Université Jean Moulin Lyon 3
École doctorale : Sciences sociales

Francophonie et culture au Gabon

Par Mireille MINKOUE M'AKONO

Thèse de doctorat en Langue et littérature françaises
Sous la direction de directeur Guy LAVOREL
Présentée et soutenue publiquement le 24 septembre 2008
Thèse au format PDF

Composition du jury : Michel BENIANIMO, Université de Limoges Michel GUILLOU, Université Jean Moulin Lyon 3 Albert LOURDE, Université de Perpignan Bonaventure MVE ONDO, Université d'Omar Bongo au Gabon

DEDICACE

A la mémoire de celui qui ne récoltera jamais les graines qu'il a semées. Mon regretté père ***David AKONO ELLA.***

REMERCIEMENTS

Au Professeur Guy LAVOREL malgré toutes vos différentes activités, vous avez toujours su trouver un temps à me consacrer. Merci pour tout.

Au Professeur Michel GUILLOU, Titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie de l'Université Jean Moulin Lyon 3, pour vos recommandations tout au long de ce travail de recherches.

A tous les Enseignants dont j'ai pu bénéficier de l'encadrement tout au long de ma vie scolaire.

A ma mère Thérèse AKONO ELLA, pour toutes ces années où tu as veillé à ce que nous ne manquons de rien, pour toutes tes privations, ton éternel sacrifice à l'endroit de tes enfants, que puis-je te dire si ce n'est merci maman.

A mes frères, Aristide, Pamphile (le premier docteur de la fratrie), Ghislain (Diether) pour la foi mise en ma personne et vos précieux conseils.

A mes sœurs Marcelline, Gisèle, Sylvie, Karelle et Lili AKONO, pour vos encouragements incessants ! Eh oui ! Nous aussi on peut y arriver !

A tous les autres membres de la famille AKONO ELLA, pour leur soutien, leur amour, leur présence et surtout leur prière.

A Frédéric AGBOBLY-ATAYI.

A Hervé ESSONO MEZUI pour la mise en forme de ce travail.

A ces quelques amis…

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCT : Agence de coopération culturelle et technique.

AEF : Afrique équatoriale française.

AIF : Agence Internationale de la Francophonie.

AIMF : Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones.

AIPLF : Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

ALENA : Accord de libre échange nord américain.

ANFPP : Agence nationale de formation et de perfectionnement professionnels.

APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie.

ASEAN : Association des nations du sud-est asiatique.

AUPELF : Agence des universités partiellement ou entièrement de langue française.

BRAC : Bureau régional de l'agence intergouvernementale de la Francophonie pour l'Afrique centrale chargée de l'océan indien.

CAMES : Conseil africain malgache pour l'enseignement supérieur.

CEMAF : Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones.

CENAREST : Centre national de recherche scientifique et technologique.

CIDMEF : Conférence internationale des doyens de faculté de médecine d'expression française.

CIFDUF : Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du français.

CIFDI : Centre international francophone de documentation et d'information.

CIRTEF : Conseil international des radios et télévisions françaises.

CLAC : Centre de lecture et d'animation culturelle.

CMF : Conférence ministérielle de la Francophonie.

CNRS : Centre national de recherche scientifique.

CNUCED : Conférence des nations unies pour le commerce et le développement.

CONFEJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française.

CONFEMEN : Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays ayant en commun l'usage du français.

CPF : Conseil permanent de la Francophonie.

CREAA : Centre régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique.

CRESA : Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture.

CRUFAOCI : Conférence des recteurs d'universités francophones d'Afrique et d'océan indien.

DERA : Diplôme d'études et de recherches approfondies.

EDR : Ecole doctorale régionale.

EEF : Espace économique francophone.

FIJ : Fonds d'insertion des jeunes.

GATT : General Agreements on Tariffs and Trade : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

HCF : Haut Conseil de la Francophonie.

IDEF : Institut international des pays de droit d'expression française.

IEPF : Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

INTIF: Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation.

IRD : Institut de recherche pour le développement.

JER : Jeune équipe de recherche.

LAF : Laboratoire associé francophone.

MASA : Marché des arts et du spectacle africain.

NTIC : Nouvelle technologie de l'information et de la communication.

OCAM : Organisation commune africaine et malgache.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique.

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie.

OMC : Organisation mondiale du commerce.

ONG : Organisation non gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PAJE : Points d'accès aux informations pour la jeunesse.

PASEC : Programme d'analyse des systèmes éducatifs.

PED : Pays en développement.

PELA : Programme d'enseignement des langues en Afrique.

PMA : Pays moins avancés.

PMJ : Programme de mobilité des jeunes.

PNUD : Programme des nations unies pour le développement.

UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

UREF : Université des réseaux d'expression française.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **3**

REMERCIEMENTS **5**

SIGLES ET ABREVIATIONS **6**

TABLE DES MATIERES **12**

INTRODUCTION **17**

PREMIERE PARTIE : ELEMENTS POUR UNE REPRESENTATION DU GABON ET DE LA FRANCOPHONIE. **37**

CHAPITRE 1: LE GABON 39

1.1. Vue panoramique du Gabon *39*

1.1.1. Caractéristiques générales. 39

1.1.2. Le découpage régional du Gabon actuel 41

1.1.3. Economie et politique 42

1.2. Le Gabon au XIXe siècle : des connaissances lacunaires *44*

1.2.1. Le Gabon pré-colonial 44

1.2.2. Les premiers contacts avec la France. 46

1.2.3. La colonisation. 48

1.2.4. Le Gabon contemporain. 49

1.3. La grande diversité de la population gabonaise. *50*

1.3.1. Histoire du peuplement du Gabon. 50

1.3.2. Situation démographique 51

1.3.3. Un million d'habitants, cinquante ethnies. 53

1.3.4. Les principaux groupes ethniques. 55

1.3.5. Une forte présence étrangère. 56

1.4. Le Gabon, un creuset culturel. *57*

1.4.1. Rites et traditions 57

1.4.2. L'artisanat. 58

1.4.3. La musique. 59

1.4.4. La littérature. 60

1.4.5. Le théâtre et le cinéma. 61

CHAPITRE 2 : LA FRANCOPHONIE EN ŒUVRE 63

2 .1. Historique de la Francophonie. *63*

2.1.1. : Les premières associations et organisations francophones. 63

2.1.2. L'Instauration des Sommets francophones 68

2.1.2.1. Le Sommet de Paris (1986) 70

2.1.2.2. Le Sommet de Québec (1987) 71

2.1.2.3. Le Sommet de Dakar (1989) 72

2.1.2.4. Le Sommet de Chaillot (1991) 73

2.1.2.5. Le Sommet de Maurice (1993) 74

2.1.2.6. Le Sommet de Cotonou (1995) 75

2.1.2.7. Le Sommet de Hanoi (1997). 77

2.1.2.8. Le Sommet de Moncton. (1999) 79

2.1.2.9. Le Sommet de Beyrouth (2002). 81

2.1.2.10. Le sommet de Ouagadougou (2004). 82

2.1.2.11. Le sommet de Bucarest(2OO6). 83

2. 2. L'étendue de la Francophonie. *85*

2.2.1. La Francophonie dans le monde 85

2.2.1.1 La Francophonie en Europe. 88

2.2.1.2 La Francophonie en Amérique. 90

2.2.1.3 La Francophonie en Afrique. 91

2. 2. 1. 4 La Francophonie en Asie et en Océanie. 94

2.2.2. La Francophonie linguistique. 96

2.2.3. L'espace économique francophone. 97

2.3. Les institutions de la Francophonie multilatérale. *99*
2.3.1. Les instances décisionnaires. 99
2.3.1.1 La Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage. 99
2.3.1.2 La Conférence ministérielle de la Francophonie. 99
2.3.1.3 Le Conseil permanent de la Francophonie. 100
2.3.2. Le Secrétaire Général de la Francophonie. 101
2.3.3 L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. 102
2.3.4. L'assemblée parlementaire de la francophonie. 103
2.3.5. Les opérateurs spécifiques de la Francophonie. 103
2.3.5.1 L'Agence Universitaire de la Francophonie. 103
2.3.5.2 TV5 104
2.3.5.3 L'Université Senghor d'Alexandrie 105
2.3.5.4 L'Association Internationale des Maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) 105
2.4. La France et la Francophonie. *105*
2.4.1. La structure ministérielle en charge de la Francophonie. 106
2.4.2. Les autres structures intervenantes. 110
2.4.2.1. Le Haut Conseil de la Francophonie. 110
2.4.2.2. Le Ministère des Affaires étrangères et la Direction de la Coopération internationale et du développement. 111
2.4.2.3. Le Conseil Supérieur de la Langue Française. 111
2.4.2.4. La Délégation Générale à la Langue Française. 112
2.4.2.5. Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports. 112
2.4.3. Une politique française de la Francophonie? 112

DEUXIÈME PARTIE : L'EXPANSION DE LA LANGUE FRANÇAISE OU L'ASSISE DE LA FRANCOPHONIE AU GABON. 117

CHAPITRE 3: LES AGENTS VECTEURS DE L'EXPANSION DE LA LANGUE FRANÇAISE. 119
3.1. L'Implantation du français au Gabon *119*
3.1.1 Le système éducatif. 121
3.1.2. La religion. 127
3.1.3. Les médias 131
3.1.4. L'informatique et l'Internet 134
3.1.5. Les actions et les échanges culturels 136
3.2. Nécessité d'un apport linguistique local *138*
3.2.1. Mettre dans la langue de l'autre, quelque chose de soi 138
3.2.2. Inventer sa propre langue 143
3.2.3. Échapper à la langue. 153
3.2.4. Les particularités lexicales. 156
CHAPITRE 4 : PLACE ET ROLE DE LA LANGUE FRANCAISE AU GABON 161
4.1. Représentations des langues dans l'imaginaire linguistique des gabonais. *161*
4.1.1. Représentations du français 161
4.1.1.1. Le français : langue d'intercompréhension. 161
4.1.1 2. Le français langue de valorisation et de prestige 161
4.1.1.3. Le français : langue du colonisateur et langue colonisatrice. 162
4.1.1.4. Le français : symbole de la culture occidentale 163
4.1.2. Représentations des langues ethniques. 163
4.1.2.1. Les langues ethniques : des langues à tradition orale ou langue des Anciens, des Vieux et du village. 163
4.1.2.2. Les langues ethniques : langue des expressions imagées et de la culture traditionnelle 164
4.2. Alors, langue en contact ou conflit de langue en présence ? *167*
4.2.1. Langue dominée / langue dominante. 168
4.2.2. Le statut des langues en présence : légitimation ou illégitimation 171
4.2.3. Les langues ethniques : des langues minorées. 176
4.3. Une domination menacée *177*
4.3.1. Les langues ethniques : un avenir incertain. 177
4.3.2. L'apprentissage des langues ethniques. 179
4.3.3. Rôles des langues ethniques. 181
4.3.4. Quel avenir pour les langues gabonaises ? 183
4.3.5. Enseignement des langues nationales au Gabon : bilan et perspectives. 187
4.4. Le français : un avenir compromis. *191*
4.4.1. L'avenir du français au Gabon et ses limites. 191
4.4.2. La répartition géographique : un atout pour l'anglophonie. 192
4.4.3. Le paramètre économique : l'atout américain. 193
4.4.4. La jeunesse et l'engouement pour les États- Unis d'Amérique 194
4.4.5. L'anglo-américain : la langue de l'avenir. 196

CHAPITRE 5 : DE L'UNIVERSALITE DU FRANCAIS A L'UNIVERSALITE DE LA FRANCOPHONIE. 199
5.1. La langue française face à son génie 199
5.1.1 L'essence de la langue française 200
5.1.2. Les causes conjoncturelles de l'universalité. 207
5.2. Le rêve francophone. 216
5.2.1. Les écrivains francophones et le français. 218
5.2.2. La francophonie face à la mondialisation. 227
5.2.2.1. Le français, langue internationale. 228
5.2.2.2. D'une mondialisation l'autre. 231
5.2.2.3. « Entre Coca-Cola et ayatollahs » 234
5.2.2.4. Le rêve d' « un jardin d'êtres humains à la fois égaux, différents et unis ». 239
5.3. La mondialisation et ses effets. 244
5.3.1. Une francophonie fragile. 244
5.3.2. Les méfaits de la « globalization » 246
5.3.3. L'extinction culturelle. 252

TROISIEME PARTIE : POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA FRANCOPHONIE AU GABON 255

CHAPITRE 6: LA FRANCOPHONIE, UN EXTRAORDINAIRE OUTIL DE DÉVELOPPEMENT 257
6.1. Francophonie et éducation. 258
6.1.1. L'éducation de base et la formation professionnelle et technique. 260
6.1.2. L'enseignement supérieur et la recherche. 267
6.1.3. Langue française, francophonie et diversité linguistique 270
6.2. Francophonie et développement. 271
6.2.1. Les concertations économiques. 272
6.2.2. L'aide au développement durable. 273
6.2.3. Le développement culturel et social 276
6.3. Francophonie et nouvelles technologies. 280
6.3.1. Le Fonds francophone des inforoutes. 281
6.3.2. L'institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation. (INTIF). 281
6.3.3. L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. 282
6.3.4. La sensibilisation et la formation aux NTIC 285
6.3.5. La production et la diffusion de contenus en français 288
6.4. Francophonie et jeunesse. 290
6.4.1. L'appui aux politiques nationales en faveur des jeunes 290
6.4.2. L'insertion sociale et professionnelle 291
6.4.3. La mobilité des jeunes 293
CHAPITRE 7: UNE FRANCOPHONIE ALTERNATIVE POUR UN PARTENARIAT PLUS AFFIRMATIF. 295
7.1. La primauté de la culture dans le projet francophone. 295
7.1.1. Un thème central : le maintien de la diversité culturelle. 295
7.1.1.1. Culture et mondialisation. 296
7.1.1.2. La défense de la diversité culturelle : un rôle à jouer pour la Francophonie. 300
7.1.1.3. De l'exception à la diversité culturelle. 301
7.1.2. Parier sur le « Dialogue des cultures » en refusant le « choc des civilisations ». 305
7.1.2.1. La dimension culturelle des relations internationales dans le « Choc des civilisations ». 306
7.1.2.2. Un écho médiatique particulier au lendemain du 11 septembre. 308
7.2. Diversité culturelle: de l' « or multicolore » pour asseoir un développement durable au Gabon..... 313
7.2.1. Une Francophonie alternative. 317
7.2.2. Diversité linguistique internationale. 319
7.2.3. Diversité culturelle internationale. 321
7.3. Individu, droit à la langue et droits de l'homme : le développement durable face aux multiculturalismes. 323
7.3.1. Mondialisation et impasses linguistiques : l'exemple du Gabon. 325
7.3.2. Le droit à la langue et les droits de l'homme. 326
7.3.3. Le développement durable, enjeu majeur : du droit à la langue au langage démocratique des droits. 327
7.3.4. Le pluralisme culturel, un projet politique. 329
7.4. Une politique multilatérale de la francophonie 332
7.4.1. L'action politique. 332
7.4.2. L'action et l'espace économiques francophones. 339
7.4.3. Les actions de coopération 344
7.5. Coopérer autrement. 350
7.5.1. Une coopération au développement. 351
7.5.2. Valorisation des langues ethniques. 355
7.5.3. Diversité culturelle et linguistique 361

CONCLUSION **367**

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE **379**

1-LES SOURCES *379*
1.1. Les sources écrites *379*
1.1.1. Les sources d'archives. 379
1.1.2. Les sources imprimées 381
1.2. Les sources orales. 384
1.3. Les sources électroniques. 384
2. LA BIBLIOGRAPHIE *385*
2.1 Les ouvrages 385
2.2. Revues, périodiques, articles, discours et interventions. 396
2.3 Mémoires et thèses. 401

ANNEXES **403**

ANNEXE 1 : CARTE DU GABON *403*
ANNEXE 1 : CARTE DU GABON *404*
ANNEXE 1 : CARTE DU GABON *405*
ANNEXE 2 : CARTE LINGUISTIQUE DU GABON *406*
ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE LA FRANCOPHONIE *408*
ANNEXE 4 : CHARTE DE LA FRANCOPHONIE *409*
ANNEXE 5 : RESOLUTION SUR LA DIVERSITE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DU FORUM CULTUREL MONDIAL *416*
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE SUR L'APPROCHE DES REPRESENTATIONS SOCIOLINGUISTIQUES AU GABON *422*

INDEX **425**

INTRODUCTION

Toute collectivité, tout groupe, toute société peut se définir non seulement comme un ensemble d'hommes en interactions, mais aussi comme un ensemble de valeurs, de normes, d'habitudes, de techniques, de recettes, de comportements qui constituent précisément une culture.

Par culture, d'aucuns entendent l'ensemble des valeurs et coutumes, les uns songent essentiellement à l'art, d'autres encore pensent à la culture générale et à l'éducation. Etant donné ce manque de précision, il n'est pas rare que l'on tourne en rond. On parle de tout et de rien. Si des recommandations concrètes quant à l'action sont recherchées au cours d'une discussion sur le terrain, on risque de déboucher sur de faux consensus. Il faut des concepts précis et clairs. Ils portent en eux, l'action future. Tentons de clarifier ce que l'on peut entendre par ce mot culture quand on aborde la problématique « Francophonie et Culture » On peut débattre à l'infini des définitions de la culture au sens large. La sociologie et l'ethnologie en ont proposé un nombre élevé. Relevons celle-ci qui semble un bon outil de clarification : *« La culture est l'ensemble complexe des solutions dont une communauté humaine hérite, qu'elle adopte ou invente pour relever les défis de son environnement naturel et social..*[1] *»*

Il y a quelque chose d'encore plus important que le contenu d'une culture, plus essentiel que ce qui est peut-être décrit, filmé, analysé. En effet, tout change au cours des ans ou des siècles. Plus important que le contenu d'une culture, nous est apparue sa fonction envers chaque individu en particulier et dans la société en général. Nous avons repéré au moins quatre fonctions de ce type, toutes les quatre importantes. *Primo* la culture donne de l'estime de soi, de la fierté, de la confiance en ses propres capacités. *Secundo*, la culture permet de faire le tri entre les innombrables apports extérieurs, de rejeter ce qui paraît nuisible, d'adopter et adapter ce qui semble bon. *Tertio*, la culture crée le sentiment de solidarité indispensable à toute résistance, à toute lutte sociale, à toute création collective. Enfin, *quarto*, la culture dit ce qui a du sens et ce qui n'en a

[1] Thierry VERHELST, *Diversité des cultures et mondialisation*, Paris, Harmattan, 2000.

pas. Elle alerte quand menace une dérive vers l'absurde telle qu'elle le perçoit. Ainsi, quelle est la position de la culture gabonaise face à la langue française ?

Toute langue exerce plusieurs fonctions. Elle est support de la pensée, conductrice de la création, moyen d'échange. Elle remplit aussi une fonction d'affirmation, exprime une pensée collective partiellement inconsciente et correspond pour partie, à une logique sociale originale. Certains prétendent même que la langue n'est que l'un des systèmes par lequel s'organise une société, le plus structurant sans doute, celui qui traduit l'essence même de la cité. Il paraît incontestable qu'à chaque langue correspondent une vision et peut-être une conception du monde. Que selon les uns et les autres, l'on attribue à la langue une force composante ou une force résultante, il est indiscutable qu'elle se place au cœur de l'interaction de l'individu et du social ; à l'articulation même de l'utilité et de la culture.

La langue assure la cohésion du groupe mais elle facilite aussi ses relations avec les autres groupes. Nous sommes en train de découvrir avec peine ce que les siècles passés avaient efficacement pratiqué : la culture comme la respiration est un échange ; comme la vie, elle prospère dans la diversité et s'étiole dans l'isolement. Toutes les fois que la civilisation a progressé, c'est que l'affirmation d'un particularisme s'internationalisait et atteignait à l'universel. Aussi loin que l'on remonte dans l'origine du temps, les hommes ont parlé plusieurs langues. La langue unique rescapée du déluge n'est qu'un mythe. Les langues sont apparues en plusieurs points du globe, et l'on n'en aperçoit pas la source commune. Elles ont évolué, se sont succédées, ont survécu à leurs empires, accompagné leur chute selon des trajectoires complexes et souvent inattendues. La révélation est passée dans plusieurs langues sans que l'on sache exactement quelle fut la langue d'origine de l'Ancien Testament.

L'évolution des langues n'obéit pas à des mouvements profonds cachés et lents. Leur avenir n'est pas scellé. Personne ne peut le prédire. Malgré la difficulté, il est nécessaire de l'envisager en soi, comme une donnée essentielle et distincte des autres moteurs de l'Histoire. Dans l'incertitude où nous laissent les grandes lames de fond, une chose nous paraît certaine : le monde n'évolue pas vers l'unité politique ou culturelle. Le multilinguisme forme une loi de l'espèce humaine correspondant à sa dispersion et à sa complexité, nécessaire à ses échanges et à son progrès. Toute tentative d'imposer une langue mondiale unique aboutit à l'éclatement de celle-ci. Tout essai d'en créer une de façon artificielle, comme cela fut imaginé une quinzaine de fois est voué à l'échec. L'univers linguistique restera dominé par les relations entre les grandes géo-langues.

Celles-ci peuvent s'organiser selon plusieurs systèmes de domination de l'une et spécialisation de certaines, juxtapositions de toutes, compétition croissante ou au contraire apaisement, solution technique de la traduction systématique. Dans tous les cas, le sort de toutes les grandes langues se pose ensemble, et celui du français ne peut se dissocier des autres. Le mouvement des langues est une âpre compétition. N'en survivront que celles qui possèdent une forte détermination et qui développent une stratégie planétaire.

Notre objectif, donc, à travers ce travail, est de fixer le lecteur sur notre thème de recherche par une approche explicative et méthodologique de l'étude. En d'autres termes, nous voulons faire le compte-rendu, le rapport, de la recherche effectuée sur notre sujet d'étude.

Par approche explicative du sujet, nous entendons, les raisons, le choix, l'intérêt, le cadre chronologique et géographique, la problématique et le cadre d'analyse du sujet. Par approche méthodologique, nous entendons, la présentation de la méthode de recherche et des outils de travail consultés, qui existent sous la forme de sources d'archives, de sources imprimées et de la bibliographie.

Ce travail n'est pas seulement une description du sujet, des méthodes et outils utilisés, mais aussi une mise en oeuvre des premiers résultats de recherche obtenus.

Il s'agit d'un travail de balisage qui se propose de comprendre et d'analyser le rôle, la mission, les conséquences de l'intervention et la participation de la FRANCOPHONIE en tant que force dans la société gabonaise et particulièrement dans le domaine de la vie culturelle.

Plusieurs considérations justifient l'importance d'une étude de la francophonie au Gabon.

Depuis l'ère coloniale, la langue française a connu une expansion mondiale qui en fait aujourd'hui la deuxième langue internationale, après l'anglais et avant l'espagnol si l'on considère le nombre de pays dont elle est la langue officielle (trente neuf pays par exemple utilisent le français dans leur intervention à l'UNESCO). Le français est ainsi présent, outre en Europe, en Afrique, dans l'Océan Indien , aux Antilles , en Amérique du sud (Guyane) , en Amérique du nord (Canada) , au Proche Orient (Liban) et , dans une moindre mesure en Asie (Vietnam , Laos , Cambodge) .

Langue d'un idéalisme sans frontières, mystère révélé aux seuls détenteurs de la foi francophone, le français est élevé au rang d'une véritable religion avec ses

exigences, ses prêtres, et, bien sûr, ses dogmes. On entre en francophonie comme on entre en religion. Mais toute religion s'appuie sur la tradition et le français n'échappe pas à la règle. Son histoire s'est construite autour de quelques dates aussi célèbres que celle de la bataille de Marignan. C'est 842 et les serments de Strasbourg, l'entrée de la langue française en politique, c'est 1537 et l'ordonnance de Villers-Cotterêts, c'est 1544 et la Défense et l'illustration de la langue française. C'est 1635 et la fondation de l'Académie Française, chargée de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente, et capable de traiter des arts et des sciences.

Les différents modes d'appropriation du français par des hommes et des femmes dont ce n'était pas la langue maternelle ont permis l'émergence de littératures appartenant à des aires géographiques et culturelles différentes qui définissent une francophonie plurielle. Elle se caractérise par des stratégies propres à chacune de ses composantes, qui vont de la créolisation de la langue, à l'abandon pur et simple du français dans des zones géographiques où il n'était naguère florissant.

Au moment de son accession à l'indépendance, le Gabon comme la plupart des Etats africains francophones a choisi la langue française comme seule langue officielle. Cette décision politique n'a jamais été remise en question et le français continue de bénéficier d'un statut privilégié. La situation du français en 1980 est différente de celle qu'elle était, il y a même une vingtaine d'années pour des raisons historiques, linguistiques, et pédagogiques. Pendant toute la période coloniale et jusqu'à la veille de l'indépendance, le français a été enseigné au Gabon, comme dans le reste de l'Afrique francophone, par des méthodes traditionnelles calquées sur celles qui étaient en usage dans l'ancienne métropole. Ce mimétisme tragique fut le fruit de la politique assimilationniste menée par les III ème et IV ème Républiques. L'enseignement était alors réservé à une élite et dispensé par des maîtres qualifiés, pour qui, la plupart du temps, le français était la langue maternelle. Ces méthodes ont donné des résultats appréciables certes, mais très limités. D'autres enquêtes ont permis de dégager les motivations qui poussent les Gabonais à continuer d'apprendre le français. Celles-ci sont pour la plupart extralinguistiques. On apprend le français quand on est gabonais parce que c'est encore le seul moyen de se faire une place dans le système. On apprend le français parce qu'on ne voit pas comment faire autrement si l'on veut réussir. On apprend le français parce qu'aucune autre langue ne permet d'accéder au pouvoir.

L'expression "français d'Afrique"a encore chez certains, une connotation

péjorative qu'elle doit perdre. En effet, les linguistes, qui ont consacré ces quinze dernières années au maintien et à l'expansion de la langue française en Afrique, ne sont pas en train d'accoucher d'un sabir ou d'un pidgin ou d'un créole, mais ils décrivent une réalité linguistique. Il a souvent été question, sans doute à tort de" créolisation ". Il est évident que parler de "créolisation" à propos du français d'Afrique est un abus de terme. Ce français n'est pas un créole, mais un français régional, c'est plutôt de régionalisation dont il faudrait parler en prenant soin cependant, de ne pas assimiler ce français à un" français fautif". Pour communiquer, il faut avoir un code commun. On dit généralement qu'il faut "parler la même langue": le français par exemple, puisque c'est cette langue que nous utilisons. Mais y a t-il une langue française ou des langues françaises ? Le français du Gabon est-il le français de Provence? Ne sont-ils pas l'un et l'autre contaminé par le patois ou influencé par le climat, l'habitat, etc. Le français d'un médecin est-il le français de son malade ? Les milieux sociaux, les cultures n'ont-ils pas déterminés ces langues respectives ? Ces questions ont conduit à considérer qu'il existe des niveaux de langue.

Contrairement à l'idée communément répandue chez les linguistes, il semble bien, donc, que les langues ne soient pas toutes égales, pas plus que les hommes. L'égalité des langues? Un leurre tout autant que le communisme linguistique jadis dénoncé par P. Bourdieu[1]. En réalité, la dynamique des langues confrontées aux exigences de la modernité dépend de leur capacité d'accueil. Il y a en Afrique, des langues exposées depuis plus longtemps que d'autres à la modernité, et en particulier au français. Mais il serait dérisoire de ramener la mesure, de la dynamique d'une langue aux seuls aspects lexicaux de son enrichissement. Ce qui importe, outre les facteurs linguistiques internes, c'est l'attitude des locuteurs face à leur propre langue, dans un processus de dynamisation de celle-ci.

C'est donc en terme de norme sociale que doit s'interpréter ce dynamisme, véritable élan à la fois créateur et dévastateur. En effet, une langue devient vraiment véhiculaire lorsqu'elle est utilisée par les locuteurs libérés de toute contrainte normative acceptant d'en pratiquer une forme abâtardie, aux yeux des puristes. Le français d'Afrique doit cesser d'être considéré comme un sous produit régional, local ou indigène, sorte de bâtard linguistique, comme en son temps le Patouète d'Afrique du nord, destiné seulement à faire rire, mais comme un véritable idiome ayant en soi sa raison d'être et digne à ce titre de servir de véhicule aux manifestations les plus hautes

[1] Pierre Bourdieu, *Question de sociologie*, Paris, Edition de minuit, 1984.

de la culture.

Il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, la langue française, telle qu'elle est pratiquée en Afrique, porte les traces indélébiles de la lutte, puissante et sourde à la fois, menée sans répit par ceux qui furent obligés de la pratiquer, et qui, d'une certaine manière le sont encore sous le joug d'un modèle social imposé.

Toutes les prises de position qui procèdent en réalité, d'un conservatisme linguistique et culturel inscrit dans la mentalité collective française, convergent vers un seul et même but : la sauvegarde frileuse de la langue française, conduisant à une espèce de malthusianisme linguistique qui fut longtemps dominant. Ce point de vue paraît aujourd'hui extrêmement dangereux. En effet, pour que vive le français, il faut qu'il soit pour celui qui le parle l'expression possible de son identité, quelle que soit l'origine de ce locuteur. Réduire la norme du français à sa dimension hexagonale, c'est le rendre totalement inapte à l'expression identitaire de chacun, c'est donc le condamner à très court terme à n'être qu'une langue parlée par un relativement petit nombre de locuteurs, à n'être qu'une langue de culture, et non une langue de communication, c'est-à-dire une langue morte.

Les travaux menés par les linguistes, depuis plus de trente ans, tant en France qu'en dehors de France, sur les variétés régionales du français et de ses particularismes lexicaux, accréditent de plus en plus l'idée que le français est une langue multiple et ont balayé la vieille idée reçue selon laquelle ces particularismes seraient du folklore.

"*Nous sommes les locataires de la langue française. Nous payons régulièrement notre loyer. Mieux même : nous contribuons aux travaux d'aménagement de la baraque. Nous sommes en partance pour une aventure de « copropriation ». Je tirerais mon chapeau aux français qui apprendraient le Kongo ou le Téké. Des langues sont mortes faute de locataires, hélas. La Francophonie c'est le courage qu'auront les Français de savoir que des hommes font l'amour avec leur langue. Toute langue est le premier lieu d'exercice de la liberté. La liberté fait la promotion de la différence, en naturalisant la ressemblance. Le XXIème siècle sera peut-être celui de la différence et de sa promotion. Moi je suis un tout petit champion du monde de la différence bien aimée et bien gérée.*"s'écrie Sony Labou Tansi dans l'entretien accordé à M. Zalessky et reproduit dans le numéro 9 de la revue Diagonales (janvier 1989).

Cette visée originale, caractéristique de l'appropriation de la langue française par ses différents usagers n'est peut-être, parfois, qu'un fait d'ordre connotatif, mais on ne peut le reléguer au rang d'un acte de parole individuel, comme on le ferait d'une simple

faute. Il y a une espèce de halo qui nimbe les mots, dans leurs usages divers (Gabonais, Sénégalais, Ivoiriens, Togolais, Québécois, etc.) et qui doit être soumis, à un travail d'explicitation, qui ne peut être confié au seul lexicographe. Il faut certes envisager l'élaboration de dictionnaires généraux de la langue française, qui ne soit pas un simple travail de saupoudrage, accordant un strapontin à tel ou tel régionalisme jugé mieux formé ou plus utile, que tel autre, mais il faut également se pencher sur tous les mécanismes d'appropriation du français par tous ses locuteurs, faisant de celui-ci une langue réellement polyphonique, un espace linguistique pluriel à l'intérieur même du système. La langue française doit revendiquer comme une force, comme une marque de sa vitalité populaire cette multiplicité essentielle, ce caractère fondamentalement kaléidoscopique de sa nature. Cette polyphonie interne ne se manifeste pas seulement par l'apparition d'emprunts ou de néologismes, mais par celles d'autres marques sous-jacentes, beaucoup plus profondes et donc plus difficiles à déceler. Un cas typique de cette plasticité salutaire de la langue nous est fourni par la ré-appropriation de certains champs sémantiques à laquelle se livrent naturellement de nombreux usagers du français.

L'intérêt d'une étude réside dans sa capacité à apporter quelque chose à la connaissance. L'intérêt de notre sujet réside dans son avantage à mieux connaître la culture gabonaise.

Ce sujet nous permet de connaître la Francophonie en tant que force culturelle et force vive dans la construction ou l'édification d'une nation gabonaise en marche depuis 1960. Il ne s'agit pas d'une apologie de la Francophonie, mais nous voulons faire ressortir sa contribution à la construction d'un Gabon prospère et convivial depuis l'entrée du français en terre gabonaise.

Le fait colonial, on le sait, a produit dans les pays d'Afrique noire francophone, et au Gabon en particulier, une situation linguistique complexe et lourde d'implications socioculturelles. On observe généralement un phénomène de superposition des langues avec, d'un côté le français posé comme langue de pouvoir et de prestige à la disposition des élites intellectuels et des fonctionnaires de l'administration, et de l'autre, les langues africaines souvent réduites au statut peu enviable de parlers indigènes impropres à l'enseignement et à l'acquisition de connaissances scientifiques.

Introduit en Afrique depuis plus de cent cinquante ans, le français fait aujourd'hui partie des réalités linguistiques africaines et on peut même dire que sa fonction de langue de grande communication internationale lui confère, pour des raisons

historiques évidentes, une mission capitale en matière de développement.

Le problème des relations entre le français et les langues négro-africaines a déjà donné lieu à de nombreuses déclarations, à de nombreuses études, et même à de nombreuses rencontres. Les langues nationales et le français appartiennent à deux cercles différents, même dans le contexte bilingue ou multilingue africain de leur cohabitation. L'histoire a favorisé l'implantation et le développement du français en Afrique ; Elle a interdit pendant longtemps et encore maintenant, l'apprentissage et l'utilisation des langues, naguère vernaculaires, devenues nationales, sans rien de national dans cette appellation qui pousse à confondre langue nationale et langue officielle. Là où le français parfait et fignole ses méthodes d'enseignement, dans un luxe de moyens humains, matériels, financiers, les langues africaines demandent le droit de naître. Là, on peut mesurer les résultats, si insuffisants soient-ils, ici il n'y a encore rien. Un âge adulte vigoureux ne peut être mis en parallèle avec les balbutiements d'enfant, voire un état rudimentaire, embryonnaire.

En réalité, cette distinction entre langue nationale et langue officielle n'est que théorique. Dans la situation linguistique, politique, économique et sociale actuelle, non seulement les Gabonais n'ont pas le choix entre le français et leurs propres langues, mais encore, ils n'ont pas la possibilité de bâtir leur avenir en termes de symbiose ou de complémentarité puisque le français est le seul instrument de promotion qui est à leur service. La francophonie, telle qu'elle est vécue par nombre de Gabonais est une entreprise de domination de la langue française qui continue d'exercer sa puissance près de cinquante ans après l'indépendance. Telle est la réelle spécificité de la francophonie gabonaise, aujourd'hui renforcée mais demain menacée par le fait que la langue du colonisateur continue, en 2007, d'être la langue de l'école.

Faire de la Francophonie un cheval de bataille politique ne paraît plus être de mise. Les données de la situation gabonaise au point de vue politique, linguistique, éducationnel, économique et social, interdisent dans l'immédiat l'idée même du rejet du français, mais exigent qu'une nouvelle chartre de la francophonie soit définie. Celle-ci ne devrait pas se contenter de prévoir, mais dans son ensemble, le processus d'utilisation de langues gabonaises, c'est-à-dire leur réelle revalorisation, mais devra proposer, le plus tôt possible, l'avènement d'un nouveau système d'éducation. Celui-ci devrait être capable de concilier les exigences des langues, langues gabonaise et française, et du développement du Gabon. La définition d'une francophonie qui n'étoufferait pas les langues gabonaises est l'un des moyens qui devraient permettre de réaliser cet ambitieux

dessein. Celui-ci n'exclut pas, au contraire, les préoccupations culturelles, mais les englobe dans la recherche d'un véritable équilibre social, au sein duquel les cultures en présence ne seraient plus seulement complémentaires mais fondues dans l'expression d'une identité gabonaise, à la fois une et diverse, authentique et actuelle, offrant peut-être au monde post-industriel, à la recherche de son second souffle, une voie exemplaire.

La notion d'acceptabilité sociale revêt une importance plus grande encore, s'agissant du français, en Afrique que dans le reste de la francophonie. Parler français, parler un bon français, se rapprochant le plus possible de la norme scolaire et académique, c'est d'abord montrer qu'on appartient à l'élite de la société, celle-là même qui est née du système colonial honni sur le plan idéologique mais dont on aurait su tirer le meilleur parti. Parler français, c'est se montrer capable d'utiliser les mêmes armes que l'ancien colon, pour le battre sur son propre terrain, d'où le conservatisme linguistique dont font preuve ceux qui, aujourd'hui détiennent les clés d'un pouvoir acquis grâce à leur bonne maîtrise de la langue de Voltaire.

La place qu'occupe le français au Gabon est très importante. Le français est une langue de communication dans la mesure où il assure les échanges de toute nature tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Le français est langue de rassemblement parce qu'il garantit la cohésion nationale en favorisant, dans une perspective de développement, le dialogue entre les ethnies culturellement différentes. Le français est une langue de promotion sociale, car c'est à travers lui que s'expriment les compétences et l'expertise nationales. Enfin le français est une langue de culture : il doit pouvoir permettre la manifestation, le développement et l'épanouissement de la personnalité gabonaise. Cela nous montre qu'en Afrique, l'avenir du français en tant que langue est lié à l'avenir du développement des pays concernés et donc à l'avenir des grandes langues africaines de communication.

En effet, l'avenir du français est lié à celui des langues africaines ou de certaines d'entre elles. Sans une politique linguistique jouant sur la complémentarité des langues gabonaise et française, il n'y aura pas d'avenir pour le français, son taux de véhicularité cessera d'augmenter, puis baissera, mais il n'y en aura pas non plus pour le Gabon où le français restera une langue d'élite, de pouvoir, tandis que le peuple restera exclu du savoir. C'est là, le véritable enjeu : On voit qu'il dépasse largement la langue française, qu'il concerne l'avenir économique et démocratique du Gabon. On voit aussi qu'il ne dépend pas entièrement des pays du nord : Le Gabon a théoriquement le choix de sa

langue officielle, de sa langue d'enseignement ou de ses langues d'enseignement. Mais il n'est pas totalement sourd aux avis du "grand frère" français qui dispose de multiples arguments.

Le sommet des chefs d'Etats francophones réunis à Dakar en mai 1989 a vu pour la première fois le président de la République française affirmer que l'espace francophone devrait être un lieu de dialogue entre les langues et les cultures, et certains programmes de coopération ont commencé à s'inscrire dans cette perspective. Nous verrons dans dix ans, vingt ans, ce qu'il adviendra, mais il faut d'ores et déjà souligner que ces problèmes africains, fondamentaux bien sûr du point de vue local, le sont aussi du point de vue français. Car il y a deux façons de défendre une langue, l'une conçue dans la petitesse et l'autre dans l'ouverture, et le choix entre ces deux voies est aujourd'hui ouvert.

L'atout du français c'est la francophonie multilatérale, la volonté de quarante-sept pays d'utiliser le français comme le lien d'un nouvel ensemble géopolitique organisé. Pour ces pays, le français est alors bien plus qu'une langue étrangère, c'est une langue de travail et de développement, une langue qui véhicule des valeurs et des ambitions communes. Sans s'opposer aux langues nationales, le français devient un moyen d'accéder à plus de progrès.

Le français trouve son avenir dans la construction et le développement de l'espace francophone dont il est fondement essentiel. La langue française est la langue de cet espace francophone. Elle favorise la communication entre francophones et elle permet aux jeunes francophones de s'ouvrir à l'international, de développer un esprit critique, d'adopter des approches modernes, de poser les problématiques contemporaines, d'accéder à la science et à la technologie. Elle est la langue du progrès. Langue de la communauté francophone, elle permet aux francophones, tout en restant eux-mêmes dans leurs cultures et leurs langues nationales, d'avoir des valeurs partagées, une histoire commune, une communauté de culture et de destin.

Langue seconde, langue commune sur les cinq continents, le français en francophonie est la langue du développement social et économique, le ciment de la solidarité, du développement, du progrès partagé.

Dans cette nouvelle dimension de cette histoire, de son rayonnement, de sa pratique, le français n'est plus, loin de là, propriété des Français, des Belges, des Suisses, des Québécois, de ceux dont il est la langue maternelle. Il est devenu la propriété de tous les francophones, de tous ceux qui l'utilisent, en Afrique noire, dans le

Monde arabe, dans l'Océan indien, en Asie du Sud-Est, en Europe de l'est, pour citer les principales régions francophones. Ainsi, on ne parle plus du français parlé en France, codifié par l'Académie Française mais des français en francophonie.

La francophonie est composée de nombreux peuples, ethnies, communautés qui fondent, sur les cinq continents, la réalité humaine de l'espace francophone. Ne l'oublions jamais. Parallèlement, les langues, dialectes et parlers qui composent la réalité langagière de cet espace, sont multiples et s'y partagent les rôles, les situations langagières, les espaces de vie et de travail.

La francophonie, c'est d'abord cette reconnaissance des identités nationales, des cultures propres à chacun, des langues diverses parlées dans ce vaste ensemble de peuples et de nations qui composent la francophonie. La francophonie est un creuset de multilinguisme. L'Afrique, l'Océan Indien, les Caraïbes, le Maghreb sont essentiellement multilingues avec parfois, trois, quatre langues parlées. Le multilinguisme est l'affaire des peuples en francophonie, il n'est pas l'exception, le lot de l'élite. Il existe de tout temps en Afrique et c'est sûrement l'expression de l'avenir.

Il faut accepter l'idée d'un espace francophone multilingue ou polyphonique, selon le point de vue que l'on veut adopter. Multilingue parce que partout où il est utilisé, le français est en contact avec d'autres langues. Presque partout il occupe, au moins sur le plan de son statut, une position privilégiée que nous devons nous attacher à préserver et à consolider là où elle est menacée en tirant toutes les leçons de la complémentarité- ou mieux de la convivialité- qu'il entretient avec ces autres langues, que celles-ci soient européennes ou africaines. Plus de protectionnisme frileux, mais une ouverture libéralisante se traduisant par une politique linguistique plus généreuse de la France, une politique culturelle plus dynamique. Polyphone, de l'intérieur, parce qu'il faut accepter l'idée que le français peut s'enrichir au contact d'autres langues, mais pour que cette hybridation n'aboutisse pas à une pure et simple assimilation de la langue française à telle ou telle autre langue, ce qui équivaudrait à un acte de décès de notre langue, il faut donc que cette hybridation soit codifiée, stabilisée, normée. Il faut accepter l'idée qu'au-delà des mots, le français a une fonction structurante. Le français est une langue qui peut se parler à plusieurs voix.

De tout cela doit émerger une stratégie globale de diffusion de la langue française dans le monde, adaptée à chaque situation de langage appréhendée sous tous ses angles : politique, culturel, linguistique, économique et social.

Il est une langue que vous et moi utilisons pour communiquer. Cette langue que

nous partageons avec des hommes et les femmes de plus de quarante-neuf pays dans le monde. Cette langue est parlée à Libreville comme à Paris, au Québec comme à Antananarivo, à Bruxelles comme à Yamoussoukro, à Alger comme à Phnom-Pehn… que sais-je encore ? Cette langue c'est le français.

L'Afrique et l'Europe, quant à elles et par la force de l'histoire, partagent aujourd'hui un héritage et des souvenirs vieux de cinq siècles. Longue période de cohabitation, de contact et de coopération riche en événements qui ont laissé les traces d'une rencontre plutôt heureuse, tantôt douloureuse ; une rencontre marquée aussi des échanges culturels, le brassage des hommes et des valeurs en vue d'une communauté de désir porteuse d'espoir en Afrique de ce vingt et unième siècle.

Les statuts du français dans les pays d'Afrique noire semblent s'être uniformisés depuis longtemps. Les anciens colonisateurs ayant appliqué des méthodologies d'enseignement identiques dans leurs territoires d'influence. Cette situation est sans doute due à un phénomène simple : l'histoire coloniale et politique d'une part, et d'autre part, les recherches linguistiques et sociologiques ont montré que le français est devenu, sinon la langue maternelle des jeunes générations d'Africains, du moins la langue seconde des francophones.

C'est pourquoi, on peut dire avec certitude que, politiquement, les pays africains colonisés par la France parlent du français, non plus en termes de langue étrangère, mais en terme de langue seconde ou même langue maternelle. En effet, le français semble avoir supplanté opérativement l'importance et l'influence des langues africaines qui déclinent tous les jours.

Plus de quarante années après les indépendances, le français continue d'occuper une place privilégiée, de jouer un rôle essentiel, et même de prétendre à un bel avenir. Il ressort en tout cas, de la plupart des enquêtes que, progressivement, les langues gabonaises sont en voie de régression et même de disparition et que le français occupe, lentement mais efficacement, et de plus en plus, une place indispensable dans les différents actes de la vie quotidienne des Gabonais. En réalité donc, peut-on conclure : le français est susceptible de remplir plusieurs fonctions sociales et culturelles dans notre pays. Il y joue certainement des rôles divers qui participent de la complexification de son statut. Celui-ci peut se spécifier sur des critères fonctionnels, hiérarchiques, institutionnels ou didactiques.

Le français des Gabonais s'imprègne de nombreuses expressions qui ont permis à beaucoup d'auteurs de parler d'appropriation du français ou du "français-gabonais",

sans que ces désignations soient nécessairement péjoratives. Pour traduire des réalités physiques ou socioculturelles, que ne transmet toujours pas le français, des manières spéciales sont spontanément mises sur pied pour parvenir à les exprimer, sans véritablement dénaturer le français. En quels termes doit se définir le contact entre les langues en présence? En terme de bilinguisme ? Et, si tel était le cas, s'agit-il de bilinguisme individuel ? De bilinguisme collectif ? De bilinguisme institutionnel ? De bilinguisme coordonné ou non ? S'agit-il au contraire de diglossie ? De relations de type conflictuel ? Quel est le rôle des langues maternelles dans ce nouveau jeu qu'on veut soudain très subtil entre langues en contact ? Quel est le statut de ses langues ?

Lier la culture à l'identité, d'une part, et réaffirmer, d'autre part, que ces deux valeurs sont aussi importantes, pour l'avenir des peuples que l'économie et le commerce, voilà une immense avancée sur le sens profond de cette mondialisation ou encore globalisation qui occupe l'univers entier, mais que l'on ne doit pas confondre avec une entreprise d'uniformisation. La diversité culturelle ainsi vécue et acceptée par tous, permet alors, cet équilibre essentiel entre richesse économique, culturelle et identitaire.

L'expression des cultures, dans leurs diversités, parfois même dans leurs différences, devient ainsi un enjeu démocratique parce que la culture est liée à l'expression des idées, des valeurs et des opinions des peuples. La diversité culturelle devient alors partie intégrante des libertés dont jouissent les démocrates, quelles que soient les sociétés auxquelles ils appartiennent, quels que soient les modèles auxquels ils se réfèrent.

Globalement, le statut d'une langue est l'importance sociale de cette langue dans une communauté donnée. Il faut, par exemple, déterminer le nombre de locuteurs réels de cette langue, les aires géographiques où elle se parle et surtout l'influence sociale de cette langue sur ses locuteurs. Le statut d'une langue pourra aussi dépendre de la situation linguistique elle-même ; celle-ci à son tour est fortement liée à la notion de communauté linguistique. On définira grossièrement la communauté linguistique comme un regroupement de locuteurs d'une même langue, présentant des caractéristiques linguistiques communes. Toutefois, pour appliquer, efficacement la notion, de statut à un groupe linguistique donné, il est nécessaire de tenir compte du caractère homogène ou non de ce groupe qui peut varier en nombre de locuteurs. Des études réalisées pour une ville seront différentes de celles que l'on peut effectuer au niveau d'un grand village. De même, le degré de véhicularité d'une langue donnée sera considéré comme un élément essentiel dans la détermination du statut d'une langue. Il

est toujours utile de prendre en compte, le degré d'intercompréhension d'une langue quelconque, sur une communauté linguistique, large ou étroite, et les attitudes que peuvent provoquer les emplois de telle ou telle langue sur des auditeurs.

Par exemple, si un locuteur Fang[1] s'exprime en langue devant un public hétérogène, il y a lieu de se demander s'il est sûr d'être compris par tous, s'il aura honte de parler, s'il sera fier de le faire, si l'auditoire sera assez tolérant pour le laisser terminer son discours. Une autre série de questions peut surgir : y -a-t-il quelques préférences pour d'autres langues que tout le monde accepte sans complexe et qui fasse l'unanimité? Certaines personnes refusent-elles leur propre langue pour en adopter une autre plus belle, plus noble, etc.? La réponse à ces questions représente quelques éléments qui déterminent le statut d'une langue.

On peut alors se demander quelle place tient le français chez nous et quelles peuvent- être ses différentes fonctions dans le système linguistique au Gabon ? Cette situation provient du fait de la coexistence du français et de toutes nos unités- langues. Sur le plan syntaxique, sémantique, lexical, ou prosodique, il est des conséquences très intéressantes qui seront pour quelques unes abordées dans ce travail.

Par cadre d'analyse, nous entendons là, l'approche théorique, en d'autres termes, la structure conceptuelle et les instruments de travail théorique ou conceptuel que nous comptons utiliser pour comprendre et analyser les objets de notre étude.

En tant que notion, la francophonie peut être appréhendée selon plusieurs perspectives qui toutes retiendront notre attention, à un moment ou à un autre de notre parcours linguistique, historique, didactique, littéraire. Dans l'état actuel de nos recherches, et malgré les incertitudes et les doutes épistémologiques qui pèsent sur notre démarche, nous considérons la littérature comme un espace privilégié où peuvent s'exprimer des identités culturelles spécifiques. Il nous apparaît donc que, malgré le caractère particulier que revêt le corpus littéraire en soi, l'œuvre littéraire, par son authenticité permet, mieux que tout autre, d'envisager la question de l'inter culture. Ce sont en effet, les différents modes d'appropriation du français par des écrivains dont ce n'était pas la langue maternelle qui ont permis l'émergence de la littérature appartenant à des aires géographiques et culturelles différent et qui définissent ce que l'on s'accorde à appeler une « une francophonie plurielle » .

Culturellement, cette notion d'espace français est extrêmement riche parce qu'elle réunit tout ce qui exprime une même appartenance à la langue, mais aussi aux

[1] Langue vernaculaire du Gabon.

cultures qui la constituent, africaines, créoles, arabes, slaves, orientales, américaines, asiatiques, et autres. Parler d'espace français et non plus de francophonie, c'est rompre avec l'attitude de type impérialiste qui a grandement nui à l'installation " dans le français" de tous les locuteurs non français, natifs ou non. Ainsi définie, la francophonie peut alors continuer à désigner l'ensemble des peuples et des groupes locuteurs qui utilisent « partiellement ou entièrement » la langue française dans leur vie quotidienne ou dans leurs communications, que ce soit dans un contexte unilingue (ou monoglossique) comme celui de la France, ou plurilingue, voire diglossique. C'est dans ce dernier cas de figure, qui nécessite une approche typologique des plus fines, que se développe une conception renouvelée de l'interculturel, c'est à dire du dialogue des cultures.

Ce dialogue renvoie d'abord à une notion linguistique puisqu'il s'agit bien d'un échange " francophone " autrement dit, qui se conduit en " français ". On pourrait donc rappeler ici que la tenue de la " francophonie " désigne d'abord " le fait de parler le français, comme langue maternelle, comme deuxième langue courante, comme langue officielle ou comme langue de communication."[1]

Cependant, quelle que soit la ou les stratégies adoptées par les écrivains face aux français, il est difficile de fonder le discours identitaire sur les langues, dans la mesure ou son imaginaire varie selon les époques. Si dans les années cinquante, l'appropriation du français par des écrivains dont ce n'était pas la langue maternelle passait par le strict respect d'un français académique, à partir des années quatre-vingt une sorte de rupture idéologique et conceptuelle se produit, qui fait qu'on ne conçoit pas la possession de la langue de la même manière, puisqu'on la fonde désormais sur la capacité de jouer avec des structures pour en tirer des mots ou des constructions que les grammairiens n'avaient pas prévu. L'idéologie de la langue est donc bien évolutive et rien ne permet d'affirmer que cette évolution soit finie. Ce qui tend à démontrer, si cela est nécessaire, que la langue n'est qu'un instrument qu'utilise certains écrivains pour dénoncer l'opacité du langage et son impossible " traduction ".

Le langage n'intervient donc que comme un paramètre de l'identité, essentiel sans doute, mais insuffisant à définir dans sa complexité, ce qui oblige à envisager d'autres paramètres, parmi lesquels la prise en compte des réalités historiques et sociales comme éléments structurants de l'identité s'est simultanément imposée comme le second axe de réflexion.

[1] Michel Tetu, *la Francophonie, histoire, problématique, perspectives*. Paris, Hachette, 1988.

L'identité, en effet, n'est pas une donnée stable et définitivement acquise. Elle est toujours le produit d'une histoire dans laquelle elle s'inscrit. La référence à l'histoire permet, en outre, de comprendre comment a pu se construire l'identité de certains groupes sociaux, comme celui de l'élite africaine formée à l'école française coloniale, de manière à s'en assurer la parfaite docilité. Mais l'Histoire peut aussi peser sur toute une communauté dominée au point d'étouffer en elle toute originalité et de ne plus se définir. Elle peut aussi enfermer un peuple dans la violence. L'identité peut en outre être formée par l'Histoire, mais peut aussi se construire contre l'Histoire. Ainsi, le rapport qui s'établit, dans le cadre de la francophonie, entre langues, d'histoire et d'identité est un rapport complexe, qui se donne à lire dans un contexte multiculturel, qui ne saurait faire oublier la spécificité de l'activité littéraire.

S'interroger sur la relation qui existe chez l'écrivain francophone, entre l'identité, la langue et la société, c'est aussi prendre en compte les possibilités de production littéraire, d'une identité cumulative ou dissociative dans un texte de fiction. L'identité culturelle étant le résultat d'une construction permanente faisant appel à des référents multiples. De ce fait, l'écriture devient le lieu où s'expérimente de nouvelles opérations identitaires, mettant en jeu des procédures de fabrication de sens qui combinent des répertoires différents.

Après l'explication du sujet, nous abordons dans la seconde partie de notre travail de recherche l'approche méthodologique. Il s'agit d'un exposé de notre méthode, de nos outils de travail et d'un plan provisoire de l'étude que nous inspire l'exploitation de ces outils de travail.

La finalité de notre étude est la production d'une étude sur les rapports entre la Francophonie et la Culture au Gabon. Nous fabriquons ce discours progressant par un double mouvement.

Le premier mouvement génère des connaissances qui s'additionnent à une somme de connaissances : ce sont les connaissances acquises par de nouvelles questions, par une extension de la documentation. Autrement dit ce sont les connaissances acquises par addition.

Le second mouvement élabore un savoir par juxtaposition de représentations : ce sont les représentations qui jaillissent de notre esprit, de notre vision de la Francophonie, de notre vie culturelle au Gabon, en Afrique, dans le Monde, de notre conception de la vie et de l'Homme en général. Ce sont les connaissances acquises par juxtaposition.

Les connaissances acquises par addition[1] sont de l'ordre des faits et relèvent de la chronique et de l'histoire proprement dite. Celles acquises par juxtaposition [2] sont de l'ordre des significations et relèvent de notre formation. Notre récit historique s'intéresse au passé des hommes vivant au Gabon ; il est total en ce qu'il intègre dans sa vision tous les paliers du réel. Notre visée est la reconstruction du passé en fonction des réalités présentes car nous interrogeons le passé en fonction d'une idée qui s'enracine dans les préoccupations de notre existence actuelle.

Notre visée de l'histoire à travers ce sujet découle du désir de comprendre et d'expliquer qui s'appuie sur une nouvelle conception de la connaissance scientifique. Par exemple, dans les sciences de la nature comme dans les sciences de l'homme, la connaissance est un produit de l'intervention du chercheur. Pour notre part, nous ne voulons pas être passif ou contempler le réel. Nous voulons par contre être un agent qui l'organise en nous appuyant sur le cas de la culture au Gabon.

Notre connaissance historique du passé du Gabon est conçue à partir de l'épistémologie positive et constructive qui mettent l'hypothèse au départ de la connaissance. Nos hypothèses sortent de l'observation des faits, mais aussi de notre esprit qui cherche à comprendre. Cette attitude nous permet de dépasser l'opposition objectivité / subjectivité pour ne pas réduire notre étude à n'être, soit un squelette sans vie, soit une interprétation arbitraire.

Nous appréhendons le réel à partir des témoignages du passé qui ont subsisté jusqu'à nous et ont été conservés par des personnes morales ou physiques à partir de la bibliographie. Les témoignages ou sources que nous utilisons déterminent des angles, les gros plans de l'étude. Ces sources recèlent des données brutes, un ensemble de signes d'une réalité d'un autre ordre que nous structurons en fait historique.

Au départ, de notre étude, de notre recherche et de la fabrication de notre discours, il y a la définition du territoire d'analyse qui intègre quatre dimensions car le passé n'est pas seulement le domaine de l'historien. Il y a aussi, les ethnologues, les sociologues, les littéraires…

Les hommes constituent la première dimension de notre champ de travail ; les hommes vivant au Gabon avec leur diversité religieuse, politique et culturelle. La connaissance de ses hommes par leurs activités, leurs créations religieuses et politiques, est au cœur de nos préoccupations. Le temps constitue la seconde dimension de notre

[1] Les connaissances du premier mouvement de réflexion
[2] Les connaissances du deuxième mouvement de réflexion

champ de travail. Le rapport sur la vie des hommes vivant au Gabon que nous étudions est fait à partir d'un espace temps, à un niveau et un segment que nous découpons dans le cours du temps, de l'histoire de la Francophonie sur la base des événements culturels et d'avantages politiques.

La liberté et la totalité constituent les dernières dimensions de notre champ de travail. Notre discours historique ne cherche pas seulement à donner la raison d'être de certains faits caractéristiques à des individualités historiques du Gabon. Notre ambition est d'appréhender à partir des préoccupations actuelles la vie culturelle des Gabonais comme des entités individuelles et concrètes, et de comprendre leurs activités et leurs créations, par une temporalité construite sur une dialectique du déterminisme et de la liberté.

Nous reconstruisons les faits à partir des questions. Celles-ci sont suggérées tantôt par notre érudition, tantôt par notre observation inquiète du présent. Notre culture nous fournit divers concepts pour les formuler. En amont, nous formulons des questions spontanées, les explicitons dans un problème objectivé et intellectualisé. Cette opération qui s'appelle « poser le problème » consiste à fabriquer un schéma représentatif du réel et, à l'aide d'une hypothèse, nous le vérifions dans la réalité.

Nous n'avons pas besoin d'appliquer les règles de la logique scientifique pour rendre intelligible notre problème. Nous réfléchissons pour esquisser une première approximation susceptible de lancer notre étude sur des pistes fécondes. Cette opération consiste à réduire question spontanée aux dimensions concrètes d'un point précis de notre étude.

Tout d'abord, nous avons délimité le cadre de la recherche et choisi des voies d'interprétation qui servent d'idées directives. Délimiter ce cadre consiste à définir le temps, (de la colonisation à nos jours) le lieu (l'espace : le Gabon), et le thème de recherche (un aspect du réel : Francophonie et culture.)

Ensuite, à cause de l'interpellation des signes ou du silence des premiers documents consultés, nous élargissons ou restreignons l'enquête, précisons ou reformulons le problème.

Enfin, nous avons aussi regardé les concepts, les acquis, les résultats d'autres études, d'autres disciplines et périodes ou autres lieux pour mieux comprendre le problème et rendre opératoire les questions.

En outre, poser le problème a consisté aussi à tracer un programme de recherche.

Nous n'avons retenu que des questions qui sont susceptibles d'avoir des réponses. La définition des questions dépend d'exigences intellectuelles mais aussi des contraintes concrètes de l'ordre de la documentation. Lors de l'élaboration du problème, nous avions en tête deux préoccupations : est-il neuf ? S'il n'est pas neuf en d'autres lieux et périodes, il est neuf au Gabon. Est-il possible d'y trouver des réponses ?

A première vue, c'est difficile à cause des exigences liées à la documentation qui est éparpillée. Notre premier réflexe a été de tout lire sur le problème en d'autres lieux et autres périodes de rassembler une bibliographie. Nous avons regardé comment, en d'autres lieux et d'autres périodes, ce type de problème a été traité. Si ces lectures préalables nous ont balisé la route, elles ne nous ont pas conduites vers l'inédit.

Le second réflexe a été de s'assurer qu'il est possible de rassembler une documentation correspondant à toutes les dimensions de notre problème. Cela est possible car la documentation relative à nos sujets se trouve en France et au Gabon.

C'est donc muni d'un problème et d'une idée des lieux où trouver la documentation que nous avons entrepris la recherche. La méthodologie de notre recherche est fondamentale. Elle est déterminée par l'existence d'un thème et d'un problème. Nous procédons par étapes : l'étape indicative, l'étape de recherche critique, l'étape d'exploitation finale.

L'étape de recherche indicative nous permet d'aller sur le terrain précisément aux archives, dans les bibliothèques, dans les librairies et chez les informateurs et témoins oraux. C'est l'étape de la collecte systématique des données. Les entretiens oraux sont directifs ou semi-directifs lorsqu'il s'agit d'un témoin que nous n'avons pas contacté au préalable.

La seconde étape, celle de la recherche critique ou de dépouillement, nous permet d'exploiter les données écrites ou orales. En d'autres termes, les soumettre à un traitement particulier, celui des différentes méthodes d'analyse propre à la littérature ou empruntées à d'autres disciplines.

La troisième et dernière étape, consacrée à la synthèse, nous permet de mettre de l'ordre dans les données utiles en opérant un choix de manière définitive.

Concrètement, nous parcourons des sources et documents dont nous extrayons des données. Nous avons minutieusement rassemblé ces données, nous avons effectué un ensemble d'opérations au cours desquelles, par un dialogue constant entre le problème et les données recueillies se forge la problématique de l'étude. Notre synthèse et compréhension des données recueillies est possible parce, que dès l'amorce de la

recherche, nous possédons une première représentation de l'objet que nous étudions, une sorte d'intuition qui jaillit de notre culture.

Nous savons dès le départ que nous voulons étudier la Francophonie et la Culture au Gabon. Par la simple observation de la Francophonie actuellement au Gabon et ailleurs, nous savons que la Francophonie a une organisation, un fonctionnement, des domaines privilégiés d'intervention. Cette représentation, au départ, nous indique les documents à explorer, les faits pertinents à retenir et même les principes pour les regrouper en catégories. Mais tout au long de la recherche, nous confrontons ces représentations du présent avec les sources, les documents et les témoignages oraux que nous recueillons.

PREMIERE PARTIE : ELEMENTS POUR UNE REPRESENTATION DU GABON ET DE LA FRANCOPHONIE.

CHAPITRE 1:
LE GABON

1.1. VUE PANORAMIQUE DU GABON

1.1.1. Caractéristiques générales.

Le Gabon est situé au cœur même de l'Afrique, en bordure (sur plus de 8OO km) de l'océan Atlantique. Au nord-ouest du pays en bordure de l'Océan, la petite Guinée Équatoriale est enchâssée dans le territoire gabonais. La frontière nord sépare ensuite le Gabon du Cameroun. Tout le reste du pays jouxte le Congo. A l'exception de l'Océan Atlantique à l'ouest, toutes les autres frontières gabonaises sont artificielles et résultent d'accords passés. En 1886, par le décret du Gouverneur Savorgnan de Brazza fixant les frontières entre le Gabon et le Congo au sud. En 19OO, entre la France et l'Espagne pour le nord-ouest. En 1919, entre la France et l'Allemagne pour le nord. Le Gabon a une forme ramassée (600 km d'est en ouest). C'est le plus petit État de l'Afrique centrale après le Rwanda, le Burundi et la Guinée Équatoriale.

Le Gabon est un pays situé à cheval sur l'équateur. Il occupe actuellement une superficie de 267OOO km2. Cette superficie représente la moitié de celle de la France.

Il est précisément situé à cheval sur l'équateur du deuxième degré nord au quatrième degré sud en longitude. Il se trouve entre le neuvième degré et le quatorzième degré à l'est du méridien de Greenwich. Le Gabon constitue la partie ouest de la cuvette congolaise. A l'ouest, le pays est bordé par l'océan atlantique.

Le Gabon est principalement caractérisé par son relief accidenté et la densité de ses immenses forêts. Les formations géologiques du Gabon s'étendent des âges les plus reculés à notre époque. Les grands phénomènes et les cataclysmes, qui se déroulèrent au cours des dizaines de milliers d'années rendent assez compliqués l'étude de la structure géographique du Gabon. Du nord au sud, la région à l'est de Lambaréné est formée de roches cristallines anciennes. A l'ouest de Lambaréné, on retrouve des formations sédimentaires datant de l'époque secondaire. De Chaque côté de l'embouchure du fleuve Ogooué, on constate la présence de roches plus récentes datant de l'époque quaternaire. Il y a aussi la présence à

quelques endroits du pays, de roches éruptives.

Pour les matières premières, le Gabon possède des métaux comme le manganèse ou le fer mais aussi des diamants situés dans les roches cristallines. Il existe également des gisements de pétrole dans les terrains de l'ère tertiaire ou quaternaire.

Le relief gabonais se caractérise par une altitude moyenne, sauf dans la partie côtière, le relief est assez tourmenté. Le bassin côtier correspond à la partie Nord avec les estuaires de la Mondah et du Como, le delta de l'Ogooué, la région des lacs et la lagune du Fernand Vaz. L'altitude y est basse. Au nord de l'Ogooué, la côte est entrecoupée par trois lagunes: Iguéla, Nguda et Mayumba.

Le bassin de l'Ogooué comprend la forêt équatoriale qui couvre près de 14000 km, le massif du Chaillu, principal château d'eau est le sommet le plus élevé du Gabon, le mont Iboundji qui culmine à 1575 m. Les autres massifs importants sont le mont de Cristal au nord, le mont de Koumouna-Bouali au sud et le mont Birogou au sud-est. Ces massifs dépassent souvent les 1OOO mètres.

Le pays Batéké se situe à l'est aux environs de Franceville. Cette partie est composée de grandes savanes coupées de forêts galeries et d'une succession de plateaux élevés entre 6OO et 8OO mètres. Ces plateaux sont le plus souvent accidentés.

Le climat est quasiment identique dans tout le pays en raison des différences d'altitude. C'est un pays typiquement équatorial, c'est-à-dire chaud et humide. Les variations de températures sont très faibles. La moyenne se situe vers les 26 degrés, une humidité atmosphérique importante en raison de l'abondance des pluies qui tombent pratiquement tout au long de l'année (hauteur moyenne annuelle: 2m.) Localement cependant, certaines modifications climatiques peuvent être provoquées par l'influence océanique ou le relief.

L'année se divise en quatre saisons. Une grande saison sèche de mai à septembre et une petite saison sèche de la mi-décembre à la mi-janvier. Une longue saison des pluies de la mi-janvier à la mi-mai, une courte saison de pluies d'octobre à ma mi-décembre. La mousson domine la saison des pluies et les alizés en saison sèche.

Le pays possède une grande unité physique grâce à deux facteurs géographiques : sa végétation et son réseau hydrographique, notamment le bassin de l'Ogooué et de ses affluents dont le bassin s'étend sur près de 22O OOO km2. L'Ogooué est le plus grand fleuve et il s'allonge sur 1200 km de long. Il prend sa source au Congo au sud du Zanaga. Il a un débit atteignant 1O OOO m3 à la seconde. Ses affluents sont sur la rive droite de la M'passa, la Sétié, l'Ivindo, l'Abanya, et sur la rive gauche, la Solo, l'Ofoué, et la N'gounié. Il y a sur la côte des fleuves. L'un des plus importants est le Rio Muni qui se jette à la mer à Cocobeach.

C'est celui qui se place le plus au nord. On retrouve ensuite le Como dont l'estuaire se nomme Gabon, origine du nom du pays. Un peu plus bas il y a le Rembo N'komi et le Rembo N'dogou qui se jettent dans les lagunes côtières de la Nyanga qui atteint l'océan au sud du lac Cachimba après un long parcours de 350 km. On peut retenir aussi le Woleu et le N'tem, nom de la région septentrionale du Gabon. Ces fleuves pénètrent en Guinée Équatoriale et au Cameroun avant de rejoindre l'océan. Les fleuves gabonais sont navigables, malgré la présence de chutes et de rapides.

En effet soumis à un climat pluvieux et humide, le Gabon est par excellence la patrie de la grande forêt équatoriale qui occupe encore presque 85% de la superficie du territoire, soit 225OOO km2. La notion de climat équatorial conditionne l'existence de la grande forêt à peine piquetée de quelques îlots de savanes, ce que les aviateurs locaux désignent plaisamment par le nom de « champ de persil » tant son aspect vu d'avion semble compact et impénétrable. Cette forêt se présente pourtant sous deux formes : la mangrove ou forêt littorale, et la forêt dense. Son exploitation déjà ancienne (en particulier celle de l'Okoumé) a été longtemps la principale source de richesse du pays. La situation géographique du pays se caractérise par une ouverture et par un cloisonnement. La côte atlantique permet une ouverture sur le monde. Elle a permis aux Européens de s'aventurer sur ces terres. Mais le relief accidenté et la grande forêt équatoriale offre un aspect de cloisonnement et de repli, du fait de leur densité.

1.1.2. Le découpage régional du Gabon actuel.

L'ancienne organisation administrative du Gabon, héritée de l'époque coloniale française a été modifiée le 17 décembre 1975. Une nouvelle organisation territoriale a été adoptée en 1984. Le Gabon est donc actuellement divisé en neuf provinces, chacune d'elles étant à son tour subdivisée en départements, chaque département en districts, chaque district en cantons, chaque canton regroupant plusieurs villages. Ces diverses circonscriptions sont respectivement administrées par un gouverneur (nommé par le chef de l'État), un préfet, un sous-préfet, un chef de canton, un chef de village (nommé par le gouverneur).

Le Gabon d'aujourd'hui peut-être découpé en neuf régions. L'intérêt de connaître les régions actuelles du Gabon vient du fait que la situation géographique en 1876 est floue et les délimitations territoriales ne sont pas encore définies. Une bonne connaissance des régions permet donc de saisir par la suite, la situation du pays.

La région de l'Estuaire est située de part et d'autre de l'embouchure du Gabon. La

population de l'Estuaire atteint aujourd'hui 73 OOO habitants. Elle comprend les chefs lieux de Libreville, Cocobeach et Kango. La capitale Libreville est en pleine expansion c'est la métropole politique et administrative du pays.

Le Haut-Ogooué est presque entièrement recouverte par la savane. Cette région comprend les villes de Franceville, Okondja et Moanda. Elle possède les ressources minières considérables, surtout en uranium et en manganèse.

Le Moyen-Ogooué occupe à peu près le centre du Gabon. Cette partie comprend les villes de Lambaréné et de N'djolé. La ville principale, Lambaréné tient son importance par sa position au confluent de l'Ogooué et de son affluent la N'gounié. C'est le point de passage de la grande route qui traverse tout le Gabon, du nord au sud.

La N'gounié embrasse les villes suivantes: Mouila, Fougamou, M'Bigou, Mimongo, N'Dendé et Mandji. Cette partie est drainée par la N'gounié qui se jette dans l'Ogooué à Lambaréné. La région produit du café, de l'arachide et de l'huile de palme.

L'Ogooué-Lolo est traversé par l'Ogooué, entrecoupé par les rapides de Boundji et de Doumé. Les villes présentes dans cette région sont Koulamoutou et Lastourville.

L'Ogooué-Ivindo est montagneuse et presque entièrement recouverte par la grande forêt équatoriale. Elle est drainée par l'Ogooué et ses trois affluents: l'Ivindo, l'Ofoué et l'Okano. Elle comprend trois villes suivantes : Makokou, Mékambo et Booué.

La Nyanga comprend les villes de Tchibanga, Mayumba et Moabi. La forêt y est très présente et elle constitue la principale ressource de la région avec le palmier à huile et le riz.

L'Ogooué-Maritime englobe l'estuaire de l'Ogooué, et s'étend sur près de 4OO km, le long du littoral atlantique. Elle comprend les villes de Port-Gentil et d'Omboué. L'océan y est très poissonneux.

Le Woleu-N'Tem forme la partie la plus septentrionale du Gabon. Elle comprend les villes suivantes: Oyem, Bitam, Medouneu, Minvoul et Mitzic. Elle est limitée au nord par le Cameroun, c'est l'une des régions agricoles les plus riches du pays.

1.1.3. Economie et politique

Le Gabon a connu de 196O à 199O une grande stabilité politique s'appuyant sur un développement économique réel et marqué par la présidence de Léon M'ba jusqu'en 1967, puis par celle de son successeur, l'actuel président Omar Bongo Ondimba. La richesse du pays en matière première (pétrole, bois, uranium, manganèse…) a permis de créer des

emplois et de disposer de recettes importantes. Avec un peu plus d'un million d'habitants, il peut-être considéré comme un des états africains les mieux dotés en ressources et un des mieux à même de satisfaire les besoins du plus grand nombre. Jusqu'en 1986, il a même fait figure de privilégié avec un PIB dépassant 5OOO dollars par an et par tête d'habitant, *(Regarder l'Afrique,* septembre 1993:19), un niveau de vie comparativement très élevé et une politique très avancée en matière d'éducation, de santé et de services sociaux. La chute du prix de pétrole et du cours du dollar en 1986 ont interrompu de façon brutale ce décollage économique. Par insuffisance de ressources, le montant du budget a été divisé par deux : les services sanitaires et éducatifs ont manqué de moyens, beaucoup d'entreprises étrangères ont fermé, la dette extérieure a gonflé et le revenu par tête d'habitant n'est plus que 3OOO dollars (Ibid.:19). Après l'euphorie des années 197O, l'austérité qui s'est installée, a suscité le mécontentement dans les deux villes principales: Libreville, la capitale et Port-Gentil, le cœur économique. L'agitation a culminé au début de l'année 1990 et le président Bongo Ondimba a lancé alors un mouvement de démocratisation avec l'organisation d'une conférence nationale rassemblant toutes les forces socio-politiques de la nation. Le parti unique le PDG (parti démocratique gabonais) a été dissous en avril et le multipartisme instauré. Mais, le 12 Janvier 1994, le Gabon a fait face à une nouvelle crise : la dévaluation du franc CFA, et donc le budget a été une seconde fois diminué de moitié. De plus l'économie du pays reste extrêmement dépendante du secteur pétrolier qui, à lui seul, représente 8O% des exportations (contre 3O % à la fin des années soixante). Ces recettes liées au cours du pétrole et du dollar, sont forts fluctuantes : ainsi elles sont passées de 534 milliards de francs CFA en 1990 à 5OO milliards en 1992 pour remonter sensiblement en 2OOO. Les gisements d'uranium et de manganèse apportent certes un complément financier essentiel. Mais la surproduction mondiale a pour conséquence actuelle la baisse des prix et la réduction des exportations.

Quant à l'exploitation forestière qui, avant la découverte des gisements pétroliers, occupait une place prépondérante dans l'activité économique, elle ne représente que 2 % du PIB. Or, l'agriculture, la pêche, et l'élevage restent embryonnaires et le pays importe la quasi-totalité de ses produits alimentaires, malgré la création de quelques complexes agro-industriels comme Agrogabon (huile de palme), Hévégab (hévéa) ou la société sucrière du Haut-Ogooué (canne à sucre), actuellement en cours de privatisation. En effet, la commercialisation de la production se heurte à l'étroitesse du marché local, à l'absence d'un réseau routier étendu et de bonne qualité ainsi qu'aux prix souvent avantageux des produits importés. La situation économique demeure donc fragile malgré l'importance remontée des

recettes pétrolières et la stabilité sociopolitique s'en ressent alors que le Gabon approche d'échéances électorales importantes.

1.2. LE GABON AU XIXE SIÈCLE : DES CONNAISSANCES LACUNAIRES

1.2.1. Le Gabon pré-colonial

Pendant longtemps, on a cru que la grande forêt équatoriale n'avait été pénétrée. Les connaissances et les découvertes actuelles démentent cette affirmation. En effet, depuis 1960, de nombreuses industries préhistoriques ont été découvertes, dans les savanes, près de Libreville et de Franceville et dans la forêt. Cet outillage comprend des microlithes du paléolithique supérieur mais aussi des pièces néolithiques et des débris des poteries anciennes.

Mis à part ces quelques connaissances, on sait peu de choses sur le Gabon avant le XVe siècle. A l'époque dite historique, le sud du pays et la côte appartiennent au royaume du Loango. Il existe également des confédérations de chefferies. Le Gabon est une terre inconnue pour l'Europe jusqu'au tiers du XVe siècle. Sur les cartes européennes, la zone du Gabon correspond à la « terra incognita ».

Les premiers qui entrent en contact avec les terres gabonaises sont les Portugais. En 1471, ils s'établissent sur l'île baptisée Sao Tomé. Ils s'aventurent sur le littoral nord et l'estuaire du Rio Gabao. En 1473, Lopez Gon Salvo découvre le cap de Fernando Vaz explore la région côtière. En 1482, Diégo Cam atteint l'embouchure du Congo[1]

Il existe certaines incertitudes sur ces dates mais de manière générale, il est acquis que durant le XVe siècle, les côtes gabonaises ont été explorées par les Portugais.

L'espace reconnu au début du XVe siècle est limité. On possède seulement des repères géographiques concernant la côte avec les embouchures du Como, de l'Ogooué et des lagunes. Le seul ouvrage de référence est écrit en 1589 par Filipo Pigafetta « *Description du Royaume du Congo et des contrées environnantes* » On ne fait pas encore vraiment la distinction entre le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Congo. En effet, les peuples et les disparités linguistiques sont encore peu connus. Le nom du Gabon trouve son origine dans la forme du caban de l'estuaire qui faisait penser selon les marins portugais, aux cabans de

[1] Jacqueline Bouquerel, *Le Gabon*, Que-sais-je? Paris, Puf, 1970 p. 38-46.

marins nommés « gabao ».[1]Les délimitations territoriales du Gabon sont encore approximatives.

A partir du XVIIe siècle, les sources sur le Gabon proviennent des Hollandais. Ils apportent des précisions géographiques et ethnologiques, mais celles-ci restent limitées car elles ne concernent que le littoral.

Au XVIIIe siècle, on sait un peu plus de choses sur l'organisation politique. On connaît deux principautés qui sont logées entre les bouches de l 'Ogooué et du Loango. Il y a le royaume Iomba au sud, et le royaume de la Sainte Catherine. Il n'existe pas ailleurs de formation politique organisée. Les seules organisations visibles sont celles des tribus forestières.

La traite va profondément marquée ce siècle. L'esclavage existait déjà avant l'arrivée des européens. Il y est pratiqué pour diverses causes. On peut devenir esclave par faute, crime, guerre. Il existe même des villages ou des groupes serviles. La traite va aggraver ses pratiques anciennes.

Les grands marchés de la traite se situent à l'époque, essentiellement dans la région de Fernand Vaz. Les profits sont partagés par certaines tribus qui cherchent par tous les moyens de conserver les privilèges de ce commerce. Un véritable circuit s'est organisé entre les tribus de la côte qui traitent avec les négriers et les tribus de l'intérieur qui fournissent des esclaves[2]

Au début du XIXe siècle, les connaissances sur le Gabon permettent de délimiter grossièrement trois ensembles :

Le premier englobe l'estuaire du Gabon, situé sur les cartes au nord de l'équateur. Les deux îles de Coniquet et des Perroquets, sont elles, connues depuis un bon moment. Par contre, on ne sait absolument pas où continue le fleuve Ogooué. Les terres intérieures sont encore inconnues.

Le Cap Lopez constitue le deuxième ensemble. Il concerne la pointe la plus occidentale, au sud du golfe de Guinée. Cette partie est bien connue et appréciée car sa baie offre aux navigateurs un excellent mouillage.

Le dernier ensemble est celui du pays des lagunes, qui concerne la partie de l'ancien royaume du Loango. Ce dernier s'est découpé en plusieurs parties. La côte, selon les sources, est considérée comme « inhospitalière » et les lagunes ne sont pas toutes reconnues.

Le bilan des connaissances de la côte gabonaise après trois siècles de relations avec les

---

[1] Roland Pourtier, *Le Gabon:Espace-Histoire-Société*, tome1, Paris, L'harmattan,1989, p.45-104.
[2] Jacqueline Bouquerel, op cit, p.38-45.

Européens est assez chétif.[1]

Malgré une fréquentation épisodique avec les Européens, venus soit pour le commerce, la religion ou les esclaves, leur influence est marquante par les tribus de la côte, bien avant la pénétration coloniale.

Les Européens ont apporté des besoins et des produits nouveaux comme l'alcool. Ils ont aussi introduits de nombreux bouleversements dans l'organisation des tribus côtières[2].

1.2.2. Les premiers contacts avec la France.

Les premiers contacts français avec le Gabon vont avoir lieu au XIXe siècle. Ils découlent de la nouvelle orientation politique française sur la côte d'Afrique. Les nombreuses rivalités avec l'Angleterre poussent la France à créer des points d'appui sur la côte pour favoriser des entreprises commerciales.

La côte africaine a un double intérêt, politique et commercial. Elle masque ses objectifs par une mission humanitaire, celle de lutter contre les négriers pour aider des populations « dégradées » par l'esclavage. La répression de la traite va donc être la conséquence des premiers contacts de la France avec les populations gabonaises.

En 1837, le lieutenant de Vaisseau Bouët Willaumez est chargé de reconnaître les côtes guinéennes pour y établir un point de relâche pour les navires de marine nationale.

En 1839, Willaumez débarque sur l'estuaire du Gabon. Après une période d'observation, il signe le premier traité entre un chef gabonais et un officier français. Le traité est conclu le 9 février avec Antchuwè Kowè Rapotchombo, surnommé le « roi Dénis », chef de la rive gauche de l'estuaire. Ce « traité » accorde à la France deux lieues de terres sur la rive gauche de l'estuaire du Como. Il met aussi en place une alliance offensive et défensive.

Le 18 mars 1842, Bouët Willaumez signe un nouvel accord avec Ré-Dowé, surnommé « roi Louis ». Cette signature marque véritablement l'installation de la France car le traité accorde à celle-ci, la souveraineté du territoire du « roi Louis ». Celui-ci cède « le terrain de l'ancien village de son père pour y élever telle bâtisse ou fortification qui lui plaira »[3]

L'installation française se fait progressivement. En 1843 est installé le premier poste français au Gabon, Willaumez est nommé gouverneur du Sénégal. Le poste du Gabon est fort d'Aumale, construit par le capitaine d'infanterie de marine Guillemain.

---

[1] R.Pourtier,op cit, p.38-45.
[2] François Gaulme , *Le Gabon et son ombre* , Paris; Khatarla, 1988 p.62-78
[3] J.Bouquerel,op cit, p.45-51.

Le 24 mars 1844, est conclu un autre accord, celui de Glass. Il est signé avec l'ensemble des chefs de l'estuaire. Le traité accorde les terres gabonaises au « roi des Français ». Les conditions dans lesquelles furent signées le traité ont provoquées certaines polémiques mais les versions divergent. Selon les sources, le commerçant français Amouroux aurait obtenu la signature de l'accord après une nuit de beuverie. La polémique arrive jusqu'en Europe. Les Anglais pensent que les habitants ont été abusés et qu'ils n'ont pas bien compris les termes du traité. Des querelles éclatent entre les Français et les Anglais. Finalement, la France parvient à se sortir de cette situation belliqueuse. En 1846, deux chefs « mpongwè », le « roi François » et le « roi Georges » qui n'avaient pas adhéré au traité de Glass s'y ajoutent. [1]

Jusqu'en 1846, les Français consolident leur position dans l'estuaire du Gabon. Parallèlement, des voyages d'explorations sont entrepris. Les explorateurs se heurtent aux difficultés des voyages et à l'hostilité des autochtones. Malgré tout, les voyages se multiplient. Ils constituent une étape préparatoire pour la prise de possession de territoires pour la France. Les voyageurs français s'aventurent au départ à partir du bassin supérieur du Como. Ce sont surtout les marins français qui s'élancent dans ces voyages. Le premier date de septembre 1846. Le lieutenant de Vaisseau Pigeard a pour mission de prendre contact avec les populations du Haut-Como. Il remonte le fleuve jusqu'à son confluent.

Le but de ces voyages est de trouver un chemin accessible menant à l'intérieur de l'Afrique en vue d'une future occupation française. Les explorations du Como de Bouët Willaumez en 1853 et de Touchard en 1857 et 1860, amènent la certitude que le fleuve du Como n'aboutit pas à une voie de communication vers l'intérieur en naviguant. C'est pourquoi les navigateurs vont se retourner vers l'Ogooué. Serval et Griffon Du Bellay cherchent à remonter ce fleuve et pénètrent en son embouchure en juillet 1862. Mais devant l'hostilité de certaines tribus, les deux hommes se voient contraint d'interrompre leur progression. Ils s'occupent un peu plus tard d'une mission de reconnaissance des terres intérieures gabonaises et de ses tribus. Il va effectuer plusieurs voyages notamment dans l'arrière du pays du Fernan Vaz, avec l'espoir d'atteindre les bords de l'Ogooué.

Il est évident que les autorités françaises investissent dans ces nombreux voyages des aspirations coloniales. Les premiers traités permettent à la France d'imposer sa souveraineté sur le sol gabonais, bien que ceux-ci soient parfois sans valeur aux yeux des chefs gabonais car ils n'ont pas les mêmes notions de possessions de territoires.

[1] F.Gaulme,op cit.p.81-99

En ce qui concerne l'installation et l'administration française au Gabon, on peut dire qu'elle se fait de manière progressive et laborieuse. Les traités signés et l'avancée des explorations permettent à la France d'accroître son influence sur les bords de l'estuaire.

Entre 1839 et 1854, le territoire gabonais reste attaché au gouvernement du Sénégal. Cela signifie que pendant toutes ces années, l'administration du comptoir français est limitée puisque les pouvoirs restent concentrés sur le Sénégal entre les mains du commandant de Gorée.

Les choses vont évoluer, surtout à partir de 1859. En effet, un décret daté du 26 février 1859 réunit les établissements situés au sud de la Sierra- Léone en un groupement administratif indépendant de Gorée. Ce Groupement est appelé dans les textes « Établissement français de la côte d'or et du Gabon ». Le chef lieu est Libreville et celle-ci devient alors le siège de l'administration centrale du nouveau groupement de territoire. L'administration augmente considérablement en personnel et la garnison militaire est renforcée.

La défaite française de 1871 va causer de fortes difficultés financières et le personnel présent au Gabon va être diminué. La France envisage même en 1873, de quitter le Gabon. Mais les objections de Monseigneur Bessieux, vicaire de mission catholique, et l'importance stratégique du comptoir vont faire reculer la France qui va se maintenir sur les terres gabonaises.

1.2.3. La colonisation.

Comme pour les autres colonies de l'AEF (Afrique Équatoriale Française), le premier âge colonial fut celui des grandes compagnies concessionnaires, qui exploitèrent l'ivoire, le caoutchouc et surtout dans le cas du Gabon, le bois d'Okoumé, essence servant à la fabrication du contre-plaqué. Après la Première Guerre mondiale, les perspectives de la forêt semblaient infinies et de nombreux colons se lancèrent dans l'aventure du bois. Beaucoup firent faillite pendant la crise économique des années 1930. L'instauration de l'impôt par tête et du travail forcé contraignit les populations à intégrer l'économie coloniale, dans les conditions pénibles : les salaires versés par les grandes compagnies étaient souvent dérisoires et les mauvais traitements fréquents. A partir de 1913, le Docteur Albert Schweitzer fit construire un dispensaire à Lambaréné et tenta de mettre en œuvre une colonisation plus humaine.

La Seconde Guerre Mondiale marque un tournant dans l'histoire du Gabon. En 1940,

quelques jours après la prise de Libreville par les Alliés, l'administration coloniale se relia au général De Gaulle. Comme en 1914, de nombreux Gabonais furent enrôlés dans l'armée française. En contrepartie de leur contribution, ils espéraient que le régime colonial serait assoupi. Après la guerre, deux personnalités politiques s'affirmèrent : Jean- Hilaire Aubame, député au Parlement français, et Léon M'Ba, maire de Libreville et fondateur du Bloc Démocratique Gabonais (BDG). Le statut du Gabon évolua, avec la création de l'Union française en 1946 et la loi-cadre de 1956. Le référendum de 1958 sur la Communauté Française reçut 92% de « oui » et, le 17 août 196O, le Gabon accéda à l'indépendance et devint une république autonome.

1.2.4. Le Gabon contemporain.

En février 1961, Léon M'Ba fut élu premier président de la république Gabonaise. En 1964, Jean Hilaire Aubame prit le pouvoir par un coup d'État, mais une intervention militaire française réinstalla Léon M'Ba à la tête de l'État. A la mort du président en 1967, le vice-président Albert-Bernard Bongo (devenu El Hadj Omar Bongo, à partir de septembre 1973) lui succéda. En 1968, le président Bongo créa le Parti démocratique Gabonais (PDG), parti unique et se consacra au développement économique du pays, fondé sur l'exploitation des réserves pétrolières. En 1981, un parti d'opposition non autorisé se créa : Le MORENA (Mouvement de redressement national). En 199O, devant le mécontentement populaire né des difficultés économiques et de la mainmise d'un parti unique sur le pouvoir, le président Bongo a dû accepter l'ouverture politique; la tenue d'une Conférence Nationale aboutit à la restauration du multipartisme. Toutefois, l'opposition, morcelée, n'est pas parvenue à s'imposer. En décembre 1993, des élections présidentielles et législatives - contestées - ont vu une nouvelle victoire du parti gouvernemental et la réélection d'Omar Bongo à la présidence, devant le principal concurrent de l'opposition, le père Paul Mba Abessole. En 1994, la dévaluation du franc CFA a plongé une partie de l'économie dans une crise que le pays, qui a quitté l'OPEP, s'emploie avec succès à surmonter.

A partir de l'année 1996, le consensus auquel l'on avait jusqu'à présent recouru pour sortir des situations de crises graves prit un autre sens. Désormais, il s'agissait pour les acteurs politiques de se rapprocher mutuellement à tel point qu'une différenciation entre pouvoir et opposition devient difficile. Il s'en suit une perte de crédibilité de la classe politique vis-à-vis de la population qui s'abstient de plus en plus lors d'échéances électorales.

Après les élections locales (1996) et municipales (1997), alors que l'opposition réussit

à conquérir plusieurs communes et départements d'importance, notamment Libreville, Port-Gentil, Oyem, Mouila, etc., une de ses composantes contracte des alliances avec la majorité contre sa participation au pouvoir. De fait, des partis politiques d'opposition à l'instar de l'ADERE et du RDP, se rapprochent du régime et prônent la collaboration comme stratégie de conquête du pouvoir. On parle ainsi « d'opposition responsable » participant à la consolidation de la paix sociale et de la construction du pays. Il en découle un affaiblissement de l'opposition.

Le mouvement de rapprochement, au nom d'un consensus justifié, prend des proportions inquiétantes tant l'unanimisme politique qui en dérive rappelle, à certains égards, le parti unique. A la faveur des élections présidentielles de 1998 qui se soldent par la victoire du président sortant face à une opposition extrêmement affaiblie, la frange la plus importante de l'opposition lance la notion de « démocratie conviviale». Il s'agit en fait de coopérer avec le pouvoir en gardant son indépendance. Pourtant, cette vision évolua vers une entrée dans la majorité présidentielle dite « majorité républicaine ». En effet, au sortir des élections législatives (2OO1) et locales (2OO2), on assiste à son entrée dans le gouvernement. Les leaders se réclamant encore d'une opposition véritable apparaissent désormais comme des marginaux.

En décembre 2OO5, le président sortant est élu pour un nouveau septennat.

1.3. LA GRANDE DIVERSITÉ DE LA POPULATION GABONAISE.

1.3.1. Histoire du peuplement du Gabon.

Bien que l'homme semble avoir été présent dans la région dès l'époque préhistorique, l'installation des Pygmées est considérée comme la transition entre préhistoire et histoire locale proprement dite, marquée par d'importants mouvements migratoires. Le Gabon copte actuellement une cinquante d'ethnies, de culture bantoue pour la plupart et n'ayant atteint leurs emplacements actuels qu'à la suite de migrations plus ou moins récentes. Il convient cependant de préciser, avant d'aborder cette partie, qu'il existe un certain nombre de variantes graphiques des ethnonymes selon les livres et les auteurs. Pour ne pas désorienter un lecteur francophone non gabonais, nous adopterons ici une transcription conforme à l'orthographe usuelle du français, permettant plus facilement d'induire une prononciation acceptable par les nationaux.

Migrations en provenance du nord, certains groupes, les plus nombreux et les premiers à s'établir, les peuples de langue myéné, sont venus des savanes du nord-est de l'arrière-pays. Leur présence dès le XIV è siècle dans la région de l'Estuaire a été établie ainsi que leur installation dans l'Ouest et le centre du XVII è au XIX è siècle.

Les groupes Benga et Séké ont atteint la côte au XVI è siècle.

Le groupe Kota a représenté un puissant courant migratoire de direction générale nord-sud du XVIII è au XIX è siècle.

Le groupe Fang a fourni l'une des dernières migrations intéressant le Gabon mais aussi la plus importante. Ses membres ont pénétré au Gabon vers la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle en provenance du Cameroun et du nord du Congo.

Les migrations en provenance du sud :

L'ensemble de ces groupes et beaucoup moins important à la fois en nombre et en expansion : Les Téké, le Nzébi sont venus du Congo.

Les Vili viendraient des environs de Pointe Noire, au Congo et constitueraient un courant migratoire assez ancien : XVIIe et XVIIIe siècle.

Les Loumbou, de provenance plus récente, seraient originaires également de la région de Pointe Noire.

Les Pounou, enfin, seraient venus du Sud à une époque relativement proche.

On attribue généralement ces déplacements de populations à la décadence des royaumes congolais, due à des guerres de succession, aux contacts avec les Européens, à l'introduction du christianisme au XVIe siècle ainsi qu'aux ravages de la traite du XVIIe au XIXe siècle. Mais il faut aussi songer à la poussée islamique du Nord qui a refoulé un certain nombre de peuples vers le sud, à l'intervention européenne, à l'époque de l'esclavage, qui a multiplié les heurts entre les groupes et en a forcé certains à fuir, puis en dernier lieu, à l'installation du pouvoir colonial (fin du XIXe, début du XXe siècle) qui a provoqué résistances et refoulements avant de contribuer à une certaine stabilisation des peuples, notamment par la création des frontières du pays.

1.3.2. Situation démographique.

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H.) de 1993, fait état au 1/O6/1993, d'une population de 1.014.976 habitants. La densité est de 3,8 habitants/km2 (R.G.P.H, 1993 : 2).

Les caractéristiques essentielles du peuplement sont les suivantes :

- Un dynamisme démographique relativement faible. Le taux de natalité est bas (pour un pays africain) : 35 pour mille pendant la période 1960-1990, alors que la moyenne de l'Afrique Centrale était, pour la même période, 44 pour mille. L'hypofécondité est certes relative (période 1985-9O : 4,48 enfants par femme en âge de procréer contre 6 pour l'Afrique Centrale) car l'infécondité a beaucoup baissé en l'espace d'une génération (RGPH, 1993 : 55). De plus, le taux de mortalité a diminué de moitié durant ces mêmes années 1985-1990. Le taux d'accroissement naturel est cependant modeste quoiqu'en augmentation : 2,5% (contre 2% en 1985-9O). Quoiqu'il en soit, la population a plus que doublé en 33 ans (RGPH, 1993: 3).

- Une population jeune : 41% des effectifs ont moins de 15 ans.

- Un peuplement très inégalement réparti. Les campagnes (1habitant/km2) semblent progressivement se vider au profit des centres urbains qui englobent 73% de la population totale. (RGPH, 1993:3). Cette caractéristique paraît devoir s'accentuer. Les villes cependant, restent encore de dimensions réduites. Ainsi Libreville ne compte que 419.596 habitants et Port-Gentil : 79.225, pour ne citer que les principales métropoles.

- Ce relatif sous-peuplement a des causes multiples. Historiques : la traite des Noirs qui a saigné le pays, les hostilités entre les tribus, les famines des années 1917-192O, les deux guerres mondiales. Il a aussi des causes géographiques : la grande forêt équatoriale et son climat peu favorable à l'homme. Certaines causes sont en outre médicale, malgré les progrès de la médecine et les différents traitements existants : paludisme, fièvre jaune, maladie du sommeil, alcoolisme, sida…

La description de la situation démographique est cependant relativement complexe. On doit d'abord distinguer entre autochtones et étrangers.

Très schématiquement, on peut classer la population autochtone dans deux grands groupes : les Pygmées et les Bantous.

- Les Pygmées.

Ce sont les occupants les plus anciens du territoire, et ils sont éparpillés sur l'ensemble du pays. Au nombre de 3.320 environ, ils représentent moins de 1% de la population. Selon l'ethnie qui est dans leur voisinage, ils reçoivent une dénomination différente : ainsi au nord, les Fang les appellent Baka / Bekwig/ Bibaya, dans l'Ivindo, les Bakota les nomment Bakola, dans le centre et l'est, les Okandé et les Téké, Akowa ou Babougou. Leur langue, le Baka est le seul parlé non-bantou usité au Gabon. (Moussirou-Mouyama / De Samie, 1996 : 604).

- Les Bantous.

Les filiations sont parfois difficiles à appréhender car les groupes ethniques sont classés soit selon les appartenances linguistiques, soit selon leur apparentement, soit encore selon leurs provenances géographiques. Les avis des exégètes divergent souvent et les noms des ethnies varient suivant qu'un groupe parle lui-même ou que ce sont les autres qui le désignent, chacun dans sa langue. Le bilan gabonais le plus complet en notre possession est d'ordre linguistique. Il recense une cinquantaine de langues, toutes d'origine Niger-Congo, réparties en une dizaine de sous-groupes linguistiques en raison de leurs parentés structurelles. (Jacquot, 1978, Kwenzi-Mikala, 1997). En effet, il faut préciser que plusieurs groupes ethniques emploient souvent la même langue ou des langues très étroitement apparentées. Pour illustrer cette situation, on citera le cas des Myéné de la côte, regroupement linguistique assez récent qui comprend les Mpongwé de Libreville, les Oroungou de Port-gentil, les Galoa de Lambaréné, les Nkomi de la lagune de Fernan-Vaz et deux petites ethnies du Bas et du Moyen-Ogooué, les Adjoumba et les Enenga. Dans cet exemple, il y a intercompréhension entre les locuteurs des ces groupes. Et cela est également le cas dans le groupe Fang qui compte six composantes dialectales très différenciées : Fang, Nzamane, Meke, Mvaï , Ntoumou et Okak.

1.3.3. Un million d'habitants, cinquante ethnies.

Le Gabon est un des pays les moins peuplés d'Afrique. Le dernier recensement fait apparaître le chiffre de 1,5 millions d'habitants en 1991, dont 352 000 rien que pour la capitale.

La densité varie selon la région. Légèrement au-dessus de la moyenne nationale dans le sud-est et le massif central, elle est presque nulle dans les monts de Mayumbé, dans la région des Abeilles, où la route ne traverse pratiquement aucun village, dans la vallée du Moyen-Ogooué ou les monts de Cristal.

En revanche le Woleu N'Tem, dans le nord, a la plus forte démographie du pays, et il est suivi par la zone côtière entre l'Estuaire et Fernan Vaz, ainsi que par la vallée de la Ngounié. Cependant à l'intérieur même de ces zones, certains secteurs sont presque vides, soit en raison de la nature marécageuse du sol, soit parce que la forêt y est particulièrement dense ou pour toute autre raison quelquefois mystérieuse. Pourquoi la forêt représente-t-elle parfois par exemple un milieu peu propice à une expansion démographique, alors qu'elle a si souvent servi de refuge à des populations chassées par les immigrants? La présence des maladies endémiques et autrefois des grandes épidémies, les ravages de l'esclavage, expliquent un

faible peuplement en général, mais pas toujours la répartition. En revanche les dissensions ou les alliances des cinquante ethnies qui sont représentées au Gabon peuvent avoir influencé leur implantation.

Ces ethnies sont parfois classées d'après leur appartenance linguistique… bien qu'il existe une quarantaine de dialectes gabonais, donc autant que d'ethnies. (Mais ils offrent des similitudes.)

D'autres sont rattachées à une même famille raciale ou de provenance géographique identique. Il arrive aussi que des groupes hétérogènes soient liés par des coutumes et des lois sociales analogues : des conquérants ont pu imposer leur civilisation aux vaincus, ou au contraire adopter la leur, ou encore un milieu déterminé a fini par transformer le même modèle de familles de culture différente.

Le profane a d'autant plus de mal à bien comprendre toutes ces filiations que les spécialistes ne sont pas toujours d'accord et que les noms eux-mêmes varient selon d'un groupe parle de lui ou que se sont les autres qui le désignent … chacun dans sa langue.

Cette multiplicité d'ethnies n'implique pas l'existence d'une importante disparité. D'abord les historiens s'entendent à leur reconnaître la même appartenance à la grande famille linguistique des Bantou, qui pendant des siècles a envahi peu à peu de nombreuses régions de l'Afrique orientale et centrale.

A l'exception des Pygmées - qui ne représentent au Gabon qu'à peine 1% de la population - tous les groupes auraient la même origine, bien que le tronc commun se soit ramifié très largement, bien longtemps avant que les premiers de ces groupes n'arrivent dans le pays. Ces populations ont également des points communs, selon qu'elles viennent du nord ou du sud, se manifestant dans les légendes qui évoquent leur origine et dans le système de filiation qu'elles ont adopté, en général patrilinéaire, chez les peuples venus du nord, matrilinéaire chez ceux du sud.

Quelle que soit leur appartenance à l'un de ces groupes, il existe un facteur commun primordial entre tous les Gabonais : c'est la prépondérance accordée au clan et à l'ethnie par rapport à l'individu qui, seul, n'a pratiquement pas de raison d'être et ne peut survivre. En fait ce sentiment très fort d'appartenance à une communauté, loin d'être un facteur d'hétérogénéité et de représenter un danger pour l'unité gabonaise, peut au contraire favoriser un transfert affectif de la famille et de la tribu à la nation. Celle-ci jouera dès lors pour l'individu le même rôle protecteur et distinctif à l'égard des autres groupes.

Pour que ce transfert puisse s'effectuer harmonieusement, il faut que se rencontrent deux facteurs : une similitude profonde au niveau des croyances essentielles et une

organisation politique suffisamment homogène pour créer en faveur de la nation gabonaise une force centrifuge capable d'annuler les tendances au repliement vers le noyau ethnique.

1.3.4. Les principaux groupes ethniques.

Les inventaires des parlers du Gabon ont été effectués par Malcolm Guthrie (1953), André Raponda Walker (1960), André Jacquot (1978) et Jérôme Kwenzi-Mikala (1997.)

C'est la dernière classification en dix unités - langues de Jérôme Kwenzi-Mikala qui a été reconnue officiellement lors de la Table Ronde sur les « Recherches Linguistiques et l'Enseignement des Langues au Gabon » du 9 au 11 décembre 1997 que nous vous donnons aujourd'hui.

L'auteur regroupe les 62 parlers du Gabon en dix unités - langue dont les termes servent à engager une conversation et sont l'équivalent du « je dis que ». Il s'agit de :

- L'unité - langue MAZONA comprend six parlers : fang-atsi, fang-make, fang-mvai, fang-ntumu, fang-nzaman, et fang-okak.
- L'unité - langue MYENE comprend six parlers : enenga, galwa, mpongwe, nkomi, oroungou et okoa.
- L'unité- langue MAKANAA -MENAA comporte dix parlers : akele, unguom, lisigu, mbangwe, metombolo, seki, tumbidi, shake, wumpfu, et lendabomo.
- L'unité -langue MEKONA -MANGOTE comporte six parlers : ikota, benga, shamayi, makongwe, ndasa, bakola.
- L'unité - langue MEMBE (ou OKANDE -TSOGO) compte huit parlers : getsogo, gepinzi, lande, gebobe, gehimbaka, gebiya, ebongwe, et kota-kota.
- L'unité - langue MERYE est constitué de dix parlers : gisira, gibarama, gibungu, yipunu, yilumbu, yisangu, ngubi,cibili, yirimba, et yigama.
- L'unité - langue METYE comporte sept parlers : yinzebi, yitsengi, yiwele, yibili, lima, liwanzi, et yibongo.
- L'unité -langue MEMBERE comprend cinq parlers : lembaama, lekanini, lindumu, latege et latsitsege.
- L'unité MAKENA comporte trois parlers : bekwil, shiwa, (ou makina) et mwesa.
- L'unité - langue BAKA est constitué du seul parler baka.

GROUPE ETHNIQUE	DEMOGRAPHIE
Fang	258 601
Shira-Punu	241 954
Nzabi-Douma	113 656
Mbédé-Téké	82 890
Kota-Kélé	71 351
Myènè	48 767
Okandé-Tsogo	32 793
Pygmées	3 534
Naturalisés	3 239
Total des Gabonais	856 785
Étrangers	153 490
TOTAL	**1 O1O 275**

Sources RGPH, 1993.

On voit donc la différence d'importance entre les langues quant au nombre des sujets parlants qui va de plusieurs dizaines de milliers à quelques dizaines sans qu'aucune soit parlée par la majorité de la population. (Jacquot, 1978 : 493-503).

Enfin, pour compléter l'approche de la situation ethno-linguistique, il faut préciser que le Woleu-Ntem est la seule province du pays quasiment mono-ethnique, tandis que, toutes les autres provinces (à l'exception de l'Estuaire plus urbanisé et donc plus composite), la presque totalité de la population se regroupe en seulement deux grands groupes ethniques dont le parler peut avoir de ce fait une certaine fonction véhiculaire provinciale.

1.3.5. Une forte présence étrangère.

Ils constituent 15, 2% de la population (RGPH, 1993 : 2), même si leur nombre a sensiblement diminué ces dernières années. En effet, la richesse des années 1970 avait attiré en grand nombre des travailleurs (surtout des hommes) des pays voisins : Guinée-Équatoriale, Congo, Nigeria, Cameroun, Sénégal, Mali, Bénin, Niger, entre autres. Ces migrants ont investi les petits métiers (artisanat, commerce de détail, taxi, personnel de maison …) Ils sont

particulièrement présents dans les deux villes les plus importantes mais on les rencontre également dans les mines du Haut-Ogooué et les exploitations agricoles du Woleu-Ntem. Ce sont surtout, actuellement et par ordre d'importance dégressive, des Equato-Guinéens, des Maliens, des Béninois et des Camerounais. Depuis la crise, cependant, la présence de cette population n'a pas manqué de susciter des réactions de rejet de la part de certains Gabonais confrontés au chômage. C'est ainsi qu'en 1992, selon les services du Ministère de la Défense Nationale, ce sont plus de 1O OOO Nigérians, sans-papiers et volontaires qui ont dû quitter le pays. La réduction amorcée semble s'être poursuivie du fait de la dévaluation du franc CFA et des problèmes socio-économiques qu'a vécu le pays. L'amélioration actuelle est trop récente pour qu'on en saisisse l'impact sur l'immigration. Quant aux étrangers non-Africains, ils n'ont jamais été fort nombreux, à l'exception des Français, les anciens colonisateurs. Or si l'on en croit le RGPH de 1993, ces derniers sont en constante diminution : 5 945 personnes (RGPH, 1993 : 19) Les autres étrangers non-Africains ne sont, selon ces mêmes estimations, que 1.648. Enfin, les Libanais, immigrés de fraîche date et occupant le secteur commercial comme presque partout en Afrique Centrale, sont au nombre de 953 en 1993, contre 20 une trentaine d'années auparavant.

1.4. LE GABON, UN CREUSET CULTUREL.

1.4.1. Rites et traditions.

Au Gabon, les traditions orales, la danse traditionnelle et les chants ont encore aujourd'hui une place particulière au sein des communautés. Il est vrai que celles-ci ont beaucoup diminuées, toutefois elles demeurent encore présentes particulièrement dans les villages éloignés des grandes villes. Les rites et traditions du Gabon diffèrent selon les ethnies. Des rites sont pratiqués pour la naissance de jumeaux, pour la mort d'un vieillard, pour la circoncision des garçons, pour l'initiation des jeunes à la vie adulte, etc.

Entrant dans l'esprit des traditions, la notion de famille est très importante pour les Gabonais et bon nombre d'Africains. Au Gabon, la famille n'est pas uniquement constituée des parents, des frères et des sœurs biologiques, mais elle englobe tous les gens qui sont proches : cousins, cousines, tantes, oncles, grands-parents, voisins de villages etc. Ainsi, les cousins et cousines deviennent frères et sœurs, les tantes et les oncles sont considérés comme les parents et les voisins du village (amis) deviennent, eux aussi des frères et sœurs « de

village ». Une telle notion de famille élargie résulte en une grande solidarité.

La religion prend aussi une place très importante dans la vie des Gabonais. Que ce soit la religion chrétienne, la religion islamique ou encore les religions traditionnelles, elles sont très pratiquées, autant chez les jeunes que chez les personnes les plus âgées.

Les sectes africaines et les croyances traditionnelles font partie de la vie de beaucoup de Gabonais. Il suffit de parler à quelques gabonais pour se rendre compte de la diversité de leurs croyances. Ils vous expliqueront comment les ancêtres décédés sont encore très présents dans la vie sur terre. Ainsi, les esprits des ancêtres sont souvent appelés à participer aux fêtes de village et à conseiller les êtres qui sont toujours sur terre.

Parmi les multiples croyances traditionnelles ésotériques au Gabon, le Bwiti est l'une des plus importantes. Le Bwiti constitue à la fois un culte, une philosophie, un enseignement initiatique et une thérapie (autant physique que psychologique). La pratique Bwiti est réservée aux êtres de sexe masculin et elle leur permet d'accéder à l'autre monde, d'entrer en contact avec les êtres spirituels. Les initiés du Bwiti communiquent avec ces êtres spirituels à la suite de l'absorption des râpures d'une plante sacrée, l'iboga, et d'incantations spéciales. Très pratiqué au Gabon, le Bwiti est à la fois un mode de vie et une croyance religieuse typiquement gabonais : aux initiations bwiti sont incorporés le chant et la danse traditionnelle. Mais comme cette pratique religieuse est réservée aux hommes, les femmes ont aussi, de leur côté, leurs rites et initiations secrètes.

1.4.2. L'artisanat.

L'artisanat a pris et prend une place importante au Gabon. Certes, les masques, les statuettes et les reliquaires n'ont plus toujours la même utilité qu'autrefois mais ils demeurent très présents dans le quotidien gabonais, particulièrement pour la décoration.

Les masques d'origine gabonaise sont habituellement faits de bois tendre, de raphia, de plumes, de cornes d'antilope, de miroirs ou autre. Plus que de simples œuvres d'art, les masques gabonais ont de véritables fonctions ésotériques dont celle de représenter la force sacrée et de faire participer les esprits à la vie du village. Ils représentent habituellement des esprits des morts dont on veut capter la force vitale et ils peuvent être utilisés lors de certaines fêtes. Les masques sont portés uniquement par les initiés et ils deviennent l'incarnation d'une force occulte qui dénonce les coupables, prédit l'avenir et indique les actes qui doivent être posés afin d'entrer dans la grâce des divinités offensées. Ils sont intimement liés à la musique et aux danses traditionnelles et ils inspirent souvent autant le respect que la crainte.

Les reliquaires, de leur côté, sont habituellement formés d'un panier ou d'une boîte où les ossements d'une personne défunte sont déposés. Cette boîte est surmontée d'une sculpture représentant l'ancêtre auquel le culte est rendu. Les manifestations pour ce culte diffèrent selon les ethnies du Gabon mais le fondement demeure le même : attirer sur les vivants les faveurs des défunts.

Tel que mentionné précédemment, le bois, le raphia et les plumes sont fréquemment utilisés dans l'artisanat gabonais. Outre ces matériaux, la pierre de mbigou est également très utilisée, surtout pour la sculpture. D'ailleurs les œuvres gabonaises les plus populaires sont souvent sculptées dans la pierre de mbigou, un calcaire gris ou beige nommée en l'honneur de la ville où l'on retrouve cette pierre. Cette pierre est typiquement gabonaise et bon nombre d'artisans ou d'artistes l'utilisent comme matériau principal. Très souvent la pierre sera sculptée en forme de visage féminin facilement reconnaissable chez les gens qui connaissent l'artisanat gabonais.

1.4.3. La musique.

La musique est d'une extrême importance au Gabon. Que ce soit la musique traditionnelle, les chants religieux ou encore la musique populaire des années 2OOO, il y aura toujours quelqu'un prêt à chanter ou à danser. La musique constitue un véritable culte que tous et chacun se permet d'entretenir agréablement, que ce soit au travail, dans le taxi, sur la rue ou encore à la maison.

La danse prend également une très grande place dans la culture gabonaise. Les gestes du quotidien sont souvent repris dans les mouvements de danse traditionnelle. Celle-ci favoriserait la transmission des savoirs et la communication entre l'homme et l'univers. Ainsi, la danse reste indissociable des rites initiatiques des différentes ethnies du Gabon.

Avec le Cameroun et la Guinée-Équatoriale, le Gabon possède une des plus riches traditions poetico-musicales de l'Afrique. Le Mvet, chant épique Fang, est le chant de toutes les choses. Il est accompagné d'un instrument qui porte le même nom (le mvet est une cithare en raphia). Habituellement, le chanteur s'installe pour la nuit entière au milieu d'une foule et chante tout ce qui lui passe par la tête. Outre le Mvet, les instruments traditionnels suivant font également partie des plus beaux instruments de l'Afrique équatoriale : la harpe ngombi, l'arc musicale Mitshogo, la sanza et la harpe-cithare des Batékés.

Parmi tous les artistes musicaux gabonais, les deux plus connus sont Pierre-Claver Akendengue et Hilarion Nguéma.

Le premier de renommée internationale, pratique le genre afro-moderne traditionnel. Il a d'abord triomphé en France en 1974, puis sur sa terre natale, le Gabon, et enfin dans le monde de la Francophonie. Poète, Akendengue chante des métaphores remplies de sens. Avec plus d'une quinzaine d'albums déjà enregistrés, Akendengue chante, raconte et défend les idéaux dans quatre langues différentes : le français, le myenè, le punu, et l'espagnol. Au fil des ans, il a su confirmer son talent en remportant de nombreux prix : Prix RFI (1989), Maracas d'or (1977), Prix de la Musique de Film (1985) et Prix Sacem (1976.)

Le second est reconnu pour être l'ambassadeur jovial du Gabon moderne. Ses chants humoristiques et ses textes sulfureux sont très proches, par leur improvisation, du Mvet de ces ancêtres Fang.

Deux festivals ont lieu au mois de juin de chaque année : la « fête des Cultures » et la « fête de la musique ». La première a comme pour objectif de valoriser toutes les formes de la culture gabonaise : sculpture, art culinaire, musique, danse, etc. La seconde, quant à elle, est beaucoup plus axée sur la musique gabonaise, comme son nom l'indique.

1.4.4. La littérature.

La tradition orale a très longtemps pris une place plus importante que la littérature écrite au Gabon. C'est véritablement à partir des années 5O qu'une littérature écrite gabonaise a pris naissance : d'abord la poésie puis le théâtre dans les années 6O, et enfin le roman des années 7O. Somme toute, si l'on prend en considération la littérature orale et écrite, les œuvres littéraires gabonaises sont très diversifiées : contes, comptines, proverbes, mythes, berceuses, etc.

Si l'on se fie aux traditions, c'est le conte qui exprime le mieux l'originalité gabonaise. Toujours agréable à entendre, avec ses allures parfois théâtrales, le conteur profite de la nuit et de l'attention des gens pour raconter une histoire qui se termine habituellement par une morale.

Le plus grand artiste gabonais littéraire gabonais est sans contredit Monseigneur André Raponda-Walker (1871-1968). Homme des sciences et des lettres, il a depuis longtemps gagné ses lettres de noblesse. Il fût même déclaré « premier écrivain et le premier savant gabonais » par le Directeur Général des Archives Nationales. Son répertoire est extrêmement varié allant des sciences naturelles et de la pharmacopée jusqu'aux contes, proverbes et dictionnaires en langues nationales du Gabon.

Très peu de femmes gabonaises ont fait paraître des œuvres littéraires. Angèle

Ntyugwetondo Rawiri et Justine Mintsa-Mi-Eya font partie des rares romancières gabonaises qui attirent l'attention. Au contraire, bon nombre d'hommes d'origine gabonaise se sont fait connaître grâce à leur talent littéraire. Depuis les années 8O, deux noms retiennent l'attention, Maurice Okoumba-Nkoghe et Laurent Owondo.

1.4.5. Le théâtre et le cinéma.

Le théâtre gabonais est encore tout récent, il date à peine des années 6O. Le théâtre au Gabon éprouve quelques difficultés, entre autre un manque de moyen financier et de salles de spectacles, un public insuffisant et un répertoire peu diversifié. Tous ces facteurs ralentissent malheureusement la diffusion des créations gabonaises. Néanmoins, quelques troupes théâtrales gabonaises sont toujours vivantes et essaient de faire changer la situation.

Vincent de Paul Nyonda est un véritable « père » du théâtre gabonais. Homme politique, auteur et metteur en scène d'une dizaine d'œuvres contribua à la création du Théâtre National qui, à cette époque, constituait la seule véritable référence pour les comédiens, danseurs, et musiciens au Gabon. Il faudra attendre jusqu'aux années 8O pour voir arriver un second pionnier du théâtre : Dominique Douma. Celui-ci créa Télé-Théâtre, une troupe de théâtre amateur. Cette nouvelle troupe ouvrira la porte à tous ceux et celles désirant faire du théâtre sans toutefois passer par la troupe du Théâtre National. Ainsi, plusieurs troupes amateures ont vu le jour à la suite de l'arrivée de Télé-Théâtre.

Plus récemment, l'activité théâtrale a également été ravivée grâce à la création de troupes universitaires. Fait intéressant, les troupes universitaires interviennent souvent dans la formation artistique des jeunes en allant présenter certaines pièces dans les écoles primaires et secondaires.

Actuellement, quelques troupes de théâtres comptent bon nombre de jeunes comédiens. Malheureusement, ces troupes sont souvent éphémères. Après la première création, beaucoup disparaissent.

Le cinéma a déjà pris une place beaucoup plus importante au Gabon. On pouvait retrouver à Libreville, la capitale, quelques cinémas diffusant à la fois les films nationaux et les films étrangers. Toutefois, par manque de fonds, comme plusieurs autres secteurs de la culture, les cinémas ont fermé leurs portes. Alors que tous les cinémas gabonais fermaient leurs portes, un nouveau, le Majestic, s'installait à Libreville. Conséquemment, le Centre Culturel Français Saint-Exupéry et le Majestic demeurent les seuls endroits où il est possible de regarder un film sur grand écran à Libreville.

Néanmoins, la situation du cinéma au Gabon permet encore la production de certains films. Aussi, le Centre National du Cinéma (CENACI) et le Centre Culturel Français ont démarré un projet qui permet la diffusion de films « hors-circuits » à un coût relativement abordable.

Le choc des rencontres entre tradition et modernité, Afrique et Occident, fournit les thèmes principaux aux cinéastes gabonais Pierre-Marie Dong (*Identité*, 1973), Philippe Mory (*Les tam-tams se sont tus*, 1972) et Simon Augé (*Il était une fois Libreville*, 1973). De 1975 à 1978, Pierre-Marie Dong et Charles Mensah réalisent *Obali* et *Ayouma,* d'après des scénarii sur la condition féminine. Le Centre National du Cinéma produits deux courts métrages de fiction, *Raphia* (1986) de Paul Moukety et *le singe fou* de Henri-Joseph Koumba.

CHAPITRE 2 :
LA FRANCOPHONIE EN ŒUVRE

2 .1. HISTORIQUE DE LA FRANCOPHONIE.

L'apparition du terme de *francophone,* à la fin du siècle dernier, sous la plume d'Onésime Reclus, relève déjà, d'une vision géopolitique du monde qui accorde une place prépondérante à la langue. Pour autant, elle ne renvoie pas à un projet institutionnel multilatéral que l'ère coloniale ne saurait guère permettre d'envisager. Le mot se verra d'ailleurs ensuite ignorer jusque dans les années soixante de ce siècle, lorsque l'émergence d'un nouvel ordre international, politique mais aussi culturel, amènera à le redécouvrir et à l'investir d'une signification nouvelle, pour désigner à travers lui l'un des enjeux majeurs du temps présent et tenter d'y répondre. La francophonie pourra alors, progressivement, se muer en Francophonie, une Francophonie qui comprend certes, mais aussi qui excède sous divers aspects la seule langue française. L'action d'associations et d'organisations multiples, qui se donnaient pour vocation de regrouper francophones et francophiles et de promouvoir la langue et la culture françaises avait, il est vrai, procédé et préparé ce cheminement. Ce qui explique qu'aujourd'hui encore nombre d'organisations non gouvernementales sont étroitement associées à l'action institutionnelle et contribuent à constituer les militants francophones en « un groupe d'aspiration producteur d'une certaine identité collective »[1]

2.1.1. : Les premières associations et organisations francophones.

Novatrice et généreuse, par l'inspiration et par le dessein, encore modeste par les moyens et ambiguë dans l'appellation, la Francophonie est entendue couramment dans plusieurs sens : celui que nous retiendrons ici désigne l'ensemble des organisations et associations dans lesquelles s'incarne et à travers lesquelles de développe une forme inédite de solidarité, de dialogue et de coopération entre les pays qui ont la langue française en partage. C'est là ce que l'on appelle dans certains milieux la « francophonie institutionnelle », formule au discutable bonheur, même si elle se veut évocatrice.

[1] Christophe Traisnel, *Francophonie, francophonisme*, groupe d'aspirations et formes d'engagement, Paris, LGDJ, 1998, p.21

Parmi les organismes qui composent la constellation francophone, la réunion périodique des chefs d'État et de Gouvernement (les « Sommets » pour reprendre une expression dont raffole notre époque) retient naturellement l'attention plus que tous les autres, au point que l'opinion est parfois encline à confondre l'apparition de ces conférences avec la naissance de la francophonie. Les « sommets » ont, il est vrai, conféré au dessein francophone, une caution et une consécration décisives et lui ont imprimé un nouvel élan, tant dans l'ordre politique que sur le plan des moyens : ils ne l'ont pas suscité pour autant. C'est plutôt l'inverse qui s'est produit : le développement progressif de l'idée et de l'idéal francophones, au cours d'une trentaine d'années, a entraîné, comme couronnement naturel, l'avènement des « Sommets ». Car il y a au départ un long apprentissage de ce dessein, d'abord dans le cadre privé, celui des O.I.N.G. (organisations internationales non-gouvernementales) et plus tard sur le plan gouvernemental. Dans ce dernier il s'est agi principalement de l'Agence de coopération culturelle et technique, qui est apparue en 1970.

Voici en effet trente-huit ans que celle-ci naissait comme première organisation intergouvernementale des pays de langue française. Elle a connu des débuts forts modestes, un départ difficile avec des moyens dérisoires et même si, aujourd'hui, le bilan est au total fort honorable, l'Agence aurait pu accomplir beaucoup plus et plus rapidement qu'elle n'a fait si les pays membres, ceux du Nord surtout, avaient consenti un effort, politique et financier, à la mesure des déclarations dont ils n'étaient point avares en matière de francophonie.

La vingtaine de pays adhérents à l'origine sont devenus aujourd'hui plus d'une quarantaine. Véritable organisation internationale, l'Agence repose juridiquement sur une convention (les principes) et une charte (structures et fonctionnements) adoptés lors de la fondation par les pays signataires.

Mais l'agence elle-même ne marquait pas le début de la francophonie entendue comme un effort organisé et permanent de connaissance mutuelle et de coopération entre les peuples et les pays de la langue française. La naissance de l'agence résultait au moins d'une part de la démonstration faite pendant près de vingt ans, à travers de nombreuses OING, de la possibilité et de l'utilité d'une coopération fondée sur le partage d'une langue commune.

Ce fut en effet là l'originalité et le pari de cette initiative : elle s'est manifestée d'abord par des personnes, physiques et morales, individus et institutions, de divers pays de pays francophones , qui ont crée, à partir des années 1950 et surtout 1960, des associations dont la plupart durent encore aujourd'hui . En dépit de la faiblesse de leurs moyens , elles ont fait œuvre utile et ont réussi à susciter la sympathie d'abord, l'intérêt ensuite d'un nombre grandissant de gouvernements et de pays francophones.

C'est la conjonction de l'action de ces OING et des appels répétés de quelques chefs d'État d'Afrique (Senghor, Bourguiba Habib, Diori Hamani, etc.) qui allait provoquer l'avènement de la première grande organisation gouvernementale de coopération des pays de langue française. On doit certes signaler la création, dès 1961, de la Conférence des Ministres de l'éducation mais celle-ci était au départ strictement franco-africaine et naturellement limitée au domaine de l'enseignement. C'est donc bien l'ACCT qui fut la véritable organisation inter-gouvernementale de la francophonie. Interprétant largement et avec raison les qualificatifs de « culturel » et « technique », l'Agence a œuvré également et très activement, dans les champs de l'éducation, de la science et de la technologie, plus tard de l'environnement, des droits de l'homme, de la coopération juridique et judiciaire, de l'informatique, de l'énergie et même de l'économie.

Mais encore un coup, la juste appréciation du travail accompli depuis le début des années soixante-dix par la « francophonie officielle » ou gouvernementale suppose la prise en compte de l'effort consenti par les OING à compter des années cinquante. On pourrait d'ailleurs remonter au-delà, puisque l'on trouve dès le début du siècle et entre les deux guerres mondiales des tentatives, généralement éphémères, de regroupement de francophones, d'ailleurs le plus souvent limité au pays du Nord. Il s'en trouve au moins une qui, par-delà des avatars successifs, peut invoquer une longévité de septuagénaire : l'Association des écrivains de langue française, née en 1926 comme Association des écrivains de la mer et de l'outre-mer (on invoque parfois l'Alliance française née en 1883.
Son œuvre est immense, son action reste essentielle mais n'entre pas dans la catégorie des organisations francophones internationales).

Nous n'irons pas jusqu'à affirmer que sans les OING, la francophonie gouvernementale n'aurait pas vu le jour, mais elle serait certainement apparue pus tard et plus difficilement. Les OING auront d'abord accompli un obscur mais considérable et indispensable travail de défrichage; elles auront ensuite démontré, chacune dans son domaine, la possibilité et la fécondité d'une coopération conçue par et réalisée dans la langue commune; elles auront enfin éveillé, sensibilisé, mobilisé une part même modeste de l'opinion, favorisant ainsi, voire appelant l'action ultérieure des pouvoirs publics.

Ainsi, pendant près de vingt ans, le projet francophone fut incarné principalement par des organisations internationales non-gouvernementales dont l'heureuse prolifération autant que l'éminente impécuniosité étaient signes d'authenticité et de santé. Sans prétendre dresser un palmarès, aussi malaisé qu'inopportun, nous rappellerons plus loin les plus importantes de ces OING, parmi les quelque quarante-cinq à cinquante que l'on peut recenser.

Ce n'est pas d'abord pour défendre ni pour promouvoir la langue française (si légitime et -aujourd'hui- si nécessaire soit ce souci) que sont apparues les premières manifestations de la francophonie mais inventer de nouveaux modes et un nouvel esprit de connaissance mutuelle et de coopération culturelle. Au reste, on ne saurait oublier que l'entreprise francophone est née avec la décolonisation, qu'elle a accompagné l'indépendance de plusieurs jeunes États d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb, de l'Océan Indien. Elle fut non seulement souhaitée, voulue, mais conçue par des personnalités politiques et intellectuelles du Sud, qui trouvèrent une fervente complicité en Amérique française, et notamment au Québec, lui-même engagé dans un processus d'affirmation et d'émancipation.

La francophonie tout ensemble modeste et foisonnante des premières années, aussi inventive et fervente qu'impécunieuse, comportait quatre caractéristiques principales : une coïncidence éloquente avec la décolonisation; une aspiration et des artisans venus d'abord du Sud; un long passage qui fut aussi un fécond noviciat, par le non-gouvernemental; le souci prioritaire, enfin, du dialogue des cultures et notamment une meilleure connaissance par le Nord des cultures du Sud.

Pendant plus de vingt ans, le dessein francophone fut essentiellement incarné par les ONG. En 1952, naissait l'Association internationale des journalistes de langue française continuée pour l'essentiel et amplifiée, aujourd'hui, par l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française puis, en 1954, l'Union culturelle et technique de langue française, fort active jusque vers 1975. La décennie des années 60 allait être particulièrement faste avec la naissance d'une bonne quinzaine d'OING dont certaines des plus importantes telles l'AUPELF, devenue en 1990 AUPELF-UREF et en 1994, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'Association devenue l'Assemblée des parlementaires de langue française en 1967, l'Institut international des pays de droit d'expression française (IDEF) en 1964, la Fédération du français universel en 1964 également, le Conseil international de la langue française en 1967, l'Union des éditeurs de langue française en 1968, la Fédération internationale des professeurs de français en 1969. La décennie suivante verrait encore la naissance de plusieurs ONG, les plus importantes étant l'association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) en 1979 et le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF) en 1978.

Nous nous sommes bornés à citer celles qui nous semblent, par leur implantation et par leur action, les plus significatives. Nous nous garderons bien de répondre à la fameuse question piège : combien y a-t-il de d'ONG francophones? Puisque faute de critères

indiscutables, les réponses peuvent être multiples et fort différentes l'une de l'autre. Rappelons simplement qu'il y a plusieurs dizaines d'associations internationales de spécialistes dans les domaines les plus divers des sciences humaines, de la médecine, du génie, des sciences de la terre, des mathématiques etc.… Relevons encore la création prometteuse dans le cadre de l'AUPELF-UREF, de groupements des facultés ou départements universitaires de langue française par grandes disciplines; il y a déjà une dizaine des réseaux et d'autres naissent chaque année, cependant que sont également constitués des réseaux thématiques axés sur des programmes de recherche impliquant des chercheurs de divers pays. Cette très partielle énumération appelle au moins deux observations. La première, c'est la distinction à opérer entre des organisations internationales qui regroupent des personnes morales (parlements, villes, universités, médias) et celles qui réunissent des personnes physiques. La seconde, c'est que la définition de critères indiscutables pour la reconnaissance des OING, en francophonie comme ailleurs, est aussi nécessaire qu'elle est difficile et peut-être impossible.

Aujourd'hui, la communauté des pays de langue française s'exprime selon trois modes et par trois voies complémentaires. C'est d'abord la rencontre périodique des chefs d'État et de Gouvernement (Sommet) qui se tient tous les deux ans et qui s'appuie sur deux instances permanentes, la conférence ministérielle de la francophonie (C.M.F.) convoquée chaque année et le Conseil permanent de la francophonie (C.P.F.) dont les sessions ont lieu à Paris, une fois par trimestre.

C'est ensuite, sur le plan de l'information en amont et de l'exécution en aval , les grands « opérateurs » chargés de préparer les « Sommets » et d'en concrétiser les décisions : l'Agence de coopération, à la fois principal opérateur et secrétariat des instances, l'AUPELF-UREF responsable de tout ce qui a trait à l'enseignement supérieur et à la recherche, le consortium de la télévision francophone avec les divers TV-5 (Europe, Amérique, Afrique) et, sur un autre plan, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Il faut signaler que ces « opérateurs »des Sommets ont aussi leur programme propre adopté par leurs propres instances et qu'ils conservent leur entière autonomie : c'était le cas principalement de l'AUPELF-UREF et de l'ACCT.

C'est enfin, tout l'éventail des OING francophones dont les plus représentatives constituent désormais un forum permanent, organe de coordination et de concertation et lieu de proposition pour l'Agence de coopération. Tout comme il en va des ONG dans le cadre national, nous avons la conviction que les OING sont appelées à jouer dans le nouvel univers des relations internationales un rôle à la fois plus complexe, plus difficile et plus nécessaire

que ce fut le cas jusqu'à présent. Il leur appartient de savoir n'être ni en-delà de leur mission, de ne pas se faire les « auxiliaires »des OIG mais de plus non plus, se poser en concurrentes : une constante vigilance et une certaine maturité doivent permettre de ne pas succomber à l'une et l'autre tentation. Encore importe-t-il que les Organisations gouvernementales elles-mêmes se défendent contre la tendance à occuper tout le terrain et à exercer une sorte de protectorat sur les OING qui œuvrent dans leur champ d'action.

C'est avec un sentiment d'urgence qu'il faut poursuivre la construction de la Francophonie, l'aménagement de l'Espace francophone. L'entreprise est de l'ordre de la nécessité et se situe dans une perspective universaliste car les périls qui pèsent sur la langue française et sur les cultures francophones menacent, mutandis, toutes les langues, toutes les cultures. Œuvrer aujourd'hui pour la communauté francophone, c'est refuser et récuser l'apparente fatalité de l'uniformisation, c'est mener un combat pour l'ensemble des langues et des cultures.

Par là d'ailleurs, nos pays témoigneront pour tous les autres, répondront pour toutes les cultures pareillement menacées. Le salut de la diversité culturelle est aujourd'hui la plus pressante nécessité : c'est par la défense du singulier que l'on sert l'universel car la diversité assure la fécondité de la pensée et elle fonde la liberté.

La grande question qui se posera à tous les peuples à tous les hommes désormais sera celle du salut des cultures, et ce sera en même temps, le principal enjeu des relations internationales. La vitalité des cultures, leur puissance de rayonnement, leurs rapports entre elles, leur aptitude à faire échec aux assauts de l'uniformisation, voilà ce qui doit constituer notre constant souci.

Il nous apparaît que la plus haute tâche de la Francophonie serait de susciter cette grande alliance des langues et des cultures et de proposer une charte de la diversité en même temps qu'un pacte de solidarité. Entreprise ambitieuse assurément, dessein utopique peut-être, mais qui peut est à la mesure des atouts et des périls de l'époque : pour conjurer ceux-ci et jouer à plein ceux-là, il nous faut justement quelque grande utopie mobilisatrice et la pratique d'un optimisme tragique, selon la formule chère à Emmanuel Mounier. Ne serait-ce pas l'honneur de la Francophonie d'y contribuer et celui de la langue française d'en être l'expression?

2.1.2. L'Instauration des Sommets francophones.

L'élaboration de la Francophonie en tant que communauté organique était donc

repoussée. Il a fallut attendre les années quatre-vingt pour que le projet trouve un début de concrétisation. La décennie précédente connut certes une nouvelle tentative, initiée par le Premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, et soutenue par Senghor, sous la forme d'une proposition mise en place - à défaut d'une communauté organique - d'un Sommet des Chefs d'États francophones. Le premier nommé y voyait le moyen de couper de l'herbe sous les pieds des nationalistes québécois au moment où son parti, le Parti libéral, était majoritaire au Parlement québécois, et d'imposer le Canada comme seul interlocuteur à ses partenaires francophones, grâce à une structure qui aurait eu l'avantage de ne rassembler que les seuls chefs d'État ? Quoi qu'il en soit, la victoire du Parti québécois de René Lévesque aux élections de 1976 annihila ses espoirs : le Québec n'entendait pas être exclu en tant que tel et ce que Senghor nomma une querelle de « grands blancs » mit d'autant plus en échec l'entreprise que la France ne voulait pas se départir de sa politique de « non ingérence, mais non indifférence » vis à vis de la Belle Province. Était-elle au demeurant, désireuse de faire avancer les choses en ce domaine ? La francophonie ne semble pas avoir fait partie des priorités de politique étrangère durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, non plus d'ailleurs que la politique culturelle. L'avancée de la construction, dans une politique libérale, de la communauté européenne, préoccupe alors bien davantage l'Élysée, par ailleurs décidé à défendre son « pré-carré africain ».

Pourquoi, alors, l'institutionnalisation de la Francophonie s'est-elle, en partie du moins réalisée au cours des années quatre-vingt? Nous avancerons que le passage d'un point de vue limité au culturel, tel que l'expriment les attributions de l'ACCT, à une approche politique au sens large du terme, manifesté par l'organisation périodique de Sommets et la nomination d'un Secrétaire général de la Francophonie, est la résultante de la politisation de la culture qui s'opère durant la même période, et que l'avancée du libéralisme, avec ses conséquences que sont la mondialisation des échanges et l'uniformisation du monde sous l'emprise américaine, a joué un rôle majeur dans la volonté francophone (et française) de proposer un modèle culturel et politique alternatif sans pour autant se fermer à une réalité économique qui apparaît alors comme indépassable. Ce qui n'exclut évidemment pas, au contraire même, qu'à la suite du discours que prononce François Mitterrand à Cacùn , en octobre 1981, l'idée francophone ait pu servir d'alibi, assez consensuel en France au demeurant, dans le discours politique français .

La première partie du premier septennat socialiste, soit la période du gouvernement de Pierre Mauroy (1981-1984), apparaît ainsi favorable à une prise d'initiative, à laquelle la France s'était jusqu'alors refusée mais qui se voit à ce moment-là soutenue par le

volontarisme tant du ministre des Affaires étrangères, Claude Cheysson, que de ce conseiller écouté de la présidence qu'est alors Régis Debray. C'est ce dernier d'ailleurs qui, à la suite de plusieurs déclarations du président Mitterrand favorables à la francophonie, propose de réactiver un Sommet francophone. Restait à régler le problème québécois. Le départ en 1984 de Pierre Elliott Trudeau et son remplacement à la tête du gouvernement fédéral canadien par Brian Mulroney plus conciliant, puis la défaite du Parti québécois de René Lévesque, lors des élections de 1985, qui laisse le libéral Pierre Marc Johnson accéder au pouvoir provincial, permettent enfin à Ottawa et à Québec de trouver un terrain d'entente sur la représentation de deux échelons gouvernementaux. Le premier Sommet, ou Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français pouvait enfin être organisé.

2.1.2.1. Le Sommet de Paris (1986)

Il se tient en février 1986, peu avant les élections législatives françaises, non en réalité à Paris mais à Versailles, comme pour rappeler les heures de gloire de la langue française et son « universalité » de l'époque, tandis que, trois ans plus tard, les références proprement françaises changeront, ainsi qu'en témoignera l'organisation par le ministère français de la Francophonie d'États généraux francophones[1], à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la révolution de 1789. Nombre de nouveaux pays ayant adhéré à l'ACCT , en tant que membre de plein exercice ou que membres associés ; depuis sa création en 1970. Ce sommet rassemble en fin de compte 41 délégations de pays ou de gouvernement (le Canada, le Québec, et le Nouveau-Brunswick sont ainsi représentés, de même que le Royaume de Belgique), tandis qu'une délégation de la Louisiane assiste aux séances solennelles à titre d'invité spécial. En revanche, pour des raisons différentes, sont absents, le Cameroun, le Cambodge et, surtout, l'Algérie qui ne s'est pas départie, depuis les années soixante, d'une profonde déviance vis à vis de la Francophonie.

On a pu à l'époque se demander - et souvent, dans les médias français, lorsqu'ils daignaient du moins s'y intéresser, sur le mode de l'ironie - si le sommet allait ou devait mener à l'organiste d'un « Commonwealth à la française ». C'était sans doute méconnaître la base linguistique et culturelle sur laquelle se construisait lentement, depuis une vingtaine d'années, la Francophonie. Bien que les débats abordent la situation économique mondiale, de même que les grandes questions politiques du moment (principalement celles touchant à l'Afrique du Sud et au Moyen-Orient), les 28 « décisions pratiques » adoptées s'inscrivent

[1] Etats généraux des écrivains francophones, de la chanson francophone, du cinéma francophone, de la recherche scientifique francophone. L'optique est essentiellement culturelle.

dans le droit fil des objectifs déjà assignés à l'ACCT et portent presque exclusivement sur la langue, sur la formation, sur la culture et sur la communication. On peut ainsi noter la création d'une agence internationale francophone d'images de télévision, l'extension du champ de diffusion de TV5 (créée en 1984), l'institution d'un baccalauréat francophone international ou encore, dans le domaine du livre, la tenue d'un Salon du livre francophone au sein du Salon du livre de Paris ainsi que le lancement d'une collection populaire (entendre « bon marché ») de titres d'auteurs de graphie française. Ces deux dernières mesures, nous le verrons plus tard, si elles furent d'abord mises en application, ne durèrent cependant guère plus que le temps d'une rose.

2.1.2.2. Le Sommet de Québec (1987)

Le Sommet de Québec, l'année suivante, est souvent présenté comme celui de l'institutionnalisation de la Francophonie. De ce fait, le rythme des Conférences des Chefs d'État et de gouvernement est désormais fixé selon une périodicité de deux années, l'organisation se dote d'un drapeau (cinq arcs de couleur, rouge, bleu, jaune, vert et violet, qui forment un cercle sur un fond blanc, pour symboliser les cinq continents) et adopte une charte sous la forme d'une « déclaration de solidarité francophone ». Celle-ci affirme les grands principes de « solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples » qui animent cette libre association qu'est la Francophonie, sans méconnaître pour autant le lien essentiel -et premier- que constitue pour un tel rassemblement « la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation ». Par ailleurs, le fait que neuf résolutions de politiques internationale soient adoptées par le Sommet sur des sujets aussi divers que la situation économique internationale, la politique agricole, l'environnement, la guerre Iran-Irak ou encore le problème palestinien (sans parler de celles qui ont trait à la conjoncture à ce moment-là des pays francophones comme le Tchad, le Liban ou Haïti) manifeste alors le désir du mouvement francophone de ne plus se limiter au culturel et de s'affirmer non seulement comme un forum de discussion mais aussi peut-être, à terme, comme un acteur politique international.

Le Sommet de Québec se veut également celui de la concrétisation des promesses faites à Paris. Pour cela, et par souci d'efficacité, quelques secteurs d'activités sont retenus et organisés en réseaux : l'agriculture, l'énergie, la culture et les communications, l'information scientifique et le développement technologique, enfin des industries de la langue. Cependant qu'est créée, dans le cadre de l'AUPELF l'Université des Réseaux d'Expression Française (UREF). Pour sa part, l'ACCT qui avait été laissée en marge du Sommet de Paris, voit son

rôle redéfini et amplifié puisqu'elle devient le principal organe exécutif des actions décidées par le Sommet, tel par exemple la mise en place d'un Institut de l'énergie à Québec. La création des jeux de la Francophonie, dont la première édition doit se tenir l'année prochaine au Maroc, est également décidée. Enfin, les préoccupations économiques, qui ont été peu évoquées lors du premier Sommet, se manifestent à travers la fondation d'un Forum Francophone des Affaires. Le budget prévisionnel francophone reste cependant fort modeste puisqu'il ne s'élève qu'à 270 millions de FF pour 1998.

2.1.2.3. Le Sommet de Dakar (1989)

C'est le premier Sommet à se tenir en terre africaine - hommage rendu à l'action opiniâtre de Senghor - il est présenté par le président sénégalais Abdou Diouf comme celui de la « consolidation, de l'élargissement, de la maturité et de l'enracinement en terre africaine ». Il débute par un effet d'annonce du président français, François Mitterrand qui propose d'annuler la dette publique (16 milliards de FF) des 35 pays africains les plus pauvres à l'égard de la France. Si la Mauritanie en est absente, du fait du conflit frontalier qui l'oppose au même moment au Sénégal, en revanche le Cameroun (en tant qu'observateur) et la Suisse (en tant que membre à part entière) participent pour la première fois à la Conférence de même que, de manière plus étonnante au premier abord, le Cap Vert et la Guinée-Equatoriale. La Francophonie paraît dès lors comme en témoignent ces adhésions, prête à s'étendre hors des pays francophones ou même des pays de longue tradition francophile comme l'Égypte, présente quant à elle dès le premier Sommet.

Parmi les principales décisions pratiques annoncées, outre la création, sur proposition du Canada, d'un fonds spécial pour la protection de l'environnement, il convient de noter le projet de création d'une université internationale de langue française au service du développement africain, laquelle ouvrira ses portes l'année suivante, en octobre 1990, à Alexandrie d'Egypte sous l'appellation d'Université Senghor. Par ailleurs, la mise en place d'un Fonds multilatéral unique, désormais chargé de recueillir les contributions des Etats destinées à financer les actions envisagées lors des Sommets et que gèrera l'ACCT, consacre l'orientation multilatérale de la Francophonie.

Le sommet de Dakar, en même temps qu'il reconnaît la contribution si spécifique et tellement indispensable du monde associatif multilatéral francophone et appelle à le renforcer dans son rôle de relais, d'autre part et surtout, à préciser l'organisation institutionnelle du mouvement francophone. Aux côtés du Comité international de Préparation des Sommets, le Comité International du Suivi, créé dès le Sommet de Paris, se voit reconduit en tant

qu'instance finale de coordination et de décision qui, sous l'autorité des chefs d'État et de gouvernement, approuve les projets envisagés et affecte les budgets. Il assume donc un rôle d'arbitrage et d'évaluation des actions confiées aux « opérateurs » directs du Suivi du Sommet. Parmi ceux-ci, l'AUPELF, TV5 et le Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF) se voient investis pour des missions spécialisées tandis que l'ACCT, dont le rôle jusqu'alors n'était pas défini de manière totalement claire, se voit confirmée en tant qu'opérateur principal, au titre d'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie. Elle intègre désormais le réseau mis en place depuis le Sommet de Québec, assume la responsabilité de la préparation et du suivi de toutes les conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre des Sommets et collabore étroitement avec la CONFEJES et la CONFEMEN[1]. Cette importance accrue, qui se manifeste également par le fait que le Secrétaire général de l'ACCT est membre du Comité International du Suivi, fait à l'époque l'objet de vives controverses.

Les dirigeants de l'AUPELF, en particulier, craignent d'être marginalisés et dénoncent la confusion des genres qui rend une organisation dont l'efficacité est contestée à la fois juge et partie, puisqu'elle intervient tant au niveau du décisionnel politique qu'à celui de l'exécution des projets arrêtés[2]. La Francophonie buterait-elle sur l'institutionnel ?

2.1.2.4. Le Sommet de Chaillot (1991)

Il devait initialement se tenir à Kinshasa au Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo) mais, du fait des troubles qui avaient alors éclaté dans ce pays et des atteintes aux droits de l'homme auxquelles se livrait le gouvernement du président Mobutu, il doit finalement se rabattre sur Paris et a lieu au palais Chaillot. L'élargissement constaté dès le sommet précédent se confirme puisque le Cambodge, mais aussi la Roumanie, et la Bulgarie siège pour la première fois, à titre d'observateur, de sorte que 47 États et gouvernements sont représentés à Paris, soit environ le quart des pays membre de l'ONU.

Le respect de droits de l'homme, justement, et la nécessité d'une avancée démocratique dans l'ensemble des pays francophones, se voient placés au cœur des débats du volet proprement politique de la Conférence, au moment où le président haïtien, le père Aristide, vient d'être renversé par un coup d'état militaire. Cette approche, cependant, ne peut guère être dissociée de l'inquiétude suscitée par la situation économique alarmante qui

---

[1] CONFEJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française;
CONFEMEN : Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français.

[2] Cf. Michel Guillou, « jeu ou double jeu », dans *La Mangue et la Pomme*, Paris, John Libbey Eurotet, 1995, pp. 33-51

prévaut globalement dans les pays du Sud et du constat d'un accroissement du fossé qui sépare pays riches et pays pauvres. L'appréciation des uns et des autres diverge cependant sur la marche à suivre. Les pays occidentaux, le Canada en particulier, à travers le discours de Brian Mulroney, entendent subordonner leur aide économique aux progrès de démocratisation, alors que les pays d'Afrique soulignent pour leur part que l'accélération du développement est la condition du processus démocratique.

Consensuelle, la « Déclaration de Chaillot », qui se veut symbolique et solennelle, se contente d'affirmer l'engagement de la Francophonie à œuvrer avec conviction pour le développement économique et la démocratie. Les discussions, quoi qu'il en soit, permettent d'accorder une attention plus significative que lors des précédents Sommets à la dimension économique de la Francophonie.

Le Sommet de Chaillot, sur le plan institutionnel, malgré un désaccord persistant entre la France, plutôt réticente, et le Canada qui en est partisan, confirme à nouveau la place privilégiée accordée à l'ACCT qui devient le Secrétariat permanent de tous les organes officiels de la Francophonie. Le Comité International du Suivie et le comité international de Préparation pour leur part, sont unifiés en un Conseil permanent de la Francophonie, censé chapeauter la structure sous l'autorité des Sommets, qui continue à se tenir tous les deux ans, et d'une Conférence ministérielle pour sa part annuelle.

2.1.2.5. Le Sommet de Maurice (1993)

A la suite d'une proposition de Maurice Druon, le Sommet adopte la dénomination officielle de Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Celle-ci entend désormais affirmer fortement sa spécificité de communauté bâtie sur la coopération et l'adhésion à de grandes valeurs communes et manifester sa présence politique en tant qu'organisation internationale œuvrant pour la paix, la solidarité et la diversité, aux côtés des Nations Unies. C'est ce qu'explique dans son discours d'ouverture, le premier ministre mauricien, Sir Anerood Jugnauth, qui tenu a convié le secrétaire général de l'ONU au titre d'invité spécial et qui place le sommet sous signe des rapports entre démocratie et développement et de «l'unité dans la diversité ». C'est à cette occasion, au demeurant que Boutros Boutros Ghali parlera du français comme « de la langue du non-alignement », soulignant ainsi la nouvelle ambition dévolue à la Francophonie dans le contexte de la mondialisation. Plusieurs résolutions manifestent cet engagement international, en particulier celle sur « le maintien de la paix et la sécurité internationale » qui affirme la volonté des pays participant à la Francophonie de soutenir l'action des Nations Unies et de

renforcer leur concertation au sein des instances internationales par le biais du Conseil Permanent de la Francophonie et de l'ACCT.

La dimension linguistique et culturelle n'est pas pour autant absente des préoccupations du Sommet. Deux résolutions déplorent l'insuffisante utilisation du français dans les organisations internationales et aux jeux olympiques, tandis qu'une troisième exprime la décision des pays participants d'adopter au sein du GATT une position commune de soutien à « l'exception cultuelle » (telle qu'elle est au demeurant reconnue au sein de l'Accord libre-échange nord-américain) pour toutes les industries de la culture, afin de « permettre aux créations de l'espace francophone de circuler largement entre leurs États respectifs, comme porteurs des expressions communes et des identités diversifiées ». Si cette exception culturelle sera effectivement arrachée de haute lutte et pour une période incertaine, puisque le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), toujours en suspens, risque de la remettre en question au sein de l'OCDE - au cours des négociations du GATT qui ont lieu durant la même année 1993, il convient de noter que le combat pour l'emploi du français par les francophones eux-mêmes dans les enceintes internationales ne semble pas à ce jour avoir été mené à bien, du moins si l'on en croit un article du *Monde* du 19 décembre 1998 intitulé « Débâcle de la francophonie dans les instances onusiennes » et qui explique « Si de nombreux diplomates et fonctionnaires internationaux d'origine américaine et africaine sont soucieux de la défense de la langue française à l'Organisation des Nations Unies, on ne peut que constater le nombre important de personnalités françaises ou belges ou originaires de pays où le français était traditionnellement enseigné qui ne s'exprime à la tribune des Nations Unies que dans un anglais souvent médiocre, quand ce n'est pas en franglais. »

2.1.2.6. Le Sommet de Cotonou (1995)

Réunis une deuxième fois en Afrique, dans la capitale du Bénin, les chefs d'État et de gouvernement francophones accueillent les représentants de deux nouveaux membres associés, Sao Tome & Principe et la Moldavie, ce qui porte à 49 le total des pays et gouvernements participants. Lors de ce Sommet, au cours duquel le président français, Jacques Chirac, multiplie les promesses en particulier celle de « ne plus amputer les fonds de l'action francophone » (ce qui est reconnaître le manque de volonté politique qui a caractérisé les années précédentes), le renforcement de la dimension politique de la Francophonie, qu'encourageait la France mais que le Canada freinait depuis plusieurs années, se précise grâce à l'adoption d'un « compromis institutionnel ». Il est ainsi décidé qu'au prochain

Sommet, fixé à Hanoi, sera nommé pour quatre ans un Secrétaire permanent de la Francophonie, qui deviendra le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international. Il est également précisé qu'il prendra en charge, sous l'autorité du Conseil Permanent de la Francophonie, le secrétariat de toutes les instances et deviendra le plus haut responsable de l'ACCT, transformée quant à elle en Agence de la Francophonie. Les fonctions d'opérateur principal des Sommets, qu'exerce toujours celle-ci, seront de leur côté nettement distinguées des fonctions politiques, puisque sera nommé par la Conférence ministérielle de la Francophonie un administrateur général qui rendra compte de ses activités directement au CPF.

La concrétisation de l'ambition politique de la Francophonie est fermement soutenue par le Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, à nouveau convié au Sommet et à qui l'on prête déjà le souhait d'occuper la nouvelle charge dès le Sommet de Hanoi : « *La Francophonie organisée politiquement serait tout indiquée pour être un des nouveaux acteurs de la démocratisation, en même temps qu'un nouvel acteur de la prévention diplomatique des conflits* », déclare-t-il ainsi. Pour sa part, Michel Guillou, directeur général de l'AUPELF, ne pouvait que se réjouir de la tournure prise par la Conférence, lui qui appelait l'année précédente à la signature, « *en parallèle avec celui sur l'Union européenne », d'un traité sur l'Entente francophone* » qui manifeste une approche géopolitique de la Francophonie, et qui écrivait : « *Rassemblant des peuples, en grande majorité situés au Sud, et même dans les Sud les plus pauvres, elle (la Francophonie) « fait signe » au monde, et constitue un regroupement fondé sur une approche spécifique des problèmes de notre temps et sur des valeurs communes. Lesquelles? Celles de solidarité, de co-développement, d'ouverture et de pluralisme culturels, s'opposant à l'ultra-libéralisme économique et à une banalisation des cultures qui, si elle peut faire l'affaire de certains grands groupes industriels et financiers de la « communication », coupera les générations à venir de tout ancrage dans leur propre histoire, dans leur culture et dans leur langue* ».

Le Sommet de Cotonou, dont l'action en termes de démocratie préventive a souvent été jugée, malgré les bonnes intentions qui viennent d'être présentées, trop « timide » par les médias, a manifesté par ailleurs son intention de placer l'éducation de base au cœur des préoccupations et des actions francophones « dans une logique de refondation des systèmes éducatifs », sans cependant préciser les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour ce faire. Il a d'autre part décidé de reconnaître l'Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) comme opérateur direct des Sommets. Il a surtout, et c'est sans doute là l'autre grande résolution du

moment, entendu s'engager résolument en faveur d'un programme d'inforoutes francophones qui permette de faciliter la circulation de la langue française sur les réseaux (en particulier par la francisation des logiciels de navigation), de développer des contenus en français et d'aider les pays du Sud à mettre en place leurs propres serveurs. L'AUPELF-UREF, dans son domaine spécifique, s'investira avec conviction dans cette mission après le Sommet.

Trois mois plus tard, cependant, et alors que le budget de l'Agence de la Francophonie plafonne à 3OO millions de francs[1], la perspective dans les instances gouvernementales française n'est plus exactement celle que semblait vouloir indiquer Jacques Chirac à Cotonou. Au contraire au courant mars 1996, il apparaissait que le ministère des finances avait décidé non seulement de ne pas compenser, ainsi que l'avait pourtant promis le président, les quelques 180 millions de francs prélevés à l'automne 1995 dans le budget de l'action linguistique et culturelle française extérieure, mais encore d'amputer de 8OO millions de francs supplémentaires le budget de 1996. La coupe en question devait avoir, entre autres, pour conséquence prévisible la non-attribution de nouvelles bourses à des centaines d'étudiants présélectionnes, alors même que la secrétaire d'État à la Francophonie, la réunionnaise Margie Sudre venait d'informer son collègue des Finances, Jean Arthuis, que le nombre d'étudiants boursiers étrangers accueillis en France avait baisé de 25 % entre 1992 et 1995. La fermeture de plusieurs centres, instituts ou établissements français à l'étranger était également envisagée, de même que la diminution du financement français à TV5, Bercy estimant que « la France dépensait encore trop pour sa diplomatie culturelle ».[2]De plus, un mois auparavant, et tandis que là encore Jacques Chirac avait laissé entendre le contraire à Cotonou - permettant au président sénégalais de s'écrier : « *Les Français nous rejoignent enfin en Francophonie* » - l'inscription constitutionnelle de la Francophonie avait été refusée lors de la révision de la Constitution en date du 22 février 1996 faisant ainsi une nouvelle fois douter de la volonté francophone de la France.

2.1.2.7. Le Sommet de Hanoi (1997).

Ce sommet, quitte cette fois-ci ses bases traditionnelles pour se tenir sur un continent où la francophonie, sinon la francophilie a presque disparu. Il est présenté par les responsables francophones comme celui d'un « nouveau départ » pour la Francophonie. Il sera en réalité,

---

[1] Le budget global consacré à la Francophonie est évalué pour 1995 à un peu plus de 800 millions de francs, dont 60% sont versés par la France et 25% par le Canada (source *Croissance Le monde en développement*, dossier réalisé par Gilles Kraemer, auteur par ailleurs de *Trois siècles de presse francophone dans le monde,* Paris, l'Harmattan, 1995.)

[2] Cf. « Les fonds consacrés à la francophonie vont être considérablement réduits », Le *Monde* des 24 et 25 mars 1996

bien davantage celui d'interrogations renouvelées.

L'accueil en tant que membres observateurs (préludes sans doute à leur admission en tant que membres à part entière, comme ce fût le cas d'un Sommet à l'autre pour la Moldavie et Sao Tomé & Principe) de trois nouveaux pays, issus de l'est de l'Europe - la Pologne, l'Albanie, et la Macédoine - de même que la mise en place du nouvel institutionnel francophone, semblent vouloir manifester la volonté de donner à la Francophonie la nouvelle dimension politique décidée à Cotonou. Prenant soigneusement ses distances, du mois dans son discours public, avec les « combats d'arrière-garde » et les obsessions anti-américaines, l'organisation francophone entend ainsi se mettre au service du pluralisme et de la diversité, y compris linguistique, et affronter les défis d'une mondialisation accélérée grosse de « *risques d'uniformisation réductrice, de dépendance et de marginalisation* » (Déclaration de Hanoi) L'élection annoncée de Boutros-Boutros Ghali au poste de Secrétaire général de la Francophonie révèle cependant un malaise persistant et des ambiguïtés non résolues. Le choix du diplomate égyptien est en effet celui de la France et de son président, Jacques Chirac, qui lui avait promis le poste lorsqu'il fut évincé par les Américains, contre le gré des Français du Secrétariat général de l'ONU, de sorte qu'il devient alors difficile de ne pas lire dans cette nomination une sorte de revanche et un message adressé aux Etats-Unis. Les dirigeants africains, d'autre part, qui pensaient avoir droit à l'élection de l'un des leurs, et qui se méfient de « l'homme des Américains » qu'à au contraire longtemps été, à leurs yeux Boutros-Boutros Ghali, de par son attitude passée au sein de l'OUA et de l'ONU, manifestent de façon virulente leur opposition tout au long du Sommet. L'attitude rigide et les prétentions matérielles et financières du nouveau Secrétaire général leur facilite, il est vrai la tâche. Les Canadiens, enfin, de même que les Belges n'ont pas sans de multiples réticences accepté la création d'un poste qui menace d'affaiblir l'influence qu'ils exercent sur d'autres institutions francophones, et tout particulièrement sur l'Agence de la Francophonie dont le Québécois Jean Louis Roy, qui la dirigeait depuis huit ans, abandonne les commandes, tandis que le Belge René Dehaybe en devient l'administrateur.

Les divergences entre les Français et les Canadiens sont d'ailleurs apparues au grand jour lorsqu'il s'est agit, lors de la conférence de presse finale - que boudait le Secrétaire général contrarié par la fronde africaine des jours précédents - de préciser le rôle politique de la Francophonie, hors de grandes déclarations de principes sur la détermination à renforcer les solidarités, promouvoir l'État de droit et la démocratie, prévenir les conflits ou aider à leur résolution. Tandis que les seconds, par la voix de leur premier ministre, Jean Chretien, envisageaient que l'organisation francophone puisse prendre des sanctions à l'égard des pays

membres qui enfreindraient les règles démocratiques, à l'instar de ce que pratique le Commonwealth, le président français Jacques Chirac, l'a interrompu pour exprimer son désaccord profond et invoquer des principes de neutralité et de non-ingérence : « *les sanctions n'appartiennent pas à la tradition de l'espace francophone. C'est du domaine de l'ONU. La France n'est pas disposée à accepter que la Francophonie serve de support à un système de sanctions. Notre devise est plutôt convaincre que contraindre* ».[1]

Par ailleurs, si l'autre thème principal du Sommet de Hanoi devait être la création d'un espace économique francophone, force est de constater que la Conférence en est restée, pour l'essentiel, au stade des déclarations de bonne intention et qu'aucune décision d'envergure n'a été annoncée en ce domaine. L'édification de la Communauté francophone, après Hanoi, reste donc marquée par des ambivalences non résolues.

2.1.2.8. Le Sommet de Moncton. (1999)

Tenu du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton, au Nouveau Brunswick, Canada, ce VIIIe Sommet de la Francophonie a été consacré à la jeunesse car c'est sur son engagement et son adhésion que repose la pérennité du projet francophone. Le sommet est déterminé à répondre aux attentes que les jeunes de la Francophonie ont exprimé dans les préparations de ces assises, en les associant plus étroitement à son action.

La paix, la démocratie et le développement durable ont été réaffirmés non seulement comme des objectifs interdépendants, mais aussi comme des valeurs que les membres partagent.

Il a été souligné que la Francophonie ne peut s'accommoder de crises, de conflits, de situations d'occupation, de déplacements de populations et d'atteintes aux droits de l'Homme et à la démocratie, qui sont des freins au développement et nuisent aux efforts de coopération visant le mieux être des populations.

Dans le cadre du processus d'intégration mondiale en cours le sommet a décidé de promouvoir le respect de la diversité culturelle, facteur indéniable de l'enrichissement du patrimoine universel.

La Francophonie qui forme un espace culturel et linguistique, fonde son action de coopération multilatérale sur la solidarité agissante de ses membres.

Elle entend poursuivre l'action désormais multidimensionnelle de la Francophonie dans la continuité de la réforme engagée par les Sommets de Cotonou et de Hanoi, afin qu'elle s'affirme parmi les principaux acteurs du monde de demain.

---

[1] Jacques Almaric, « La francophonie sans voix ni visage au final de Hanoi », *Libération,* 17 novembre 1997

La mondialisation touche à tous les aspects de la vie des peuples. A cet effet, la communauté francophone, en étroite concertation avec tous les acteurs des relations internationales, notamment les Nations Unies, est déterminée à contribuer à en assurer la maîtrise, pour que la mondialisation bénéficie à tous, de manière équitable.

Sur le plan de la Sécurité internationale et la sécurité des populations civiles, en étroite collaboration avec les Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, et dans le respect du droit international, des résolutions et des accords internationaux, la Francophonie poursuit son action en faveur de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Elle condamne toutes les formes de traitements inhumains et dégradants, luttera tout particulièrement contre l'exploitation des enfants.

La pluralité des langues et la diversité des cultures constituent des réalités qu'il faut valoriser. Dans cet esprit, le sommet a décidé de continuer la promotion et la diffusion de la langue française qui rassemble les peuples, comme celles des cultures et les langues partenaires qui font leurs identités et la richesse de la communauté.

Concernant la diversité culturelle, convaincu que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, le sommet a affirmé le droit pour les États et gouvernements francophones de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent. Il a été décidé de favoriser l'émergence d'un rassemblement le plus large possible à l'appui de cette diversité et œuvrer à la mobilisation de l'ensemble des gouvernements en sa faveur.

En matière d'éducation et de formation, la communauté francophone favorisera le recours aux nouvelles technologies pour moderniser les systèmes éducatifs.

La Francophonie étant un pont entre les peuples, entre le Nord et le Sud, l'usage d'une langue commune facilite les échanges économiques, les transferts d'expériences, les coopérations et l'aide au développement.

Conscient des bénéfices qu'apporte une mondialisation économique aux effets maîtrisés, la conférence soutient les efforts en vue du renforcement et de l'aménagement du système financier mondial et veut consolider la libéralisation des échanges commerciaux autour de l'O.M.C.

La conférence encourage le développement de processus d'intégration régionale de coopération économique, et appelle la communauté internationale à adopter une attitude positive pour l'aide au développement et pour le traitement de la dette, en particulier celle des pays les moins avancés.

La Francophonie favorisera sur le plan de la société de l'information, les échanges de

savoir et les transferts de compétences dans les domaines technologiques et scientifiques.
La conférence a enfin demandé au Secrétaire général de poursuivre sa mission de porte-parole politique de la Francophonie et de responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone, dans le cadre défini par la Charte, et de développer la concertation avec les autres organisations régionales et internationales.

2.1.2.9. Le Sommet de Beyrouth (2002).

Le neuvième Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu du 18 au 20 octobre dans la capitale libanaise, a été en grande partie dominé par l'actualité internationale et notamment la question irakienne. La conjoncture internationale a ainsi fourni un certain écho à la volonté d'affirmation politique de la communauté francophone.

Réunis pour la première fois en terre arabe, non loin de l'Irak et d'Israël, les chefs d'État et de gouvernement francophones se sont saisis des principales crises internationales du moment, sur lesquelles ils ont entendu exprimer une position originale. A ce sujet les chefs d'État et de gouvernement se démarquant de la position américaine ont déclaré : « *Nous défendons la primauté du droit international de l'O.N.U. et en appelons à la responsabilité collective de la crise irakienne, et à l'Irak pour respecter pleinement toutes les obligations* ».
En matière des droits de l'Homme et du terrorisme, les responsables francophones condamnent « *énergiquement tout recours au terrorisme » et souhaitent la nécessité d'une coopération étroite de tous les États et gouvernements pour prévenir et contrer ce fléau.* »
Mais ils affirment dans le même temps que pour combattre le terrorisme tous les États doivent respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, au droit de la personne et au droit des réfugiés.

Concernant la situation en Côte d'Ivoire, les chefs d'État et de gouvernement francophones condamnent la tentative de prise de pouvoir par la force et souhaitent la remise en place de l'ordre constitutionnel en Côte d'Ivoire et apportent leur soutien face aux efforts engagés, en particulier par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le dialogue, seule voie d'une réconciliation durable.

Le thème officiel du sommet, qui est « le dialogue des cultures » a été lui aussi l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement francophones de faire valoir une position critique sur la scène internationale. Depuis les négociations entreprises en 1993 dans le cadre du GATT sur la libéralisation des produits culturels, la Francophonie a milité en faveur de « l'exception culturelle ». La diversité culturelle constitue depuis un élément important de l'action de l'O.I.F. Ils ont ainsi déclaré : « *Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser*

réduire les services culturels au rang de simples marchandises. »

Les chefs d'État et de gouvernement francophones se sont en outre décidés à contribuer activement à l'adoption de la convention internationale sur la diversité culturelle. L'ancien président sénégalais Abdou Diouf a été élu Secrétaire général de la Francophonie par les chefs d'État et de gouvernement francophones. Il succède ainsi à l'Égyptien Boutros-Ghali, qui occupait ce poste depuis sa création en 1997.

L'Algérie, qui n'est ni membre ni observateur de l'OIF a pour la première fois participé à ce sommet francophone.

La conférence des chefs d'État et de gouvernement francophones a entériné l'admission de la Slovaquie au sein de la Francophonie, avec le statut d'observateur. Le nombre d'États et de gouvernements participants est ainsi porté à 56, dont 5 observateurs.

2.1.2.10. Le sommet de Ouagadougou (2004).

Le dixième Sommet qui avait pour thème, proposé par le Président Chirac, « La francophonie, espace solidaire pour un développement durable » s'est concentré sur les engagements pris en 2OO2 à Johannesburg en identifiant les difficultés et les moyens d'accroître la solidarité entre les États et gouvernements ayant le français en partage afin d'atteindre les objectifs du développement durable. Les débats au Sommet ont particulièrement porté sur les sources innovantes de financement du développement, le micro-crédit et le commerce international du coton. Par ailleurs, le Sommet a adopté un cadre stratégique de la Francophonie pour les années 2OO5-2O14, qui s'imposera à la programmation désormais quadriennale des opérateurs.

Au cours de ce Sommet auquel la crise ivoirienne et la situation en République démocratique du Congo et au Darfour ont donné une tonalité politique, l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Georgie, et la Hongrie ont rejoint la Francophonie comme observateurs (statut ouvert aux États non francophones), tandis qu'Andorre et la Grèce ont été admises comme membres associés. Le président algérien Abdelaziz Bouteflika a participé à l'ensemble des travaux avec le statut d'invité spécial.

Placé sous le thème de la solidarité francophone pour le développement durable, ce dixième sommet a été qualifié par de nombreuses délégations de « Sommet de la consolidation » ; de « sommet de la maturité », de « sommet de la synthèse ». Car pour la première fois dans son histoire, la communauté francophone se dote d'une feuille de route claire fixant, pour une période de dix ans, les axes stratégiques de son intervention et les domaines prioritaires de son action multilatérale.

Fruit d'un véritable exercice de resserrement et de consolidation des priorités à la lumière des objectifs consignés dans la chartre francophone, mais aussi des exigences d'un monde en pleine mutation. Le cadre stratégique décennal adopté, devrait permettre de progresser réellement dans la mise en place d'une organisation renforcée et plus cohérente, d'une organisation capable d'agir concrètement pour soutenir les efforts de développement durable de ses pays membres. Maturité enfin, car les débats sur les situations de crise que traversent certains pays membres ou certaines régions du monde, et les résolutions qui ont été adoptées à leur sujet, démontrent un véritable effort d'impartialité, un sens élevé des responsabilités et une volonté de contribuer efficacement à leur solution. Tout en respectant l'esprit de la chartre ainsi que les dispositions de la Déclaration de Bamako, l'instrument normatif de référence en la matière.

2.1.2.11. Le sommet de Bucarest(2OO6).

Les 28 et 29 septembre 2OO6, s'est tenu à Bucarest (Roumanie) le XI sommet de la Francophonie. Si la rencontre était principalement consacrée aux technologies de l'information dans l'éducation, les chefs d'Etat et de gouvernement ont consacré une part importante de leurs échanges à la politique internationale.

Ce sommet coïncide avec le 2Oe anniversaire de ces conférences réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

C'est la première fois que le Sommet se déroule en Europe hors de la France. La Roumanie est membre de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis 1993. Elle a été le premier des 13 pays francophones d'Europe centrale et orientale à y avoir été admise.

« **La Francophonie vers la société du savoir** » Se déclarant « *convaincus que les technologies de l'information et de la communication, sans se substituer au rôle fondamental de l'enseignant, peuvent constituer un outil important pour la réalisation de nos objectifs* », les chefs de l'Etat et de gouvernement affirment dans la Déclaration de Bucarest vouloir « *contribuer ainsi à vouloir réduire la fracture numérique qui sépare les pays du Nord et ceux du Sud afin de favoriser l'émergence et le développement d'une société de l'information inclusive.* » Ils formulent ensuite un certain nombre d'engagements pour la création d'une « société du savoir ».

Nouveaux membres de l'OIF. De nouveaux Etats ont été admis à l'Organisation internationale de la Francophonie à l'occasion du Sommet de Bucarest, portant à 68 le nombre d'Etats et de gouvernements participants. L'Albanie, Andorre, la Macédoine et la

Grèce, auparavant membres associés, deviennent membres de plein droit. Chypre et le Ghana deviennent pour leur part membres associés, tandis que le Mozambique, la Serbie et l'Ukraine obtiennent le statut d'observateurs.

En revanche, le Soudan s'est vu refuser la qualité d'observateur. L'examen de la candidature de la Thaïlande a été repoussé en raison du coup d'Etat qui s'y est produit la semaine précédente**.**

Un difficile consensus sur la politique internationale : Liban, Côte d'Ivoire, Darfour…

L'examen de la situation au Liban, en Côte d'Ivoire et au Darfour a révélé certaines divergences d'appréciations entre les participants au Sommet.

Finalement, s'agissant du Liban, la Déclaration de Bucarest appelle « *toutes les parties à œuvrer en vue de l'application intégrale de la résolution 17O1 du Conseil de sécurité et à collaborer avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban afin de permettre l'exercice par le gouvernement libanais de sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national et d'aider à l'instauration de la sécurité dans le sud-Liban.* » Les chefs d'Etat et de gouvernement réitèrent leur « *ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale du Liban* » et appellent à « *l'instauration d'une paix globale juste et durable au Moyen-Orient.* »

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, ils constatent « *que le processus de sortie de crise n'a pas progressé suffisamment dans les deux domaines clés que sont le désarmement des combattants et des milices, et l'identification des populations en vue de l'établissement de la liste électorale* » et regrette le report de l'élection présidentielle. La Déclaration souligne que *« l'objectif doit demeurer l'organisation d'élections libres et démocratiques, fondées sur un processus d'identification équitable, des listes électorales renouvelées et crédibles et le désarmement de toutes les forces combattantes, pour en assurer la sécurité et la régularité* ».

Les chefs d'Etat et de gouvernement francophones se déclarent également « *vivement préoccupés* » par la dégradation de la situation du Darfour. Ils demandent « *instamment d'arrêter toutes les attaques contre les civils.* »

Enfin, cinq résolutions ont été adoptées concernant le Fonds mondial de solidarité numérique, le déversement des déchets toxiques à Abidjan, les migrations internationales et le développement, le positionnement d'une force onusienne en République centrafricaine et le changement climatique.

La Conférence ministérielle de la Francophonie a par ailleurs adopté quelques jours plus tôt un Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations

internationales.

« **Maison de la Francophonie** »

En marge du Sommet, un accord a été conçu le 28 septembre entre le ministre français des Affaires étrangères et le Secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf pour la création d'une « Maison de la Francophonie » à Paris. Elle permettra de rassembler en 2OO8 l'ensemble des institutions de l'OIF sur un même site.

2. 2. L'ÉTENDUE DE LA FRANCOPHONIE.

La Francophonie, en extension constante depuis les années quatre-vingt, rassemble de par le monde cinquante États et gouvernements membres à part entière.

Dans l'ordre alphabétique nous avons l'Algérie, la Belgique, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, le Canada, le Canada-Nouveau-Brunswick, le Canada-Québec, le Cap-vert, la Centrafrique, la communauté française de Belgique, les Comores, le Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Dominique, l'Egypte, la France, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée-Equatoriale, Haïti, le Laos, le Liban, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, le Maroc, Maurice, la Moldavie, Monaco, le Niger, la Roumanie, le Rwanda, São-Tomé & Principe, Sainte-Lucie, le Sénégal, les Seychelles, La Suisse, le Tchad, le Togo, la Tunisie, Vanuatu, et le Vietnam. D'autres Etats doivent être ajoutés à savoir les trois états membres observateurs (l'Albanie, la Macédoine, et la Pologne), alors que trois entités territoriales (le val d'Aoste, la Louisiane et, selon les cas pour reprendre les terminologies employées, la Nouvelle-Angleterre ou le New-Hampshire) invitées à un Sommet, sont considérées comme faisant partie de l'espace francophone.

Cette importance numérique, qui excède le quart des pays de l'ONU et qui couvre, comme aiment à le rappeler les militants francophones, l'ensemble de la terre, ne doit cependant pas dissimuler une extrême diversité de situations qu'il convient d'appréhender pour le moins d'un triple point de vue géographique, linguistique et économique.

2.2.1. La Francophonie dans le monde

Le français est avec l'anglais l'une des deux seules langues parlées sur tous les continents, il est en outre la 9ème langue la plus utilisée dans le monde. Dans son rapport 1997-

1998, le Haut Conseil de la Francophonie dénombre :

- 112 666 OOO « **Francophones réels** », pour lesquels le français est langue première, seconde ou d'adoption ;

- 60 612 OOO « **Francophones occasionnels** », pour lesquels l'usage et la maîtrise du français sont limités par les circonstances ou les capacités d'expression ;

- 1OO à 11O millions de « **Francisants** » qui ont appris le français, langue étrangère, pendant plusieurs années et ont gardé une maîtrise variable, ou qui sont amenés à le pratiquer, même partiellement pour leur métier.

Au total, cela représente 173 millions de Francophones environ, auxquels il faut ajouter plus de 1OO millions de Francisants qui ont appris le français hors de la France, grâce au travail d'un million de professeur de français. Ces Francisants se répartissent géographiquement comme suit :

- 35% en Afrique francophone ;
- 21% en Europe occidentale (Belgique et Suisse francophone comprises) ;
- 14% au Maghreb ;
- 1O% en Amérique du Nord (Canada francophone compris) ;
- 9% en Europe centrale et orientale ;
- 4% en Amérique latine ;
- 2% en Asie- Océanie ;
- 1% en Afrique anglophone ;
- 4% le reste du monde ;

Toutefois, les statistiques sur les populations francophones varient beaucoup et ce d'autant plus que les frontières entre « Francophones réels », « Francophones occasionnels » et « Francisants » se confondent facilement. C'est ainsi que dans un numéro récent de la revue « Le Courrier international » hors série culture (mars, avril, mai 2OO3) sur les langues du monde, on estime la population francophone à 125 millions de locuteurs dont 77 millions de langue maternelle, ce qui représente 2,1% de

la population mondiale. « La Francophonie dans le monde 2OO2-2OO3 » (Ed. Larousse) du Haut Conseil de la Francophonie, a apporté des changements quant aux termes utilisés pour définir les catégories de Francophones selon leur usage de la langue :

« *C'est ainsi qu'à la suite d'un groupe de travail mis en place par le Haut Conseil de la Francophonie avec l'AIF et l'AUF en juin 2OO2, les termes de « Francophones réels » et « Francophones occasionnels » ont été abandonnés pour adopter – sur la suggestion du linguiste Robert Chaudenson – les définitions suivantes :*

***Francophone** personne capable de faire face, en français, aux situations de communication courante.*

***Francophone partiel :** personne ayant une compétence réduite en français, lui permettant de faire face à un nombre limité de situations »*

Avec ces nouveaux termes, le nombre de Francophones est estimé par le Haut Conseil de la Francophonie dans la deuxième édition du même document[1] à environ 115 millions et à 6O millions de Francophones partiels dans le monde, ce qui fait un total de **175 millions** environ de locuteurs. Ce chiffre est probablement le plus officiel à ce jour.

Malgré sa prétention à l'universalité et son drapeau qui réunit les cinq continents, la Francophonie est en réalité largement concentrée de part et d'autre de la Méditerranée, en Europe et en Afrique, puisque vingt-six pays africains, avec Madagascar, et, onze pays européens, en comptant les trois membres observateurs actuels en font partie.

En dehors des États francophones de l'Europe de l'ouest, trois types de pays ou de territoires composent aujourd'hui l'espace francophone. Les premiers sont issus des anciens domaines coloniaux français et belges, développés au cours du XIXe siècle ou plus précocement comme dans le cas du Québec. Les deuxièmes sont francophiles de longue tradition, à la suite des aléas de l'histoire, du fait d'un choix culturel antérieur des élites ou d'une partie de la population dans le cadre de l'une des deux périodes d' « universalité de la langue française » et / ou grâce à la présence active d'établissements éducatifs qui ont su utiliser l'aura du français, langue de la distinction, de la liberté et des droits de l'homme. Ainsi en va-t-il pour la Pologne, la Roumanie, le Liban ou encore l'Egypte. Les troisièmes, enfin, ni franchement francophones, ni historiquement francophiles, ont fait le choix de manière relativement récente d'adhérer à la Francophonie pour des raisons largement géopolitiques, dans le contexte de la mondialisation. C'est le cas clairement, par exemple de

[1] Haut Conseil de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde* 2OO4-2OO5, Ed. Larousse, Paris, 2OO5.

São-Tomé & Principe, du Cap-Vert, de la Guinée-Equatoriale ou encore de Sainte-Lucie et de la Dominique, tandis que ce dernier ordre de raisons a joué un rôle prépondérant dans le rapprochement de pays comme l'Albanie ou la Macédoine.

2.2.1.1 La Francophonie en Europe.

De tous les États participants de par le monde à la Francophonie, seules la France et ses prolongements américains (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon), de l'Océan Indien (Mayotte et Réunion) et de l'Océan Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna) sans oublier la principauté de Monaco, sont quasi totalement francophones, ce qui n'exclut nullement, bien entendu, l'usage local annexe de langues régionales.

Indépendant depuis 1830, le Royaume de Belgique fut pendant près d'un siècle très largement dominé par les élites francophones qui détenaient le pouvoir. Si le français partageait un peu avec l'allemand et surtout le flammand le statut de langue nationale, il était la seule langue officielle. Très tôt, surgirent en Flandre des mouvements de contestation et d'opposition à la mainmise politique de la bourgeoisie francophone qui réussirent à obtenir le bilinguisme officiel en deux étapes 1898 et 1921. Trente ans plus tard, ce bilinguisme disparut pour céder la place à un unilinguisme néerlandais au Nord et français au Sud, et ce dans l'administration, la justice et l'enseignement. Les Belges n'avaient donc plus le choix de l'usage de leur langue, puisque selon le principe de territorialité, le droit du sol était appliqué à savoir qu'ils devaient adopter la langue officielle de leur région de résidence.

Au Grand-Duché du Luxembourg, trois langues sont parlées concurremment par la grande majorité des habitants. Le luxembourgeois (dialecte franco-mosellan) est la langue maternelle employée principalement dans les communications écrites de la vie intime et privée, mais la présence écrite et son enseignement sont très restreints. Langue officielle, administrative, législative, et juridique, le français est également la langue de l'enseignement, des relations internationales, et de l'affichage public. Dans les communications écrites, les œuvres littéraires, il subit la forte concurrence de l'allemand qui est majoritairement employé dans la presse. A l'inverse, le français est à côté du luxembourgeois, la première langue utilisée dans les communications radiophoniques. En réalité, les trois langues, chacune ayant son terrain d'emploi privilégié, sont comprises, sinon parlées par la plupart des luxembourgeois.

Sur les vingt six cantons et semi-cantons suisses, quatre sont exclusivement francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura) et trois sont bilingues et utilisent le français et

l'allemand (Valais, Fribourg, Berne). Chaque canton a sa (ou ses) langue(s) officielle(s) et la littérature varie selon la zone où l'on se trouve. En raison du principe de « territorialité des langues », la langue française est désormais en recul dans les cantons germaniques en revanche, elle progresse dans les cantons francophones.

La Région autonome de la vallée d'Aoste, régulièrement conviée aux Sommets de la Francophonie au titre d'invité spécial, est aujourd'hui la plus petite (33OO km2) et la moins peuplée des régions italiennes, puisqu'elle ne compte que 117 OOO habitants. Territoire rattaché depuis le Moyen-âge à la maison de Savoie, le Val d'Aoste adopte le français comme langue officielle en 1561. Annexé à l'Empire par Napoléon 1er de 18OO à 1814, il est intégré en 1861 au royaume d'Italie que constitue alors Victor-Emmanuel II et son ministre Cavour, tandis que la Savoie, par voie de plébiscite, demande son rattachement à la France. Le français y est alors prohibé au profit d'une italianisation forcée qui culmine sous Mussolini. Après la seconde guerre mondiale, le territoire se voit reconnaître un statut de région autonome administrée par un conseil de la Vallée. La loi constitutionnelle de 1948 a admis la parité de l'italien et du français qui est enseigné dès le primaire. Cependant, malgré les efforts de l'Institut valdôtain de la culture, le français n'est régulièrement parlé que par une infime minorité de la population, évaluée à moins de 5 %. En revanche, nombreux sont ceux qui parlent le dialecte local, issu du franco-provençal.

Les premiers contacts de la Roumanie avec la culture française remontent au milieu du XVe siècle par l'intermédiaire des Russes et des Grecs très influencés par la civilisation française. Aujourd'hui même, au moins un roumain sur quatre comprend la langue de Voltaire, et plus de la moitié des écoliers choisissent encore l'étude du français en première langue.

A l'instar de la Roumanie, c'est au XIXe siècle que se sont tissés les premiers liens de la Bulgarie avec la France propagatrice des idées des philosophes des Lumières. Ce sont elles qui vont aider les bulgares à sortir intellectuellement et sociologiquement de cinq siècles de joug ottoman. C'est ainsi que l'enseignement du français devient obligatoire dans les écoles laïques dès 1858 afin de permettre aux jeunes bulgares une ouverture plus facile sur l'Europe occidentale. Cette attirance pour la langue française n'a pas varié même pendant le demi-siècle d'expérience socialiste durant lequel, pourtant, une très large place fut accordée à l'enseignement du russe et de l'allemand.

La Moldavie pour sa part, en dépit des relations délicates qu'elle entretient tant vis à vis de Moscou que de Bucarest, est objectivement un pays francophone dans la mesure où nombreux sont encore les jeunes moldaves qui choisissent au collège comme au lycée

d'étudier la langue française. Pays latin pour l'essentiel, déchiré dans culture, il est désormais membre à part entière de la Francophonie.

2.2.1.2 La Francophonie en Amérique.

Officiellement bilingue de l'Atlantique au Pacifique, le Canada a connu une importante modification de son paysage francophone au fil des ses années d'existence. Des quelques milliers d'habitants qu'ils étaient au début de l'ère coloniale en Nouvelle-France, ceux dont la langue d'usage est le français sont maintenant plus de 6 3OO OOO. C'est plus que la Suisse et la Belgique réunies. Dans la mosaïque culturelle au Canada, ils représentent 23% de la population canadienne. La majorité des francophones réside au Québec (85%), en Ontario (7,5%), et au Nouveau-Brunswick (3,7%); le reste est disséminé dans les minorités de l'est et l'ouest du pays.

L'histoire des «Canadiens-français » à travers des manifestations et des combats politiques, linguistiques et culturels menés sans relâche pour imposer le maintien d'une langue et d'une culture particulière, menacée par le spectre continu de l'assimilation anglophone. Ces luttes toujours d'actualité ne sont toutefois pas sans résultat : les francophones du Canada profitent aujourd'hui d'une reconnaissance honorable de la part des instances politiques, économiques et culturelles internationales. Et sur la scène de la Francophonie, ils sont les acteurs de premier plan, assurant le développement durable et essentiel d'un espace qui leur est vital.

Sur leur route vers le retour, certains Acadiens se sont installés pour leur part dans les États du nord-est des États -Unis qui forment la Nouvelle-Angleterre, notamment dans le New-Hampshire et dans le Maine, où ils ont été rejoints par des vagues d'immigration de Canadiens-français, de sorte que l'on estime aujourd'hui à près d'un million le nombre de Francos (ou Franco-Américains), la moitié se déclarant de manière effective de « langue maternelle française », même si dans le fait, ils la parlent fort peu.

Dans les Caraïbes, en laissant de côté les départements d'outre-mer français que sont la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, où le français parlé est fortement créolisé, la Francophonie compte comme membres Haïti, La Dominique et Sainte-Lucie. L'ancienne colonie française, proclamée indépendante dès 1804, le français est la langue officielle aux côtés du créole. Mais sa diffusion est limitée car seuls 10% de la population en a une maîtrise correcte. C'est pourquoi la majeure partie des communications s'effectue toujours en langue créole. Cette mauvaise situation du français s'explique en grande partie par le très médiocre niveau de l'enseignement et par une émigration massive des diplômés vers l'Amérique du

Nord ou la France pour échapper à la misère endémique dans ce pays. A cela s'ajoute la faiblesse de la couverture médiatique francophone tant au niveau de la presse écrite que de la télévision largement dominée par les chaînes câblées américaines qui diffusent des émissions d'un faible niveau culturel. Au total, sous la triple pression politique, économique et culturelle des États -Unis, Haïti a bien du mal à conserver son caractère francophone.

Les îles de Sainte-Lucie et de la Dominique, indépendante depuis une vingtaine d'années et où l'anglais est langue officielle, espèrent quant à elle que leur adhésion à la Francophonie leur permettra de se rapprocher de leurs voisines francophones, de participer aux divers programmes de développement mis en chantier et de miser sur le tourisme. L'introduction de l'enseignement du français dès le primaire y est en cours.

2.2.1.3 La Francophonie en Afrique.

Sur les quarante-neuf États et Gouvernements participants aux Sommets de la Francophonie, vingt-six sont africains. A elle seule, cette constatation souligne la prépondérance du continent noir dans l'existence d'un espace ayant le français en partage.

En effet, l'Afrique fut pour beaucoup dans la promotion de l'idée de la spécificité francophone, comme dans la définition et la mise en place des dispositifs institutionnels et des procédures opérationnelles de la coopération francophone. A ce jour, L'Afrique sub-saharienne francophone hors Océan Indien représente vingt-et-un des quarante-neuf participants aux Sommets de la Francophonie. Parmi eux, trois États hispanophones et lusophones ont intégré les structures politiques de ce rassemblement du fait de leur proximité géographique avec les anciennes colonies françaises, et donc des échanges économiques et commerciaux qu'elles entretiennent avec elles, mais également en raison de leur appartenance commune avec les pays de langue française à la sphère latine.

De fait, sur le continent africain, le français est la langue officielle unique ou partagée dans treize pays représentant quelque 120 millions d'habitant, mais il n'y est parlé que par un peu plus de 10% de la population. A ce titre, il est l'outil de communication officielle de l'administration et des relations internationales ainsi que la langue de l'enseignement. Dans la pratique, il est faiblement utilisé en tant qu'instrument de communication et d'échange social au quotidien. Tous ces pays ont adopté la langue de l'ancien colonisateur pour renforcer, voire pour créer une unité, une cohésion nationale face aux particularismes locaux, mais également comme moyen d'accès à la modernité.

La Côte d'Ivoire reste, malgré tout, l'un des pays africains où le français joue de manière effective le rôle d'une langue de communication, en bonne partie grâce aux efforts

éducatifs entrepris au cours des années 8O. La situation du Sénégal apparaît en revanche plus contrastée, ce qui est étonnant de prime abord car le pays de Senghor, enseignant et homme de lettres si attaché à la langue française et convaincu des vertus de l'instruction publique, est francophone d'éducation et le français s'y trouve particulièrement privilégié en termes de statut. Pourtant, les dernières études menées semblent indiquer que seulement 30 % de la population comprend le français, essentiellement dans les villes, alors que la vraie langue de communication est le wolof, parlé quant à lui par près de 80% des Sénégalais.[1]La situation linguistique paraît être légèrement moins favorable au Bénin et au Togo. Parmi les États de l'Afrique occidentale, la Guinée est un cas à part, du fait de la politique de rupture avec la France voulue par Sékou Touré tout au long de son long règne et qui a conduit, en même temps qu'à l'application d'un marxisme dogmatique, à l'appauvrissement généralisé du pays. Le français délaissé au profit des autres langues nationales et de l'arabe, n'a retrouvé sa place dans l'enseignement qu'à partir de 1987, de sorte que le nombre de francophones est peu élevé parmi les Guinéens.

De même en va-t-il dans les pays de l'Afrique sahélienne qui comptent, il est vrai, parmi les plus pauvres du continent, si bien que c'est sans doute au Mali, au Niger, et au Tchad que la pénétration de la langue française est la plus faible de toute l'Afrique francophone, alors qu'elle paraît en progression au « pays des hommes intègres », le Burkina-Faso, du fait d'un environnement médiatique francophone.

En Afrique centrale, le français est assez largement répandu au Congo (Brazzaville), mais c'est surtout au Gabon qu'il jouit d'un environnement propice grâce d'une part au taux de scolarisation élevé et à la qualité de la formation continue des professeurs, d'autre part à l'absence d'une langue nationale de large diffusion; c'est pourquoi il est souvent en passe de devenir, la langue première familiale. Au Cameroun, de même, la langue française est de plus en plus utilisée dans les familles et surpasse l'anglais qui n'est guère parlé que dans deux des dix provinces qui composent le territoire. La situation apparaît par contre fort peu favorable en Centrafrique.

Elle l'est encore moins, à vraie dire dans les pays des grands lacs, Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo, que les conflits politico-ethniques, après avoir causé la mort de centaines de milliers de personnes, mènent sur la voie du désastre économique.

A Djibouti, dans la corne de l'Afrique si éloignée des autres pays francophones, la diffusion du français est limité par l'usage de l'arabe dans l'administration et les

[1] Source État de la Francophonie dans le monde, données 1997-1998, p. 31

communications courantes.

Trois anciennes colonies portugaises, la Guinée-Bissau, les îles de São-Tomé & Principe et les îles du Cap-Vert, ont rejoint ces dernières années le mouvement francophone, pour des raisons essentiellement géopolitiques et économiques, mais la diffusion du français y est des plus restreinte. En revanche, l'ancien territoire espagnol de Guinée-Équatoriale a rendu en février 1998, grâce à une modification constitutionnelle, le français langue officielle à parité avec l'espagnol. Enfin, il convient de noter que le Nigeria, chassé du Commonwealth du fait de ses atteintes répétées aux droits de l'homme et de la répression qui s'exerce sur son territoire, est venu frapper aux portes de la Francophonie, sans espoir il est vrai d'y être accueilli, du moins dans les circonstances actuelles.

En raison de ses liens historiques avec la France, le Maghreb est la région du monde où l'usage du français est le plus répandu en dehors des pays où il est langue maternelle. Les trois pays constituant le petit Maghreb (le Maroc, l'Algérie et la Tunisie) ou les cinq pays constituant le grand Maghreb (Mauritanie et Libye en plus) présentent des situations géographiques, historiques, culturelles relativement comparables et suffisamment diversifiées pour qu'ils abordent la Francophonie de manières très divergentes, en particulier en matière politique. Tous ces pays ont imposé l'arabe comme seule langue officielle. Mais le français y a conservé un rôle de toute première importance puisqu'il partage avec la langue de Mahomet le statut de la langue d'enseignement. Moyen d'accès au pouvoir et à la modernité, la langue française est particulièrement utilisée dans les communications scientifiques et techniques, au sein de l'administration et, à des degrés divers selon le milieu et le cadre urbain ou rural, comme langue de communication quotidienne. C'est à ce titre que le Maghreb occupe une place de choix dans l'espace francophone.

L'influence française en Égypte remonte à l'expédition militaire et scientifique de Napoléon 1er et à la création de l'Institut d'Égypte. Le français dès lors, soutenu par l'effort de multiples établissements d'enseignement, y était devenu la langue des élites cultivées et modernistes, ainsi bien souvent que la modernité copte. La révolution nassérienne des années cinquante a toutefois provoqué un recul net de la présence de la culture française et les décennies suivantes ont vu la progression de l'anglais dont l'usage couvre à présent presque tous les domaines professionnels. Si le nombre actuel de francophones égyptiens est restreint, l'Égypte a néanmoins fait très tôt le choix de la Francophonie puisqu'elle était présente dès le Sommet de Paris, et que Boutros-Boutros Ghali, ancien ministre égyptien des Affaires étrangères, a été Secrétaire Général de l'organisation. L'Université Senghor a par ailleurs ouvert ses portes à Alexandrie en octobre 1990, tandis que deux centres de recherches

francophones installés au Caire, l'Institut Français d'archéologie et le Centre d'Études Économiques et Juridiques, manifestent la vitalité de la coopération scientifique et technique entre la France et l'Égypte.

Les pays francophones de l'Océan Indien ne connaissent pas, dans l'ensemble, une conjoncture économique et politique particulièrement favorable. Madagascar, sous le régime se réclamant du marxisme s'est considérablement appauvri au point d'être à l'heure actuelle l'un des pays les plus pauvres de la planète. Difficultés économiques, troubles récurrents, corruption généralisée et épidémies endémiques se conjuguent pour désespérer la population, tandis que le taux de scolarisation ne cesse de régresser. Le français, banni durant plus de quinze ans, y est en recul parmi les jeunes générations, malgré les efforts de l'Alliance française, alors que la Grande Ile a été dans le passé un foyer culturel francophone actif.

Les Comores, année après année, s'enfoncent dans la crise politique, marquée en 1997 par les velléités sécessionnistes de l'île d'Anjouan et, en avril 1999 par un nouveau coup d'État militaire. A Maurice, l'ancienne Ile de France, bien que l'anglais soit la langue officielle, le français continue d'être largement utilisé dans la vie courante et dans les médias. Malgré un dynamisme économique certain et un essor du tourisme, Maurice n'a pas encore su réorganiser de manière efficace son système éducatif, tandis que la vie politique mauricienne continue d'être heurtée. Les Seychelles connaissent trois langues officielles, l'anglais, le français et le créole, et font partie à la fois du Commonwealth et de la Francophonie. Le français y est parlé par plus du tiers de la population et son apprentissage y est encouragé. La collectivité territoriale de Mayotte et le département d'outre-mer de la Réunion, en développement touristique mais qui reste marqué par un fort taux de chômage, complètent la présence francophone dans la région, laquelle n'est plus que résiduelle dans l'ancien comptoir indien de Pondichéry.

2. 2. 1. 4 La Francophonie en Asie et en Océanie.

Les rapports de la France avec le Liban datent de fort loin, puisque la plupart des chefs qui s'établiront durant près de deux siècles, entre le XIe et le XIIIe, des royaumes dans la région, étaient issus de l'aristocratie française et parlaient des dialectes francs, alors que se développait ce qui est considéré comme la « première universalité » de la langue française. Néanmoins, c'est surtout au siècle dernier, grâce à l'action de nombreuses institutions éducatives qui portent le message de la Révolution française, puis au cours du mandat français institué par le traité de Sèvres de 1920, que le français se répand comme langue permettant aux Libanais dans leur ensemble, et non uniquement d'ailleurs aux chrétiens,

d'affirmer leur spécificité culturelle dans le contexte proche-oriental. Les conflits interconfessionnels qui dégénèrent en guerre civile au cours des années 1980 bouleversent cependant l'ordre ancien et la paix revenue laisse apparaître une progression foudroyante de l'anglais, instrument réputé indispensable dans les échanges commerciaux. Le réseau des établissements culturels et éducatifs francophones reste néanmoins dense au Liban et les universités francophones comptent parmi les plus prestigieuses. Le français est également très présent dans les médias, d'autant qu'après la création d'une médiathèque Louis Hachette à Beyrouth en 1997, l'on annonce la renaissance de Canal Neuf, la chaîne publique francophone que la guerre avait, pour des raisons économiques, réduite au silence.
Les assemblées générales de l'Agence Universitaire de la Francophonie et de l'AIMF se sont tenues en 1998 dans la capitale libanaise et Beyrouth a accueilli en 2002, le premier sommet de la Francophonie du nouveau millénaire.

En Asie du sud-est, les trois pays de l'ancienne Indochine française, le Laos, le Vietnam et le Cambodge, sont membres de Francophonie. Au Laos, très attaché à cette participation francophone, le français est encore relativement pratiqué, mais surtout par une population vieillissante. Le système éducatif laotien ne propose l'apprentissage que d'une seule langue étrangère, de sorte que le français se voit sévèrement concurrencé par l'anglais parmi les jeunes générations, d'autant que le pays dont l'économie est fortement liée a celle de la Thaïlande, vient d'être admis au sein de l'Association des Nations du Sud-est Asiatique (ASEAN) qui utilise largement la langue de Shakespeare.

Le Vietnam, pour sa part, n'a jamais été un pays francophone en profondeur mais, depuis le départ de la France en 1954, la situation n'a cessé de se dégrader, si bien qu'un seul vietnamien sur 1OOO parle aujourd'hui le français. Le Russe, au cours des quarante ans de fermeture du pays, puis l'anglais l'ont supplanté dans le système éducatif. Ces dernières années ont cependant connu une évolution notable, comme l'ont montré la tenue du Sommet de la Francophonie à Hanoi, signe politique évident de la part du pouvoir vietnamien, et la volonté affichée des autorités de développer des liens économiques et éducatifs avec la France. La mise en place de classes bilingues, appelées à se multiplier dans les prochaines années et dont l'enseignement, d'excellente qualité, est fort prisé, de même que l'ouverture de filières universitaires francophones, manifestent un espoir de renaissance de la francophonie dans cette région, malgré l'influence, là encore croissante, de l'anglo-américain.

Le Cambodge, enfin, où le français était autrefois répandu, sort à tout petits pas d'un cauchemar de vingt ans qui a laissé exsangue le pays, anéanti les élites et démantelé le système éducatif. La France y mène actuellement une politique de coopération culturelle et

scientifique qui se veut forte et apporte son aide à la reconstruction de filières universitaires professionnalisées.

En Océanie, la France est directement présente à travers les Territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de Polynésie française. Le Vanuatu (ex Nouvelles-Hébrides), condominium franco-britannique jusqu'en 1980, est pour sa part membre à la fois du Commonwealth et de la Francophonie. L'anglais et le français y sont langues officielles avec le pidgin bichlamar, langue véhiculaire par excellence de l'archipel mélanésien. Dans les années qui ont suivi l'indépendance, le gouvernement, qui était majoritairement anglophone, a marginalisé le français, mais la situation semble s'être rééquilibré depuis le début les années 90.

2.2.2. La Francophonie linguistique.

Les situations linguistiques en Francophonie, comme on l'aura constaté, diffèrent grandement d'un pays et d'un continent à l'autre, de sorte que l'on ne saurait estimer le nombre de locuteurs du français par la simple addition des populations des États qui y participent. Certains pays ne sont dans les faits que fort marginalement francophones. Dans d'autres où le français est langue officielle, exclusive ou non, son statut est sans commune mesure avec sa pratique effective. Il existe par ailleurs nombre de francisants ailleurs que dans la Communauté francophone institutionnelle. C'est pourquoi les chiffres avancés varient, selon les auteurs, les sources, selon l'optimisme ou le pessimisme mis en œuvre, dans des proportions parfois considérables.

Pour mieux cerner une réalité difficile à appréhender, particulièrement dans les pays en voie de développement où les simples statistiques demeurent incertaines, l'habitude a été prise dans les milieux francophones de discerner, parmi les habitants des pays concernés, trois catégories de locuteurs. Les francophones « réels » ou habituels, parlent couramment le français et l'utilisent souvent dans leur vie de tous les jours, tandis que les francophones « occasionnels » n'en n'ont qu'une pratique restreinte, lacunaire, et maîtrise mal la langue. Enfin, les francophones « potentiels », pour ne pas dire comme Onésime Reclus « de vocation », n'ont de rapport avec le français que par projection, car ils sont censés n'être en mesure de le parler, en tant que langue première ou seconde, que lorsque l'alphabétisation et la scolarisation les auront atteints à moins que d'ici là, à côté des langues véhiculaires autochtones, l'anglais (par exemple) n'ait pris toute la place. Autant dire que la comptabilité de ceux-là reste toute relative et peut varier à quelques centaines de millions près, de 5OO à

8OO millions pour être exact.

Quoi qu'il en soit, les chiffres recoupés donnent une fourchette de 1O5 à 12O millions de francophones « réels » et de 54 à 63 millions de francophones « occasionnels », auxquels pourraient s'ajouter une plus ou moins grande centaine de millions de « francisants ». Cette permet donc de se faire une idée assez précise de la situation qui prévaut région par région. L'on y constatera, bien entendu, la modestie linguistique qui prévaut à l'heure actuelle et qui vient tempérer l'universalité de la langue française, alors que l'ensemble des populations des pays formant la Francophonie (Algérie non comprise, par conséquent) compte environ 9% du total mondial en 1993.

2.2.3. L'espace économique francophone.

Selon les statistiques disponibles fournies par le FMI, la production économique de l'ensemble des pays de la Francophonie s'élevait à 2 568,13 milliards de dollars pour l'année 1996, soit 1O,7 % du PNB mondial, tandis que 15,7 % du commerce mondial, soit 1 681 milliards de dollars leur sont attribués la même année, contre 13,4% en 1994, ce qui semblerait indiquer un accroissement du poids des pays francophones en ce domaine. Par comparaison, l'Union européenne a réalisé à la même date 37,5% des échanges mondiaux, l'Accord de Libre- Échange Nord-Américain (l'ALENA) 18,9% et l'Afrique subsaharienne 1,4%.

Ces chiffres ne doivent cependant pas faire oublier l'extrême hétérogénéité de l'espace économique francophone, puisque les cinq pays industrialisés du Nord (France, Canada, Suisse, Belgique et Luxembourg) participent pour eux seuls pour 85% à cette production (ce qui représente 9,1% du PNB mondial), tandis que les 44 autres pays francophones se partagent les 15% restants. La disparité qui prévaut à l'heure actuelle peut également se lire dans le fait que deux pays francophones appartiennent au G8, le Sommet annuel des 8 pays les plus riches du monde, alors que 38 sont classés, dans le Programme des Nations-Unies pour le développement, parmi les pays en développement (PED) et que 23 d'entre eux figurent de plus dans la sous-catégorie des pays les moins avancés (PMA). D'autre part, et malgré les progrès de certains PED, les tendances globales sont à l'heure présente inquiétantes : appauvrissement économique, stagnation ou dégradation des systèmes éducatifs, envolées démographiques viennent creuser un peu plus le fossé entre le Nord et le Sud et, plus particulièrement, les pays africains. La dette extérieure des pays francophones se monte au demeurant à 276 milliards de dollars en 1996, soit 13,2% de la dette totale des PED,

contre 1O% en 1994, même si l'arrivée de la Pologne, très fortement endettée, dans les statistiques doit tempérer cette hausse (tableau 2).

Peut-on, par ailleurs parler d'un « espace économique francophone » privilégié, lorsque le commerce entre les pays qui le composent ne participe de façon absolue qu'à hauteur de 14% à leurs échanges globaux, même si la valeur des échanges commerciaux intra-francophones s'établit à 25,9% ? L'on note ainsi qu'en 1994, si la part des échanges du Québec avec les pays francophones est réduite à 3,5% (4,1% en 1996), elle s'élève avec les États -Unis. Là aussi, le contraste entre pays du Nord et pays du Sud est flagrant, puisque les flux commerciaux du Nord vers le Nord représentent 6O% du total, tandis que les échanges du Nord vers le Sud représentent 2O%, ceux du Sud vers le Nord 18% et ceux du Sud vers le Sud seulement 2%. De plus, l'accroissement, que nous avons noté précédemment, de la part de la francophonie dans le commerce mondial entre 1994 et 1996 semble être principalement le fruit d'une progression des échanges hors de l'espace économique francophone. Dans les faits, par conséquent, bien d'autres logiques économiques sont actuellement à l'œuvre dans le monde, qui voient le commerce se développer au sein d'organisations régionales, dans un espace géographique particulier ou encore avec un partenaire privilégié généralement situé à proximité, là où la Francophonie souffre, de ce strict point de vue, d'une grande hétérogénéité géographique que l'existence d'une « zone franc » en Afrique ne saurait parvenir à compenser. En outre, le manque d'intérêt des milieux d'affaires pour un espace économique francophone réputé peu solvable, n'a pas contribué durant longtemps à son essor.

Dès les premiers Sommets, certes, les dirigeants francophones ont manifesté leurs préoccupations à ce sujet, notamment en créant le Forum Francophone des Affaires, chargé d'organiser des partenariats d'entreprises et de multiplier les échanges entre les opérateurs économiques. D'autre part, les pays francophones du Nord, qui comptent parmi les membres du Comité de l'Aide publique au Développement de l'OCDE, contribuent à l'aide publique destinée aux « pays en transition » (les pays anciennement communistes en transition vers l'économie de marché), comme à l'aide publique au développement, qui concerne les autres pays en développement, et dirigent prioritairement leur action vers les membres défavorisés de la Francophonie. L'Agence de la Francophonie, de son côté, a mis en place au cours des dernières années différents programmes d'aide à la création, au développement et au partenariat d'entreprise, de même que des actions de soutien à un développement durable dans les domaines de l'Énergie et de l'Environnement, y compris en prenant en compte, comme le lui a demandé le Sommet d'Hanoi, le poids croissant joué ici par l'information et la technologie. Enfin, les militants francophones espèrent d'une concertation renforcée entre les

ministres de l'Économie un accord sur les choix stratégiques à faire qui permettraient aux pays francophones de présenter un front uni lors des grandes négociations internationales. Il n'en reste pas moins, cependant, que seules une véritable volonté politique et une large mobilisation des entreprises, alliées à une prise de conscience collective qu'une autre voie que la mondialisation dirigée par les grands groupes transnationaux est possible, pourront faire évoluer positivement la situation présente.

2.3. LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE MULTILATÉRALE.

L'institutionnel francophone, tel qu'il apparaît à l'heure présente, s'est mis en place peu à peu de Sommet en Sommet, depuis Paris, afin de donner à la Francophonie une pleine dimension politique. Il a été finalisé par la Conférence ministérielle de Marrakech qui a rendu apte le 18 décembre 1996, la chartre de la Francophonie, et est entré officiellement en vigueur lors du Sommet de Hanoi de novembre 1997, qui a vu la nomination du premier Secrétaire général de l'organisation, M. Boutros-Boutros Ghali.

2.3.1. Les instances décisionnaires.

2.3.1.1 La Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Instance suprême, elle se réunit tous les deux ans et est présidée par le chef d'État et de gouvernement du pays hôte jusqu'au Sommet suivant. Elle définie les orientations générales de la Francophonie, adopte toutes les résolutions qu'elle juge nécessaire à son bon fonctionnement et à son rayonnement dans le monde, et élit le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans. Celui-ci doit lui rendre compte de l'exécution de ce mandat, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération multilatérale francophone.

2.3.1.2 La Conférence ministérielle de la Francophonie.

Elle est composée de tous les membres du Sommet, représentés par leur ministre des Affaires étrangères, leur ministre chargé de la Francophonie ou leur délégué. Le Secrétaire général de la Francophonie y siège de droit, mais ne prend pas part au vote.

La Conférence ministérielle exerce une triple fonction, en tant que Conférence du Sommet, Conférence générale et Conseil d'administration de l'agence de la Francophonie. Agissant comme Conférence du Sommet, elle veille à l'exécution des décisions arrêtées par le

sommet précédent et prend toutes les initiatives en découlant, de même qu'elle prépare la tenue du Sommet suivant. Elle adopte les budgets financiers et examine les prévisions budgétaires de l'Agence et des opérateurs directs reconnus par le Sommet, ainsi que les grands axes de l'action multilatérale francophone. Elle se prononce sur l'affectation et l'exécution du Fond multilatéral unique et en nomme le commissaire aux comptes. En tant que Conférence générale de l'Agence de la Francophonie, elle nomme, sur proposition du Secrétaire général, l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie dont elle peut par ailleurs décider de déplacer le siège. Elle recommande également au Sommet l'admission de nouveaux membres associés. Comme Conseil d'administration, elle exerce son contrôle sur la gestion administrative et financière de l'Agence. La Conférence ministérielle se réunit, en session ordinaire, une fois par an et est présidée par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie du pays hôte du Sommet, un an avant et un an après celui-ci.

2.3.1.3 Le Conseil permanent de la Francophonie.

Il est chargé, sous l'autorité de la Conférence ministérielle, de la préparation et du suivi du Sommet. Il est composé de représentants personnels des membres du Sommet dont le nombre, actuellement fixé à dix-huit, doit permettre de refléter la diversité de l'espace francophone et garantir, sur la base de concertations régionales, une rotation significative des États et gouvernements membres, organisé à l'occasion de chaque Sommet. Il est chargé également d'accords internationaux, à moins qu'il délègue cette fonction à l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie, pour ce qui concerne les accords de coopération et de compétence.

Le Secrétaire général est d'autre part le porte- parole politique et le représentant de la Francophonie au niveau international car les chefs d'État et de gouvernement ont souhaité, dès Cotonou, par la création d'un tel poste manifester « *une action politique plus visible, plus crédible et plus respectée de la Francophonie.* » En cas d'urgence, notamment dans des situations de crise ou de conflit dans lesquels des membres peuvent être ou sont impliquées, il saisit le conseil permanent ou le président en exercice de la Conférence ministérielle. En matière de coopération, il propose d'autres part aux instances, conformément aux orientations décidées par le Sommet et en concertation avec l'Administrateur général de l'Agence et avec les opérateurs directs, les axes prioritaires de l'action francophone multilatérale. C'est lui en particulier qui propose la répartition du Fonds multilatéral unique et qui ordonne les décisions budgétaires et financières qui y sont relatives. Il est responsable de l'administration

et du budget du Secrétariat général, dont il nomme le personnel. Il fait rapport de l'exécution de son mandat au Sommet.

2.3.2. Le Secrétaire Général de la Francophonie.

Le Secrétaire général de la Francophonie est élu pour quatre ans par les chefs d'Etats et de gouvernement. Son mandat peut être renouvelé. Il est placé sous l'autorité des instances, c'est-à-dire le Sommet, la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie. Il est le plus haut responsable de l'Agence de la Francophonie. Il est le responsable du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie, aux sessions desquelles il assiste. Il est le président exécutif du Conseil permanent, dont il prépare l'ordre du jour. Il ne prend pas part au vote. Il veille à la mise en œuvre des mesures adoptées. Il en rend compte.

Le statut du Secrétaire général a un caractère international. Le Secrétaire général ne demande ni ne reçoit d'instructions ou d'émoluments d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure.

Le Secrétaire signe les accords internationaux. Il délègue, en principe, cette fonction à l'administrateur général pour les accords de coopération dans les domaines de compétences de l'agence. En cas d'empêchement, le président de la Conférence ministérielle exerce cette attribution pour les accords internationaux autres que ceux de coopération.

Le Secrétaire général est le porte-parole et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international. Il exerce ses prérogatives dans le respect de celles du président en exercice du Sommet et du président de la Conférence ministérielle.

En cas d'urgence, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent et, compte tenu de la gravité des événements, le président de la Conférence ministérielle, des situations de crise ou de conflit dans lesquelles des membres peuvent être ou sont impliqués. Il propose les mesures spécifiques pour leur prévention, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Les instances de la Francophonie donnent au Secrétaire général délégations générales de pouvoirs qui découlent de son statut et qui sont liées aux exigences de sa fonction. Notamment le Secrétaire général décide de l'envoi de missions exploratoires. Il propose au Conseil permanent de la Francophonie l'envoi de mission d'observation d'élection. Il en rend compte. Le Secrétaire général fait un rapport au Sommet de l'exécution de son mandat.

Le Secrétaire général propose aux instances, conformément aux orientations du

Sommet, les axes prioritaires de l'action francophone multilatérale. Il le fait en concertation avec l'administrateur général de l'Agence et avec les opérateurs directs et reconnus.

Il propose la répartition du Fonds multilatéral unique et il ordonne les décisions budgétaires et financières qui y sont relatives. Il les transmet à l'administrateur général.

Le Secrétaire général est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU.

A ce titre, il évalue l'action de coopération intergouvernementale francophone telle que décidée. Il veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs, à cette fin, il préside un conseil de coopération qui réunit l'Agence et les opérateurs directs reconnus par le Sommet. Il exerce ces fonctions avec impartialité, objectivité et équité.

Le Secrétaire général est responsable de l'administration et du budget du Secrétariat général. Il nomme le personnel de son cabinet et désigne le personnel de ses services. La gestion, y compris celle d'ordre budgétaire du personnel du cabinet, est placée sous l'ordre du Secrétaire général.

Les services du Secrétaire général sont composés d'agents qui peuvent provenir soit du personnel déjà en service à l'Agence, soit du personnel mis à disposition par les Etats membres, soit de personnel autre, recruté par l'Agence à la demande du Secrétaire national. Le statut et règlement du personnel de l'Agence s'applique à tous ces agents. Leur situation administrative et budgétaire est gérée par l'Agence.

2.3.3 L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, l'ex-ACCT, une fois réorganisée, est devenue l'opérateur majeur, mais non exclusif, des programmes de coopération décidés lors des Sommets. Elle est dirigée par un administrateur général dont le statut a un caractère international. Elle sert dans le même temps de siège juridique au Secrétariat général, auquel elle apporte un soutien administratif.

Les objectifs généraux attribués à l'Agence de la Francophonie sont de contribuer au développement de la langue française et à la promotion des langues et cultures partenaires; d'encourager la connaissance mutuelle entre les peuples et la francophonie; afin de favoriser le dialogue des cultures et des civilisations. Pour ce faire, l'Agence doit accomplir des tâches d'étude, d'information, de coordination et d'action, qui couvrent de larges domaines : aménagement linguistique, éducation et formation, information et communication, culture,

droit, sciences et technologies…et toute autre fonction qui pourrait lui être confiée par le Sommet, la conférence ministérielle ou le Conseil permanent de la Francophonie. Elle est en particulier chargée de collaborer avec les organisations internationales et régionales, les OING et les associations multilatérales francophones.

En dehors de son siège parisien, l'Agence dispose de plusieurs bureaux de par le monde : les uns (Genève, Bruxelles et New York), dits de liaison, ont une vocation politique et relèvent du Secrétariat général ; les autres (Libreville, Lomé et Hanoi) sont des bureaux régionaux qui dépendent de l'Administration générale. L'Agence contrôle également l'Ecole Internationale de la Francophonie à Bordeaux qui est une école de perfectionnement de cadres, ainsi que l'Institut de l'Energie des pays ayant en commun l'usage du français à Québec.

2.3.4. L'assemblée parlementaire de la francophonie.

L'ancienne Assemblée internationale des parlementaires de langue française est devenue en juillet 1998 l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Elle est composée à l'heure actuelle de 58 Parlements dont dix membres associés. Sa vocation majeure est de servir de lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie et de promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de la personne.

La Chartre de la francophonie, qui a reconnu le rôle consultatif de l'APF, prévoit des procédures d'échanges et de réflexion avec l'ensemble des instances, y compris les Sommets. Des commissions mixtes APF-CMF et APF-CPF ont ainsi été instituées et doivent se réunir chaque année.

2.3.5. Les opérateurs spécifiques de la Francophonie.

A côté de l'Agence de la Francophonie qui est l'opérateur principal, la chartre de la Francophonie de Marrakech reconnaît quatre opérateurs directs à vocation spécifique : l'Agence universitaire de la Francophonie; TV5, la télévision internationale francophone; l'Université Senghor d'Alexandrie; enfin, l'Association Internationale des Maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF).

2.3.5.1 L'Agence Universitaire de la Francophonie.

Elle a été créée en 1961 par les représentants de 33 universités de langue française,

l'AUPELF est devenue en mai 1998 l'Agence Universitaire de la Francophonie en sa qualité d'opérateur direct du Sommet francophone. C'est pourquoi le Secrétaire général de la Francophonie est invité aux Conseils d'administration, tandis que le Conseil permanent de la Francophonie y est représenté par cinq de ses membres. Le siège social de l'Agence universitaire est installé à Montréal et elle dispose de 17 bureaux régionaux et antennes repartis de par le monde francophone. Quelques 400 établissements d'enseignement ou de recherche étaient représentés à Beyrouth, en avril 1998, lors de sa 12ème Assemblée générale.

Si sa vocation est d'être « à la Communauté francophone internationale ce qu'une université est à une collectivité nationale », l'Agence a aussi pour mission de mettre en œuvre les décisions prises aux Sommets qui sont de sa compétence spécifique. C'est pourquoi son action s'exerce selon deux axes. Le premier est associatif, dans le cadre de l'AUPELF, et financé principalement par un Fond International de Coopération Universitaire (F.I.C.U.).
Le second dépend du Sommet, notamment à travers l'UREF (Université des réseaux de langue française) et l'Université virtuelle francophone, dont la création est née de la volonté politique du Sommet de Hanoi et a été approuvée à Beyrouth. Le but est d'intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le fonctionnement des réseaux grâce au réseau électronique francophone (SYFED-REFER) et à l'Université par satellite (UNISAT) qui assure des services d'information et de formation à distance.

2.3.5.2 TV5

Télévision francophone internationale, disponible par satellite ou par câble, TV5 rassemble en fait plusieurs chaînes disposant de statuts particuliers et organisées en sociétés distinctes sur le plan de la gestion et de la comptabilité.

En 1984, la collaboration de cinq télévisions de service public de France, Belgique et de Suisse romande (TF1, Antenne2, France 3, la RTBF et la SSR) aboutit à la première naissance de TV5 dont la diffusion se veut européenne. Puis en 1986, un consortium de télévisions canadiennes et québécoises vient se joindre aux précédentes. En résultera deux ans plus tard la naissance de TV5 Québec-Canada, distincte de TV5 Europe, qui émet sur l'ensemble du Canada. Progressivement ensuite, de par la volonté des sommets successifs seront lancées TV5 Amérique latine et Caraïbes et TV5 Afrique en 1992, puis TV5 Asie en 1996, qui émet jusqu'en Australie, TV5 États -Unis (qui fonctionne aujourd'hui de concert avec TV5 Amérique latine) et TV5 Orient en 1998.

Reconnue officiellement comme opérateur spécialisé dans le domaine de l'audiovisuel, TV5 se présente donc aujourd'hui comme une télévision multilatérale

francophone disponible 24 heures sur 24.

2.3.5.3 L'Université Senghor d'Alexandrie

Elle est née d'une recommandation du Sommet de Québec et a été inaugurée officiellement en 1990. Sa mission est de former des cadres supérieurs nécessaires au développement du continent africain à travers quatre départements : administration et gestion, nutrition et santé, gestion de l'environnement et gestion du patrimoine culturel. Créée grâce à de nombreuses contributions d'organismes gouvernementaux, ainsi que de dons en provenance du mécénat privé, d'entreprises et de particuliers, elle tire ses ressources de subventions de la France, du Canada, du Québec, de la Suisse, de la Côte d'Ivoire et de la Communauté Française de Belgique. L'AUPELF, la Ville de Paris et deux partenaires privés, EDF (France) et Power Corporation (Canada) contribuent également à son financement.

2.3.5.4 L'Association Internationale des Maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF).

Elle est créée en 1979 à l'initiative de Jacques Chirac, alors maire de paris, l'AIMF rassemble plus de quatre- vingt -dix capitales et grandes villes de l'espace francophone. Elle mène des actions de coopération et de modernisation de la gestion des collectivités locales, espérant par cela contribuer au renforcement de la démocratie locale, notamment par l'informatisation des états civils, gage d'une plus grande fiabilité des listes électorales. Elle a aussi contribué à la réhabilitation du centre des villes, notamment à Hanoi et à Beyrouth, bien que certains aient pu regretter dans son action quelques dérives à la mode anglo-saxonne, tant dans le réaménagement structurel des rues que dans la mise en place de la signalétique.

2.4. LA FRANCE ET LA FRANCOPHONIE.

La France officielle, n'a pas souhaité au cours des années soixante et soixante-dix prendre d'initiative personnelle dans le lent processus qui mène à l'élaboration d'une Communauté francophone et s'est contentée d'accompagner, avec plus ou moins de zèle, les propositions d'autres pays francophones. Aussi n'a-t-elle pas mis en place, durant cette période, de véritables structures spécifiques et visibles, en charge de la Francophonie. Les seuls antécédents préfigurant l'évolution que connaîtront les années quatre-vingt sont la création, en 1975, d'un Comité interministériel pour les affaires francophones, placés sous l'autorité du Premier ministre et qui avait pour mission de conseiller ce dernier sur les actions

à entreprendre dans tous les domaines intéressant la francophonie conçue comme un ensemble de civilisations fédérées par une langue commune, et la mise en place à la même période d'un Service des affaires francophones auprès de la Direction des affaires politiques du Quai d'Orsay[1]. La donne change toutefois lorsque, après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste, puis durant la période dite « de première cohabitation », les responsables politiques français décident de ne plus tout miser sur des actions bilatérales et d'impliquer davantage le pays dans une organisation multilatérale de la Francophonie. Des structures sont alors créées, qui viennent s'ajouter, et non se substituer, à celles qui existaient déjà dans les domaines de la coopération, de la défense de la langue française ou encore de l'action culturelle extérieure de la France, de sorte que le dispositif actuel concernant la francophonie a pu être qualifié par Mme Roudy de « complexe [2]» dans son rapport parlementaire. Il manifeste en tout cas les incertitudes et les ambiguïtés de la politique francophone de la France.

2.4.1. La structure ministérielle en charge de la Francophonie.

La position plus volontariste de la France dans le débat Nord-Sud, au début des années quatre-vingt, permet de réactiver l'idée de Sommets francophones, en particulier grâce à plusieurs déclarations de François Mitterrand qui entend se faire présenter comme un « artisan de la francophonie » dans les premières années de son septennat. S'agissait-il d'une conviction intime d'un homme amoureux de la langue et de la culture françaises et soucieux de rééquilibrages géopolitiques ou du seul souci rusé de se démarquer de son prédécesseur immédiat, acquis au libéralisme anglo-saxon, de façon à mieux marquer la rupture qui l'aurait porté au pouvoir et à signifier son inquiétude d'une américanisation accélérée du monde? Si les ambivalences de la diplomatie mitterrandienne n'ont pas été à ce jour toutes levées, il apparaît cependant que la politique francophone n'a jamais été véritablement affichée comme une priorité, d'autant que le choix de l'Europe et d'un partenariat privilégié avec l'Allemagne, qui s'impose pour des raisons essentiellement économiques, vient mobiliser les énergies gouvernementales à partir e 1984. Aussi nul poste ministériel ne viendra consacrer, jusqu'en 1986, la francophonie de la France.

Au lendemain du premier Sommet francophone de Paris (février 1986), les élections législatives portent Jacques Chirac à la tête du gouvernement. C'est alors qu'est institué un

[1] Cf. Marie-José Jastrab de Saint-Robert, *La politique de la France à l'égard de la langue française,* thèse de doctorat en sciences politiques (sous la direction de M. Marcel Merle) Paris, Institut d'Études politiques, novembre 1994, pp. 245-246.
[2] Yvette Roudy, *La francophonie : de la culture à la politique*, p.12.

poste de secrétariat d'État à la Francophonie, placé auprès du Premier ministre et confié à la Guadeloupéenne Lucette Michaux-Chevry. Cette création répondait-elle à une intentionnalité bien affirmée, ou s'agissait-il simplement de faire une place au gouvernement à une élue des DOM-TOM réputée précieuse dans la perspective de la course à l'Élysée de 1988? Sans dénier cette dernière hypothèse, Marie-José Jastrab de Saint-Robert en avance une autre, éventuellement complémentaire. Des présidents d'associations francophones, souvent proches du RPR, auraient fait pression sur le président pour doubler le Commissariat à la langue française (aujourd'hui Délégation Générale à la Langue Française) dont les dirigeants, nommés par l'ancienne majorité, auraient refusé de leur accorder les subventions auxquelles ils pensaient avoir droit, pour consacrer la majeure partie du budget alloué à la mise en place du Centre international de terminologie, annoncé par le président de la République en décembre 1985[1].

Quoi qu'il en soit de la ou des raisons effectives, il convient de noter que les missions dévolues au Secrétaire d'État chargé de la Francophonie recoupent alors très largement, sans toutefois se substituer à eux, celles confiées au Comité consultatif de la langue française (aujourd'hui, Conseil Supérieur de la Langue Française), au Commissariat Général de la Langue Française et même, pour la préparation des dossiers techniques, notamment ceux des Sommets francophones, au Service des affaires francophones du Quai d'Orsay. Les similitudes portent tant sur le domaine d'activité que sur la nature des pouvoirs et sur le rôle accordé au sein de l'administration au secrétaire d'État[2] , de sorte que la nouvelle structure se superpose au Comité consultatif de la langue française dans ses fonctions d'enquête et de conseil, et au Commissaire général de la langue française dans ses fonctions d'exécutif, et que le nouveau dispositif met en concurrence deux personnalités pourtant également rattachées au Premier ministre, l'une des deux ayant il est vrai été nommée par Pierre Mauroy en 1984[3]. Si l'on ajoute que le secrétaire d'État créera un Comité national se suivi des Sommets francophones et un groupe de travail interministériel sur la Francophonie, on comprendra qu'une telle multiplication de structures n'était pas pour faciliter la cohérence de l'action francophone de la France, ni pour renforcer l'autorité de l'État en ce domaine, d'autant que le

---

[1] Marie-José Jastrab de Saint-Robert, op. cit., pp. 2246-247.

[2] Le décret d'attribution du 6 mai 1986 indique que le Secrétaire d'État « exerce, par délégation du Premier ministre, les attributions prévues par le présent décret et relatives à la promotion, la diffusion de la langue française dans le monde et développement de la francophonie, l'usage, l'enrichissement et la défense de la langue française. En ces domaines, elle propose toutes les mesures, anime et oriente l'action des administrations intéressées. Elle est associée à la définition de la politique et au financement des actions menées par l'État et par les organismes contribuant au développement de la francophonie et de la langue française » (décret n° 86-730 du 2mai 1986, article1er).

[3] Cf. Marie-José Jastrab de Saint-Robert, op. cit., pp248-251.

portefeuille ministériel ne fut aucunement doté des moyens financiers nécessaires à ces missions.

En 1988, dans le premier gouvernement de Michel Rocard, de mai à août 1988, le Secrétariat d'État, attribué à Thierry de Beaucé, change à la fois d'intitulé, puisqu'il devient chargé des Relations culturelles internationales et de la Francophonie, et de rattachement, puisqu'il dépend désormais du ministère des Affaires étrangères, aux commandes duquel se trouve un fidèle du chef de l'État, Roland Dumas. En août 1988, lors de la constitution du second gouvernement Rocard, Alain Decaux, éminent représentant de la « société civile » alors en vogue dans les sphères du pouvoir, est élevé au rang de ministre délégué chargé de la Francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères. Sa nomination donne une plus grande visibilité à la Francophonie, il n'en reste pas moins que son action se voit contrôlée par le Service des affaires francophones du Quai d'Orsay, d'autant que les moyens financiers ne suivent toujours pas et que, s'il peut disposer « autant que de besoin » de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques de son ministère de rattachement, il n'en contrôle nullement la politique propre, de sorte que, malgré toute sa bonne volonté, il ne pourra mener bien loin son action.

Lorsqu'en mai 1991, Edith Cresson est à son tour nommée Premier ministre, le poste chargé de la Francophonie, dont la suppression avait d'abord été envisagée, est maintenu dans le nouveau gouvernement - ne peut-être en raison de la proximité du Sommet de Chaillot, prévu pour septembre de la même année - et attribué à Catherine Tasca. Il s'enrichit même alors de la mission de mener la politique audiovisuelle extérieure de la France. Avec Pierre Bérégovoy, l'année suivante, on en revient à un secrétariat d'État, chargé il est vrai non seulement de la Francophonie, mais aussi des relations culturelles extérieures, ce qui permet au ministre, toujours Catherine Tosca, d'espérer contrôlée la puissante DGRCST (aujourd'hui DCID), dont les moyens ne peuvent être comparés à ceux dévolus à la Francophonie, puisqu'ils s'élèvent à près de 5 milliards d'anciens francs[1] .

---

[1] Cf. Robert Chaudenson, « La politique francophone : y a-t-il un pilote dans l'avion », dans *Regards sur la Francophonie* (sous la direction de Marc Gontard et de Maryse Bray), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, pp.39-51. Il parle d' « environ 3milliards de francs ». Marie-José Jastrab de Saint-Robert avance pour sa part le chiffre de 3,6 milliards de francs pour 1992, auxquels s'ajoutent 1,2 milliards de francs pour les établissement scolaires à l'étranger (op. cit., p. 255). Jacques Legendre, qui établi nombre de rapports sur la francophonie pour le sénat, indique pour sa part en 1995, alors que Jacques Toubon est devenu ministre de la Culture et de la Francophonie : « L'essentiel des moyens d'action de la francophonie se situe chez le ministre des Affaires étrangères, à travers la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques, la DGCRST. Là, la disproportion est éclatante : 60 millions de francs d'une part, et 5 milliards de l'autre. D'un côté, il s'agit de la Francophonie multilatérale, celle de l'ACCT, des Sommets, celle dont Jacques Toubon est officiellement en charge. De l'autre, il s'agit de l'ensemble des accords bilatéraux que la France a contractés avec tous les pays du monde pour maintenir ou défendre la place de sa culture, à travers par exemple les

Le changement de gouvernement de 1993 voit la nomination de Jacques Toubon en tant que ministre de la Culture et de la Francophonie, ce qui apparaît pour le moins comme un retour en arrière et une manière étrange de séparer la Francophonie de la diplomatie, à l'heure où le Sommet de Paris va chercher à réaffirmer sa dimension politique. Le caractère patrimonial de la Francophonie l'emporte-t-il alors, ou bien veut-on signifier, à la manière de ce qui s'est produit au début des années quatre-vingt, que la culture et la langue sont au cœur du débat politique induit par la mondialisation? Mais pourquoi, dans ce cas, soustraire le champ des relations culturelles extérieures aux moyens du nouveau ministre qui ne peut plus utiliser la DGRCST qu' « autant que de besoin », ce qui est un moyen de confirmer la prééminence du ministère des Affaires étrangères en ce domaine? Dès 1995, dans le gouvernement d'Alain Juppé, est en tout cas reconstitué un secrétariat d'État à la Francophonie qui rejoint à nouveau le ministère des Affaires étrangères. Il est confié à Margie Sudre, personnalité dont la renommée ne dépasse guère à ce moment-là l'île de la Réunion et qui ne s'est découverte une vocation politique qu'à l'occasion de l'inéligibilité de son mari Camille, propriétaire de médias locaux (*Freedom*) qui sacrifient plus à l'influence américaine qu'ils ne favorisent un projet francophone. On aurait pu penser que la Francophonie méritait mieux qu'une vague cuisine électorale.

Le gouvernement de Lionel Jospin, parvenu au pouvoir en juin 1997, n'a pas semblé en ce domaine beaucoup plus heureux. La nomination de Charles Josselin comme secrétaire d'État à la Coopération en charge, par délégation du ministère des Affaires étrangères de la Francophonie, semble -ainsi que le signale au demeurant Yvette Roudy dans son rapport parlementaire[1] reléguer au rang d'un simple « dossier Nord / Sud, une politique à destination des pays pauvres », alors que l'ambition francophone dans son discours du moins, se veut tout autre; elle indique à tout le moins que la Francophonie, une fois de plus, n'est pas, loin de là, une priorité gouvernementale.

Si la fonction francophone, au cours des ces dernières années, a trouvé une certaine place au sein du gouvernement, rien dans son évolution, ni dans les moyens qui lui sont accordés, n'indique que la Francophonie est aujourd'hui devenu en enjeu majeur pour la France. Ainsi que le signale également Robert Chaudenson[2] , le fait que « les moyens de la politique de coopération scientifique, technique et culturelle de la France, dans l'espace francophone comme hors de l'espace francophone, ont toujours été ailleurs qu'au ministère de

---

Alliances françaises, les Centres culturels français… » (« La Francophonie vue de la France », dans *Francophonie : mythes, masques et réalités*, op. cit., p.65).

[1] Yvette Roudy, op. cit., p.17.

[2] Robert Chaudenson, art. cit., op. cit., p.45.

la francophonie » et que « pour faire simple, au ministère de la Francophonie, on compte en millions de francs, alors qu'on compte en milliards rue Monsieur ou au Quai d'Orsay » n'est certes pas pour lever les ambivalences de la position française, ni pour encourager à l'optimisme.

2.4.2. Les autres structures intervenantes.

A côté de l'actuel Secrétariat d'État à la Coopération et à la francophonie, d'autres structures participent, directement ou indirectement, à la politique francophone de la France, ce qui ne signifie d'ailleurs aucunement que, dans tous les cas, leurs actions entrent en synergie avec la politique décidée par la Francophonie multilatérale. En effet, « il faut admettre que les conflits sont inhérents à la coexistence, dans le même espace francophone, de « politiques nationales » (française, canadienne, belge, etc.) fondées sur la bilatéralité prenant en compte les intérêts directs des deux parties, et d'une « politique internationale réputée multilatérale[1] » Le rapport parlementaire rédigé par Yvette Roudy manifeste ainsi de manière explicite cette dualité en distinguant soigneusement les actions de coopération bilatérale de la stratégie élaborée par la Communauté francophone.

2.4.2.1. Le Haut Conseil de la Francophonie.

Institué par le décret du 12 mars 1984, le Haut Conseil de la Francophonie est un organisme placé directement auprès du Président de la République. Il est donc totalement autonome des autres organismes placés sous l'autorité du Premier ministre, ainsi que des structures ministérielles. Il est composé à l'heure actuelle de trente-sept membres, personnalités françaises et étrangères[2], nommés par le président de la République, tout comme son secrétaire général, inamovible depuis sa création Stélio Farandjis.

La mission du HCF est de « préciser le rôle de la Francophonie et de la langue française dans le monde moderne. Il rassemble les données et confronte les expériences, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, de la science et des techniques nouvelles. Il distingue les enjeux et les urgences et propose des perspectives d'action. Chaque année, il établit un rapport sur l'état de la francophonie ». Il assure par conséquent un rôle de réflexion, de dialogue et d'impulsion. Les propositions qu'il avance ont

[1] Robert Chaudenson, art. cit. op. cit., p.40

[2] Le décret d'institution ne précise pas le nombre de membres, mais ouvre clairement le Conseil aux personnalités étrangères. Parmi celles-ci, figurent Léopold Sédar Senghor et Emile Derlin Zinsou, ancien Président du Bénin, ou encore le Polonais Bronislaw Geremek. Nombres d'hommes et de femmes de culture, écrivains, cinéastes, universitaires, en font également partie.

d'ailleurs largement été reprises par les structures de décision de la Francophonie au cours des dernières années. Par ailleurs, le rapport sur l'*État de la Francophonie dans le monde* qu'il publie tous les deux ans et qui est complété par des études et enquêtes sectorielles, est une mine irremplaçable d'informations sur l'espace francophone.

2.4.2.2. Le Ministère des Affaires étrangères et la Direction de la Coopération internationale et du développement.

Le ministère des Affaires étrangères intervient dans l'action francophone par l'intermédiaire de différentes directions. La direction Générale des Affaires politiques et de Sécurité abrite le Service des Affaires Francophones, lequel est chargé de la définition et du suivi de la politique française en matière de Francophonie multilatérale. La Direction des Nations Unies et des Organisations internationales a entre autres pour mission de défendre l'usage de la langue française dans celles-ci. La Direction des Affaires budgétaires administratives et financières prend en charge la gestion comptable des crédits d'intervention versés à l'Agence de la Francophonie, ainsi que les crédits de fonctionnement destinés au Haut Conseil de la Francophonie. La Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques, surtout, est chargée de la politique culturelle et de coopération, de la politique audiovisuelle extérieure (y compris TV5) de la France, ainsi que de l'enseignement du français à l'étranger. Elle intervient en particulier à travers l'Alliance française, l'association française pour l'action artistique (AFAA) et l'Association pour la Diffusion de la Pensée Française.

2.4.2.3. Le Conseil Supérieur de la Langue Française.

Présidé par le Premier ministre, le Conseil Supérieur de la Langue Française a remplacé par décret en 1989 le Comité consultatif de la Langue française. Il a pour mission « d'étudier, dans le cadre des grandes orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement, les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères. Il fait des propositions, recommande des formes d'action et donne son avis sur les questions dont il est saisi par les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Francophonie. » Les secrétaires perpétuels de l'Académie française et de l'Académie des sciences en font partie.

La dénomination de Conseil supérieur a fait souvent sourciller les partenaires francophones de la France qui se sont demandés par rapport à quoi et à qui cette « supériorité » devait s'entendre. De la même manière, on a pu se demander quelle était

l'étendue de l'expression « hors de France » et si les francophones non français devaient se sentir concernés. De telles interrogations ne paraissent au demeurant pas totalement illégitimes lorsque l'on sait que le Dictionnaire des termes officiels de la langue française, publié à la suite de la « loi Toubon » de 1994 et préparé par les 24 commissions de terminologie dont ont dû se doter les structures gouvernementales françaises, ne fit qu'une place extrêmement réduite aux travaux terminologiques québécois, ce qui suggère un certain « impérialisme linguistique hexagonal[1] » et fait douter des discours sur « le français en partage ». En 1996, a cependant été instituée une Commission générale de terminologie et de néologie, qui comprend des experts étrangers et est présidée par Gabriel de Broglie. Ses choix qui deviendront obligatoires dans les textes publics, restent soumis à l'approbation de l'Académie française, confirmée ainsi dans son rôle de juge ultime de la langue.

2.4.2.4. La Délégation Générale à la Langue Française.

Rattachée au ministère de la Culture et de la Communication, la Délégation Générale à la Langue Française a quant à elle pour mission, dans le cadre des orientations définies par le Gouvernement et des recommandations du Conseil Supérieur de la Langue Française, « de promouvoir et de coordonner les actions des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et au bon usage de la langue française, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, des sciences et des techniques. » Elle est en particulier chargée de l'application de la loi du 4 août 1994 sur la langue française. A sa tête se trouve un Délégué général nommé en Conseil des ministres.

2.4.2.5. Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Ils interviennent également dans les affaires francophones par le biais de la CONFEMEN et de la CONFEJES. Le ministère de l'éducation nationale dispose en particulier d'une Direction des Relations Internationales et de la Coopération.

2.4.3. Une politique française de la Francophonie?

Se demander si la France met effectivement en œuvre, au-delà des discours, une politique de la Francophonie, du moins une politique cohérente, peut passer pour provocateur. « La francophonie est l'une des dimensions de la politique extérieure de notre pays », affirmait sans ambages, peu de temps après sa nomination, le secrétaire d'État à la

[1] Robert Chaudenson, art. cit. op. cit., p.48.

Coopération, chargée de la Francophonie, Charles Josselin[1]. Sans entrer dans une querelle terminologique qui chercherait à déterminer de quelle f / Francophonie il est ainsi question, de la défense de la langue française et des intérêts étroitement propres à la France, ou de la construction d'une solidarité internationale par laquelle ce pays accepterait de ne pas seulement condescendre à s'associer avec d'autres États et gouvernements, force est de s'interroger sur l'importance accordée à la dimension francophone dans l'ensemble des dimensions qui constituent la politique extérieure française. Or, deux ordres de facteurs, au moins, font douter qu'elle est primordiale. D'autre part, et malgré les velléités de politique culturelle des toutes premières années quatre-vingt, face au « défi américain » et à la mondialisation, c'est l'angle économique qui, crise aidant, a été privilégié à travers la construction d'une Europe communautaire essentiellement libérale et monétariste, la Francophonie n'apparaissant souvent que comme un simple moyen d'élargir davantage les marchés potentiels aux produits français et d' « intégrer plus facilement des espaces économiques régionaux[2] »

La f / Francophonie d'autre part, comme le reconnaît au demeurant dans le même article, Charles Josselin, « n'est pas [et n'a jamais été, au cours des vingt dernières années] pour la France un enjeu politique intérieure » et du coup, n'a jamais fait l'objet, à l'inverse du processus européen, d'un grand débat public où les positions des uns et des autres auraient pu être clarifiées. Le consensus mou qui entoure l'idée francophone, comme un écho à la nostalgie de la grandeur passée de la France, est-il de nature à étayer une véritable « ambition » en ce domaine? On peut assurément en douter. Dans ces conditions, il est remarquable, pour autant qu'un tel sondage ait un sens, c'est-à-dire, ici, dépasse les mots creux, que l'opinion publique, à 86,3% (mais à 77% parmi les moins de vingt-cinq ans) continue à s'intéresser à la francophonie. Il est vrai que la même enquête indique également que 15 % des sondés n'ont pas su citer une seule nation francophone et que 43% (dont 59% des jeunes) pensent que l'appartenance à la francophonie n'a pas d'impact sur eux[3].

Par ailleurs, l'occultation en France de toute discussion d'ampleur sur la politique francophone de la France entraîne une conséquence majeure en termes de fonctionnement (peu) démocratique. Ce sont en effet les « spécialistes », experts et militants francophones, « francophonistes » (pour reprendre l'appellation de Christophe Traisnel) en tous genres, lesquels, pour respectables qu'ils puissent être n'en constituent pas moins un « groupe

[1] Charles Josselin, « L'ambition francophone », *Le Monde* du 12 novembre 1997.
[2] Id., ibid.
[3] Cf. Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, « Les vingt-cinq ans de la francophonie », *Le Monde* des 19 et 20 mars 1995.

d'aspiration » au fonctionnement peu lisible[1], qui confisquent la parole publique et cherchent de manière plus ou moins souterraine à faire aboutir leurs vues. On ne s'étonnera pas dès lors que, comme le fait remarquer Robert Chaudenson, « dans bien des cas, se trouvent mis en place des organes (centres, réseaux, etc.) concurrentiels alors qu'on ne cesse de parler de « synergie », de « coordination », de lutte contre les doubles emplois, etc. », pas plus que ne surprendra «la surenchère qui s'établit dans les relations avec le Sud » et qui, dans bien des cas, n'a que peu à voir avec l'harmonisation des besoins réels, voire « la volonté de puissance (souvent dérisoire) de gens qui veulent s'approprier un domaine, tout en affirmant haut et fort leur désir de concertation et de coopération[2] ».

Dans ce contexte, nombre de propositions formulées par Yvette Roudy dans son rapport parlementaire[3] , qui rejoignent au demeurant sur les points essentiels celles avancées ici ou là par Jacques Legendre[4], ne semblent pas manquer de pertinence dans la perspective de la définition d'une politique francophone effective et claire de la France, bien qu'elles n'aient été suivies à ce jour d'aucun effet. Le souhait majeur, pour l'une et l'autre personnalité, consiste en la rationalisation et la stabilisation des structures françaises chargées de la Francophonie. La mise en place d'un ministère délégué auprès du ministère des Affaires étrangères chargé de la Francophonie, aux côtés d'un ministère des Affaires européennes et

---

[1] Christophe Traisnel, *Francophonie, francophonisme, groupe d'aspiration et formes d'engagement* op. cit. Le groupe d'aspiration est défini ainsi : « A la différence d'un groupe d'intérêt, le groupe d'aspiration repose moins sur une structure, sur une organisation formelle, que sur une organisation latente autour d'une cause, d'un intérêt public. La Francophonie ressemble à un groupe qui existe mais qui ne se fait pas voir par les structures qui caractérisent les groupes d'intérêt traditionnels, et qui permettent de distinguer clairement ce qui se trouve à l'intérieur de ce qui se trouve à l'extérieur. C'est une sorte de dynamique d'intégration reposant sur une identité, des habitudes, des pratiques, croyances et usages communs, produisant des cohérences et des actions concertées » (p.68). Plus loin, Christophe Traisnel poursuit : « L'inconvénient des groupes d'aspiration comme la Francophonie, c'est qu'ils ne se caractérisent essentiellement que par un fonctionnement extra-structural. Ils sont certes visibles mais difficilement lisibles. C'est une vie entre structures plus que dans une structure; c'est un agencement d'entités et d'individus. Le groupe d'aspiration est caractérisé par le co-fonctionnement, la symbiose […] Des groupes, comme la Francophonie, réussissent ou tentent d'imposer leur actualité politique, leurs préoccupations en investissant les structures des pouvoirs publics, en partant à la conquête de l'espace public, et en tentant de persuader l'opinion publique du caractère fondamental de cette actualité. […] La notion de groupe d'aspiration permet de poser la question centrale du rôle des structures tant publiques que privées et de leur place dans le fonctionnement de la vie politique […] » (pp. 148-149). Nous avons vu que la création, en 1986, d'un secrétariat d'État à la Francophonie pouvait justement être analysée en termes d'investissement des structures des pouvoirs publics, plus qu'en termes de choix politiques de la part du gouvernement d'alors.

[2] Robert Chaudenson , art. cit., op. cit., pp. 45-48.

[3] Ces propositions s'articulent autour de cinq axes : rationaliser les structures françaises chargées de la francophonie; améliorer la gestion des actions; rendre plus efficace la coopération bilatérale; développer une stratégie francophone offensive; manifester un véritable engagement politique en faveur de la francophonie, de la défense de la langue française (op. cit., pp. 17-28).

[4] Cf. Jacques Legendre, « La Francophonie vue de France » dans *Francophonie : mythes, masques et réalités,* op. cit., pp. 65-66 et Robert Chaudenson, « Y a-t-il un pilote dans l'avion? », dans *Regards sur la Francophonie* , op. cit., p.45. Chaudenson cite notamment le rapport de Jacques Legendre sur le projet de loi de finances 1995 (novembre 1994).

d'un ministère de la Coopération s'occupant du développement leur paraît ainsi être une nécessité pour que la politique extérieure de la France puisse être à la fois lisible et cohérente. Mme Roudy propose en outre que le Service des Affaires francophones du Quai d'Orsay soit élevé au rang de direction sous l'autorité du ministre délégué à la Francophonie, de façon à être en mesure de coordonner l'action des différents ministères en faveur de la francophonie. Jacques Legendre souhaite pour sa part que soient réunies les compétences relatives à la francophonie et à l'action culturelle extérieure au sein d'un même portefeuille ministériel. Les propositions de meilleure identification des opérations en faveur de la francophonie, d'amélioration du contrôle de l'usage des fonds français versés au titre de la Francophonie multilatérale, ou encore d'évaluation d'intérêt des actions menées par la France en faveur de la francophonie, paraissent également devoir susciter l'intérêt, de même d'ailleurs que celles qui proposent différentes actions pour développer dans l'opinion publique un intérêt pour la francophonie (par exemple, « l'organisation chaque année, ou avant chaque Sommet francophone d'un débat public au Parlement sur la Francophonie »). Quant à celles qui suggèrent d' « adapter la politique migratoire aux besoins de la francophonie », de « mieux intégrer les préoccupations francophones dans l'enseignement du français à l'étranger » ou encore, d' « adapter les structures d'enseignement de France à la venue des étudiants francophones », on peut juger aujourd'hui qu'elles sont encore plus que d'actualité.

DEUXIÈME PARTIE : L'EXPANSION DE LA LANGUE FRANÇAISE OU L'ASSISE DE LA FRANCOPHONIE AU GABON.

CHAPITRE 3:
LES AGENTS VECTEURS DE L'EXPANSION DE LA LANGUE FRANÇAISE.

3.1. L'IMPLANTATION DU FRANÇAIS AU GABON

L'implantation du français au Gabon présente deux caractéristiques principales : elle est de date récente, eu égard au rythme d'évolutions des faits linguistiques; elle résulte du moins dans les territoires soumis à la domination française, d'une entreprise délibérée, le colonisateur ayant toujours mesuré aux progrès de sa langue l'importance de son emprise sur le pays.

L'expansion linguistique est contemporaine de la conquête militaire au siècle dernier. Elle lui ai étroitement liée : contrairement à ce qui s'est passé dans les territoires destinés à subir la tutelle anglaise ou allemande, l'effort d'évangélisation a accompagné plutôt que précédé la colonisation française. Au demeurant, les premières missions catholiques, comme les protestants, se sont peu souciées de répandre la langue de la métropole. En 1906, les professeurs à l'école coloniale se plaignaient du refus des missionnaires de se muer en « agents politiques et commerciaux » et d'affecter à l'enseignement du français, les fonds de la propagation de la foi. L'autorité belge, à cette époque, n'avait pas de telles exigences et l'enseignement, d'ailleurs parcimonieusement dispensé par les missions en langues vernaculaires, n'était pas mis en question.

Dans ces conditions, le premier véhicule du français, dans la zone d'influence allouée à la France par la Conférence de Berlin, a été l'armée de conquête, ou plus exactement le personnel d'encadrement de cette armée qui est aussi devenu celui de la première administration des territoires soumis. L'influence directe de ces officiers et sous-officiers ne s'est guère étendue au-delà du cercle de leurs subordonnés immédiats : domestiques, commis, interprètes Il n'en reste pas moins qu'en bien des endroits la variété de français employée dans ce cercle restreint a été le seul modèle proposé à l'imitation des Africains et cela pendant longtemps, car l'administration coloniale a conservé l'habitude de recruter les agents dans ses différents services parmi les anciens militaires de carrière. Il est possible que certaines caractéristiques du français d'Afrique noire, en particulier l'abondance des tournures familières et des vocables argotiques ou vulgaires soient un témoignage de cette tradition.

Plus facile à évaluer est le rôle qu'ont pu jouer, dans la diffusion du français, les

soldats des troupes coloniales démobilisées et revenues au pays. Il faut bien entendu en exclure les officiers et sous-officiers de carrière dont certains occupent aujourd'hui une position élevée dans la hiérarchie politique ou militaire des États africains, et qui ressortissent à la catégorie précédente. Les autres ont eu surtout connaissance d'une sorte de pidgin militaire, dit « petit-nègre » ou « français-tiraillou ». La possession de cet instrument rudimentaire leur a probablement conféré le prestige qui s'attache en Afrique à l'usage d'une langue étrangère et elle les a placés en position d'intermédiaires entre l'autorité coloniale et la masse des administrés. Il ne semble pas en revanche qu'ils aient fait école : la discordance entre leur parler et celui de l'instituteur ou de l'infirmier, plus conforme au modèle officiel a dû apparaître très tôt. De nos jours, si les « anciens combattants » emploient encore volontiers la variété de français qui leur est propre pour échanger entre eux des souvenirs, ils évitent d'y avoir recours devant les « lettrés », c'est à dire des gens qui ont été scolarisés à quelque degré.

L'implantation du français au Gabon est due à l'organisation scolaire de l'administration coloniale qui, au lieu d'appuyer les langues vernaculaires comme le faisaient les Belges et les Anglais, insistait sur le monolinguisme : tout enfant entrant dans une école était censé n'y entendre et n'y employer aucune autre langue que celle de la métropole. L'accès à l'indépendance des pays africains a donné une nouvelle impulsion à l'apprentissage et à la diffusion du français : à l'intérieur des frontières, le français est apparu comme un moyen de neutraliser les rivalités ethnolinguistiques entre les locuteurs des différentes langues vernaculaires dont aucune n'avait la chance d'être adoptée par l'ensemble de la population. Soulignons aussi que dans la plupart des cas, les langues vernaculaires n'avaient pas encore atteint le stade de l'usage écrit; leur fonction se bornait à l'oralité. Au niveau international, le français permet aux différentes communautés gabonaises d'entretenir des relations avec le monde entier et notamment avec les grands pays de langue française, de participer aux progrès économiques, techniques et scientifiques de ceux-ci et de passer assez rapidement d'une civilisation peu développée à la vie moderne. En fin de compte, la langue française offre une sorte d'alternative politique et culturelle face aux modèles des superpuissances : langue diplomatique traditionnelle et peu suspecte de partialité, elle se recommande comme l'expression du Tiers-monde.

D'une manière générale, on peut penser que si le français était demeuré une langue d'appoint liée aux seuls rapports économiques et administratifs propres à la colonisation, il n'aurait probablement pas survécu à l'abolition de ces rapports. Il aurait vu beaucoup plus tôt son champ d'action limité à quelques domaines fonctionnellement définis, tels que les relations extérieures ou le commerce international. Ce qui a assuré jusqu'à ce jour sa

pérennité, dans les territoires autrefois français comme dans les anciennes possessions belges, c'est l'institution scolaire qui est devenue, contre toutes les traditions africaines, une des composantes essentielles de l'organisation socio-politique et socio-économique des états contemporains. Il ne fait aucun doute que le français parlé au Gabon soit un français scolaire, ou une imitation du français scolaire et ses caractéristiques linguistiques tout comme le statut qui lui est reconnu procèdent pour une large part de cette origine.

3.1.1 Le système éducatif.

Au début des années cinquante, le Gabon n'était pas encore indépendant, mais il a tout de même profité des effets au plan international de la mutation post moderne. Il ne peut pas dans ces conditions, échapper à la dysculturation. En tant que facteur essentiel de la mutation culturelle, l'école gabonaise présente aujourd'hui des éléments de progrès et de satisfaction indiscutables.

Dans les années 1960, le secteur éducatif gabonais était émietté en plusieurs filières. Il ignorait toute formation professionnelle, que ce soit au niveau administratif ou au niveau de l'entreprise. En conséquence, le système syndical était anarchique; de plus, il y a eu des difficultés énormes pour pouvoir instaurer un système de négociation; enfin, l'entreprise a eu du mal à être légitimée par les mœurs gabonaises. Depuis quelques années, la société gabonaise a changé, l'emballement des progrès de tous ordres dans le système éducatif est aussi impressionnant. Certes, il est difficile d'avoir une école de qualité dans un pays sous-développé, mais on ne peut fermer les yeux sur les efforts accomplis. On citera par exemple l'accès presque généralisé à l'enseignement de base.

Les structures scolaires, depuis 1990, se démocratisent de plus en plus. La réussite scolaire s'accompagne de la réussite sociale. Ces incidences sont encore mal connues, car les études à ce sujet n'en sont qu'à leurs débuts. De nombreux chiffres accréditent sans conteste la thèse des changements récents et de grande ampleur. Avant 1960, presque 30% de la population gabonaise n'avait pas accès à la lecture, en 1999, la proportion atteint 50%. Lorsque l'école apparaît en milieu rural, les parents n'avaient pas conscience de l'importance de celle-ci dans la société : facteur principal d'emploi, élément d'éveil de la curiosité scientifique et de l'ouverture internationale, etc. Progressivement ses bienfaits sont désormais reconnus. On peut prévoir, pour un avenir proche, même si cela n'est pas encore certain, la quasi généralisation de la lecture.

L'un des grands objectifs de « l'école d'hier » (avant l'indépendance au Gabon) était

de donner un peu plus de sens à la vie religieuse. Le terrain spirituel connaissait encore quelques lacunes, il revenait alors à l'école de contribuer à la satisfaction des besoins spirituels. Ce vœu fut exaucé par la construction des écoles primaires dans les villages. Elles ont apporté un nouveau message : les populations rurales étaient pour la plupart les hommes cachés, les personnes cachées du cœur, etc. Elles devaient donc accepter les paroles du psalmiste divinement inspirées, à savoir que c'est Dieu qui les a faits. En d'autres termes, elles étaient le peuple et les brebis de son pâturage et qui devaient agir en harmonie avec sa parole, la Bible. A cette époque seul l'enseignement religieux avait droit de cité. Son résultat premier était d'avoir permis aux enfants de parler et d'écrire « un peu » le français. Il mettait également l'accent sur l'enseignement de la morale, le savoir-vivre et l'hygiène.

« L'école d'aujourd'hui » (celle d'après les indépendances) s'est détachée de cette vocation spirituelle. Elle a mis l'accent sur la formation des cadres, lesquels allaient assurer la gestion de la post-colonisation. Son objectif principal était de préparer les autochtones à la prise en main de leur économie et de la politique du pays. A la base de cette nouvelle école, l'importance était accordée à l'instruction civique, l'enseignement des sciences naturelles et l'histoire des autres pays (France, Etats-Unis, ex-URSS etc.)

Les changements liés à l'introduction de l'école en milieu rural et dans les structures traditionnelles d'accueil, ne sont pas négligeables. Ils se sont manifestés entre autres par la connaissance de l'histoire, de la géographie, de la science et de la technique. Celle-ci était d'une grande importance. On peut également dire que l'école a transformé l'homme gabonais, elle lui a donné une certaine instruction et l'idée d'une autre forme d'éducation. Elle l'a préparé à la quête des diplômes et aux fonctions diverses (enseignant, infirmier, policier, gendarme, agent comptable, secrétaire, évangéliste, etc.) ; comme le précise Paul Claval, *« la transformation ainsi effectuée est profonde : la société contemporaine cesse d'être une société de type « felk » ou l'essentiel des connaissances est transmis par le milieu familial et par la communauté locale. L'école coupe l'enfant des sources traditionnelles de la sagesse et le livre à des courants d'inspiration plus large : finies les différenciations multiples de l'espace de naguère et les nuances qui faisaient le charme de ses voyages. La société contemporaine a autant horreur de l'uniformité que celles qui l'ont précédées, mais elle voit aujourd'hui se diversifier les cultures sur la base de des préférences et non plus des unités géographiques* »[1] De temps en temps constatent les vieux, les jeunes dits scolarisés mettent l'accent sur leur formation et se vantent d'avoir été à l'école. A travers l'école, ils subissent un brassage de

[1] Paul Claval, Encyclopédie de la sociologie « Le développement des sociétés industrielles. Le présent en question », (présentation de F. Balle), Paris, Larousse, 1975.

mentalités et de comportements qui ont une grande influence sur eux et parfois détruisent une grande partie des acquis traditionnels.

D'autres pensent que l'école a déraciné les jeunes. En leur apprenant les réalités des autres, son but n'est plus d'éduquer, mais seulement d'instruire. Son mode d'évaluation des connaissances et la forme de socialisation qu'elle impose sont presque un défi constant aux modèles du passé africain. A ce titre, en allant à l'école, les jeunes, non seulement connaissent un certain éclatement des frontières tribales, mais aussi rompent avec les réalités quotidiennes de la famille (apporter de l'eau aux plus âgés, rester parfois au corps de garde, écouter les contes et proverbes des vieux, etc.). Ils ont acquis d'autres valeurs (aller au cinéma, en boîte de nuit ou discothèque, fréquenter les centres de documentation et les salles de lecture, assister aux colloques et séminaires, etc.).

Le constat établi plusieurs fois par l'opinion commune est que le changement apporté par l'école est lié à la limitation de l'enseignement à la seule transmission des savoirs. Celle-ci a été coupée du réel et les enseignants sont restés un peu trop cloîtrés dans leurs disciplines. En somme, la culture de l'oraliture est restée grandement absente des programmes pédagogiques. Cela s'est traduit par le non-développement de la partie la plus sensible de l'individu, c'est -à- dire ses facultés créatrices. Aujourd'hui l'école est à côté de la vraie vie. Au moment où la société gabonaise subit une évolution sans cesse accélérée, le développement des sciences et des techniques pose à celle-ci des problèmes inédits, cruciaux pour son avenir. Ceux qui sont formés à l'école souffrent souvent du manque d'humilité et sont parfois sans scrupules. Ils ne méditent pas assez au sujet des dérives technologiques et à la sauvegarde de leur patrimoine culturel.

Les autres changements et non des moindres liés à l'école sont le dépeuplement des villages au profit des villes, la fabrication des chômeurs, le changement de mentalités, l'engendrement des conflits de génération et l'apprentissage des avortements. Ils sont aussi liés aux nouvelles habitudes alimentaires et vestimentaires, puis à l'imbrication des modèles et valeurs d'origines sociales diverses. C'est indéniable, l'école a provoqué chez les jeunes de délirantes prétentions, elle leur a ouvert la voie aux « postes et carrières qui mènent parfois aux sommets de la pyramide politique »[1]

L'école est également à l'origine de l'inversion des rôles. Parce qu'ils sont lettrés, des jeunes croient détenir la vérité. La science des aînés est désormais périmée. La fonction d'écrivain public s'est développée et le message n'est plus confié aux portes paroles, que l'on

[1] Anicet Kashamura, *Culture et aliénation en Afrique noire*, Paris, Édition du Cercle, 1971, p.61

juge défaillants. Le grand-père et le père dictant au petit-fils ou au fils la langue maternelle, sont étonnés de constater que celle-ci est traduite avec fidélité grâce à l'écriture. Au terme de ce petit exercice, le jeune écolier se gonfle d'assurance et de vanité, le grand père qui considérait son univers comme une citadelle inexpugnable, voit ses permis et ses prérogatives s'effriter et s'effondrer. Désormais attaché à la cause de la modernité, il est dépassé par le jugement de son petit-fils qui malgré son jeune âge se découvre responsable légitimement fier de ses connaissances. Il s'agit là d'un changement d'attitude des jeunes scolarisés qui relâche le lien de dépendance qui les rattachait aux aînés et aux anciens. Ce souffle d'émancipation que ressentent les jeunes générations est aussi la cause principale du bouleversement des structures traditionnelles d'accueil. A ses différents aspects positifs et négatifs, s'est ajouté un début de décentralisation de l'enseignement secondaire avec l'implantation d'un lycée au moins dans chaque province du Gabon. Cela explique aussi de multiples efforts consentis dans la formation et la recherche scientifique.

Au niveau de la formation, le taux des enfants scolarisés avoisine 97% (1995); ce pourcentage est très loin d'être atteint par de nombreux pays d'Afrique. L'école étant obligatoire, (entre six et seize ans), le taux d'alphabétisation a atteint 61%, cas rarement égalé sur le continent. Les mouvements sociaux syndicalistes des années 199O, ont contribué à l'élaboration des écoles modernes sous l'égide de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cet énorme chantier a contribué à l'équipement de certaines salles de classes et de perfectionnement. A terme l'opération s'étendra, aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans la formation professionnelle. Si la japonisation des cadres est bien avancée dans l'enseignement primaire, elle accuse un retard dans le secondaire. Grâce à une série des lois, l'école gabonaise s'est davantage orientée vers l'un des idéaux les plus marquants aujourd'hui : faire de l'instruction un instrument d'unification nationale et de socialisation civique. A long terme, elle deviendra un autre véhicule, en plus de la famille, des valeurs telles la méritocratie, l'émancipation et le contrôle de soi. Bien plus qu'un simple impératif, l'obligation scolaire devient une réalisation effective pour tous les enfants.

Dans l'enseignement supérieur, une constatation amère. Comme presque dans tous les pays d'Afrique au Sud du Sahara, il y a une désaffection grave des sciences exactes par rapport aux sciences littéraires. Par exemple en 1983-1984, 65% des 3OOO étudiants sont attirés par le Droit et les disciplines littéraires, pendant que la médecine, pour ne citer que son cas oscille entre 12 et 13 % d'étudiants. A l'heure où la maîtrise scientifique et l'acquisition de la technologie moderne deviennent inéluctables, un effort national important reste à accomplir afin de répondre mieux aux besoins de l'ennemi commun de tous les pays du Tiers-

Monde, le sous-développement. L'ouverture de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) au Sud du Gabon (Haut-Ogooué) s'inscrit dans le droit fil de ces préoccupations. Un observateur note : « *pendant des siècles les Gabonais ont vécu en habitant la forêt. L'apparition des matières premières et leur exploitation ont mis ce peuple au contact direct de la technologie moderne, or les traditions n'avaient pas préparé les Gabonais à de tels changements.*» [1]

L'enjeu qui s'impose aujourd'hui dans l'enseignement, la formation ou la recherche scientifique, est de tenir compte de cette historicité. Même si dans l'optique de la formation une Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ANFPP) a été mise sur pied en janvier 1973, elle ne répond pas encore totalement à la nécessité d'adapter les traditions aux changements qui touchent la société gabonaise dans son ensemble.

Dans la recherche scientifique, les progrès sont en revanche moins remarquables. La recherche appliquée est plus compatible avec les orientations économiques du pays que la recherche fondamentale pour laquelle on ne peut attendre des fruits qu'à long terme. La plus spectaculaire révolution dans ce domaine se situe dans les années 1976 ; elle est liée à la dotation du pays en moyens propres de formation des chercheurs nationaux. Les organismes nationaux à l'exemple du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), sans pourtant se démarquer d'une coopération internationale favorable à la fertilisation des connaissances, se sont formés au détriment des organismes étrangers tels que le CNRS, l'IGN, l'ORSTORM ou le BRGM.

En tant qu'organisme de coordination de la recherche nationale, le CENAREST est constitué de cinq Instituts : Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH), Institut de Recherches Technologiques (IRT), Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA) et Institut de Recherches en Écologie Tropicale (IRET) . Tous ces instituts scientifiques concourent aujourd'hui à promouvoir la recherche nationale, ils se joignent au CIRMF auquel nous avons fait allusion précédemment.

En récapitulant ces changements, on constate que le Gabon connaît des progrès dans la formation, l'enseignement et la recherche scientifique. Malgré quelques difficultés, tout concourt à dire que l'ensemble est intéressant et donc significatif. L'école gabonaise s'écarte de plus en plus d'un objectif fondamental : se situer dans une trajectoire du renforcement des repères et des racines de son identité. Dans sa marche vers la modernité, elle devrait intégrer

[1] Marc Aicardi de Saint- Paul, *Le Gabon du roi Denis à Omar Bongo*, Paris, Albatros, 1987, p.124

dans ses enseignements la condition humaine gabonaise. Cette dernière a des aspects problématiques et est malheureusement désintégrée en fragments disjoints. Il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui des autochtones qui ignorent tout ou presque de leurs origines et dont l'histoire familiale ne va guère au-delà d'une seule génération. L'école de type français se plaque sur des réalités gabonaises qu'elle ignore et parfois combat, les changements qu'elle a apportés ne vont pas encore dans le sens de « retrouver l'histoire, s'attarder sur des coutumes oubliées, sauvegarder une tradition orale menacée, ressusciter les bribes du passé, comprendre d'où viennent les gens, assimiler le passé pour relier au présent, non pour le fossiliser, mais pour le faire vivre dans une nouvelle dynamique ».[1]

Dans un monde en pleine mutation, le jeune gabonais devrait prendre conscience de ce qu'est véritablement un être humain. Il faudrait que les études futures disent comment sauvegarder un lambeau de sa mémoire. Si l'école gabonaise s'oriente vers cette direction, elle permettra à la jeunesse nationale, et ce serait une grande première, de reconnaître sa « gabonité », la situer dans la mutation quinternaire et l'assumer. Autrefois, le fait de grandir aux côtés des parents, « être à la bonne école » comme disent les anciens, garantissait la connaissance essentielle de la société et la socialisation de l'individu. On amenait par exemple un jeune à se poser les grands problèmes que l'on retrouve dans les récits ou les épopées du *Mvett* .

Par le passé, on développait davantage la connaissance des problèmes fondamentaux avant d'aborder les disciplines scolaires : l'histoire, l'économie, la sociologie entre autres. Aujourd'hui, l'école démontre les avantages extraordinaires que la science contemporaine a apportés à l'humanité. Désormais, le petit villageois connaît de mieux en mieux le cosmos, la terre, la vie et l'humanité. Malheureusement on ne le dit pas souvent dans les recherches gabonaises, les savoirs scientifiques sont enfermés dans des cases.

L'esprit humaniste faute d'avoir à moudre grain des connaissances scientifiques, tourne à vide. On constate, et c'est un des malaises de la post-modernité, que la culture scientifique est même très pauvre du point de vue de la réflexion. Il faudrait un jour que l'ethnologie, la sociologie de la connaissance et du développement, propose une discipline qui relierait les connaissances traditionnelles et modernes. Car, si on peine à résoudre les problèmes de la post-modernité, aussi bien en Occident que partout dans le monde, c'est que l'école au même titre que la religion ont une approche borgne à ce sujet.

[1] Claire Monférier, *La culture au secours de l'école*, Paris, Harmattan, 1999, p.26

3.1.2. La religion.

On ne s'arrêtera pas aux problèmes de définition. On a proposé dans les recherches contemporaines les définitions fonctionnelles (ce qui fait la religion, ce n'est pas son contenu, mais les fonctions sociales qu'elle remplit) et les définitions substantives (c'est le contenu des croyances), en particulier la référence à une transcendance (un au-delà, les principes supérieurs) qui définit la religion. On a encore proposé la dimension charismatique[1] qui joue un rôle fondateur (une communication symbolique régulière par rites et croyances se rapportant à un charisme fondateur et gérant une filiation) dans les religions. Toutes ces propositions paraissent si décisives que l'on aimerait comprendre la façon dont la relation au divin influençait l'action sociale.

L'activité religieuse se révéla importante chez les Fang. Très tôt prêtres et pasteurs se joignirent aux marins pour fonder les premières missions. Jusqu'à présent la sociologie gabonaise n'a pas encore examiné en profondeur les transformations du champ social dues à la religion. On entend commencer ce vaste recensement de l'intensité de la pratique religieuse du protestantisme (religion aujourd'hui majoritaire) et du catholicisme. L'objectif est d'élaborer une démarche heuristique sur les liens entre religion et changement.

Ce sont les missionnaires américains qui ont ouvert les premières missions du Gabon. Dans ces missions on apprenait l'anglais et les écoles constituaient un avantage aussi bien pour le commerce que dans les relations avec les Européens. Le programme des missions, pour les premières années, consistait en un enseignement en langue vernaculaire. A la mission de Baraka par exemple, avant 1888, un garçon sur six avait acquis des connaissances en anglais. Très rapidement, le gouvernement demanda aux missions américaines et anglaises de ne plus enseigner l'anglais, faute de quoi elles seraient contraintes d'être fermées. Poussés par le nationalisme français, qui voulait rendre la colonie plus française et s'assurer la main - d'œuvre sur le territoire, les pasteurs presbytériennes quittèrent progressivement le Gabon.

L'évangélisation a apporté un type social nouveau en pays Fang. Comportant en lui-même, de par sa nature, les germes de la libéralisation, l'Évangile comporte aussi les germes de l'indépendance et de l'émancipation. Les églises chrétiennes se sont imposées à la communauté en apportant des comportements nouveaux inimaginables pour la culture traditionnelle. Que l'on soit protestant ou catholique, certaines données rappellent les antagonismes flagrants qui existaient entre chrétiens et sectateurs de croyances anciennes. Les Fang sont traditionnellement monothéistes. Ils croyaient au *Byéri* auquel ils rendaient un

[1] Jean Paul Willaime, *Sociologie des religions*, Collection Que Sais-Je?, Paris, PUF,1995.

culte. C'étaient les esprits des ancêtres qui rythmaient la vie des vivants et conditionnaient leur existence. Leur pouvoir religieux trouvait son fondement dans le rite initiatique *Melane.* Au centre de ce pouvoir, il y avait de l'amour et la vénération que les vivants avaient de leurs défunts . Autrement dit, il n'y avait aucune barrière entre le monde des vivants et celui des morts. C'est le rite *Melane* qui engendrait le *Byéri* .Contrairement à l'opinion commune non-Fang, la pensée populaire a faussement laissé s'imposer une dichotomie entre *Mélane* considéré comme une danse dérivée du *Byéri* et ce dernier qui serait le culte des ancêtres. La réalité et l'objectivité voudraient que soit apportée une précision à ce sujet .

En fait *Mélane* était le nom du culte voué aux ancêtres et le *Byéri,* le support matériel ou le reliquaire. Le Byéri était non seulement un culte (Mélane), mais aussi une société secrète. Monseigneur Leroy, qui avait vécu parmi les Fang, définissait cette société comme « *une institution consistant essentiellement en un pacte magique représentant et formant une parenté d'ordre mystique et surnaturel par lequel, sous la forme visible d'un animal et exceptionnellement d'un corps végétal, minéral ou astral, un esprit invisible est associé à un individu, à une famille, à un clan, à une tribu, à une société secrète en vue d'une réciprocité de service* »[1] Autrefois on procédait à des offrandes pour vénérer le Byéri, aujourd'hui, tous les dimanches on prie dans les églises, des cathédrales, en tenant parfois un crucifix. Les paroissiens se rassemblent désormais au temple pour chanter les cantiques et entendre les sermons. Les membres du clergé se distinguent par leur costume noir leur col ecclésiastique. Il est également courant de voir les Fang, attendre cinq fois par jour le muezzin qui du haut d'un minaret, appelle les fidèles à la *salat*, la prière rituelle.

Tous ces nouveaux comportements et attitudes vestimentaires sont l'œuvre de la nouvelle religion qui a remplacé le culte des ancêtres. Ce qui peut étonner au-delà des antagonismes, c'est la guerre que se livrèrent les protestants et les catholiques, mais surtout les dirigeants de l'église protestante.

Facteur de changement, le christianisme force le respect et travaille pour la dignité humaine. On ne saurait sous-estimer le traumatisme qui a été la conséquence de l'abandon des dieux et des religions traditionnels. Il serait maladroit d'affirmer que leurs institutions sociales religieuses étaient « mauvaises ». Plus simplement, elles ont pris un coup sérieux pour la pseudo-raison qu'elles ne cadraient pas avec le contenu de la dignité humaine telle que l'entendait la théologie chrétienne occidentale, tributaire vraisemblablement de la culture et de la civilisation qui l'ont construite. En fréquentant les églises, les Fang prennent maintenant

[1] R.Père Trilles, *Le totémisme chez les Fang*, Tome 1, Paris, Anthropos, 1930, p.154.

la communion et baptisent les nouveaux-nés. Le résultat le plus net de ces faits est la disparition complète dans les villages du *Nsek Byéri* ou *Nsek* Mélane. On peut d'ailleurs penser que les facteurs de solidification de la société ont pu par le passé être freinés voire gommés par des techniques religieuses exogènes.

Ce sont les protestants américains qui ont été les premiers à s'installer au Gabon, dans la région de l'Estuaire et le nord de l'Ogooué en 1842 à Baraka. Leur mission était d'ouvrir des écoles, apprendre les langues autochtones et créer des communautés ecclésiastiques. Les missionnaires français ne s'installeront à leur tour qu'en 1899. Leur action a entraîné de nombreux changements et il s'est produit un relâchement des mœurs. De ces nombreux changements, on notera les premières traductions du Fang ; elles voient le jour (grammaire mpongwé) en 1879. Le dictionnaire fang-français sera suivi d'une grammaire fang et d'une bible de 1927 à 1951. Concernant les œuvres sociales, les réalisations sont également manifestes. C'est le cas de la léproserie d'Oyem et des multiples établissements scolaires.

De son côté, le mouvement catholique a démarré avec le Père Bessieux en 1844. Les environs de Libreville ont longtemps servi de terrain de prédilection avant que l'intérieur du pays ne prenne le relais, dès 1878. Aujourd'hui, l'Église catholique compte un archevêque et trois évêchés assistés chacun par un vicaire général. L'évêché de Libreville est désormais érigé en archidiocèse depuis 1955, il a connu plusieurs subdivisions successives dont trois diocèses : Mouila, Franceville et Oyem, supervisant chacun un réseau de paroisses. De nombreuses paroisses ont certes été fermées (Cap Estérias, Okano, Sainte-Croix) mais cela ne remet en aucun cas en cause la vitalité de l'Église catholique au Gabon. Un regard attentif sur cette Église catholique fait comprendre qu'elle a pu s'adapter à des populations traditionnellement religieuses : balafon, tam-tam, langues locales employées pendant les cérémonies. Depuis vingt ans, on est passé du stade de l'éducation villageoise, beaucoup plus fermée à l'éducation chrétienne, au « déracinement » de « l'éducation moderne ». De plus en plus les hommes s'éloignent de l'univers matériel parce que pensent-ils, celui-ci ne répond pas à leurs aspirations. On comprend l'importance des divers facteurs de changement.

En dehors des religions nouvelles ou révélées (le protestantisme et le catholicisme), les gabonais deviennent familiers aujourd'hui des autres groupements religieux. Il s'agit là aussi d'un changement de paysage religieux. On a par exemple la communauté de Béthanie.
Ce mouvement est issu de l'Union Chrétienne des Jeunes Gens (U.C.J.G.). Le mouvement est une organisation œcuménique internationale, dont le siège est à Genève en Suisse. L'initiative des anciens de l'Église évangélique du Gabon pour créer une association gabonaise de l'U.C.J.G. remonte en 1979, mais n'a démarré qu'en 1982. L'objectif visé par les Béthaniens

étaient d'approfondir la connaissance théorique de la parole de Dieu par l'étude biblique, mais également de la mettre en pratique par une conversion réelle. Les Béthaniens du Gabon renoncent à l'alcool, à la cigarette, à la drogue, et à la sexualité hors mariage. Les ancêtres n'ont jamais connu pareille innovation dans la pensée religieuse.

A la suite des Catholiques et des Béthaniens, est intervenu l'Islam. Son implantation n'est sans doute pas récente, car on le signale au Gabon dès la fin du dix-neuvième siècle. Il aurait emprunté deux itinéraires distincts : le Nord et la Côte. Il semble que c'est la voie septentrionale qui aurait servi de pénétration de marchands haoussas qui avaient constitué une communauté assez rigide à Akoakam (Oyem) . Ce sont les tirailleurs et administrateurs sénégalais qui étaient venus renforcer l'administration gabonaise, qui ont véhiculé l'Islam au Gabon. Son impulsion véritable date de 1931 avec la construction de la mosquée d'El Hadj N'Dari Mbaye, près du commissariat central de Police de Libreville. L'année 1973 marque un tournant décisif avec ces éléments nouveaux ; c'est l'ouverture quasi effective du Gabon sur le monde arabe avec la conversion du chef de l'État gabonais le 3O septembre de la même année. Aujourd'hui, l'épanouissement de l'islam est favorisé par deux organismes : la Ligue islamique mondiale et le Conseil islamique du Gabon.

Tous ces éléments permettent de reconnaître la vitalité religieuse au Gabon. De nouvelles religions ou de nouveaux cultes émergent à Libreville, entre autres, la Communauté des Hommes d'Affaires de plein Évangile, le Christianisme céleste, la Malikari, les Témoins de Jéhovah auxquels il faut ajouter une hérésie catholique : l'Église Pie X. A l'origine de ces novations religieuses, on se réclame du préambule de la constitution gabonaise qui stipule que « *le peuple gabonais conscient de sa responsabilité devant Dieu, animé par la volonté de sauvegarder son indépendance et son unité nationale, d'ordonner la vie commune d'après les principes de la justice sociale, réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'Homme définis en 1789 et consacrés par la déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948.* »[1] Son titre préliminaire, article premier (N°8), précise que « le droit de former des associations ou des sociétés, des établissements d'intérêt social ainsi que des communautés religieuses est garanti à tous, dans les conditions fixées par la loi; les communautés religieuses règlent et administrent les affaires d'une manière indépendante, sous réserve de respecter les principes de la souveraineté nationale et l'ordre public ».

Au terme de l'examen du facteur religieux, l'inventaire des principales caractéristiques des changements ne doit pas être considéré ici comme un bilan systématique. On voudrait

[1] La Constitution de la République gabonaise, Loi N°3/91.

simplement présenter quelques évolutions afin de comprendre certains éléments de cadrage d'analyse des mutations.

3.1.3. Les médias.

Dans la plupart des villages les individus passent quotidiennement leur temps avec les appareils distributeurs de sons et d'images comme la radio et la télévision. Ces divers éléments constituent un support indispensable de diffusion des informations. Autrefois pour informer les gens d'un décès, on utilisait le tam-tam. Ce mode de communication s'appelle « *Nkouh akong ».* On en faisait également usage pour informer les populations voisines. Pour informer les populations éloignées, on procédait par « bouche à oreille ». La radio et la télévision sont venues bouleverser cet ordre ancien pour faire place aux nouvelles possibilités de communication et d'information.

Aujourd'hui la naissance est annoncée par communiqué radio. Les avis et communiqués radiophoniques informent également les parents éloignés, pour célébrer par exemple un retrait de deuil, annoncer le décès d'un proche parent, les funérailles ou la célébration d'un baptême ou d'un mariage. C'est dire combien la radio est en train de modifier les comportements. Incontestablement, les médias ont pris une place considérable dans la vie quotidienne.

A ce titre, on peut penser qu'ils sont à l'origine d'un nouveau phénomène de société. Les changements qu'ils exercent sur la société sont de diverses formes. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut les regrouper en quelques rubriques selon que leur action concerne la vie sociale, les opinions dans divers domaines et les manières de vivre en collectivité. Certaines argumentations sans nuances font des médias un facteur de progrès pendant que d'autres les considèrent comme un élément essentiel de décadence de mœurs.

Avant l'avènement de la télévision, les bandes dessinées (Akim, Tarzan ou encore Zambla [1]…) avaient déjà provoqué une forte agitation chez les jeunes. Avec la télévision, le phénomène n'a fait que s'amplifier. Les programmes de télévision ne fonctionnent pas encore 24 heures sur 24 heures dans les villages, la consommation de la télévision y est encore plus faible que celle de la radio mais chez les jeunes, les signes de l'isolement ont commencé à se manifester.

Les changements liés aux médias varient selon les domaines. Dans la vie sociale, on

[1] Personnages clés des bandes dessinés. Ils livraient dans leurs aventures de rudes combats. C'est à l'image de ce qu'on peut voir dans les films de Bruce Lee, Jean Claude Van Dam, et bien d'autres acteurs aujourd'hui.

peut constater que la télévision ainsi que la radio modifient l'emploi du temps des villageois. Autrefois, on se couchait très tôt (parfois à 21 heures), aujourd'hui, cela a changé. Non seulement le rythme des danses traditionnelles a ralenti (on dansait un samedi sur trois), mais surtout on passe la majeure partie de son temps à regarder la télévision. On trouve désormais les téléspectateurs très assidus aux différents feuilletons (Top Models, Santa Barbara , Les Feux de l'Amour etc.) Et avant 20 heures, (heure de la principale édition d'information), les villageois écoutent les communiqués radiophoniques qui sont faits parfois en langue locale. Les jeunes en ce qui les concerne, sont très séduits par les émissions de distraction. Dans l'ensemble, les relations à l'intérieur de la maisonnée, du clan ou de la tribu sont modifiées. Les personnes âgées à cause de la télévision, tiennent de moins en moins des conversations au corps de garde. Lorsqu'on s'intéresse aux effets de la télévision produits sur les enfants, très nombreux à passer plus de temps devant l'écran pendant les vacances, il ressort qu'il y a une diminution du contrôle des enfants par les parents. Considérée même comme une école parallèle, la télévision complique également la tâche des instituteurs et amoindrit leur autorité. Les programmes qui ont trait à la violence incitent à régler les problèmes par ce même moyen, ils confèrent parfois à leurs spectateurs un effet « cathartique », qui force les pulsions agressives à se défouler sur le plan imaginaire.

En 1993, après avoir longtemps vu à la télévision nationale les menaces de la famine en Éthiopie, les gabonais se sont mobilisés en décidant d'envoyer de l'argent à ce pays. Une collecte nationale a été faite et des centaines de millions de francs CFA, de même que les vivres (farine, riz, boîtes de conserves etc.) furent recueillis et acheminés vers les bénéficiaires. Les images de famine frappant ce pays étaient insupportables pour les consciences, elles ont déclenché des réactions de solidarité. Très sensible, la population a été frappée par des images insoutenables; on ne pouvait afficher l'indifférence face à une situation aussi alarmante. Des bébés sans vie, difficilement portés par des mères agonisantes, et des colonnes d'enfants squelettiques.

Lorsque la télévision gabonaise avait montré les dégâts de la catastrophe de Tchernobyl en 1986, les conséquences directes de cette véritable tragédie ont provoqué une panique nationale, car au même moment, le Gabon comptait construire une centrale nucléaire. Quelques semaines après la tragédie, le pouvoir exécutif, sous la pression populaire et les inquiétudes du gouvernement gabonais s'est vu obliger d'enterrer ce projet.

On peut déduire que le contenu de la télévision influence inéluctablement le comportement, soit dans le positif, coopération, soit dans le négatif, agression. Un certain nombre de jeunes, et d'une manière générale, une grande partie de la population de plus en

plus sensible aux exemples véhiculés par les médias, devient agressif. C'est dans ce sens que Judith Lazare a pu écrire que « *les médias renforcent les modèles violents du comportement qui sont déjà présent chez les individus.* »[1]

Depuis la Conférence Nationale, le monde médiatique s'est enrichi d'émissions politiques. Les leaders des principaux partis d'opposition vus à la télévision finissent par constituer une sorte de référence pour la mémoire collective. Le petit écran leur a conféré une célébrité. Aujourd'hui, ils exercent sur quelques adolescents une fascination.

Chaque vacance, on savait les jeunes dans leur majorité friands de distraction (danses traditionnelles : danses de masques, balafons, etc.). On peut constater qu'ils s'intéressent désormais aux bals de vacances, manifestations sportives, journées culturelles, etc. Par ailleurs la télévision est un facteur important des évolutions liées au féminisme, aux rapports entre générations et à la liberté sexuelle. De plus les vieilles habitudes de transmissions des messages ont disparu au profit des lettres, ces télégrammes et télex et aussi des téléphones.

De nombreuses émissions ont largement contribué au changement des mentalités. Les valeurs qu'elles véhiculent et défendent sont : l'amour, la richesse, le sport et la politique; ce sont celles qui sont aussi transmises par les médias. Face à l'influence médiatique, la sagesse des vieux, naguère au centre de la vie, n'est plus le modèle de référence.

Toutes ces tendances font du monde médiatique le bouc émissaire de l'augmentation de la violence, de la contestation et de l'apathie du public. Pour ne parler que de la télévision gabonaise, ses programmes sont calqués sur la télévision française; cette transposition des valeurs françaises ou occidentales contamine la culture gabonaise. Les années 2000 apportent actuellement, par le paysage médiatique, l'homogénéisation d'un peuple qui s'habille chez Benetton, Naf-Naf et se nourrit chez Mc Donald's. Car les choses que l'on introduit dans l'esprit peuvent être comparées à une nourriture. Les livres, les revues, les émissions de télévision, les films, les jeux vidéo, ou encore les paroles des chansons, agissent sur les pensées et la personnalité de la même manière que la nourriture sur le corps. La télévision implante des images au cerveau. Ces images mentales font plus que divertir. Le langage, les sons, les personnages, les situations, les valeurs, l'esthétique des médias de masse, sont aujourd'hui les éléments qui alimentent les pensées, les sentiments et l'imagination. Qu'on le veuille ou non, la télévision et les autres formes de divertissement agissent imperceptiblement sur la psyché. Le danger est là. On se conforme peu à peu aux images que l'on a dans l'esprit.

Les jeunes dans leur majorité disent même ne pas faire attention à ce qu'ils mangent,

---

[1] Judith Lazar, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin, 1991, p.163.

ils ne sont pas plus regardants lorsqu'ils nourrissent leur esprit de ce que leur servent les médias. Certains se disent hypnotisés par l'écran, jamais l'idée d'éteindre la télévision ne leur traverse l'esprit. Non seulement la télévision est une grande mangeuse de temps, mais elle a aussi une influence désastreuse au plan moral. Les questions sexuelles (taboues dans la société ancienne) occupent aujourd'hui une place plus importante. On se rappelle encore du feuilleton « Top Models », très regardé, qui avait provoqué une explosion d'adultères et des difficultés dans plusieurs couples. On légitime aujourd'hui les relations intimes, avec la belle-mère, l'aînée, la cadette etc. un vrai scandale.

En plus des questions sexuelles, il y a également des scènes de violence. Leur influence sur les enfants devient tout aussi préoccupante, car lorsqu'un jeune enfant voit à la télévision quelqu'un se faire tirer, poignarder, violer, brutaliser ou avilir, pour lui c'est réel. Les chercheurs n'osent pas encore dénoncer l'effusion de sang vue à la télévision et son incidence sur les enfants. Lorsqu'une société perd son aptitude à s'émouvoir, il y a de quoi s'inquiéter. Faire suivre à un jeune enfant un film violent, c'est empoissonner son cerveau. On ne voudrait pas dire par là que tout ce qui passe à la télévision soit mauvais. Il serait utile de garder une saine vision des choses dans un monde violent, changeant et immoral. Pour y parvenir, il ne faut pas se laisser disperser par les divertissements, il est encore temps de développer la capacité de réflexion par l'étude de l'héritage ancestral. On a l'habitude d'attribuer à la révolution technologique les grands changements connus par la société moderne depuis deux siècles. Même si on ne lui accorde pas une place prépondérante dans ce travail, comment ne pas parler des transformations profondes liées aussi bien à l'informatique qu'à internet.

3.1.4. L'informatique et l'Internet

L'électronique accuse encore certes un grand retard au Gabon, cependant tous les services publics ou privés commencent à être informatisés. Depuis peu, le mariage de l'informatique et des télécommunications gabonaises se développe. Cela entraîne une multiplication des informations à travers le pays. Très récemment encore, Internet est aussi entré en ligne. Le super réseau informatique relie les mini réseaux d'ordinateurs universitaires et des dizaines de milliers d'utilisateurs individuels. Non seulement il a introduit dans les habitudes des Gabonais d'autres possibilités de communication, mais surtout il apparaît à tous comme une grande bibliothèque, un gigantesque centre commercial, une poste géante (grâce au courrier électronique), un formidable terrain de jeux parfois, un nouveau média

révolutionnaire. Si cette novation n'est pas encore perceptible en milieu rural, en revanche elle fait partie désormais des habitudes urbaines.

Internet-Gabon, mis en route depuis 1996, a déjà gagné les deux tiers des structures hôtelières, il donne accès à tous les sites des centres de documentation les plus côtés du pays, tels que le Centre Culturel Français Saint-Exupéry de Libreville, les Archives Nationales, la Bibliothèque Centrale de l'Université nationale etc. Il reste encore à dépasser la méfiance du grand public, inquiet de telles intrusions dans son identité et sa sphère personnelle. Aux Archives Nationales de Libreville un important dispositif est mis en place pour accéder au Réseau mondial[1]. Il y a encore quelques années, Internet était assez étranger aux Gabonais, depuis quelques temps, il est entré dans leurs mœurs. Au plus haut niveau de l'État, certains le considèrent comme un « cheval de Troie » de l'impérialisme américain. D'autres, très attachés aux valeurs traditionnelles nationales, y voient une « méga machine » infernale. Mais le Gabon est entré dans le nouveau mode de vie où l'on peut aujourd'hui « E-Mailer » ou bricoler les sites. C'est toute une autre histoire, celle, encore lente d'une révolution culturelle en marche. L'union tardive entre le Gabon et Internet est un mariage désormais emblématique. Aujourd'hui les Gabonais se sont familiarisés avec les nouvelles méthodes par lesquelles on s'informe, apprend, se distrait, communique et travaille. On ne saurait dire de quel prix le grand public paiera cette nouvelle mode. Certains considèrent ainsi Internet comme un super luxe que le Gabon ne peut se permettre.

Les machines multimédias coûtant excessivement chères (un ordinateur coûte environ 6OO OOO F CFA soit 914,69 euros) cela représente une véritable fortune pour les ménages. Plus de 70 % des élèves de collèges, lycées, voire l'université, ne disposent pas encore d'un micro-ordinateur : s'auront-ils s'adapter Wanadoo, Google ou Yahoo (pour n'en citer que ceux-ci) pour une meilleure intégration dans le marché des internautes ? Autant de questions qui méritent attention. Elles n'ont pas encore été abordées par les chercheurs gabonais. Personne ne s'interroge aujourd'hui sur la composition sociale des internautes. On pourrait se demander pour combien de personnes les réseaux seront indispensables au Gabon?

Dans un pays où les contraintes économiques sont persistantes, les machines et les connexions seront-elles à la portée du plus grand nombre? Pour des raisons culturelles, l'usage de l'informatique est encore difficile pour le grand public; il est par moments méprisé par les élites gabonaises. Que peut-on dire à plus ou moins long terme de ce que seront les transformations engendrées par le Net Gabon? Révolution économique? Révolution de la

[1] L'office des Postes et Télécommunications est le principal fournisseur d'accès au Gabon.

communication et des médias? Sans doute.

A ces questions s'ajoutent celles que posent les « intellectuels » ; ces derniers diabolisent les réseaux. Internet fait subir une nouvelle technique aux pouvoirs traditionnels de l'écrit, structurés depuis des siècles autour des éditeurs, des écrivains et des universitaires. Pour les sociétés de l' « oraliture », les traditions orales ne risquent-elles pas de disparaître? Que peut-on attendre d'Internet Gabon en termes d'éducation, de culture, de société? Si l'accès à Internet n'est qu'une évolution sociale normale, on peut la considérer comme une véritable révolution qui va certainement changer les manières de s'informer, de se divertir, de communiquer et même d'acheter. L'enjeu n'étant plus à nos yeux, si le Gabon doit accompagner cette évolution, il consiste plutôt à savoir déterminer comment pourrait-il tirer le meilleur parti de cette révolution. Pour y arriver nous avancerons quatre idées phares.

Rendre d'abord l'accès financièrement abordable[1]. Même si la mesure peut sembler coûteuse, elle devrait être une volonté politique. Ensuite former les Gabonais à Internet. Ce serait la mesure la plus délicate et la plus compliquée car elle devrait amener à changer les habitudes. Puis protéger la vie privée des internautes Gabonais et empêcher la consultation par des mineurs des contenus illicites, ou inadaptés à leur âge. Enfin rechercher l'adaptation aux lois actuelles. Car dans un monde sans frontières, on ne peut plus raisonner uniquement gabonais. Sans aucun doute, au seuil du troisième millénaire, l'histoire de la connaissance et de la transmission des savoirs semble être marquée au Gabon par l'informatique et l'Internet. L'émergence de ces outils pourrait conditionner de nouveaux modes de pensée. L'informatique et l'Internet apparaissent incontestablement un facteur de changement radical dans une société encore orale. Ce sont tous les actes de la vie quotidienne, toutes les formes de communication qui sont donc en voie de révolution. Dans certaines grandes villes (Libreville, Port-Gentil, Franceville, Oyem et Mouila), l'univers informatique a déjà modifié le fonctionnement de certains domaines : le courrier électronique, l'accès à l'information, la collecte des données, le e-commerce etc. Il y a là une véritable opposition entre les modes de pensée orale et écrite.

3.1.5. Les actions et les échanges culturels

- Les activités en l'honneur de la Journée internationale de la Francophonie.

[1] Actuellement les frais de création du compte client s'élèvent à 10 000 francs CFA (15,24 euros). L'abonnement mensuel est de 4500 francs CFA (6,86 euros). L'Agence commerciale de la division des réseaux et services estime à 2700, le nombre d'abonnés.

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie – le 2O mars – plusieurs concours et activités en son honneur sont organisés dans presque toutes les provinces et villes du Gabon, par les filières universitaires francophones, les départements de français, les cercles et associations francophones. Il s'agit en général de spectacles de variétés, de séminaires et de discussion sur un sujet francophone, d'expositions sur les pays francophones, de séances de lecture…

A Libreville, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a coutume de réunir, plusieurs mois à l'avance, les Ambassades francophones, l'AUF et plusieurs ministères et organisations nationales concernées pour qu'ensemble, ils organisent et répartissent les tâches concernant une série d'actions :

- expositions de livres en français ;
- expositions sur les pays francophones ;
- festivals de films francophones ;
- concours ou Olympiades sur la Francophonie (le printemps des poètes, le Mot d'or de la Francophonie, la Dictée du français, Questions pour un champion …)
- fête de l'Internet ;
- rencontres avec des personnalités francophones (écrivains, politiciens) ;
- reportages et émissions sur la Francophonie à la radio ainsi qu'à la télé gabonaise ;
- spectacles donnés par les artistes venant des pays francophones.

Pendant tout le mois de mars, les mass média francophones sont mobilisés sur le thème de la Francophonie. Toutes ces activités contribuent largement à sensibiliser les populations sur le monde francophone et particulièrement sur ses richesses culturelles.

La diffusion de films francophones

A l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le public gabonais peut non seulement voir des les films francophones d'Europe, mais aussi ceux du Canada, de l'Afrique, du Monde arabe, de l'Asie. Malgré tous ces efforts et particulièrement ceux du Service culturel de l'Ambassade de France, la diffusion des films francophones au Vietnam reste modeste devant l'envahissement par le cinéma américain.

Les échanges culturels avec la France

Les échanges culturels avec la France sont essentiellement mis en œuvre par les centres culturels français qui sont relativement nombreux.

Très dynamiques, les centres culturels français servent de relais et apportent leur aide aux institutions françaises culturelles et académiques, publiques ou privées, qui veulent s'engager dans une action de coopération en matière de danse, musique, théâtre, arts plastiques, livres et bibliothèques. Ils contribuent largement à la diffusion culturelle et artistique française auprès de toutes les classes d'âge. L'accent est mis sur des projets réalisés en coopération entre les créateurs français et locaux.

Chaque année, l'Ambassade de France participe activement par le concours de son centre culturel aux activités culturelles et artistiques en l'honneur de la Journée internationale de la Francophonie.

Un autre événement culturel francophone important est la Fête de la musique, le 21 juin où des concours et représentations de chansons en français sont organisés dans la ville.

3.2. NÉCESSITÉ D'UN APPORT LINGUISTIQUE LOCAL

3.2.1. Mettre dans la langue de l'autre, quelque chose de soi.

Aujourd'hui, ce type de réponse bénéficie de la sympathie des critiques préoccupés par la question identitaire. Elle semble avoir émergé grâce à des linguistes ou à des chercheurs préoccupés de linguistique, et qui se sont moins intéressés à la langue française standard qu'aux variations qu'elle subit sur le continent africain. Constatant l'ampleur et la variété de ses transformations, ils considèrent que le français qu'on considérait autrefois comme une langue étrangère à l'Afrique, présente maintenant sur ce continent, une évolution propre qui lui permet d'échapper à ce grief, et ce grâce à l'initiative spontanée des locuteurs africains. Pierre Dumont, qui n'hésite pas à baptiser un de ses ouvrages *Le français, langue africaine*[1] s'exprime clairement dans ce sens :

[1] Pierre Dumont, *Le français langue africaine*, Paris, L'Harmattan, 1990.

« On assiste là, par le biais de la langue populaire, la plupart des expressions citées étant des calques de langues africaines maternelles utilisés par des locuteurs non lettrés ou peu lettrés, à une véritable appropriation de la langue française par les Africains.[1] »

On pourrait discuter sur la proposition des calques dans ce « français d'Afrique », peut- être moins importante que Dumont ne la postule, mais l'essentiel du propos n'est pas là. La langue française dès lors qu'elle est appropriée, ne s'oppose plus à l'identité africaine. Elle devient un des terrains où elle se manifeste, et donc participe, fût-ce à son corps défendant, à cette identité puisqu'elle est devenue la propriété des Africains. Notons qu'un raisonnement strictement similaire était déjà tenu, un peu plus tôt dans le temps, en ce qui concerne l'anglais en Afrique dite anglophone, par exemple chez Ekundayo Simpson :

« L'africanisation de la langue anglaise par Chinua Achebe et Wole Soyinka a comme résultat de rendre la langue propriété de ceux qui la parlent, à l'instar du pidgin, même si ces deux auteurs n'écrivent pas en pidgin. »[2]

Là encore, un examen plus minutieux obligerait à des nuances : Chinua Achebe n'a finalement guère africanisé son anglais, contrairement à son objectif proclamé, et Wole Soyinka a pu pratiquer dans ses pièces tantôt un anglais plutôt académique, tantôt un vrai pidgin. Reste l'organisation de l'argumentation, et il est clair qu'elle est la même chez Simpson que chez Dumont : la créativité langagière, qu'elle aille ou non jusqu'au pidgin, marque suffisamment les langues européennes pour que la question de la « propriété » de ces langues soit à reconsidérer radicalement. Les Africains les ont fait leurs ces langues bien qu'elles ne peuvent plus servir à discriminer leur identité face aux Européens.

Sans vouloir discréditer ce raisonnement, il nous paraît frappant qu'il fonctionne exactement à l'inverse de celui que l'on tenait jusqu'aux années cinquante. A cette époque, c'était l'académisme, c'est à dire le respect intégral des structures de la langue apprise qui témoignait de l'appropriation. Or, on a l'impression que la charge de la preuve s'est depuis inversée : ces Africains qui parlaient une langue académique trahissaient au contraire le fait

---

[1] Article « Francophonie, francophonies », *Langue française*, n°85, février 1990, p.42

[2] « Bilinguisme et création littéraire en Afrique », in Présence Africaine, n°111, 3eme trimestre 1979, p.57

qu'ils ne se l'étaient pas appropriée, et c'est maintenant la quantité de transformations qu'ils font subir à la langue européenne qui est présentée comme un gage d'appropriation.

Surprenant basculement, qui doit nous conduire à un peu de prudence critique, car au fond aucune des deux démonstrations n'est absurde. Simplement, il s'est produit autour de 1980 dans la Francophonie, une sorte de rupture idéologique et conceptuelle qui fait qu'on ne conçoit plus la possession de la langue de la même façon. On la fondait auparavant sur la capacité à respecter sa grammaire, on la fonde maintenant sur la capacité à jouer avec les structures de la langue pour en tirer éventuellement, des mots ou des constructions que les grammairiens n'avaient pas prévus. L'idéologie de la langue est décidément évolutive, et l'évolution n'est sans doute pas finie.

Remarquons aussi ce renouvellement du français par les vertus de la créativité africaine, présenté maintenant de façon positive par tous ces critiques, se voit soigneusement contrôlé même par ses zélateurs comme Senghor, comme s'il fallait le brider pour le rendre acceptable :

> *« Disons qu'il y a un danger d'enrichissement désordonné et c'est la raison pour laquelle il y a, n'est-ce pas, une Académie françaises et les « séances du jeudi ». (…) Du point de vue de la syntaxe, il faut combattre les modifications quand ces modifications ne s'harmonisent pas avec les caractères fondamentaux du français. Les négro-africains, par exemple, ont tendance à créer des expressions imagées : mais il faut garder le sens de l'économie et de la mesure du français. »*[1]

Si on suivait Senghor à la lettre, on n'intégrerait à peu près rien, et cette prudence est sans doute révélatrice d'un écart entre la séduction du programme d' « enrichissement » et ses limites concrètes. On peut craindre que cette « appropriation » proclamée par les Africains, a vu de phénomènes de variation bien réels mais guère nouveaux, ne serve surtout à ce jour de mythe consolateur, destiné à rendre supportable, dans la conscience de chacun, les violences de l'Histoire.

Du fait même de ce multilinguisme accepté, le français continue de jouer en Afrique une fonction sociale prédominante même dans les États où il ne remplit pas la fonction politique. On entend par fonction sociale le fait qu'il est encore très souvent le moyen

[1] Notre librairie, n° 81, p. 103

privilégié, mais non plus exclusif il faut le souligner ici, d'accès à l'emploi sans que, et c'est là que le conflit est en passe de se désamorcer, le respect sacro-saint de la norme hexagonale soit une préoccupation ni même un plaisir. On ne se préoccupe plus de bien ou mal parler français, on parle. Cette décomplexation en cours des locuteurs africains de la langue française contribue à instaurer une véritable convivialité entre les langues africaines et le français, celui-ci conservant, comme on l'a vu une forte puissance unificatrice. On peut donc parler de complicité active entre français et langues africaines. Ce gommage du conflit s'inscrit d'ores et déjà dans les programmes d'organismes internationaux très au fait de ces problèmes, comme l'AUPELF par exemple qui a crée en son sein le PELA (Programme d'Enseignement des Langues en Afrique) qui ne fait pas la distinction entre le français et les langues africaines et qui regroupe au sein de son bureau directeur des africanistes et des francisants travaillant sur le français en Afrique, africains, français, belges, canadiens, etc.

Cette intégration du français et des langues africaines jette les bases d'un véritable dialogue interculturel et brise définitivement la bipolarisation (modernité vs tradition) sur laquelle se fondait une certaine approche des situations africaines, aujourd'hui totalement obsolète, faisant du français la seule expression possible de la modernité en lui conférant, au mieux, la capacité de véhiculer une vision quasi symbolique d'un milieu étranger, pour ne pas dire exotique, réservée aux seuls locuteurs français de la langue française.

Pour accéder au rang d'une langue de développement, le français doit permettre à ses locuteurs africains de préserver l'originalité de leur visée sur le monde et leur donner ainsi le pouvoir de maintenir et de traduire leur sens de la différence et de la diversité. Le français doit savoir accueillir réellement la culture de l'autre mais pas en pratiquant une intégration de type assimilationniste à laquelle il faut substituer, au contraire, méthode intuitive d'appropriation, démarche qui n'obéit pas à un banal souci d'originalité, ce qui la ramènerait alors au rang d'une simple recherche du pittoresque, mais qui correspond à la nature profonde du locuteur en tant que sujet : c'est le « je » qui doit dominer ici et non le « tu ». Il ne s'agit pas d'une assimilation du milieu étranger par la langue française, mais d'une traduction de la différence. Le français, en Afrique, ne doit pas se folkloriser mais devenir un véhicule d'une autre perception du monde et même de l'univers.

Celle-ci suppose une permanence et une identité de la langue elle- même car la différence, pour être perçue, implique qu'on puisse la mesurer par rapport à une référence stable. Ceci explique sans doute les nombreuses réactions de méfiance qui se sont manifestées en Afrique à l'égard des études sur le « français d'Afrique », si mal nommé, jugé par la plupart des observateurs africains comme un français au rabais incapable de servir les

exigences du développement en particulier dans le domaine de l'enseignement mais aussi dans ceux de la technologie et de la recherche. Ce qui est important, ce n'est donc pas la recherche d'un usage déviant, et éventuellement l'explication de ses mécanismes, mais ce qu'apporte cet usage pour l'enrichissement et l'approfondissement de la personnalité du sujet. Le spectacle de l'autre apporte une révélation sur soi et c'est ce qu'ont bien compris des écrivains, des hommes politiques, des poètes. Rien ne sert de se lamenter sur l'incommunicabilité des consciences, des civilisations et des races, thèmes rebattus de l'aliénation culturelle, mieux vaut, au contraire s'en réjouir car on sent mieux ce que l'on est soi-même quand on voit clairement ce qu'on n'est pas. Le langage est avant tout une syntaxe partagée mais il n'est pas le règne de l'uniforme et de l'homogène. C'est un univers où chaque chose et chaque être se dévoilent dans leur singularité, c'est en même temps un moyen de voir le monde et d'en exprimer sa vision.

S'il a un caractère exotique, le français d'Afrique ne doit pas être une simple réduction de l'inconnu au connu ni une simple collection d'images nouvelles et pittoresques mais une opération créatrice. L'exote c'est celui qui perçoit le divers et le traduit sans trahison. C'est un locuteur qui doit savoir effacer en lui tout préjugé, toute convention, toute tentation de l'homogène pour préserver une immense faculté d'accueil et parvenir à exalter les cultures présentes en lui confrontant les différences et non en les opposant.

L'avènement et la poursuite d'un véritable dialogue interculturel s'impose comme un préalable à toute politique de développement individuel ou collectif en Afrique et L.S. Senghor est l'un des premiers à l'avoir compris puisque dès 1937[1]c'est déjà lui qui prônait le dialogue des cultures, véritable clé de voûte de la politique qu'il mena à la tête du Sénégal pendant vingt ans.

La notion d'espace francophone multilingue née de l'analyse de plus en plus affinée des situations de langage en Afrique noire prend en compte cette donnée du développement. Mais cette relative perméabilité des cultures en présence, révélée à travers le fait linguistique original que représente désormais cette réalité linguistique nouvelle et incontournable qu'est le français d'Afrique (ou en Afrique) ne doit pas rendre la langue française incapable d'assumer la fonction structurante qu'à l'évidence elle joue encore aujourd'hui pour les locuteurs africains et gabonais en l'occurrence. Il s'agit d'une activité intra-communicante facilitant à travers l'acquisition de la lecture et de l'écriture, exclusivement accessibles par le

[1] Cf. L.S. Senghor, *Le problème culturel en A.O.F.*,conférence faite à la chambre de commerce de Dakar pour le foyer de France-Sénégal, le 10 septembre 1937, publiée dans *Liberté 1, négritude et humanisme*, Paris, Le seuil, 1964, pp. 11-21.

biais du français dans tous les États africains, la régularisation et l'organisation des capacités intellectuelles des apprenants, la structuration de leur puissance cognitive.

L'affirmation de cette fonction aujourd'hui encore quasi unanimement reconnue par les usagers privilégiés du français en Afrique ne doit pas être sentie comme l'expression d'une quelconque supériorité de la langue française sur les langues africaines mais comme une réalité intangible, une des conditions inéluctables du développement. L'intégration de cette fonction ordonnatrice aux apports de l'interculturel qui doit prédominer dans la définition des fonctions inter-communicantes de la langue française est à la base de toute véritable politique de progrès en Afrique. Cette situation n'est certes pas définitive mais elle n'est pas prête de disparaître. Toute autre prise de position sera irréaliste, voire même malhonnête, et ne participerait aujourd'hui que de la fonction égarante du langage qui, malheureusement, n'est l'apanage ni d'une seule langue, ni d'une seule catégorie de locuteurs.

3.2.2. Inventer sa propre langue

S'il n'est pas raisonnable de prétendre de transformer radicalement, même en mettant le peuple à contribution, la langue dont on hérite, ni d'instituer de sa propre initiative une nouvelle langue propre à une nouvelle communauté, les écrivains sont pourtant crédités, au sein des utilisateurs de la langue, d'un pouvoir d'invention particulier, au point qu'on dit parfois qu'un écrivain invente sa langue. C'est bien dans cette perspective, celle de la création littéraire et plus spécifiquement poétique, que se situe Tchicaya U Tam'si quand il déclare :

> *« Il y a que la langue française me colonise et que je la colonise à mon tour, ce qui, finalement, donne bien une autre langue. »*[1]

La formule est remarquable à plus d'un titre, et recompose radicalement les termes de la contradiction qui nous occupait. Il ne s'agit pas de se demander si le français est du côté de la colonisation ou de la décolonisation, de l'aliénation ou de l'identité. L'écrivain africain est à son tour le colonisateur, avec comme terrain la langue, et dans cette revanche l'action de coloniser perd la connotation négative que lui donnent les idéologies politiques, pour

[1] Entretien avec Marc Rombaut, Nouvelle poésie négro-africaine, Paris, Éditions Saint-Germain-des-Prés, 1976, p.141.

reprendre le sens originel : exploiter pour produire quelque chose, mettre en valeur, leur extraire de la langue, trouvée dans une relative jachère, ce qu'elle peut donner.

La formule de Tchicaya a beau être brève, elle réécrit l'histoire de façon poétique, jusqu'à justifier sur la langue française, une sorte de droit de jouissance. Mais ce droit que tout colon affirme avoir sur la terre, Tchicaya, comme militant anti-colonialiste, est bien placé pour savoir qu'il pèse bien peu au regard des droits que donne l'histoire. On sait qu'une langue, n'a plus qu'une terre, ne change aussi facilement de propriétaire, tout au moins dans l'imaginaire collectif. Cela n'enlève rien à la grandeur de la formule, qui prophétise à sa façon une redéfinition de la possession de la langue, donc remodèle les rapports entre langue et identité africaine.

Toutefois, il faut noter une ambiguïté de cette phrase, quitte à paraître s'en tenir à une mesquine philologie. Ce que l'écrivain crée, c'est moins une langue, au sens d'un code reconnu par tout le groupe, qu'un style, ou à la rigueur un certain langage. Certains auteurs africains restent d'ailleurs réfractaires à cette approche mythique de la langue et préfèrent s'en tenir à ce que les mots signifient habituellement. C'est le cas d'Ahmadou Kourouma, dont on connaît pourtant l'inventivité linguistique :

> *« En fait, je ne forge pas une langue. Aucun écrivain ne forge de langue. Ni Proust, ni Joyce ni Céline n'ont forgé de langage. Ils ont puisé dans le vécu.*[1] *»*

Tant pis donc pour les séduisants abus de langage dont usent tant de critiques à propos de Kourouma et d'autres. Mais on peut s'interroger sur ce « vécu » dans lequel il n'y aurait qu'à « puiser » : la matière de l'écrivain, ce sont quand même bien des mots, fussent-ils immergés souvent dans l'expérience prosaïque quotidienne.

Enfin, on est pas obligé de se satisfaire de ce flou sympathique qui règne dans la critique littéraire sur les mots langue et langage. Il nous semble que la mise au point théorique que nous citons ici, et qui est d' Édouard Glissant, écrivain antillais confronté à une situation comparable à celle de ses confrères africains, devraient aider à clarifier le débat, et à articuler plus clairement l'emploi de la langue française et l'émergence de nouveaux langages littéraires à travers la francophonie :

[1] Kourouma répond ici à Arlette Chemin-Degrange in *Littérature et Francophonie*, CRDP de Nice, 1989, p.90

« Il s'agit de la même langue, mais à chaque fois on peut étudier qu'il se crée un langage différent. Qu'est-ce donc que cette acception inhabituelle du terme langage ? J'appelle ici langage une série structurée et conscientes d'attitudes face, à de relations ou de complicités avec, de réactions à l'encontre de la langue qu'une collectivité pratique, que cette langue soit maternelle, ou menacée, ou optative, ou imposée. La langue crée le rapport, le langage crée la différence, l'un et l'autre aussi précieux. »[1]

Cette mise au point ne supprime pas l'idée de créativité, bien au contraire, mais aide à voir que cette hypothèse selon laquelle un écrivain francophone africain ou antillais inventerait une langue correspond moins à une description objective qu'à une nouvelle représentation venant modifier notre imaginaire de la langue.

En revanche, des études d'ordre psycho ou sociolinguistique destinées à décrire l'attitude des locuteurs primaires ou secondaires, face à langue qu'ils utilisent paraissent beaucoup plus intéressantes. C'est ainsi que, quelle que soit la spécificité des situations linguistiques, on sait que les locuteurs gabonais sont en train de s'approprier la langue française. Un parler régional africain, avec des variétés locales, subrégionales est en passe de se développer et de devenir un véritable instrument de communication interethnique et [2]interculturelle et, partant, un instrument de la modernité. Le français dit improprement français d'Afrique, à la fois un et plusieurs, peut être considéré comme le trait d'union entre les diverses situations linguistiques africaines. Il s'y développe partout, quelles qu'elles soient, mais jamais il n'est considéré comme une façon subreptice d'évacuer le problème des langues nationales. Le français, au Gabon, ne pourra jamais remplacer, sous quelques formes que ce soit, les langues africaines. En revanche, le français du Gabon est en train de se substituer au français de France et, peu à peu, s'installe partout en Afrique une norme sociale autre, qui est celle de la décomplexation.

Cette appropriation de la langue française par ses usagers gabonais est déjà en soi une prise en copte du vécu linguistique gabonais, condition première de l'éclosion d'un développement véritable qui ne semble pas encore avoir été compris par tous les observateurs.

C'est ainsi que l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*

---

[1] Discours prononcé en 1972, à Québec, lors de la Première rencontre mondiale des écrivains francophones. *Le Discours antillais*, livre III, « langue multilinguisme » (texte n°61).

[2] *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*, AUPELF et ACCT, Montréal, 1983, réédité en 1988 par l'Université des réseaux d'Expression Française (UREF-AUPELF).

n'a encore donné lieu qu'à quelques timides exploitations dans le domaine de la didactique du FLE (français langue étrangère) en Afrique, touchant généralement à la méthodologie de l'enseignement du lexique. Or, on peut tirer beaucoup plus de cette colossale banque de données que constitue l'*Inventaire.* L'ampleur des corpus accueillis, la multiplicité des équipes ayant travaillées sur le terrain, la diversité des méthodes d'enquêtes utilisées, la variété des questionnaires, la disparité des situations linguistiques permettent aujourd'hui de dégager plusieurs images, selon la perspective dans laquelle on veut bien se placer, du français tel qu'il est pratiqué au Gabon, en particulier l'un de ses aspects les moins connus et les plus paradoxaux, son côté populaire.

En effet, le français a longtemps été considéré, et continue de l'être a juste titre dans un bon nombre d'États, comme la langue de l'élite, du pouvoir, de la promotion sociale. Ceci reste vrai dans tous les États d'Afrique noire francophone. Mais cette situation n'est pas immuable. Certains sociolinguistiques comme P. Renaud au Cameroun ou M. Diki Kidiri au Centrafrique ou même S. Lafage en Côte-d'Ivoire ont démontré que le français n'était pas seulement la langue de l'élite mais l'idiome véhiculaire d'un grand nombre d'Africains.

Les indications relatives à la répartition géographique de nombreuses lexies, aux marques d'usage, comme la signalisation des emplois vieillis, à la fréquence toujours estimée intuitivement par tous les auteurs de l'*Inventaire*, au registre, aux conditions d'emploi (oral vs écrit) n'ont pas été systématisés, mais fournissent néanmoins de précieux indices sur le degré de popularisation du français qui apparaît, par nombre de ses caractéristiques, comme une langue éminemment populaire. Il en possède, en effet, les marques essentielles. On peut citer en particulier la richesse de la synonymie dans certains domaines sémantiques.

On a coutume de distinguer trois types de particularités selon qu'elles touchent l'usage, la sémantique ou la forme de la lexie. Le tableau ci-joint tente de montrer, de façon générale, ce que peut produire le déplacement du lexique du français au Gabon. Il ne prend donc en compte (en essayant de les catégoriser) que les modifications qui aboutissent aux changements propres au lexique français du Gabon.

A- Variations de l'usage.

Elles peuvent dépendre de plusieurs facteurs :

- Modification de la fréquence.

Ainsi des termes rares ou fortement spécialisés dans l'hexagone peuvent, au Gabon, relever du vocabulaire commun disponible : *pian, loa-loa, tsé-tsé, tilapia,…* De même, des para synonymes peuvent voir leur distribution changer :

an / année ;

portable / cellulaire ;

vêtement / habit, …

- Survivance d'états de langue.

Certaines lexies considérées comme vieillies ou sorties de l'usage dans l'hexagone, restent au Gabon parfaitement vivantes : *accoutrement, chambre* (pièce), *canguer* (enchaîner), *carotte de tabac, troque, …*

- Neutralisation de l'opposition des registres :

Belle de nuit (putain).

- Modifications d'expressions figées. (phénomène très fréquent).

Soit par addition d'un élément :

Quand les poules auront les dents et des cornes au menton (quand les poules auront des dents),

muet comme nos carpes Lambaréné (muet comme une carpe).

Soit par suppression d'un élément :

bras dessus -dessous (bras dessus -bras dessous).

Soit par substitution :

raisonner comme une calebasse (raisonner comme un chaudron).

Soit par permutation d'éléments :

faire des mains et des pieds (faire des pieds et des mains),

mettre les pieds à son coup (mettre ses jambes à son coup),

mettre les moyens à quelqu'un (Donner les moyens à quelqu'un).

- Modification graphique usuelle.

Bonané (bonne année).

Bonami (bon ami).

- Modification d'origine phonétique :

Bandé-con (bande de cons).

Dètche (dèche).

Matchète (machette).

-Modification référentielle.

Ainsi le balai local n'a pas de manche (contrairement à la définition que donnent de cet instrument les dictionnaires français usuels.) D'où l'absence locale de l'expression « être maigre comme un manche à balai).

B- Variation sémantique :

La lexie du français de référence est attestée dans le français gabonais sans modification ni de sa forme ni de sa nature grammaticale. La particularité touche uniquement au sens.

- Restriction des sens.

*Graine (*noix de palme),

sauce (ragoût de viande ou de poisson),

conjoncture (mauvaise conjoncture, période de pénurie d'argent),…

- Extension de sens.

Gâter, gaspiller (tout verbe donnant l'idée de destruction : détériorer, abîmer, détruire, désorganiser, gâcher, …),

frère, cousin, (sens très vaste n'impliquant pas forcément une relation de parenté), *banquier* (toute personne qui travaille dans une banque, quel que soit son emploi),

assiette (tout récipient susceptible de contenir des aliments, même s'il est muni d'un couvercle),…

- Translation.

Boule mitcha (Gabonais qui a effectué un séjour à Paris et donc fréquenté le boulevard Saint Michel),

bancs (école),

goudron (rue goudronnée, route).

- Changement de connotation.

Charlatan (mélioratif, devin-guérisseur),

cascadeur (péjoratif, jeune dont les imprudences peuvent mettre la vie d'autrui en danger),

MST surtout argot estudiantin. (Moyennes sexuellement transmissibles. Notes obtenues en s'offrant à l'enseignant)

Mon mari est capable (tissu coûteux que seul un homme riche est capable d'offrir à son épouse.)
Jouer à la mère (jouer à un jeu traditionnel pratiqué par les fillettes et les jeunes filles consistant à sauter sur place au rythme des claquements des mains et soulever rapidement un pied au moment où l'on retombe)
Jouer les cales (opposer une résistance).
Mettre du temps (faire un long séjour, rester un certain temps.)
Mettre les mains dans l'assiette de quelqu'un (se mêler de ce qui ne vous regarde pas, fourrer son nez dans les affaires d'autrui.)
Mouiller la gorge de quelqu'un (offrir à boire)

- Changement de dénotation.

Bureau (femme entretenue par un homme marié),
cavalier (gros moustique),
vamper (quitter son enveloppe charnelle pour s'introduire dans l'esprit et le corps d'autrui),
tigre (serval),
renard (mangouste)
gazer (fatiguer),
farceur (charmeur, séducteur)
*Mouillé (*couvert de honte)

C- Néologismes

Les termes gabonais, ici recensés, sont absents du français de référence en raison d'

-Un changement de catégorie grammaticale.

Ainsi, un nom peut devenir un adjectif : *caillou* (dur, difficile), un nom peut devenir adverbe : *cadeau* (gratuitement), un adjectif peut devenir un nom : *coloniale* (époque coloniale / administration coloniale), un verbe transitif direct peut se construire absolument : *préparer* (avec une restriction de sens « faire la cuisine »), un verbe transitif indirect peut devenir transitif direct : *accoucher un garçon* (accoucher d'un garçon), un verbe pronominal peut ne plus l'être : *tailler* (se tailler),…

- Une abréviation.

P.K. (point kilométrique),
clando (taxi clandestin),

bagne (bagnole),
rapido (rapport sexuel dans un véhicule avec une prostituée),
abeau (abréviation de beau frère),
camer (camerounais),
abacost (abréviation de « A bas les costumes européens » costume masculin constitué d'un pantalon et d'une veste en tissu léger, non doublée et porté sans chemise ni cravatte …

-Un redoublement.
Coupé-coupé (grillade),
arranger-arranger (artisan itinérant),
petit-petit (tout petit),
plat-plat (carangue),…

- Une dérivation. (Procédé très fréquent surtout s'il s'agit de suffixation ou de parasynthèse).
Après-pétrole (période durant laquelle le secteur pétrolier ne suffira plus à assurer le financement du pays),
célibatairium (logement de célibataire),
bufflon (jeune buffle),
interprovincial, (de province à province),
ananeraie (plantation d'ananas),
charlatanisme (pratiques thérapeutiques secrètes des charlatans -voyants),
dédeuillement (sortie de deuil).
Certaines dérivations peuvent être régressives aussi comme *alphabète* (antonymie d'analphabète, « personne sachant lire et écrire »), *becte* (à partir de « becter » nourriture), *concoction* (mot obsolète ressuscité à partir de « concocter »).

- Une composition. (Procédé extrêmement fréquent).
Adouci-cœur (gigolo),
tradipraticien (guérisseur traditionnel utilisant la pharmacopée africaine),
bouillon-tonton (plat de poisson fumé),
singe soleil (Cercopithecus solatus),
case d'écoute (case où l'on se réunit pour regarder la télévision),
cochon de terre, (oryctérope),

boire au clairon (boire au goulot),
perdre son cœur (perdre le contrôle de soi),…
moua-moua (faire …) ; (c'est…) ;(oral familier,expression désignant une situation de vives polémiques)
metoche (métis)
jenko (blue jean)
bourou-bourou (embrouillé)
gounda-gouna (frime)
kala-kala (depuis fort longtemps)
tant pis-tant pis (drogue)

- Un emprunt.

Procédé évidemment fort fréquent et pouvant provenir de sources diverses. Langues non africaines comme le portugais : *cassada* (tranches de manioc cuites), *farigna* (semoule de manioc); langues africaines non locales comme le wolof du Sénégal : *cram-cram* (Cenchrus biflorus, plante dont les épillets s'accrochent aux vêtements), le mandenkan de l'Afrique de l'Ouest : *magnan* (anoma molesta, fourmi aux redoutables mandibules), aloko (mot d origine ivoirienne traduisant des bananes frites) ; ainsi que toutes les langues locales : *bwiti* (du tsogho « rite initiatique »), *kombo-gombo,* (du miéné bois du parasolier), *makaya* (du fang monsieur tout le monde), *mousonfi* (du punu jeune femme qui vient de mettre au monde un bébé) moutouki (du punu, fripperie, haillon), *musungu* (du punu, vin de palme)*, moubati* (du punu sorte de caleçon),*ndama*(du fang, ballon) *indondo* (du mpongwè, albinos) Et même *dola* (de l'anglais dollar)…

- Une hybridation.

Néologie constituée à partir de bases lexicales provenant de langues différentes, de telle sorte que le mot ainsi constitué relève exclusivement du lexique local de la langue d'accueil. Soit par dérivation, soit par composition :
bwitiste (tsogho / français adepte du bwiti),
boîte à byéri (français / fang : byer = ancêtre , reliquaire),
carpe ékouni (français/fang (poisson Tilapia heudoletii.)

- Un calque.

Sans qu'il soit toujours possible d'identifier étroitement la langue-source car

l'expression peut avoir des formes très proches dans de nombreux parlers bantous de la région) : *donner la bouche, faire la longue bouche, mâcher du piment contre quelqu'un…*

Mais la notion même d'appropriation n'échappe pas qu'aux seuls observateurs de la langue. En effet, beaucoup d'experts occidentaux en sont encore, en matière de développement économique à penser que tout processus de ce type doit nécessairement s'accompagner d'un bouleversement culturel de choc, d'une rupture, reléguant au second rang, quand ce n'est pas au troisième ou au quatrième, la conservation du patrimoine culturel confiée dédaigneusement aux linguistes et autres anthropologues. Passer de la soumission à la nature à la maîtrise d'une technologie généralement importée, telle est la réalité de ce bouleversement qui remet en question et modifie les comportements traditionnels.

Cette conception dichotomique qui oppose aussi schématiquement tradition et modernité paraît aujourd'hui totalement obsolète. Le développement doit prendre en compte non seulement les représentations traditionnelles gabonaises mais aussi ce qu'on pourrait appeler le vécu des gabonais. La modernité doit s'adapter à la tradition car elle ne peut absolument pas s'inscrire dans une logique de simple transmission de l'information. Si l'on choisit l'exemple des métiers modernisants[1], c'est à dire faisant appel à des techniques et à des modes de raisonnement et / ou de diffusion moderne, on s'aperçoit que même dans ces domaines on ne peut faire table rase de l'expérience acquise en milieu traditionnel. C'est ainsi que la médecine bien pratiquée, au Gabon comme ailleurs doit être conçue comme une rencontre entre le médecin et le patient, seul processus passible d'acquisition d'un savoir, et de son exploitation; intégrant deux types de pratique.

On voit immédiatement le rôle que peut jouer la linguistique dans cette conception d'un développement conçu en parfaite adéquation, d'aucuns auraient dit en symbiose, avec la réalité sur laquelle il se greffe. Si l'on continue de se référer à l'exemple de la médecine, on verra comment la langue française devra s'enrichir de champs sémantiques nouveaux auxquels les usagers-locuteurs (patients, infirmiers, médecins, etc.) seront habitués. Pourquoi, par exemple, ne pas réutiliser au cours de la formation des personnels enseignants, la terminologie de la pharmacopée traditionnelle? En Afrique, bon nombre d'erreurs de diagnostic ont une cause linguistique puisque les langues, c'est bien connu, ne fonctionnent pas comme de simples nomenclatures. Il s'agit toujours, au sens large du terme, d'un problème d'ordre culturel en ce sens qu'il concerne, à travers la langue, la représentation qu'à le patient de sa maladie. La linguistique doit englober l'étude des attitudes, des habitudes, des

[1] Les enquêtes sur les métiers modernisants sont menées dans le cadre des activités de réseau « Langues et développement » crée à l'initiative de R. Chaudenson, de l'Université de Provence.

comportements physiques et mentaux qui constituent tous les éléments entrant dans la communication entre malades et soignants. Quand une femme burkinabé consulte un médecin pour lui parler de ses règles douloureuses, encore faut-il que le praticien, quelle que soit la langue dans laquelle se déroule la consultation, sache qu'il s'agit là d'un euphémisme pour demander un traitement contre la stérilité… D'où la nécessité de travailler sur les problèmes de traduction, de réorganisation de champs sémantiques et, plus généralement, de proposer à l'Afrique une véritable rénovation de la pédagogie de la langue française.

3.2.3. Échapper à la langue.

Si ces tentatives pour réduire la contradiction entre langue et identité paraissent soi peu réalistes, soit peu radicales, il ne reste plus qu'opérer une déconnexion entre la revendication légitime d'identité, de fidélité à soi, et le choix d'une langue. En quelque sorte, il s'agirait, à l'encontre de la plupart des théories, de déraciner la littérature de son terreau linguistique pour admettre que l'écrivain ne s'épanouit pas en s'identifiant à sa langue ni à une langue quelconque mais au contraire en prenant du recul par rapport à elle. Tchicaya U Tam'si a pu exprimer ainsi cette exigence :

> *« Il faut être apatride de la langue pour être de plain-pied au cœur d'une autre quête plus longue. »*[1]

Cette façon de se placer en dehors de la langue, de toute langue, nous paraît rejoindre une intuition de Jean Paul Sartre, non pas le Sartre d'*Orphée noir*, mais le Sartre des *Mots*, celui qui analyse avec le recul de la maturité, sa propre expérience d'écrivain :

> *« Cela tient à la nature du Verbe : on parle dans sa propre langue, on écrit en langue étrangère. »*[2]

On écrirait donc toujours la langue de l'Autre, ou la langue des Autres, même si cette langue porte le même nom que la langue maternelle. Seule l'oralité spontanée, charnelle, emploie des mots qu'on sent rivés à une intimité, qu'on possède quelque part en soi, ne serait-ce que

---

[1] *De tous les lieux du français*, ouvrage édité par la Fondation d'Hautvilliers, 1975. Cité par Jacques Chevrier, *Littérature nègre*, Paris, Armand Colin, 1974 et 1990. Dans la dernière édition, p.242.
[2] *Les Mots,* Paris, Gallimard, 1964. Réédition en Folio (n°607), p.135.

par leur articulation physique. A l'écrit, dans ce code abstrait, surdéterminé par la collectivité, on peut tout au plus faire résonner des échos affaiblis par des mots d'enfance, de ces mots de la mère, mais jamais retrouver intactes les sensations qui leur sont liées. On n'écrit vraiment dans sa langue maternelle : ce serait quelque chose comme oublier une distance nécessaire, nier la perte de la fusion originelle, une sorte d'inceste par les mots.

Le contact des langues gabonaises avec le français a donné naissance à deux phénomènes essentiels : d'une part le métissage des langues africaines et d'autre part, le métissage de la langue française.

Il n'est pas rare de rencontrer des mots français dans un énoncé en langue gabonaise. Parfois même cela se ressent dans la structure des phrases et dans celui du raisonnement. Ce phénomène est dû à l'abondance des interférences qui se manifestent sous diverses formes : transferts, analogies ou calques entre les langues gabonaises et le français. Les langues gabonaises les plus perméables aux emprunts sont assurément celles utilisées couramment par un grand nombre de personnes.

Comme les langues gabonaises, le français subit une transformation fluctuante. Quelquefois cette transformation devient stable, comme le créole en Haïti.

Au Gabon, il est impossible de parler d'une forme unique du français mais plutôt de diverses formes du français qui naissent avec les locuteurs des nombreuses langues. Dans un même pays, il peut y avoir plusieurs formes concurrentes. Cette grande variété du français au Gabon ne facilite pas une description scientifique d'une forme unique du français. Cependant quelques variétés semblent émerger du flot.

Il existe en général dans chaque pays, une variété reconnue du français qui diffère du français standard par des particularités ou des traits caractéristiques. C'est le français local.

En effet, ce français prend en compte le milieu physique et le milieu socio-culturel faisant naître des néologismes de nécessité. Le jeune Ivoirien dira couramment « *j'ai mangé de l' attiéké* » (couscous de manioc) ou du « foutou » (boule pâteuse de banane plantain, d'igname, de taro). Le jeune Béninois ou Togolais dira « *j'ai mangé du tapioca ou de l'akassa* » (semoule de manioc), alors que le Sénégalais parlera à propos du riz: « *moi je mange du tieboudjin* » et du « yassa ». Autre exemple, lorsqu'on veut parler des essences d'arbres, on est obligé de se référer aux noms locaux tels la framboise, le samba ou le majoré.

De la même façon, le locuteur africain n'est pratiquement pas choqué d'entendre, malgré les redondances flagrantes : « elle est montée en haut ou il est descendu en bas » car ces constructions existent dans sa langue.

En ce sens, le français local africain est l'équivalent des parlers régionaux d'autres

pays tels le parler provençal, breton, corse, québécois, etc.

En fait, chaque locuteur dispose de plusieurs registres, de plusieurs « français » selon la personne à qui il s'adresse et selon le contexte social (du soutenu au familier).

Le français dialectal. Il est appelé aussi français du marché ou français de rue. Les écarts entre le français dialectal et le français standard ne sont plus des particularités mais des différences notables. Au niveau du lexique, les glissements de sens sont nombreux. Il existe même des grammaires et des dictionnaires de français de langues africaines. Les expressions qui suivent sont chargées de sens chez l'Africain alors qu'elles sont quelquefois incompréhensibles ou insignifiantes en français standard.

- Verser la figure de quelqu'un par terre (honnir quelqu'un).
- Regarder le dos de quelqu'un (s'attendre à l'avenue imminente d'une personne).
- Son ventre est amer (il est méchant).
- Son ventre est blanc (il est innocent).

En fait on peut souvent expliquer ces faits de langue par l'utilisation abondante de la métaphore chez l'Africain. En effet, en Afrique, pour être reconnu comme une personne douée dans l'art de parler, il faut appuyer chaque argument par un proverbe et surtout avoir un style métaphorique, une mémoire fidèle pour puiser dans l'histoire et la culture.

Cela revient à dire que quelquefois, l'Africain utilise les mots du français, les agencent de la même façon, mais leur donne une signification tout à fait différente.

Ces métissages et des croisements d'influence expriment des dynamismes sociaux et culturels dont seul l'avenir peut dire le sens et la direction.

Le sabir franco-africain. C'est la variété du français la plus fluctuante. Il est instable et hétérogène sous toutes ses formes. Il existe des énoncés où les mots sont français mais leur ordre reste celui de la langue africaine.

En somme, autant les langues africaines sont envahies par les structures et les mots français, autant la langue française se métamorphose en Afrique, donnant naissance à plusieurs variétés.

Nous avons essayé de montrer que l'imaginaire de la langue est quelque chose qui évolue, qui est pris dans le flux de l'histoire. Nous ne prétendons pas voir dans ces nombreux discours des idées archaïques d'une part, les idées modernes d'autre part, mais des discours somme toute respectables, qui gravitent autour d'une contradiction souvent douloureuse et la résolvent chacun à sa façon, en essayant de dépasser les limites des discours précédents.

Pour le chercheur, il faut en tirer une leçon d'humilité, car tout discours identitaire fondé sur la langue paraît nuancée et réversible à l'infini. Cette dialectique paraît se

métamorphoser toujours et ne jamais trouver sa synthèse finale. Surtout, nous ne sommes jamais sûrs de ne pas tomber d'une *doxa* à une autre : à voir la facilité avec laquelle nous inversons des raisonnements qui paraissent évidents autrefois, pour moquer unanimement des idées qui eurent leur heure de gloire, on peut craindre que certains consensus nouveaux ne soient un peu superficiels, répondant à un besoin idéologique du moment plus qu'à un acquis scientifique. On sourira peut-être un jour de cette francophonie « plurielle » et idyllique, dans laquelle les différences profondes, même quand elle déchirent l'individu, sont machinalement qualifiées de richesse et ne sauraient plus se vivre comme des contradictions.

Enfin, les derniers développements du débat, sans régler en aucune façon les questions les plus sensibles, nous obligent à les replacer au niveau de généralité qui interdit toute facile récupération identitaire. En effet, aucun homme, Africain ou autre ne s'identifie totalement aux mots qu'il emploie, ni aux langues qu'il utilise, même s'il en a besoin pour parvenir à exister parmi les autres hommes, et c'est pourquoi il n'y a rien d'illusoire ou de ridicule dans le rêve d'échapper à la langue.

3.2.4. Les particularités lexicales.

L'Afrique constitue précisément un terrain fort propice à la variation linguistique. En effet, évoluant dans un contexte linguistique très hétérogène, un contexte socioculturel différent de celui du français langue maternelle, et un environnement naturel bien spécifique, le français au Gabon ne pouvait manquer de présenter des aspects différents voire contradictoires à celui du français central.

Cette variation se manifeste concrètement par la présence au sein du français, des particularités régionales ou culturelles spécifiques aux différentes communautés africaines, par l'influence que les langues en présence s'exercent mutuellement et qui se traduit par des interférences plus ou moins importantes.

C'est la raison pour laquelle l'étude de cette variété du français, tout en situant dans la problématique générale du français en Afrique, ne peut être linguistiquement opératoire que dans le cadre plus ou moins homogène d'une communauté partageant les mêmes spécificités. A titre d'exemple, un fait culturel au Togo ne sera pas forcément traduit de la même manière au Gabon.

Par ailleurs, au Gabon comme dans l'ensemble de l'Afrique francophone, la variation apparaît de manière plus manifeste dans la composante lexicale, sans doute parce que la fonction lexicale est logiquement antérieure aux autres fonctions, dans le langage. Cette

variation affecte tous les aspects du mot, aussi bien sur le plan de l'expression que sur celui du contenu.

Les emprunts lexicaux.

Les linguistes sont généralement unanimes pour reconnaître que tout contact plus ou moins prolongé entre deux ou plusieurs langues entraîne inévitablement des interférences linguistiques dont le degré le plus élevé est l'emprunt lexical. Le français parlé et écrit au Gabon, qui évolue dans un contexte d'extrême hétérogénéité linguistique ne pouvait donc échapper à cette règle ; bien au contraire des particularités lexicales issues des langues locales constituent à elles toutes seules, un aspect important de la variation.

Cependant, outre le fait qu'ils font déjà par leur présence, une « entorse » au système du français, les emprunts posent d'autres problèmes linguistiques qui découlent d'une part de la variation interne aux langues locales, et d'autre part, de leur intégration dans un système différent.

Le premier phénomène que nous avons appelé *polylectie verticale,* traduit la variation que les emprunts subissent en amont, c'est-à-dire à l'intérieur de la langue d'origine. Cette variation se manifeste par une série des variantes lexicales qui alternent entre elles, généralement au niveau des unités phonétiques et graphématiques (ex. le terme gabonais *Nzame/ Ndjami* « Dieu»).

La deuxième forme de variation qui touche les emprunts est le fait du colinguisme local qui caractérise la communauté linguistique gabonaise. Non seulement les différentes langues locales se sont influencées mutuellement en mettant à la disposition des communautés notamment urbaines, un stock lexical issu de plusieurs langues, mais elles ont simultanément introduit en français, des termes locaux de ces différentes langues.

C'est dans ce contexte linguistique particulier que plusieurs emprunts sont entrés en français, en y introduisant en même temps, la problématique de la variation interne aux langues locales et celle de la parosynonymie.

L'approche de ses emprunts nécessite donc une analyse des systèmes des langues locales.

Par ailleurs, l'introduction des emprunts dans un système linguistique différent pose d'autres problèmes et engendre un autre type de variation. Celle-ci est d'ordre intersystémique car elle est sous-tendue par les écarts systémiques des langues en présence, en l'occurrence, le français et les langues locales. Chacun des systèmes possède, en effet des traits linguistiques qui lui sont spécifiques et qui dans bien des cas entrent en opposition avec le système en face. Mais aucune règle ne semble déterminer à priori le comportements des emprunts ; on y

observe néanmoins quatre cas récurrents :

- les emprunts qui ne posent pas de problèmes d'intégration en français à cause de leur forme relativement « compatible » avec le système du français, ceux-ci conservent donc la forme qu'ils ont dans leur langue d'origine.

- ceux qui adoptent partiellement les marques du français.

- ceux qui s'intègrent totalement au système du français.

- des lexies qui posent des problèmes d'intégration parce qu'elles comportent des traits inexistants dans le système du français.

Le problème d'intégration des emprunts se pose non seulement sur le plan de l'expression, mais également sur celui du contenu.

Dans la strate morphématique, plusieurs emprunts entrent dans la dynamique de la création lexicale du français en produisant à partir des termes locaux, des lexies hybrides de type *tchanguer* « féticher », dans laquelle on peut aisément isoler la base « tchang » et le suffixe français « er ».

Cependant comme sur le plan de l'expression, l'intégration des éléments du plan du contenu n'est pas non plus stable. Le domaine morphosyntaxique, par exemple, atteste de nombreux cas d'hésitations quant au genre ou à la marque de pluriel à accorder aux emprunts.

La variation sémantique, celle qui concerne le mot considéré dans son intégralité et du point de vue de ses rapports avec la réalité référentielle, ne présente pas chez l'emprunt de différence notoire avec celle des termes d'origine française, sauf qu'elle est ici moins importante. On observe néanmoins chez l'emprunt plusieurs cas de transfert de sèmes, de restriction ou d'extension de sens lors de leur passage en français.

Les particularités d'origine française.

Les particularités issues du français central sont naturellement les plus importantes tant au point de vue quantitatif que qualificatif puisque la variété concernée est le français.

Le processus de variation est ici particulièrement lisible car on peut aisément mesurer la distance ou l'écart que la particularité française prend par rapport à la forme et/ou au sens du français central.

Si les deux plans linguistiques, celui de l'expression et du contenu sont touchés par des changements, ceux-ci n'ont pas les mêmes causes et ne présentent pas le même dynamisme dans chacun de ces plans.

Bien que plus subtiles, les modifications qui affectent le plan du contenu semblent plus importantes que celles qui touchent l'expression.

En effet, sur le plan de l'expression, les changements observés dans le domaine

phonématique aussi nombreux soient-ils, n'ont pas tous le même impact dans le processus de la variation lexicale. Un bon nombre de changements sont constitués par ce qu'il convient d'appeler des « variantes individuelles » ou « variantes régionales », et qui n'affectent nullement la compréhension du terme (ex., le [r] roulé que l'on attribue généralement aux Africains ne modifie pas l'unité lexicale). Ce type de variation non pertinente, existe dans toutes les langues et même dans le contexte du français central (ex. la dénalisation systémique dans le français de Marseille).

Par ailleurs la strate phonématique présente également une forme de variation occasionnée essentiellement par des « poussées systémiques » des langues locales sur le français, et qui se manifeste par des interférences phoniques ou prosodiques.

Ces variations phoniques, sans chercher à relativiser leur importance dans la langue ne présentent d'intérêt pour notre étude que dans la mesure où elles ont une incidence sur la strate graphématique, ou lorsqu'elles sont suivies d'une modification sémantique.

Or, un bon nombre de changements phoniques semblent être exclusivement réservés à la parole, au sens saussurien du terme et n'entrent pas dans la structure de la langue (ex., le terme *dimanche*, bien que prononcé [*dima*Se] par certains locuteurs, garde généralement sa graphie normale).

Par contre, les changements phoniques ayant une incidence sur la graphie, même s'ils relèvent du discours dans un premier temps, finissent, grâce à l'écrit, par s'intégrer dans le système de la langue.

La variation graphématique des termes d'origine française est sous-tendue par quelques procédés linguistiques classiques qui peuvent être résumés dans les trois opérations suivantes :

- l'adjonction d'un graphème en début du mot (prothèse), au milieu du mot (épenthèse), ou en finale du mot ;
- la suppression de graphèmes, par l'aphérèse, la syncope ou l'apocope, respectivement en début, au milieu et à la fin du mot ;
- la substitution des graphèmes occasionnée par l'influence des langues locales.

Sur le plan du contenu, nous distinguons la variation qui affecte la strate morphématique et lexématique dont les fonctionnements se recoupent parfois.

La variation morphématique inclut les changements d'ordre morphosyntasique et ceux qui affectent le domaine morpholexical proprement dit. Ce dernier aspect, abondamment exploité dans le processus de la néologie lexicale, met en œuvre les mêmes procédés qu'en français central, comme la dérivation et la composition.

La composition s'avère particulièrement dynamique dans la création des néologismes, notamment pour la désignation des réalités spécifiques à la société et à la culture gabonaise, et pour lesquels le français central ne dispose généralement pas d'équivalent lexical.

L'approche sémantique révèle, une grande richesse dans la variation des particularités. On observe en effet, une organisation spécifique dans certains champs sémantiques, notamment dans le domaine culturel, social et politique ; qui découle du contexte socioculturel gabonais. Par exemple, les termes désignant les relations de parenté tels *frère, sœur*, ou *père* sont sémantiquement conditionnés par la conception qu'ont les Gabonais, de la famille. Celle-ci se confond avec la notion du « clan » et englobe toutes les personnes ayant une relation de parenté.

Toujours dans le cadre des changements sémantiques, le français au Gabon exploite les procédés classiques de la variation sémantique pour traduire des valeurs expressives propres à cette société. Ces changements s'effectuent essentiellement par des mouvements dans la structure sémique du mot et se traduisent par des phénomènes de type de transfert, restriction, extension de sens ou par des tropes (métaphores, métonymie, etc.)

Enfin, on assiste à une refonte sémantique de certaines lexies, par des procédés d'énonciation particuliers (connotation, déconnotation, argot, etc.).

Cette restructuration de sens permet au locuteur gabonais non seulement de redonner dans certains cas, une vision plus exacte de sa culture et de sa conception du monde, mais aussi de revendiquer son identité, son authenticité.

D'une façon générale, les particularités du français au Gabon, sans constituer un parler à part, consistent plutôt en un répertoire dont la variation est motivée par de nombreux facteurs, notamment, un contexte sociolinguistique et socioculturel spécifique, ou encore l'exploitation des potentialités offertes par le système même du français.

CHAPITRE 4 :
PLACE ET ROLE DE LA LANGUE FRANCAISE AU GABON

4.1. REPRÉSENTATIONS DES LANGUES DANS L'IMAGINAIRE LINGUISTIQUE DES GABONAIS.

4.1.1. Représentations du français

4.1.1.1. Le français : langue d'intercompréhension.

Le français est la langue permettant la communication avec le reste de la communauté gabonaise. Pour 25,4% des personnes interrogées : c'est la langue de l'intercompréhension. Dans un contexte multilingue comme Libreville, le français devient une langue véhiculaire. De plus, la fréquence des mariages entre personnes de langues ethniques différentes explique que le français assure cette fonction de véhiculaire, jusque dans la cellule familiale. Ainsi, l'avantage de la langue française réside dans la fonction première de la langue : permettre à des locuteurs d'échanger entre eux, d'entrer en contact avec les autres, pour les comprendre et se faire comprendre d'eux. Aussi nos informateurs insistent-ils sur « la multitude des langues ethniques », « la diversité des langues » qui empêchent la compréhension. Le français apparaît alors comme le moyen le plus facile de communiquer et à part le français, nous ne trouvons plus d'autres langues dans lesquelles on peut s'exprimer. Le français est aussi le moyen d'assurer une intercompréhension quand on s'adresse à un inconnu pour 100% des interviewés.

4.1.1 2. Le français langue de valorisation et de prestige.

Le français peut aussi être le produit d'une recherche de positionnement social car il est aussi le médium privilégié de toutes les situations, de toutes les occasions dans lesquelles les jeunes peuvent se trouver entre eux : il apparaît comme une langue de première utilité. Les enquêtés évoquent notamment l'avenir et l'accès à une profession qui exigent la connaissance du français : il est alors souvent lié au travail et à la promotion sociale même si, pour cet aspect, l'anglais commence à gagner du terrain.

Mais les personnes interrogées associent également le français au Savoir. A la question « de ces langues, dites laquelle vous semble la plus cultivée? » Les réponses sont significatives : la langue la plus cultivée est le français pour 47% d'entre eux contre 13% pour

les langues ethniques. Ceci peut s'expliquer par un enseignement qui se fait en français à tous les niveaux. Le français est également langue du monde intellectuel. Un jeune homme (H., 2O ans), souligne que « le français n'est par excellence qu'une langue littéraire » montrant ainsi que la principale caractéristique du français est la culture. Pour lui, « l'apprentissage de la langue de Molière » est une question de prestige culturel mais n'a plus beaucoup d'intérêt au point de vue business ». Dans l'imaginaire linguistique des enquêtés, le français jouit donc d'un prestige certain. Ils le considèrent comme adapté aux Belles Lettres : c'est la langue de l'écriture littéraire et de l'écrit en général.

4.1.1.3. Le français : langue du colonisateur et langue colonisatrice.

Cependant, le français est aussi, pour 28% des personnes interrogées lié à la colonisation. Les termes utilisés sont d'ailleurs révélateurs d'un certain malaise. Nous avons relevé quelques réflexions exprimant ce sentiment :

- « Pour nous au Gabon en particulier et en Afrique en général, le français est notre langue colonisatrice depuis belle lurette dans tous les sens. Aucune institution pour nous n'est à l'abri du français (…) Nous sommes atteints du virus français depuis des lunes ; et cela est très difficile de s'en passer (…) le français maintient toujours sa côte à tous les niveaux. (…) Nous sommes infectés par le français et cela est difficile à s'en débarrasser. » (H., Pounou-Téké, 30ans.)
- « (…) le français est une langue colonisatrice. » (H.,Nzébi, 21 ans.)
- « La plupart des pays africains sont colonisés par la France (…) Toutes les structures gabonaises sont en possession des Français. C'est grave pour un pays! » (H., Nzébi, 21ans.)
- « (…) une éducation héritée de la période coloniale et basée sur un système occidental. » (H., Fang, 21ans.)
- « La colonisation faite par les Français a agi sur les langues ethniques afin qu'elles s'éteignent ». (F., Fang 19ans)
- « Les liens séculaires entre la France et le Gabon garantissent la survie du français ». (H., Obamba, 28 ans.)

Ce relevé met clairement en évidence :

- Le ressentiment par rapport à la France et à la période coloniale à travers la langue : le champ lexical de la maladie incurable avec « virus » « infection » est très significatif. Signalons l'emploi du présent dans l'énoncé « la plupart des pays africains, sont colonisés par la France » qui prouve que la langue est un enjeu considérable puisqu'elle est l'un des

facteurs de dépendance par rapport à la France : le fait de parler en français peut-être considéré comme un des indicateurs de l'hégémonie française. Dans l'ensemble, les hommes sont nettement plus violents que les femmes dans leur propos : la colonisation semble plus présente dans leur mémoire et la rancune par rapport à la France plus vivace. Certains sont moins violents et parlent de « liens séculaires » avec la France et la langue française.

- L'idée d'invasion de la langue française et celle d'extinction des langues ethniques à travers l'image de la guerre est bien la marque d'un conflit qui oppose le français et les langues ethniques, la culture occidentale et la culture traditionnelle, la modernité et les racines. C'est donc le problème de l'identité culturelle du peuple gabonais qui est exposé à travers la question des langues.

4.1.1.4. Le français : symbole de la culture occidentale.

Pour 17% des personnes interviewées, le français est le symbole de la culture occidentale :

- « (…) la civilisation occidentale s'enracine chaque jour dans la mentalité du gabonais et cela à une vitesse telle celle du TGV » (H., Nzébi, 2O ans).
- « La jeunesse de nos jours tend à s'identifier aux cultures occidentales et françaises presque sur tous les niveaux » (F.,Fang-Miéné, 15 ans).
- « La langue (sous entendu le français est omni-présente partout : à la télé, à la radio, les journaux » constate un de nos interviewés (H.,Adouma, 22ans).

En effet, les médias en français (presse écrite, radio, télévision) jouent un rôle non négligeable au Gabon, ce qui conforte cette langue comme médium de culture et d'accès à la culture. Force est de constater que le français est la seule langue utilisée dans la presse nationale et que la place occupée par la presse internationale de langue française, quotidienne et hebdomadaire est très grande. Nous constatons en effet que tous les magazines français les plus connus sont en vente à Libreville.

L'usage du français est prédominant à la radio et est le médium exclusif de la télévision.

4.1.2. Représentations des langues ethniques.

4.1.2.1. Les langues ethniques : des langues à tradition orale ou langue des Anciens, des Vieux et du village.

Si le français est la langue de l'écrit et de l'oral, les langues ethniques sont essentiellement des langues à tradition orale : ces langues sont utilisées lors des veillées, au

village, par les Anciens.

En effet, c'est avant tout avec les grands- parents que l'on parle en langue ethnique et surtout s'ils vivent au village (79% des interviewés). De nombreux jeunes ont développé leur réponse et montré l'utilité de ces langues dans les rapports avec la génération des grands-parents et avec les personnes âgées en général :

- « (…) nos grands-parents nous comprendraient plus facilement (…) » (H., Adouma, 22ans).
- « (…) Pour s'adresser aux vieux et aux anciens il faut obligatoirement leur parler en langue ethnique pour qu'ils comprennent. (F., Fang, 2O ans).

Mais nous observons surtout l'association suivante : langues ethniques, vieux et village :

- « (…) Nous pourrons communiquer sans problème, surtout avec les vieux qui sont dans les villages » (H.,Nzébi,19 ans).
- « En parlant la langue ethnique, nous pouvons communiquer avec les vieux du village » (F., Fang, 15ans).

En fait, la langue ethnique est la langue des racines, des sources : elle symbolise la culture traditionnelle par le biais de la figure des grands-parents, des vieux.

Trois de nos informateurs ont mis l'accent sur le fait que les veillées au village sont les moments privilégiés pour le récit, les contes. Ceci nous ramène inexorablement à l'association entre langues ethniques et culture de l'oralité.

4.1.2.2. Les langues ethniques : langue des expressions imagées et de la culture traditionnelle.

Aux questions « Au Gabon, pensez-vous qu'une des langues ethniques puisse jouer un rôle au niveau national ? Au niveau provincial ? » et « A votre avis, les langues ethniques sont-elles menacées au Gabon ? » 1O% des jeunes ont senti le besoin de nous expliquer « une des grandes différences » entre le français et les langues gabonaises et africaines en général. Pour eux, les proverbes jouent un rôle très important dans les différentes sociétés africaines traditionnelles (et même dans les sociétés africaines modernes souligne l'un d'eux) : les maximes et dictons sont omniprésents dans les échanges langagiers entre les membres de ces sociétés, et cette tradition des expressions imagées a des répercussions sur la langue française dans le sens où même dans cette langue elles abondent. Une jeune femme de notre enquête (Fang, 23ans) a également souligné le fait que, même au Gabon, cette tradition se perdrait en ville et notamment dans les grandes agglomérations comme Libreville.

Quelles sont les fonctions de ces proverbes ? À cette interrogation, un jeune Fang nous explique que « ces proverbes sont utilisés pour illustrer ou commenter presque tous les aspects de la vie quotidienne, dans les contes, dans les rites d'initiation ou autres, lors des discussions organisées à l'occasion des retraits de deuil, dans les palabres, et aussi dans l'éducation des enfants où ils ont une fonction didactique. » Ce jeune homme nous a confié qu'il avait beaucoup de difficultés à comprendre le sens de ces proverbes quand il était plus jeune et qu'il allait au village pour les vacances d'été. En fait, il nous faisait part, implicitement, des différences entre son système de référence sémio-culturel de type occidental et celui des Anciens et des personnes habitant en zone rurale en général plus ancré dans un contexte africain traditionnel. On peut donc se demander si ces proverbes et les valeurs traditionnelles qu'ils enseignent, ces maximes généralement brèves et facilement mémorisables servant à transmettre le savoir-vivre des ancêtres et à assurer ainsi une continuité entre le passé et le présent vont résister longtemps encore à la pression de la culture occidentale.

Les langues ethniques sont donc à rattacher à une culture traditionnelle gabonaise et africaine en général. Les jeunes que nous avons interviewés ont d'ailleurs souvent associés clairement « culture traditionnelle » et « langues ethniques » quand il leur était demandé quel rôle pouvait jouer les langues ethniques aux niveaux national et provincial. Pour 30 % d'entre eux la promotion des langues ethniques gabonaises permettrait la sauvegarde de la culture traditionnelle gabonaise ou plutôt des cultures gabonaises.

Partons d'un constat. Si l'on demande à un Gabonais dit évolué et de surcroît un polyglotte confirmé, de citer les langues qu'il connaît, il y a de fortes chance qu'il en cite deux ou plusieurs, sauf sa langue propre, la langue de sa culture africaine. De même, les langues africaines se trouvent bannies des hauts lieux par les cadres eux-mêmes, singulièrement les représentants des nations qui, comble de l'ironie, sont naturellement censées défendre avec fierté, afin de les promouvoir, à l'intérieur de leurs pays et du continent comme à l'extérieur. Or, les langues étrangères prédominent presque partout. Que l'on justifie cela par la situation de fait ou que cela se traduise par un besoin d'ouverture et de communication avec le monde développé, il ne reste pas moins vrai que le renoncement perpétuel à la personnalité gabonaise génère une régression et non un progrès véritablement édificateur sur tous les plans, tel que les nations et les peuples d'Afrique l'entendent. Le phénomène n'est autre que le reniement de la culture originelle dont les langues sont le fondement. Ce reniement est le résultat d'un long processus pseudo-culturel et pseudo-civilisateur orchestré par les puissances dominatrices et amplifié par les Gabonais eux-mêmes

qui, ensemble, vantent cet « assaisonnement linguistique » présenté comme le passage obligé pour tout gabonais en quête de reconnaissance dans l'univers culturel et scientifique du monde moderne. Franz Fanon écrivit à juste titre « *Tout peuple colonisé, au sein duquel a pris naissance un complexe d'infériorité du fait de la mise au tombeau de l'originalité culturelle locale, se situe en situation d'infériorité vis-à-vis du langage de la nation civilisatrice, de la culture métropolitaine.*[1]»C'est en grande partie l'usage de la langue d'emprunt qui articule ce complexe d'infériorité. On observe par voie de conséquence que dès l'instant où les langues gabonaises abandonnent, au profit d'une langue étrangère, leur rôle de facteur de cohésion parmi les populations, l'effet qui se produit est celui d'accroître la distance, si ce n'est de créer la rupture totale entre les populations et leurs traditions culturelles.

Aujourd'hui, le Gabon se trouve enfermé dans un dilemme : comment préserver, développer et promouvoir la culture et les langues du pays pendant que l'on est en proie à l'influence des valeurs extérieures qui se sont immiscées par le biais des langues dans presque tout l'univers social et cultuel gabonais. Alors même que l'on reconnaît l'impérieuse nécessité de préserver les langues gabonaises, les interrogations ne manquent pas, notamment au sujet de l'usage des langues gabonaises dans l'enseignement. Trop insister sur les langues locales peut être handicapant aux plans économique et scientifique, mais ne pas les mettre en valeur, c'est les condamner à régresser.

Toutes ces observations ne manquent pas de pertinence et apparaissent même du point de vue de l'équation qu'elles présentent comme des sujets d'interpellation à l'adresse des hommes et des institutions qui doivent œuvrer pour le rétablissement d'un nouvel ordre linguistique naturel et équilibré, appelé à protéger les patrimoines linguistiques gabonais menacés de disparition. Par delà les observations et les réflexions, il est opportun de rappeler que ces traditions culturelles ont consacré, aucun subtil raisonnement, fût-il d'un esprit intelligent, ne pourrait le supprimer d'un trait. Entendons par là l'esprit de ceux qui font la tentative de modifier le cours de l'histoire africaine en y injectant par opportunisme (sans considérations des valeurs sociales) des éléments culturels aussi bien porteurs de bienfaits que déséquilibrants.

Enfin, ces observations et ces réflexions ne sauraient constituer des arguments pour mettre systématiquement en cause l'usage des langues étrangères. Ce serait faire preuve d'un anachronisme exacerbé, d'autant que ces langues, méritent leur part de considérations chez les Gabonais qui se sont abreuvés et s'abreuvent encore de ce qu'elles ont d'universel, c'est-à-dire, la technicité et la scientificité. Aussi, toute démarche relative aux problèmes posés par la

[1] Franz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1975.

co-existence des langues gabonaises et étrangères, ainsi qu'aux solutions envisagées, doit être surtout du côté des Gabonais, mesurée et relativisée. Ainsi que stigmatisait Jacques Chevrier : « les mots sont des idées, quand le nègre déclare en français qu'il rejette la culture française, il prend d'une main ce qu'il repousse de l'autre; il installe en lui, comme une broyeuse, l'appareil à penser de l'ennemi ».[1]

Comme on le voit, ce dilemme et ce paradoxe nous installent dans le cœur du problème, celui de l'absolue nécessité de réhabiliter, développer et promouvoir les langues africaines dans l'optique de leur internationalisation, en même temps que s'imposent le respect et l'usage modéré des langues étrangères en tant que langues-partenaires et non plus paternalistes, tant qu'elles peuvent encore contribuer à ouvrir aux Gabonais des horizons internationaux dans différents domaines. L'histoire a montré que la langue des autres, fut-elle de domination avait servi les faibles dans leurs revendications, dès qu'ils pouvaient par ce biais comprendre les autres et se faire comprendre. Des observateurs avertis en avaient fait mention, tel Chevrier qui affirme : « *Nul ne peut contester qu'à l'époque coloniale, la maîtrise de la langue française a constitué pour l'intelligentsia africaine un atout de premier ordre, qui lui a permis à la fois d'exprimer sa révolte et de donner corps à une prise de conscience de sa situation politique, sociologique et culturelle.* »[2]

A l'inverse, les langues africaines ont attiré l'attention de certaines confréries et institutions étrangères qui s'en servirent pour faire passer leur message aux populations africaines à l'époque coloniale et de nos jours. C'est notamment le cas des missionnaires, des organisations caritatives et humanitaires, à qui l'on doit les premiers dictionnaires en langues africaines-occidentales. Il ne manquait plus qu'aux Africains (politiques, linguistes, hommes de culture, etc.) d'affiner et d'imposer leurs langues pour que les autres s'en accommodent localement et internationalement.

4.2. ALORS, LANGUE EN CONTACT OU CONFLIT DE LANGUE EN PRÉSENCE ?

Pour H. Boyer, « tout bi ou plurilinguisme est (…) le cadre d'une dynamique sociolinguistique plus ou moins fortement ou ostensiblement conflictuelle » (1997 : 15), la diglossie instaure une hiérarchie et donc une distribution inégalitaire des usages respectifs des langues en présence, un déséquilibre, autrement dit une concurrence plus ou moins

[1] Chevrier J., ibid.;p.46
[2] ibid.

violente et déloyale où une langue en position de force a tendu à occuper tous les secteurs de l'activité langagière au détriment d'une autre langue ou de plusieurs. Les situations décrites par ce sociolinguiste (et bien d'autres, notamment en sociolinguistique périphérique) rappellent notre terrain d'étude : distribution inégalitaire des usages, position de force du français au détriment des langues ethniques, etc… De nombreux enquêtés ont d'ailleurs exprimé cette coexistence conflictuelle, problématique entre une langue dominante, le français, et plusieurs langues dominées, les langues ethniques.

4.2.1. Langue dominée / langue dominante.

Il est donc important de savoir comment sont représentées ces deux idées de domination et de minoration à travers l'imaginaire linguistique des jeunes gens que nous avons enquêtés. Nous leur avons proposé une série d'adjectifs qu'ils devaient associer à une des langues proposées (langue ethnique, français, anglais, ou autres langues de leur choix) ou à plusieurs s'ils le désiraient. Nous nous bornerons ici aux réponses concernant le français et les langues ethniques. Ils ont donc déterminé quelle langue selon eux est la plus belle, la plus utile, la plus cultivée, la plus pratique et la plus difficile. Le français est incontestablement en position de domination et les langues ethniques sont largement dominées.

- Le français est considéré la langue la plus utile (62,5%), la plus cultivée (54,5%), la plus pratique (75,5%) alors que les langues ethniques sont les moins utiles (8,9%), les moins cultivées (14,5%), les moins pratiques (11,3%).

- On accorde tout de même aux langues ethniques une qualité : leur beauté (56,6% contre (22,6%) pour le français.

Cette situation peut être résumée à travers les mots de P.Gardy et R. Lafont[1] pour qui les représentations de la diglossie sont à double entrée :

« *D'un côté, elles enregistrent des dévalorisations entérinées par l'usage, d'un autre côté, elles engendrent dans un mouvement de compensation d'autant plus fort que l'usage de la langue dominée est senti menacé, une mythologie flatteuse, qui accorde à la langue B des*

[1] Ces deux auteurs travaillent sur la question occitane

qualités (beauté, harmonie, (…) bien sûr refusées à la langue A. Cette idéalisation de la langue dominée, paradoxalement, conforte la position de la langue dominante, l'usage, dans cet univers linguistique renversé, n'étant plus considéré comme une valeur, mais comme un fait, devant lequel on s'incline. »

Les remarques faites sur ce rapport langue dominante / langue dominée sont déjà révélatrices d'un certain avenir des langues en présence. Mais avant de développer ce sujet, il est intéressant de voir l'impact que peut exercer la nomination dans les imaginaires linguistiques des jeunes Librevillois et aussi comment cette nomination peut servir à la légitimation ou à l'illégitimation d'une langue.

L'Afrique, contrairement à ce que déclarent les Africains, n'est pas une terre de dialogue. Ou alors, il faut donner son sens plein au mot dialogue. Mieux vaudrait dire que c'est une terre de conflit qu'on tente souvent de régler par le dialogue.

Le terrain conflictuel de prédilection est la langue, non seulement parce qu'elle permet de poser et de résoudre le conflit mais parce qu'elle est, en elle-même, source de conflit, de friction, voire d'écrasement. La multiplicité des langues africaines fourni au sociolinguistique en mal de stratégie militaire un terrain d'investigation pratiquement vierge. Il est vrai qu'on ne sait pas grand chose des grands conflits qui ont sans doute opposé les langues africaines entre elles et l'absence de témoignages historiques fiables rend ce type d'étude aléatoire. Face à cette situation, complexe jusqu'à l'inextricable, deux attitudes sont possibles. La première consiste à considérer l'Afrique comme un champ de bataille linguistique sur lequel s'épuisent des partenaires exsangues qui n'auront pas d'autres issues que le recours à un *deus ex machina* linguistique, le français, l'anglais ou l'arabe. C'est une attitude très répandue, au nom de laquelle ont été justifiées les politiques les plus meurtrières à l'égard des langues africaines et de leurs locuteurs.

Mais cette concurrence des langues africaines (nationales ou non) entre elles est loin de représenter, à nos yeux d'observateur, la seule source de conflit. Il en est une autre beaucoup plus abondante et qui a donné lieu à des épanchements verbaux dont seule l'Afrique a le secret. Il s'agit évidemment du conflit opposant, sur le continent, le français et d'autres grandes langues de communication (anglais et éventuellement arabe) aux langues africaines. C'est bien sûr le cas du français qui va retenir ici notre attention. Tout a été dit sur les rapports entre la langue de Voltaire et celles, ravalées au rang de dialectes sinon de patois, des peuples colonisés par la France, patrie de Malherbe, de Vaugelas, de Rivarol, de Druon. Les français d'abord, sont responsables de cette situation. Tout le monde connaît aujourd'hui les principes

et les modalités d'application de l'idéologie assimilationniste qui a suscité jadis des échos favorables jusque dans les couloirs et les bureaux du ministère de la Coopération. Beaucoup ont dénoncé, et parfois avec talent, cette politique du refus de la langue africaine, génératrice du phénomène d'acculturation qui a connu, en particulier dans le domaine littéraire, le succès que l'on sait.

Les Gabonais eux-mêmes ne sont pas totalement innocents et ils ont contribué à aggraver les conséquences du conflit larvé ou exprimé entre le français et les langues nationales. Comment? En cessant trop tôt de ou trop vite de croire aux possibilités offertes par leurs propres langues. Combien de chercheurs gabonais consacrèrent-ils leur thèse de doctorat à l'étude d'une langue gabonaise? Vraiment très peu. Mais il y a plus grave. C'est le fait que même chez les chercheurs (linguistes, sociologues, et ethnologues) qui ont étudié des langues gabonaises, ces études ont manqué de dynamisme vital ; elles ont été conçues comme des opérations de sauvegarde d'un patrimoine qu'on sentait menacé par l'avènement du développement technologique qui ne pouvait se faire qu'en français. Cette représentation péjorative des langues gabonaises, expliquée sinon justifiée par le retard accumulé par la plupart d'entre elles dans les domaines scientifiques et technologiques, a contribué à faire perdre tout élan à la linguistique africaine. Cette discipline est, en effet, représentée principalement par des monographies, des descriptions la plupart du temps incomplète et appliquant servilement les principes des grandes écoles occidentales : structuralisme, fonctionnalisme, générativisme.

Le Gabon sort donc meurtrie de cette guerre de langues qui a épuisé beaucoup trop d'énergies en pure perte. Rien n'est plus agaçant que de lire ou d'entendre, près de quarante ans après les indépendances, de beaux textes sur le droit à la langue, sur la nécessité d'introduire les langues gabonaises dans les programmes scolaires. Ce sont des combats d'arrière-garde et la cause est entendue depuis longtemps, sinon gagnée. Car il y a malheureusement d'autres facteurs très puissants qui interviennent dans le déroulement du conflit entre les langues gabonaises et le français. Ces facteurs sont d'ordre économiques. Aujourd'hui encore, pas un État d'Afrique n'a les moyens de sa politique linguistique. Presque partout, on l'a dit maintes et maintes fois, l'introduction des langues africaines dans les programmes scolaires implique la mise en place d'une politique de régionalisation de l'enseignement qui est pour l'instant, hors de portée des budgets nationaux africains. Les langues africaines ont gagné leur bataille idéologique contre la langue française mais les effets de cette victoire se font attendre, économie oblige, et se feront encore attendre longtemps.

En réalité, cette situation de paix bancale, qui peut faire croire à quelques nostalgiques

que le temps de l'acculturation n'est pas révolu, le front du conflit est en train de se déplacer insensiblement. En effet, une autre bataille a commencé, d'abord guérilla souterraine avec ses réseaux secrets et sa Résistance, aujourd'hui éclatant au grand jour grâces à des révélations fracassantes, c'est celle qui oppose le français de France au français d'Afrique.

Le français de France, expression bizarre aux relents de colonialisme, mais que beaucoup préfèrent à français standard, jugée péjorative, désigne la variété qui, partout en Afrique, jouit aujourd'hui d'un statut officiel. Face à cette variété de langue superposée aux langues africaines et nous sommes là devant un cas de diglossie classique, se développe une variété dialectale que l'on a coutume de dénommer français d'Afrique même si l'on sait que cette appellation n'a pas grande signification étant donné la diversité des variétés locales, collectives et individuelles qui se développent dans la plupart des pays africains.

Ni un sabir, ni un pidgin, ni un créole, le français au Gabon a acquis, en effet, un véritable statut social du fait même de sa stabilité. Il est par exemple, le véhicule d'une littérature écrite de valeur qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de remettre en question aujourd'hui. Plus encore, il a une histoire puisqu'il est né d'une pratique coloniale et que certaines de ces caractéristiques se retrouvent dans toutes les régions situées hors de France où le français s'est développé en superposition.

4.2.2. Le statut des langues en présence : légitimation ou illégitimation

En psychologie sociale, ces phénomènes de désignation, de nomination sont à rattacher à celui de la catégorisation : « étape de la connaissance d'un objet et processus qui permet de réduire la complexité de notre environnement et d'identifier des objets (…). » (Cf. P.Moliner, 1996 : 17-18). Dans notre enquête, nous avons été frappés par l'enjeu que constitue la nomination dans l'imaginaire linguistique des Librevillois quand on les questionne sur l'avenir des langues. Ainsi, aux questions. « Les langues ethniques sont-elles menacées au Gabon? » et « le français est-il menacé par l'anglais » 50% des femmes citent un critère de catégorisation pour justifier leur réponse. Ce pourcentage est intéressant à plusieurs égards. Tout d'abord, seules les femmes répondent à ces deux questions par le critère de catégorisation. Enfin, il est assez étonnant d'obtenir un tel pourcentage à des questions ouvertes.

Selon les enquêtées, on peut classer les langues présentes au Gabon dans cinq catégories. Le français est désigné par « langue internationale » et « langue officielle » alors que les langues ethniques sont désignées par « langues maternelles », « langues

vernaculaires », « langue sans statut ». Ainsi, le français au Gabon n'est pas menacé par l'anglais car il est la langue officielle (pour 28% des femmes) et une langue internationale pour (10,7% d'entre elles). Quant aux langues ethniques, elles ne sont pas menacées par le français pour 1O,7% des femmes qui évoquent le fait que ce sont des langues maternelles et que cette condition suffit à expliquer qu'elles résistent à la pression du français, alors que pour 35,6% des femmes, elles sont menacées par le français car ce sont des langues vernaculaires (17,8% des femmes) et des langues sans statut (17,8%).

Ces désignations prouvent bien que le statut officiel d'une langue suffit à la légitimer et que l'absence de statut suffit à l'illégitimer, dans l'imaginaire linguistique de certaines enquêtées. Nous aboutissons alors au rapport de cause à conséquence suivant : le français est la langue officielle donc il n'est pas menacé et les langues ethniques n'ayant aucun statut officiel sont donc menacées d'extinction. La notion de « langue internationale » s'oppose aussi à celles de « langues vernaculaires » et « langues maternelles » quand on distingue les aires d'expansion de chaque langue : le français à une expansion internationale, les langues ethniques ont une aire limitée à une communauté ethnique voire à une sphère encore plus restreinte, la famille.

On sait en effet les problèmes qu'a posés, à l'immense majorité des États africains issus des Indépendances, le choix d'une langue officielle. L'emploi du terme « langues nationales » a été naturellement, une forme de reconnaissance, sans grande portée, pour les langues, qui ne pouvaient avoir, en général en raison de leur nombre et leur caractère de non insensibilisation, le statut de langues officielles.

On comprend dès lors quelles étaient les inquiétudes et les problèmes des dirigeants qui se trouvaient à la tête d'États historiquement, linguistiquement, et culturellement si hétérogènes, pour la plupart. Quarante huit ans plus tard, bien des États demeurent toujours dans la même disposition sur ces questions. L'usage prudent du mot « culture » permet de sauver les apparences et c'est sans doute ce qui, d'une part, explique la prédilection qu'on lui accorde. Nul ne peut contester la présence effective des langues dans les cultures, mais les cultures ont l'avantage de pouvoir se prêter à des formes multiples et moins risquées de promotion.

Par ailleurs, les cultures africaines ont toujours des aires infiniment plus vastes et moins diversifiées et surtout spécifiées que celles des langues. Leurs spécificités sont en effet infiniment plus diffuses et elles constituent des entités mal différenciées.

On a là sans doute les principaux éléments d'explication au silence qui se fait dans les premières années de l'ACCT sur la question des langues nationales. Une des conséquences

directes est, en 1980, l'absence d'une Direction Générale des langues, ce qui témoigne d'une structuration programmatique et organisationnelle qui ne prend pas en compte des décisions antérieures majeures de la Conférence Générale de 1975. En effet, en dépit des décisions solennelles prises alors, les langues ne figurent pas réellement dans les grands secteurs d'activité de l'ACCT, tels qu'ils sont définis après la crise et la Conférence Générale Extraordinaire de Paris en 1980.

On ne crée donc pas une Direction Générale des langues (nationales ou pas) et on ne prend pas la peine d'ajouter les langues au titre donné à la Direction Générale de la Culture. Cela montre à l'évidence, d'une part que l'on ne prend pas réellement au sérieux le problème des langues dans le développement comme dans l'éducation, d'autre part qu'on envisage, de façon totalement dissociée (d'où l'usage du terme d' « apartheid » de R. Chaudenson), les langues nationales cantonnées dans un ghetto folklorisant, et le français, supposé l'unique outil de développement et de la modernité. On pense encore, en dépit de la crise manifeste des systèmes éducatifs, que l'école sera en mesure de le diffuser auprès de tous puisqu'on rêve ou qu'on feint de rêver encore à une généralisation de l'éducation.

On peut donc raisonnablement penser que le concept de « langues partenaires » a été introduit, de façon quasi involontaire, par une simple variation stylistique, amenée par l'emploi successif et parfois synonymique des expressions « pluralité », « coexistence » des langues en francophonie et sans que quoi que ce soit, dans les actions ou les programmes, fasse apparaître une évolution quelconque vers un réel partenariat. Dans un espace donné, on use donc comme simples équivalents de « pluralité de langues », « coexistence des langues » et « partenariat des langues ».

Les langues sont rangées parmi les cultures, avec la musique, la danse, la tradition orale etc. Toutes ces activités sont parfaitement dignes d'intérêt, mais leur importance stratégique n'est pas la même, on nous l'accordera dans le processus de développement.

D'une part, la folklorisation et l'approche patrimoniale : les langues et les cultures doivent être protégées contre la submersion par le français et la modernité pour empêcher les risques de leur disparition.

D'autre part, le développement séparé. L'éducation, élément central du développement, laisse totalement de côté les langues nationales au bénéfice exclusif du français, tout en ne posant guère les problèmes de modalités concrètes et de la réalité de la diffusion. Le principe « Tout le français à tout le monde » aboutit sur le terrain, à « Presque rien à personne ». Ces considérations expliquent la prédilection constante pour les mots « culture » ou « civilisation » et, en revanche, l'usage prudent du terme « langue » (employé

seul), car les enjeux et les risques sont infiniment plus grands dans ce second cas. Fait-on disparaître les problèmes quand on les occulte? Le problème majeur est, en fait celui de la gestion de la pluralité des langues au sein des plurilinguismes nationaux comme des multilinguismes régionaux. Cette question fort négligée pour ne pas dire occultée, est en fait, la clé de tout. Elle est un élément central du développement humain, social et économique, puisque seule une gestion linguistique adaptée et efficace permet la transmission efficace des messages, qu'ils concernent la santé, la démographie, l'agriculture, la démocratie ou les techniques. Elle est l'élément central de la gestion de la diversité linguistique et culturelle dont on fait un enjeu majeur, tout particulièrement dans le contexte actuel, sans se préoccuper de façon concrète de savoir ce que l'on peut entendre par là, et moins encore, de la façon dont on peut concevoir des actions réelles dans ce domaine.

La gestion de la pluralité des langues et des cultures dans la perspective d'un partenariat réel implique qu'on s'interroge d'abord sur les finalités et les moyens de l'action et que l'on cherche ensuite, de façon sérieuse, des solutions alternatives, dans la mesure où il apparaît clairement que les choix traditionnels ne permettent pas ou ne permettent plus de faire face aux nécessités qui s'imposent.

Le point de vue de la politique linguistique devrait être tout différent. Dans la pluralité des langues qui caractérise les situations africaines, il convient de se demander quelles sont celles qui peuvent jouer un rôle dans le développement social et qui doivent à ce titre être utilisées par l'État dans l'alphabétisation ou la scolarisation. Elles sont nécessairement en nombres limités : langues véhiculaires susceptibles d'unifier une région ou un pays, ou langues transnationales. Les autres, nombreuses, ne relèvent pas de l'initiative de l'État.

Dans les pays victimes de cet appauvrissement culturel, les mentalités restent aujourd'hui encore marquées par les conceptions de l'époque coloniale. La langue maternelle est dévalorisée, parfois méprisée, avec les conséquences que cela peut engendrer sur l'imaginaire des populations.

En étant francophone, nous sommes, par là même, universels. Et cette universalité nous appelle à beaucoup d'exigences. Car la Francophonie est d'abord une École. L'École de la diversité celle qui nous apprend à nous enrichir de la pensée des autres pour devenir vraiment nous-même. L'École du dialogue. D'un dialogue toujours renouvelé avec l'Afrique, l'Asie, l'Europe, le Moyen-Orient, avec le nouveau monde. L'École de la liberté.

La Francophonie est plurielle, les pays qui la composent ne sont pas tous francophones, loin de là, ils sont riches d'une diversité de langues et de cultures, qu'il faut préserver et promouvoir.

Dans cette perspective, le rôle du français s'éclaire. Il est un pont, un élément fédérateur, il est aussi le ciment de l'espace francophone, lieu privilégié de la coopération internationale et bien sûr, langue d'accès au monde de la modernité.

Compte tenu de la place qu'il occupe dans le monde de la communication, le français peut aussi promouvoir et favoriser l'expression des cultures et des sensibilités, des courants de pensée et de civilisations différents, en lui faisant connaître à l'intérieur et hors de l'espace francophone. Mais il est clair que les langues étant les outils privilégiés des cultures, c'est sur le respect et la promotion des langues qu'il faut fonder le respect et la promotion de la diversité culturelle.

Dans cette occurrence, la stratégie de la Francophonie devrait à l'évidence consister à fonder un partenariat entre le français et les langues dites partenaires, ou encore pour éviter toute équivoque, entre les langues nationales et leur langue partenaire, le français. Ceci suppose une vision bien claire de ce qu'est ou devrait être l'aménagement linguistique des différentes composantes de l'espace francophone d'où la nécessité de fournir sous la forme de préalables (a) une décision terminologique importante sur l'aménagement linguistique et (b) une vue d'ensemble de la problématique des systèmes éducatifs de cette perspective.

Humanisme de différences, la Francophonie doit s'affirmer devant le danger mortel de l'uniformisation et de la mondialisation des cultures. L'association du français, des langues et des cultures nationales devient donc dans ce contexte un impératif majeur. Cela suppose une connaissance réelle du multilinguisme francophone et une action déterminée et volontaire pour le transformer en un plurilinguisme aménagé.

En ce millénaire, la Francophonie est à la croisée des chemins. Sa faiblesse principale résidait dans la sous-estimation du rôle de la langue et du milieu dans le développement de l'enfant et des sociétés. Cette logique de l'unilinguisme a freiné la diffusion du français et l'a privé de l'enrichissement interculturel que lui offre son expansion dans un espace pluriel. Sa force principale se trouve dans sa capacité de promouvoir aujourd'hui, sur la base d'un partenariat interculturel de solidarité et d'égalité, un plurilinguisme fonctionnel qui concilie respect des identités et modernité.

On doit donc aboutir à la définition d'une véritable complémentarité français -langue nationale, excluant toute idée de supériorité de l'une sur les autres, au risque de s'engluer dans les difficultés inhérentes à toute situation de type diglossique, et jetant les bases d'une inter culturalité fondée sur le respect et la maîtrise des langues nationales, l'appropriation de la langue française par ses usagers, la prise en compte du multilinguisme dans la mise en place du processus de développement culturel, économique, social, voire identitaire,

l'émergence d'une conscience francophone solidaire.

A tout prendre, l'évolution linguistique tend vers l'instauration d'une complémentarité bi-ou plurilinguale où les langues africaines, normalisées et enseignées seront employées, sur place, par la masse de la population dans la vie quotidienne, privée ou publique, tandis qu'il appartiendra au français, devenu langue plus ou moins commune de la majorité des locuteurs, de remplir la fonction de véhicule de l'information et de la communication à l'échelle nationale ou supranationale. Pour le moment, le français peut être qualifié de langue superposée dans une situation extrêmement favorable, mais non pas irréversible.

4.2.3. Les langues ethniques : des langues minorées.

Les langues ethniques comportent donc tous les critères sociolinguistiques caractérisant toute langue minorée. Absence de statut officiel, absence d'usages institutionnalisés, elles ne sont pas médium d'enseignement, diffusion essentiellement orale, accès aux médias audio-visuels marginal, acquisition dans le cadre familial et non à l'école, rentabilité sociale restreinte (sa connaissance restant sans profit pour le locuteur en terme de mobilité sociale, de promotion professionnelle). Elles ne sont pas en distribution concurrentes avec d'autres langues mais en distribution complémentaires (puisque le français assure la fonction véhiculaire et que ces langues dominées n'ont que des fonctions emblématiques). Les rapports fonctionnels des langues minorées avec la langue dominante sont stables dans la longue durée, la langue minorée ne connaît pas de processus de normalisation / standardisation.

Or, d'après H.Boyer « *lorsqu'il y a conflit entre une langue dominante et une langue dominée, deux issues sont possibles : la substitution ou la normalisation de la langue dominée (c'est à dire sa généralisation de l'emploi de la langue*). » La question de l'avenir des langues est ici posée : les langues ethniques vont-elles survivre face au français qui tend à se substituer à elles dans toutes les situations de la vie sociale ou bien vont-elles subsister pour enfin émerger, reconquérir certaines fonctions?

Nous avons donc demandé aux jeunes Librevillois si les langues ethniques étaient menacées au Gabon. Les réponses sont ici sans appel : pour 71% des jeunes, les langues ethniques sont menacées à cause de l'hégémonie du français - le français est une langue « glottophage », dévorant toutes les autres langues ethniques. (Cf. L-J. Calvet.)

Pour l'ensemble des personnes interrogées, l'importance accordée au français est le

résultat d'un rapport de force, « d'une guerre des langues » en quelque sorte consubstantielle au plurilinguisme. Le terme de « glottophagie » nous paraît particulièrement approprié aux messages que les Librevillois ont voulu faire passer à travers l'enquête et cette situation de L-J. Calvet résume bien leur pensée :

« *La culture européenne des siècles passés avait construit des rapports entre les peuples fondés sur le principe de l'inégalité. (…) Dans les pratiques sociales, ce principe de l'inégalité a donné naissance à une organisation des rapports fondés sur la domination, domination d'un peuple par un autre bien sûr, mais en même temps domination d'une culture par une autre, d'une langue par une autre.*[1] »

Que l'on parle de « processus de substitution » (H.Boyer) ou d' « étiolement linguistique » (A.Valdman) les langues ethniques semblent être menacées de disparition. Dans cette « guerre de langue », elles sont déjà vaincues même si un espoir subsiste : beaucoup de jeunes élevés en français et déclarant n'utiliser que rarement une ou plusieurs langues ethniques, souhaiteraient que leurs enfants en maîtrisent plusieurs même si l'école de demain doit être réservée à l'acquisition d'une ou de plusieurs langues internationales.

4.3. UNE DOMINATION MENACÉE

Les langues ethniques ne répondant pas aux critères des langues de grande expansion, quel avenir auront-elles au niveau du Gabon?

Que ce soit en Afrique ou dans le monde entier, le français a un grand rival : l'anglais qui devient ou plutôt est « la langue » des relations internationales. D'après nos enquêtés, le français est menacé par l'anglais au Gabon, en Afrique et dans le monde.

4.3.1. Les langues ethniques : un avenir incertain.

Aucune des langues africaines locales n'a reçu à ce jour de statut officiel bien qu'elles soient utilisées dans certains secteurs de la vie publique (radio, cultes africains, rites populaires, certaines manifestations de la culture autochtone par exemple). C'est parce que l'existence et la liberté d'emploi des langues vernaculaires sont reconnues, mais qu'aucune d'entre elles ne reçoit officiellement de fonction autre que celle que lui donne la tradition. En fait, celles-ci sont cantonnées à la périphérie de l'activité nationale et n'interviennent pas

[1] Calvet, *Les politiques linguistiques*, Paris, Presses Universitaires de France.1996.

comme langues de communication institutionnalisée. Elles ne présentent aucun intérêt pour le citoyen dans l'activité nationale. Une langue locale n'est donc que le véhicule d'un certain patrimoine culturel, celui de l'identité d'un groupe ethnique. Certes, au niveau provincial, on l'a vu supra, quelques langues locales semblent posséder un rôle véhiculaire partiel, mais il convient de rester prudent pour les évaluations dans la mesure où aucune étude précise n'a été réalisée sur l'utilisation réelle des langues gabonaises et où les seuls chiffres connus sont ceux de l'appartenance ethnique déclarés par les enquêtés lors du RGPH de juillet 1993. Un organisme, le CICIBA (Centre International de Civilisation Bantu) participe à des études sur les langues bantu. Mais, le soutien institutionnel aux langues locales notamment par le développement des études linguistiques et la reconnaissance officielle des langues du Gabon, jugé nécessaire ne paraît pas encore faire partie des priorités gouvernementales immédiates. Au contraire il semble que les autorités gabonaises aient, selon la typologie de Houis, « *une attitude techniciste renforçant le français comme instrument linguistique déjà connu localement et véhicule d'une sémantique visant une civilisation universelle. » (*Houis / Bole-Richard.) La Fondation Raponda-Walker, née le 3O juillet 1993, œuvre pour l'introduction des langues locales, véritable *question de survie* selon Guérineau, *(Rapidolangue.*) Ce dernier, Vice-Président de Fondation tient à préciser :

> *« Le travail que nous fournissons aujourd'hui fait appel aux connaissances linguistiques connues, mais compte- tenu des personnes ciblées - les élèves du secondaire - il n'était pas possible de leur mettre entre les mains un manuel qui aurait pour base l'alphabet scientifique tel qu'il a été défini par M. Guthrie dans « The Bantu Languages of Western Equatorial Africa. » repris par A. Jacquot dans « Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique Noire d'expression française et sur Madagascar » et adopté par l'UNESCO. Par ailleurs, avec la collaboration des experts de l'Université de Lyon 2 et de l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.), les chercheurs du Laboratoire de la Tradition Orale (LUTO) de l'Université Omar Bongo de Libreville ont établi en 1989, l'Alphabet Scientifique des Langues de Gabon (ASLG). Nous l'estimons, lui aussi, trop scientifique pour être proposé avec profit, à de jeunes élèves. On voudra donc bien nous pardonner la simplification de l'écriture de ces langues orales afin de les rendre abordables à de jeunes locuteurs car le but visé est*

qu'elles redeviennent des langues orales que l'on ait plaisir à parler autour de soi. Nous pensons ainsi pouvoir participer à l'effort d'unité nationale dans la richesse et la variété de toutes nos cultures. » (Ibid. : 3-4).

4.3.2. L'apprentissage des langues ethniques.

Nos enquêtés sont-ils prêts à sauvegarder leur culture ? Pour répondre à cette question, nous leur avons demandé s'ils aimeraient que leurs enfants apprennent une ou plusieurs langues ethniques. Les résultats sont clairs avec 93% de « oui » :

- Tous veulent que leurs enfants apprennent en priorité les langues de leurs parents (de leur père et de leur mère si ceux-ci ne partagent pas la même langue).
- 30% d'entre eux sont également favorables à l'apprentissage d'autres langues gabonaises. Cependant s'il leur semble important de conserver ces langues, symboles de leurs origines et de leurs racines, les ¾ d'entre eux insistent surtout sur la nécessité de connaître au moins parfaitement une langue de grande expansion comme le français et encore mieux d'en maîtriser une autre, l'anglais.
- Si 32% de nos enquêtés est favorable à l'apprentissage des langues ethniques pour leurs enfants, cet apprentissage n'a pas sa place dans le système scolaire pour 68% d'entre eux.

Pour ces 32%, l'insertion des langues ethniques à l'école serait bénéfique car :

La rupture avec le milieu familial serait moins brutale pour les enfants (10% des femmes ayant répondu « oui ». Ces femmes évoquent l'idée que les langues ethniques pourraient être un tremplin entre la sphère familiale et l'école maternelle (elles ne parlent jamais d'un enseignement exclusivement en langues ethniques mais d'une sorte de complémentarité entre le français et les langues ethniques pour un meilleur développement psychologique de l'enfant).

- Ce serait un lien entre la culture occidentale et la culture gabonaise pour 20% des jeunes.
- Elles seraient introduites dans la vie moderne symbolisée par l'école pour (12%) des enquêtés.
- Cette insertion assurerait la survie et la sauvegarde de culture traditionnelle (pour 45%)
- Les langues ethniques seraient alors davantage considérées par les jeunes (pour 40%).

Certes l'enseignement des langues ethniques serait une bonne chose, mais sous certaines conditions :

- Les langues ethniques ne doivent pas être des langues d'enseignement pour

8O% d'entre eux : seul le français peut assurer ce rôle. Elles seront toutes au plus des matières enseignées.

- Le choix d'une langue est contraire à l'idéal qui veut que chacun reçoive

l'enseignement de sa propre langue ethnique pour 60% des enquêtés. Par conséquent, toutes les langues doivent être enseignées.

On peut déjà voir les limites imposées par de telles réponses.

Quand aux 68% ayant répondu « non », les raisons évoquées sont les suivantes :

- L'impossibilité de promouvoir l'enseignement de toutes les langues gabonaises, ce qui pose à nouveau le problème du choix des langues : sur quels critères certaines langues ethniques seraient retenues pour être enseignées ? Pourquoi telle langue serait enseignée et pas telle autre ? Quel dialecte, quelle variante d'une même langue ? Etc. (pour 42%) .

- 15% des jeunes insistent sur le fait que les langues ethniques sont des langues à tradition orale et que par conséquent, elles ne peuvent être enseignées à l'école.

- Pour 50% d'entre eux, c'est aux parents de transmettre les langues ethniques et la culture traditionnelle en général.

- Le rôle de l'école est, pour 32% des personnes opposées à l'enseignement des langues ethniques, de favoriser l'apprentissage des langues étrangères qui permettent d'accéder au marché de l'emploi contrairement aux langues ethniques qui ont un rôle réduit au niveau national et inexistant au niveau international.

- Pour 25% d'entre eux, l'école et le français appartiennent au monde moderne

contrairement aux langues ethniques, symbole du monde traditionnel.

Nos enquêtés opposent donc deux univers : la modernité et la tradition. Cette dichotomie semble bien compromettre l'avenir des langues ethniques.

De plus, nous avons pu remarquer que les jeunes ne sont pas favorables à une standardisation des langues ethniques. En effet, les variantes dialectales sont souvent très importantes et l'enseignement des langues ethniques impliquerait inévitablement un choix parmi ces dialectes en vue d'une codification en une langue unique. Les jeunes gabonais que nous avons interviewés ne semblent pas prêts à uniformiser leurs langues et préfèrent cultiver leurs différences.

4.3.3. Rôles des langues ethniques.

A la question « au Gabon, pensez-vous qu'une des langues ethniques puisse jouer un rôle au niveau national? » les résultats sont très partagés avec :

Pour les hommes : 45% de « oui », 52% de « non » et 3% de « oui et non »

Pour les femmes : 36% de « oui », et 64% de « non ».

Les femmes ont toujours tendance à accorder moins d'importance aux langues ethniques que les hommes. Seul un homme n'a pas pu répondre catégoriquement. (« oui » et « non » 3%). Il s'explique ainsi : « je dis oui pour l'ensemble des langues ethniques gabonaises et non pour une seule langue ethnique. Aucune langue ne doit être lésée au Gabon (…) » (H. 27ans).

Les langues ethniques jouent un rôle culturel (préservation de la culture traditionnelle, de la civilisation gabonaise pour 4O%) et unificateur (les langues ethniques permettraient pour 30% des jeunes interrogés l'unité de la nation). Pour 56% des enquêtés, les langues ethniques ne peuvent jouer aucun rôle au niveau national à cause de la multitude des langues ethniques (tous ont mentionné cette raison), l'un d'entre eux (un Nzébi de 20 ans) précise que « cela susciterait des divisions au sein de la nation, des réactions tribalistes dans les grands centres urbains (…) l'unité nationale serait menacée. »

Ce qui est un avantage pour certains est considéré comme un inconvénient pour d'autres. Les pourcentages sont très partagés. Il est donc très difficile de tirer des conclusions concernant l'avenir des langues ethniques au Gabon à travers cette question.

Au niveau provincial, les pourcentages bougent légèrement en faveur du « oui » :

Pour les hommes : 68% de « oui » et 32% de « non ».

Pour les femmes : 39% de « oui » et 61% de « non ».

La différence entre les hommes et les femmes est ici plus frappante : 68% des hommes pensent que les langues ethniques ont un rôle à jouer au niveau des provinces contre 39% des femmes.

Si les langues ethniques ont un rôle à jouer au niveau provincial, c'est pour les mêmes raisons que pour le niveau national. Une autre est également évoquée : l'unité linguistique de chaque province (45% des réponses). Chaque province ayant une ou deux langues dominantes, le rôle de celles-ci est favorisé. Plusieurs enquêtés nous donne des explications :

- « (…) on trouve des provinces composées parfois de deux langues et par conséquent la langue majoritaire peut servir au niveau provincial. », (H, Adouma, 22 ans).

- « Si l'une des langues ethniques du Gabon est parlée au niveau provincial, elle peut jouer un rôle commercial. Pour être plus explicite, en prenant le cas du Woleu-Ntem, province située au nord du Gabon, on constate que plus de la moitié des habitants y résidant parle le fang. Ainsi, pour permettre des échanges économiques, parler fang sera très important d'autant plus que les commerçants sont des personnes âgées qui ne parlent et ne comprennent que le fang ». (H., Fang, 21ans).

- « (…) des provinces comme le Woleu-Ntem sont à 98% composée de Fang. Tout comme les provinces de l'Ogooué-Lolo à 6O % de Nzébi, le Haut-Ogooué à majorité Obamba, la Nyanga à majorité Pounu et Villi ». (H., Nzébi 27 ans.)

- « Chaque région du Gabon est dominée par une langue ethnique. Haut-Ogooué : Obamba, Nyanga : Pounou, Ogooué-Lolo : Nzébi, Woleu-Ntem : Fang ». (H.,Pounou, 24ans.).

- Le rôle d'une langue ethnique peut être très important lors des campagnes électorales car il existe des provinces où il n'y a qu 'une seule langue » (F., Adouma, 25 ans).

- « Chaque province a une ou plusieurs langues qui dominent donc elles peuvent jouer un rôle ». (F., Oroungou, 2O ans).

Si une ou deux langues ethniques dominent dans chaque province pourquoi leur rôle est-il si peu reconnu? Une des principales raisons évoquées par nos enquêtés est le fait que le français envahit tous les domaines, tous les lieux de la vie quotidienne, que ce soit au Gabon dans les provinces qu'à Libreville.

Tout développement économique qui ne repose pas sur la dimension culturelle de la société est un développement déséquilibrant. Et lorsque l'on sait que la dimension culturelle a comme levier de commande des langues locales, on en déduit qu'il n'y a guère de développement économique digne non soutenu par les langues, les patrimoines culturels intemporels non physiques des peuples concernés.

Il faut en quelques sortes se référer à la culture avant d'atteindre le développement dont le but final est d'élever, en tout temps et en tout lieu, le niveau de vie des hommes.

Il se trouve que la culture d'un peuple n'a de réelle valeur que si elle a comme support la ou les langues locales; elle ne peut être créatrice que si la langue, élément émetteur de la pensée, active dans l'homme son pouvoir de transformation.

Avec la parole, on construit ou l'on détruit, on ordonne, on disperse, on commande ou on exécute. Bref toute action est en soi la traduction matérielle d'une pensée, d'une aspiration, d'une volonté individuelle ou collective, soutenue et véhiculée par la force émotionnelle des langues. La culture c'est d'abord la langue. La chaîne qui aboutit au développement, à la lumière des conclusions précédentes, les langues comme point de départ, mieux comme condition d'accomplissement.

L'ordre de progression de cette chaîne est parfaitement perceptible dans les pays nantis, plus précisément là où la science et la technique modernes ont pris naissance à partir des recherches fondamentales dont la vision, l'expression et la vulgarisation dans la conscience culturelle collective ont été rendues possibles par l'enracinement et le développement des langues nationales. C'est aussi à ce niveau que le développement gabonais bloque, du fait de l'abandon des valeurs culturelles, et donc des langues qui, progressivement, perdent leur force d'inspiration car ayant subi des altérations consécutives à la colonisation, à la néo-colonisation et au mondialisme d'aujourd'hui qui ont laissé et laissent peu de chances aux langues gabonaises de se promouvoir. L'acculturation des Gabonais entraîne une dépersonnalisation telle qu'il faut un réexamen des liens de coexistence entre les langues gabonaises et les langues étrangères, un réexamen de l'apport réel de ces dernières, de manière à repenser le mode de coopération qui soit bénéfique aux unes et aux autres. L'objectif à poursuivre est de valoriser et de promouvoir à l'intérieur du pays d'abord, les langues ethniques qui ont un droit naturel et inaliénable à la primauté, en même temps qu'il conviendra de redéfinir la place des langues étrangères qui couvrent la quasi totalité de l'espace géographique et culturel gabonais, dans un contexte d'une réelle indépendance.

4.3.4. Quel avenir pour les langues gabonaises ?

Le Gabon est comme la plupart des pays africains, multilingue. On y relève dix groupes de parlers ou unités- langues. Les langues gabonaises coexistent avec le français qui est la langue officielle, c'est-à-dire la langue de l'enseignement, de l'administration et de la presse. Face au statut du français, nous sous interrogeons sur l'avenir des langues gabonaises.

Le statut des langues africaines varie selon les pays. Dans les colonies britanniques de la Gold Coast - l'actuel Ghana - et du Nigeria, et dans la colonie belge du Zaïre - actuel République Démocratique du Congo - les langues africaines ont pu servir de véhicule de l'enseignement et de matière à enseigner. Cette politique se poursuit actuellement.

Il n'en fût rien dans les possessions françaises en général et du Gabon en particulier.

Le projet d'insertion des langues nationales dans le système éducatif gabonais initié par les États Généraux de l'Éducation et de la Formation organisés en 1984 a-t-il pu apparaître, ici ou là, comme une rupture avec la tradition coloniale.

Notre propos est de tenter de décrire l'avenir réservé aux langues gabonaises puisqu'en tout état de cause, le développement culturel du Gabon est inséparable de celui de ses langues.

L'éducation par le français, rien que par le français, ainsi pourrait se définir la politique linguistique du Gabon colonial. Le français était en effet la langue de communication dans les domaines essentiels que sont l'enseignement, l'administration, la presse, la littérature. La politique linguistique française était réglementée par deux ordonnances :

- la première était l'ordonnance de Villiers-Cotterêts de 1539 qui interdisait l'emploi des langues autre que le français dans toutes les fonctions officielles à l'intérieur des territoires français.

- la deuxième était celle de février 1922 qui réglementait l'enseignement privé et l'enseignement religieux dans les territoires français : l'enseignement général devait être dispensé exclusivement en français et l'enseignement religieux dans les langues locales. Les dispositions de ces ordonnances ont été scrupuleusement appliquées de telle sorte qu'à l'école primaire publique, il était interdit de s'exprimer dans sa langue maternelle sous peine de se voir affubler d'un symbole que se relayaient les élèves contrevenants. Le dernier détenteur était immanquablement puni en fin de journée.

Mais la majorité de la population étant analphabète, il arrivait que le pouvoir ait recours aux langues locales pour expliquer certaines décisions.

Il faut relever que les administrateurs coloniaux et les missionnaires français ne s'étaient pas pour autant désintéressés des langues gabonaises. On leur doit l'essentiel des études d'avant l'indépendance.

La politique linguistique actuelle apparaît comme le prolongement de la politique linguistique coloniale avec l'utilisation du français comme langue officielle.

Cependant, un effort est fait pour utiliser les langues gabonaises à la radio et à la télévision, surtout dans les stations provinciales de radiodiffusion télévision gabonaise (RTG) Port-Gentil, Franceville, Oyem et Tchibanga.

La Direction Générale de l'Éducation Populaire, par son service d'alphabétisation fait largement appel aux langues nationales pour les cours d'adultes.

Les États Généraux de l'Éducation et de la Formation ont franchi, en 1983, un pas

supplémentaire en proposant l'insertion des langues nationales dans le système éducatif gabonais. Le problème qui se pose est de savoir comment cette insertion peut se faire sans trop de mal.

Il faudrait concevoir le projet sur le long terme pour avoir des chances de réussir. L'ampleur d'une telle tâche doit commander que l'on s'attache d'abord à la recherche linguistique en donnant aux linguistes le temps qu'il faut pour mener à bonne fin leurs travaux.

Il faudrait créer une commission d'études linguistiques composée de linguistes, pédagogues, sociologues, économistes et juristes qui examinera le problème de l'insertion des langues et du choix des langues à insérer. Huit langues peuvent-être proposées à la sagacité des chercheurs. Les langues gabonaises pourront ainsi faire l'objet d'enseignement ou de véhicule de l'enseignement.

Il faudrait aussi envisager l'instauration d'une option linguistique africaine dans les écoles normales supérieures et les centres de formation des instituteurs. La création d'un département de langue africaine pour former des linguistes et des professeurs de langue.

Une telle politique linguistique ne peut-être introduite dans le système éducatif que progressivement en fonction du personnel enseignant et des matériaux d'enseignement. Une période de dix ans est nécessaire entre l'adoption d'une telle politique et son application pour permettre au gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Grâce à une politique de ce type, l'étude des langues gabonaises va se développer et les programmes pratiques d'alphabétisation vont être mis sur pied, car le plus important actuellement au Gabon, c'est la description de tous les parlers.

Face à la multitude de langues, dialectes et patois compris, les gabonais devront faire un choix entre les langues régionales de fortes audiences afin de faciliter le processus de développement linguistique et doter le pays, le continent de quelques langues communes qui auront vocation à être internationalisées. « Nous pouvons et devons parler et écrire nos langues, les développer et, dans la mesure du possible, les utiliser de proche en proche dans les relations internationales et à l'extérieur de notre continent » avait écrit P. M. Hegba[1]. L'auteur s'interrogeait « pourquoi le haoussa, le yorouba, le kiswahili, le malgache, utilisés par de millions de locuteurs, souvent même dans l'enseignement secondaire et supérieur, ne pourraient-ils pas devenir des instruments de travail pour de vastes régions africaines? [2]».

---

[1] Hegba P.M., « L'homme vit aussi de fierté : vers la perte de l'identité africaine? in Présence Africaine n°99/100, 3ème et 4ème trimestres, Paris, 1976, p. 26-28.

[2] Ngalasso M. Musandji, « Le livre et la parole : la problématique de la langue et de l'écriture en Afrique

En Afrique comme ailleurs, les spécialistes reconnaissent cette nécessité tel Gérard Galtier qui plaide en faveur de la régionalisation de certaines langues africaines qu'il appelle « opératives ». Il dit à ce propos : « *la seule langue africaine réellement opérative actuellement est le swahili d'Afrique orientale qui ne possède aucun caractère spécial. Pourtant si les États africains le voulaient bien, il serait possible de créer en Afrique occidentale l'équivalent du swahili : un mandingue littéraire, ne possédant aucun caractère phonétique, rassemblant bambara, malinké et dioula, et recouvrant le Mali, la Guinée, le Burkina-Faso et la Côte-d'Ivoire.*»[1] On sait d'ailleurs que le mandingue fut l'objet d'un séminaire organisé au Niger, le 14 novembre 1979 par le centre d'études linguistiques et historiques par la tradition orale (CELTHO.) Lors de ce séminaire, des linguistes des pays précités ainsi que ceux du Niger étudièrent l'harmonisation du mandingue et notamment la réalisation d'un dictionnaire général. Au cours de la même année s'était tenu à Bamako au Mali un colloque international, sous l'égide de l'A.C.C.T., sur la valorisation et l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs des pays africains d'expression française. Bien d'autres initiatives du genre eurent lieu en Afrique, mais elles n'ont à l'évidence pas encore été couronnées des résultats conséquents. Les préoccupations politiques et socio-économiques s'étant imposées comme priorités essentielles et vitales, la politique de préservation et de promotion des langues, et donc de la culture et du développement authentiquement africains, passe malheureusement aujourd'hui pour un sujet marginal. Les résolutions y afférentes, prises lors des travaux initiés tant par les États que par les organisations culturelles africaines et internationales ne sont plus que des textes de digestion intellectuelle. L'Afrique cherche obstinément du « pain » en délaissant la meilleure voie de sa recherche et de sa fabrication que sont les langues et la culture, dans la mesure où celles-ci créent la cohésion, font communier à travers une pensée ou une philosophie des peuples directement ou indirectement unis par un vrai destin : celui de les voir souffrir ensemble, espérer ensemble et bâtir ensemble au moyen de ce par quoi ils existent et donc de ce que par quoi ils peuvent ou doivent participer à l'édification d'un monde dont le développement est la résultante de la matérialisation des idées des hommes. A la base, il eût avant tout les langues et la culture, un peu comme « au commencement était la parole qui était en soi action », à en croire la Bible. Or la parole c'est forcément quelque chose qui renferme une expression, une forme verbale, un ton, une force émotive, une identité et une force d'entraînement vers

---

noire », Présence Africaine, Revue culturelle du monde noir. Nouvelle série, n°125,1er trimestre, Paris, 1983, p.182.

[1]Hegba P.M., ibid. (Je dois dire que c'est cité par Joseph Matondo)

l'accomplissement d'un acte créateur. L'identification de la parole révèle enfin ce qui distingue plus fondamentalement les communautés humaines dans la perception des choses de la vie : les langues les plus authentiques, celles par lesquelles on exprime sa culture, la culture du développement, si peu qu'elles conservent leurs valeurs intrinsèques dans un monde en perpétuelle mutation (progrès scientifique, inter-pénétrations culturelles, etc.)

4.3.5. Enseignement des langues nationales au Gabon : bilan et perspectives.

L'enseignement des langues nationales, dans les pays africains francophones en général et au Gabon en particulier, est un débat ancien et récurrent dont l'intérêt a été une fois de plus rappelé lors des États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone en mars 2OO3 à Libreville, au cours de la première journée justement consacrée au « français et aux langues nationales ».

L'objet de cette étude est de faire le point, au Gabon, de l'enseignement des langues nationales qui n'est devenu formel et effectif qu'à partir de 1997, dans certains établissements de la capitale, Libreville.

Cet enseignement semble disposer depuis longtemps de tout ce qui lui est nécessaire, à savoir moyens matériels, moyens humains et volonté politique. Comment alors expliquer que l'enseignement des langues nationales ne se fasse en majorité que dans les établissements catholiques et dans quelques établissements publics? Au delà des discours des linguistes et des déclarations de bonnes intentions, existe-t-il en la matière une volonté politique réelle d'enseigner des langues gabonaises?

Partant de l'observation du Gabon constatant la coexistence conflictuelle, problématique entre une langue dominante, le français, et plusieurs langues dominées, les langues ethniques, nous posons l'hypothèse selon laquelle il existera également une coexistence problématique entre enseignement du français et enseignement des langues nationales.

Notre tâche consistera donc à décrire la réalité de l'enseignement des langues gabonaises, à identifier forces motrices et forces restrictives et enfin à esquisser les lignes d'horizon de cet enseignement.

Pour réaliser ce travail, nous avons effectué une enquête de terrain au cours du premier trimestre 2OO4, auprès des acteurs de l'enseignement des langues nationales (professeurs et membres de l'administration scolaire.) Cette enquête a pour but de vérifier, sur la base d'un questionnaire, l'exactitude des informations véhiculées à ce sujet.

Ainsi nous avons pu identifier précisément les établissements où sont enseignées les langues nationales, les contraintes liées à cet enseignement ainsi que son intérêt.

Avant d'évoquer l'enseignement des langues nationales, nous ferons un bref panorama des langues gabonaises. Longtemps on a affirmé l'existence d'une quarantaine de langues au Gabon, voire plus, comme pour suggérer un « babélisme linguistique » dont le français, langue officielle à partir des indépendances serait un remède. Cependant, dès, 1988, le linguiste Kwenzi Mikala remettait de l'ordre dans la maison « langues gabonaises » ramenant celles-ci à des proportions plus « raisonnables » : huit groupes de parlers.

Les missionnaires furent les premiers à s'intéresser aux langues gabonaises, soit à travers un travail de collecte de la tradition orale (*Contes et légendes fang du Gabon* du père Henri Trilles en 1905 et *Contes gabonais* de l'abbé Raponda-Walker en 1953), soit un travail descriptif des langues nationales (dictionnaires de l'abbé Raponda-Walker : Mpongwé-français en 1934 et Français-mpongwé en 1961). Jusqu' en 1984, on observe une dominante des travaux linguistiques des missionnaires, qu'il s'agisse de manuels bibliques transcrits en langues (catéchismes, cantiques, évangiles, etc.), de dictionnaires bilingues (une quinzaine), d'esquisses grammaticales (recherches théoriques) ou d'outils pédagogiques et didactiques (livres de lecture ou d'écriture, syllabaires, etc.). La tendance s'inverse à partir de 1984, les travaux des universitaires devenant plus nombreux et de très haute facture, selon le vœu d'Auguste Moussirou-Mouyama : « la gestion adaptée du multilinguisme comme l'avenir de la francophonie et des langues africaines passent par un développement des études linguistiques. »

On le constate depuis longtemps (vingt ans au moins), les langues gabonaises disposent de tout l'appareillage théorique et pratique indispensables pour son enseignement. Ne restait plus que la volonté politique…

En 1974, le politique est interpellé une première fois au Premier Festival Culturel National en ces termes: « l'intensification des efforts pour le recensement, la transcription et l'enseignement de nos langues maternelles… »

En 1983, les États généraux de l'Éducation et de la Formation sont plus explicites :

> *« Considérant que les langues nationales sont le support privilégié de la personnalité culturelle et de l'identité profonde d'une nation .Considérant que la maîtrise des mécanismes du langage en langues maternelles facilitent la compréhension de l'univers par l'enfant d'une part et, d'autre part,*

l'acquisition des langues non-maternelles tel le français (…)Les États généraux recommandent l'introduction de nos langues maternelles dans le système éducatif, et que les moyens en hommes et en matériels soient dégagés pour asseoir ou renforcer les structures de recherches appropriées à la réalisation progressive de cet objectif. Insistent pour qu'une commission technique spécialisée se charge d'initier et de conduire les études en la matière en tenant compte des spécificités propres à notre pays ».

Mais malgré ces appels insistants, le multilinguisme, réalité du pays, ne sera pas reflété par le système scolaire. Et ce, jusqu'à ce que l'enseignement catholique, en 1997, fort d'une autonomie de gestion et d'un patrimoine pédagogique et didactique, commence à enseigner les langues gabonaises à l'Institution Immaculée Conception, au Collège d'enseignement supérieur de Sainte Marie et au Collège Notre Dame de Quaben.

À partir de 1999, cet enseignement des langues nationales sera officiellement élargi à l'enseignement public, dans deux établissements pilotes : le Lycée National Léon Mba et le Lycée d'Application Nelson Mandela.

Ainsi les langues nationales sont enseignées dans cinq établissements de Libreville.

Une enquête de terrain effectuée dans ces établissements a permis de dresser le bilan sommaire suivant :

Si tout le monde s'accorde à reconnaître que l'enseignement des langues gabonaises se fait bien à Libreville depuis quelques années. Cependant cet enseignement demeure un mythe pour les enseignants eux-mêmes, aux motifs suivants:

- réorientation vers d'autres disciplines (français surtout);
- absence de cadre juridique pour les « volontaires » qui enseignent les langues nationales;
- absence de prise en charge par les pouvoirs publics;
- fermeture récente de la filière « langues nationales » à l'École Normale Supérieure;
- mauvaise volonté réelle des politiques.

Les langues enseignées sont celles qui ont le plus de locuteurs. Il s'agit de: l'inzébi, l'yipunu, le fang, l'omyene. Ces langues sont enseignées de la 6e à la 3e (à partir du second trimestre quelquefois).

Les supports utilisés sont ceux de la Fondation Raponda-Walker : Rapidolangues I et II.

Les langues enseignées le sont par des locuteurs (essentiellement) qui peuvent avoir reçu une formation pour le faire (CAPAS, Sciences du langage) mais pas toujours (cas d'enseignants ayant fait Histoire ou simplement bachelier). Ce sont des vacataires rémunérés à taux forfaitaire dans l'enseignement catholique (5O.OOOFCFA / mois environ 8O euros) ou non rémunérés du tout dans l'enseignement public. Soit l'enseignant de langues est alors réorienté en français - cas au Lycée National Léon MBA - soit il abandonne après un an d'enseignement gratuit : il est alors remplacé par un étudiant en linguistique et/ ou un bénévole…

De fait, on touche ici au véritable nœud du problème de l'enseignement des langues nationales au Gabon : celui du coût. Le Censeur Laurent Lendama de l'Institution Immaculée Conception avoue : « l'enseignement des langues nationales nous coûte cher : près de 6.OOO.OOO de francs CFA (environ 1O.OOO euros) par an pour treize professeurs rémunérés au taux tarifaire de 5O.OOO francs CFA (environ 8O euros) par mois. »

Un vacataire, Conseiller du Directeur général de l'Enseignement et de la Pédagogie reconnaît : « j'ai abandonné cette année l'enseignement de la langue omyene au Lycée d'Application Nelson Mandela. L'État me doit 5OO.OOO francs CFA (environ 8OO euros) au titre de l'enseignement dispensé l'an dernier. »

Le coût relativement élevé de l'enseignement des langues nationales incite à se demander s'il est un luxe ou une nécessité au Gabon. La dépense est-elle jugée opportune par les Politiques? Quelles perspectives peut-on élaborer à la lumière de ce modeste bilan?

Selon le vœu exprimé par la majorité, les langues nationales devraient être enseignées à partir du Primaire, voire dès la maternelle pour éviter une rupture brutale avec le milieu familial.

Les langues à enseigner devraient être les langues ayant le plus de locuteurs, les langues transfrontalières (Congo pour l'inzébi et l'ipunu ; Cameroun, Guinée Équatoriale pour le fang) et la langue du Bwiti, le tsogho.

-Les langues devraient être enseignées:

- pour préserver nos racines et nos cultures,
- pour faciliter l'apprentissage d'autres langues,
- pour enrichir et améliorer l'expression,
- pour renforcer l'unité et l'identité nationales,
- pour pallier à l'absence de communication en langues dans les foyers.

Le dépouillement de l'enquête a fait ressortir des opinions récurrentes exprimant en général une déception du fait de l'écart entre discours officiel et réalité, entre l'absence de

volonté politique et bonne volonté des enseignants, entre absence de moyens financiers et existence de moyens didactiques et pédagogiques.

L'enseignement des langues nationales, perçu comme un mythe, n'en est pas moins une nécessité. Mais si les langues majoritaires ont encore de beaux jours devant elles, les langues minoritaires, elles sont menacées de mort. Seul leur enseignement à tous les niveaux (éducation de base, secondaire et supérieur) permettrait de les sauvegarder, voire de les ressusciter. Le comité de suivi des États généraux de Libreville et la possibilité offerte au Gabon et aux autres pays africains de recevoir l'aide de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie permettront aux Politiques de résoudre partiellement le problème du coût de l'enseignement des langues nationales. Pourvu que la politique d'appliquer les principales résolutions concernant « le français et les langues nationales » existe.

4.4. LE FRANÇAIS : UN AVENIR COMPROMIS.

4.4.1. L'avenir du français au Gabon et ses limites.

Si « *de nombreux facteurs sont en jeu dans le développement d'une langue, en terme de capacité (lexicale en particulier) à répondre aux nécessités techniques, scientifiques, économiques de la vie moderne, et de masse parlante comme de statut symbolique, le plus important en Afrique et dans le monde entier, (…) aujourd'hui, (…), ce sont les lois du marché qui définissent les chances d'une langue, toujours liée à l'écosystème de ses locuteurs. Or les lois du marché parlent l'anglo-américain. Les langues menacées sont l'éthos tribal lui-même menacé (…) par la nouvelle libéralisation économique et la globalisation.* » (A. Montaut.) A partir de ce constat, nous nous demandons dans quelle mesure le français a des chances de résister à ce mouvement général. Nous avons donc tenté de répondre à ces différentes interrogations à partir des réponses obtenues dans notre enquête.

Il faut cependant signaler une exception, le cas du Gabon où l'absence de langue véhiculaire endogène donne au français un statut très particulier. Libreville est par exemple la seule capitale africaine dans laquelle le français est la langue des marchés, dans laquelle il est également la langue première (ou langue maternelle) d'une partie importante de la population : 26, 3% selon une enquête de (Calvet 1999). Et cette situation fait apparaître un rapport étroit entre l'absence ou la présence de langue véhiculaire endogène et l'expansion populaire du français, en même temps qu'elle nous montre qu'il n'y a pas nécessairement relation directe

entre les configurations génétique et véhiculaire.

Nous avons déjà montré que le français est légitimé au Gabon par son statut de langue officielle : le français ne semble donc pas menacé au niveau gabonais pour 80% des Librevillois interrogés. Pourtant, il est menacé par l'anglais au Gabon pour 20% des Librevillois interrogés, en Afrique pour 42% d'entre eux et enfin dans le monde pour 71%. Le grand rival gabonais et international du français est bien l'anglais.

Trois grands thèmes ressortent des explications données par nos enquêtés :

- La répartition géographique.
- Le paramètre économique.
- L'engouement de la jeunesse pour les États- Unis d'Amérique.

4.4.2. La répartition géographique : un atout pour l'anglophonie.

Beaucoup de jeunes ont évoqué l'importance numérique des locuteurs de langue anglaise. Ils ont également souligné que sa répartition géographique est un atout puisque l'anglais est parlé sur les cinq continents et notamment en Afrique.

- « Plusieurs Africains parlent l'anglais. Nous avons les Nigérians, les Camerounais, etc. » (H.,Pounou, 21 ans).
- « Les plus grands pays d'Afrique sont anglophones (Nigeria, Ghana, Afrique du Sud …). Présentement il existe beaucoup plus d'anglophones que de francophones dans le monde. » (H.,Nzébi-Pounou, 21 ans.)
- « La pression des pays africains anglophones progresse. » (H.,Galoa, 20 ans).

- « L'anglais est la langue la plus parlée dans le monde. » (H.,Adouma, 22ans).
- « Dans le monde, l'anglais est l'une des langues les plus parlées. » (H.,Fang, 21 ans).
- « Dans le monde il y a plus de pays qui parlent anglais. Les Anglais ont aussi beaucoup colonisé. » (F., Fang, 3O ans).
- « Elle (l'anglais) est la langue la plus parlée dans le monde entier. » (F., Fang, 19 ans).
- « L'anglais est la langue la plus parlée dans le monde et la plupart des gens s'intéresse maintenant à l'anglais dans les pays africains. » (F., Fang, 2O ans).
- « Il y a plus de pays anglophones que francophones après la colonisation. » (F., Fang, 15 ans).
- « La plupart des pays peuplés dans le monde parle anglais. » (F.,Pounou, 3O ans).

Les références à l'influence de l'empire colonial britannique sont présentes dans ce relevé. Mais les jeunes Librevillois pensent surtout aux États-Unis quand ils évoquent l'importance numérique des locuteurs de langue anglaise : ils représentent à eux seuls aujourd'hui la majorité des anglophones et leur puissance économique, technologique, militaire et culturelle (cinéma, musique…) est sans doute la locomotive principale de l'anglophonie.

4.4.3. Le paramètre économique : l'atout américain.

Quand un journaliste du *Monde de l'Éducation* (« Francophobies », entretien avec C. Hagège, J. Perrot et A. Taylor, février 1998) remarque que « *l'Angleterre tout comme la France a été une grande puissance coloniale, (et que) pourtant l'anglais bénéficie aujourd'hui d'une position dans le monde que n'a plus le français* », C. Hagège rétorque « *pas l'anglais, l'américain ! C'est la diffusion mondiale non pas économique et politique anglaise mais américaine qui a offert à l'américain sa place actuelle.* » C'est exactement ce que les Librevillois ont expliqué :

- « Depuis un certain temps, les Gabonais se disent que les États-Unis sont le modèle par excellence dans le domaine politique et économique (pour les adultes), dans le domaine culturel (pour les jeunes). » (H.,Nzébi, 2O ans.)
- « La technologie américaine et son partenariat, voir le développement. » (H.,Galoa, 21 ans.)
- « La grande majorité des découvertes est publiée en anglais. Les termes techniques sont anglais. » (H.,Adouma, 22 ans).
- « De plus en plus les transactions commerciales, d'accords économiques sont réalisées en anglais. L'anglais est pour nous, la langue des affaires. » (H.,Nzébi, 21 ans).
- « L'anglais est la langue commerciale et technique dans le monde entier. » (H., Fang, 21 ans).
- « Le français est menacé par l'anglais dans le monde entier et surtout au Gabon. Il est menacé parce que la plupart des pays s'intéressent à l'anglais parce qu'ils se disent que l'anglais est une langue des affaires (business!). (…). L'anglais est la langue des États-Unis d'Amérique considérés comme une puissance industrielle, monétaire et militaire. » (H.,Miéné, 25 ans.)
- « La langue commerciale, des affaires et de travail dans beaucoup d'organismes internationaux est l'anglais. » (H.,Pounou, 24 ans.)

- « Tous les meilleurs objets que le monde nous montre sont fabriqués par les Anglais. Même sur le plan financier, ils ont la première place. » (H.,Nzébi, 21 ans.)

- « L'anglais est la langue de la mondialisation et des échanges commerciaux. » (F.,Nzébi, 28 ans.)

- « L'anglais est la langue la plus parlée dans le commerce international. » (F.,Adouma, 25 ans.)

- « L 'anglais devient la langue la plus commercialement parlée pour les relations internationales, il faut au minimum la parler. » (F., Fang; 19 ans.)

- « L'anglais est la première langue universelle du commerce, etc., le français n'a jamais été une concurrence, il faut le dire ! » (F.,Fang-Miéné, 15 ans.)

- « Elle (l'anglais) devient une langue très économique, c'est aussi la langue du business. » (F., Fang, 20 ans.)

- « Cette langue (l'anglais) est utile pour le commerce. » (F.,Benga-Miéné, 3O ans.)

- « Les Américains et les Nigérians étant de grands fabricants de produits cosmétiques, ils nous imposent l'anglais lors de l'utilisation de ces produits. » (F.,Nzébi, 25 ans.)

- « Dans plusieurs pays on utilise beaucoup plus l'anglais : dans l'informatique, dans l'industrie. » (H.,Pounou, 22 ans.)

Pour les jeunes enquêtés, la puissance économique des États-Unis est le vecteur du dynamisme de l'anglo-américain (technologie, produits cosmétiques, etc.). L'attraction exercée par le modèle économique américain est très forte au Gabon. On peut dire que l'anglais bénéficie ainsi dans les esprits des jeunes Librevillois du mythe de « l'american way of life. »

4.4.4. La jeunesse et l'engouement pour les États- Unis d'Amérique

Si les États-Unis sont un modèle au niveau économique, ils le sont d'une manière plus générale pour les jeunes qui voient dans ce pays le symbole de la réussite certes mais aussi le symbole de la vie moderne. Le rêve américain est exprimé ainsi par les enquêtés :

- « Il suffit de regarder dans le monde entier au sein des pays francophones comment l'anglais attire beaucoup de jeunes. Les États-Unis sont le porte flambeau de l'anglais(…) Les ¾ des jeunes qui représentent le Gabon de demain ont pris les habitudes américaines, surtout en ce qui concerne la langue anglaise. Mettez-vous au milieu des jeunes Gabonais un après-midi dans un complexe sportif et

écoutez-les parler ou un samedi soir dans les rues de Libreville même à l'intérieur du pays, vous n'écouterez que des what's up ? Business, bad, etc. » (H.,Nzébi, 20 ans.)

- « Les jeunes s'intéressent plus à l'anglais qu'au français. » (H.,Miéné, 25 ans.)
- « C'est la langue la plus parlée de notre génération. » (H.,Pounou, 21 ans.)
- « Les jeunes qui parlent français dans leur pays sont attirés par l'anglais. » (H.,Nzébi, 21 ans.)
- « Les jeunes apprécient l'anglais. » (H.,Miéné, 25 ans).
- « Tous les jeunes désirent apprendre l'anglais, langue des États-Unis. » (F.,Benga-Miéné, 3O ans).
- « Le français est menacé par l'anglais, surtout chez les jeunes attirés par la mode (habillement, musique, cinéma,…) » (H.,Nzébi, 2O ans).

Le modèle américain semble donc symboliser les diverses aspirations des jeunes qui rêvent à un mode de vie qu'ils imaginent flamboyant et la langue anglaise est selon eux un des moyens de se l'approprier même s'ils ne l'ont jamais apprise à l'école, s'ils ne la maîtrise pas ou peu.

Le français est donc de plus en plus en concurrence avec l'anglais dans le cœur des gabonais, mais ce « conflit » ne paraît pas encore menacer réellement le français puisque l'apprentissage de l'anglais n'est pas encore généralisé pour tous nos informateurs. De plus, les images associées à l'anglais ne concurrencent pas encore le français dans l'imaginaire linguistique des jeunes Librevillois:

	L'ANGLAIS	**LE FRANÇAIS**	**LANGUES ETHNIQUES**
La plus belle	24,5%	22,6%	52,9%
La plus utile	32,1%	62,5%	5 ,4%
La plus cultivée	31,5%	54,5%	14%
La plus pratique	22,6%	75,5%	1 ,9%
La plus difficile	47,3%	5,5%	47,2%

Cependant, l'anglais semble bien une des langues de l'avenir, pour ne pas dire la langue de l'avenir. Et, si la plupart des jeunes n'ont pas pu apprendre l'anglais, ils souhaitent tous que leurs enfants la maîtrisent.

4.4.5. L'anglo-américain : la langue de l'avenir.

Ainsi, à la question « A part les langues ethniques et le français, quelles langues aimeriez-vous que vos enfants apprennent ? » 85 % de nos enquêtés ont choisi l'anglais. Les résultats obtenus révèlent bien que l'apprentissage de l'anglais est indispensable. Et il est à souligner que si l'apprentissage de l'anglais est aussi important pour nos enquêtés, c'est peut-être aussi parce que cette langue est une des langues d'union envisageables pour l'Afrique.

Quand on interroge les librevillois sur l'éventualité d'une langue d'union pour l'Afrique, les réponses mettent nettement en concurrence le français et l'anglais.

Ainsi à la question « Imaginez-vous qu'il y aura une ou plusieurs langues d'union pour l'Afrique? » sur les 52,5% ayant répondu « oui », les pourcentages des langues citées comme « langue (s) d'union » sont révélateurs : 43,4% pour le français et 39,7% pour l'anglais. Le français et l'anglais sont quasiment à égalité dans cette « guerre des langues », mais l'anglais semble bien gagner du terrain.

Ce travail présente comme une « photographie » d'un groupe donné de jeunes Libreville à un moment donné. Autrement dit, il ne permet pas de tirer de conclusions quant à l'avenir des langues dans un pays en pleine mutation comme le Gabon, déchiré entre tradition et modernité.

Cependant, l'étude des représentations sociolinguistiques a révélé une hiérarchisation des langues, un double conflit opposant d'une part les langues ethniques au français, et d'autre part le français à l'anglo-américain. Cette « guerre des langues » est inévitablement liée à une « guerre des cultures », une situation aussi complexe posant le problème de l'héritage culturel et de l'identité culturelle. Comment un jeune Librevillois se repère-t-il dans un tel contexte linguistique et culturel ? Aussi cette hiérarchisation des langues et des cultures crée-t-elle sans doute des conflits au niveau personnel et au niveau social.

Dès 1983, Xavier Déniau constatait les « défaillances francophones face à l'anglais » et déplorait le fait que « *les faiblesses de comportement représentent le plus lourd handicap pour l'avenir de la Francophonie. Ainsi des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires Etrangères emploient l'anglais plutôt que le français lors des réunions internationales, et cela sans nécessité*[1]. » Ainsi la situation du français au sein des organisations internationales s'est progressivement mais régulièrement dégradée. Les conséquences pratiques de la multiplication des langues utilisées dans les principales enceintes internationales se sont révélées le plus souvent défavorables à la langue française. Ce dépérissement s'accentue

[1] Xavier Deniau, *op.cit.,* p.106.

quand les représentants de pays francophones s'efforcent de s'exprimer en anglais.

Il faut aussi dire que les fonctionnaires internationaux originaires de pays francophones ne sont pas placés, par leur effectif et par leurs positions hiérarchiques, au niveau souhaitable. Parfois l'espace francophone est sous-représenté. C'est le cas au PNUD, à la CNUCED où l'anglais malgré l'environnement reste prédominant.

Le rôle privilégié des Etats-Unis d'Amérique dans un certain nombre d'organisations explique la domination de la langue anglaise. C'est le cas au sein du FMI ou de l'OTAN. L'usage du français est quasiment inexistant du fait de son statut officiel. Mais il arrive aussi que le français cède peu à peu le pas à l'anglais en dépit du statut privilégié qu'il partage avec l'anglais. C'est le cas à l'ONU et ses institutions spécialisées.

Le fait de percevoir la science en anglais est un facteur très négatif pour la francophonie. Par exemple, il y a une dizaine d'années, avant les travaux du RINT, tous les mots utilisés dans la science informatique appartenaient à la langue anglaise.

Dans le domaine médical et scientifique, les résultats des recherches et les comptes-rendus des congrès étaient faits en anglais. Le professeur Langevin regrettait que des « *congrès organisés en France par les sociétés françaises se tiennent entièrement en anglais et que ce mouvement commence à gagner l'enseignement de certaines facultés où les conférences se donnent en anglais*[1]. »

A tort ou à raison, les jeunes chercheurs pensent qu'ils ont plus de chance à publier en anglais.

[1] Cité par Xavier Deniau, *op.cit.,* p.1O7.

CHAPITRE 5 :
DE L'UNIVERSALITE DU FRANCAIS A L'UNIVERSALITE DE LA FRANCOPHONIE.

5.1. LA LANGUE FRANÇAISE FACE À SON GÉNIE

Rivarol, comme on le sait, dans son fameux *Discours sur l'universalité de la langue* française[1] de 1784, a jeté[2] les bases d'un argumentaire qui, repris inlassablement dans de multiples autres discours, développé souvent, amplifié parfois, sert depuis lors à mettre en exergue les vertus supposées du français et à lui conférer au sein de Babel une telle place de choix que toute menace à son égard devient rapidement pur ses laudateurs atteinte à la civilisation et péril pour l'humanité toute entière. Aujourd'hui encore ressassé sans imagination ni distance par les fidèles d'un regard académique et traditionaliste ou actualisé de manière critique comme le fait par exemple, au cours des années quatre-vingt, Thierry de Beaucé, il n'en reste pas moins largement en vigueur pour nourrir une mythologie solidement enracinée et justifier pour la langue française une ambition universaliste. Or celle-ci, certes fidèle aux idéaux philosophiques du siècle des Lumières français, excède cependant sans nul doute le cadre initial fixé alors par l'Académie de Berlin, lequel se voit élargi et déplacé par Rivarol, et plus ou moins volontairement ignoré depuis, y compris dans la plupart des éditions qui présentent le texte du co-lauréat - avec le professeur allemand Johan Christoph Schwab - du concours dont il est question :

> *« Quand Rivarol aborde le thème, mis au concours par l'Académie de Berlin, il sur-universalise l'énoncé initial, dès le début. Sur les trois questions de l'Académie, la première était : « Qu'est-ce qui a fait la Langue française la langue universelle de l'Europe? » Rivarol la reprend sous la forme : « Qu'est-ce qui a rendu la Langue Française universelle? » Il est clair qu'en enlevant l'Europe, il mondialise et essentialise la langue*

[1] Nous utilisons ici le texte des éditions Arléa, publié sous le titre L'Universalité de la langue française, Paris, 1991.

[2] Plus exactement, il en a rassemblé et condensé les données, lesquelles proviennent du long cheminement idéologique du discours sur la langue. Dans le détail, tout vient chez lui de Bouhours, ou de Beauzée, de Condillac ou de Voltaire. Il a les idées de tout le monde. On l'avait accusé de plagiat. Il a un talent de présentateur, qui consiste souvent à outrer ce qu'on a dit avant lui (Henri Meschonnic, De la langue française).

française, d'emblée. Les deux autres questions sont presque inchangées : « Par où mérite-t-elle cette prérogative? » est devenu « pourquoi » ; la troisième, « Peut-on présumer qu'elle la conserve? » n'est modifiée que pour la forme : « Est-il à présumer ». Mais, dès la première phrase de son discours, Rivarol fait comme si les trois questions n'en faisaient qu'une : « Une telle question », la première.[1]

Puisque Rivarol, de même que des successeurs, *essentialise* la langue française, il apparaît de manière évidente que seuls deux ordres de raisons peuvent lui permettre de répondre à la question alors posée, comme elles autorisent de réclamer derechef à notre époque une position privilégiée pour le français. Si les unes, sans nul doute, dépendent du contexte historique et de conditions géopolitiques, et peuvent ainsi être qualifiées de conjoncturelles, ce qui permet au demeurant d'expliquer des phases de reflux dans l'universalité, elles ne sauraient passer pour suffisantes et en réclament d'autres qui, quant à elles, sont données pour intrinsèques, puisqu'elles tiennent au génie de la langue, lequel on le sait plie mais ne rompt pas et manifeste l'envergure de l'esprit français ou, pour le dire autrement, *l'exception culturelle française.* C'est pourquoi, malgré les aléas du moment, nous verrons par la suite ces deux types de causes se conjuguer à nouveau pour nouer la trame du discours contemporain tenu sur l'universalité de la francophonie.

5.1.1 L'essence de la langue française

« Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair […] Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison, et on a beau par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe ; et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair n'est pas français

[1] Henri Meschonnic, *De la langue française,*Paris, Hachettes-Littératures, 1997.

[…][1] »

S'il n'est pas dans notre propos d'examiner à la lumière des développements actuels de la linguistique la pertinence ou les invraisemblances des analyses de Rivarol et de ceux qui, peu ou prou s'inscrivent dans sa lignée, nous intéresse en revanche de mettre à jour les représentations de la langue qui les sous-tendent. Nous ne faisons d'ailleurs en cela que nous inscrire dans une démarche également adoptée par Henri Meschonnic, avec le style très personnel qui est le sien, dans un ouvrage récent, *De la langue française,* que nous avons déjà plusieurs fois cité et qui cherche à déconstruire le mythe du génie de la langue française. De ce mythe, la clarté du français, attribuée à son ordre direct, à sa « logique », est le cœur. C'est elle qui en fait la langue par excellence de la raison, donc par transitivité la langue universelle, c'est-à-dire la langue la plus apte à parler de l'universel et déjouer les pièges des passions, puisque le système philosophique classique est largement construit sur l'opposition entre les deux concepts. Etiemble ne dit pas autre chose lorsqu'il oppose le « sabir atlantic», langue des bas instincts de la publicité, à la rationalité du français et lorsqu'il s'inquiète prioritairement des atteintes à sa syntaxe. Ceux qui se rassurent en rétorquant que celle-ci résiste aux assauts qu'elle doit affronter s'inscrivent au demeurant dans la même perspective. C'est pourquoi, « *si l'inversion a prévalu sur la terre, parce que l'homme est plus impérieusement gouverné par les passions que par la raison*[2] », il revient au français de rétablir la seule hiérarchie acceptable dans un processus de civilisation tel que celui pensé par les Lumières et de (re)donner une position prééminente à la raison. Et qu'importe alors que « l'ordre des mots a souvent montré qu'il s'agissait d'un autre ordre que celui des mots et qu'en réalité le français ne s'est jamais laissé enfermer dans aucun ordre »!

Claire et logique, raisonnable et rationnelle, la langue française ne saurait mentir, elle est honnête et probe. Du repérage des propriétés typologiques de la langue, Rivarol glisse vers le jugement qualitatif, vers l'éthique : « […] *et puisqu'il faut le dire, elle est, de toutes les langues, la seule qui ait une probité attaché à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine*[3]. » A quoi fait écho Maurice Druon : « *Bien employée, elle est la langue avec laquelle l'homme ne peut pas tromper l'homme*[4]. » L'identité mise en place par Rivarol (langue française = langue humaine) dénationalise potentiellement le français, « patrie sans frontières » et ouvre le champ à une civilisation

[1]Op cit
[2] Etiemble
[3] Rivarol, op cit.
[4] Druon Maurice,

irréductible à une simple culture. Et le Secrétaire perpétuel de l'Académie française de préciser cette représentation collective, d'abord en citant Giraudoux : « *La France a une civilisation qui n'est pas sa propriété particulière. Elle en a la responsabilité vis à vis de l'univers.* » Puis, il développe, pour ceux qui n'auraient pas bien compris : « *La langue française est porteuse d'une civilisation, d'une conception du monde, d'une philosophie de l'homme. En ce sens, elle n'appartient pas seulement à la France, elle fait partie du patrimoine commun de l'humanité.* » Enfin, il en appelle de manière définitive à la parole décisive d'un autre grand mythe de la grandeur française, le général de Gaulle, qui ne s'empêchait pas pour sa part de déclarer : « *[la France] met à la disposition du monde une langue adaptée par excellence au caractère universel de la pensée.* » Sous-jacente est alors l'affirmation péremptoire que la défaite de la langue française signerait de manière irrémédiable la défaite de la pensée tout court.

Philippe Lalanne-Berdouctiq, dans *Pourquoi parler français,* ne craint pas de l'exprimer nettement :

> *« La maladie de la langue française est la maladie de l'esprit français et par extension de l'esprit européen. Le salut de la langue française est inséparable d'une revivification des valeurs spirituelles, à commencer par une élémentaire probité dans l'expression*[1] *»*

Or, l'absence de probité signe le triomphe de la duplicité, laisse le champ libre à la discorde, ramène autrement dit au temps de Babel : « *(…) et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée (la langue française) dans leurs traités; elle y règne depuis les conférences de Nimègue, et désormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe; on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix*[2] » Ce que reprend une nouvelle fois, presque mot à mot, Maurice Druon : « *(…) elle est la langue de la morale, donc du droit, donc des lois, des contrats et des traités : tout ce qui est indispensable pour vivre honorablement*[3]. » Cette supériorité juridique et diplomatique du français, *« du droit romain exprimé en français*[4] », revient comme un leitmotiv depuis Rivarol, chaque auteur prenant

---

[1] Philippe Lalanne-Berdouticq, *Pourquoi parler français*, Paris, Fleurus, 1993, p.168.
[2] Rivarol, op. cit. pp.80-81.
[3] Op. cit. pp. 1OO-1O1.
[4] Maurice Druon, op. cit. p.127. Curtius, de son côté, écrit : « La langue française doit une grande partie de sa clarté à sa formation juridique. Mais l'esprit du droit romain a pénétré également les conceptions morales de la nation » (op. cit. p. 3O2).

soin d'en consigner un exemple, lourd de conséquences et qui lui permet d'illustrer « *à quels drames peut conduire l'abandon d'une langue de référence claire et reconnue*[1] ». Ainsi Thierry de Beaucé : « *un siècle plus tard, la confusion sémantique de la dépêche d'Ems, rédigée en allemand, entraînera la guerre de 1870. On ne saurait être trop prudent avec les mots*[2] » Ainsi Philippe Lalanne- Berdouticq :

> *« En 1940, la convention d'armistice franco-allemande stipulait que la flotte française devait être rassemblée dans des ports français « sous le contrôle » des commissions d'armistice germano-italiennes. La version anglaise présentée à Winston Churchill comportait le mot control. Or ce terme signifie en français surveillance mais équivaut en anglais, à la suite d'une lente dérive de sens, à mainmise. La méfiance et la peur nées de cette méprise contenaient en germe la tragédie de Mers-el Kébir*[3] *. »*

Mais l'exemple entre tous, cent fois ressassé ces vingt dernières années - celui auquel ne craint pas de sacrifier Claude Hagège lui-même, et qui l'autorise à affirmer que, dans un chapitre pourtant consacré à l'« *inanité des facteurs internes : la clarté française et autres vertus »* que *« cela ne signifie pas que la clarté du français soit une totale illusion*[4] » - renvoie à la fameuse résolution 242 des Nations-Unies qui ordonne l'évacuation par Israël « from occupied territoriese » . L'équivoque de la formule a provoqué la controverse que l'on sait, là où - nous dit-on - le français aurait permis de lever toute ambiguïté en choisissant formellement entre l'interprétation « de territoires occupés ».

Ces qualités linguistiques et morales de la langue ne sauraient pour autant suffire à Rivarol. Les vertus intrinsèques du français ne pèseraient pas suffisamment lourd à ses yeux s'il n'établissait un postulat, fondé là encore sur l'argument de transité, aux implications majeures, et qui est devenu selon les cas le sous-entendu ou le non-dit des discours ultérieurs sur l'exception française : ce qui vaut pour la langue vaut pour la nation. Autrement dit, les vertus de l'une sont les vertus de l'autre. Puisque « *la parole est le vêtement de la pensée*[5] », le génie de la langue française n'est rien d'autre que le génie de la pensée française qui

---

[1] Philippe Lalanne Berdouticq, op. cit., p.58.
[2] Thierry de Beaucé, op.cit.p.58.
[3] Philippe Lalanne-Berdouticq, op. cit., p.123.
[4] Claude Hagège, *Le français et les siècles,* op. cit., pp. 164-167.
[5] Rivarol, op. cit., p.55.

l'informe, donc de la nation française; ce qu'il révèle, c'est tout bonnement l'humanisme et la probité de l'esprit français, en même temps que sa dimension universaliste :

> *« Dans ce rapide tableau des nations, on voit le caractère des peuples et le génie de leur langue marcher d'un pas égal, et l'un est toujours garant de l'autre. Admirable propriété de la parole, de montrer ainsi l'homme tout entier![1] »*

Comment parvient-on à une telle équivalence? Si l'auteur du *Discours* cherche à motiver, de manière d'ailleurs assez confuse, l'étroite dépendance qui relie en l'homme parole et pensée, le passage de l'homme particulier à la collectivité dans laquelle il s'inscrit ne se prête pour sa part à aucune explication, et n'en trouvera guère non plus chez les successeurs de Rivarol. S'agit-il donc d'une telle évidence qu'elle se permette le silence? Quoi qu'il en soit, le raisonnement inductif implicite qui est appelé à la rescousse amène à fonder, on le remarquera, l'idée de nation sur la langue, si bien que le fait de parler et d'écrire le français puisse être rapidement considéré comme une assimilation au moins symbolique à la nation française :

> *« L'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut, et si l'on peut juger un homme par ses paroles, on peut aussi juger une nation par son langage.[2] »*

Au terme de cette analyse, la clarté du français apparaît par conséquent n'être rien d'autre que la résultante d'une exigence absolue de clarté de la part de l'esprit français : « *Serait-il vrai que par son caractère la nation française eût souverainement besoin de clarté?*[3] », feint ainsi de se demander, en une question bien rhétorique, Rivarol. Certes, ajoute-t-il, tous les hommes sont à la recherche de cette clarté, mais la plupart peinent à trouver, et c'est l'honneur de la France de les y aider en mettant à leur disposition et sa langue et sa tournure d'esprit. Là encore Claude Hagège se démarque moins qu'il n'y paraît lorsqu'il crédite la seconde de ce qu'i rechigne à mettre sur le compte de la première :

---

[1] Id. ibid.,p.'43.
[2] Id. ibid., p.43
[3] Id.,ibid.,p44

« En définitive, le mythe de la clarté a du moins l'avantage de produire une éthique de la clarté. Les auteurs français persuadés que cette vertu caractérise leur langage, se sont à diverses époques, efforcés du moins pour certains des plus grands, de trouver une expression claire, en évitant, le cas échéant, ce que le français peut justement avoir d'insuffisamment clair. On a pris pour une vertu de la langue ce qui est un effet du labeur d'écriture. Il convient de ne pas confondre clarté du français et clarté française, ou langue et attitude de l'esprit.[1] *»*

Ce point de vue, loin d'être unique, s'inscrit au contraire dans une tradition de linguistique française dont Henri Meschonnic donne quelques jalons. Ainsi Daniel Mornet, dans une *Histoire de la clarté française : ses origines, son évolution, sa valeur* qui date de 1929, voit-il dans la clarté « *un besoin de l'esprit français, plutôt qu'un besoin de l'esprit germanique ou anglo-saxon* » ; ainsi Harald Weinruch distingue t-il en 1989, dans *Conscience linguistique et lectures littéraires,* la clarté de la langue française de la clarté française pour mieux mettre en avant une « éthique de la clarté » grâce à laquelle « les Français sont effectivement plus sensibles et plus fidèles que d'autres nations au devoir de clarté[2] » .

En fin de compte, en parlant de la langue, on parle des Français. Finalement, la clarté de la langue, c'est la clarté de la pensée, et son universalité, l'universalité d'un esprit qui sait mettre en forme le raisonnement, déjouer les équivoques et se méfier de l'imagination pour tirer la quintessence des choses et des idées, tirer le général du particulier et proposer au monde un cadre conceptuel « *qui embrasse à la fois les formes les plus diverses de l'existence humaine*[3] » sans tenter de les réduire. Peut-on aller jusqu'à dire du caractère du français ce que Pierre Bayle disait de la langue, lorsqu'il l'appelait « *transcendantelle*[4] » ? Là néanmoins réside le génie, là les causes du passé glorieux de la France, mais aussi la raison du rôle

---

[1] Claude Hagège, op. cit., p.170.

[2] Daniel Mornet, *Histoire de la clarté française : ses origines, son évolution, sa valeur,* Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1929, pp. 221-235 (cités par Henri Meschonic, op. cit., p. 181 et note 33). Curtius de son côté note que « tout Français a le sens inné du « clare et distincte percipere » (op. cit., p.159).

[3] Ernst-Robert Curtius, op. cit., p.58.

[4] Pierre Bayle, *Nouvelles de la République des Lettres,* nov. 1685, art.(cité par Paul Hazard, *La crise de la conscience européenne* , Paris, Fayard, 1961, p.54): « La langue française est désormais le point de communication de tous les peuples de l'Europe, et une langue que l'on pourrait appeler transcendant elle, par la même raison qui oblige les philosophes à donner ce titre aux natures qui se répandent et se promènent dans toutes les catégories. » Thierry de Beaucé rappelle cette citation, op. cit. p. 41.

qu'elle a encore à jouer dans l'avenir pour demeurer fidèle à sa vocation. C'est du moins ce que semble indiquer Thierry de Beaucé :

> *« Tour à tour, la France a formulé les idées de Personne au XVIe siècle, d'État au XVIIe siècle, de Bonheur et de Liberté au XVIIIe siècle, de Révolution au XIXe siècle. Elle a Erasme, Calvin, Descartes, Louis XIV, Voltaire et Montesquieu, Saint-Just, Napoléon, de Gaulle. Il n'est rien de moderne qui n'ait d'abord trouvé ses mots. Elle a inventé. Elle a rarement imité. Puis d'autres s'emparent des idées qu'elle a lancées au monde. Elle semble se taire au long du XXe siècle, mais de fait rien n'est proposé à l'avancée universelle sinon l'honneur des États et des révolutions systématisées par la philosophie allemande.*[1] *»*

Un dernier sujet d'interrogation peut alors trouver une réponse. Comment concilier en effet l'affirmation qu'« une nation entière parle de son génie » et celle qui veut que le français soit « une patrie sans frontières » sans parler du *don* que fait au monde la France d'une communauté spirituelle, d'une « noosphère » où, à travers mais aussi par delà la langue, se révèle « *l'esprit de la civilisation, c'est-à-dire la culture française que j'appellerai la francité*[2]» pour reprendre les termes de Senghor? La *nation francophone* n'a dès lors plus grand chose à voir avec le patriotisme, mais sans doute beaucoup avec l'humanité et avec ce que Richard Millet nomme dans *Le Sentiment de la langue «* l'infini redéploiement du monde ». Le même auteur, après avoir précisé, dans un chapitre intitulé « *L'écrivain et sa langue* » que « *la langue française ne peut pas être vécue comme une patrie*[3] » explicite son propos en employant une expression délicate à manier, qui pourrait par ailleurs paraître ambiguë, du moins sous la plume des tenants d'un nationalisme fermé et intolérant, mais qui de son point de vue veut manifester ouverture et quasi oblation, celle d'œuvre française :

> *« Jamais la langue ne m'a paru une patrie - et jamais je n'ai confondu (…) patriotisme et purisme langagier. La francité n'est pas seulement fruition de la spécificité française, mais le souci de maintenir dans le monde entier une œuvre française, particulièrement de langue, où*

[1] Thierry de Beaucé, op. cit., p.244.
[2] Cité par Xavier Deniau, op. cit., p.14.
[3] Richard Millet, Le Sentiment de la langue, Paris, La Table ronde, 1993, pp.47-49.

convergeraient davantage les apports (vous direz les « métissages » de multiples sentiments de notre langue, non point par quelque futile nostalgie de l'Empire, ni par souci de son actualisation républicaine, mais par cet irrépressible besoin de grandeur qui me fait vivre d'une façon quasi désespérée, ou excessive, la contradiction que trouvait Ramuz entre patriotisme et nationalisme. (…)[1] »

Xavier Deniau a raison[2] : il y a bien une « mystique » de la langue française et de la francophonie qui atteste de la vitalité de la *translatio studii* et représente la communauté spirituelle francophone comme une nouvelle *romania,* laquelle d'ailleurs, à bien des égards, dépasserait sa devancière. « *Le temps semble être venu de dire le monde français, comme autrefois le monde romain*[3] » Le *Discours* de Rivarol ne débute-t-il pas par la mise en place de ce parallélisme? Prenons garde, toutefois, que cette grandeur même présente un versant d'ombre. Lorsque Curtius, à son tour, affirme que « *la France ne peut se détacher de Rome* », c'est pour ajouter quelques pages plus loin - et nous ne sommes alors qu'en 1932 - que « *le sentiment français de décadence n'aurait jamais pu se développer à un tel degré s'il n'avait été hanté par le souvenir de la décadence romaine*[4] » Telle est la conviction de la grandeur, telle l'appréhension de la chute. Le discours francophone, une nouvelle fois, ne serait-il qu'un exorcisme?

5.1.2. Les causes conjoncturelles de l'universalité.

Il est frappant de constater comment, à deux siècles de distance, Antoine de Rivarol et Stélio Farandjis, ancien Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, identifient, à côté du génie de la langue, les mêmes types de causes conjoncturelles qui ont favorisé l'universalité du français et sa « prééminence » sur les autres langues européennes. Le premier

« Elle tient à des causes si délicates et si puissantes à la fois que, pour démêler, il s'agit de montrer jusqu'à quel point la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses

[1] Id., ibid., pp. 200-201.
[2] Xavier Deniau, op. cit.,p.20
[3] Rivarol, op. cit., p.27.
[4] Ernst-Robert Curtius, op. cit. p.306 et pp. 327-328.

écrivains, le caractère de ses habitants, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde, jusqu'à quel point, dis-je, tant de causes diverses ont pu se combiner et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse[1]. »

Et le second en écho, après avoir relevé « la précocité d'un État royal français » qui a permis de fixer la langue sur la base d'une unité politique forte :

« Mais cette dimension politique (sous tendue elle même par des réalités géographiques, économiques, démographiques) est intimement liée à une dimension culturelle et idéologique; l'âge français a correspondu à l'âge de la raison depuis Descartes et son Discours de la Méthode (1637) jusqu 'aux philosophes du XVIIIe siècle. L'universalité tant proclamée de la langue française tient à cette rationalité, elle tient aussi à un autre trait, celui de la synthèse et du syncrétisme (qui est aussi un des traits dominants du « miracle grec », de l'humanisme grec). La position originale de la France (carrefour géographique et creuset historique a longtemps favorisé les mixages :les influences gréco-latines, celtiques, franques se sont étroitement mêlées dans la constitution de la langue française, et les emprunts italiens, espagnols, flamands, germaniques, anglais se sont ajoutés aux nombreux emprunts provenant des dialectes de France.[2] »

La situation géographique privilégiée de la France, dans une représentation francophile, en fait indéniablement une terre d'élection, tant au regard de la théorie des climats, qu'évoque à de multiples reprises Rivarol, que par son positionnement européen. C'est sans doute la raison pour laquelle, selon Curtius, les penseurs français se sont si spécifiquement intéressés aux rapport de la géographie et de l'histoire (« *l'histoire est d'abord toute une géographie* » disait Michelet), tandis que les géographes français sont largement à l'origine d'une nouvelle discipline scientifique, la « géographie humaine » qui étudie l'interaction de la liberté humaine et du milieu. Ainsi que le rappelle le même auteur, « *l'idée que la France est un pays favorisé par la nature - ne fût-ce que par sa structure géographique-*

[1] Rivarol, op. cit., p.28.
[2] Stélio Farandjis, « Philosophie de la Francophonie » *Francophonie et Humanisme,* Paris, éditions Tougui, 1989, pp. 162-163.

remonte à la plus haute antiquité[1] » et, au tout début de l'ère chrétienne, le Grec Strabon admirait déjà dans sa *Géographie,* l'architecture harmonieuse de ce « doux pays », proclamé comme tel dans le sentiment national français dès cette épopée fondatrice qu'est *La Chanson de Roland.* Ronsard et du Bellay, au moment où ils s'emploient à illustrer et à glorifier la langue française, chantent de même l'euphonie de la terre de France, sa beauté et sa fertilité. La raison majeure, toutefois, de l'harmonie et de l'équilibre qui caractérisent la France tient à ce qu'elle est une terre tempérée par excellence, une terre « *du milieu*[2] » à égale distance du pôle et de l'équateur. C'est cette particularité décisive qui lui permet à la fois de se préserver des extrêmes, d'opérer une synthèse des qualités du nord et du sud et de se poser en trait d'union. « *Elle est le carrefour central où les extrêmes se trouvent ramenés à l'harmonie, à la mesure, à l'équilibre*[3] », écrit Curtius pour mettre en évidence ce qu'il appelle le « tissu serré d'idéologies » qui enveloppe le territoire français. Il est vrai que Rivarol lui avait préparé le terrain :

> *« Quand on compare un peuple du Midi à un peuple du Nord, on n'a que des extrêmes à rapprocher ; mais, la France, sous un ciel tempéré, changeante dans ses manières et ne pouvant se fixer elle-même, parvient pourtant à fixer tous les goûts*[4] *»*

Ce n'est pas tout. La sagesse et la mesure du caractère français, son génie, comme celui de sa langue, doivent beaucoup, pour Rivarol, à cette situation géographique privilégiée, puisqu'« *il est certain que c'est sous les zones tempérées que l'homme a toujours atteint son*

---

[1] Ernst-Robert Curtius, op. cit., p.72.

[2] Curtius propose, à cet égard, une remarque édifiante : « La France est, à ma connaissance, le seul pays moderne qui possède le mythe d'un « point central ». Il y a près de Bruère, dans le département du Cher, une borne romaine qui sert à marquer le « centre géographique de la France. » (op. cit.,p.71, note 1). L'idée du « milieu » est, bien entendu toujours relative, de sorte que d'autres pays ont pu développer, eux aussi, une idéologie de la centralisé. C'est le cas précisément de l'Allemagne. Cf. Jurgen Habermas, *Écrits politiques*, Paris, Les éditions du Cerf, 1990, pp.225-226: « (…) En pleine Première Guerre mondiale, le libéral Friedrich Naumann publiait encore un livre intitulé : *L'Europe centrale.* Un an avant la prise du pouvoir national-socialiste, Giselher Wirsing, membre du *Tatkries* écrit sur l'*Europe intermédiaire et l'avenir de l'Allemagne.* Ce qui se reflète dans ces écrits, ce sont le rêve d'une hégémonie des puissances du centre de l'Europe, et cette idéologie de la centralisé qui, des Romantiques jusqu'à Heidegger , a été profondément ancrée « dans le courant souterrain, défavorable à la civilisation et à l'Occident, qui parcourt la tradition allemande » (citation tirée d'Adorno). Pendant l'époque nazie, cette conscience de soi, obsédée par sa position géographiquement centrale, s'est encore un peu plus envenimée en tournant au darwinisme social » La centralité de l'Allemagne s'apprécie par rapport au continent européen. Celle de la France selon un axe nord-sud. Cette divergence reste d'actualité et ne saurait être minimisée.

[3] Ernst-Robert Curtius, op. cit., p.75.

[4] Rivarol, op. cit., pp.51-52.

plus haut degré de perfection[1] » Là encore, Curtius a su appréhender précisément ce qui se joue dans l'imaginaire national :

> *« L'idéologie de la terre du « milieu » subit toute une série de transformations qui lui permettent de s'élever des domaines physique et climatique jusqu'à ceux de la politique et de l'intelligence pure. « La grandeur de la France » disait Renan, « est de renfermer des pôles opposés*[2] *»*

Au milieu, la France l'est aussi depuis la préhistoire en tant que carrefour de communication, en Europe bien entendu, mais également grâce à « ses deux mers », avec le reste du monde. C'est pourquoi elle est une terre de mélanges, ouverte dans sa pensée comme dans sa langue aux influences multiples et aux migrations les plus diverses. C'est pourquoi, encore, ainsi que l'affirme Curtius, « *l'unité du peuple français ne réside pas dans la race, mais dans la nation.*[3] » - de sorte que, pourrait-il être ajouté, cette unité ne peut s'appréhender que par la langue et par la perception que le peuple français de sa propre personnalité. Ce qui est une façon de rappeler, en compagnie du philologue allemand, la sentence du grand faiseur de mythes de l'Histoire de France, Michelet : « *L'Angleterre est un empire, l'Allemagne, un pays, une race; la France est une personne*[4]. » Face aux idéologies raciales théorisées par un Gobineau pourtant bien français lui aussi, le sentiment que les brassages de populations et les croisements linguistiques ont été un facteur essentiel d'enrichissement et de dynamisme de la nation française reste d'autant plus vivace dans la tradition républicaine qu'il contrebalance l'angoisse née d'une dénatalité préoccupante à partir du XIXe siècle. Pour mettre en évidence

---

[1] Id., *ibid.,* p.105 (note de la page 51). Un peu plus loin, Rivarol réitère l'argument : « C'est une chose bien remarquable qu'à quelque époque de la langue française qu'on s'arrête, depuis sa plus obscure origine jusqu'à Louis XIII, et dans quelque imperfection qu'elle se trouve de siècle en siècle, elle ait toujours charmé l'Europe, autant que le malheur des temps l'a permis. Il faut donc que la France ait toujours eu une perfection relative et certains agréments fondés sur sa position et sur l'heureuse humeur de ses habitants » (p.(59).

[2] Ernst-Robert Curtius, op. cit., p.77. Bien entendu, vu d'ailleurs que d'en France, l'idéologie en question peut subir des transformations moins gratifiantes. Ainsi, l'hebdomadaire *Courrier international* se fait-il l'écho d'un article paru dans *The Économiste à* propos d'un pamphlet rédigé par un auteur espagnol et dont la teneur est la suivante : « *L'un des grands malheurs de la culture européenne est la position géographique de la France. Ce pays fait obstacle à la libre circulation des idées »* Cette assertion sans détour n'est pas tirée de la presse britannique, mais de *Contra los Franceses,* une acide satire espagnole qui impute à la culture françaises toutes sortes de méfaits. Son auteur Manuel Arroyo Stephens, écrivain et éditeur madrilène, accuse les Français d'avoir toujours pillé les idées de leurs voisins et de les avoir « *vendues au reste du monde* » comme si elles étaient leurs (…) » (*Courrier international,* n° 425-426, 23 décembre 1998, p.15).

[3] *Ibid.,* p.103.

[4] Ibid. p. 108.

les handicaps de l'espagnol face au français, dans une prétention à l'universalité, Rivarol ne rassemble-t-il pas d'ailleurs l'un et l'autre argument?

> *« On peut dire que sa position fut un autre obstacle au progrès de sa langue. Le voyageur qui la visite y trouve encore les colonnes d'Hercule, et doit toujours revenir sur ses pas : aussi l'Espagne est-elle, de tous les royaumes, celui qui doit le plus difficilement réparer ses pertes lorsqu'il est une fois dépeuplé.*[1] *»*

Le « miracle français » - puisqu'il eut « miracle » à la manière du « miracle grec », selon Stélio Farandjis - , pour trouver son accomplissement, devait cependant rencontrer une nécessité historique (« Il y eut un admirable concours de circonstances[2] » L 'Europe hégémonique, qui étend à partir du XVIe siècle son emprise au reste du monde, lui offre grâce au besoin qu'elle éprouve alors d'une langue commune, qui soit à la fois langue de communication et langue de culture : « (…) *un commerce immense a jeté de nouveaux liens parmi les hommes.*[3] » Ce besoin se serait-il fait sentir plus tôt ou plus tard, que serait-il advenu de l'universalité de la langue française? Le « commerce » dont il est question n'aurait-il pas été dicté que par une volonté de puissance ou des impératifs commerciaux, ou les deux à la fois, le français aurait-il pu se donner à l'Europe et être accepté par elle? La réponse apportée à ces deux questions permet à Rivarol de motiver sur ce terrain également l'élection du français et d'éliminer les prétentions qu'auraient pu avoir deux autres langues importantes et deux autres pays. L'Italie, d'abord, accoutumée durant des siècles à être le « centre du monde » et siège ensuite de la papauté, qui connut une maturité « trop précoce[4] » A l'époque où ses villes détenaient entre leurs mains le commerce de l'ancien monde et où ses écrivains et artistes rayonnaient, l'Europe encore barbare et guerrière n'était pas prête à s'ouvrir tout entière à sa langue. Au surplus, son incapacité à se constituer en nation amoindrit bientôt ses capacités d'influence et l'empêcha de jouer un rôle prépondérant dans les temps modernes, à l'avènement desquels elle contribua pourtant tellement. L'Angleterre, ensuite, qui « inquiète » alors l'Europe et lui inspire de la crainte de par sa volonté de domination et ses relations commerciales avec « les quatre parties du monde », appuyées sur une supériorité maritime qui

---

[1] Rivarol, op. cit., p.36.
[2] Ibid. p. 63.
[3] Rivarol, op. cit., p.30
[4] Ibid, p.37 et 39.

lui permet de « nuire à toutes les nations et les braver sans cesse ». On remarquera à ce propos, en même temps que la menace pour le français que représente dès cette époque l'anglais, la translation que connaîtront, au XXe siècle, de tels reproches, qui se voient reportés sur les États Unis, proches parents de l'Angleterre, mais lors « opprimés » par celle-ci. Par ailleurs, la position insulaire, excentrée et nordique du pays influent, dans la perspective adoptée par Rivarol, sur le caractère du peuple anglais dont la « rudesse » et la « fierté » si éloignés de la « politesse » et de la « grâce » françaises, ne sauraient leur concilier le goût de l'Europe. Enfin, handicap supplémentaire et tout aussi important, l'anglais ne descend pas du latin, langue mère et mémoire de la civilisation européenne : « (…) *la langue latine étant la vieille souche, c'était un de ses rejetons qui devait fleurir en Europe*.[1] » Le même argument vaut au demeurant pour l'allemand, langue qui présente ailleurs le défaut, à l'image du pays où elle est parlée, de ne pas avoir été unifiée assez tôt autour d'un prince à l'autorité incontestée et de se disperser en de nombreux dialectes. De plus, lorsque la maison d'Autriche se targua de reconstituer l'Empire, elle s'aliéna les autres nations européennes.

Or Rivarol parle de « commerce », il faut entendre avec lui, au moins autant que la circulation des produits de l'industrie, celles des productions de l'esprit au moment précisément où les Lettres, à travers « l'avènement de la foi philosophique au siècle des Lumières[2] », occupent pour un temps une place centrale. Les carences des autres langues n'en soulignent alors que plus fortement les avantages au XVIIIe siècle de la langue française dans la recherche spéculative d'une langue universelle qui puisse se substituer au latin - langue certes universelle mais des temps anciens, désormais révolus - et le remplacer avantageusement dans l'ère moderne. Cette considération est primordiale : si le français, dont la filiation avec le latin est directe, se voit reconnaître un rôle majeur, c'est tout autant par sa capacité à manifester une rupture - la marche aux Lumières - que par la continuité qu'elle entretient avec la langue ancienne. Thierry de Beaucé souligne l'argument en rappelant que le français paraît à l'époque la langue la plus proche de la « *Mechanica universalis* » rêvée par Leibniz, ancien président d'honneur de l'Académie de Berlin, et à laquelle Rivarol n'avait pas manqué de faire lui même allusion :

---

[1] Ibid. p.69.

[2] Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain,* éditions José Corti (cité par Philippe de Saint-Robert, « Feu l'exception française », dans *Une certaine idée,* op. cit., p.30).

« A l'époque de la Renaissance, le français paraîtra le mieux placé pour récupérer sa succession, transposer en une forme moderne et laïque la même exigence d'universel. Au XVIIIe siècle, l'Europe ressent le besoin d'une langue commune. Cette ambition philosophique qui correspondait à la vision universelle de la tradition chrétienne - était la préoccupation de l'Académie de Berlin puis sa fondation.1 »

Si donc, comme l'écrit Farandjis, « *l'âge français a correspondu à l'âge de la raison* » alors que l'âge italien, comme il a été vu, s'est produit trop prématurément pour espérer rencontrer le besoin d'une langue commune - encore fallait-il par ailleurs, pour que l'Europe puisse y adhérer, qu'il « règne par l'opinion » et non par la menace d'un « autre empire[2] » allusion qui renvoie comme il se doit à la concurrence anglophone. Rivarol, il est vrai, semble anticiper à ce moment-là le désastre qu'engendrerait en Europe, pour l'image de la langue française, ce que l'on nommera plus tard « l'épopée » napoléonienne :

« Mais la France, qui a dans son sein une subsistance assurée et des richesses immortelles, agit contre ses intérêts et méconnaît son génie quand elle se livre à l'esprit de conquête.[3] »

Au siècle des Lumières, cependant, « *la prétention à l'universalité relève d'un ordre philosophique*[4] » et non d'une volonté politique ni d'un désir de conquêtes territoriales qui serait d'autant moins justifiable que, selon une vision alors partagée, la France « *par sa juste étendue (…) touche à ses véritables limites.*[5] » Une fois le règne de Louis XIV achevé[6], les philosophes français peuvent donc passer pour « les législateurs paisibles de la raison » selon la formule de Chamfort que rappelle Thierry de Beaucé[7], et leur langue pour la langue philosophique (avec le sens encyclopédique dans lequel l'entendait ce siècle) par excellence. L'emploi du français au lieu du latin que préféra Descartes pour son *Discours de la méthode*

---

[1] Thierry de Beaucé, op. cit., pp 40-41.

[2] Rivarol, op. cit., p.49 : « Il faut donc que la France craigne de détourner par la guerre l'heureux penchant de tous les peuples pour elle : quand on règne par l'opinion, a-t-on besoin d'un autre empire? »

[3] Id. ibid., pp. 47-48.

[4] Thierry de Beaucé, op. cit., p.48.

[5] Rivarol, op. cit.,p.48.

[6] Et même auparavant, si l'on en croit Philippe Lalanne-Berdouticq : « Il est à noter que l'empire de la langue française, encora qu'appuyé sur la force de la nation et servi même par l'arbitraire de Louis XIV (…) ne prit jamais l'aspect d'un enseignement imposé. La langue se répandait parce que l'étranger se tournait vers elle » op. cit., p. 64.

[7] Thierry de Beaucé, op. cit., p.48.

avait il est vrai préparé le chemin. Il n'en fallait pas moins une autre condition pour que le français rencontre son destin : que « *sa raison ornée* », loin de la « *sèche raison*[1] » des Anglais, propose avec « grâce » un modèle d'accomplissement humain accessible à tous, c'est-à-dire à la bonne société européenne, celui qui se dessine dès le XVIIe siècle à travers la figure de l'honnête homme. C'est dire que la raison seule n'aurait su suffire, si elle ne s'était déployée à travers un savoir-vivre qui soit à la fois art de vivre et sociabilité.

> *« Le français jouera ainsi sur plusieurs tableaux : canal adéquat de l'expression scientifique comme il le sera de la philosophie politique au XVIIIe à partir de Montesquieu, il frappait d'abord les Européens du XVIIe siècle par une doctrine d'accomplissement humain, par le tableau cristallin de l'honnête homme.*[2]*»*

Qu'il parle de « politesse » ou de manières, qu'il se réfère au « bon goût » et aux « grâces françaises » ou qu'il évoque « l'opinion que (la France) a su donner d'elle au reste du monde[3] » Rivarol ne cesse en effet de se situer dans la perspective adoptée par le Siècle classique et s'inscrit assurément dans le mouvement de théorisation[4] de la langue qui, encadré d'abord par le pouvoir royal à travers l'Académie française, privilégie au premier chef l'élocution. C'est pourquoi il semble signifier à chaque fois comme un atout suprême que le français est la langue par excellence d'une sociabilité de distinction dont le principal vecteur est la conversation, précisément conçue comme lien social et expression d'une vision du monde potentiellement commune à cette « *immense république fédérative*[5] » qu'est devenue pour lui, et pour sa génération cultivée, l'Europe : « (…) *elle en est plus faite pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges.*[6] » Il est vrai que son horizon, comme celui des hommes de son siècle, est celui des académies et des salons, « *lieux de*

---

[1] Rivarol, op. cit. p.71.
[2] Philippe Lalanne-Berdouticq, op. cit., p.67.
[3] Ibid, respectivement pp. 51, 55; 64, 70 et 28.
[4] Pour Stélio Farandjis, « l'originalité de la langue française participe de (…) l'existence d'une double réalité : réalité de fait et perception théorique de cette réalité. Il n'en souligne pas moins l'aspect politique de ce phénomène linguistique réflexif op. cit., p. 162.
[5] Rivarol emploie précisément les expressions « immense république » (P.30) et « république fédérative » (p.82).
[6] Ibid. p. 80. Claude Hagège, de son côté, donne pour l'une des raisons du succès du français au XVIIIe siècle « son aptitude à la conversation » et cite Voltaire, dans *Le siècle de Louis XIV* : « La langue française est, de toutes les langues, celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et, par là, elle contribue, dans toute l'Europe, à l'un des plus grands agréments de la vie » Claude Hagège, *Le Souffle de la langue*, op. cit., p.104.

médiation[1] » selon l'expression d'Alain Viala depuis le siècle précédent, auxquels s'ajoutent peu à peu les cafés, les clubs et les chambres de lecture. Là, dans ce qu'il nomme « la bonne compagnie », tout autant que s'invente un espace public et une opinion publique (la situation, de ce point de vue, ne diffère guère en Angleterre), se développe un art rêvé des relations sociales, d'ailleurs largement coupé de la société réelle, et se forme une communauté imaginaire des esprits réunis autour de la figure de « l'homme des Lettres ». Dans les deux cas, le rôle joué par « la nation éclairée des gens des lettres et la nation libre et désintéressée des philosophes[2] » est décisif. Le destin de la langue et la « gloire de la France », en particulier, apparaissent si intimement liés au devenir de la littérature que, pour l'auteur du *Discours*, il ne saurait y avoir universalité de la langue sans prééminence de la littérature : « Les grands écrivains ont tout fait. Si notre France cessait d »en produire, la langue de Racine et de Voltaire deviendrait une langue morte.[3] » L'idée que la monarchie (universelle), la langue et la littérature sont des inséparables, était au demeurant déjà présente dans la *Défense et illustration de la langue française*[4] Mais peut-être est-ce une fois encore Curtius qui parvient à exprimer avec la plus grande justesse la relation si spécifique que la France entretient avec sa littérature et qui fait écrire à Henri Meschonnic : « *Pas de génie de la langue française sans la littérature, sa littérature*[5]. »

> *« La littérature joue un rôle capital dans la conscience que la France prend d'elle-même et de sa civilisation. Aucune autre nation ne lui accorde une place comparable. Il n'y a qu'en France où la nation entière considère la littérature comme l'expression entière des destinées. »*

Et plus loin :

---

[1] Alain Viala, *Naissance de l'écrivain,* Paris, Les éditions de Minuit, 1985, p. 132.

[2] D'Alembert, « Dédicace à Mgr le comte d'Argenson », *Discours préliminaire de l'Encyclopédie,* Paris, Gonthier, coll. « Médiations », 1965, pp. 14-15 (cité par Robert Chartier, « Espace public et opinion publique » *Les origines culturelles de la révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990, pp. 45-46.

[3] Rivarol, op. cit. p.87.

[4] « Le tens viendra (peut estre)& je l'espere moyennant la bonne destinée francoyse, que ce noble & puissant Royaume obtiendra à son tour les resnes de la monarchie, & que notre Langue (si avecques Francoys n'est du tout ensevelie la Langue Francoyse) qui commence encor' à jeter ses racines, sortira de terre, &s'elevera en telle hauteur & grosseur qu'elle se pourra égaler aux mesmes Grecz et Romains, produisant comme eux des Homeres, Demosthènes, Virgiles & Cicérons, aussi bien que la France a quelquefois produit des Pericles, Nicies, Alcibiades, Thermitocles, Cesars & Scipions » (Du Bellay, *Défense et illustration de la langue française* ,op. cit.,p.29.

[5] Henri Meschonnic, « On croit qu'on parle de la langue, mais on parle de la littérature » op. cit., p.91.

« Victor Hugo a dit : « La littérature, c'est la civilisation. » Pour la France en tout cas, ces mots sont l'image exacte de la réalité[1]. »

Une interrogation s'impose alors. Et si l'idée même d'universalité au siècle des Lumières, dans toute son abstraction, avait à voir avec la place accordée en France à la littérature, une littérature largement « déréalisée » tant au XVIIe qu'au XVIIIe siècles, ainsi que le rappelle Roger Chartier? C'est ce que semble suggérer un passage du même auteur qui s'appuie sur les travaux du grand philosophe allemand, Erich Auerbach :

« La tragédie classique française constitue le degré extrême de la séparation des styles, l'éloignement du tragique par rapport à la réalité quotidienne ; la littérature européenne, tout au moins, n'en connaît pas de plus radical » : le jugement d'Erich Auebach est comme une réminiscence du propos de Taine et pour lui également toute l'esthétique classique (qui gouverne aussi la littérature des Lumières et dont le théâtre n'est qu'une expression exemplaire) substitue au quotidien concret, à la politique pratique, aux existences singulières, une humanité universelle, absolue et mythique. Vingt ans avant la formulation de Taine, et en considérant une durée plus brève, Tocqueville avait désigné la même opposition entre le « mone abstrait » de la raison et la « plénitude et la complexité des choses réelles » mais en formulant un autre couple de catégories affrontées, celui qui contraste la « politique littéraire » et l' « usage des affaires[2]»

5.2. LE RÊVE FRANCOPHONE.

Aujourd'hui, à la fin du XXe siècle, de ce discours, que reste-t-il? Les bouleversements géopolitiques qu'a connus le monde depuis le temps des Lumières, les transformations de la carte démographique au détriment de la France et de l'Europe la « mondialisation » qui semble consacrer la suprématie de l'économique, la revendication parallèle, et parfois contradictoire, de la diversité ou du multiculturalisme, n'ont-ils pas depuis

[1] Ernst-Robert Curtius, op. cit., p.155 et p. 157.
[2] Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit., pp 19-20.

longtemps déjà, sonné le glas de toute prétention de la langue française à quelque « universalité » que ce soit? Face au constat du recul de la place de la France sur la scène internationale, et malgré la fin de la « guerre froide » qui modifie les équilibres antérieurs, ne faut-il pas abandonner toute outrecuidance dans le rappel des heures de gloire et en venir à une nécessaire modestie? Pourtant, persiste une ambition, déclinée il est vrai avec plus ou moins de pessimisme ou de foi positive selon les cas, comme s'il n'était pas possible que le génie du français subisse plus qu'une éclipse. Impossible n'est pas français, dit le lieu commun. On rappelle que les qualités essentielles de la langue restent intangibles, que le « noyau dur[1] » n'est pas atteint, pas même la prolifération de l'anglais. Que le français garde toutes ses vertus. Seules les causes conjoncturelles d'alors se sont effacées - n'est-ce pas au demeurant leur lot inéluctable? - mais d'autres paraissent, qui laissent espérer l'espoir d'un renouveau et inscrivent le français « entre la nostalgie du passé et la nostalgie du futur[2] » Certes un déplacement s'est opéré. La France a pris une certaine mesure de ses insuffisances. Elle ne peut plus se considérer comme la seule gardienne de la langue française - perception d'ailleurs souvent douloureuse et, parfois encore oubliée par moment des « tenants sourcilleux de l'académisme et du nationalisme linguistique[3] » - elle la « partage » désormais avec la communauté mondiale des francophones. Ce partage nous dit-on, est sa chance. La Francophonie prend le relais, dans la diversité. Certes. Mais elle le prend avec le français et son génie. Et malgré tout, autour de la France :

> *« Il n'est pas question que la France s'efface, mais qu'elle modifie son approche, qu'elle devienne messagère d'autres cultures, plutôt que régente de sa propre excellence. Elle a les moyens d'assumer le relais, de se succéder à elle-même, à la fois pour ce qu'elle continue d'avoir à dire fortement et pour valoriser et diffuser ce qui lui vient d'ailleurs. Mandataire en quelque sorte de ce qu'elle aura semé.[4] »*

Exit, donc, l'universalité « monumentale[5] » de la langue française. Mais bienvenue à

---

[1] Claude Hagège
[2] Claude Hagège
[3] Quatrième de couverture
[4] Thierry de Beaucé
[5] Thierry de beaucé

l'universalité à « vocation multiple[1] » de la France! De l'une à l'autre, permanence et rupture, différent et répétition, tissent la trame du discours francophone. Pour en cerner la dimension, toutefois, et pour tenter d'évaluer la portée de l'universalité dont il peut désormais être question, un détour semble n'être pas inutile. Puisque les écrivains, ont occupé une place centrale dans la manifestation du génie de la langue française, il n'est donc pas sans intérêt d'interroger le regard qu'ils portent, de nos jours, sur elle et de comprendre comment ils se situent face à l'outil premier de leur travail. Cette première approche devrait nous permettre de mieux appréhender ensuite, les spécificités du défi francophone, « nouvel enjeu mondial[2] ».

5.2.1. Les écrivains francophones et le français.

D'abord, une constatation s'impose, que ne manque pas de mettre en évidence Thierry de Beaucé et qui souligne d'emblée l'ambiguïté du discours francophone sur la Francophonie. Les écrivains de France, à de rares expressions près (Richard Millet, Dominique Noguez, quelques écrivains « régionalistes » c'est-à-dire pour lesquels il existe une vie hors Paris) ne se soucient généralement de mener une réflexion ni sur le fait francophone, ni d'ailleurs sur la problématique de la langue.

> *« Les intellectuels n'ont pas simplement pas conscience des enjeux de la langue qui sont justement ceux de leur identité, de leur influence et, plus en profondeur, du maintien des chances réalistes d'une diversité des cultures (…) il est impressionnant de constater le silence parfait de ceux qui ont vocation à manier le langage. L'interrogation vient d'ailleurs: Un Senghor, un Césaire, un Fanon[3] »*

En réalité les écrivains français - le fait a souvent été évoqué - ne se sentent pas généralement francophones, ne vivent pas comme des francophones. Le francophone, c'est l'autre, situé dans un vague « ailleurs » aux relents exotiques, accepté avec parcimonie, évalué d'abord à partir des valeurs proprement françaises et qui ne se voit éventuellement considéré que dans la seule mesure où il accepte de se plier aux us et coutumes du système éditorial

[1] Claude Hagège
[2] Michel Guillou
[3] Thierry de Beaucé

parisien. Belle leçon de diversité et de symbiose, en effet! Qui se souvient en France, en dehors du cercle des militants francophones, du tollé suscité par *Batouala*, le roman de René Maran, écrivain martiniquais d'origine guyanaise et premier écrivain francophone à obtenir en 1921 le Goncourt, si être francophone signifie se situer sur un « autre bord » et proposer un « autre regard » que le regard occidental. L'on pourra dire que les esprits ont évolué depuis et que les récompenses attribuées chez Drouot à Tahar Ben Jelloun, Amin Maalouf ou Patrick Chamoiseau manifestent ce changement, mais le fait qu'il faille célébrer de telles victoires et que leurs éditeurs (Le Seuil, Grasset et Gallimard) soient tous garants d'une certaine « qualité française » ne peut-il pas être perçu comme un échec relatif d'une Communauté qui se voudrait décentrée? La Francophonie en France, n'a peut-être pas une évidence très forte. Dans ces conditions, ce sont essentiellement les écrivains issus d'autres pays ou territoires francophones que la France hexagonale qui portent un discours contemporain sur la langue française et sur la francophonie.

Les caractéristiques majeures de ce discours ont été analysées par Dominique Combe, professeur à l'université de Fribourg, dans un ouvrage intitulé *Poétiques francophones*[1] ; si bien que nous n'en rappellerons les principales conclusions que pour mieux mettre en avant les aspects qui trouvent une résonance dans le discours français contemporain tenu sur la Francophonie. Nous nous appuierons également pour ce faire sur les *Actes des États généraux des écrivains francophones,* qui se sont déroulés à Paris les 11, 12 et 13 décembre 1989 à l'initiative du ministre délégué à la Francophonie de l'époque, Alain Decaux, et qui ont réuni près d'une centaine d'écrivains, ainsi que sur la Résolution finale[2] adoptée à la séance du mercredi 13 décembre.

Que cette manifestation, comme celles qui par ailleurs, ont réunis cinéastes, chanteurs francophones, se soit inscrite dans le cadre des commémorations du bicentenaire de la Révolution française et se soit réclamée explicitement d'elle, à travers l'appellation d' « États généraux » indique bien entendu le sens que l'on veut donner depuis Paris au développement francophone et les valeurs que l'on entend promouvoir. Certains écrivains cependant, à l'instar du Congolais Henri Lopez et du Québécois Yves Beauchemin, regrettaient alors que l'on laisse ainsi à penser que l'issue des séances pourraient être un « cahier de doléances », lequel renverrait à une conception en quelque sorte hiérarchique de la Francophonie, puisqu' « on ne peut adresser de doléances qu'à un supérieur[3] »

---

[1] Dominique Combe, *Poétiques francophones,* Paris, Hachette, 1995.
[2] Actes des États
[3] Actes des États

Les situations linguistiques et géopolitiques des écrivains francophones diffèrent très largement des uns aux autres et le regard qu'ils portent sur leur langue d'écriture, même lorsqu'ils sont d'origines proches, est marqué du sceau d'une complexité telle qu'elle paraît irréductible à un modèle unique. Néanmoins, il semble possible, comme le fait Dominique Combe, d'esquisser quelques grandes tendances dans leur approche du français et de repérer quelques grandes catégories structurantes dans le « sentiment de la langue française » qui les anime, qu'il s'agisse d'un imaginaire intuitif de la langue, d'une réflexion théorisée, voire idéologisée ou encore du langage de la passion. Le français peut alors être vu, selon les cas, et souvent de façon entremêlée comme la langue de « distinction » et de « culture », la langue rationnelle et universelle, la langue de la liberté et de l'humanisme ou encore la langue d'une passion amoureuse, toujours susceptible, évidemment, de se retourner en une haine farouche[1] Ces divisions appellent quelques précisions, compléments et commentaires quant à leur appréciation par les écrivains de la période strictement contemporaine.

D'abord, si le caractère de « distinction » affecté à la langue française a assurément joué un rôle déterminant jusque dans la première moitié de ce siècle (par exemple, dans la bourgeoisie des pays de l'est de l'Europe, en Flandre belge, parmi les élites de la diaspora juive sépharade et des communautés chrétiennes orientales ou encore à Maurice) il ne renvoie plus guère aujourd'hui qu'au parcours des derniers « grands aînés » de la littérature francophone[2] et ne saurait plus faire à présent partie des arguments majeurs avancés en sa faveur, ni d'ailleurs avoués, sinon éventuellement et de manière résiduelle par le biais du rappel que le français est de longue date, et reste, porteur de culture et de civilisation.

L'amour de la langue française, ensuite, dont les facettes sont multiples et parfois ambivalentes ainsi que le rappelle Dominique Combe, ne cesse de se voir proclamé et revendiqué, comme le montre le succès remporté lors des États généraux par les propos de ce conteur magnifique qu'est le poète mauricien Édouard Maunick, lorsqu'il a expliqué que le mot *confiture* avait rendu, selon ses propres dires, Senghor amoureux pour la vie du français, pour lui, c'était le mot *malice* (dont le signifié en créole renvoie « à faire l'amour » et qu'il ne cessait de « faire malice » avec la langue française[3].

Certes, et Édouard Maunick n'a pas manquer de le souligner, le français a souvent été, pour nombre d'écrivains francophones, une langue imposée et la choisir (mais était-ce dans tous les cas un choix?) a longtemps été vécu comme une douleur et un exil intérieur. Ainsi le

---

[1] Dominique Combe
[2] Cf.
[3] Actes

marocain Abdelhak Serhane avoue-t-il « *avoir maudit le français avec lequel il a longtemps entretenu un rapport de viol et de vol plutôt que d'amour*[1] » Le français a d'abord été, en effet dans nombre de cas, la langue du colonisateur et, partant, d'une aliénation qui entraînait déperdition d'être et dépendance extrême vis à vis de l'agresseur et de son univers culturel. L'on reconnaît là les analyses développés par Albert Memmi dans son *Portrait du colonisé* (1957), auxquelles font écho les dernières pages du *Polygone étoilé,* lorsque Kateb Yacine raconte comment son père le fourra « dans la gueule du loup », autrement dit à l'école française, ce qui provoque une séparation irrémédiable d'avec sa mère, qui conduisit celle-ci vers l'asile et la folie.

> *« Jamais je n'ai cessé, même aux jours de succès près de l'institutrice de ressentir au fond de moi cette seconde rupture du lien ombilical, cet exil intérieur qui ne rapprochait plus l'écolier à sa mère que pour les arracher, chaque fois un peu plus, au murmure du sang, aux frémissements probateurs d'une langue bannie, secrètement, d'un même accord, aussitôt brisé que conclu… Ainsi avais-je perdu tout à la fois, ma mère et mon langage, les seuls trésors inaliénables - et pourtant aliénés*[2] *»*

L'on pourrait ainsi citer, pour apprécier le rapport complexe qu'ils entretiennent avec le français, de multiples auteurs, de Malek Haddad qui, après avoir cherché à retourner contre l'occupant sa propre langue pour clamer son identité et revendiquer sa liberté, décide une fois l'indépendance acquise de se taire, à Assia Djebar qui explique encore, dans *L'amour, la Fantasia*[3] , comment le français lui est « langue marâtre », à Mohammed Khaîr-Eddine qui cherche à subvertir par la violence et la déconstruction la langue française, ou encore Rachid Boudjerda qui prétend depuis *Le Démantèlement* (1982) écrire ses œuvres en arabe, mais en supervise ensuite la traduction en français, les fait éditer à Paris et emploie directement la langue française pour ses pamphlets contre « la horde intégriste[4] » Cette problématique a cependant évolué de nos jours, même si certains tels que Abdellatif Lâabi se refusent toujours ne serait-ce que l'idée d'une déclaration d'amour (ceux-là sont d'ailleurs les intellectuels les plus réticents à l'idée francophone), si bien que l'écrivain francophone contemporain a plutôt

---

[1] Ibid.
[2] Kateb Yacine
[3] Assia Djébbar
[4] Rachid

tendance à considérer le français comme une « arme miraculeuse », selon l'expression de Césaire que rappelle Édouard Maunick[1]. L'auteur tunisien Hafedh Djedidi tient par exemple à prendre explicitement ses distances avec les réflexions d'Albert Memmi pour expliquer que l'écrivain maghrébin de la deuxième génération n'est plus seulement emprunteur, mais aussi prêteur. Il s'est en effet installé dans la langue française avec un imaginaire, une culture et une personnalité qui se nourrissent aussi à la langue mère, l'arabe littéraire ou dialectal, de sorte que « *le français devient alors un lieu de transit culturel et de mariage entre deux univers qui s'ouvrent, sur le monde du don et de la réception, à d'autres sensibilités, d'autres subjectivités.* » Le sémiologue et poète marocain Abdelkhébir Khatibi propose un point de vue assez similaire, qui préfère parler des langues en termes de rencontres amoureuses et pour qui le bilinguisme et le multilinguisme sont la chance d'un échange créatif et d'une exploration du Divers.[2]

Par ailleurs, si les écrivains maghrébins comme nous venons de le voir semblent indéniablement entretenir le rapport le plus conflictuel avec la langue française, les écrivains de l'Afrique subsaharienne de même que ceux des îles, sans cacher leurs sentiments souvent mêlés, semblent particulièrement sensibles au fait que le français leur permet de disposer à la fois d'une langue de l'écrit avec une longue tradition littéraire et d'une ouverture au monde, et partant de toucher un public plus large qu'ils ne le pourraient avec leur langue maternelle, ce qui explique, comme le signale, Dominique Combe, que même les défenseurs antillais de la créolité[3] aient largement choisi de s'exprimer en français. Ce constat n'empêche cependant pas certains auteurs parmi les plus jeunes d'interroger, sur le mode de la provocation, la pertinence de ce choix face à la progression de l'anglais, tel le Zaïrois Baenga Bolya qui feint de demander en citant Alain Minc si « *la francophonie n'aura pas été finalement, qu'un accident de l'histoire*[4] ».

Le plus important, néanmoins, se situe sans nul doute ailleurs : qu'ils aient ou non été colonisés d'une manière ou d'une autre par la France, qu'ils se sont sentis comme au Québec colonisés par une autre langue que le français, ou encore qu'ils aient été soumis à des régimes totalitaires, tels par exemple les écrivains issus de l'est de l'Europe ou d'Haïti, tous les participants des États généraux manifestent leur désir et leur détermination de n'investir qu'un

---

[1] Actes

[2] Cf.

[3] Cf. *Le discours antillais* d'Édouard Glissant (Paris, Le Seuil, 1981), *Éloge de la créolité* de Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant (Paris, Gallimard et Presses universitaires créoles, 1989) et le recueil collectif *Écrire la parole de nuit (*Paris, Gallimard coll. Folio essais), 1994.

[4] Actes… op. cit., P.34.

français porteur des plus hautes valeurs humanistes, au premier rang desquelles la liberté et les droits de l'homme. Le malgache Jacques Rabemananjara expose ainsi qu'à ses yeux le français présente deux faces tel Janus, et rappelle combien à l'époque coloniale il a combattu le français qui représentait la langue du maître et dont la diffusion devait alors servir à effacer le malgache, au point d'avoir été condamné à mort par la France. Une fois l'ordre colonial effondré, il a pu en revanche renouer avec « *la langue de 1789 qui véhicule trois grandes valeurs auxquelles la culture malgache est fortement attachée, car elles correspondent à sa conception de la vie, tout particulièrement, la fraternité*[1] » Le Camerounais Francis Bebey souligne pour sa part que son français, « c'est celui qui dit le mot « liberté » et qui ignore le mot « apartheid[2] ». Quand au Tchèque Vaclav Jamek, il explique que, pour lui, « *écrire en français constitue un choix personnel, un choix de liberté dans une situation qui n'offrait aucune autre perspective*[3] ». Ce regard, cette volonté, se retrouvent comme une évidence dans les dernières lignes de la *Résolution finale* adoptée par les écrivains francophones:

> *« Nous n'oublions pas que la francophonie réunit un ensemble de peuples qui n'ont pas vécu la même histoire et qui ne connaissent pas actuellement les mêmes difficultés. Mais au delà de ces différences, au-delà des épreuves qui continuent à accabler certains, une même espérance nous unit, celle de liberté, une idée que la langue française n'a pas été la première à formuler, mais qu'elle incarne si bien. La communauté de destins que nous représentons, nous, écrivains, c'est la francophonie des droits de l'homme*[4] *».*

A propos du lien entre la langue française et la liberté, une hypothèse émise par Dominique Combe doit d'ailleurs être prise en considération. Le français ne serait pas perçu par les écrivains seulement comme la langue d'une littérature souvent « engagée » sur le plan

---

[1] Ibid., p.31 et p.39.
[2] Ibid., p.28.
[3] Ibid., p.60.
[4] On pourra évidemment apprécier, à l'aune de cette proclamation, le premier geste remarqué, depuis sa nomination en novembre 1997, du Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali. De voyage au Cambodge, celui-ci est allé, le mercredi 30 décembre 1998, redre une visite de « courtoisie » à Khieu Sampan et Nuon Chéa, deux des principaux responsables Khmers rouges responsables du génocide cambodgien, qui venaient de faire reddition deux jours plus tôt. M. Boutros-Ghali a également jugé de bon aloi de féliciter M. Hun Sen, Premier ministre cambodgien, qui avit exclu l'éventualité d'un procès dans l'immédiat, de son « geste de réconciliation nationale » et a rejeté lui même l'idée d'd'un tribun international qui serait à ses yeux une « ingérence dans les affaires intérieures cambodgiennes » (Cf. *Libération et Le Monde* du 1er janvier 1999).

politique, mais également comme « la langue laïque de la libre pensée », celle qui permet de se dégager des contraintes morales et religieuses liées aux langues traditionnelles et de s'opposer aux tabous dont le poids reste souvent si lourd dans de nombreuses cultures, et il le devrait à son statut de langue « philosophique », indépendante de longue date de toute autorité religieuse :

> *« A la différence de l'allemand, qui s'est constitué, en tant que Hochdeutsch, à partir de la tradition de la Bible par Luther, ou de l'anglais, qui a été fixé par Common book of prayer, la langue française s'est instituée en marge de toute autorité de l'État (François 1er, Louis XIV par l'intermédiaire de Richelieu, la Constituante), des grammairiens, des écrivains, et par sa propre force interne[1] ».*

René Depestre, le grand écrivain haïtien, ne dit au demeurant pas autre chose dans une contribution écrite aux États généraux, lorsqu'il s'inquiète des dérives totalitaires et nationalistes de certains pays du Sud crispés sur « le dogme de l'identité culturelle » (« J'ai entendu un éminent esprit du Sud déclarer que les droits de l'homme correspondent à une vision unilatéralement française de la culture! ») et manifeste sa foi en une « francophonie des droits et des émerveillements de l'homme » qui permettrait de parfaire l'ouvrage d'une décolonisation réussie :

> *« Il est urgent pour nos sociétés à la dérive de s'approvisionner avec rigueur, le sérieux, la nationalité, le savoir, en commençant par la longue expérience que la France possède de l'État de droit, de la séparation du sacré et de la politique, de la laïcité, de l'autonomie, de l'individualisme dans la société civile, et d'autres règles de vies décisives qui ont été mises à l'épreuve du temps et qui sont d'ailleurs des valeurs de civilisation qui après avoir conduit, en novembre dernier, à l'effondrement du mur de Berlin, président ces temps-ci un dégel sans précédent du totalitarisme à la russe[2]*

Enfin, et pour prolonger dans le même temps la réflexion de René Depestre, il est

[1] Dominique Combe, op. cit., pp. 80-81.
[2] René Depestre, « Créolité et création dans l'aventure francophone » Actes … op. cit., p.87-88.

important de noter que le discours sur la francophonie s'articule certes très fortement, chez les écrivains francophones, à la revendication identitaire et à l'affirmation de la diversité - et c'est même là, avec l'expression de la liberté et de l'humanisme, sa composante majeure, tant il est vrai que la majorité des écrivains, du Sud mais aussi du Nord, se trouvent confrontés à la question de leur identité culturelle; mais qu'il le fait justement sans renoncer à l'universalité, dans un esprit et un désir d'ouverture, et non de fermeture. La « dialectique de l'universel et du particulier » dont parle Dominique Combe qui est à l'œuvre dans l'imaginaire de la langue française tient donc au premier chef à l'espoir que le français joue le rôle d'une matrice[1] où le singulier puisse se décliner sur l'universel et le rendre concret, « terré de drues réalités[2] », pour reprendre une expression d'Édouard Glissant. Entre une trop grande abstraction universalisant telle que la dénonce ce dernier, un « nouvel ordre culturel mondial » qui reposerait sur un évolutionnisme unilinéaire et serait synonyme d'homogénéité et un enfermement identitaire qui conduit au relativime absolu, s'exprime en fait la recherche de ce que Tzvetan Todorov nomme « un humanisme bien tempéré » pour lequel « *l'universalité est un instrument d'analyse un principe régulateur permettant la confrontation féconde des différences, et son contenu ne peut être fixé : elle est toujours sujette à révision*[3] ». De son côté, après avoir posé deux principes pour la francophonie présente, « celui du respect de la vérité idiomatique et celui d'une universalité plurielle » Abdelkébir Khatibi déplace dans une perspective similaire la quête identitaire :

> *« (…) l'identité ne se définit pas par une structure éternelle, mais d'après notre propos, elle est régie par des relations dissymétriques entre le temps, l'espace et la culture structurant la vie d'un groupe, d'une ethnie, d'une société. Traduction du mouvement d'être et de sa flexibilité, de son adaptation aux événements, à sa propre énergie de renouvellement. « Hospitalité » veut dire ici écoute de l'autre en tant qu'autre. Lui prêter l'oreille pour accueillir dans sa singularité .Parole venant d'ailleurs et de loin, apprentissage initiatique à ma propre identité en devenir, à ma propre*

[1] « Nadia Tueni fait de la langue française une forme universelle susceptible de s'appliquer à toutes les cultures nationales » écrit par exemple, à ce propos, Dominique Combes, op. cit., p.73 (Cf. Nadia Tueni, *Les œuvres poétiques complètes* et *La prose*, Beyrouth, éditions Dar An-Nahar, 1986).
[2] Édouard Glissant, op. cit., p. 322.
[3] Tzvetan Todorov, «Un humanisme bien tempéré », Nous et les autres, Paris, Le Seuil, coll. Points, 1989, P. 513. Cf. aussi le chapitre consacré à Levi -Strauss, pp.95-129.

prétention à l'universalité, qui que je sois, muni ou démuni de force, de stratégie et de puissance sur les autres[1] *».*

Pour les écrivains francophones, très largement, la langue française non seulement ne s'oppose pas aux autres idiomes, ni aux autres langues nationales, mais doit s'ouvrir à eux et les accueillir dans l'hospitalité. Il s'agit donc pour la francophonie contemporaine, de mettre en avant ce qu'Édouard Glissant se plaît à nommer « *une poétique de la relation*[2] » qui desserve, par le métissage ou la « créolisation » ce que René Depestre appelle pour sa part une « pluralité polyphonique des cultures[3] et ce que désigne Khatibi en évoquant « *la possibilité de toute langue de se nourrir des autres, de s'enrichir grâce à elles, sans pour autant retourner au babil ou éclater des cris sauvages*[4] ». La francophonie, en effet, ne saurait être autre chose qu'« une civilisation du partage », selon l'expression, applaudie lors des États généraux, du Sénégalais Amadou Lamine Sall[5] . Ce qui se voit traduit, dans la *Résolution finale* des écrivains francophones, de cette manière :

« Nous avons affirmé que la langue française, notre langue à tous, celle qui a souvent exprimé nos émotions et nos idées, parfois, notre conscience politique, et toujours notre vocation d'écrivains, doit se maintenir, se perpétuer et être transmise aussi rayonnante que nous l'avons reçue .Mais cette langue, inventive et vivante, qui nous offre des mots, des images et des rêves, accueille - avec d'autres mots, d'autres images et d'autres rêves - toutes les langues nationales qui ses sont développées à partir d'elle ou qui existaient avant elle. Nous avons donc estimé que ces langues, et le français, dans leur confrontation féconde, devaient nous éclairer et pouvaient donc apporter une contribution essentielle à la communauté des hommes».

---

[1] Abdelkébir Khatibi, « Francophonies et idiomes littéraires » *Actes…*, op. cit., p.103.
[2] Cf., entre autres, *Le Discours antillais*, pp. 185-270 et *Poétique de la relation*, Paris, Gallimard, 1990.
[3] René Depestre, « Créolité et création dans l'aventure francophone » art. cit. p.86.
[4] Abdelkébir Khatibi, art. cit., p.103. Dans un autre article, « Comment je rêve le siècle qui vient » (*Regards sur la francophonie*, op. cit., p.35.), Khatibi affirme que « le monde francophone est métissage, mixité avec des bilinguismes et des multilinguismes divers » et recommande surtout, plutôt que de se crisper dans une défense puriste de la langue et de lutter de façon illusoire contre « l'usage de cet idiome standard à dominance angloaméricaine » de « l'adapter », de « le rendre habitable dans une langue qui soit assouplie ».
[5] *Actes…* op. cit., p.59.

S'agit-il là, ainsi que le laisse entendre Dominique Combe[1] du rêve de l'unité, de l'utopie d'un *après Babel* (pour reprendre l'expression de Georges Steiner) qui réunirait autour d'un français pluriel, de Michel Tremblay à Abdelkébir Khatibi, de René Depestre à Salah Stétié, d'Édouard Maunick à Édouard Glissant, les écrivains francophones des quatre coins du monde et des cinq continents? Ou de la prise en compte d'une réalité du monde contemporain qui tend à la globalisation et dans lequel le français, langue réaffirmée de l'« humanisme tempéré » dont il vient d'être question, aurait un nouveau rôle décisif à jouer? Dans ce questionnement se manifeste en tout cas l'enjeu d'une « universalité de la francophonie », enjeu qui, comme nous allons le voir, oppose deux types de mondialisation et deux langues internationales, le français et l'anglais.

5.2.2. La francophonie face à la mondialisation.

Le discours franco-francophone que nous pourrions dénommer « traditionnel », tel qu'il s'exprime de manière répétitive par exemple dans les écrits de Maurice Druon, de Philippe Lalanne-Berdouticq ou encore de Stélio Farandjis et affleure en permanence dans les écrits de la plupart des autres auteurs, reprend très largement et sans distance l'argumentaire dressé par Rivarol pour soutenir les qualités essentielles de la langue française. Il se contente le plus souvent de célébrer dans le vague la clarté du français, son humanisme, sa mission civilisatrice, sa vocation à exprimer l'universel… et ne fait que développer une conception convaincue d'une « Francophonie idéale et quasi-mystique, reposant sur les valeurs universelles des Lumières[2] ». Nous nous en sommes amplement fait l'écho précédemment.

A ce discours culturaliste et intemporel, qui ne se voit pour autant nullement invalidé et qui continue à fonctionner au moins comme non-dit, se superpose cependant aujourd'hui, y compris chez les mêmes auteurs, un discours à vocation politique plus explicite. Celui-ci s'appuie sur la nouvelle donne internationale issue des années quatre-vingt et, plutôt que sur les qualités intrinsèques de la langue, préfère insister sur les raisons conjoncturelles qui font du français le vecteur d'un projet démocratique à travers lequel le culturel ne se trouverait pas sacrifié à l'économique, ni l'identité à la globalisation des échanges. Il investit pour ce faire la réflexion sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et place la Francophonie au cœur du débat contemporain sur la communication. Le « 3e forum de l'an

[1] Dominique Combe, op. cit., pp. 134-137.
[2] Margaret A. Majundar, « Francophonie : hégémonie culturelle et discours », dans *Regards sur la Francophonie,* op. cit., p. 59.

2OOO organisé dans le cadre de la XIIe assemblée générale de l'Agence Universitaire de la Francophonie en partenariat avec la mission de l'an 2OOO » qui s'est tenu en avril 1998 au Palais de l'Unesco à Beyrouth, et dont les textes d'interventions ont été réunis sous le titre de *Mondialisation et Francophonie*[1] , a accordé au demeurant une large place à ce débat, en particulier à travers les allocutions prononcées par Sélim Abou, Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et partisan de première heure de la francophonie[2] (« Les identités en question ») et par Dominique Wolton qui reprenait et précisait des thèses déjà explorées dans *Penser la communication*[3] (« la communication enjeu de deux mondialisations »). Cette théorisation de l'enjeu francophone, toutefois ne saurait faire ignorer l'affrontement idéologique qui la sous-tend et qui oppose le français à l'anglo-américain, affrontement que l'on voit s'exprimer de façon plus abrupte encore tant dans l'intervention de Michel Guillou, « Rêves et imaginaires pour le XXIe siècle » que dans les ouvrages antérieurs du même auteur, *La Francophonie nouvel enjeu mondial* et *La Mangue et la Pomme*[4] .

5.2.2.1. Le français, langue internationale.

Dans un premier temps, l'argumentation déployée s'emploie à réfuter le pessimisme, que les « francophonistes[5] » jugent « irrecevable »[6], lié à la loi du nombre et au lieu commun de la quantité, tel qu'il pourrait s'exprimer - et tel qu'il s'exprime !- à la lecture des chiffres, par exemple ceux d'un simple tableau de l'*Américan Council on the Teaching of Foreign Language*[7] qui, parmi les langues les plus parlées dans le monde, ne place le français qu'en

---

[1] *Mondialisation et Francophonie*, Montréal, éditions de l'Agence Universitaire de la Francophonie, 1998.

[2] Cf. son article dans le numéro de novembre 1962 de la revue *Esprit*, Première partie chapitre 2 et sa thèse, *Le Bilinguisme arabe-français au Liban*, Paris, PUF, 1962.

[3] Dominique Wolton, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1997.

[4] Michel Guillou, *La Francophonie nouvel enjeu mondial*, Paris, Hatier, 1993 et *La Mangue et la Pomme*, Paris, John Libbey Eurotext, 1995.

[5] Le terme est crée par Christophe Traisnel dans son étude *Francophonie, francophonisme, groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, LGDJ (Université Panthéon-Assas), 1998, p.89

[6] Thierry de Beaucé, *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, op.cit., p.2O.

[7] Source *Courrier international,* n° 427, 7 janvier 1999, p.12. Les études qui cherchent à comptabiliser le nombre de francophones de par le monde, selon des critères divers, sont nombreuses et souvent contradictoires. Encore plus le sont les chiffres avancés dans la presse qui varient de 100 à 300 millions de locuteurs. Maurice Druon ne craint pas quant à lui d'avancer le nombre d'« un demi milliard d'hommes liés par le partage d'une même langue (*Lettre aux Français sur leur langue et leur âme*, op. cit., p.189).Cf., sur ces évaluations, ainsi que sur la typologie des situations de francophonie en fonction du statut et du corpus, les études de Robert Chaudenson , en particulier *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Aix-en-Provence, Institut d'Études Créoles et Francophones, 1991, pp.9-47. À propos de la comptabilité proposée dans le dossier du *Monde* sur la francophonie paru en septembre 1987, Chaudenson écrit : « le total s'élève à 124 500 000 francophones réels (on serait tenté de dire, comme Rabelais, « sans compter les femmes et les petits enfants… » ce qui est une exagération somme toute modeste en comparaison des chiffres qu'on a pu voir avancer par ailleurs. En fait, on l'aura compris, l'évaluation du nombre de francophones est impossible sans une définition linguistique de la compétence en français et, en principe, une vérification expérimentale de cette compétence » (pp.16-17). Le rapport d'information sur la francophonie déposé par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée

onzième position, derrière le mandarin, l'anglais, l'hindi, l'espagnol, le russe, le bengali, l'arabe, le portugais, le malais / indonésien et le japonais, avec un dérisoire 2,2% de la population mondiale, à peine plus que l'allemand (2,1%). Il est vrai que, selon ce même tableau, l'anglais n'est lui-même parlé que par 8,4% des habitants du globe. Cependant l'importance du français ne saurait s'apprécier quantitativement, en fonction du nombre de ses locuteurs, mais doit être perçue de manière en quelque sorte qualitative :

> *« Ce petit jeu demi-linguistique qui met la francophonie en statistiques aléatoires n'a rien de trop satisfaisant pour l'esprit (…) Le rayonnement s'attache aux autres éléments, d'une disparité géographique, d'un enracinement historique, d'une influence de culture. D'ailleurs les comparaisons sont significatives. Elles n'impliquent pas toujours le triomphe des nombres.*[1] *»*

La position privilégiée que continue d'occuper, selon ce point de vue, le français dans le monde contemporain tient d'abord à sa dissémination à travers les continents, dont seul l'anglais avec lui peut se prévaloir, alors que les autres langues sont concentrées au mieux sur un ou deux continents, et le plus souvent sur une seule culture et une seule nation : « *Présent aujourd'hui sur les cinq continents, le français a atteint une dimension véritablement universelle. En dehors de l'anglais, aucune langue ne connaît une implantation aussi diversifiée.* »[2] Que le nombre de locuteurs se réduise à O,O6% en Amérique du Sud ou à O,OO5% en Extrême-Orient[3] ne change rien à l'affaire, dit-on, d'autant que le français reste une « langue de préférence », et même « *avec l'anglais, la seule langue à être enseignée dans presque tous les pays du monde*[4]. » Par ailleurs, s'il est partagé par des communautés très diverses, le français l'est aujourd'hui volontairement, il n'est pas, ou plus, lié à la domination d'une culture ni à la définition d'un empire, il est le choix délibéré, ou par souci de cohésion étatique, en Afrique par exemple, ou parce qu'il incarne toujours le mieux les mots de liberté ou encore parce qu'il permet de rassembler des peuples qui se refusent tant aux différentes

---

nationale le 28 octobre 1997 et présenté par Mme Yvette Roudy dénombre, pour sa part 104 612 000 « francophones réels » de par le monde (soit 2% de la population mondiale) et 54 225 000 « francophones occasionnels » (1% de la population mondiale). Cf. *La francophonie : de la culture à la politique,* Rapport d'information n° 390, Assemblée nationale, oct. 1997.

[1] Thierry de Beaucé, op. cit., p.150

[2] Ibid., p. 22 Cf. également Philippe Lalanne-Berdoutiq, *Pourquoi parler français,* op. cit., p.15O

[3] Source Rapport sur la Francophonie de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, p.36.

[4] Thierry de Beaucé, op. cit., p.30

formes du fanatisme qu'à l'uniformisation, ce qui explique que des pays peu francophones, tels que la Moldavie ou la Bulgarie, voire à titre d'observateurs l'Albanie, la Macédoine et la Pologne, se rallient à la Francophonie et que celle-ci représente, avec « entre le quart et le tiers des pays présents aux Nations Unies, le rassemblement international le plus important[1]. »

> *« (…) Le français, justement parce que les élites maghrébines, africaines et autres n'ont plus lieu de redouter une politique de domination par le biais de la culture, dont la France n'a plus l'intention ni les moyens, apparaît partout comme un autre choix humaniste, face à toutes les formes d'hégémonie[2] »*

Enfin, l'idéologie du « milieu », que Rivarol nous l'avons vu ne s'était pas fait faute d'employer, demeure à l'heure actuelle vivace dans le discours francophone et s'exprime chaque fois qu'est rappelée la « position médiatrice » qu'occupe la France, « entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, riches et pauvres, chrétiens et musulmans, peuples de toutes races, croyances et espérances[3] ». Pour toutes ces raisons peut être posé, comme préalable à la réflexion sur le rôle qu'a jouer la Francophonie dans le monde contemporain, le fait qu'elle demeure, avec le seul anglais, une langue à prétention internationale. C'est ce qu'affirme de façon explicite Sélim Abou et, de manière plus diplomatique, ceux qui acceptent de ménager une vague place, dans leurs propos, à la Lusophonie ou à l'Hispanophonie :

> *« Si l'on admet que la statut international d'une langue ne dépend pas du nombre de ses locuteurs, mais du fait de n'être apprise dans divers pays à travers le monde et de constituer un lien majeur entre des hommes d'origines et de cultures fort différentes, il faut reconnaître que seuls le français et l'anglais sont aujourd'hui des langues internationales[4] ».*

---

[1] *État de la francophonie dans le monde* (données 1994), Paris, La Documentation française, 1994. Le texte de conclusion reprend les arguments que nous présentons en avançant que la Francophonie dispose à ce jour de « quatre atouts majeurs »: le « statut international de la langue française », « l'universalité de l'enseignement du français », « le français : le rassemblement le plus important », « la Francophonie : un idéal de solidarité Nord-Sud et de défense du pluralisme linguistique et culturel dans le monde » pp.505-506.

[2] Claude Hagège, *Le français et les siècles,* op. cit., p.214

[3] Michel Guillou, La Francophonie, nouvel enjeu mondial, op. cit., p.11 et p.15.

[4] Sélim Abou, « Les identités en question », *Mondialisation et Francophonie*, op. cit., p.26.

5.2.2.2. D'une mondialisation l'autre.

Dans un second temps, l'argumentation francophone contemporaine prend acte du phénomène général de mondialisation qui est actuellement à l'œuvre, et qu'il serait à vrai dire vain de dénier, de même que du rôle essentiel qu'y jouent les techniques d'information et de communication. Mais c'est pour immédiatement distinguer, et opposer très largement, deux types de mondialisation - l'un tourné vers l'économique, l'autre vers le politique et le culturel - ainsi que, subséquemment, deux dimensions de la communication - la première fonctionnelle, la seconde normative. C'est également pour proposer, dans le même mouvement, un renversement de perspective par rapport au discours idéologique libéral ambiant qui privilégie l'ouverture économique. De la sorte peut être préservée une vision idéaliste critique des évolutions en cours, pour reprendre l'une des catégorisations de la recherche en sciences de la communication qu'établit Dominique Wolton dans *Penser la communication*[1] qui permette d'une part d'espérer qu'un « autre monde est possible[2] » mais aussi, d'autre part, de placer la Francophonie et le « rêve francophone[3] » au cœur du débat.

Rappelons que selon les perspectives adoptées par Dominique Wolton, la communication *fonctionnelle* renvoie essentiellement à la sphère économique et aux besoins de communications liées à la constitution d'un marché unique des biens et des services. Elle se met à la disposition de l'économie- monde et de l'idéologie technologique et se voit par conséquent instrumentalisée par la logique économique, qui est une logique de l'intérêt. Ce faisant, elle « insiste beaucoup sur l'idée de diffusion que sur celle d'intercompréhension » et devient « le bras armé de la globalisation[4] » et de la standardisation. La communication *normative* revoie pour sa part « au monde des valeurs et des principes philosophiques et politiques en définissant ce qu'il y a d'universel dans l'Homme et dans certains idéaux ». Elle se donne pour horizon l'extension de la démocratie et « vise à promouvoir le partage et

---

[1] Dominique Wolton, op. cit., pp. 83-88 Cf. La présentation du courant des « empiristes critiques », p.86 : « Si la communication ne peut suffire à construire une société démocratique, au moins ses valeurs permettent-elles de soulever les contradictions entre les idéaux et le réalité. Et donc de mener des combats intellectuels, culturels et politiques pour que ces idéaux, portés par la société et plébiscités par les techniques et les services, soient plus conformes à leurs propres discours. C'est l'ambiguïté fondamentale de la communication, avec ses dimensions *fonctionnelle* et *normative*, qui rend possible cette action critique ».

[2] L'expression est reprise du numéro de mai 1998 du *Monde diplomatique.* Elle fait le titre d'un dossier, désormais fameux, qui s'en prend au néolibéralisme et cherche à concrétiser la proposition faite précédemment, et soutenue avec fracas par Pierre Bourdieu, de créer une association internationale Attac (Action pour une taxe Tobin d'aide aux citoyens).

[3] L'expression est souvent utilisée par Michel Guillou. Cf. par exemple son intervention au 3e forum de l'an 2000, « Rêves et imaginaires pour le XXIe siècle, *Mondialisation et francophonie*, op. cit.,117-121 ou *La Mangue et la Pomme,* op. cit. p.73 et p.136.

[4] Les deux citations qui précèdent et celles qui suivent sont tirées de l'article de Dominique Wolton, « La communication enjeu de deux mondialisations » dans Mondialisation et Francophonie, op. cit., pp.53-63.

l'intercompréhension » entre les peuples et les cultures. Elle cherche à organiser la solidarité au sein de la communauté internationale et, loin de renier les identités particulières, prend pour objectif de concilier le respect des différences et réalisation d'un projet commun. Elle ressortit donc à une logique des valeurs. En fin de compte, la communication fonctionnelle à la communication normative s'inscrit la distance qui sépare le monde réel du monde des idéaux.

La priorité accordée jusqu'à aujourd'hui à la communication s'explique, ajoute Dominique Wolton, par la place centrale qu'elle occupe dans le paradigme qui a dominé durant toute la période d'essor de la modernité[1]. Celui-ci repose en effet sur l'équation commerce = ouverture = progrès ou, pour le dire autrement, sur l'idée que l'ouverture économique et technique du monde conditionne son ouverture politique et le développement de la démocratie universelle. Or cette croyance est à présent plus ou moins profondément mise en doute : le lien entre le progrès scientifique et technique d'un côté, le progrès social et l'émancipation citoyenne de l'autre, n'apparaît plus comme une évidence et se trouve même dénoncé, de différents bords, comme étant un « mythe occidental », selon l'expression employée par Régis Debray dans un numéro de la revue *Sciences Humaines*. S'affirme donc comme une urgence, du moins pour ceux qui refusent de tomber dans un « nihilisme » post-moderne et ne renoncent pas à une visée universalisante [2]», la nécessité de changer de paradigme. Celle-ci est mise en évidence d'abord par le fait que l'ouverture n'est plus un idéal à atteindre, mais qu 'elle est devenue réalité, qu'elle n'a pas pour autant réduit les inégalités (elle a plutôt tendance à les accroître) ni résorbé les motifs de dissensions et que la prééminence accordée à la communication fonctionnelle dans le processus de globalisation économique fait peser sur les identités une menace qui risque de conduire en réaction à une radicalisation tribale et à ce que le philosophe iranien Darius Shayegan nomme une « *idéologisation de la Tradition*[3] ». Cette nécessité est soulignée ensuite par l'émergence continue depuis un siècle d'une démocratie de masse qui complexifie la recherche d'une

[1] La réflexion sur la modernité, et sur la « postmodernité » a suscité comme on le sait une abondante littérature, sur laquelle nous ne reviendrons pas, mais qui est en toile de fond dans la pensée francophone contemporaine, comme dans les analyses de Dominique Wolton qui en rappelle brièvement la problématique dans le « glossaire » par lequel se termine *Penser la Communication.* Une analyse développée de cette problématique est proposée par Alain Tourraine dans *Critique de la modernité,* Paris, Fayard, 1992.

[2] Sur ce point qui oppose violemment les post-modernes et Habermas, cf. Roger Bautier, « la question de l'universel », dans *De la rhétorique à la communication,* Grenoble, PUG, 1994, pp. 227-233 et, plus globalement, l'ensemble du ch.4. On pourra également se reporter à la controverse qui a opposé Habermas à Lyotard dans revue *Critique* au début des années quatre-vingt, à la suite de la publication de *La condition postmoderne* du second auteur (Habermas, « La modernité, un projet inachevé », *Critique* n° 413, octobre 1981 et Lyotard, « Réponse à la question : qu'est-ce que le post-moderne? », *Critique,* avril 1982). Cf. également, dans des numéros suivants, la contribution de Richard Rorty, « Habermas, Lyotard et la post-modernité».

[3] Darius Shayegan, Qu'est-ce-qu'une révolution religieuse?Paris, Les Presses d'aujourd'hui, 1982.

intercompréhension entre peuples et cultures différentes et l'organisation politique de la communauté internationale. Il convient par conséquent, plus que jamais, de distinguer nettement les deux dimensions fonctionnelle et normative, de la communication et de repenser leur articulation, de manière à gérer les logiques contradictoires qu'elles développent et à ménager une marge de manœuvre qui ne sacrifie pas l'idéal communicationnel sur l'autel du libéralisme économique.

Dans cette perspective, Dominique Wolton propose d'entreprendre différents chantiers d'envergure qu'il présente sommairement dans « la communication enjeu de deux mondialisations » : ils ont trait outre à l'exigence de la mise en place d'une régulation internationale de la communication qui préserve sa dimension normative, à la réflexion sur les identités, sur les enjeux culturels et sur les nouvelles solidarités à instaurer. L'identité d'abord ne peut plus être analysée uniquement, dans un processus d'ouverture du monde, en terme de « livrée » qui engendrerait fermeture, haine et dissensions, comme au temps d'un monde fermé. Au contraire, une telle approche risquerait de produire un phénomène de rejet de processus, car d'une part, « il n'y a pas de communication sans identité », d'autre part « l'augmentation des flux de communication fragilise les identités en rendant visibles les différences ». Il s'agit donc de « revaloriser l'identité » pour mieux faire accepter les différences et pour maintenir un monde ouvert. La culture, ensuite, ne doit pas devenir la laissée pour compte de la mondialisation, ni être réduite à la seule standardisation des modes de vie. Toute visée démocratique demande en effet une réflexion sur les valeurs à partager et sur les moyens de « faire cohabiter » les différences au sein d'un projet commun, faute de quoi la mondialisation ne produirait plus que des individus sans appartenance, hormis éventuellement par réaction une appartenance tribale. Il est nécessaire, en particulier, de ne plus se soumettre pieds et mains liés à la « morale canonique du changement[1] » qui définit habituellement la modernité et qui rejette toute autre temporalité qu'un présent indéfini. Le culte de la vitesse et de la performance qu'exalte la communication fonctionnelle doit être compensé par une recherche de « l'apport du passé » et par « un travail sur l'histoire[2] ». La mondialisation économique, enfin ne doit pas faire oublier l'objectif de la communication

[1] Jean Baudrillard, Encyclopaedia universalis, article « modernité ».

[2] Cf. l'analyse de la notion de « tradition » dans le « Glossaire » de *Penser la communication* (pp.387-388) : « La tradition a été redécouverte par la sociologie historique. En effet, comme l'écrit Bertrand Badie (dans l'Encyclopédie philosophique universelle), « loin d'être un point de départ dont se détachent les sociétés à mesure qu'elles se modernisent, la tradition apparaît au contraire comme un support essentiel du changement social ». L'étude du développement de nations, depuis Tocqueville, a aussi permis de montrer qu'aucune société ne changeait radicalement. Chaque phase de changement comporte des éléments de stabilité, ou politiques, ou culturels, ou sociaux, sur lesquels s'appuyer pour initier les mouvements nouveaux. »

normative qui est d'organiser les solidarités dans l'espace international autour du partage des mêmes grandes valeurs. La Francophonie, au même titre que l'Europe communautaire, renvoie précisément à cet objectif, souligne Dominique Wolton qui ajoute - reprenant ainsi un argument que nous avons déjà étudié - que « sa présence sur les cinq continents » en fait un « espace d'échange symbolique » privilégié :

> *« L 'idée même de la Francophonie renvoie à la communication normative, c'est -à- dire au projet d'une coopération entre des peuples que tout sépare, mais qui se réunissent librement sur la base de l'adhésion à un certain nombre de valeurs essentielles, ici la langue et les références démocratiques. C'est d'ailleurs sur la base de cette double caractéristique : la différence partagée de la langue et la référence aux valeurs démocratiques que la Francophonie peut prétendre à une certaine universalité[1] ».*

5.2.2.3. « Entre Coca-Cola et ayatollahs[2] »

Le discours des militants francophones reprend largement l'analyse présentée par Dominique Wolton, et à laquelle sont sensibles au moins dans ses grandes lignes nombre de chercheurs en sciences de la communication, mais la prolonge d'une opposition linguistique marquée entre l'anglais et le français. C'est ce qui ressort clairement de l'intervention de Sélim Abou au 3e forum de l 'an 2OOO, « Les identités en question », où le Recteur de l'Université Saint-joseph de Beyrouth ne se penche d'abord, à son tour, sur les enjeux de culture et d'identité soulevés par la mondialisation, d'ailleurs immédiatement confondue avec la globalisation, que pour ensuite développer un troisième axe de réflexion, consacré aux « stratégies linguistiques », qui pose le français en tant que langue de l'universel.

L'idéologie de la mondialisation, avance-t-il, « *se prête au moins à deux lectures critiques : une lecture socio-économique et une lecture socio-culturelle*[3] ». S'il s'affirme trop peu compétent pour entreprendre la première, c'est pour, dans le même mouvement, mettre en doute - et c'est le moins que l'on puisse dire- les prétentions libérales et réfuter l'éloge de la

---

[1] Dominique Wolton, « La Communication enjeu de deux mondialisations » *Mondialisation et francophonie*, op. cit., p.61.

[2] L'expression, qui fait le titre d'un article de Jean Pierre Péroncel-Hugoz, « La francophonie, entre Coca-Cola et ayatollahs » (*Le Monde* du 1er septembre 1995), est employée dans le texte de conclusion de l'*État de la Francophonie dans le monde*, données 1994, op. cit., p. 515.

[3] Les citations qui suivent sont tirées, sauf indications contraires, de l'article précité (*Mondialisation et francophonie,* op. cit., pp.19-28)

« compétitivité mondiale », assimilée de fait sur le mode de l'hypothèse à « la dictature du marché » et à « l'international de l'argent[1] ». A travers l'intronisation de cette dernière se joue en réalité, ajoute-t-il, la mainmise des États- Unis, devenus le nouveau centre (doit-on comprendre à la manière dont Moscou naguère l'était pour le Komintern?), sur une périphérie constituée du reste du monde. Le thème du complot n'est pas loin, d'autant qu'une telle entreprise où la logique marchande le dispute en manipulation au désir d'hégémonie politique, se nourrit de « présupposés culturels » largement étudiés depuis Herbert Marcuse et Vance Packard et met en place un nouveau concept de culture qui repose, pour répondre aux exigences du marketing, sur une réduction plus ou moins radicale des différences culturelles susceptibles d'entraver la marche triomphale de la globalisation de l'économie, des marchés et des capitaux et partant, sur un haut degré d'uniformisation planétaire des modèles de comportement, de pensée et de sensibilité. C'est pourquoi la diversité des cultures, dans cette perspective, doit céder la place à la formation d'une culture globale qui prenne appui sur « le meilleur modèle pour l'avenir[2] », à savoir bien évidemment le modèle américain. Parmi les autres penseurs de la Francophonie, Michel Guillou, de son côté, non seulement acquiesce tant à l'analyse qu'à la comparaison, mais en souligne de plus les conséquences qu'il évalue en termes de « défaite de la pensée », par exemple lorsqu'il écrit dans *La Mangue et la Pomme* :

> *« Il ne faudrait pas que la chute du mur de Berlin, victoire de la liberté sur le totalitarisme, débouche sur une autre forme d'asservissement de l'esprit, que le rouleau compresseur de l'économie de marché impose un seul modèle culturel : le modèle angle-saxon[3] ».*

Philippe Lalanne-Berdouticq parle quant à lui de véritable « guerre culturelle » et du défi que devra relever l'esprit « face aux milles formes du matérialisme » tel qu'il s'exprime, entre autres, avance-t-il dans les propos de l'acteur américain Arnold Schwarzenegger,

---

[1] « Il incombe de vérifier si la compétitivité mondiale (…) ne se traduit pas par l'affaiblissement du lien social et politique et par la mainmise du secteur financier sur l'économie; si par le fait même, elle ne substitue pas à la défunte dictature du prolétariat la dictature du marché et à l'internationale socialiste l'internationale de l'argent »(p.19). Autant dire que le discours idéologique développé autour de mondialisation économique est un leurre lourd de conséquences!

[2] « Les Américains ne devraient pas nier que le fait que de toutes les nations du monde la leur est la plus juste, a plus tolérante (…) et constitue le meilleur modèle pour l'avenir », écrit David Rothkopf, « In praise of cultural Impérialism », *Foreign Policy*, Summer 1997 (cité par Sélim Abou, p.20).

[3] Michel Guillou, La Mangue et la Pomme, op. cit., p.7.

lorsque ce dernier assène : « L'argent demeure la seule chose importante ». Il ajoute :

> *« Nous avons ici la clef de l'anticulture. Sous le mince vernis d'un savoir sans cesse accru, mais sans cesse remis en question, un matérialisme triomphant nous transforme en champions de la technique et en infirmes de l'esprit[1] ».*

Etiemble n'est pas loin, et la continuité du discours exemplaire. La France et l'Amérique s'affrontent, et ce conflit est celui de la communication normative face à la communication fonctionnelle, de l'esprit face au matérialisme, de la pensée face à l'instrumentalisation de la technique, de la diversité face à l'uniformisation, de la culture refusant de céder la place à l'anticulture. Nous aurons à revenir sur ce manichéisme. Le projet de la globalisation sous influence américaine, cependant, provoque la levée d'un second danger et l'ouverture d'un second front, tout aussi périlleux. Suivons, pour le comprendre, le raisonnement de Sélim Abou.

Le discours de la globalisation culturelle sous la coupe d'une culture dominante, la culture de masse américaine, en la faisant passer pour inéluctable et nécessaire, s'apparente, dit-il, à « la vieille doctrine du diffusionnisme » et nie de fait le dialogue des cultures. Il ne prend pas en compte le rôle de la tradition, ni sa fonction d'apprentissage du changement et de réappropriation des emprunts culturels. Il refuse de considérer l'inévitable métissage qui fait qu' « il n'y a pas une modernité unique, mais des modernités métissées qui ont une chacune sa configuration et sa logique. » Ce déni risque de provoquer des conflits culturels qui opposeront de grands modèles de cultures, auxquels s'identifieront des « unités civilisationnelles supranationales, opposées les unes aux autres ». Les tensions qui agitent actuellement le monde islamique en sont la préfiguration par excellence.

Pour autant, ajoute Sélim Abou, de telles oppositions ne se substitueront sans doute pas aux clivages internes propres à chacune de ces grandes unités civilisationnelles, mais viendront s'y ajouter et accentuer les antagonismes.[2] Là encore la principale accusée est l'idéologie de la globalisation qui a pris pour cible la nation et qui cherche à détruire les identités nationales. Ce faisant, elle confond délibérément l'idée de nation dans sa dimension

---

[1] Philippe Lalanne-Berdouticq, *Pourquoi parler français,* op. cit., p.112, p.197 et p.115

[2] Cf. Yvon Le Bot, « Le temps des guerres communautaires » dans *Une société fragmentée? Le multiculturalisme en débat* (sous la direction de Michel Wierviorka, Paris, La Découverte & Syros, 1996, p.191 : « La guerre des cultures est d'abord guerre au sein des cultures. »

agressive, fondée sur la race ou sur l'un de ses avatars ethniques, et l'appartenance nationale qui repose sur le modèle du contrat social de nature politique et sur une adhésion volontaire à une communauté culturelle[1]. Pour « les théoriciens de la mondialisation » il convient donc de « dissocier l'exercice de la citoyenneté de l'appartenance nationale » et de promouvoir une « citoyenneté-résidence » qui évacuerait toute dimension véritable au profit d'une solidarité d'intérêts purement matériels. L' « usager » dans cette optique remplace le « citoyen », et « les usagers » ne sont pas pliés entre eux que par la participation commune à la vie économique et sociale ».

Il est à noter à ce stade que la notion de « patriotisme constitutionnel », avancée par Jürgen Habermas, ne trouve pas plus aux yeux de Sélim Abou qui n'y repère qu'une nouvelle dissociation entre une identité politique « réduite à une identité purement civique » et l'appartenance nationale. Le « patriotisme » constitutionnel » pécherait ainsi du fait qu'il exclurait « toute référence à un territoire déterminé et à une communauté historique et culturelle particulière » pour se construire uniquement sur des principes abstraits d'universalité, d'autonomie et de responsabilité. Et notre auteur de citer les propos où le philosophe allemand renvoie à un « patriotisme devenu abstrait, ne se référant plus à la totalité concrète d'une nation mais au contraire à des processus et des principes abstraits ». Il s'agit là pourtant d'une interprétation que l'on peut juger abusive lorsque l'on rétablit la cohérence de la phrase citée et que l'on considère l'intégralité du passage dans lequel elle s'insère. Il apparaît alors qu'Habermas est bien loin de distinguer « deux domaines entièrement hétérogènes », celui de la citoyenneté, lieu de la loi, et celui de la nationalité, lieu de l'affectivité, mais qu'il s'efforce au contraire de penser leur articulation de manière à contenir toute résurgence d'un nationalisme agressif et xénophobe. Voici le texte exact :

> *« Il en va tout autrement avec un patriotisme envers la constitution, qui ne peut se déployer qu'une fois que la culture et la politique de l'État se sont plus fortement différenciées qu'elles ne le sont dans l'État national de première facture. En outre, les identifications avec les formes de vie propres et les traditions sont recouvertes par un patriotisme devenu abstrait, ne se référant plus à la totalité concrète d'une nation mais au contraire à des processus des principes abstraits. Ceux-ci ont trait aux conditions présidant à la vie en commun et à la communication entre des formes de vie*

[1] Cf., là encore, Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, op. cit., pp. 505 sq.

différentes, coexistant à l'égalité de droit - tant à l'intérieur que vers l'extérieur. L'attachement à ces principes supposés par le patriotisme constitutionnel doit en vérité se nourrir de l'héritage consonant à des traditions culturelles. Les traditions nationales continuent d'empreindre une forme de vie ayant un statut privilégié, mais quand cela serait, ce n'en est qu'une dans une hiérarchie de formes de vie ayant des portées différentes. Celles-ci à leur tour correspond à des identités collectives qui se chevauchent les unes les autres, mais n'ont plus besoin d'un centre à partir duquel elles seraient agrégées et intégrées à l'identité nationale. Au lieu de cela, c'est l'identité d'universalisation de la démocratie et des droits de l'homme qui constitue le matériau sur lequel vient se réfracter le rayonnement des traditions nationales - du langage, des traditions, et de l'histoire de chaque nation propre[1] ».

Il ne nous semble pas q'un tel propos contredise le projet francophone d'une coopération entre des peuples différents, mais réunis par l'adhésion à un certain nombre de valeurs essentielles, et particulièrement démocratiques, tel que l'envisageait dans son intervention Dominique Wolton. Le problème ne viendrait-il pas dès lors du fait que le principe démocratique se voit accorder la prééminence sur le langage, rangé du côté des traditions nationales et, surtout, sur « l'affirmation des formes nationales de vie, en vue d'une politique de puissance » qui, justement, « trouvent (…) leurs limites dans les postulats qui intiment l'universalisation de la démocratie et des droits de l'homme?[2] »

Quoi qu'il en soit, l'effacement de l'identité nationale que prétend provoquer la globalisation apparaît pour Sélim Abou lourde de dangers car il « libère des passions identitaires que l'État- nation contenait et contrôlait » (mais précisément, est-ce vraiment sûr, et dans tous les cas? L'Histoire en fait douter!) en reconnaissant les héritages religieux ou linguistiques particuliers comme des composantes de l'identité culturelle nationale ». Ces passions vont alors se radicaliser et ne pourront plus s'exprimer que dans le cadre de communautés primaires - ethniques ou ethnicisées dont le seul point commun sera de refuser la différence de l'altérité. S'annonce alors l'intégrisme d'un communautarisme relativiste, le

[1] J. Habermas, *Écrits politiques*, op. cit., pp.237-238. Habermas explicite son propos, p.230, lorsqu'il explique qu' « (il) veut parler de la tension entre, d'un côté, les orientations axiologiques universalites de l'État de droit et de la démocratie et, de l'autre, les particularismes en fonction desquels la nation se démarque de ce qui lui est extérieur ».
[2] Id, Ibid., p.232.

retour au temps des tribus :

> *« Il faut donc reconnaître que la fragmentation ethnoculturelle suit comme son ombre l'uniformisation mondiale des échanges et des communications. La considérer comme un fait mineur ou négligeable, comme tendent à le faire les théoriciens de la globalisation, c'est donner un blanc-seing à l'essor des fanatismes ».*[1]

5.2.2.4. Le rêve d' « un jardin d'êtres humains à la fois égaux, différents et unis[2] ».

Ainsi confrontée à un double péril, l'humanité contemporaine apparaît selon la rhétorique francophone, écartelée par la mondialisation entre les termes d'une alternative qui paraît sans issue, et enfermée dans le piège argumentatif d'un dilemme[3] inacceptable et cent fois asséné. Comme naguère entre l'Amérique et le communisme, elle semble sommée de choisir « entre Coca-Cola et ayatollahs » entre « jungle et désert »[4], entre « Macword et Djihad ». C'est ce qu'explique très clairement Michel Guillou :

> *« En cette fin de siècle, deux « sirènes » tentent de charmer nos sociétés, au delà des frontières, deux projets de société, apparemment opposés, qu'à bien décrits Benjamin Barber dans son ouvrage « Djihad versus Macword ». D'une part, le rêve américain, véhiculé par l'économie de marché, d'un monde sans frontière, acquis à une mondialisation uniforme et monolingue (…).D'autre part, le projet d'un monde qui exhorterait les individus, peuples et communautés à un repli sur des particularismes - qu'ils soient culturels, ou religieux notamment - afin de préserver leur identité.*

---

[1] André Taguieff

[2] Stélio Farandjis, « Jungle, désert ou jardin? »p.41

[3] Nous employons ce terme dans son sens argumentatif, en tant qu'alternative de choix négatifs.

[4] Stélio Farandjis titre sa contribution au premier numéro des *Cahiers de la francophonie* (Paris, Haut conseil de la Francophonie, mars 1994) : « jungle, désert ou jardin? ». Trévor Jones, qui s'y réfère lors du colloque *Regards sur la Francophonie*, commente : « Il se trouve que Stélio Farandjis a élaboré, mieux précisé, sa pensée dans une interview qu'il a donné, en anglais, à un reporter de la BBC en octobre 1994 (BBC, Radio 4,5 octobre 1994). (…) Pour lui la jungle est « le monde barbare des Ayatollahs » - peut-être pense-t-il à l'Algérie - et le désert est la « Coca-Colonisation », la culture américaine qui aplatit tout devant elle. Il repousse ses deux extrêmes et leur préfère un jardin civilisé où le français n'est pas violé » Trévor Jones, « Francophonie et discours performatif », *Regards sur la Francophonie,* op. cit., p.55).

Ces projets là, osons le dire, sont « deux mauvais rêves1 ».

Deux cauchemars, donc. Sauf que c'est alors, en effet, en un troisième temps de l'argumentation francophone, qu'intervient la donnée des stratégies linguistiques qui permet à la Francophonie, « face aux deux extrêmes du monde uniforme culturellement dominé et du repli sur soi », de refuser le tiers exclu, de désigner une autre perspective et de proposer « un rêve, qui entend conjuguer le respect des identités et de la mondialisation[2] ». Cette dernière en tant qu'ouverture au monde, exige certes l'usage d'une langue internationale et un consensus sur de grandes valeurs communes, mais le besoin d'une appartenance culturelle et nationale demande pour sa part le maintien d'une diversité linguistique et le respect des différences. Or, nous l'avons vu précédemment, deux langues seulement peuvent prétendre au statut de langue internationale : l'anglais et le français. Il n'est donc pas « sans intérêt de comparer les rôles respectifs du français et de l'anglais dans le monde » explique Sélim Abou, ni d'évaluer « la fonction assignée à leur expansion [3]». Ainsi et quand bien même notre auteur prend grand soin de préciser qu'il ne s'agit pas de se référer « aux qualités intrinsèques des langues », l'opposition entre communication fonctionnelle et communication normative cède en fin de compte la place à un conflit entre deux langues et, à travers elles, entre deux développements des Lumières.

L'anglais, de ce point de vue et au moins dans sa variante anglo-américaine, participe d'une insensibilisation de la raison, puisque son expansion est au seul service du marché (Napoléon, au demeurant, ne qualifiait-il pas déjà les Anglais d'un méprisant « peuple de boutiquiers? ») et qu'elle ne cherche à provoquer « la constitution de communautés de consommation » que pour mieux faire adopter un style de vie globale et étendre au monde entier le « global market place ». Elle se fait donc au détriment des langues nationales et de la diversité des cultures. Elle impose une culture dominante où « plus que le produit, on achète le rêve de l'autre » et conduit « à une sorte de suicide culturel des nations[4] ». Elle asservit dans la même logique l'individu qu'elle réduit à n'être plus qu'un simple consommateur conditionné et détruit, en même temps que sa subjectivité, sa liberté de penser.

---

[1] Michel Guillou, « Rêves et imaginaires pour le XXIe », Mondialisation et Francophonie, op. cit., p.117.

[2] Id. Ibid., p.119. Jacques Toubon, alors ministre de la culture et de la francophonie, déclarait pour sa part lors du Sommet de Maurice, en octobre 1993 : « Face à la menace de la domination d'un seul et unique modèle culturel, face à la résurgences d'intégrismes religieux de toutes sortes (…) la francophonie, sans constituer un bloc ou une organisation technocratique supplémentaire, pourrait être une troisième voie »(cité par Dominique Gallet, op. cit., p. 149).

[3] Sélim Abou, art. cit., op. cit., pp 27-28. Les citations qui suivent sont extraites des mêmes pages.

[4] Michel Guillou, « *La Mangue et la Pomme,* op. cit., p.6.

« La raison elle même, faculté de l'inconditionné et de l'autodépassement, est réduite à la fonction instrumentale et calculatrice de l'entendement. Telles semblent être les valeurs promues par l'anglo-américain en tant qu'agent de la globalisation. »

Le français en revanche, se donne comme lieu de la réconciliation. Réconciliation d'abord, entre raison objective et raison subjective, puisque la Francophonie cherche à s'assurer selon les termes de Michel Guillou d'une « modernité maîtrisée », autrement dit à conjuguer « une modernité incontournable et les valeurs spirituelles d'un monde humaniste[1] ». Réconciliation, ensuite et surtout, entre la raison et la culture[2], ou pour le dire autrement, entre la communication au sens habermassien et le Sujet tel que le définit Alain Touraine[3]. Le français en effet, selon Sélim Abou, se pose comme la langue de ce que l'on pourrait appeler l'universel « total », dans la mesure où il est représenté comme la langue et de l'universel *abstrait,* et de l'universel *concret* De « l'universel *abstrait,* c'est-à-dire de l'homme en général, de l'homme sans détermination, de l'individu comme être raisonnable et libre et égal à tous les autres » puisqu'il n'est nullement question dans le discours francophone, à l'inverse de celui des postmodernes, de renier les Lumières et que, comme le dit encore Alain Touraine, « *c'est un élément central de la modernité d'en appeler à un principe universel qui ne se confond pas avec une forme particulière d'organisation sociale. Tous les êtres naissent libres et égaux en droits et ce jugement doit s'appliquer à toutes les*

---

[1] Michel Guillou, « Rêves et imaginaires pour le XXIe siècle », *Mondialisation et Francophonie*, op. cit., p.120

[2] Cf. Michel Wiervorka, « Culture, société et démocratie », dans *Une société fragmentée,* op. cit., p.49. « Néolibéralisme et tribalisme constituent deux idéologies, deux modes d'action également, procédant l'un et l'autre d'un même point de départ : la dissociation acceptée de la raison et de la culture, quitte à ce que la première soit mise au service de la seconde. L'expérience récente, partout dans le monde, montre clairement où conduit cette dissociation : au mieux au renforcement spectaculaire des inégalités, de l'exclusion et des injustices sociales, et plus souvent à la fermeture des communautés sur elles-mêmes, et, bien vite, à des affrontements meurtriers. »

[3] Cf. Alain Touraine, *Critique de la modernité,* troisième partie, « Naissance du sujet »et, en particulier, les pages consacrées à « La théorie de la démocratie de J. Habermas »: « Habermas parle d'agir communicationnel » mais qu'est-ce que la *communication*? Si on admet qu'elle consiste à dégager l'universel à partir du particulier, on retombe dans les illusions rationalistes; si on voit au contraire des interlocuteurs enfermés dans des identités et des cultures entièrement différentes, il n'y a que l'amour ou la haine qui puisse s'établir entre eux. Dans un cas, le conflit disparaît; dans l'autre; il devient total et insurmontable. En fait, la communication est le face à face des locuteurs en même temps que la transmission de messages de l'un à l'autre; elle est flux d'informations, mais aussi signe du travail de subjectivation que chacun accomplit de son côté et qu'il cherche à reconnaître chez l'autre »(op. cit., p. 392). Cf. également la contribution de Touraine à *Une société fragmentée*? « Faux et vrais problèmes » : Le Sujet n'est donc plus la présence de l'universel, de la raison ou de Dieu dans l'individu, comme il l'était dans la philosophie classique. Il est, presque au contraire, la volonté de combiner ce qui est transmis et ce qui est acquis, la rationalité instrumentale et la mémoire culturelle » (op. cit., p.303).

sociétés.[1] » Mais, tout autant, et complémentairement, de l'universel *concret*, c'est-à-dire non plus seulement de l'homme en général, mais de toutes les manières réelles et possibles, d'être homme », qui permet précisément de déjouer les impasses du seul « universalisme abstrait » et de sa propension à s'identifier à une tradition culturelle particulière et unique, et de manifester le fait que chaque culture produit des significations à valeur universelle à partir d'expériences particulières. Le français par conséquent, dans la dimension « franco polyphonique » qu'évoque Stélio Farandjis lorsqu'il sous-titre son article « Jungle, désert ou jardin? » en forgeant l'expression « la franco polyphonie » au cœur de la polyphonie universelle[2] », non seulement ne s'oppose pas aux autres langues et ne cherche pas, comme l'anglais à les réduire, mais au contraire « tend à les promouvoir et à féconder les cultures correspondantes. Sa tâche la plus noble est de porter ces cultures à expliciter les valeurs universelles que, sous des formes diversifiées, elles portent en elles ». Et c'est ainsi que la Francophonie tente de construire, selon les termes du Secrétaire du Haut Conseil de la Francophonie, « grâce au dialogue et à la solidarité, une idéalité singulière toute entière enclose dans le mystérieux alliage d'unité et de diversité, d'universalité et de particularités, de transcendance et d'incarnation » qui est « cette symbiose, ce métissage, ce syncrétisme miraculeux que la fulgurante vision senghorienne avait prévu[3] ». Mais pourquoi le français? Qu'est-ce qui justifie que cette langue, plus que toute autre, puisse donner forme, entre jungle et désert, à la figure du jardin, d'un « jardin d'êtres humains à la fois égaux, différents et unis » où mille fleurs, mille langues et mille cultures s'épanouiraient? Suffit-il de s'en remettre à « son histoire » et à « sa vocation » comme le fait Sélim Abou, alors que comme le rappelle François Dubet, l'universel laïc dont elle se réclame, et qu'elle a imposé en France même et dans les colonies, a longtemps été « *celui d'une culture spécifique devant s'imposer à tous, devant éradiquer les patois et les particularismes*[4] », et qu'aujourd'hui encore, la diversité des langues régionales de France éprouve bien du mal à se faire reconnaître, sans devoir dans le même mouvement renouer avec le mythe du génie? Comment, pour le dire encore autrement, fonder sur le partage d'une même langue les vertus espérées d'une organisation internationale qui se donne pour but, la défense de grandes valeurs et l'organisation des solidarités, sans se référer implicitement, à côté des raisons conjoncturelles ou géopolitiques, à des qualités intrinsèques? Certes, on peut suivre Bernard Cassen lorsqu'il

---

[1] Alain Touraine, « Faux et vrais problèmes », *Une société fragmentée?* op. cit., p. 304.
[2] Stelio Farandjis parle également de « chœur polyphonique » (« jungle, désert ou jardin? » *Les cahiers de la Francophonie,* op. cit., p.41).
[3] Id., Ibid., p.41.
[4] François Dubet, « La laïcité dans les mutations de l'école », *Une société fragmentée*? op. cit., p.88

explique que « *les langues, tout autant que les religions constituent des facteurs décisifs de différenciation nationale. Mais, simultanément, elles sont autant « fils d'or » créant, par-delà les frontières, des solidarités visibles ou invisibles entre ceux qui les parlent. Et c'est précisément parce que ces solidarités représentent autant d'obstacles à la dangereuse utopie d'un univers totalement unifié par les flux financiers et les technologies de la communication que l'évocation d'une géopolitique des langues hérisse profondément les inconditionnels de la mondialisation.* [1]» Mais, à nouveau, pourquoi le français, par rapport aux autres langues, occuperait-il une place si singulière, si spécifique, sinon pour opposer une utopie ou un universel à l'autre, sinon pour redonner, quoi qu'on en dise, sa fonction de guide à la France, sinon pour tenter d'exorciser par des incantations la mise en crise de la modernité ? Maurice Druon, après avoir rappelé que « *la vocation mondiale de la langue française lui confère (…) l'obligation de demeurer la protectrice de toutes les autres communautés culturelles en danger* » et que « *défendre la langue française, c'est donc aussi protéger toutes les autres langues agressées* », ajoute drôlement que « *le français doit servir de refuge.*[2]» La Francophonie, précisément, apparaît trop souvent comme le lieu où l'on vient tenter de se mettre en sûreté, tantôt à la manière de l'autruche, tantôt par la grâce d'un geste magique, et le français comme le rêve d'une unité trouvée ou retrouvée, voire comme la quête du Graal. Ainsi Philippe de Saint-Robert, très lucidement :

> *« Notre sentiment de la langue, notre quête du langage retrouvé participent aujourd'hui d'un rêve d'unité intérieure, rendu d'autant plus obsédant que tout, autour de nous, dans l'expression comme dans le comportement, est travaillé par les illusions centrifuges de la dispersion et de la babélisation de l'homme, certes, semble se chercher encore, mais qui nous conduisent en fait, ou bien nous ramènent, à ce « ruissellement des eaux dans les cités de Babylone » dont Bernard de Clairvaux disait qu'il avait « jusqu'ici rendu la terre stérile et vaine*[3] *».*

Le discours francophone, tout séduisant qu'il est dans sa référence aux plus hautes valeurs humanistes, ne serait-il alors qu'un « discours performatif » au sens que Pierre

---

[1] Bernard Cassen, « Surmonter les inerties » *Mondialisation et Francophonie*, op. cit., p.99

[2] Maurice Druon, *Lettre aux français sur leur langue et leur âme*, op. cit., p.147

[3] *Dictionnaire des citations sur la langue française et sur la francophonie,* Paris, Commissariat général de la langue française et Éditions Mermon, 1989, p.402.

Bourdieu donne à l'expression dans *Ce que parler veut dire*[1]? Ou existe-t-il une réelle volonté politique, au moment où le grand vouloir dire, dans les structures de la Francophonie institutionnelle, est d'investir dans les NTIC, en particulier dans les inforoutes, de penser l'articulation des deux dimensions, fonctionnelle et normative, de la communication et de modifier ainsi la donne de globalisation? Le simple fait d'utiliser la langue française, même en coopération avec ses « langues partenaires » suffit-il à infléchir les logiques de l'usage? Comment transformer avec le français, l'information en connaissance au service d'une diversité démocratique? La langue française, peut-on même se demander, restera-t-elle le lien d'une organisation internationale qui s'ouvre à des pays en vérité non francophones? C'est ce qu'il conviendrait d'évaluer de manière précise, et ce que nous nous proposons de faire, de manière trop partielle sans doute, en confrontant le discours à la réalité

5.3. LA MONDIALISATION ET SES EFFETS.

5.3.1. Une francophonie fragile.

La force à la fois apparente et réelle de la communauté francophone ne saurait faire oublier sa grande fragilité. Fragile d'abord en raison des tragédies immenses qui ont frappé ou frappent encore beaucoup de pays membres, d'Afrique surtout : pauvreté, sécheresse, SIDA, guerres civiles, tueries. Fragile aussi du fait qu'elle s'éparpille sur les cinq continents, hormis une certaine concentration géographique autour de la France, du Sahara et de la forêt équatoriale. A l'image de la « franconésie » des DOM-TOM, il s'agit d'une Francophonie d'archipels peu reliés entre eux, d'une Francophonésie dispersée dans trois grands océans, et entourée - exemple : l'espace d'Europe centrale et orientale, le Québec, Madagascar et Maurice - de masses humaines dont l'outil principal de relations extérieures et commerciales est l'anglo-américain. Collection d'archipels et Francophonésie, la Francophonie l'est encore plus si l'on considère que, dans tous les États, sauf en France et Monaco, le français est minoritaire en tant que langue maternelle ou d'éducation et de culture. En Belgique : 4O% des quelques 1O millions d'habitants du Royaume. En Suisse : 19% sur 7 millions. Certes, dans un duché du Luxembourg (O,45 M), une République de Maurice multilingue (1,2 M), une

[1] C'est Trévor Jones, de l'université de Southampton, qui fait le rapprochement avec l'étude du discours régionaliste entreprise par Bourdieu, dans un article précisément intitulé « Francophonie et discours performatif » (*Regards sur la francophonie*, op. cit., pp.53-58).

Algérie peuplée de 28 millions d'habitants, un Congo (2,7 M), une Côte d'Ivoire (16M), un Gabon (1,3M), voire un Cameroun (15M), un Liban (3,5M) des Seychelles (O,O8M), une Tunisie (1OM) ou une République Démocratique du Congo, (5OM) une Roumanie (24M), les francophones d'éducation ajoutés aux francisants atteignent 3O à 5O % des populations, voire un peu plus de la moitié dans quelques cas. Mais presque partout ailleurs, même dans des pays que l'on a coutume de présenter comme très « francophones », tels le Sénégal (1OM), le Bénin (6, 3M), le Maroc (3OM) le pourcentage de francophones et de francisants se situe plutôt entre 1O et 3O%. La proportion d'un dixième est loin d'être atteinte en Bulgarie (8, 3M), au Cambodge (11,8M), en Égypte (69M), au Laos (5,5M), au Vietnam (77M). A certains égards, selon les critères de locuteurs du français et de familiers de la culture française, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, voire l'Angleterre, auraient autant de titres à entrer en Francophonie que certains des pays qui s'y trouvent. En outre, le français hors d'Europe ne bénéficie pas de la sécurité que procurent de fortes implantations de langue maternelle. Hors de l'ouest de l'Europe, de l'est du Canada, et des DOM-TOM, dans tous les autres pays appelés couramment « francophones », le français n'est parlé à la maison que par moins de 1% des populations, à l'exception peut-être de Maurice et Haïti.

Situation fort éloignée de la sécurité linguistique de l'anglais. (De l'espagnol aussi, qui fait montre d'une belle vitalité en tant que langue maternelle dans les pays, à forte croissance démographique de l'*Hispanidad* comme aux États-Unis où il résiste bien, dans les États issus des ex-colonies espagnoles). Le français est porté dans le monde par des francophones d'éducation et de culture, et par des franc10isants, les deux catégories réunies étant supérieures à celle des francophones maternels. Plusieurs des pays qualifiés de « francophones » en dehors de ceux où le français a une forte implantation maternelle, sont plutôt « francisants ». La fragilité tient à cette dépendance à l'égard de l'appartenance. Or, en maints endroits, en Afrique mais aussi ailleurs, les appareils d'enseignement se dégradent. Les investissements scolaires et universitaires ne suivent plus, depuis trente ans, sur leur lancée méritoire des années soixante, le rythme des naissances et de la scolarisation. Les taux d'encadrement des élèves décroissent et la qualité de l'enseignement baisse. L'attrait même de l'école comme moyen de promotion sociale s'en trouve gravement atteint, et ça et là, on assiste à une déscolarisation. On ne voit guère comment des États, affaiblis dans leur prestige et leurs moyens, pourront redresser la situation sans réformes profondes ni aides extérieures massives.

Autre handicap de la communauté francophone : la proportion écrasante de pays pauvres qui la composent. Dans le Commonwealth, la Grande-Bretagne côtoie d'autres

puissants États membres : Australie, Canada, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, où l'anglais règne à la maison, et d'autres tels l'Inde et le Pakistan, où il est langue seconde, même si l'on entend dire que cette position de l'anglais régresse - voire commence à être contestée - à New Delhi comme à Islamabad. Ailleurs aussi, l'anglais resplendit du fait que l'hyper puissance états-unienne, nouveau Commonwealth, croit et embellit. Des pays riches : Japon, « dragons » d'Asie du Sud-est, Arabie Saoudite, Scandinavie, Pays-Bas, Suisse, s'en servent et le servent. La Francophonie ne symbolise ni ne matérialise au même degré la puissance économique, financière, scientifique, technique, militaire. Seuls la France et trois ou quatre pays partiellement francophones « du Nord » lui apportent la capacité de partager la modernité le développement. Aucun pays francisant « intermédiaire » ne peut encore se comparer à l'Inde ou au Pakistan. Un jour, proche, espérons-le, le Liban, la Tunisie, Maurice, le Maroc, le Vietnam, le pourront-ils. Malgré leur potentiel, la Côte-d'Ivoire et l'ex Zaïre ne jouent pas un rôle comparable à celui du Kenya ou du Nigeria. Il n'y a pour l'heure, ni Japon, ni Arabie, ni Hollande, pas même un Hongkong, ou un « pays émergent » comme l'Indonésie, la Malaisie ou la Thaïlande. De ce fait, le français n'est pas un outil d'expansion économique mondiale.

5.3.2. Les méfaits de la « globalization »

La mondialisation, c'est toute l'histoire du capitalisme moderne. Elle en rythme l'expansion, qui en est à sa troisième vague. La première, après les grandes découvertes, provoqua, au XVIe siècle, l'essor du capitalisme marchand et du commerce transocéanique. Vers 1840, la deuxième fit de l'Europe, jusqu'en 1914, une « économie-monde » avec l'Angleterre comme usine principale, chef de file des puissances industrielles, et Londres comme Venise de l'univers. D'une puissance inégalée, la troisième vague fait de l'Amérique la nouvelle « économie-monde », la tête du réseau planétaire des sciences et des techniques, des idées et du savoir, des échanges commerciaux et des flux financiers, bref, le laboratoire de la mondialisation libérale. Espérons cependant que ne se réalisera pas la prédiction lugubre de George Owell sur l'ère marchande où les hommes se comporteraient, par saccades et convulsions, comme des rats de laboratoire manipulés d'outre-Atlantique par un Hégémon placé à la tête de tous les cyber-systèmes de direction de la planète!

Car, depuis 199O, le passage à l'économie mondialisée s'accélère. Cela tient à la conjugaison de trois facteurs: échanges commerciaux intensifiés et généralisés par abaissement des barrières douanières et suppression des restrictions discriminatoires, écroulement du système socialiste d'économie collectivisée, dirigée et planifiée; avènement

de l'internet et du commerce électronique. Ces phénomènes d'ampleur planétaire donnent libres cours aux lois pures et dures du marché, qui s'exercent sans retenue ni pitié. De là, une concurrence internationale exacerbée, le gigantisme industriel avec ses licenciements massifs, et des crises boursières violentes, comme la crise asiatique de 1998 ou celle de la « nouvelle économie » en 2OO2. Dès lors, si elle est un moteur de croissance des échanges et des investissements, d'abolition des frontières et d'abaissement des coûts, la mondialisation accroît le risque que les pays défavorisés d'Afrique en particulier, se marginalisent encore plus alors qu'ils sont déjà les laissés-pour-compte des transactions internationales. Cet effet néfaste, la conférence de Monaco l'a dénoncé, en 1999, en demandant d'y obvier par une solidarité agissante des pays francophones. Non moins grave, le libéralisme intégral appelle un monde sans frontières, sans Etats, sans entraves d'aucune sorte à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux. De ce fait même, la mondialisation, bénéfique par ailleurs, provoque bien des dégâts. « Sa version libérale, qui est le mode régnant, observe un club patronal, *Convictions*, secrète de terribles anticorps : droits de l'homme piétinés, précarité sociale répandue sur la planète, agricultures traditionnelles laminées, sécurité alimentaire pliée au retour immédiat sur capital » Au surplus, elle favorise hélas, l'essor d'abominables multinationales : drogue, blanchiment de l'argent sale, vente d'armes, terrorisme, bref de tous les réseaux anonymes, secrets, puissants, meurtriers, du crime organisé à l'échelle de l'univers.

Au fur et à mesure de son expansion, la « *globalization* » avantage l'anglais. L'innovation scientifique, la grande communication mondiale (télévision, internet, cinéma, autres médias) naissent en majorité, y compris hors des pays anglo-saxons et partout dans le monde, en anglais, renforçant sa diffusion. Toutes les langues et cultures sont atteintes de plein fouet; la française au premier chef. Mais, après le fiasco du communisme, et avec la montée des intégrismes religieux, le français offre un pôle de résistance. Car il oppose son contre-modèle. Car il prétend avec modestie et orgueil, mener le combat au nom de toutes les civilisations menacées par l'uniformisation marchande et son modèle unique. La Francophonie est la première menacée, la plus attaquée. Menacée, avant d'être sciemment attaquée. Menacée par des intégristes qui s'en prennent au passage le plus destabilisant pour eux : libéral et démocratique, révolutionnaire et laïc, pacifique et tolérant. De fait, la mondialisation avantage l'expansion du Commonwealth américain. Elle monte comme une marée qui ne paraît endigable que par sa démesure, son *hybris*, ses propres échecs, les désarrois, les rejets qu'elle provoque partout, avec force dans le monde arabo-musulman après l'invasion de l'Irak, et à Cacun, aux portes même du sanctuaire américain. Y contribuent

l'opulence de son marché, la taille et le dynamisme des firmes anglo-saxonnes (États -Unis, Canada, Grande-Bretagne, Australie, Afrique du Sud), leurs satellites du Moyen-Orient, de l'Est asiatique, d'Europe et d'Océanie, sans oublier la « Pauvre Amérique latine : si loin de Dieu, si près des États -Unis! » Il y a aussi leurs maisons d'édition, leurs industries culturelles (cinéma, vidéo, disques, banques de données, réseaux d'information), leurs homologues qui travaillent et exportent en anglais (Hollande, Europe du Nord, Japon, Corée …). L'hégémonie des gros médias d'obédience américaine, et parfois leur cynisme (tout s'achète, tout se vend) sont tels qu'ils laminent ou éliminent ce qui n'est ni produit ni diffusé en anglais. Effet « boule de neige » appelé à perdurer, par le seul effet mécanique et écrasant que la puissance financière et la logique marchande imposent à la culture. En témoigne la puissance mondiale du magnat australo-américain Rupert Murdoch, grand façonneur de l'opinion mondialisée, - et maître à ce titre de la bataille des ondes pour guerroyer en Irak -, propriétaire, entre mille autres médias, du *Sun* britannique et de la chaîne américaine *Fox news* violemment anti-français. Prophétique, Pierre-Jean Jouve notait avant guerre dans *Equipée,* récit de ses voyages : « *le divers décroît; là est le grand péril terrestre contre lequel il va falloir lutter, périr peut-être*. »

L'effet spontané de la puissance est loin d'être le seul à s'exercer. La menace n'exclut pas les hostilités. Le « rayonnement spontané » est relayé, amplifié, renforcé, avec des moyens financiers considérables, par une foule d'acteurs, par l'action consciente, « ciblée » de riches mécènes, associations, fondations, universités, instituts de recherche d'outre-Atlantique, mais aussi par d'autres pays anglo-saxons et leurs grandes entreprises. Elles pèsent de tous leurs milliards sur des médias, officines publicitaires, meneurs d'opinion et dirigeants, en Francophonie comme ailleurs. A preuve, la volonté d'écarter les rivaux et de fausser la libre concurrence, pourtant chère aux États -Unis, quand leurs intérêts concrets sont en jeu. Deux domaines l'illustrent.

D'abord le cinéma et la télévision où l'abus de rayonnement et l'exercice d'une hégémonie organisée sont manifestes. Les « *majors »* y règnent en maîtres. Ils dominent la production et la distribution sur tous les continents. Ils dressent de très efficaces barrages à la distribution d'œuvre étrangères dans les circuits qu'ils possèdent ou dominent presque partout. Ils ont réussi à marginaliser les productions nationales, autrefois florissantes et prestigieuses de l'Angleterre, de l'Allemagne et d'Italie, du Japon. Ils assurent en France et au Québec, pays qui résistent encore, près des deux-tiers des recettes en salles. Ils pèsent de tout leur poids dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce, comme de l'Union européenne, pour supprimer les quotas protecteurs des productions nationales encore

indépendantes, au nom du libre-échange qui s'apparente ici à la loi du renard dans le poulailler. Comme David Chéramie, poète louisianais : « *C'est sûr que / s'il n' y a que toi / qui fixe les règles/ il n'y a que toi qui va gagner.* »

Quand au domaine scientifique, voici comment l'anglais supplanta, par étapes, les autres langues. Dès 1961, *The Anglo-americana conference* préconisa, dans un rapport confidentiel destiné au *Bristish Council,* l'unilinguisme dans le domaine de la communication scientifique internationale. En 1967, la plupart des facultés des sciences des États -Unis supprimèrent l'épreuve de langue étrangère jusque là obligatoire pour les doctorants. Puis toutes les sortes de pression aboutirent à ce que les congrès, autrefois multilingues, ne se tiennent plus qu'en anglais y compris en France. Les mêmes pressions s'exercent sur les laboratoires, les centres de recherche et l'industrie, sous le motif que les impératifs du commerce et de la communication à l'échelle planétaire nécessitent l'anglais comme « langue officielle » de leurs activités. Enfin s'imposa le quasi-monopole du référencement par le *Science Quotation Index* de M. Garfield à Philadelphie. De façon abusive, ce dernier ne recense plus que les publications parues en anglais et dans les grandes revues anglo-américaines (*Science, Nature, the Lancet.)* Les comités de lecture, censés être « internationaux », en fait composés en grande majorité d'Anglo-Américains et de gens liés aux universités, fondations et institutions de recherche américaines, privilégient les auteurs dont ils sont proches qui publient dans les publications de référence lesquelles détiennent un quasi-monopole, compte tenu de leur excellence, leur marché et leur tirage. Dès lors, les scientifiques du monde entier sont contraints de présenter uniquement en anglais leurs découvertes.

Les attaques viennent aussi de gouvernements, de l'américain en particulier. Certes, les États -Unis sont les alliés, les partenaires dans quelques cas les protecteurs, des pays francophones. Ils ont défendu les démocraties européennes en même temps qu'eux-mêmes, au cours des deux guerres mondiales. Il y eut les crédits du plan Marshall, - remboursés par la France, seule à le faire en Europe. Mais cela permit de créer un marché européen pour les États -unis, et de reconstruire l'Europe occidentale, face à l'empire soviétique menaçant, après 1945. Juste retour des choses. La France avait aidé les jeunes États -Unis dans leur guerre d'indépendance. Elle et d'autres pays francophones furent aux côtés des États -Unis dans la guerre de Corée, la crise de Cuba, la guerre du Golfe, en Somalie, en Afghanistan. Cela crée des liens solides, que les divergences sur l'Irak n'ont pas encore défaits. Mais les plus solides alliances n'ont jamais empêché la concurrence, aussi féroce entre alliés qu'entre adversaires, de s'exercer. « *Au club des grandes puissances, il y a autant d'égoïsmes sacrés que de*

membres » disait de Gaulle. Vigilance et résistance s'imposent. Car Washington se comporte depuis longtemps comme si la langue, la civilisation, l'influence états-unienne devaient s'imposer partout, et en totalité si possible. Quand nos ambassadeurs s'y opposent, les leurs tiennent en coulisse ce discours : la France a toujours la folie des grandeurs, elle a perdu la grandeur, elle garde la folie !

Quasi seule en Europe, la France prône donc la résistance. Elle aide à l'organiser, à la manière d'Astérix dans son village « qui encore et toujours résiste à l'envahisseur. » Outre l'indépendance politique - manifestée avec courage à propos de l'Irak - et de beaux restes d'une notoriété mondiale en maints secteurs : agriculture, industrie agro-alimentaire, armement, tourisme, aéronautique, ferroviaire, industrie spatiale (Ariane 5, satellites, l'Airbus gros porteur …) nucléaire civil et militaire, exploration des fonds marins, génétique, recherche médicale et pharmaceutique, etc. La regrettable affaire du virus du Sida dans laquelle, les États -Unis durent reconnaître, longtemps après, la fraude commise par leur compatriote Gallo au détriment du français Montagnier, illustre l'âpreté de la concurrence. La Banque mondiale et le fonds monétaire international, dans la mouvance américaine, ne travaillent et ne correspondent qu'en anglais, même avec les pays francophones. Depuis 1945, et surtout depuis 1974, au sein des organisations internationales de toute nature, y compris en Europe et lorsqu'ils siègent dans les villes francophones (Bruxelles, Genève, Luxembourg et Paris : OCDE et UNESCO), où le français est la langue officielle et de travail, les représentants des pays francophones peinent à faire respecter ce statut, lorsque eux-mêmes s'y emploient. Ils doivent contrer la guérilla, les manœuvres dilatoires, la mauvaise volonté ou l'inertie des délégations francophones, États -Unis en tête, et de ceux qui choisissent l'anglais, invoquant la lourdeur administrative, le coût des traductions, les lenteurs et malentendus entraînés par les règles de plurilinguisme.

Quand les États -Unis interviennent sous couvert des Nations-Unies, la langue française, langue officielle et de travail de cette organisation, est écartée au profit de l'anglais, y compris là où elle conservait ses positions. Et cela même lorsqu'y participent d'importantes troupes et ONG françaises ou francophones. Ainsi dès 199O au Cambodge, des organes onusiens de Bangkok reçurent l'instruction de n'employer que l'anglais dans la zone asiatique. On pria même ces ONG de n'user que de la langue des autres grands présents : Américains et Australiens, dont les publications officielles prônaient le passage complet du Cambodge à l'anglais, alors même qu'il faisait sa rentrée officielle dans la communauté francophone! Les véhicules de l'APRONUC ne portaient que le sigle « UN ». Les gendarmes français ou francophones en mission de formation de leurs homologues khmers étaient priés

de les former en anglais, que ces Cambodgiens ne connaissaient guère, et de traduire dans cette langue leurs documents d'instruction. Même traitement en Croatie et en Bosnie, au cœur de l'Europe, dans une région où l'influence française, forte jusqu'en 1940, connaissait un regain, et où trois des pays francophones ont fourni près du tiers des casques bleus. Rétabli à la tête d'Haïti par les troupes américaines, le Président Aristide avait subi des pressions de Washington - qui n'ont guère cessé depuis lors - visant à abandonner le français, langue officielle et véhiculaire de l'enseignement. Les postes diplomatiques français au Maghreb, en Afrique francophone, à Madagascar, font état de mêmes pressions auprès des gouvernements et universités, de la part d'agents états-uniens qui allient bizarrement parfois leur « modernités » aux confréries maraboutiques, voire - du moins jusqu'au 11 septembre 2OO1 - à des islamistes virulents.

Rendons-nous à l'évidence : dans toutes les négociations commerciales internationales, les États -Unis défendent becs et ongles les intérêts des « *majors* ». A cet effet, ils luttent contre les « exceptions culturelles ». Au nom d'un libre échange, ils avaient pourtant eux-mêmes imposé, à leur profit, en 1946, des quotas qui eurent pour effet d'ancrer chez les Européens le rêve américain, ses modes de comportement et ses produits. En réalité, l'idéologie du « tout-commercial » est si puissante qu'elle peut dissuader toute entreprise de diffusion culturelle. Fait ancien, mais symbolique : la mésaventure de Brancusi dans l'entre-deux-guerres. Ses œuvres furent bloquées à New-York dont les autorités portuaires taxèrent lourdement les statues : au poids du métal ! De quoi interdire l'exposition, et ruiner l'artiste. Fait nouveau : l'offensive américaine auprès des petits pays, qui n'ont pas encore développé leur cinéma national. Ils leur disent : « Renoncez-y en échange, nous investirons massivement chez vous. » Ils disent même à trois pays francophones : « Soit vous libéralisez l'audiovisuel, soit nous vous supprimons l'aide alimentaire.» Enfin, dès l'ouverture de la 32e session de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris, en octobre 2OO3, ils ont clairement affiché leur intention de tout faire pour empêcher qu'une convention internationale préserve et garantisse la diversité culturelle. Il y a donc fort à parier que la proposition franco-canadienne de forger ainsi un droit international à la culture sera étouffée dans l'œuf.

Une extrême vigilance s'impose. Car la « *globalization* » n'avance ni ne menace par le seul effet, en quelque sorte spontané, de la puissance américaine et des foyers de création et de diffusion anglo-saxons. Elle attaque les rapports des ministères et de la CIA à Washington rendent compte, à intervalles réguliers des progrès accomplis, des obstacles rencontrés, des moyens de les surmonter. Elle réussit d'autant mieux que les esprits sont vassalisés. « Le génie de l'Occident est passé outre-Atlantique, ironise Régis Debray, dans *L'Edit de*

Caracalla : pour les Français, dit-il, les « Ricains apportent une plus-value psychique », et c'est flatteur d'aborder « les signes identitaires du maître. » Les sociétés du Nord sous-estiment les enjeux identitaires. Elles sont peu conscientes que le modèle dominant sur la planète (*The American way of life*) provoque, par contre-coup la montée non moins mondiale des fondamentalismes. Il y a un « déficit » d'explication sur ce dilemme : « tout Coca-Cola » ou « tout-Ayatollah » ? En tout cas, l'Amérique dispose de puissants relais d'opinion dans les médias, la publicité et les groupes de pression, qui y trouvent leur intérêt. Par un bombardement quotidien, d'une ampleur stupéfiante, on persuade le Bruxellois et le Liégeois, le Parisien et l'Ariégeois, le Genévois et le Québécois, comme, du reste, le Madrilène et le Berlinois, d'adopter une culture et une langue secondes, superposées aux leurs avant de les supplanter. Par modernisme ou défaitisme, vertige ou vichysme, faut-il se joindre au troupeau?

5.3.3. L'extinction culturelle.

Dans *L'obsession anti-américaine,* Jean-François Revel intente le procès des défenseurs de la diversité culturelle en quoi il voit la marque du protectionnisme ou la volonté de l'établir. Tout à son éloge des bienfaits et splendeurs de l'Amérique, il invoque le parallélisme fameux entre Sparte et Athènes : « C'est Athènes, cité ouverte, qui fut le prolifique lieu de création dans les arts et les lettres, dans la philosophie et les mathématiques, la science politique et l'histoire ! Sparte défendant jalousement son « exception », réalisa ce tour de force d'être l'unique cité grecque qui ne produisit aucun orateur, aucun penseur, aucun architecte. Elle obtint sa diversité, mais ce fut celle du néant. » Beau parallélisme, mais comparaison trompeuse. Est-ce à dire, en effet que New-York est la nouvelle Athènes? Que le ciel de Bush vaut celui de Périclès? Que l'Europe étouffe la culture? Que les Américains favorisent celles des autres pays? Les chiffres sont là : quand quelques dizaines de films européens seulement sont diffusée sur les chaînes de télévision ou dans les salles américaines, plus de cinq cent mille longs métrages américains sont vus chaque année sur le Vieux Continent! Et l'Observatoire européen de l'audiovisuel de noter que Hollywood représentait, en 2OO2, 71,2% du cinéma en Europe!

Au demeurant, le véritable rayonnement intellectuel américain repose sur des gloires passées. Prenez par exemple la littérature, cet étalon suprême du degré de civilisation. Il resplendit de mille feux, certes, mais grâce à des auteurs d'hier. Où sont les nouveaux Poe, Melville, Whitman, Faulkner, Dos Passos, Steinbeck, Tenesse Williams, Hémingway ou

Henri Miller ? Pour être ouverte au monde, la littérature d'aéroport que secrètent les « pavés » commerciaux actuels n'atteint pas, loin de là, les sommets de l'écriture. La vraie question est donc de savoir si les autres cultures peuvent vivre et prospérer, sans être absorbées ou soumises au modèle prégnant de culture de masse, calibrée « grand public » et grosse audience, formatée et aseptisée à cet effet. Peut-on échapper à la déferlante d'outre-Atlantique et écouter, entendre, voir ou lire, aussi et dans les mêmes proportions, des œuvres ou des artistes venus d'ailleurs? Comme eût dit Shakespeare : « Là est le pépin » (*There is the rub).*

TROISIEME PARTIE :
POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA FRANCOPHONIE AU GABON .

CHAPITRE 6:
LA FRANCOPHONIE, UN EXTRAORDINAIRE OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Gabon est l'un des trente deux États et gouvernements signataires, à Niamey (au Niger), le 2O mars 1970 de la charte intergouvernementale instituant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Il est à ce titre, un des états fondateurs de la Francophonie.

La Francophonie y est organisée par le décret n°1421/PR/MCAEPF du O4 décembre 1989, portant création et organisation du comité national de la Francophonie et par le décret n°OOO652/PR/MAECF du 21 mai 2003 fixant attributions et organisations du ministère des Affaires Étrangères de la Coopération et de la Francophonie.

Le tryptique « Affaires étrangères, Coopération et Francophonie. » montre à quel point ce plan de notre politique extérieure est important et surtout illustre la volonté des plus hautes autorités de notre pays de se servir de la Francophonie comme outil de développement.

Le correspondant national auprès de l'Agence Internationale de la Francophonie (AIF) a pour rôle de servir d'interface entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la République Gabonaise. A ce titre, il devrait aider à l'exécution de la programmation de l'AIF, en collaboration avec les départements ministériels, les collectivités territoriales, les associations gouvernementales et non gouvernementales.

Un autre objectif est de promouvoir et de vulgariser la francophonie, auprès des masses pour que ces dernières se l'approprient. Les populations gabonaises devraient ainsi savoir qu'il existe par le biais de la Francophonie, de nombreuses opportunités pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

Comme chaque État et gouvernement membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Gabon célèbre chaque année, le 2O mars, la journée internationale de la Francophonie. Au delà des discours, un constat est aisé à faire : le gabonais ne s'approprie pas cet événement et n'évalue pas l'extraordinaire outil de développement que pourrait être pour notre pays l'OIF.

Aussi nous a-t-il semblé opportun de faire visiter ou de revisiter la Francophonie dans sa généralité, puis en République Gabonaise, afin de montrer en quoi elle est cet outil puissant de développement auquel aspirent les populations.

La création de la Francophonie est l'aboutissement d'un long processus. En effet, en février 1965 l'Union Africaine et Malgache (UAM) se mue en Organisation commune

africaine et malgache (OCAM) et devient le nœud des projets francophones élaborés par les présidents Hamani Diori (Niger) et Léopold Sédar Senghor (Sénégal) et Habib Bourguiba (Tunisie). Ils définissent la Francophonie comme une « *communauté spirituelle de nations qui emploient le français.*» C'est cette vision qui influencera la création de l'ACCT, lors de la deuxième Conférence de Niamey, la première ayant eu lieu en avril 1969.

Ainsi, le 20 mars 1970, à Niamey au Niger, la Francophonie est instituée par la naissance de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) dont la devise est « *Égalité, Complémentarité et Solidarité.* »

La journée internationale de la Francophonie est pour tous les francophones, sur les cinq continents, le symbole de l'appartenance à une communauté du partage des valeurs, sans prétendre en détenir le monopole, telles que la démocratie, les droits de l'Homme, la solidarité le développement, la diversité culturelle.

La Francophonie se conçoit ainsi comme une politique vivante et solidaire. C'est cette idée de solidarité qui fait l'essence même de cette Organisation. Une solidarité qu'il faut nourrir au sein de nos États et gouvernements.

6.1. FRANCOPHONIE ET ÉDUCATION.

C'est dans le domaine de l'éducation que les pays utilisant le français ont d'abord ressenti le besoin de se parler, de se concerter et d'élaborer des projets communs. Dès 1883, l'Alliance française se donnait pour mission de diffuser des cours de langue française dans tous les pays. En 1961, l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) était fondée à Montréal, regroupant aujourd'hui près de 15O établissements sans compter 4OO départements d'études françaises à travers le monde. L'AUPELF est très active dans la création de réseaux de formation et d'échanges entre ses membres.

Par ailleurs, dès leur accession à l'indépendance en 196O, les anciennes colonies françaises décidèrent d'établir une Conférence des ministres de l'Éducation nationale. La CONFEMEN, connue maintenant sous l'appellation de Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage, est le plus ancien forum institutionnel francophone en matière d'éducation. Le Secrétariat technique de la CONFEMEN se trouve à Dakar, au Sénégal.

La CONFEMEN qui regroupe pour l'instant 33 des 47 États et Gouvernements

membres de la Francophonie s'est donné trois missions essentielles : l'information mutuelle sur l'évolution des systèmes éducatifs, la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération, la concertation entre ministres et experts en vue d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation et de formation.

Le Sommet de Maurice (1993) a renforcé le rôle politique de la CONFEMEN, en lui permettant d'orienter et de définir les grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation- formation soumise à l'approbation des Sommets. L'éducation, on le sait, est la pierre d'assise du développement des pays, aussi bien sur le plan de la santé, de l'environnement, de l'économie que de la culture. C'est aussi le moyen privilégié pour promouvoir les valeurs humaines universelles, la qualité des ressources humaines et le respect des diversités culturelles. Préoccupés par la crise des systèmes éducatifs qui affecte la plupart des pays francophones, et plus particulièrement les pays d'Afrique subsaharienne, les ministres de l'Éducation ont décidé, à Yaoundé en 1994, d'unir leurs volontés et de coordonner leurs efforts afin de réaliser en commun un programme d'action politique en faveur de l'éducation de base, fondement du processus global de l'éducation. Ils ont déterminé les grandes priorités telles que la scolarisation des filles, l'amélioration de la gestion scolaire, la réforme des curricula, la motivation, la formation et l'encadrement des personnes de l'éducation, ainsi qu 'une nouvelle politique de matériel didactique. Les opérateurs de la coopération multilatérale francophone en éducation devraient dorénavant faire une place importante à ces priorités définies par les ministres de l'Éducation.

Lors du Sommet de Moncton, les Chefs d'État et de gouvernement, réaffirmant la nécessité d'apporter à la jeunesse, une éducation primaire et secondaire ainsi qu'un système universitaire efficaces, ont encouragé les « opérateurs francophones à concentrer leur action en matière d'alphabétisation, d'éducation de base et de formation professionnelle et technique sur l'information et la concertation », à travers notamment « une meilleure participation de la coopération francophone à toutes les concertations menées dans ce secteur et le développement des partenariats entre enseignants, administrations de l'Éducation, parents, collectivités, ONG, associations, acteurs économiques et sociaux. » Ils ont, en outre, demandé à l'Agence intergouvernementale de la francophonie « d'assurer comme une priorité, le suivi des Assises de Bamako sur la formation professionnelle et technique » et appuyé la mise en place d'une politique d'édition capable d'assurer l'émergence de Filières de productions manuelles scolaires dans les pays du Sud. Ils ont par ailleurs, appuyé « le rôle dévolu à la CONFEMEN pour contribuer à l'élaboration et l'évaluation des politiques éducatives au sein

des États et gouvernements membres » et ont invité cette Conférence à s'élargir à l'ensemble des pays ayant le français en partage.

En matière d'enseignement supérieur et la recherche, ils ont préconisé « le développement des actions en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes, de la mobilité des étudiants et des chercheurs, du Plan d'urgence pour les universités africaines, de la recherche, des Filières universitaires francophones, ainsi que l'information scientifique et technique et du recours accru aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. » Ils ont également souhaité « le renforcement de l'Université Senghor d'Alexandrie et son ouverture à de nouveaux partenariats. »

6.1.1. L'éducation de base et la formation professionnelle et technique.

La situation actuelle des pays du Sud fait apparaître une progression inquiétante de l'analphabétisme et de la déscolarisation qui ne peuvent être rayés par la mobilisation du seul système éducatif formel. C'est pourquoi, la programmation de l'AIF appréhende l'éducation de base de manière globale à travers trois composantes qui structurent ce secteur, à savoir, l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

La 49e session ministérielle de la CONFEMEN à Bamako, en octobre 2OOO, à été l'occasion de dresser le bilan des stratégies de refondation des systèmes éducatifs auxquels ont eu recours les pays membres, et de dégager des perspectives d'action. A l'issue de leurs débats, les ministres ont réaffirmé et actualisé les lignes de force leur intervention pour les années à venir, à savoir :

- La nécessité de développer des stratégies novatrices pour réduire, au Nord comme au Sud, les disparités entre filles et garçons.

- L'indispensable articulation entre l'éducation formelle et non formelle et le développement local.

- Le renforcement de la coopération entre les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux afin de réaliser l'engagement collectif pris à Dakar selon lequel « aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne voie ses efforts contrariés par le manque de ressources ».

- La prise en compte, dans les politiques nationales, de la question des langues nationales, facteur important d'amélioration de la qualité.

- L'adoption de procédures d'évaluation des apprentissages qui visent, en priorité, l'amélioration de la qualité.

- L'appropriation par l'ensemble des pays, des résultats et des méthodes du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC)).

Ce programme de la CONFEMEN (PASEC) est mis en place depuis près de dix ans. Il vise, principalement, à identifier les modèles de scolarisation efficaces dans l'enseignement primaire et à développer dans chacun des États participants une capacité interne et permanente d'évaluation. Pour ce faire, des évaluations standards ont été conduites : elles portent sur les acquis des élèves en 2e et 5e année du primaire, en mathématiques et en français, et permettent des comparaisons entre pays. Un rapport de synthèse a été publié en 1999 : « les facteurs de l'efficacité dans l'enseignement primaire : les résultats du PASEC sur neuf pays d'Afrique et de l'Océan Indien. »

La formation des chefs d'établissements et des formateurs s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris pour la refondation des systèmes éducatifs et du développement curriculaire, comprend deux volets importants: l'administration et la gestion scolaire et le management de l'éducation. Il fait une large place à la valorisation et aux partages des expériences pédagogiques novatrices menées dans certains pays pour améliorer le rendement du système éducatif. La formation proprement dite est fondée sur des modules d'enseignement et d'apprentissage administrés au cours d'ateliers, de séminaires ou de stages de perfectionnement de durée variable. Ils sont organisés, soit en partenariat avec les ONG nationales, soit avec les structures de formation, comme l'Institut international de planification et d'éducation.

De nombreux pays du Sud se trouvent face à une situation de plus en plus difficile : un nombre d'enfants en âge scolaire en forte augmentation, une déscolarisation inquiétante et un taux d'analphabétisme qui demeure toujours élevé, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles. L'AIF soutient depuis plusieurs années des programmes d'éducation non formelle en complément de son action en faveur de l'école.

Au cours de l'année 2OOO, l'AIF a soutenu les quatorze États du Conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique (CREAA) dans le cadre de l'organisation, à Cotonou, du 22 au 29 septembre 2OOO d'un colloque sur le thème « Bilan et perspectives d'avenir de l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles dans les quatorze États membres du CREAA ». Ce colloque a permis de réunir les ministres chargés de l'alphabétisation, certains ministres de l'Éducation dont les attributions n'englobent pas les questions d'alphabétisation, et les directeurs de l'alphabétisation des pays concernés. Il en est sorti des objectifs spécifiques en vue d'accroître le taux d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles de 2O% d'ici 2O1O.

L'AIF a, par ailleurs, poursuivi les actions engagées au cours des années précédentes en soutenant la production des brochures de post-alphabétisation en langues nationales et en français. Par ce projet pilote, l'AIF vise à terme le développement des capacités locales en matière de production et de diffusion de matériels didactiques, particulièrement ceux destinés à l'alphabétisation et à la post-alphabétisation. Cet appui comporte une composante formation, menée principalement au profit des responsables de programme d'alphabétisation dans chacun des pays concernés.

Sous le nom de Canal éducatif francophone (Canal EF) une radio pour l'éducation, la culture et le développement, l'AIF a lancé une radio numérique éducative pour la communauté francophone de trente pays d'Afrique, du Proche et Moyen Orient, et de l'Océan Indien. Le Canal est opérationnel et diffuse maintenant sur toute sa zone de couverture grâce au satellite Afristar. Instrument transversal au service d'une francophonie utilisant les ressources des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Canal est appelé à soutenir, en priorité les actions engagées au titre de l'éducation et de la formation, ainsi que celles qui ont trait au développement social (santé, environnement, économie) et à la culture (diversité culturelle et linguistique).

Le Canal EF fonctionne avec l'appui d'un ensemble de grands partenaires; des coopérations bilatérales, des opérateurs de la Francophonie, la CONFEMEN, le CIRTEF, mais aussi la Fondation Worldspace l'OMS, l'ONU, par le biais de sa radio à New York, des associations et des ONG. Le satellite permet d'acheminer les programmes éducatifs et culturels de haute qualité sonore, en français et dans les grandes langues partenaires des pays de la Francophonie.

Des émissions régulières sont consacrées spécifiquement à la langue française, à son apprentissage comme à son illustration, en s'attachant à exprimer la variété francophone des voix et des textes, notamment dans le cadre des rendez-vous de la « Bibliothèque sonore » où des textes très variés de langue et littérature francophones vont être diffusés, notamment pour pallier le manque fréquent de livres et de textes imprimés dans de nombreux établissements d'enseignement et de formation au Sud. Des contacts sont en cours, en particulier au niveau universitaire et avec les maisons d'édition, pour assurer la richesse de ce répertoire.

Le Canal EF est un outil au service des enseignants, formateurs et apprenants francophones. Un vaste réseau radio est mobilisé pour la production et la diffusion, à l'issue de la signature d'un accord de partenariat liant le Canal aux vingt-neuf radios nationales et internationales : radio Bénin, radio Burkina Faso, radio Cameroun, radio Cap-Vert, radio Comores, radio Côte d'Ivoire, radio diffusion de Djibouti, radio France Outre-mer, radio

Gabon, radio rurale nationale de Guinée, radio Guinée-Bissau, radio Guinée Équatoriale, Radio nationale Malgache, radio Mali, radio Maurice, radio Mauritanie, radio Niger, radio république Centrafricaine, radio Sao Tomé et Principe, radio Sénégal, radio Seychelles, radio Tchad, radio Togo, RTCI de Tunisie, radio Canada international, radio Canada, radio France, et la radio des Nations-Unies à New York.

La mise en place d'un réseau de réception plus dense et plus actif, indispensable à la vie du Canal EF se poursuit. L'utilité du Canal, la pertinence des choix de programmation et leur efficacité pédagogique ne peuvent être appréciées que par les auditeurs, et notamment par les enseignants qui auront accepté de participer à l'expérience. Il est évident qu'un véritable échange avec les enseignants et formateurs, pour élaborer avec eux les usages pédagogiques des émissions, contribuera fortement à la définition des orientations du Canal.

Sous le nom de « réseau Didac », des groupes d'enseignants intéressés sont en cours de constitution dans les pays concernés, sous l'égide des ministères compétents. Vingt pays - Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Comores, Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Liban, Madagascar, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe, Seychelles, Togo et Tunisie- ont répondu à l'appel lancé par l'AIF, en mars 2OOO, en direction des ministères de l'Éducation, pour trouver des volontaires et susciter des projets pédagogiques. Chacun d'eux a désigné un responsable national du réseau Didac. Celui-ci sera bientôt riche de plusieurs centaines d'établissements d'enseignement et de formations équipés de récepteurs numériques qui permettront un usage pédagogique des émissions du Canal EF.

Des projets spécifiques pour l'enseignement et la pratique du français devraient permettre, en se fondant sur l'étendue de la zone de couverture et sur la diversité des locuteurs, de mettre en œuvre une approche diversifiée de notre langue commune, tenant compte de la variété du français tel qu'il est parlé dans le monde. Une réflexion est en cours pour utiliser le Canal éducatif au profit d'un nouvel enseignement de la langue française, ainsi que la formation des maîtres, très demandée par les ministres de l'Éducation de plusieurs pays.

Outre la mise en commun des efforts et du travail de ces deux réseaux, « la stucturation » de l'espace francophone se fait aussi par le partage des émissions produites par tel ou tel pays de la Francophonie avec un effet de découverte et de connaissance mutuelle, et d'enrichissement culturel.

Dans ce cadre, la numérisation et l'archivage des émissions retenues permettront de recevoir, dans des meilleures conditions, les productions sonores des pays concernés.

Le Canal EF vient en appui actuellement à cinquante et une radios rurales d'Afrique en dotant chacune d'un récepteur numérique pour, d'une part, recevoir les émissions et, d'autre part, les rediffuser en FM, en permettant ainsi à certains de leurs programmes - y compris ceux qui sont produits dans les langues partenaires - d'être diffusés à l'échelle continentale, et en servant de point nodal d'échange et de transfert pour les émissions de ces radios rurales.

Dans la phase suivante du développement du projet Canal EF, le dispositif de technologie numérique qui sera mis en place permettra d'acheminer vers les enseignants, formateurs et apprenants des documents pédagogiques d'accompagnement des émissions, et ultérieurement, de rendre ces mêmes émissions accessibles sur internet. Au terme de sa phase expérimentale, le Canal devrait, dans sa forme définitive, quitter les locaux de l'AIF pour être accueilli par l'un des pays de sa zone de couverture.

La formation professionnelle et technique, secteur longtemps marginalisé par les politiques éducatives de nombreux pays du Sud, reste généralement peu efficace, car inadaptée aux besoins actuels de l'économie et de la société. Ce dysfonctionnement a été clairement relevé lors des Assises francophones de la formation professionnelle et technique de Bamako (26-28 mai 1998).

Pour l'AIF qui a organisé ces Assises conjointement avec la Confémen, la formation professionnelle et technique a toujours été au premier rang, même s'il faut la repenser aujourd'hui dans le cadre d'une politique plus globale des États et avec, sans doute, de nouveaux instruments de mise en œuvre.

Dans la programmation de l'AIF pour le biennum 2OOO-2OO1, deux projets répondent très précisément aux recommandations de Bamako adressées au niveau international et régional : il s'agit du projet d'appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques nationales et du projet de tables rondes des bailleurs de fond pour le financement du développement de la formation professionnelle et technique. Un troisième projet, inspiré lui aussi du Plan d'action de Bamako, s'appuie sur les principes directeurs et les actions à mener au niveau national. Il vise, en effet, à la création et au développement de programmes et d'instruments de formation spécifiques pour les jeunes déscolarisés du secteur informel et du monde rural.

L'objectif est d'accompagner les États pour la conception et la mise en œuvre de leur politique de formation professionnelle et technique, avec le souci de revaloriser cette formation et de l'adapter au contexte socio-économique et au marché de l'emploi, faciliter l'émergence et le développement des systèmes de formation continue, de créer au besoin,

appuyer et mettre en réseau des centres régionaux d'excellence dans le domaine de la formation professionnelle et technique.

Pour ce faire, l'AIF a constitué un « pool » multilatéral d'une trentaine de personnes-ressources francophones originaires de onze pays, qui assurent le développement des outils du projet : matériel d'animation des séminaires transnationaux, document de collecte de données pour l'état des lieux des systèmes de formation FTP, expérimentation d'un site internet comme outil de communication des groupes de travail pour la base des savoirs francophones, inventaire des personnes ressources, établissement des termes de référence des dispositifs de partenariat. Le « pool » multilatéral d'experts francophones permet aussi de couvrir les besoins en ressources humaines du projet - mille cinq cents journées d'intervention d'experts jusqu'à la fin 2OO1- pour l'animation des Séminaires transnationaux, l'accompagnement et l'évaluation des dispositifs de partenariat inter- États et le développement des ressources internet pour la constitution de la base des savoirs francophones.

Le projet consiste, en associant la CONFEMEN à tous les stades de développement à mettre en œuvre un processus de partenariat inter- États dans chacune des six régions de la Francophonie. Le processus se décline en trois phases : Séminaire transnational d'information et de sensibilisation; dispositif de partenariat inter-États et de mise en réseau; création d'une base des savoirs francophones pour la formation professionnelle et technique.

Une fois sortis du système scolaire, les jeunes n'ont pratiquement plus de possibilités de se réinsérer dans un dispositif de formation professionnelle qualifiant de courte durée, susceptible de favoriser leur insertion dans la vie active. 8O% des élèves qui n'ont pas accès au secondaire n'ont donc pour seule ressource de formation professionnelle que l'apprentissage traditionnel.

L'AIF suscite et / ou accompagne des projets pilotes pouvant servir de modèles par le jeu de transfert d'ingénierie au niveau national et / ou international. Ces projets pilotes sont fondés sur la mise en synergie des systèmes de formation formels, non formels et informels et sont centrés sur la formation professionnelle initiale et continue des jeunes déscolarisés et non scolarisés, tant en milieu urbain que rural. Ils utilisent les compétences et ressources disponibles et éprouvées de formation à distance.

Dans le cadre du projet « Petits métiers », il s'agit de mettre au point des dispositifs de formation continue, visant à renforcer les compétences techniques, pédagogiques et linguistiques des artisans et de leurs apprentis en milieu urbain.

Toujours suite aux assises de Bamako, l'AIF prépare des tables rondes de bailleurs de fonds pour le financement du développement de la formation professionnelle et technique. Le

projet vise à créer un espace de dialogue entre les pays, les acteurs du développement et les bailleurs de fonds, mais aussi entre les bailleurs de fonds eux-mêmes, pour approfondir les synergies possibles et pour mobiliser des ressources. L'objectif de l'AIF est de contribuer par sa dimension multilatérale francophone à l'harmonisation des politiques de coopération en matière de formation professionnelle et technique, et pour ce faire à l'information réciproque des organisations et des opérateurs, à la coordination des actions et à la mise en commun des moyens, sans se substituer aux initiatives en cours et sans les concurrencer.

Dans le domaine de l'éducation, formation et insertion socio-professionnelle. En application des axes relatifs à l'éducation de base, la formation professionnelle et technique et à l'enseignement supérieure et la recherche, le Gabon pourrait bénéficier du soutien des politiques éducatives et de formation professionnelle technique. Il devrait à cet effet prendre en compte une préoccupation majeure de l'AIF qui est d'accorder une place privilégiée aux jeunes et aux femmes.

Notre pays devrait également relancer et défendre l'initiative du Chef de l'État, relative à la création d'un baccalauréat francophone universel, assorti d'une bourse d'excellence, dont l'objectif est d'uniformiser les compétences et les chances d'emploi au sein du monde francophone.

Une autre perspective serait le projet d'une implantation à Franceville d'une École doctorale régionale pour les maladies tropicales infectieuses.

L'Agence Internationale de la Francophonie (AIF) opérateur principal de l'OIF utilise des modes d'intervention divers dans des domaines variés.

- Dans le domaine de l'éducation, formation et insertion socio-professionnelle.

En application de la question stratégique relative à l'accès au savoir-faire par l'éducation de base et la formation professionnelle, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a organisé à Libreville, en octobre 2001, pour les pays de la juridiction du bureau régional de l'agence intergouvernementale de la Francophonie pour l'Afrique centrale chargé de l'Océan indien (BRAC); un séminaire dont le thème était « L'élaboration des curriculum axés sur les compétences ». Son objectif était de réformer et de renforcer le système éducatif actuel, axé sur les disciplines, afin de respecter l'adéquation formation / emploi.

En février 2002, Libreville a également abrité un séminaire régional sur l'enseignement et l'apprentissage du français, prélude aux États généraux de l'enseignement du français en Afrique francophone qui se sont tenus en mars 2003, dans notre pays.

Notre pays a enfin bénéficié de la coopération avec l'Agence inter universitaire de la

Francophonie par l'implantation à Libreville du Campus numérique.

6.1.2. L'enseignement supérieur et la recherche.

A travers ce programme, il s'agit d'engager les universités du Sud dans l'élaboration et la réalisation d'une politique de recherche s'inscrivant dans le cadre de projets parfaitement identifiés.

Ce programme vise à contribuer au développement et à la pluralité de l'espace universitaire francophone, amplifier les échanges scientifiques et intellectuels, favoriser la mobilité des jeunes et des femmes, développer les corps d'enseignants et de chercheurs au sud, promouvoir la science en français sur la scène internationale.

L'Agence Universitaire de la Francophonie propose diverses solutions permettant de financer des études ou des recherches à l'étranger. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier de bourses de formation et des bourses de stage et les enseignants et/ou les chercheurs peuvent postuler pour des bourses de perfectionnement en recherche, des missions d'appui et d'enseignement ou encore des mobilités dans le cadre des réseaux scientifiques et associatifs.

Ce programme a pour finalité de promouvoir, développer, renforcer, susciter la création des différents réseaux scientifiques qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs dans l'espace scientifique mondial. À ce sujet, l'Agence Universitaire de la Francophonie apporte son soutien à un certain nombre de réseaux institutionnels ainsi qu'à des structures telles que les conférences des recteurs ou le CAMES.

Compte tenu de son expertise et de son expérience, l'AUF se voit régulièrement confier la conduite de projets de coopération dans le cadre précis d'un mandat spécifique, d'objectifs ciblés et de budgets réservés. Ces actions déléguées sont un lien avec les grandes missions du secteur universitaire : la formation et la recherche.

Afin de consolider l'enseignement universitaire en langue française dans les pays francophones, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a mis en place un double réseau de Filières universitaires francophones et d'Instituts de la Francophonie à vocation régionale. A ce dispositif, il faut ajouter les Centres régionaux d'enseignement spécialisé en agriculture (CRESA) qui sont appelés à se mettre en réseau. A ces réseaux s'ajoute un programme de mise à niveau linguistique des étudiants dans des pays où le niveau linguistique des étudiants, nouvellement entrés à l'université reste insuffisant.

Dans le domaine de la recherche, les missions sont de créer, au Sud, les conditions de

relance d'une recherche durable dans le cadre d'une véritable pratique multilatérale; de consolider les structures de recherche existantes et favoriser l'émergence de nouvelles équipes du Sud; de développer la dimension francophonie de la recherche; de favoriser le développement de structures de formation des jeunes chercheurs à l'échelon régional et de favoriser la mobilité des chercheurs dans l'espace francophone.

Les écoles doctorales régionales assurent, par grand champ scientifique, la formation à la recherche et par la recherche. Les étudiants obtiennent un Diplôme d'études et de recherches approfondies (DERA), en deux ans, qui donne accès, pour les meilleurs à la préparation d'un doctorat francophone et à une co-diplomation par les universités partenaires.

Ces Écoles fédèrent le potentiel scientifique de la région en associant les Universités et les Instituts par le biais d'une convention quadriennale qui les lient à l'AUF dans le cadre du projet. Elles organisent l'accueil des étudiants dans les institutions partenaires pour la réalisation de leur stage de fin de 1ere année, puis de leur thèse de doctorat. Chaque École bénéficie du concours d'institutions partenaires francophones du Nord, universités ou instituts de recherche, qui s'engagent, de manière contractuelle, et qui valident les formations dispensées en délivrant aux étudiants leur propre diplôme (co-diplômation). Durant la 2e année, les étudiants bénéficient d'un stage de longue durée dans ces universités partenaires. Ils bénéficient, également des stages dans le cadre de la préparation de leur doctorat qui est réalisé selon le principe de la co-tutelle. Les cinq meilleurs de chaque promotion peuvent également bénéficier d'allocations de recherche.

Ces missions se réalisent à travers les formations doctorales régionales, les laboratoires associés francophones (LAF), un soutien aux chercheurs, l'action « jeunes équipes de recherche » (JER), les réseaux thématiques de recherche et les actions de recherche concertées.

L'Ecole doctorale régionale de « Maladies tropicales infectieuses » de Franceville (Gabon) concerne les pays francophones d'Afrique centrale. Les établissements bénéficiaires participants sont l'Université de Yaoundé, l'Océac, le Centre Pasteur de Yaoundé, l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, le Ciespac de Brazzaville, la Cité Pasteur de Brazzaville, l'Université Omar Bongo de Libreville, l'Université des sciences et techniques de Masuku de Franceville, le CIRMF de Franceville, l'Université de Bangui et l'Université du Tchad.

Les membres du Consortium d'appui sont l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Bordeaux II, l'Université de Lille II, l'Université de Limoges, l'Université de Tours, l'Université Pierre et Marie Currie (Paris VI).

Sur les quatorze étudiants de la première promotion (janvier 1998) ayant réalisé la 1ere année de DERA et effectué des stages dans les universités du Consortium, neuf ont fait leur 2e année de mobilité pendant l'année universitaire 1998-1999 avec préparation d'un DEA ou d'une 1ere année de doctorat dans les Universités du Nord.

Six étudiants ont finalement obtenu conjointement le DERA et le diplôme d'accès au doctorat : quatre un DEA français et deux, une première année d'études doctorales belges.

Cinq de ces étudiants ont continué la préparation de leur thèse de doctorat en co-tutelle grâce à une bourse d'étude servie par l'AUF couvrant deux années organisées en périodes successives de six mois au Nord, six mois au Sud.

Parallèlement à cette prise en charge des étudiants de la première promotion dans la préparation d'une thèse, une renégociation des termes de la convention d'implantation de l'EDR a été engagée avec les autorités gabonaises et la direction du Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF) qui héberge l'école.

Les allocations de recherche (ADR) donnent, pendant deux ans, une rémunération à de jeunes chercheurs en cours de thèse pour leur permettre de se consacrer à temps plein à leurs travaux de recherche. L'attribution d'une ADR à un chercheur concerne, d'une part, les titulaires d'un DERA, obtenu dans une École doctorale régionale (EDR) et acceptés pour la préparation d'une thèse dans les établissements partenaires de l'EDR et, d'autre part, des candidats sélectionnés, par appel d'offres, sur des thématiques décidées par le Conseil scientifique correspondant aux actions des JER et des LAF.

Ce Programme vise à permettre aux meilleurs étudiants des Écoles doctorales régionales de réaliser leur thèse de doctorat francophone en co-tutelle dans les meilleures conditions matérielles et d'exercer leur travail de recherche à temps plein.

Il permet aussi, de consolider les meilleures structures de recherche en confortant leur potentiel humain, et en particulier les Jeunes équipes de recherche et les laboratoires associés francophones.

Les bourses d'excellence ont pour but de former par la recherche, les jeunes chercheurs francophones.

Ce Programme intervient notamment en fonction des besoins et des objectifs de recherche des réseaux thématiques de l'AUF, dans le souci de favoriser l'intégration des boursiers dans ces réseaux qui répondent à des thèmes prioritaires pour le développement. Il permet ainsi à des chercheurs titulaires du doctorat de parfaire leur formation à la recherche au niveau post-doctoral, durant six à dix mois, à la faveur de leur accueil dans les équipes ou laboratoires de recherche relevant de la Francophonie.

Il s'adresse en priorité aux jeunes chercheurs du Sud afin de favoriser leur insertion dans le tissu international de la recherche, mais il encourage également les échanges du Nord vers le Sud et au Nord entre l'Est et l'Ouest.

L'appel à candidatures diffusé en novembre 1999, s'est conclu par la réception de deux cent soixante- dix- neuf dossiers de candidature. Le Conseil scientifique de l'AUF a procédé à la sélection des candidatures lors de sa session d'avril 2OOO. Soixante-deux bourses ont été attribuées.

L'AUF soutient l'action du Conseil africain malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) et participe au financement de la préparation pédagogique des candidats aux concours d'agrégation en médecine, droit, science politique, économie, et gestion grâce à des conventions annuelles avec la Conférence internationale des doyens de facultés de médecine d'expression française (CIDMEF) et la Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du français (CIFDUF).

Seize pays africains sont concernés : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Les candidats sont présentés par les universités et sont sélectionnés, sur dossier, par un conseil scientifique multilatéral. Pour le droit, les sessions d'une durée de trois semaines sur deux années, se déroulent à l'Institut pour le développement de l'enseignement supérieur francophone (Université Montesquieu-Bordeaux IV) et sont animés par plus de cinquante professeurs venant d'une vingtaine d'universités francophone (Afrique, Canada, et Canada-Québec, Europe).

Pour la médecine, la préparation au concours se déroule sur tois mois dans un service de référence du Nord ou du Sud, par la préparation des candidats à la leçon pédagogique et à l'exposé des titres et travaux.

6.1.3. Langue française, francophonie et diversité linguistique

Le projet de la francophonie universitaire a, avant tout, un caractère proprement linguistique : faire en sorte que la grande aventure universitaire de l'esprit puisse continuer de se poursuivre en français tout en demeurant ouverte sur le monde, sans se replier sur un espace géopolitique limité.

La langue française doit donc cultiver sa relation aux grandes langues du monde, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'arabe, mais aussi les autres langues partenaires dans les

pays francophones.

L'université a la mission de contribuer à faire fructifier les qualités d'invention de la langue française, ainsi que l'expression de ses solidarités avec les autres langues. Cette affirmation d'une francophonie non exclusive tournée vers le multilinguisme contribue à la promotion de la diversité linguistique et culturelle souhaitée par le Sommet de Beyrout

* Domaines couverts.

- Description et analyse de l'état de la langue française dans les différentes aires géographiques de la francophonie, en liaison étroite avec les autres langues pratiquées.
- Description des particularités du français dans différents pays de la francophonie, signe de la vitalité et de la richesse de la langue.
- Situations sociolinguistiques dans lesquelles le français est en contact avec d'autres langues (interférences et emprunts).
- Modalités d'acquisition du français langue seconde à travers le monde.
- Promotion de l'enseignement en français et de l'enseignement du français au niveau universitaire.
- Développement des échanges entre les acteurs universitaires du domaine.
- Production d'outils de référence : lexiques, dictionnaires, bases de données.
- Constitution et diffusion de corpus écrits et oraux.
- Mise au point d'outils informatiques de traduction pour le traitement automatique du français écrit et parlé.

* Publics.

- Enseignants et apprenants de français.
- Étudiants apprenants en français.
- Chercheurs dans les domaines de la francophonie, linguistique, sociolinguistique, sociologie, anthropologie, sciences politiques, statistiques, etc.
- Responsables et directeurs de départements d'études françaises.
- Cadres administratifs et techniques des établissements universitaires dans lesquels le français est enseigné ou est langue d'enseignement.
- Laboratoires et équipes de recherche.

6.2. FRANCOPHONIE ET DÉVELOPPEMENT.

Dans la Déclaration de Moncton, les Chefs d'État et de gouvernement ont appelé à la

mise en œuvre des recommandations de la Conférence des ministres de l'Économie et des finances de la Francophonie, tenue à Monaco en avril 1999. Ils ont souhaité le renforcement de la concertation politique et technique, tant au sein des organisations multilatérales que dans la perspective des Conférences internationales, pour partager et accroître l'information mutuelle, et aboutir, lorsque cela sera possible, à des propositions communes. Concernant l'aide au commerce et à l'investissement, ils ont demandé la mise en œuvre des projets suivants : création d'un dispositif francophone d'information économique, constitution d'un réseau d'institutions de formation au commerce international, établissement d'un fonds destiné à l'intégration et la pleine participation des pays les moins avancés au système économique mondial. Concernant l'aide au développement des entreprises, ils ont renouvelé leur appui aux actions menées pour la création, le développement, le partenariat et le soutien des entreprises, notamment au sud et dans les économies en transition, à travers les transferts de technologies, la formation technique et un accès facilité au crédit. Enfin, concernant le développement durable, ils ont renouvelé leur appui à une présence active de la communauté francophone dans les négociations pour les conventions internationales en matière d'environnement, et aux efforts en vue d'une maîtrise endogène du développement et de la gestion des systèmes énergétiques nationaux.

6.2.1. Les concertations économiques.

La Francophonie s'attache à promouvoir un modèle de développement qui ne dissocie pas l'économique du social et favorise la démocratie, la bonne gouvernance et l'équité. Dans leurs discussions à Moncton, les Chefs d'État et de gouvernement ont évoqué deux enjeux sur lesquels le besoin d'une concertation spécifique francophone se fait sentir.

Le premier enjeu est issu de la volonté de solidarité qui traverse l'espace francophone, à avoir l'intégration des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial mondial. Car si le commerce international offre, à l'évidence, un fort potentiel de croissance, nombre de pays en développement, et en particulier les PMA, restent à l'écart de ce mouvement.

Le second est lié à la langue et aux valeurs partagées par l'espace francophone, à savoir la promotion de la diversité culturelle dans le cadre d'accords commerciaux et internationaux.

Dans cette double perspective, l'OIF a confié à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie la mission d'organiser, en liaison avec ses Représentations permanentes auprès des organisations internationales concernées, des concertations visant : à favoriser les

échanges d'informations au sein de la Francophonie sur les questions liées à l'investissement et au commerce, en particulier dans le contexte des négociations multilatérales à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; à contribuer à créer un cadre de concertation francophones sur les grandes questions économiques internationales et à développer l'expertise des pays francophones en matière d'investissement et de commerce.

En 2OO1-2OO2, cette action de concertation s'est traduite par la participation active d'une délégation de l'OIF, conduite par l'Administrateur général, à la Conférence des ministres africains du commerce qui s'est tenue à Libreville, du 13 au 15 novembre 2OOO, à l'initiative du gouvernement du Gabon et de l'OMC. Cette conférence avait pour objectif de favoriser la participation effective des acteurs gouvernementaux et du secteur privé africain aux activités de l'OMC. Elle offrait aussi aux participants une formation sur l'OMC et les accords commerciaux dont celle-ci est responsable. L'AIF a financé la participation au Programme de formation de vingt-huit pays africains membres de la Francophonie. Cette première Conférence de l'OMC, organisée à l'échelle du continent africain, a réuni quelque quatre cents participants qui ont adopté un communiqué final confirmant l'intérêt pour l'Afrique à une meilleure intégration du système commercial multilatéral.

Dans le prolongement de ces actions de concertation, l'OIF s'est attachée à développer sa coopération avec les organisations internationales dans les domaines du commerce et de l'investissement. Elle est ainsi intervenue à travers ses opérateurs et avec l'appui des Représentations permanentes dans les domaines de l'information économique, de la formation au commerce international et de l'intégration des PMA à la mondialisation. Dans ces deux derniers domaines, les actions de coopération entreprises l'ont été, en grande partie en application de l'Accord-cadre, signé en avril 1999, entre l'OIF et la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement (CNUCED).

6.2.2. L'aide au développement durable.

Dans le cadre du développement durable, l'AIF inscrit son action dans deux secteurs de l'économie particulièrement sensibles au Sud : l'énergie et l'environnement. La période écoulée a permis de mener à bien les actions visant la maîtrise des outils pour une gestion rationnelle et équitable du secteur énergétique, d'une part, et une plus grande prise en compte de l'environnement dans les politiques économiques et sociales nationales, d'autre part.

L'action de coopération dans ce domaine est confiée à l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'AIF basé à Québec. Elle

est centrée sur la diffusion de la connaissance, la maîtrise de l'énergie et l'électrification, ainsi que sur les questions liées à l'environnement. Ainsi, l'IEPF contribue-t-il à la maîtrise des outils pour la gestion rationnelle du secteur énergétique, c'est-à-dire pour une production et une utilisation efficaces de l'énergie. Il s'attache, aussi, à soutenir les actions visant l'intégration de l'environnement dans les politiques économiques et sociales nationales, et plus généralement, la gestion rationnelle des ressources naturelles dans une perspective durable et équitable.

Les grands problèmes actuels du monde contemporain (énergie, eau, climat, biodiversité, déséquilibres économiques et sociaux) se posent à l'échelle de la planète et relèvent presque tous de ce qu'il est aujourd'hui courant de désigner par environnement. Les déséquilibres Nord-Sud sont criants dans tous ces domaines. Parmi les éléments de toute politique orientée vers la réduction de ces déséquilibres, la science et la technologie ont un rôle important à jouer.

L'énergie représente un double enjeu pour les pays membres et, notamment ceux du Sud : celui de l'industrialisation et du développement économique, et celui de l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Les actions menées par l'IEPF, dans le domaine de l'énergie, ont porté sur les politiques énergétiques, la maîtrise de l'énergie et l'énergie rurale.

Le projet vise à développer les capacités endogènes de conception des stratégies d'action et de mise en œuvre de politiques énergétiques adaptées au contexte et à la spécificité du pays.

Dans cette optique, l'IEPF met en œuvre des activités liées à la définition des stratégies (conception du cadre normatif) pour les décideurs parallèlement à d'autres activités plus spécialisées d'aide à la décision pour les professionnels du secteur (mécanismes de montages financiers, prise en compte des externalités environnementales, mise en œuvre de la réglementation, …). Ce projet francophone ne peut avancer que grâce à un travail d'expertise en profondeur, mené dans le cadre d'une forte mobilisation des ressources et d'une multiplication des partenariats.

Cette assistance a été menée en parallèle avec le renforcement des compétences en matière de problèmes énergétiques dans les pays membres. C'est ainsi que plus de deux cents professionnels d'une quinzaine de pays de la Francophonie, en Asie et en Afrique ont pu bénéficier de sessions de formations spécialisées en matière de contrôle réglementaire ou encore de mécanismes de développement des infrastructures de production d'électricité sur la base du financement sans recours.

Ces actions participent toutes à une meilleure intégration des pays membres dans le nouvel environnement de libéralisation des économies et à une forte interdépendance des économies au niveau mondial.

Les actions en matière de maîtrise de l'énergie ont été conduites dans le cadre du Programme international de soutien à la maîtrise de l'énergie (PRISME). Les objectifs de ce Programme sont : de contribuer au développement des capacités nationales de conception et de mise en œuvre de politiques de maîtrise de l'énergie et d'aider au renforcement du cadre institutionnel; de soutenir l'élaboration d'une réglementation thermique minimale sur les bâtiments et les équipements, qui tiennent compte de l'efficacité énergétique; de promouvoir un marché de l'efficacité énergétique et l'émergence d'entreprises locales spécialisées dans les services éco-énergétiques et de renforcer les centres de formation du Sud par la domiciliation des formations sur les audits énergétiques.

En 2OOO-2OO1, un appui institutionnel a été apporté à : La conception d'un nouveau projet de « Redressement et optimisation des factures d'eau et d'électricité de l'État ».

- La tenue d'un Séminaire internationale sur « La réduction des pertes techniques et non techniques des réseaux de distribution électrique » (Ouagadougou, 13-17 novembre 2OOO). Seize pays y ont participé : Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal et Togo.

- La rédaction d'un guide de la climatisation en pays tropicaux et de fiches techniques portant sur l'éclairage et la climatisation. Ces ouvrages constituent des outils de référence pour les opérateurs du secteur et les centres de formations.

- L'élaboration d'un document de base pour le développement d'activités d'efficacité énergétique avec les municipalités francophones.

Les objectifs de l'IEPF dans le cadre de l'énergie rurale sont : d'apporter une réponse durable à la gestion dynamique de la ressource de la biomasse et de son utilisation rationnelle et à la promotion des techniques de transformation énergétique efficace ou de substitution; d'accompagner la transition vers les formes et modes modernes d'accès et d'utilisation de l'énergie en favorisant la démarche de l'Électrification rurale décentralisée (ERD) et de maîtrise de technologies des énergies renouvelables (solaire, éolien, micro-hydro- électricité) de même que la mise en œuvre des formes modernes d'utilisation de la biomasse; de promouvoir les mécanismes institutionnels et financiers qui favorisent une maîtrise endogène et durable de l'approvisionnement en énergie du monde rural par l'application de politiques énergétiques et de cadres institutionnels correctement établis et par la diffusion des nouveaux

arrangements institutionnels et des mécanismes locaux de financement appropriés (micro-crédit, mobilisation de l'épargne locale, etc.).

L'IEPF a ainsi poursuivi la réalisation de plusieurs activités pilotes d'Électrification rurale décentralisée (ERD). Installation de quatre hydroliennes au Gabon pour l'électrification des habitants, des écoles et des dispensaires de villages; établissement d'un plan d'action avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux en suivi du Symposium international sur la biomasse énergie en Afrique.

La prise en compte de l'environnement doit permettre la gestion rationnelle des ressources au plan spatial et entre générations, gage d'un développement économique et social durable.

Dans le domaine du développement durable et de la solidarité. S'agissant de l'axe relatif à la coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité, le volet « concertation » des activités de la Francophonie devrait permettre au Gabon de prendre une part active aux différentes concertations francophones et internationales sur les questions liées au renforcement et à l'aménagement du système financier mondial et au traitement de la dette.

Pour sa part, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs du développement.

S'agissant du développement durable, le Gabon a obtenu de l'Institut pour l'énergie et l'environnement de la Francophonie (IEPF) dans le cadre du projet pilote d'électrification rurale, le financement de quatre hydroliennes en 2000.

6.2.3. Le développement culturel et social

Les pays du Sud en général, et ceux de l'espace francophone en particulier, figurent parmi les plus pauvres du monde. Confrontés à la crise économique et aux effets de la mondialisation, les gouvernements de ces pays ne parviennent pas à enrayer la détérioration constante des conditions de vie leurs populations.

Face à une telle situation qui en vient à affecter durablement la stabilité des États, et forte de l'expérience acquise sur le terrain grâce, notamment, aux programmes CLAC et radios locales, l'AIF cherche à donner corps à une stratégie de lutte contre la pauvreté par la promotion d'un modèle francophone d'appui au développement communautaire.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer le déploiement du Programme spécial de développement et des centres francophones d'appui au développement culturel et social.

Le programme spécial de développement (PSD) est un Fonds de concours alimenté par les contributions volontaires des États et gouvernements membres de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Il est destiné à promouvoir la solidarité dans l'espace francophone; à soutenir les initiatives de développement porteuses d'effets multiplicateurs; à appuyer les projets de développement communautaires et à assister les États et gouvernements membres dans des situations d'urgence.

Conformément aux décisions des instances, le PSD a été rénové en 2OOO, dans ses objectifs, son champ d'intervention et son mode de fonctionnement. Il a adopté et appliqué de nouveaux instruments de gestion qui marquent un nouveau départ concrétisé par le lancement de quatre appels à propositions aux mois d'avril 2OOO, de juillet 2OOO, de janvier 2OO1 et d'avril 2OO1. L'analyse des requêtes de financement est désormais conduite à trois niveaux : la Direction du développement social et de la solidarité de l'AIF, des experts indépendants et le Comité de sélection élargi aux membres du comité d'orientation.

Sur les trois premiers appels à propositions, cinquante huit projets répartis sur vingt-et-un pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, RDC, Roumanie, Sénégal, Tchad, Togo, Vanuatu et Vietnam) ont été financés.

A cela il faut ajouter le financement d'un projet à caractère régional concernant l'Afrique de l'ouest et centrale.

La femme, tant urbaine que rurale, étant un acteur important du développement, l'objectif principalement visé est de connaître ses activités en la matière d'auto-emploi ou d'emploi afin de lui permettre de les développer, à partir de la politique gouvernementale en la matière.

S'agissant du développement social et de la solidarité, Libreville a accueilli un séminaire d'information pour les 15 États membres du Bureau régional, sur le Programme spécial de développement. Son objectif était de permettre aux participants d'examiner les nouvelles orientations dudit programme et de s'imprégner des procédures de présentation des projets. A cet effet, les participants ont recommandé la mise en place d'un réseau sous-régional d'encadrement des porteurs de projets.

Le Gabon a par ailleurs bénéficié du financement de quatre projets dans le cadre de ce programme.

Il a également obtenu un soutien financier de l'AIF d'un montant de 10 millions de francs CFA, respectivement pour les réfugiés congolais (1999) et pour faire face à la fièvre hémorragique virale de type Ebola (2OO2).

Dans le cadre du développement communautaire, une mission de la Francophonie a été effectuée par un expert qui est venu en précurseur afin de recueillir les attentes de notre pays en la matière. Il s'est à cette occasion entretenu avec le ministère de la Promotion de la femme, la Direction générale du Bien-être, différentes ONG et associations.

En effet, l'action de la Francophonie s'organise autour de grandes questions stratégiques qui conditionnent son avenir. Sa méthode de travail privilégie les approches transdisciplinaires et évite le cloisonnement entre projets. Son but est de rayonner en misant sur les synergies et la participation des populations en partenariat avec les ONG et les collectivités territoriales.

En fonction des grandes questions stratégiques arrêtées par le Sommet tous les deux ans, l'opérateur principal, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) met en œuvre des projets de coopération conçus en concertation avec les États et les gouvernements membres.

La 19e Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris, a adopté la programmation de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour le biennum 2004-2005. Ce sont cinq grandes questions stratégiques soit 27 programmes et 70 projets de coopération qui seront mis en exécution dans l'espace francophone :

- Mise en valeur de la Diversité linguistique et culturelle;
- Paix, démocratie et justice;
- Éducation, formation, jeunesse;
- Développement et solidarité;
- La Francophonie dans la société de l'information.

Dans le cadre du renforcement de la démocratie et des droits de l'Homme, la paix, et la sollicitation des autorités gabonaises, soucieuses de consolider l'État de droit et la démocratie, conditions sine qua non pour la sauvegarde de la paix, gage de développement, le Secrétaire Général de l'OIF a envoyé deux missions d'observateurs internationaux pour les élections législatives de décembre 2001 puis aux différentes élections de 2003.

Concernant la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, les ministres et chefs de délégation des États et Gouvernements des pays ayant le français en partage lors du « Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » ont adopté à Bamako, en novembre 2000, un texte normatif sur la démocratie au sein de l'espace francophone.

Par la déclaration de Bamako, ils ont entériné l'approche selon laquelle l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de l'État de droit, tout comme le

respect effectif des droits de l'Homme, constituent les moyens privilégiés d'une politique au quotidien de prévention des conflits ou de leur règlement pacifique, garant de la stabilité et de la paix sociale, condition du développement.

Notre pays, qui s'est déjà résolument orienté vers la démocratie, pourrait bénéficier de l'appui de l'agence pour un plan national de modernisation de justice.

Dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, l'AIF devrait soutenir les États désireux de se doter de politiques environnementales et de mettre en œuvre les grandes conventions internationales dans ce domaine. Le Gabon pourrait ainsi bénéficier du soutien de l'Agence pour la mise en œuvre de certaines conventions, notamment celles régissant la sauvegarde de la biodiversité.

Enfin notre pays devrait veiller à l'aboutissement du projet pilote d'électrification rurale qui depuis 2000 est bloqué; le mode d'électrification par les hydroliennes ayant l'avantage d'être facile d'implantation, rentable du point de vue de leur entretien et respectueux de l'environnement.

Le Gabon est membre fondateur de la Francophonie. Comme les autres États membres, il contribue à l'alimentation du Fonds multilatéral unique (FMU), à partir duquel sont financés tous les programmes de l'Agence.

L'histoire de la coopération internationale et de l'aide extérieure est jalonnée d'autant de succès que d'échecs; avec l'expérience on constate que les projets les plus valables, en efficacité et en permanence, sont des projets simples, étroitement liés à la vie quotidienne des populations. Les mégaprojets sont souvent plus spectaculaires qu'efficaces pour générer du développement, de la même façon que les dons alimentaires étrangers, bien que nécessaires en situation d'urgence, ont des effets pervers à l'égard de l'agriculture locale. Parmi les réalisations pratiques de l'aide internationale entre pays de la Francophonie, nous pouvons mentionner quelques exemples d'ingéniosité technologique bien adaptée aux situations:

- des séchoirs sans moteur pour conserver des aliments;
- des foyers à combustion améliorée qui épargnent le bois de chauffage;
- des appareils simples et efficaces pour décortiquer les graines;
- des forages systématiques de puits de village;
- des distillateurs solaires portatifs pour filtrer les eaux contaminées.

D'autre part, des projets concrets améliorent les secteurs de la santé et de l'éducation, par exemple :

- des opérations d'éducation sanitaire et vaccination massive;
- la valorisation de la pharmacopée traditionnelle, moins coûteuse et souvent mieux

adaptée;

- des opérations de planification familiale;
- la formation des personnels enseignants qualifiés;
- des aides spécifiques à l'édition scolaire, particulièrement pour réduire les coûts des manuels;

Ce genre d'opérations dirigées sur place par les responsables locaux, illustrent comment des approches vraiment conjointes peuvent renforcer les liens entre les peuples francophones. La solidarité née du développement international devient ainsi une réalité palpable pour des millions de gens.

Si au plan politique, le rôle prépondérant que joue le Président de la République, tant au sein de l'espace francophone que de la communauté internationale, et son aura lui confèrent une écoute de ses pairs, au plan de la coopération, le Gabon ne profite pas pleinement de ses efforts de partenariat avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Pour pallier à cette carence, il faudrait que les autorités gouvernementales donnent une réelle lisibilité à la politique de notre pays en la matière et s'engagent résolument dans la mise en œuvre des différents programmes qu'offre l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Orientée de cette manière, une nécessaire synergie entre les acteurs impliqués dans le projet francophone au plan national donnerait à la Francophonie, au fil des ans, l'opportunité de capitaliser les possibilités qu'elle offre au Gabon.

6.3. FRANCOPHONIE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES.

Le plan d'action adopté lors du VIIè Sommet de la Francophonie à Hanoi, en novembre 1997, prévoyait que la francophonie s'engage résolument dans les nouvelles technologies de l'information. Ainsi avait été formellement demandé aux opérateurs de mettre rapidement en œuvre le Plan d'action adopté par la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes qui s'était tenue à Montréal du 19 au 21 mai 1997. Considérant que « le développement des systèmes d'information et de communication ouvre à l'économie mondiale de très grandes perspectives d'emploi et de développement économique et social pour nos pays », les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé, lors du Sommet de Moncton, la nécessité de « *favoriser les échanges de savoir et les transferts de compétences*

dans les domaines technologiques et scientifiques » (Déclaration de Moncton, point 14). Les principaux axes d'action de la Francophonie, en ce domaine, visent à faciliter l'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, et particulièrement l'accès à l'internet, à favoriser la sensibilisation et la formation et à appuyer les initiatives de production et de diffusion de contenus en français. Par ailleurs, la Francophonie s'appuie sur un Fonds francophone des inforoutes et un Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), situé à Bordeaux.

6.3.1. Le Fonds francophone des inforoutes

Après la résolution du Sommet de Cotonou (1995) sur la Société de l'information et le Plan d'action adopté par la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes à Montréal, en 1997, le Sommet de Hanoi a décidé la création d'un Fonds francophone de développement des inforoutes.

Ce Fonds a pour but de financer des projets multilatéraux, proposés par des individus, par des organismes publics ou privés où les opérateurs de la Francophonie, qui favorisent l'appropriation et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par la création de contenus d'expression française.

Au total, cent douze projets dont douze projets « jeunes » sélectionnés parmi plus de sept cent dossiers reçus lors des six premiers appels à propositions, ont bénéficié d'une subvention. En moyenne, les financements accordés ont été de 5OO OOO FF pour le volet général, et de 1OO OOO FF pour le volet « jeunes ».

Ces projets concernent des champs d'activité très divers (économique, culturel, politique, scientifique, social…)

6.3.2. L'institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation. (INTIF).

L'institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) fondé en 1999, est un organe subsidiaire de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. Sa mission est de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la formation.

L'INTIF intervient selon cinq grands axes complémentaires :

- « Nouvelles technologies de l'information et de la communication » : en appuyant l'appropriation de celles-ci par les pays du Sud et de l'Est, en favorisant la mise en place de l'animation et des réseaux de professionnels, d'établissements spécialisés, d'organisations non gouvernementales dans le but de favoriser la création de contenus francophones sur les inforoutes et de contribuer au renforcement de l'espace cybernétique francophone.

- « Documentation et information » : le Centre international francophone de documentation et d'information (CIFDI) a poursuivi l'enrichissement de ses bases de données et du contenu de son site internet qui facilite l'accès à un large éventail de documents et d'informations sur la Francophonie et les champs d'action. Il publie un bulletin électronique bi-mensuel gratuit de veille documentaire sur les sources d'information francophones : Echoweb. Il a conçu et mis en ligne un jeu interactif et éducatif riche de plus de mille questions sur les États et les gouvernements membres de la Francophonie.

- « Formation » : en encourageant l'appropriation des nouvelles technologies éducatives, des pédagogies innovantes et la mise en place de dispositifs et de ressources pour la formation à l'ère numérique (formation à distance, autoformation, multimédia, etc.).

- « Veille technologique »: l'AIF a crée, en 1998, un site Toile et un bulletin électronique d'informations « liaisons francophones », qui donnait des nouvelles quotidiennes sur le développement des technologies de l'information au sein de l'espace francophone et mondial. En raison du nombre important de bulletins francophones de veille, l'INTIF a décidé d'arrêter, en décembre 2OOO, cette publication réalisée à l'interne et de s'appuyer sur les réseaux de veille francophones existants.

- « Hébergement de sites internet » : les serveurs de l'INTIF hébergent les sites de l'OIF, de l'AIF, de l'APF, du Réseau des médias francophones du Sud. En appui aux OING, l'INTIF héberge également, sur ses serveurs, le site du Comité de liaison des OING francophones et une dizaine de sites (AIFF, FIPF, Fédération africaine des associations nationales des parents d'élèves et d'étudiants, Institut africain d'informatique, Centre international des africains et des élites).

6.3.3. L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce programme est à la fois thématique, dédié aux nouvelles technologies et transversal; son expertise est au service des autres programmes de l'Agence et il intervient en soutien des Universités du Sud. Il développe en s'appuyant sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le travail en réseau et la mise en commun des

ressources universitaires en français dans une optique de solidarité et de co-développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme un certain nombre d'actions ont été menées en Afrique Centrale par les Centres d'accès à l'information (CAI) et les Campus numériques francophones (CNF) en matière :

- d'accès à l'information scientifique et technique;
- d'accès à internet;
- de productions de contenus multimédia;
- d'appui documentaire aux établissements membres de l'AUF;
- de formations présidentielles qualifiantes;
- de formations à distance diplômantes;
- d'hébergement de jeunes entreprises innovantes.

Face au déséquilibre économique et technologique entre les pays du Nord et les pays du Sud, la mission de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) est de contribuer à assurer la construction et la circulation des savoirs.

Dans ce contexte, le potentiel des NTIC est mis en œuvre, dans le cadre de leur appropriation régionale, notamment par le déploiement, au cœur des universités, des plates-formes technologiques modulaires fonctionnant en réseau - les Centres d'accès à l'information et les Campus numériques - pour la production et la diffusion des savoirs par les NTIC.

Le dispositif comprend vingt-cinq Centres d'accès à l'information (CAI) et huit Campus numérique francophones (CNF) implanté dans vingt pays. Certains CNF assurent une fonction de coordination régionale sur le plan technique, ainsi que dans la mise en place et le suivi des projets.

Les actions suivantes ont été réalisées, inauguration à Libreville d'un CNF en juin 2OOO. Ce campus est équipé d'un Centre de ressources polyvalent (IST et de production de contenus) qui a reçu un financement du Fonds francophone des inforoutes avec le soutien de la Conférence des recteurs d'universités francophones d'Afrique et de l'Océan Indien. (CRUFAOCI). Il dispose d'une salle de formation équipée de quatorze ordinateurs à Libreville. Ils sont implantés au cœur de l'université : École normale supérieure.

L'association internationale des maires francophones (AIMF) a installé des centres multimédias dans les locaux municipaux afin de démocratiser l'accès aux inforoutes. A Libreville, le Centre a été installé au jardin de la Peyrie. Il s'intègre dans le centre d'animation culturel et de loisirs de la ville.

Parallèlement, l'AIMF a formé en 2OOO et 2OO1 les responsables des Centres

multimédias, lors de quatre séminaires qui se sont déroulés à Paris en septembre 2OOO, à l'intention de douze responsables en provenance de Bamako, Conakry, Lomé, Niamey, Ouagadougou, ; en octobre 2OOO, à destination de dix responsables en provenance d'Abidjan et de Tunis; en avril 2OO1, à destination de treize responsables en provenance de Bamako, Bangui, Dakar, Douala, Ouagadougou et en mai 2OO1, à destination de quatorze responsables en provenance d'Abidjan, Conakry, Libreville, Lomé, Niamey, Yaoundé.

Aujourd'hui, aucun pays, quels que soient son niveau d'équipement et la nature de ses ambitions, ne saurait à présent ignorer la mondialisation des phénomènes de communication, liée directement à l'accélération continue des perfectionnements technologiques. La multiplication des réseaux et l'avènement de la diffusion spatiale ont radicalement modifié le paysage de la communication, offrant le champ libre à l'invasion de chaque pays par des messages étrangers, accentuant les écarts entre favorisés et défavorisés, engendrant autant de menaces au plan économique qu'au plan culturel.

La Francophonie devrait aider le Gabon à se mettre au diapason. L'informatique n'est plus un luxe, elle est devenue à la fois moyen d'enseignement et instrument de gestion scolaire. Elle présuppose la disponibilité de logiciels et de didacticiels conçus en français et adaptés au besoin du système scolaire gabonais.

Il faut opérer un transfert de technologie et veiller à ce qu'il soit bien absorbé par le milieu local pour ne pas donner l'impression de perpétuer une dépendance technologique. Et le moyen le plus sûr est le centrer sur les hommes, ce qui pourra créer une dynamique entre la technologie acquise, sa maîtrise, son adaptation et le développement des ressources humaines. Autrement dit, le facteur humain doit être considéré comme la pierre angulaire de tout processus d'acquisition technologique.

C'est pour nous l'occasion de plaider pour une nouvelle forme de coopération, dans le cadre d'une véritable solidarité, d'un véritable dialogue des cultures et des responsabilités. Nous avons besoin d'aide pour créer ou développer des institutions spécialisées de formation de cadres en fonction de nos besoins spécifiques, depuis la formation professionnelle jusqu'à la formation supérieure, technique et scientifique.

Comme il faudra faire bénéficier de ces progrès au pays tout entier, les radios rurales permettront aux populations de l'arrière-pays d'accéder aux programmes de formation dans les domaines les plus variés, tels que la santé et l'éducation.

6.3.4. La sensibilisation et la formation aux NTIC

Démocratiser l'accès aux inforoutes, pour faire en sorte qu'elles soient au service du citoyen, suppose, aussi, que l'on fasse découvrir aux populations les potentialités des technologies de l'information afin de les sensibiliser à l'impact qu'elles ont et qu 'elles auront, demain, sur leur environnement, notamment sur les façons d'étudier et de travailler.

En 2OOO-2OO1, les actions suivantes ont été déployées : poursuite de la mise en réseau des partenaires et des programmes de l'AIF (Opérations Relais) : équipements en postes d'accès internet des membres du réseau de la formation judicaire, les animateurs du Programme mobilité jeunesse, des partenaires du projet Canal éducatif francophone et de la CONFEJES; production de supports pour la sensibilisation des populations : poursuite de la diffusion du cédérom « Découvrir internet » et élaboration de nouvelles versions du cédérom « internet au Sud » en partenariat avec l'UNITAR, l'UNESCO et la Banque mondiale (INFODEV).

Les États et gouvernements du Sud ont largement pris conscience de l'importance des technologies de l'information et de la communication, particulièrement pour les pays en développement qui peuvent y trouver un moyen de réduire l'écart avec les pays du Nord et d'instaurer un développement durable.

L'édification actuelle du grand réseau mondiale des nouvelles technologies, laisse peu de places aux pays francophones, et plus particulièrement à ceux du Sud. Six autres laboratoires ont été installés à Abidjan, Libreville, Ouagadougou, Niamey, Nouakchott et Yaoundé. Un dispositif de sites miroirs de ressources internet francophones a été réalisé en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il facilitera les téléchargements des logiciels libres nécessaires au fonctionnement des laboratoires à partir de serveurs locaux.

La Francophonie conduit divers projets dans le domaine de la formation à distance. Au fil des années, elle s'est dotée de différents outils pour soutenir ce champ d'action afin de suivre l'évolution technologique et d'offrir à ses pays membres une coopération toujours plus pertinente. L'Institut francophone des nouvelles technologies et de la formation (INTIF) contribue plus spécifiquement à favoriser l'usage des technologies dans une perspective de formation à distance, d'enseignement modulaire et de soutien aux processus pédagogiques traditionnels.

Les initiatives soutenues par l'INTIF visent à ce que les populations du Sud et de l'Est de la Francophonie soient en mesure de s'approprier et d'utiliser les technologies éducatives

et la formation à distance pour acquérir des compétences et enrichir leurs connaissances.

Diverses actions sont mises en œuvre pour former des formateurs aux pratiques pédagogiques de la formation à distance, pour appuyer le déploiement et le renforcement de dispositifs innovants, pour soutenir la production et l'expérimentation des contenus novateurs, pour accompagner les efforts nationaux de développement de compétences nationales. Un bulletin électronique, « Thot » rassemble des nouvelles sur les activités de formation à distance en Francophonie.

Le développement des méthodes modernes d'enseignement par le NTIC au sein des universités membres de l'AUF est un enjeu essentiel dans la mondialisation des échanges, car il pose, notamment, les questions de l'amélioration des systèmes de transfert de savoirs, de l'élargissement des publics d'apprenants, et d'une plus grande interactivité dans l'apprentissage. Les besoins engendrés, dans le domaine, par la communauté universitaire francophone n'impliquent pas seulement la pédagogie de l'enseignement par les NTIC, à savoir, comment former les enseignants à la création de cursus partiellement ou entièrement en ligne.

Ces besoins consistent, plus globalement, en la formation des universités à la maîtrise de l'environnement informatique. Ils s'étendent de la maintenance et l'installation du réseau, à la programmation et gestion de systèmes et à la création de sites internet dédiés à l'enseignement en ligne.

Les actions menées par l'AUF ont porté, tant sur les formations locales et régionales d'équipes techniques capables de maîtriser l'environnement informatique au service des universités, que sur les formations locales et régionales d'enseignants à l'usage des NTIC dans leur pratique pédagogique.

Cette formation a porté sur la création de cours en ligne et de bases de données en ligne, notamment en vue de renforcer les projets de formation académique que l'AUF soutient (Filières universitaires, CRESA, Instituts), ainsi que sur l'initiation aux technologies éducatives et l'utilisation d'outils pédagogiques adaptés. Elle s'est tenue à Libreville en juin 2OOO, pendant six jours de formation et a formé vingt-six personnes.

S'appuyant sur les services des Ateliers de production (Centres de ressources) des CNF de l'AUF, sur les ressources technologiques (matériels, logiciels) et humaines (formateurs), ce programme a pour objectif d'augmenter l'offre en langue française de contenus utilisant les technologies éducatives comme vecteurs de transmission du savoir. Les contenus électroniques ainsi développés peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les cursus en ligne et les Programmes d'auto-formation.

Dans le cadre des cursus en ligne, les contenus crées s'intègrent dans un dispositif d'enseignement à distance débouchant sur une diplômation ou une co-diplômation inter-universitaire. Leur production suppose l'organisation d'un consortium pédagogique regroupant des établissements du Nord et du Sud.

En ce qui concerne les Programmes d'auto-formation, les contenus sont le plus souvent complémentaires des cursus traditionnels et sont développés au sein du CNF par des enseignants locaux. Les centres de ressources des campus peuvent aussi offrir la possibilité aux enseignants du Sud de travailler à distance en réseau.

Quatre formations à distance diplômantes, de niveau 3e cycle, ont été dispensées pour l'année universitaire 2OOO-2OO1. Chaque promotion regroupe entre quarante et cinquante apprenants, dont quelques gabonais. Ces formations sont subventionnées par l'AUF sous formes de bourses accordées aux étudiants dans les domaines suivants :

- « Maladies parasitaires et tropicales », avec l'Université de Paris-VI et le Centre national d'éducation à distance (CNED);
- « Droits fondamentaux », avec les Universités de Nantes et de Paris X Nanterre;
- « Droit international de l'environnement », avec l'Université de Limoges.
- « DESS Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement » (UTICE) avec un Consortium pédagogique réunissant les Universités de Strasbourg I, Mons et Genève pour le Nord, l'Institut Supérieur de documentation de Tunis, l'École normale supérieure et l'École supérieure polytechnique de Dakar pour le Sud. L'année 2OOO-2OO1 marque le début de ce cursus et est réservée à la formation des tuteurs qui encadrent les futures promotions d'étudiants.
- « Master en agro-management » avec l'Institut agronomique de Montpellier, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et l'Université Laval;
- « Diplôme d'informatique en Afrique », avec l'INRIA et les Ecoles polytechniques de Dakar et de Yaoundé.
- « Eveil, maîtrise en gestion et création d'entreprises, avec l'Université Laval, l'Université de Ouagadougou, l'Université Cheikh Anta Diop et l'Université nationale du Bénin.

Dix-sept Programmes d'enseignement utilisant les nouvelles technologies éducatives sont achevés. Il s'agit de Programmes d'auto-formation, complémentaires des cursus traditionnels qui peuvent être suivis sans encadrement pédagogique par les étudiants. Ils sont développés en partenariat entre universités du Nord et du Sud.

Plus de quatre vingt dix départements d'universités francophones, provenant de vingt

trois pays, travaillent en collaboration à cette production pédagogique dans les domaines couvrant l'agronomie, le droit, l'économie, les mathématiques, les sciences de la santé et les sciences de l'ingénieur.

Concernant les NTIC, le fonds francophone des infos routes a retenu un certain nombre de projets dans lesquels le Gabon est partie prenante; ce sont notamment la création d'une base de données sur les droits des NTIC, la prévention des MST/SIDA par le multimédia.

6.3.5. La production et la diffusion de contenus en français

Développer les contenus en français et les rendre disponible sur le réseau internet est essentiel pour le rayonnement de la langue française comme outil de communication, mais aussi comme vecteur de démocratisation de l'accès à l'information et au savoir pour les populations francophones.

Le projet « Carrefour documentaire virtuel » vise à favoriser l'accessibilité à une information complète et à jour sur la Francophonie et à accentuer le développement de l'offre des services en ligne. A cette fin, le Centre international francophone de documentation et d'information (CIFDI) gère et enrichit périodiquement son site web documentaire et met à jour ses bases de données (références bibliographiques, textes, photographies). La mise en ligne en texte intégral des articles parus dans les publications périodiques d'information de l'AIF depuis dix ans (plus de deux mille cinq cet articles), et des quinze mille pages de textes des Instances francophones depuis 1970 permet de réelles recherches sur l'histoire de la Francophonie. Toutes les publications de l'AUF sont répertoriées dans une base de donnée et un fonds iconographique de deux mille cents photographies; gère une cyberthèque, riche de mille six cent quarante sites internet du monde francophone, grâce à une veille documentaire dans les champs d'activités de la Francophonie et ébauche d'un véritable site portail d'information; prépare des cyberbibliographies pour les différents événements et Séminaires auxquels l'INTIF est associé; rédige le périodique électronique bimensuel de veille « Echoweb du CIFDI » (cinquante neuf numéros parus) et le diffuse gratuitement par abonnement (trois cent quatre vingt abonnés et via son site); produit, sur internet, le jeu interactif « voyage francophone », a mis en ligne via Ibiscus, huit dossiers d'information économique sur les sites web nationaux des États membres.

Le projet « Appui à la diffusion » accompagne les directions de l'AIF et autres partenaires directs, notamment les OING francophones, dans le développement de sites

portails d'information. Cinq nouveaux sites ont été mis en ligne : le portail des OING francophones, la télévision francophone interactive, le site du Comité international des Jeux de la Francophonie, le site de la Fédération internationale des professeurs de français, le site des archives sonores et ressources documentaire de la tradition orale en Afrique.

Ce projet offre, également, un service de liste de diffusion de forums virtuels et assure une veille technologique dans le secteur des systèmes, des réseaux et logiciels, il a pour objectifs d'actualiser et de diffuser largement l'état du développement des technologies de l'information dans les États et gouvernements membres.

Afin de consolider les capacités documentaires nationales, l'AIF a crée en 1987, un programme intitulé « Banque internationale d'information sur les États francophones » les activités déployées s'articulent autour de cinq volets : dotation en équipement et documentation, actions de conservation et de préservation des patrimoines documentaires nationaux, appui à la formation, appui à la production de publications, actions de liaison et de communication.

L'AUF s'y emploie par la publication, sur support électronique, de « cahiers de recherches internationaux en langue française », diffusés à prix préférentiel dans les pays du Sud, dans les domaines de la santé, de la sécheresse et de l'agronomie. Parallèlement un système de revues électroniques scientifiques au service des universités du Sud, permettant la publication sur internet, de revues à comité de lecture, est en cours de développement. L'édition de cédéroms bibliographiques et multimédias produits par l'AUF : cinq cédéroms bibliographiques dans les domaines de l'eau, du développement, de l'agronomie et de la littérature et deux cédéroms multimédias en cours de finalisation en imagerie médicale et en médecine tropicale. La diffusion électronique de l'information scientifique et technique dans l'ensemble des Centres d'accès et Campus numériques par l'accès aux banques de données et la fourniture de documents primaires.

L'AUF offre à la communauté scientifique universitaire l'accès à plus de cent trente banques de données d'information scientifique et technique via son réseau d'implantations : CAI, CNF nationaux et régionaux, autres centres de ressources soutenus par la Conférence des recteurs d'universités francophones d'Afrique et de l'Océan Indien (CRUFAOCI). Le logiciel Ariel est expérimenté dans le CAI de Beyrouth pour la fourniture numérique des articles numériques par courrier électronique permettant une réduction substantielle des coûts tout en garantissant le versement des droits d'auteur. Sa généralisation à l'ensemble des Centres et Campus est en cours.

Par ailleurs, les services informatiques de Montréal ont continué leurs activités de

production et de diffusion des différents outils d'information sur les membres partenaires et programmes de l'AUF. La mise en ligne sur internet des répertoires généraux de l'AUF : Répertoire général des membres de l'AUF (RG), Répertoire des enseignants chercheurs (REC), Répertoire des Départements d'études françaises (DEF), Répertoire des périodiques universitaires (REV). L'amélioration et l'entretien du site institutionnel de l'AUF. La conception, l'entretien et la gestion des sites des Programmes de l'AUF ainsi que des sites de certains réseaux institutionnels des Doyens et Directeurs d'institutions universitaires.

6.4. FRANCOPHONIE ET JEUNESSE.

Un dialogue fructueux a eu lieu, lors du Sommet de Moncton, entre les Chefs d'État et de gouvernement et les représentations de la jeunesse francophone.

Ce dialogue a été nourri par la tenue de plusieurs concertations nationales et multilatérales, entre autres à Bamako (février 1999), à Genève (mars 1999), à Shippagan et Ouagadougou (mai 1999). Parmi les recommandations des jeunes, issues de cette rencontre, les Chefs d'État et de gouvernement ont les priorités suivantes : « nécessité de démocratiser la Francophonie par une concertation et une participation accrues des jeunes; soutien à l'insertion sociale et professionnelle, encouragement à la mobilité; accès facilité aux nouvelles technologies. »

6.4.1. L'appui aux politiques nationales en faveur des jeunes.

Depuis le Sommet de Moncton, la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) s'est engagée à soutenir l'ensemble des pays membres désireux de mettre en place ou de renforcer les politiques nationales en faveur des jeunes, à travers la formation et le perfectionnement des cadres de ce secteur, un soutien matériel, financier et humain et une analyse des besoins en formation des cadres des ministères de la Jeunesse et des Sports.

L'Unité jeunesse a été inaugurée à Moncton, le 1O octobre 2OOO. Elle s'est vue confier la gestion et l'animation virtuelle du programme de mobilité des jeunes (PMJ), par le biais d'un site internet. Ce site à pour but de permettre aux jeunes d'identifier d'autres jeunes avec lesquels ils pourraient développer des partenariats et bâtir un projet d'échange dans le cadre du Programme de mobilité de jeunes.

Il leur délivre, également, des informations pratiques et les politiques développées en faveur des jeunes en Francophonie et au sein des autres organisations internationales. En outre, ce site propose un véritable environnement virtuel francophone, en offrant l'accès gratuit à un portail d'information et à une messagerie électronique, sous le nom de domaine « nom de l'usager »@ francophone.net. Depuis son lancement, plus de quatre mille jeunes ont visité le site.

La décision de créer le Parlement francophone des jeunes avait été prise par les Chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Moncton.

Sa réalisation a été confiée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). L'APF réunie à Yaoundé, du 6 au 8 juillet 2OOO, a donc pris la décision de tenir, à Québec, du 8 au 10 juillet 2OO1, en marge de sa XXVII è Session ordinaire, la première session du Parlement francophone des jeunes.

Ce parlement a pour objectifs de développer la formation civique et la solidarité francophone des jeunes, et de susciter la création ou le renforcement de Parlements de jeunes dans les Parlements membres de l'APF.

A cet effet, chaque section de l'APF a délégué un garçon et une fille, âgés de seize à dix-huit ans, choisis parmi six candidats, auxquels il avait été demandé de rédiger un projet de chartre thématique comprenant un texte de présentation de deux cents à deux cent cinquante mots et à sept à douze articles.

C'est ainsi que quelque quatre-vingt cinq jeunes députés, provenant d'une quarantaine d'États et gouvernements de la Francophonie, se sont réunis du 8 au 1O juillet 2OO1, à l'Assemblée nationale du Québec, pour débattre des préoccupations des jeunes francophones et pour élaborer la « Charte du jeune citoyen francophone du XXIè siècle ».

Cette Charte s'articule autour de cinq grands thèmes : l'éducation, la santé et les questions sociales; la culture les communications et les nouvelles technologies; les libertés fondamentales et la démocratie; la prévention des conflits; l'environnement.

6.4.2. L'insertion sociale et professionnelle.

L'AIF s'est associée à la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) dans le financement de Programmes de soutien à la formation entrepreneuriale et à la création d'entreprises, depuis 1988, et de façon spécifique, depuis 1994, année de la création du « Fonds d'insertion des jeunes » (FIJ).

Le FIJ a pour objectif, d'une part, de susciter des dynamiques au sein des États

participants pour mettre à la disposition des jeunes les mécanismes d'encadrement et les conseils techniques nécessaires à la création de leur projet d'entreprise, d'autre part, d'apporter un soutien financier aux projets d'entreprises les plus prometteurs.

Depuis 1994, le FIJ a permis la création de plus de cinq cents micro-entreprises au bénéfice de plus de mille quatre cents jeunes, soit un total de près de quatre mille emplois.

Aussi, au cours des différentes concertations menées en préparation au Sommet de Moncton, les jeunes ont-ils recommandé « d'élargir, de renforcer et de diversifier le FIJ » afin qu'il soit accessible à un plus grand nombre de jeunes des pays de l'espace francophone.

Pour donner suite à cette requête, l'AIF a doublé son appui financier au FIJ et a conclu, avec la CONFEJES, une entente de collaboration renforçant le dispositif de fonctionnement de ce Fonds. Dans le cadre de ces initiatives, l'AIF a également élargi le FIJ aux pays non- membres de la CONFEJES.

Un séminaire de perfectionnement, destiné aux cadres chargés d'animer le dispositif du FIJ dans leurs pays a été organisé à l'Université Senghor d'Alexandrie, du 14 au 24 octobre 2OOO. Il a réuni quatorze participants venus du Cameroun, d'Égypte, du Gabon, du Maroc, du Tchad et de Tunisie.

Dans le plan d'action de Moncton, les Chefs d'État et de gouvernement ont encouragé les initiatives favorisant l'expression des jeunes, tant au niveau collectif qu'au niveau individuel, à travers un soutien à la production et à la diffusion des activités artistiques, culturelles et sportives.

Il existe à côté de ce projet d'autres projets qui s'adressent spécifiquement aux jeunes. L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie estime qu'il faut agir avec eux et les impliquer comme acteurs de leur propre développement. Ces projets sont par exemple :

- Le programme mobilité des jeunes (PMJ) qui permet aux jeunes de construire un projet et de trouver des partenaires, avec l'aide de l'Agence qui met à leur disposition un carrefour virtuel d'échanges avec des informations pratiques et des contacts; des bases de données rassemblant les activités de l'ensemble des organismes de par le monde qui aident les jeunes. L'Agence leur apporte également un soutien financier. Ce projet en application du chantier *« Éducation, formation et insertion professionnelle »* s'inscrit dans le programme « *Formation informelle et acquisitions des compétences* »

- Le projet fonds d'insertion des jeunes (FIJ) qui permet aux jeunes désireux de créer leur emploi, de bâtir une micro entreprise, d'avoir des formations à l'entreprenariat et d'obtenir un soutien financier, participe de la même logique.

Il existe également le fonds francophone des informations; les points d'accès aux

informations pour la jeunesse (PAJE); le fonds francophone de production audiovisuelle du sud et nombre d'autres.

Dans le domaine de la jeunesse et de la promotion des NTIC. Deux chantiers s'appliquent à ce domaine, notamment celui relatif à promotion de la jeunesse et celui concernant les technologies de l'information et de la communication. S'agissant de la jeunesse, le Gabon a pris part aux IVe jeux de la Francophonie.

Dans le domaine de la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Conformément au chantier relatif à la promotion du français dans le monde et la diversité linguistique et culturelle, le Gabon a bénéficié du programme de la fonction publique internationale puisqu'un jeune compatriote est en fin de formation à Genève; il bénéficie également du programme jeunes experts associés francophones puisqu'un autre de nos compatriotes vient d'y être admis.

Par ailleurs, notre pays a obtenu l'implantation d'un réseau de centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) dont l'objectif est de développer la culture en milieu rural.

A l'effet de l'implantation de radios locales, une mission d'information a été effectuée en juillet 2001 dans notre pays, par le responsable du programme radio locale de l'AIF.

6.4.3. La mobilité des jeunes.

Le programme de mobilité des jeunes (PMJ) a été lancé en mai 2OOO. Il est destiné à soutenir les échanges entre jeunes, à favoriser la création de partenariats et la création de réseaux par le biais d'internet. Il fonctionne sur la base d'appels publics à propositions, lancés deux fois par an. Il s'adresse à des groupes de jeunes de dix-huit à trente ans. La taille du groupe ne doit pas excéder trente-cinq participants. Trois pays au moins doivent être représentés. La durée du projet s'échelonne entre sept et vingt et un jours. Ce programme s'appuie sur une gestion décentralisée. L'unité jeunesse inaugurée à Moncton, le 10 octobre 2OOO, qui constitue la principale antenne décentralisée, s'est vue confier la gestion et l'animation du volet virtuel du PMJ par le biais de son site internet.

Une autre équipe de jeunes professionnels à été installée dans les bureaux régionaux de l'AIF à Libreville en avril 2OO1. L'ensemble de ces personnels a bénéficié, en mars 2OO1, d'une formation spécialisée.

Suite aux trois premiers appels à propositions, lancés en mai 2OOO, septembre 2OOO et mars 2OO1, le Programme a financé vingt-et-un projets mobilisant quatre cent soixante dix neuf jeunes, issus de trente-six États et gouvernements dont le Gabon.

La COFEJES s'est également attachée à favoriser la mobilité des jeunes sportifs africains vers les pays du Nord. A cet effet, les ministres francophones chargés des Sports se sont réunis à Bamako, les 21 et 22 décembre 2OOO, sur le thème « le recrutement des jeunes joueurs de football africains au profit des centres de formation des clubs professionnels étrangers ».

Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée, ils ont notamment affirmé leur volonté de privilégier l'organisation d'une solidarité Nord-Sud par des actions de soutien, de régulation et réglementation.

CHAPITRE 7:
UNE FRANCOPHONIE ALTERNATIVE POUR UN PARTENARIAT PLUS AFFIRMATIF.

7.1. LA PRIMAUTÉ DE LA CULTURE DANS LE PROJET FRANCOPHONE.

7.1.1. Un thème central : le maintien de la diversité culturelle.

Les questions liées à la place de la culture dans les relations internationales sont au cœur des préoccupations de la Francophonie, ce que l'on comprend aisément si l'on rappelle que la raison d'être de cette organisation internationale est strictement culturelle à l'origine, puisqu'elle se caractérise par l'utilisation d'une langue, et ainsi d'une particularité commune à tous ses membres.

Il convient également de garder en tête l'esprit de la Charte adoptée en 1970 à Niamey, qui affirmait vouloir œuvrer pour « *promouvoir et (…) diffuser les cultures* » des Etats signataires et « *intensifier la coopération culturelle et technique entre eux.* » Si les objectifs assignés à l'OIF aujourd'hui sont beaucoup plus larges que ceux définis à l'origine, ces derniers peuvent néanmoins être compris comme les racines profondes du projet francophone, et ils sont là encore largement inscrits dans un cadre culturel.

Les différents enjeux culturels définis dans le projet francophone se déclinent selon deux axes majeurs : le maintien de la « diversité culturelle » et la « promotion d'un « dialogue des cultures »

Il s'agira ici de définir cette notion de diversité culturelle, d'analyser dans quel contexte elle semble être apparue, de comprendre pourquoi l'OIF entend la maintenir et quelles sont les menaces qui pèsent sur elle.

La notion de « culture » est plutôt difficile à définir mais il semble que l'on puisse entendre par culture

> « *l'ensemble des représentations, des valeurs, des institutions et des techniques propres à un corps social, en d'autres mots[qui] réfère à son mode de pensée, à son mode de vie et à son organisation sociale* [1]»

[1] Warnier (J.P.), La mondialisation de la culture, Paris, coll. Repères, 2OO2.

La culture permet ainsi à un individu de se repérer socialement, elle est la

> « *boussole d'une société sans laquelle ses membres ne sauraient ni d'où ils viennent ni comment il convient de se comporter*[1] »

Elle permet aux individus de se repérer au sein des éléments constitutifs de leur environnement.

Langue et culture sont étroitement liées. Selon Jean Pierre Warnier

> « *assimiler une culture c'est d'abord assimiler sa langue* »

Nous intégrerons donc la langue comme un élément constitutif majeur de la culture. Jean Pierre Warnier opère une distinction entre les cultures traditions et la culture mondialisée représentée par les industries culturelles. Les premières sont caractérisées par leur référence au passé et par leur extrême fragmentation : chacune est singulière, localisée géographiquement ou socialement, enracinée dans un terroir et une histoire locale propre, facteurs d'identification pour les groupes et les individus, et de différenciation par rapport aux autres. C'est l'ensemble de ces cultures que l'on désigne sous le terme diversité culturelle. La deuxième correspond à la diffusion planétaire des produits des industries culturelles.

La « diversité culturelle » réfère semble-t-il à ce foisonnement des cultures traditionnelles, considéré comme le patrimoine commun de l'humanité. Elle représente la richesse culturelle de la Terre, issue de la municipalité et de la grande variété des cultures de chaque population.

Il est d'ores et déjà possible de noter que la notion de la diversité culturelle est apparue plus récemment dans une autre acception lors des négociations de l'OMC traitant du commerce des biens culturels.

7.1.1.1. Culture et mondialisation.

La protection de la diversité culturelle est un thème que l'on retrouve abondamment dans le discours de l'OIF. Dans le contexte actuel de mondialisation des échanges de toute nature, notamment dans le domaine culturel, certains craignent une homogénéisation dictée par les plus puissants et l'établissement d'un modèle culturel dominant et exclusif. Dans certaines sociétés, ce modèle est rejeté violemment et provoque des manifestations de haine. Les attentats du 11 septembre 2OO1 à New York ont ainsi pu être interprétés comme une manifestation de ce malaise qui se serait insinué entre les différentes cultures, certaines dominantes et d'autres dominées.

[1] Op.cit.

Pour comprendre pourquoi la diversité culturelle peut sembler menacée et la place primordiale que l'OIF accorde à sa protection, il convient de développer la notion de mondialisation et de voir quelles peuvent être ses incidences sur la culture.

Comme le rappelle Jean-Pierre Warnier dans son ouvrage sur la mondialisation de la culture, les politiques économiques et monétaires des pays industrialisés étaient basées jusqu'aux années 197O sur des principes keynésiens et rendues possibles par le maintien de barrières douanières et par la souveraineté et l'indépendance des Etats à l'intérieur de leurs frontières. Ces politiques permirent une forte croissance et l'apparition d'une forte consommation, d'abord aux Etats-Unis. Dans les années 195O, les choses changèrent avec l'apparition d'entreprises multinationales désireuses d'étendre leur marché et les efforts des pays industrialisés dans le sens d'un abaissement des barrières douanières à l'échelle sous-continentale (comme ce fût le cas au sein de l'Europe des Six qui s'élargit peu à peu) et de régulation des échanges mondiaux notamment par les accords multilatéraux du GATT.

Les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 mirent à disposition des pays producteurs de pétrole des sommes énormes de pétrodollars et intensifièrent considérablement les flux financiers à l'échelle du globe. Par la suite, le développement rapide de certains pays asiatiques comme le Japon dans les domaines scientifique technique industriel et commercial a contribué à une mondialisation de la compétition industrielle et commerciale.

Les politiques keynésiennes parurent alors insuffisantes et inefficaces pour compenser les effets de ces flux mondiaux et les économistes revinrent à la source de l'économie classique : seule une mondialisation des marchés et une mise en compétition de tous les producteurs à l'échelle du globe, chacun se spécialisant en fonction des avantages comparés, permettraient une sortie de la crise. Il importait également de réduire l'engagement des Etats dans l'économie et de libéraliser au maximum les échanges.

Si le mot « mondialisation » apparaît dès la fin des années 195O sous un sens plutôt neutre, il est largement médiatisée au lendemain de la chute du mur de Berlin et prend une forme plus polémique.

La mondialisation est parfois idéalisée, apparaissant comme un moyen de maintenir la paix : lorsque l'ensemble des pays du monde sera complètement intégré dans l'économie globalisée et en tirera des profits, les conflits n'auront plus lieu d'être. Ainsi, David Rothkopf, professeur à l'Université de Columbia et membre de l'administration Clinton au sein de « U.S.Department of Commerce » explique dans un article paru en 1997 que l'intégration du monde entier à la mondialisation permettra de diminuer le nombre de conflit. En effet, la prédominance américaine en matière d'information et de communication fait que les films,

musiques télévisions et programmes américains sont présents sur l'ensemble de la planète. Pour Rothkopf, qui se place dans une optique de défense et de promotion des intérêts économiques et stratégiques américains, cet état de fait est extrêmement positif puisqu'il pourrait à terme permettre d'effacer les différences culturelles, sources de conflits et de menace pour la stabilité du monde. La mondialisation et la globalisation culturelle sur un modèle américain pourrait donc servir la paix. De même, il est intéressant de noter qu'au lendemain du 11 septembre, une des rares conférences internationales maintenues et la première à se réaliser est celle de l'OMC au Qatar (9-13 novembre 2OO1) dont les participants ont affirmé que la globalisation économique permettrait de

« *vacciner l'humanité contre le terrorisme* »

Mais d'autres discours tendent à l'inverse à la critiquer, y voyant la source de nombreux maux de la Terre et de la croissance des inégalités entre le Nord et le Sud. De plus en plus nombreux, les militants « anti-mondialisation » ou « alter mondialistes » qui mettent en avant les préoccupations de la société civile se regroupent et manifestent lors des grandes conférences mondiales, craignant cet énorme système qui semble fonctionner par et pour lui-même et sur lequel nul n'a la capacité d'agir.

Selon Philippe Moreau-Defarges, la mondialisation semble se caractériser en premier lieu par l'explosion des flux de toute nature, qui se font de plus en plus denses et sur des distances de plus en plus grandes. Ces flux sont opérés principalement entre trois zones : l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Asie maritime, et sont ainsi distribués de façon inégale, certaines régions de la planète étant marginalisées.

Ces flux sont de plusieurs types, à commencer par les hommes. Les migrations humaines se font principalement du Sud vers le Nord. De multiples espaces de richesse et de pauvreté sont ainsi imbriquées : Europe occidentale et orientale, Europe méditerranéenne et Maghreb, Etats-Unis et Amérique Centrale, Asie maritime et continentale…

> « *Il en résulte des tensions typiques de la mondialisation, processus formidable et inachevé de réduction et de révélation de toutes les distances : d'un côté des populations jeunes, à la fois fascinées et exaspérées par l'Occident arrogant, où tout paraît facile ; de l'autre coté des sociétés vieillissantes, hantées par la perte de leurs avantages* »

La mondialisation est également

« la constitution de la terre entière en espace commercial unique »

Les échanges de produits manufacturés ont en effet été multipliés par vingt-six entre 1950 et 1995, ce qui illustre la croissance vertigineuse des flux industriels.

L'argent est également un vecteur de mondialisation : les marchés sont ouverts à tous, fonds de pension américains, épargne des pays les plus riches, pétrodollars du Golfe… A la fin du XXe siècle, les flux financiers étaient quarante fois supérieurs au flux commerciaux. Cependant, l'équilibre entre l'offre et la demande de capitaux n'est pas toujours maintenu : les pays du Tiers Monde voient leur dette s'accroître alors qu'ils se lancent dans d'ambitieuses politiques de développement. Les crises financières se succèdent, comme au Mexique, et provoquent la chute d'autres états endettés, alors que les pays exportateurs de capitaux réorientent leur épargne.

La mondialisation se caractérise également par la déréglementation et le démantèlement de tout type de contrôle, afin de supprimer toute limite à la concurrence interne et externe. Ainsi s'est constitué un système financier mondial échappant aux Etats. Si un Etat décidait de contrôler ses flux financiers, il serait pénalisé et provoquerait une fuite de capitaux. La circulation d'argent au niveau mondial a donc été rendue la plus fluide possible.

Enfin, la mondialisation touche également le domaine des représentations mentales, notamment à travers la multiplication des liens d'information et de communication. Divers réseaux médiatiques permettent de faire circuler quantité d'informations en temps réel, en « direct », or cette circulation se fait le plus souvent des pays occidentaux, et donc de leur point de vue et selon leurs représentations, vers le reste du monde.

Nous touchons donc ici au problème de la mondialisation de la culture, de sa signification et de ses enjeux.

Comme nous l'avons indiqué, la mondialisation s'effectue par une globalisation des marchés, ce qui touche également le domaine des biens culturels : disques, films, programmes, journaux, supports et équipements de toutes sorte.

Si les cultures ont toujours été en contact les unes avec les autres,

> « *Une situation historique nouvelle est apparue à partir du moment où les révolutions industrielles successives ont doté les pays dits ''développés '' de machines à fabriquer des produits culturels et de moyen de diffusion rapide »*

Leur permettant de déverser partout dans le monde les éléments de leur propre culture.

L'expression « industries culturelles » nous vient des sociologues de l'école de Francfort (notamment Adorno et Horkheimer) qui entendaient par cette expression stigmatiser la reproduction en série de biens culturels, qui met en péril la création artistique. On peut les définir comme les

> « *activités industrielles qui produisent et commercialisent des discours, sons, images, arts et toute autre capacité ou habitude acquise par l'homme en tant*

que membre de la société »

La mondialisation de la culture, qui implique donc la globalisation du marché des biens culturels, se caractérise par la rencontre entre d'une part les cultures-traditions, fragmentées, locales, enracinées dans la longue durée de l'histoire, et, d'autre part, les biens et services culturels mis sur le marché et bénéficiant de systèmes d'échanges et de communication d'une grande capacité.

> « *Dans cette confrontation, toutes les sociétés semblent être sur la défensive face aux industries culturelles armées par les échanges mondiaux et l'économie marchande (surtout américaine).* »

Toutes les sociétés s'inquiètent de cette vague de produits culturels venus d'ailleurs et qui paraît les submerger. Apparaissent alors les préoccupations liées à la diversité culturelle, et à la peur des cultures-traditions d'être englouties par la culture mondialisée.

7.1.1.2. La défense de la diversité culturelle : un rôle à jouer pour la Francophonie.

C'est dans ce cadre et dans la crainte d'un nivellement des pratiques culturelles et d'une imposition des valeurs occidentales à l'ensemble du monde que la Francophonie a choisi de mettre en avant son action en faveur de la diversité culturelle.

Dans la déclaration de Cotonou, texte adopté par les membres de la Francophonie lors de la conférence ministérielle de juin 2OO1 sur la diversité culturelle, l'OIF se définit comme le lieu idéal pour penser cette question de la diversité culturelle : « *Forte de 55 Etats et gouvernements représentatifs des cinq continents avec une population de 5OO millions d'âmes, riche de la variété exceptionnelle de ses cultures, disposant à côté des langues nationales, d'une langue commune, le français, la Francophonie constitue un véritable laboratoire de la diversité culturelle.* » Les chefs d'Etats et de gouvernements y rappellent également leur attachement à la promotion de la diversité culturelle, à la non-réduction des biens culturels à leur seule valeur économique et marchande et à la liberté qui doit être donnée à chaque état de concevoir librement sa politique culturelle.

Pour l'OIF, protéger la diversité culturelle est essentiel afin de permettre « *la promotion d'une culture de la paix* », ainsi que la création des « *conditions du dialogue et de l'enrichissement mutuel des cultures et des civilisations, tout en permettant à chacun de s'approprier son histoire et d'accéder aux autres cultures.* » L'UNESCO met également en

avant de son action la défense de la diversité culturelle et l'un des arguments en faveur de son maintien est explicité dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée en novembre 2OO1. Cette dernière indique en effet que :

> « *La diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue au bénéfice des générations présentes et des générations futures.* »

Il convient enfin de relativiser les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la diversité culturelle. Certes, comme l'indique Jean Pierre Warnier, on peut observer une

> « *érosion rapide et irréversible des cultures singulières à l'échelle de la planète*[1] »

Mais

> « *cette érosion est limitée par des éléments solides des cultures-traditions* »

Et la production culturelle de par le monde reste foisonnante et diversifiée en dépit de l'hégémonie culturelle exercée par les pays industrialisés. Tout apport de l'extérieur est systématiquement approprié et remanié par la société concernée, comme c'est le cas avec les messages médiatiques que les récepteurs n'ingurgite pas sans le modifier et l' « apprivoiser ».

En outre, les industries de la culture qui sont concernées par la mondialisation ne sont qu'une partie de la culture, il convient donc de relativiser la « mondialisation de la culture » qui n'est finalement que la mondialisation du marché des biens produits par les industries culturelles et ne met donc pas en péril la grande majorité de la Culture de la planète. Les menaces qui pèsent sur la diversité culturelle sont finalement relatives. En revanche, un des domaines les plus touchés par la mondialisation de la culture et qui concentre de nombreux débats est celui de la commercialisation des biens culturels et de leur conception dans le cadre des négociations internationales.

7.1.1.3. De l'exception à la diversité culturelle.

Le principe qui refuse d'appréhender les biens culturels dans les mêmes termes que tout bien commercial et entend les protéger des effets pervers du marché est le principe d'«exception culturelle » apparu lors des négociations de l' « Uruguay Round » entamées en 1986 dans le cadre du GATT (General Agreements on Tariffs and Trade : Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce) et qu'il convient de définir et d'analyser à présent.

[1] Warnier (J.P.), *La mondialisation de la culture*, Paris, coll. Repères, 2OO2.

Les négociations internationales du GATT visaient à libéraliser le commerce international des services au même titre que celui des marchandises. Or parmi les services figurent le secteur de la culture et en premier lieu, de par leur importance économique et politique, le cinéma et l'audiovisuel.

La France, au sein de la Communauté européenne, avait alors fait émerger cette notion d' « exception culturelle », refusant notamment l'application des règles du libre-échnage aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles, non réductibles au statut de marchandises ou services ordinaires car porteuses d'une identité culturelle, et s'opposant ainsi à la conception américaine des biens culturels.

Outre-Atlantique, l'audiovisuel relève avant tout du divertissement et donc d'une logique commerciale. Il est complètement libéralisé. Concrètement, ce secteur constitue pour les Etats-Unis le second poste à l'exportation après l'aéronautique et permet une propagation universelle de « *l'American Way of Life* » et de ses valeurs identitaires.

La France et l'Europe souhaitaient à l'inverse protéger les systèmes nationaux de régulation, basés sur des financements publics et nombre de dispositions juridiques visant à protéger et stimuler la production nationale. Ceux-ci sont en effet le résultat d'une construction historique fondée sur une conception culturelle et artistique de l'audiovisuel et du cinéma les rendant inassimilables à une simple production marchande.

Selon Serge Regourd, l'exception culturelle trouve sa source dans l' « exception française » qui caractérise une conception spécifiquement française des rapports entre l'Etat et le marché, intégrant un volontarisme de la puissance publique et le refus de la soumission à la puissance américaine, ce que le Général de Gaulle appellera une « *certaine idée de la France.* » La France a ainsi construit une « doctrine du service public comme modèle d'organisation sociopolitique, participant directement de l'identité française ». Dans le domaine de la culture, la figure emblématique de cette conception du service publique est André Malraux.

Aujourd'hui le système de régulation français de l'audiovisuel et du cinéma passe par des soutiens financiers accordés aux professionnels dans ces domaines selon des conditions de nationalité, des obligations faites aux chaînes de télévision hertzienne de consacrer un pourcentage de leur chiffre d'affaires au financement du cinéma, des quotas de diffusion d'œuvres françaises ou communautaires sur les chaînes hertziennes, ou encore l'obligation pour ces derniers de commander des œuvres d'expression originale française.

L'exception culturelle consiste donc, au sein d'un traité international comme celui de l'Uruguay Round bâti sur le principe de la libéralisation de l'échange marchand, à recourir au

dispositif de l'exception pour les activités culturelles, afin de sauvegarder ce système de régulation qui ne passerait pas au crible des principes retenus par le GATT.

L'un de ces principes, le « principe du traitement national » indique notamment que

> « *Les états membres doivent traiter les produits étrangers, et leurs producteurs, comme leurs produits nationaux, comme ceux de leurs propres ressortissants* »

Ce principe est celui qui entre le plus en contradiction avec l'ensemble du système de régulation et de soutien du cinéma français et de l'audiovisuel européen.

La solution de compromis fut donc trouvée pour éviter un échec total des négociations qui consistait en

> « *l'absence de tout engagement européen visant à expliciter le statut de l'audiovisuel* »

L'issue des négociations est alors considérée comme positif puisque aucun des mécanismes de régulation et de soutien aux industries audiovisuelles européennes, qu'il s'agisse des quotas ou de financement public, n'est remis en cause. La Communauté européenne ne prend aucun engagement quant à une libéralisation de ce secteur.

Cependant le principe d'exception culturel n'exclut pas la culture du cadre de l'OMC. Le statut de la culture est donc ambigu et la compétence de l'OMC reste potentielle jusqu'au prochain cycle de négociations. L'exception culturelle dans le cadre de ces négociations était donc en sursis.

Et la remise en cause de l'exception culturelle intervint rapidement, en 1995, dans le cadre de la négociation d'un nouveau projet de traité international, l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement) négocié dans le cadre de l'OCDE et non plus de l'OMC, dont le fondement résidait dans la

> « *volonté d'accorder aux investisseurs étrangers les mêmes droits qu'aux investisseurs nationaux sur le territoire des Etats membres* »

C'est-à-dire dans l'application du principe du traitement national. Dans le cadre de ces négociations, invoquer à nouveau le principe d'exception culturelle était illusoire puisque la nature du traité empêchait de dissocier la culture de l'ensemble des modalités de régulation sociale mises en cause dans ce texte. Comme l'indique Serge Regourd,

> « *dès lors que les différentes analyses critiques (…) avaient clairement établi les menaces recelées par ce texte à l'égard de la protection sociale, de l'environnement, de la place des services publics, de la citoyenneté, comment revendiquer que l'on puisse sauver les seules protections culturelles en s'accommodant de la mise en pièce des autres protections sociétaires* ? »

On comprend bien ici l'inadaptation du principe d'exception culturelle dans le cadre des négociations de l'AMI. Face à la protestation citoyenne et après le retrait de la France des négociations en décembre 1998, le projet d'AMI fut abandonné et les négociations sur des services reprirent en 2OOO au sein de l'OMC.

Dans le cadre de ces nouvelles négociations, la stratégie européenne change : le Conseil des Ministres de l'Union donne un mandat de négociation à la commission européenne, lui recommandant de

> « *garantir, comme dans le cycle de l'Uruguay, la possibilité, pour la Communauté et ses Etats membres, de préserver et développer leurs politiques culturelles et audiovisuelles, pour la préservation de leur diversité culturelle* ».

La notion de diversité culturelle se substitue donc dans certains textes à celle d'exception culturelle, or les deux notions n'ont pas du tout la même acceptation dans le cadre des négociations puisque la diversité n'a aucune valeur juridique contrairement à la notion d'exception. Elle ne correspond qu'à une figure de rhétorique ou un idéal dont l'évocation ne pèse rien face aux négociateurs et juristes américains.

Finalement, l'exception culturelle serait plutôt un moyen de maintenir la diversité culturelle et les deux notions ne sauraient se substituer l'une à l'autre.

La Francophonie semble partager la conception française de biens culturels. Elle en appelle elle aussi à la promotion et au maintien de la diversité culturelle au moyen de l'exception culturelle. Les signataires de la Déclaration et du Plan d'action de Cotonou se sont accordés pour affirmer la particularité des biens culturels et leur irréductibilité à une « simple dimension économique ». Ils souhaitent ainsi prendre en compte la dimension morale et identitaire de la culture et refusent que, à l'instar des autres bien commercialisés, les cultures propres à chaque pays soient soumises aux lois du marché et ainsi vouées à disparaître en cas d'insuffisante rentabilité.

Les biens culturels doivent ainsi faire l'objet d'un traitement particulier, d'exception, afin de les protéger d'un marché qui risquerait de les dénaturer et de les faire disparaître. Par conséquent, les membres de la Francophonie, dans le cadre de la déclaration de Cotonou, estiment que

> « *dans les conditions actuelles, la façon de préserver la diversité culturelle demeure de s'abstenir de prendre des engagements de libéralisation en matière de biens et services culturels, notamment dans le cadre des négociations*

d'accords internationaux de commerce, comme à l'OMC »

La position francophone sera reprise dans la Déclaration de Beyrouth en 2002, laquelle affirme

> « *Nous confirmons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simple marchandise. Nous réaffirmons le droit qu'ont nos Etats et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments qui y concourent* »

Ou encore

> « *Nous estimons, dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC en matières de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant à la promotion et au soutien de la diversité culturelle.* »

Ainsi la politique culturelle de chaque Etat, librement mise en œuvre et développée, participe au maintien de la diversité, et l'exception culturelle est in fine un moyen au service de la diversité.

La position francophone et son engagement en faveur de la diversité culturelle sont donc clairs, malgré, comme nous l'avons vu, les doutes qui pèsent sur la viabilité à long terme de l'exception culturelle.

7.1.2. Parier sur le « Dialogue des cultures » en refusant le « choc des civilisations ».

Le second thème que l'on retrouve abondamment dans le discours de la Francophonie est celui de « dialogue des cultures », thème qui a donné son nom au Sommet de Beyrouth en 2002.

La mise en avant du concept de « Dialogue des cultures » s'inscrit dans un contexte international particulier, celui de la fin de la guerre froide et des crispations identitaires de par le monde qui provoquent tensions et incompréhensions, dont l'un des exemples les plus parlants est celui des attentats du 11 septembre 2OO1 à New York.

L'idée que nous cherchons à développer ici est que le « dialogue des cultures » prôné par l'OIF peut être entendu comme une réponse à la théorie du « Choc des civilisations » avancée par Samuel P.Huntington. A l'heure où le terrorisme et les conflits ethniques et religieux occupent les devants des scènes médiatiques, il semble que l'importance accordée à la culture dans les théories de géopolitique et de relations internationales se soit renforcée.

7.1.2.1. La dimension culturelle des relations internationales dans le « Choc des civilisations ».

Depuis la deuxième guerre mondiale, les oppositions idéologiques du monde se cristallisaient autour de l'opposition entre le communisme soviétique et le libéralisme américain. Chacun des deux « grands » cherchait à étendre son influence sur le nombre le plus important de pays. Les appartenances idéologiques au niveau mondial découlaient essentiellement de cette opposition.

La chute du mur de Berlin en 1989 et l'implosion du monde communiste marquent un bouleversement majeur dans cette configuration. De l'opposition bipolaire caractéristique de la guerre froide, on est passé à un monde multipolaire où les conflits sont marqués non plus par l'appartenance à l'un ou l'autre bloc mais, selon Samuel Huntington, par l'appartenance à une civilisation.

La thèse principale qu'il défend est la suivante : « *le fait que la culture, les identités culturelles qui, à un niveau grossier, sont des identités de civilisation, déterminent les structures de cohésion, de désintégration et de conflits dans le monde de l'après guerre froide.* » Selon lui ce qui caractérise le monde à partir de 1989, c'est que les distinctions majeures entre les peuples ne sont pas idéologiques, politiques ou économiques mais culturelles.

La civilisation est ici définie comme le cercle ultime d'identification d'un individu. Ainsi, il s'identifiera à divers groupes culturels, dans l'ordre : tribus, ethnies, communautés religieuses, nations, et civilisations. La civilisation est « *un espace, une région culturelle, une collection de traits et de phénomènes culturels.* » selon Fernand Braudel.

Il y aurait aujourd'hui selon Huntington neuf grandes civilisations : la civilisation chinoise ou confucéenne, qui regroupe les peuples ayant la culture commune de la Chine et des communautés chinoises hors de Chine, de même que les cultures du Vietnam et de Corée ; la civilisation hindoue ; la civilisation musulmane, qui regroupe les sous-civilisations

arabe, turque, persane et malaysienne ; la civilisation occidentale, essentiellement composée de l'Europe et de l'Amérique du Nord ainsi que des pays peuplés d'européens comme l'Australie et Nouvelle-Zélande ; l'Amérique Latine, qui peut également être considérée comme une sous-civilisation occidentale mais a certaines spécificités marquantes, notamment sa culture « corporatiste et autoritaire » ; la civilisation africaine, et plus particulièrement subsaharienne, où se développe une identité africaine autour de l'Etat d'Afrique du Sud ; la civilisation orthodoxe derrière la Russie ; la civilisation japonaise, et la civilisation bouddhiste.

Toujours selon Huntington, l'histoire des civilisations et des rapports qu'elles entretiennent peut se diviser en trois phases.

La première, 15OO après J.C., est marquée par une séparation des civilisations dans le temps et dans l'espace, et par la rareté des contacts et des échanges entre elles.

La seconde se caractérise par la montée de l'Occident et son

> « *influence soutenue, puissante et unidirectionnelle (…) sur les autres civilisations* »

Au cours de l'expansion européenne, les civilisations andines et américaines ont été éliminées, les civilisations musulmane, africaine et indienne soumises, la Chine a été dominée et influencée. Seules les empires centralisés russe, japonais et éthiopien ont su garder une certaine indépendance. Ainsi,

> « *pendant quatre cent ans, les relations intercivilisationnelles se sont résumées à la subordination par l'Occident des autres sociétés* ».

La fin du XXème siècle marque le début de la troisième phase, caractérisée par d' « intenses intéractions multidirectionnelles entre toutes les civilisations ». Cette troisième phase est sensible à travers deux phénomènes : la fin de l'impérialisme expansionniste occidental d'une part, qui s'accompagne d'une « révolte contre l'Occident », et l'extension du système international au-delà de l'Occident d'autre part, système économique et politique notamment.

Les conflits dans ce monde marqué par l'identification des individus aux civilisations seront donc pour l'essentiel des conflits entre civilisations, et les alliances ou oppositions entre différents Etats se feront selon des critères d'appartenance à une même civilisation. Ainsi

> « *au niveau régional, les lignes de partage les plus violentes opposent l'islam et ses voisins orthodoxes, hindous, africains et chrétiens d'Occident. Au niveau*

planétaire, c'est la division prépondérante entre l'Occident et le reste du monde qui prédomine, les affrontements les plus intenses ayant lieu entre les musulmans et les sociétés asiatiques d'un côté, et l'Occident, de l'autre »

Cette vision des relations internationales dans l'après guerre froide n'aurait certainement pas bénéficié du même écho véhiculé par les médias sans les attentats du 11 septembre 2OO1 contre les tours du Word Trade Center à New York.

7.1.2.2. Un écho médiatique particulier au lendemain du 11 septembre.

La couverture médiatique des attentats du 11 septembre 2OO1 qui a été faite en France s'est rapidement inscrite dans une opposition américanisme/anti-américanisme ou plus largement Occident/reste du monde. Il est possible de voir dans cette dernière une référence à la théorie du choc, selon laquelle dans un conflit entre deux membres de deux civilisations différentes, les membres d'une même civilisation tendront à s'entraider et à se supporter face à une coalition formée par pays appartenant à l'autre civilisation. Au lendemain de cette tragédie, de nombreux amalgames sont dans les médias, qui finissent par reprendre malgré eux cette thèse du conflit et du choc entre différentes civilisations, puisque de façon simplifiée, « nous sommes tous américains » en Occident alors que l'anti-américanisme se déchaîne ailleurs.

Ainsi, lorsqu'il est fait mention d'anti-américanisme au lendemain du 11 septembre dans la presse française, c'est souvent pour définir la réaction de certains peuples du « sud », et plus particulièrement du monde arabo-musulman. Aussi l'éditorial du *Monde* du 13 septembre 2OO1 revient sur « la haine qui, des faubourgs de Djakarta à ceux de Durban, en passant par ces foules réjouies de Naplouse et du Caire, se concentre autour des Etats-Unis » face à l'édition du 29 septembre 2OO1 comporte une rubrique « Les Etats-Unis face à l'anti-américanisme » qui en dresse le portrait. L'hostilité à l'égard de Washington semble particulièrement sensible à travers la chaîne du Qatar Al Jazira, en Egypte, dans plusieurs pays d'Afrique.

Libération du 13 septembre 2OO1 reviendra sur la « déferlante anti-américaine apparue en Chine sur Internet », sur le « monde arabe » qui connaît une vague d'anti-américanisme ou encore la déclaration de Saddam Hussein : « *Les Etats-Unis ont récolté les épines semées par leurs dirigeants.* » Dans l'édition des 15-16 septembre 2OO1, le quotidien relativisera dans l'article intitulé « La solidarité obligée avec Washington »les « manifestations de joie avec lesquelles quelques poignées de Palestiniens ont accueilli les

opérations anti-américaines ».

On trouve fréquemment au lendemain des attentats les traductions de réactions parues des journaux étrangers, et l'accent est particulièrement mis sur les réactions dans les médias arabes qui semblent là encore pencher vers l'anti-américanisme. Ainsi *Le Figaro* du 14 septembre 2OO1 rapporte-t-il les propos du journal algérien *El Watan* qui explique les attentats de la façon suivante :

> *«Chefs de fil d'une mondialisation aux relents d'impérialisme, les Etats-Unis se sont fait beaucoup d'ennemis (…) Leur politique porte en elle le péché d'orgueil qui naît du sentiment gonflé de puissance* »

Un article publié le 21 septembre 2OO1 et intitulé « Sur Beur FM, compassion mais… » tend à monter que la communauté arabe en France laisse également transparaître un « ressentiment contre les Etats-Unis ».

L'éditorial du 17/O9/O1 affirme également :

> « *dans le monde arabe, les braises de l'anti-américanisme sont prêtes à s'enflammer à tout le monde* »

Libération du 13/O9/O1 publie aussi une revue de presse internationale visant à donner une idée des réactions au niveau mondial. Et là encore, le même extrait d'*El Watan* est cité, et les autres journaux montrant du doigt les Etats-Unis sont

irakien.

(« Ce sont le prestige, l'arrogance et les institutions de l'Amérique qui brûlent » pour *Al Iraq*)

Egyptien

(« Washington a été averti et le véritable responsable de cette tragédie sanglante c'est Israël » selon *Al Akhbar*)

Le « Dialogue des cultures » prôné par la Francophonie.

L'OIF semble partir du constat que si des événements comme celui du 11septembre ont lieu, c'est en grande partie à cause du manque de connaissance et de compréhension des cultures les unes par rapport aux autres, ce qui paraît encore plus vrai de la méconnaissance en Occident des autres cultures.

Nombreux sont ceux qui ont vu dans les attentats du 11 septembre 2OO1 contre les tours du Word Trade Center une manifestation de la haine qui s'est peu à peu accumulée contre l'Occident et son arrogance. La culture américaine ou occidentale fascine autant

qu'elle révulse. Elle impose en effet sa vision du monde à l'ensemble de la planète, elle diffuse son mode de pensée et considère qu'il est le seul valable.

Ainsi pour Jean Baudrillard,

> « *Quand la situation est ainsi monopolisée par la puissance mondiale, quand on a affaire à cette formidable condensation de toutes les fonctions par la machinerie technocratique et la pensée unique, quelle voie y a-t-il qu'un transfert terroriste de situation* ? »

Ainsi les terroristes ont su se servir de la connaissance qu'ils avaient du monde occidental, une connaissance qui leur a été imposée sans contre partie, pour frapper de façon symbolique, par l'utilisation du suicide.

L'occident ne comprend pas le suicide, cette modalité de frappe est encore plus traumatisante. De plus, les terroristes ont su frapper des lieux symboliques (les deux tours symboles de la puissance de l'Amérique et centre du commerce mondial).

Le problème se pose ainsi : la méconnaissance en Occident de la culture des terroristes l'empêche de répondre à ces attaques :

> « *Il n'y a pas de solution à cette situation, surtout pas la guerre, qui n'offre qu'une situation de déjà-vu, avec le même déluge de forces militaires, d'information fantôme, de matraquages inutiles, de discours fourbes et pathétiques, de déploiement technologique et d'intoxication.* »

On ne peut répondre à un comportement que l'on ne comprend pas par un comportement déjà rodé, auquel les adversaires eux s'attendent.

Ce serait donc une méconnaissance des cultures entre elles et le refus de l'Occident d'établir un échange égalitaire entre les cultures qui participent à l'apparition des haines croissantes contre le Nord. Lorsqu'il n'y a pas de dialogue entre les cultures, lorsque l'ignorance s'installe, alors on peut craindre le pire.

Dans un document publié sur le site internet du Sommet de Beyrouth, on affirme qu' « après les événements du 11 septembre, ce dialogue est impérieux face aux risques d'intolérance et d'enfermement » et qu'il préviendrait « l'écueil d'un modèle culturel dominant et exclusif ». Dans ce même document, on peut lire : « Certains auteurs ont cru bon de prophétiser l'avènement d'un monde déchiré par la « guerre des cultures » et fragmenté par le « choc des civilisations ».C'est dans l'espoir de les démentir et de montrer l'inanité de leur cassandrisme, avatar à peine masqué de la guerre froide, que la Communauté francophone se doit de plaider en faveur d'une approche ouverte et plurale de la culture et des civilisations »

Il faut à présent s'attacher à définir ce « dialogue des cultures » que l'OIF entend

promouvoir. Si cette notion nous apparaît dans divers contextes et est aujourd'hui largement médiatisée, elle semble avoir été « inventée » par l'UNESCO. L'idée de dialogue des civilisations semble en effet depuis 1948 l'idée centrale des actions menées par cette organisation.

Dans le contexte de la francophonie, elle a été de nombreuses fois reprises (allocutions du président français Jacques Chirac, articles journalistiques sur la francophonie, textes officiels de l'OIF, bulletins rendant compte des activités de l'Agence…) et sa définition est contenue dans les différents textes publiés en vue de la préparation du Sommet de Beyrouth. Le dialogue des cultures est alors défini comme « *un ensemble complexe de processus intentionnels d'échanges pratiques, processus co-formateurs des systèmes symboliques propres à chaque culture.* »

Pour cerner un peu plus précisément cette idée, il est intéressant de retrouver le sens que lui donne Léopold Sédar Senghor dans son recueil de textes et discours publié en 1993, et de se pencher sur la manière dont l'Agence de la Francophonie entend mettre en pratique ce principe placé au cœur du projet de l'OIF.

L'idée dominante dans l'esprit de Senghor est que les cultures du monde entier ont de tout temps cohabité et se sont ainsi mutuellement enrichies. Dans un discours qu'il a prononcé à l'Université de Tübingen en Allemagne en mai 1983, il retrace les mouvements de civilisations et les influences qu'elles ont eu les unes sur les autres depuis l'apparition de l'Homme en Afrique à la Renaissance gréco-romaine en Europe, en passant par l'apparition de l'écriture en Egypte, la naissance des trois religions monothéistes au Proche-Orient, les apports de la civilisation égyptienne, ces hommes « à la peau noire et aux cheveux crépus » comme les définissait Hérodote, aux grecs, et ceux de la civilisation arabo-andalouse à l'Europe. Ainsi pour lui, les cultures sont vouées à se rencontrer et à s'enrichir, aujourd'hui comme hier. Le premier pas vers ce dialogue des cultures, vers cet enrichissement mutuel, passe par la possibilité garantie à chacun de conserver sa culture, et de la promouvoir. Les actions permettant le maintien de la diversité culturelle sont donc partie intégrante de la promotion des cultures.

Le problème qui se pose au lendemain de la colonisation puis des indépendances est lié au fait que les cultures ne sont pas placées sur un pied d'égalité. Il règne chez ceux qu'on appelle les « grands blancs » une forme de « mépris culturel » qui empêche une nécessaire « vaste discussion (…) entre les peuples développés et les peuples en développement ». On peut d'ores et déjà noter que Senghor se place dans une perspective « développementiste », et qu'il considère ainsi que les pays en développement souffrent d'un « retard » par rapport aux

pays développés. Ce retard essentiellement perçu comme économique, ne pourra être comblé que par ce « dialogue des cultures », par cet échange entre les différentes cultures qui font la richesse du monde, et qui se place largement dans ce que l'ONU appelle le « Dialogue Nord-Sud ».

Quelques années après le développement de ces idées généreuses, l'OIF a utilisé cette notion et en a fait l'un de ses enjeux principaux. Il semble donc intéressant de voir quels en sont les aspects pratiques, notamment à travers l'application des programmes de l'Agence de la Francophonie.

L'OIF dans ces différents textes et dans les interventions de son ancien Secrétaire général M. Boutros Boutros Ghali insiste sur le fait qu'elle est une des premières organisations internationales à avoir clairement pris en compte la dimension culturelle du développement et la nécessité dans le cadre d'une mondialisation qui semble inéluctable de respecter les identités, les cultures et les langues de chacun. Il semble que pour l'OIF la matérialisation du « dialogue des cultures » passe principalement par le maintien de la diversité culturelle et ainsi par l'aide au financement des projets culturels dans les pays en développement.

L'OIF entend également mettre en place « un forum de discussion rassemblant des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé, des artistes et créateurs » parce que le « dialogue des cultures semble commencer par un dialogue entre les acteurs du domaine culturel »

Les différents programmes mis en œuvre touchent les principaux domaines de la vie culturelle et s'axent principalement sur la mise en place de fonds destinés à la production culturelle du « Sud » (audiovisuel, presse écrite, …) sur l'enseignement des langues (français mais également langues locales) et la formation de traducteurs ou interprètes de même que sur la promotion d'une meilleure circulation des œuvres culturelles entre « Nord » et « Sud » (invitation d'artistes ou créateurs en provenance de pays en développement lors de salons organisés au « Nord ». L'Agence promeut également la création des CLAC (centre de lecture et animation culturelle) qui permettent de désenclaver certaines régions isolées. 176 CLAC ont été crées depuis 199O, et ils ont partout acquis une place importante au sein des communautés. Enfin l'Agence entend promouvoir éducation et formation à distance en développant l'utilisation des nouveaux médias et surtout d'internet, et a récemment lancé une radio numérique, Canal EF (éducatif francophone) qui diffuse des programmes « éducatifs et culturels (…) en français et dans les langues partenaires pratiquées dans les pays de la Francophonie. »

C'est donc par ces différents biais que le dialogue des cultures prend forme. Il permet aux pays du « Sud » de bénéficier de l'aide du « Nord » en matière de financement de la culture tout en préservant leurs spécificités et en mettant en avant leur culture propre, par une plus grande circulation des œuvres provenant de ces pays.

Francophonie et culture sont donc étroitement liés. L'OIF est une organisation internationale dont la vocation est avant tout d'œuvrer dans le domaine culturel, ce qu'elle semble faire de manière efficace depuis le début des années 197O.

La philosophie francophone refuse les scenarii catastrophes, qui envisagent la culture comme lieu de confrontation et sont sortis renforcés des attentats de New York. Malgré le caractère généreux mais parfois naïf de certains textes ou de certaines idées, elle souhaite mettre en avant des principes rattachés à la réalité contemporaine, notamment ceux de protection de la diversité culturelle et de dialogue des cultures.

7.2. DIVERSITÉ CULTURELLE: DE L'« OR MULTICOLORE » POUR ASSEOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GABON.

Du fait des nouvelles technologies, la mondialisation a amplifié ce vaste mouvement d'uniformisation de la culture. Face à cette hégémonie de la culture occidentale; l'idée d'exception culturelle a été brandie. Celle-ci s'est mise sur des positions défensives et vise à promouvoir des politiques discriminatoires allant dans le sens du respect de la diversité culturelle qui la complète. Aussi, pensons-nous, le concept de diversité culturelle rend mieux compte de la réalité de notre monde. Étant plus ouverte et mieux orientée vers un monde uni par le développement des nouvelles technologies, la diversité culturelle instaure un dialogue interculturel qui permet aux cultures de se féconder les unes aux autres et, par conséquent d'éviter leur absorption par l'occident.

La diversité constitue une richesse pour le Gabon. C'est en cela que nous pouvons la qualifier d' « or multicolore ». Elle peut, donc, être un moyen d'asseoir un développement durable au Gabon au même titre que la défense de la biodiversité. Pour le Gabon, il urge de développer les industries culturelles locales, régionales et nationales; et de profiter du soutien de la Francophonie aux fins d'initier des projets culturels en vue du développement durable.

Dans un contexte de mondialisation, la diversité culturelle est devenue l'un des enjeux fondamentaux de notre planète. Elle s'appréhende comme le cadre d'expression des cultures entre elles au sein d'une communauté, d'une nation ou à l'échelle de l'humanité entière. Elle

ne s'oppose pas au concept d'« exception culturelle » qu'elle complète. Certains ont vite fait de sonner le glas à cette notion. Comme en témoigne la polémique qui a suivi la déclaration[1] de Jean-Marie Messier sur la « mort de l'exception culturelle ».

En fait, celle-ci est toujours d'actualité. Car elle prône la nécessité de promouvoir des politiques discriminatoires dans le sens du respect de la diversité culturelle. Se figeant sur des positions défensives, la notion d'exception culturelle a vite montré ses limites. Le concept de diversité culturelle, pensons-nous est, plus à même de rendre compte, actuellement, de la réalité de notre planète. Plus ouverte et mieux orientée vers un monde que le développement des nouvelles technologies a achevé d'en faire un village planétaire, la diversité culturelle « *renvoie* comme le dit Alain Lombard*,*

> *« (…) à l'ambition de permettre à tous les créateurs de s'exprimer, et aussi au public les plus divers d'accéder à la culture de son choix, face aux risques d'uniformisation, de perte d'identité, d'appauvrissement de la pensée et de la mercantilisation de culture liée à la mondialisation.[2] »*

Il s'agit d'un dialogue interculturel à partir duquel les cultures du monde se fécondent les unes des autres et transcendent le « cannibalisme culturel » voulu par l'occident. C'est en cela que la diversité culturelle constitue de notre point de vue une denrée précieuse pour le Gabon; une source de richesse inépuisable. Ce qui nous fait dire qu'à côté de l'or jaune (le métal), l'or noir (le pétrole), l'or vert (la forêt), l'or blanc (le coton), l'or bleu (la mer)… il y a l' « or multicolore » qu'est la diversité culturelle.

Certes la culture est un moyen de défense des identités; d'affirmation des valeurs propres à notre civilisation mais elle peut également conférer des moyens de vivre. En effet, le dynamisme du secteur de l'économie de la culture peut profiter au Gabon dans un contexte de mondialisation. C'est dans ce sens que Frédéric Bard déclarait au MASA 95 (Marché des Arts du Spectacle Africain) que « *dans les pays en voie de développement, l'industrie culturelle est peut être aussi importante que l'industrie pétrolière.* » Mieux comme le reconnaît la revue allemande « Développement et Coopération » (DC n°2 Mars, Avril 1996 p.26): dans un monde inique caractérisé par des échanges inégaux entre le Nord et le Sud et ceci dans tous

---

[1] Déclaration de Jean Marie Messier, alors PDG de Vivendi Universal lors d'une conférence de presse tenue le 17 décombre 2OO1.

[2] Alain Lombard « Politique culturelle internationale. Le modèle français face à la mondialisation » Maison des Cultures du Monde; 2OO3. P.316.

les domaines « *la culture semble être le seul terrain où un échange équilibré paraît possible.* »

L' « or multicolore » qu'est la diversité culturelle peut être au Gabon, le moteur du développement durable qu'on peut appréhender comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*[1] » Une définition, essentiellement centrée sur le biologique qui recouvre trois dimensions :

- environnementale (air, eau, terre non polluée, biodiversité etc.);

- économique qui vise la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité (accès à la nourriture, à la santé au logement etc.);

- sociale (équité dans la redistribution des richesses produites par les sociétés).

Force est, donc, de constater que l'accès aux ressources culturelles n'est pas répertorié, ici. C'est pourquoi la Commission française de développement durable « *insiste (…) sur la nécessité de compléter l'approche du développement durable en intégrant la dimension culturelle au même titre que les dimensions économique, sociale et environnementale*[2] ».

L'incursion de la culture dans cette sphère est très importante d'autant qu'une mondialisation débridée menace gravement la diversité culturelle. Une pandémie qui est en passe de se confondre avec l'occidentalisation de la culture qui a pour ambition d'effacer les particularismes et d'imposer, par conséquent, son hégémonie sur les cultures dominées.

Il faut donc laisser s'exprimer la diversité culturelle qui est une richesse de l'humanité. Aussi est-il nécessaire de favoriser l'expression de la diversité culturelle, parallèlement à la lutte pour la préservation de la biodiversité qui est vitale pour notre terre, mais aussi et surtout de développer les industries culturelles locales, régionales et nationales. Celles-ci dont font partie les nouveaux médias sont de puissants moyens de diffusion de la culture. Ainsi les industries culturelles sont-elles à la croisée des chemins de la culture, de l'économie et de la technologie. En effet, les biens culturels sont des produits commercialisés et diffusés à partir de solides supports technologiques. Il faut se rendre à l'évidence que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont actuellement amplifié ce vaste mouvement d'économisation de la culture.

D'où il faut faire preuve de lucidité et de réalisme. Car :

« Voulue ou non, la mondialisation est devenue une réalité. En effet,

---

[1] Commission Française du Développement Durable : Avis n° 2OO2 -07 (Avril 2OO2) sur la culture et le développement durable.

[2] Op.cit.

du fait de l'extension des « nouvelles techniques de l'information et de la communication » (NTIC); aucune culture ne peut aujourd'hui vivre en autarcie. Les cris d'orfraie n'y peuvent, le loup est dans la bergerie; il serait suicidaire de se mettre dans la peau de l'agneau. Il nous semble qu'il faille se tailler de nouveaux habits … de renard : être suffisamment intelligent c'est à dire imaginatif, créatif, un palliatif pour nos pays du sud faibles économiquement mais culturellement riches. Alors seulement à l'instar du bogue de l'an 2OOO (il ne s'est rien passé de grave); nous pouvons espérer le bogue de la mondialisation 1».

Donc, face à la mondialisation, le Gabon doit se donner les moyens de développer le secteur marchand de la culture qui peut énormément profiter aux populations. L'idée d'aide au développement culturel durable lancé au mois de novembre 2OO2 lors des rencontres Africaines de Bamako constitue une voie à explorer. Voilà la résolution qui a été prise par cet organisme culturel Belge à savoir : « *s'inscrire dans un nouveau modèle axé sur la culture et dont l'action tend à valoriser le capital humain et social que recèlent les sociétés africaines pour contribuer à en faire le moteur du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*[2] ».

Ainsi l'on peut passer par la culture pour asseoir le développement durable et lutter contre la pauvreté. On peut même dire qu'il s'agit, là, d'une exigence pour le Gabon après que les politiques de développement ont connu des échecs. Il urge au Gabon d'explorer de nouvelles voies dont la culture constitue, de notre point de vue, un passage obligé.

Il s'agit, avec l'appui de la Francophonie, d'encourager les initiatives des populations locales, de les encadrer et aider à développer des projets culturels en vue d'un développement durable. Parmi ces projets nous en pouvons citer quelques-uns :

- Implantation de librairies urbaines et villageoises pour lutter contre l'analphabétisme et l'ignorance;

- Mise en place de studios de musique dans les zones urbaines et rurales pour revaloriser le patrimoine musical local;

- Soutien aux artistes pour qu'il puisse vivre de leur art afin de lutter contre le chômage et la pauvreté;

---

[1] Saliou Ndour : « Mondialisation et industries culturelles : le poids de l'Afrique » in Mondialisation et Rencontre des cultures : le dialogue est-il possible ». Actes du colloque Juin 2OO2. p.1O5.

[2] Cf. Document de travail des Rencontres Africalia de Bamako 1,2,3 novembre 2OO2.

- Lutte contre la fracture numérique en installant des cyberpoints dans les zones urbaines et rurales, ce qui est un moyen d'ouverture sur le monde;

- Création de musées locaux afin de revaloriser le patrimoine culturel;

- Information et sensibilisation à travers l'implantation de radios communautaires susceptibles de mettre l'accent sur la culture articulée à d'autres réalités locales (économiques, sociales, environnementales, etc.);

- Sensibilisation et éducation à travers le théâtre sur des thèmes ayant trait au développement durable : eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité.

Au total, la diversité culturelle constitue une réponse à la volonté d'uniformisation de la culture par l'occident. C'est la mondialisation qui est incriminée ici, en raison de la forte économisation de la culture.

Pour se prémunir contre cette pandémie; il faut asseoir un développement durable et lutter contre la pauvreté en trouvant les moyens de promouvoir la diversité culturelle au même titre que la défense de la bio-diversité et également développer les industries culturelles. C'est à ce prix là seulement qu'il sera possible de donner aux populations locales gabonaises leurs moyens de vivre.

7.2.1. Une Francophonie alternative.

« *La francophonie est riche par la diversité culturelle et linguistique de son aire géographique* ». Cette affirmation politicienne fabulatrice, semble désormais inappropriée dans un contexte universel marqué par une concurrence politique, économique et identitaire (langues et cultures) souvent agressive.

Les appels incessants vers un multiculturalisme et un multilinguisme d'équité semblent remettre en cause les fondements d'une stratégie francophone classique pour soutenir les politiques nationales et régionales de développement durable dans les pays de la francophonie d'appel.

Le développement durable, communément appréhendé par les acteurs internationaux, transite entre autres, par:

- Le transfert des technologies;

- La transmission du savoir;

- La capitalisation des connaissances dans un esprit d'autodétermination et de partenariat.

C'est au sein même de ses axes fondamentaux que la francophonie est censée jouer un

rôle clé au Gabon en tant que :

- Vecteur intermédiaire entre le patrimoine culturel mondial et les cultures et les langues partenaires;

- Mégapole industriel et économique actif au sein de la mondialisation à large connotation anglo-saxonne;

- Catalyseur d'un renforcement identitaire pour les cultures et les pays partenaires;

- Acteur influent dans les enjeux de la société de l'information en se positionnant par rapport à tous les secteurs de plus en plus intégrés au sein d'une économie de l'information qui devient de plus en plus une économie mondiale :

Médias de l'information : Industrie du contenu de l'information,

Industrie des services : traitement et diffusion de l'information,

Industrie des logiciels d'équipements : logiciels libres.

Or la position de la francophonie à échelle mondiale dénote d'une autre réalité. Les États -Unis, l'UE et le Japon représentent environ 7O% du produit intérieur brut mondial, et leur part dans la production des biens et des services d'information avoisine 9O%.

Face à la prédominance des USA et donc de l'anglais, la Francophonie dispose de peu de ressources. L'un des avantages économiques d'une francophonie active et participative, est de permettre plus facilement aux élites dirigeantes de communiquer avec l'extérieur. Ceci permettrait d'élargir le marché français de l'information et de la communication. La Francophonie doit occuper une position de leader dans cette remontée en importance de langues autres que l'anglais sur Internet. La Francophonie peut améliorer son facteur d'impact dans la société de l'information à travers :

- Le développement des contenus francophones dans / pour et à propos des pays partenaires.

- L'Internationalisation et la Localisation des logiciels et des interfaces Homme-Machine au besoin de la francophonie d'appel.

- L'industrie de la langue et l'ingénierie linguistique orientées vers les langues nationales des pays en voie de développement.

La Francophonie ne peut plus se dissocier des trois axes clés de la mondialisation : globalisation, Internationalisation, Localisation.

Ceci implique un renforcement actif des actions liées à la diversité culturelle et linguistique dans le contexte francophone.

Parmi les solutions actives, capables de contribuer à l'intégration de la diversité culturelle des pays en voie de développement, et particulièrement du Gabon, dans les

programmes de développement durable régionaux et internationaux :

- L'ingénierie linguistique (traduction, terminologie, traitement informatisé des langues) orientée vers les langues partenaires du Sud;

- Le développement des contenus multilingues (partant du français comme réservoir de connaissance central et intermédiaire);

- Promouvoir la formation des formateurs (les initiatives internationales francophones en enseignement à distance);

- Renforcer la démocratisation des sociétés des pays en voie de développement et y appuyer les processus de la liberté de l'échange de l'information, chose que les américains pratiquent en maîtres depuis la deuxième guerre mondiale.

7.2.2. Diversité linguistique internationale.

Les langues, bien commun de l'humanité, méritent à ce titre d'être protégées, en premier lieu par les Etats, contre tout ce qui vise à les détruire. Cela vaut pour toutes les langues, quel que soit le nombre de leurs locuteurs. De même qu'elle menace la biodiversité, la mondialisation libérale, vecteur d'une langue unique, met en péril la diversité linguistique. Sont donc légitimes, en particulier, les dispositions constitutionnelles et législatives qui assurent la protection et la promotion des langues officielles d'un Etat déterminé.

Les Etats qui n'ont pas encore pris de telles dispositions sont invités à le faire, selon les principes suivants :

- interdiction d'interdire, en droit comme en fait, l'emploi de ces langues dans un secteur quelconque de l'activité nationale ;
- garantie pour chaque citoyen du droit de s'exprimer, de travailler, de créer, d'inventer et de recevoir les services publics dans la langue officielle qu'il choisit.

La langue est, en effet, non seulement un véhicule de communication, mais le moyen d'exprimer sa créativité, y compris sur le plan scientifique et technique, et aussi le garant de l'exercice des droits personnels et collectifs. Si nul n'est censé ignorer la loi, nul ne doit être tenu d'en prendre connaissance dans une langue étrangère. Les documents officiels, normes, contrats, appels d'offres, etc. doivent être rédigés dans la ou les langues officielles de chaque pays, la ou les dites versions étant seules à faire foi.

En particulier, les brevets d'invention, créateurs de droits de monopole opposable à tous, doivent être intégralement disponibles dans la ou les langues officielles. L'imposition forcée d'un texte en langue étrangère risquerait d'introduire, avec des termes impossibles à

intégrer, des notions faisant référence à un système juridique – notamment jurisprudentiel – entraînant de coûteux recours devant les tribunaux. Dans une telle situation, l'égalité des citoyens devant la loi ne serait plus garantie.

La traduction dans la ou les langues officielles, garantissant à tous le droit à l'information, représente en réalité une économie considérable par rapport à la prolifération et à l'opacité d'un secteur contentieux ne servant que les intérêts des grandes multinationales et, d'une manière générale, des plus puissants.

La garantie est ainsi assurée des droits linguistiques des citoyens s'intègre tout naturellement dans la notion de service public au sens le plus concret.

Sur le plan international, le multilinguisme conditionne le maintien de la diversité des cultures et la possibilité du nécessaire dialogue qu'elles doivent entretenir. Or la tendance actuelle à un monolinguisme international, porté par l'unilatéralisme de la puissance dominante arase et lamine cette diversité. Facteur de liberté et de paix, le multilinguisme international permet au contraire la découverte et le respect d'autrui, et la démocratie internationale. Il repose d'abord sur un véritable plurilinguisme des personnes, qu'il convient de poser en valeur fondamentale de l'humanité. Les pays de Sud qui en sont aujourd'hui les principaux porteurs, en démontrent la possibilité et la fécondité.

Tous les pays doivent y accéder par une politique volontariste des Etats, essentiellement par les médias et dans l'enseignement. L'école secondaire doit offrir partout à ses élèves au moins deux langues étrangères, à égalité d'obligation et d'horaires. En outre, les systèmes éducatifs doivent offrir la possibilité d'acquérir une connaissance passive des autres langues d'une même famille linguistique.

Le refus de l'uniformité, au bénéfice de la diversité, implique une forte volonté politique à tous les niveaux, conduisant à l'élaboration et à l'emploi d'instruments spécifiques. En particulier, il est indispensable de refuser le face à face inégal entre la culture dominante et chacune des autres, que vise à instituer la mondialisation libérale. Les espaces géoculturels, en particulier linguistiques, existants doivent être utilisés au mieux pour rompre l'isolement et construire les dialogues dans la solidarité. Le droit doit leur être reconnu de se doter d'un système de préférence pour la production et la circulation en leur sein des biens et services culturels. Cela implique la remise en question des clauses dites du « traitement national » et de la nation la plus favorisée de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les gouvernements des Etats appartenant à ces espaces, ou se réclamant d'eux, doivent se concerter et conjuguer leurs forces au sein des organismes internationaux pour lutter contre la standardisation et l'uniformité, et imposer la diversité.

Dans le même temps il est impératif que, dans les institutions internationales, les gouvernements exigent de leurs représentants qu'ils s'expriment dans leur langue lorsque cette dernière est l'une des langues officielles ou de travail. Cette démarche vaut également pour la fourniture de tous les documents officiels et de travail, qui doivent être traduits dans chacune des langues concernées, et dans les mêmes délais. A cet égard, l'Union européenne offre un très mauvais exemple.

7.2.3. Diversité culturelle internationale.

Tout comme la diversité linguistique, qui en constitue l'une des composantes, la diversité culturelle, nourrie toutes les cultures vivantes du monde, est un bien commun de l'humanité.

Les personnes, les groupes d'hommes et de femmes, les communautés humaines de toute dimension ont besoin de fabriquer leur image, de voir des corps, des regards, des gestes qui leur ressemblent dans des histoires qui se déroulent dans des lieux qu'ils reconnaissent.

Aujourd'hui, l'image que nous projetons de nous-mêmes nous constitue de la même façon que la langue que nous parlons. Il s'agit de notre définition personnelle, de notre identité, du rapport que nous entretenons à notre histoire individuelle et collective. Bref, il s'agit de notre miroir.

L'enjeu est d'autant plus important que l'image, sur tous les supports présents et à venir, est aussi déterminante dans notre formation que l'école et la famille. Cela vaut bien sûr pour le livre, l'audiovisuel, la chanson et la musique, le spectacle vivant et l'ensemble des biens culturels.

Par principe, nous considérons donc que les biens et services culturels ne peuvent être réduits au statut de simples marchandises, même s'ils font souvent l'objet de transactions commerciales. C'est pourquoi, pas plus que l'éducation ou la santé, ils ne sauraient faire l'objet de négociations dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC.

Dans l'immédiat, nous apportons notre appui aux représentants politiques et professionnels qui, dans les instances internationales, refusent que le traitement spécifique de la culture, tel qu'il a été défini par l'accord du GATT de 1995 et connu sous le nom d'exception culturelle, soit remis en cause. Cela est d'autant plus nécessaire que certains pays ont déjà déposé des offres de libéralisation auprès de l'OMC.

Cependant, il est indispensable de ne plus confiner la culture dans un statut

d'exception à l'intérieur d'accords commerciaux. De la même façon que les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier ceux sur la biodiversité et les changements climatiques – ainsi que les conventions de l'Organisation International du Travail (OIT) – doivent exister de leur propre autorité et établir leur propres normes, la diversité culturelle doit elle aussi s'affirmer durablement. D'où la nécessité d'un instrument international, créé par une convention permettant d'exclure la culture des principes de libéralisation et de marchandisation.

Cet instrument international :

- aura pour objectif d'assurer la préservation et la promotion de la diversité culturelle de la planète ;
- verra ses dispositions normatives qui ne font pas partie des réglementations nationales existantes y être automatiquement incorporées.

Les tribunaux de chaque pays signataire de la Convention auront compétence pour les faire appliquer ;

- reconnaîtra aux Etats et aux gouvernements le droit de prendre des mesures complémentaires de soutien à la création et de protection ;
- gérera un mécanisme de soutien économique à la diversité culturelle qui pourrait reposer sur un prélèvement sur les ventes des produits des industries culturelles. Le fonds ainsi alimenté, cogéré par des représentants des Etats et des professionnels de l'art et de la culture, pourrait attribuer des aides à la création et à la diffusion, en particulier en faveur d'initiatives qui ne peuvent aboutir en empruntant les circuits dominants ;
- harmonisera les règles concernant les droits d'auteur et les droits voisins qui définissent à la fois les droits économiques et les droits moraux des auteurs et des interprètes sur les œuvres.

Il convient d'identifier un lieu approprié porteur de cet instrument et de demander au plus grand nombre d'Etats et de gouvernements d'y faire partie. Plus nombreux seront ceux qui le ratifieront, plus grande sera son influence et son poids politique. Il servira ainsi d'argument fort pour exclure définitivement la culture du champ d'intervention de l'OMC.

Afin de ne pas livrer les milieux populaires aux seuls produits de consommation culturelle de masse et d'inciter les artistes à se confronter aux terrains les plus arides du paysage social – qui sont aussi des espaces de renouvellement esthétique – il est urgent de favoriser la créativité et les pratiques artistiques et culturelles de proximité.

Encourager les populations les plus défavorisées à participer à la vie culturelle locales

est aussi un gage de revitalisation de la démocratie. Nous demandons donc aux Etats et aux organisations internationales d'orienter délibérément une partie croissante de leurs moyens de politiques culturelles vers des actions en lien avec la population.

Dans un contexte de fragilisation des instances médiatrices traditionnelles (famille, religion, communauté locale.) l'individu est exposé directement aux effets nocifs de l'offre culturelle à vocation commerciale.

Le renforcement du lien entre éducation et culture est alors indispensable pour sensibiliser aux pratiques artistiques, ainsi que pour recontextualiser les produits de l'industrie culturelle. En particulier, l'histoire de l'art et des civilisations, ainsi que l'analyse du processus d'élaboration des images télévisuelles ou cinématographiques, doivent faire l'objet d'un apprentissage dès l'enfance.

Enfin, nous suggérons de mettre en place un réseau de créateurs et de responsables culturels qui s'opposent, par leurs pratiques, à la mondialisation libérale et à l'uniformisation culturelle. Au-delà des échanges d'informations, de réflexions théoriques et d'expériences, ce réseau aura pour fonction de favoriser les collaborations dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation. Les partenaires entre membres du réseau seront aussi conçus comme des échanges de territoire à territoire pouvant comporter, autour des aspects artistiques et culturels, des débats, des démarches de mobilisation sociale, des projets éducatifs et associatifs et des initiatives de solidarité économique. Ce réseau participera activement à la mobilisation de l'opinion publique pour obtenir au plus vite la création de l'instrument international pour la diversité culturelle.

Au-delà de ces propositions relatives à la culture, nous appelons à la tenue d'une Conférence mondiale pour la définition des principes et des modalités de gestion de l'ensemble des biens communs de l'humanité, pour lesquels la notion de service public doit prévaloir sur les mécanismes du marché : éducation, santé, culture, environnement, eau.

7.3. INDIVIDU, DROIT À LA LANGUE ET DROITS DE L'HOMME : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FACE AUX MULTICULTURALISMES.

Les phénomènes innovateurs de la pensée juridique et sociale qui accompagnent la mondialisation politique et économique sollicitent une réflexion sur les nouvelles pratiques du droit en général, et du droit linguistique en particulier.

Le sujet-homme déterminé par cette diversité globale peut être qualifié d'individu-

citoyen : il est qualifié comme juridique dans la double signification d'individualité ontologique irréductible au genre et de subjectivité linguistique et culturelle qui apporte avec soi une appartenance extra muros ou intra muros.

Ainsi l'homme- sujet « juridico- linguistique » s'explique dans l'histoire à travers l'appartenance à un peuple, à une ville, à une souche linguistique.

Dans ce cadre, une communication linguistique multiple devient un droit de l'homme à être garanti et prend en compte les flux migratoires et une nouvelle politique communautaire.

Le concept et le fait du droit universel à la langue et à la diversité culturelle ne peuvent plus être considérés comme régressifs aux différences ethniques et au système des petites patries ou comme dangereux. Au contraire, la reconnaissance d'une telle diversité / particularité encourage la sauvegarde et le développement durable des minorités et des patrimoines culturels, la mutualité et la création d'une dimension négociée du droit.

Notre siècle est témoin d'événements mondiaux tumultueux et vit continuellement des contradictions et des discontinuités. Dans ce cadre, nous assistons à l'irréversibilité du procès de la mondialisation. Au delà des implications économiques et technologiques, ce procès voit l'émergence socio-linguistique et juridique de la question identitaire et des questions identitaires singulières façonnées par leurs héritages et par les nouveaux désirs d'interaction multiculturelle.

A ce propos, le fait de vivre l'identité dans la différence comporte une oblitération de l'homme et de sa singularité, une oscillation entre rencontre et refus de la rencontre. Il s'agit donc d'un « entre deux » qui peut dégénérer dans la ghettoïsation (ou dans l'auto-ghettoïsation) ou qui peut au contraire ouvrir l'homme aux interstices de sa condition nécessairement inter-relationnelle.

Ces phénomènes novateurs de la pensée juridique et sociale sollicitent aujourd'hui notre réflexion sur les nouvelles pratiques du droit en général, et du droit linguistique en particulier.

La présente analyse cherche donc à donner des réponses aux questions suivantes: comment surmonter l'antagonisme contentieux / conciliation des altérités linguistiques dans un contexte de développement culturel durable? Que faire face à l'émergence et à l'émersion des variétés qui thématisent juridiquement l'homme en tant que sujet de droit (pas seulement comme assujetti au droit) et en tant que porteur d'une particularité continuellement composée dans son identité nécessairement relationnelle?

Pour mieux comprendre ce scénario et ses implications philosophiques et juridiques, il

nous faudra prendre en considération un réseau descriptif composé par l'individu en tant que protagoniste sous-jacent à la réflexion et les droits linguistiques, culturels, historiques, etc. dans une perspective durable de co-développement social, économique et juridique.

Et il s'agira de parler aussi de « durabilité » du potentiel communicatif et créatif des individus, dans la perspective d'un développement « *qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » comme l'a déjà affirmé la Commission Brundtland.

L'exemple du Gabon nous servira pendant ce trajet.

7.3.1. Mondialisation et impasses linguistiques : l'exemple du Gabon.

Comme nous venons de l'indiquer, les nouvelles conquêtes de la technologie et les changements dans l'organisation géopolitique des flux migratoires ont produit inévitablement diverses situations d'interaction culturelle et linguistique; soit au niveau individuel, soit au niveau communautaire et extra-communautaire.

Cependant, une communication mise à jour à l'aune de la mondialisation nous oblige désormais à prendre en compte l'individu dans sa dimension multilinguistique et propose à ce dernier le défi de :

- s'exprimer dans sa propre langue et de recevoir des messages dans sa propre langue;
- adopter le paradigme cognitif et convergent de l' « autrement dit » pendant l'événement de l'échange culturel;
- concevoir finalement la langue au niveau opérationnel, c'est-à-dire en tant que résultat des compétences mises en scène dans une dimension culturelle quotidienne qui se fait au pluriel.

À ce propos, le sujet-homme déterminé par la dite diversité globale doit être juridiquement thématisé dans la signification double et symétrique d'individualité ontologique irréductible au genre et de subjectivité linguistique et culturelle qui apporte avec soi une appartenance intra muros et extra muros.

Cette implémentation de la diversité co- existentielle humaine dans « la pensée du milieu[1] » est propédeutique à la création d'une mondialisation exclusive. En ce sens, la diversité linguistique se fait tout de suite trace vivante de la sauvegarde de la biodiversité et du développement de l'individu en société.

---

[1] Khatibi A. *Maghreb pluriel*, Denoël, Paris, 1983, p.17, dans Ben Amara R., *Les langues de l'autre ou ce revenant étranger qui ne finira jamais de partir,* Éditions AV, Cagliari, 2OO2.

Mais tout ceci donne vigueur en même temps au fait que les risques d'une table rase culturelle existent aujourd'hui et existeront toujours si nous réclamons la sauvegarde de la langue sans une mise en œuvre socio-politique de l'apprentissage partagé des langues, sans instruments juridiques et sociaux pour un tel apprentissage, sans une promotion quotidienne de la pratique des droits linguistiques.

Donc la pratique linguistique peut être considérée comme un droit de l'homme à être encore pleinement sauvegardé. Cela parce que de l'autre côté les pratiques minoritaires sont toujours minées par des facteurs écologiques, comme la recherche forcée d'une syntaxe commune (la colonisation linguistique des ethnies de minorité) et la tentative de domestication d'autrui.

7.3.2. Le droit à la langue et les droits de l'homme.

Dans son livre *Politics and Human Rights*[1], D. Beetham fait référence au lien existant entre les droits culturels - en tant que droits de l'homme et pour l'homme - et la démocratie en tant qu'organisation (ou modèle) de gouvernement.

Ainsi, nous sommes-nous intéressés à la distinction que l'auteur propose entre les droits culturels soulignés et protégés par la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels[2] - c'est-à-dire le droit à l'éducation, au développement personnel, etc. - et les droits des groupes sociaux à pratiquer et à développer leur propre culture[3]. Étant donné cette explication sémantique et de contenu, nous pouvons affirmer que les uns sont les droits à la culture - c'est-à-dire qu'ils sont afférents à la culture - et que les autres sont des droits de culture et à ses implications sociales.

Cette distinction met en évidence d'un côté l'universalité (théorique) - donc de la multi-appartenance - du droit culturel composé par l'éducation, la recherche scientifique, l'accès aux procès de développement et d'un développement durable; et de l'autre côté, la spécificité du droit identitaire en tant que co-essentiel au fait d'être homme, femme, enfant, famille, etc.

Dans un contexte qui est syncrétique à l'apparence, le droit à la langue peut-être considéré comme une véritable explication du droit de l'homme à sa pluri-sociabilité (à l'intérieur de la maison, à l'école, dans sa participation au gouvernement, dans les relations

---

[1] Beetham D. *Politics and Human Rights,* Blackwell, Oxford, 1995.
[2] Cf. les articles 13 et 14 de la *Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels.*
[3] Cf. de même l'art. 27 de la *Convention internationale sur les droits civils et politiques*

publiques, etc.) Du reste, l'affirmation de sa sauvegarde à l'intérieur de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)[1] de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2OOO)[2] et de la Déclaration universelle de la diversité culturelle (2OO1)[3] fait la preuve qu'il n'y a d'accès à la confrontation « *qu'à travers des métaphores propres à une tradition, à une langue, à une culture, à une histoire, à un contexte. Et la capacité ou mieux la créativité d'une culture tient à sa capacité non à répéter le passé, mais à s'y enraciner pour inventer*[4]. » Pour inventer le sens d'hospitalité, nous ajoutons. Et dans l'événement de l'hospitalité[5], nous acceptons le fait que la langue contribue à signifier - c'est-à-dire à donner signification à - chaque société et qu'à travers elle nous sommes capables de nous déplacer à la limite vers l'autre au-delà de la férocité d'un certain silence.

Passer par la langue veut dire se garantir une chance communicationnelle qui garde la dimension intime d'une appartenance, mais qui est capable de développer durablement et en perspective le paradigme de la comparaison orientée à l'individu. Cette flexibilité vertueuse constitue l'abandon des menaces de conquête, ou pire, de dilution de la diversité jusqu'à l'homogénéisation.

Dès maintenant, dire « langue »impliquera bien sûr une attention particulière à la biographie de chaque individu, à sa mémoire individuelle et/ou collective.

7.3.3. Le développement durable, enjeu majeur : du droit à la langue au langage démocratique des droits.

Eu égard aux questions présentées au cours de cette analyse, nous pouvons désormais constater des implications culturelle, sociale et philosophique du discours sur la langue.

D'abord culturelle, car la langue enseigne un partage commun (et de communauté) qui se fait dans le débat; puis sociale, dans la mesure où la langue permet un voyage symbolique de l'identité à l'identité et de celle-ci à l'altérité; ensuite philosophique de même, pour le fait

---

[1] Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit le principe d'égalité et de non-discrimination pour les raisons de langue (cf. art.2).

[2] La Charte entra en vigueur le 7 décembre 2OOO. On peut trouver plusieurs références à l'emploi des langues et au droit à la langue (cf. art. 21, 22 et 41).

[3] La dite Déclaration a été adoptée à Paris le 2 novembre 2OO1, à l'occasion de la 31ème Session de la Conférence générale de l'UNESCO.

[4] Ben Amara R., *Les langues de l'autre ou ce revenant étranger qui ne finira jamais de partir*, Éditions AV, Cagliari, 2OO2, p.79.

[5] A propos voir Ricoeur P., *Soi-même comme un autre* , Paris, Le Seuil, 1990, dans lequel l'auteur parle d'« hospitalité langagière » face au risque d'artifice du langage.

que la « manière linguistique » aide une « praxis communicationnelle[1] » indispensable aux nouveaux enjeux de la mondialisation par rapport au développement durable.

Après avoir fait ressortir le droit à la langue face au développement durable il nous faut maintenant préciser que le droit durable au développement - de l'identité, de la culture, du droit, de l'économie, du commerce équitable - représente un droit dédié à l'individu qui demande continuellement, soit une prise en charge courageuse des gouvernements locaux, soit l'intérêt de la communauté internationale. Indubitablement cette mise en œuvre à plusieurs niveaux ne peut pas être conçue sans le consensus de chaque société civile et de ses ontologies régionales. Dans ce contexte, la langue assume une relevance inattendue : l'exemple de la francophonie nous aide à démontrer que le lexique (et sa sémantique) peut donner son appui à la relance des concepts de participation effective à l'économie mondiale et de concrétisation du développement culturel des individus[2]. Nous ajoutons qu'il ne s'agit pas - ou pas seulement - ici de « développement de l'industrie de la culture » en tant que produit à être élargi aux pays moins avancés, mais de circulation d'une véritable éthique de la diversité en tant que tension créatrice de nouvelles conditions de démocratie.

Cette perspective permet non seulement l'exercice plein et pluraliste de la citoyenneté, mais aussi une reconnaissance de la dimension juridique humaine, en tant qu'activité structurelle (ontologique) de l'être, homme au niveau universel en tant qu'activité ontique de son existence en particularité.

Rappelons que le fait juridique de traverser et de se laisser traverser admet de nouveaux enjeux pluri-identitaires qui vont au-delà des apories singulières de quartier et abandonnent également les relativités en contraste. Loin du concept de paix relationnelle qui nous semble peut-être une exaspération éthique et qui est même préexistante à la contingence des relations entre les hommes, nous voulons ici introduire le paradigme de la proximité des « tons ». Ceci car la négociation entre identités affirme le désir et le droit de l'homme à différer de soi-même vers l'autre.

---

[1] Cf. Habermas J., *Réflexions sur la philosophie du droit,* L'Harmattan, Les Presses de l'Université Laval, Québec/Paris, 2OO1.

[2] A ce propos il faut souligner que la Francophonie en tant qu'organisation internationale a voté en 1999 la première résolution en faveur de la diversité culturelle pendant le Sommet de Moncton et l'a présentée à l'UNESCO lors du Sommet de Beyrouth en 2002. En outre, dans le cadre d'une réflexion sur l'information au service du développement durable, le Comité d'Orientation International de Médiaterre n°1 (COIM1) a constaté « la mobilisation croissante des acteurs du développement durable dans le monde francophone, pour le développement des systèmes d'information en langue française, a conduit à quadrupler cette présence en 4ans et que les programmes menés par la Francophonie sur la diffusion de l'information liée au développement durable en français (Liaison Énergie Francophone, portail Infothèque, Fonds francophones des info routes, Bulletin des Négociations de la Terre en français, Objectif Terre, RELIEF, RESIDD, portail sur le Sommet de Johannesburg, conférences en ligne organisées par Lead Afrique francophone…) ont joué un rôle significatif vers la maîtrise de la problématique du développement durable par l'ensemble des pays membres ».

En ce sens, la cohésion des expériences et des réflexions en diversité empêche la relativisation des cultures- autres à l'aune de l'ethnocentrisme assimilateur et constitue le défi du développement durable. La créativité locale qui se nourrit de limites nuancées et discutées stimule « le fait multiculturel » en étant stimulée par lui. Ceci s'incarne ensuite dans le circuit quotidien et expressif des institutions, des langages, des gestes et des pratiques sociales.

Or nous pouvons admettre qu'une telle « intersubjectivité mutilée » existe et que le désir de développement - en tant que développement *in fieri*, à être - peut se rendre effectif.

Pourtant sans l'existence opérationnelle d'un système gouvernemental démocratique, sans la co-opération fructueuse de la « société civile » (les ONG et le troisième secteur en sont un exemple) et sans la participation active des hommes en tant qu'agents du changement, la déclaration de cette intersubjectivité nous donnera l'impression qu'i s'agit d'une affirmation « de papier » sans espoir de développement futur.

Quelque soit la formulation exacte du projet de développement de/en proximité, il est en tout cas essentiel qu'il permette à chacun de confirmer cette approche comparée et compatible aux identités en relation et en débat.

7.3.4. Le pluralisme culturel, un projet politique.

La guerre représente toujours une défaite de la pensée. Il serait dangereux de nier que la concurrence des valeurs et des idées, qui sont des facteurs culturels, figure parmi les causes des conflits de notre époque. Pour construire la paix, rien n'est plus urgent que de prendre la mesure de la réalité actuelle si l'on veut aménager les rapports entre les sociétés et les cultures différentes autrement que sur le mode des conflits de civilisation. Plus le politique et l'économique se réduisent à la régulation bureaucratique par des normes abstraites et des processus éloignés des citoyens, plus le besoin fondamental de faire une société, plus la recherche de sens, plus les constructions identitaires prennent de l'importance.

Les enjeux d'identité et de culture sont au cœur de la dynamique mondiale. Il appartient au politique d'assumer cette dimension en introduisant les enjeux géo-culturels dans la gouvernance globale sur le même pied que les enjeux géopolitiques et géo-économiques.

C'est ce qu'on voulu faire, les représentants d'aire linguisto-culturelles – hispanophie, lusophonie, arabophonie, francophonie - et ceux d'organisations internationales réunis autour du thème « Coopération, diversité et paix ». Le pluralisme culturel doit être un projet politique qui constitue l'un des fondements de la paix et l'un des moyens de maîtriser la

mondialisation. Le cœur d'un engagement résolu et d'une action commune.

La mondialisation n'entraîne pas seulement un accroissement des flux des marchandises. Elle transforme la façon dont nous nous représentons le monde, ses possibilités, les frontières, l'espace, le temps : elle structure les imaginaires. C'est un processus ambivalent. Il ouvre sans doute des possibilités inédites d'interactions enrichissantes entre les cultures en les rendant davantage présentes les unes aux autres ; il peut aussi accentuer les risques liés à des échanges qui seraient déséquilibrés de façon structurelle. A cet égard, l'évolution récente des médias globaux qui constitue le principal vecteur de la mondialisation des flux culturels comporte deux conséquences de portée considérable.

En premier lieu, à travers les médias, la logique industrielle qui tend à s'imposer à la culture conduit à privilégier la rentabilité en réduisant la sphère culturelle à un marché ouvert par la libéralisation à ceux qui disposent déjà des moyens de l'exploiter. Les cinq ou six grands groupes médias qui se sont constitués au cours des dernières années détiennent un pouvoir déterminant sur une grande partie de ce qui se produit et de ce qui est distribué à travers le monde. Cette évolution suscite l'inquiétude des sociétés dont les cultures n'ont pas les moyens d'être présentes, non comme d'objets de curiosité passagère, mais en acteurs dynamiques dans les circuits de production et de distribution de la sphère médiatique globalisée. Et qui s'estiment privées du fondement et d'un instrument fondamental de leur développement dans le contexte actuel.

En deuxième lieu, l'industrialisation de la culture comporte une deuxième conséquence.

A travers les industries de l'information et du divertissement se développent entre les sociétés et les cultures des interactions dont l'impact tend à dépasser celui des relations de voisinage. Une question suffit à illustrer la portée de ce phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité : d'où viennent aujourd'hui les héros, les valeurs, les rêves, la vision du monde des jeunes à travers le monde : du contexte socioculturel local ou du modèle consumériste véhiculé par les forces marchandes des médias globaux ? On peut s'interroger sur la cohésion sociale des sociétés où l'imaginaire des jeunes se construit dans le rêve d'un mode de vie consumériste que la planète ne pourrait s'offrir sans exploser.

Toute société tient à sa sécurité physique. Elle veut aussi que sa culture soit effectivement connue et reconnue par les autres, égale en dignité sinon en moyens. La menace n'est pas seulement celle du darwinisme culturel que peuvent redouter les sociétés dont les écrans offrent moins de 10% de productions locales, elle peut s'exprimer aussi, y compris

dans les sociétés développées, dans la spirale de l'ignorance de l'Autre qui alimente la peur dont se nourrit l'instinct de guerre. La sécurité culturelle ne peut plus être assurée en s'enfermant dans un espace national même si la nation continuera à représenter le foyer central pour faire société. Elle doit être fondée sur le principe de sociétés ouvertes dans un cadre d'interactions assurant aux rapports entre les sociétés et les cultures les conditions acceptables de réciprocité. Les enjeux culturels ne peuvent être réduits à leur volet industriel ou économique, ils ont désormais une dimension globale et stratégique que le politique doit traiter comme telle.

Nous voulons en même temps, aller plus loin. La culture n'est pas une « donnée » de la nature, une sorte d'entité réifiée qu'on pourrait protéger en la mettant sous vide, c'est le produit de l'esprit humain, de choix individuels et collectifs constants. Elle se construit constamment dans l'interaction qui différencie en même temps qu'elle crée les conditions de l'échange avec les autres. Le résultat des interactions n'est pas prédéterminé : il peut être positif mais il peut devenir conflictuel. Il appartient au politique d'actualiser constamment le cadre de ces interactions.

Ce projet politique c'est celui du pluralisme culturel. Sans ignorer les rapports de forces que n'excluent jamais les relations humaines, il a pour objectif de les discipliner et de les ordonner en définissant les conditions d'interactions équilibrées entre les sociétés et les cultures compte tenu notamment du rôle et du poids des médias globaux. Il s'agit de défendre l'ouverture maîtrisée, le droit de pouvoir, dans le respect de valeurs fondamentales soumises à la pensée critique et dans le respect des autres, exercer ses choix individuels et collectifs dans des conditions suffisantes d'autonomie, sans contraintes ou conditionnements extérieurs déterminants, y compris pour la production et l'échange de ses diverses formes d'expression culturelle. Aucune culture ne peut se figer ou se fermer sans disparaître. Mais aucune interaction ne peut être positive et satisfaisante si elle se déroule dans des conditions d'inégalités trop marquées ou sous le contrôle des plus puissants. Le pluralisme culturel est incompatible avec une vision du monde où certains se considéreraient comme seuls détenteurs d'une modernité soi- disant universelle. Tous les pays n'ont pas de pétrole mais chaque société a une culture : en matière de culture, l'ouverture est indissociable d'une réciprocité minimale effective.

Dans ce projet politique du pluralisme culturel, les aires linguistico-culturelles ont un rôle-clé à jouer comme acteurs à part entière du monde politique. Le pluralisme culturel passe notamment par le droit des Etats d'adopter leurs politiques culturelles nationales indépendamment de la libéralisation des échanges économiques. Mais puisqu'à l'échelle

globale, les interactions entre les sociétés et les cultures ne concernent pas seulement les Etats, le pluralisme culturel ne peut être assuré par la seule régulation. Les exemples de l'environnement ou des langues démontrent que les traités et les politiques nationales ne suffisent pas à régler les problèmes mondiaux.

7.4. UNE POLITIQUE MULTILATÉRALE DE LA FRANCOPHONIE

7.4.1. L'action politique.

Toute coopération organique entre États revêt par la force des choses un caractère très politique, comme ce fût le cas dans le projet initial de la Communauté francophone conçu par ses pères fondateurs. Cela étant, pour trouver une voie singulière et une voix originale, les organes dirigeants de la communauté ont été maintes fois, et restent parfois, tentés de toucher à tout. À l'instar de l'OUA, ils pèchent par de longs débats - souvent stériles dans leurs résultats très consensuels et peu contraignants. Ils pèchent aussi par cette fâcheuse habitude qui consiste à ajouter des motions à celles que d'autres institutions ont déjà votées. Vouloir piner sur les dossiers de l'heure répond à un besoin de charité, de compassion, voire de preuve qu'on existe. Mais, à être trop bavarde, la Francophonie risque de n'être point écoutée, encore moins entendue. Sa jeune existence et sa composition fragile ne la forcent pas davantage à mêler sa voix à celles du « politiquement correct ». Elle doit aussi oser dire ce qui doit l'être sur des thèmes tout aussi brûlants que ceux dont la mode internationale traite, mais que les grands États et certains médias occultent ou étouffent. Condamner les atteintes aux libertés, les massacres, les génocides, les manquements graves aux obligations d'une nation civilisée. Dire haut et fort que l'intolérance, la dictature, la torture, le meurtre ne sauraient être des moyens de gouvernement. Que s'il en advenait ainsi, ce serait incontinent, le carton rouge. Pour mieux asseoir son crédit, la Francophonie doit donc sanctionner, suspendre ou exclure tout membre, s'il vient à trahir les devoirs de sa charge, comme le fait, parfois le Commonwealth. Depuis peu, elle s'engage dans cette voie. Elle doit intensifier son action pour le maintien de la paix, en concrétisant l'initiative innovante du gouvernement canadien, qui a mis au point une procédure de prévention de conflits. Bref, de l'exemplarité dépendra l'efficacité de la procédure.

Donner la priorité aux interventions adaptées aux réalités et aux besoins : voilà vers quoi les esprits doivent tendre. Pour le respect des droits de l'homme, cette communauté est

plus crédible que les autres institutions internationales. Parce qu'elle bénéficie de l'apport d'antériorité et d'autorité de la France. Parce que l'universalité de ses droits imprescriptibles, inaliénables et sacrés se trouve ailleurs de plus en plus contestée, hélas. Parce qu'au sein de la communauté francophone, les Etats qui bafouent le moins ces droits sont plus nombreux. Parce que la démocratie associée au progrès, s'y voit aussi davantage reconnue comme un but à atteindre, et qu'en pratique, là où elle ne l'était pas, la démocratisation est en marche. Mais beaucoup d'ambiguïtés demeurent. La question des relations entre droits individuels et droits collectifs, et ceux des minorités, notamment, n'est guère mieux abordée qu'ailleurs.

Le thème de l' « unité dans la diversité » fut mis à l'avant-scène au Sommet de Maurice, en 1993 seulement. Avatar du « dialogue des cultures » et du « métissage culturel » popularisés dans les années soixante à l'époque de la Francophonie des ONG, ce thème attend encore que soit précisé le contenu de l' « unité » en question. Le fait d'avoir en commun, à des degrés très divers, l'usage d'une langue internationale peut contribuer à fonder, mais non à souder durablement une communauté. Le sentiment d'une unité se nourrit de l'histoire, de l'adhésion à des valeurs communes, de l'exercice d'une solidarité privilégiée tangible, de la reconnaissance mutuelle des affinités comme de l'enrichissement réciproque par les différences, ainsi que des œuvres décidées et accomplies collectivement qui fondent une exemplarité et une fierté partagées.

La communauté francophone, qui se dessine autour de quelques éléments précités, doit encore persévérer. Elle désire que le monde reste « pluriel ». Elle veut que soit endigué et refoulé le flot montant de la « globalization », monoculturelle et unilingue, aveugle, destructrice des racines, des identités, des patrimoines. Tant il est manifeste qu'une mondialisation débridée, accaparée par une superpuissance, uniformise les produits, les marchés, les comportements, les mœurs. La Francophonie est censée être à la pointe de ce combat. Elle le mène pour toutes les langues et les cultures. Là, elle cimentera son unité. Elle l'a déjà manifestée en 1993, au Sommet de Maurice, par sa résolution unanime sur « l'exception culturelle », au moment où la France cherchait à le faire adopter lors des négociations du GATT. Samir Amin, qui dénonce la « mondialisation polarisante », « *souhaite voir les institutions, les projets, les débats de la Francophonie articulés autour de défis réels de la mondialisation, pour que celle-ci (…) redevienne sous de nouvelles formes, ce qu'elle fut au temps très lointain des routes de la soie, des routes de la communication être partenaires égaux.* » C'est sa mission la plus haute, en même temps la plus originale, la plus conforme, à ce qu'elle a de singulier, qui la distinguera des autres aires linguistiques. Parce qu'elle a, seule, levé cet étendard - avec éclat à Beyrouth - en tant que force protectrice des

peuples qui la composent, de leur façon de parler, de se cultiver, d'être soi-même. Encore faut-il, qu'au-delà des paroles et des proclamations, elle matérialise ses idées justes et généreuses.

Car il ne suffit pas de jouer l'air des trompettes d'*Aïda,* où, bel effet d'illusion, on voit les soldats faisant mine d'avancer, en chantant : « Marchons, marchons! » Ils lèvent tous le pied en même temps sans que la troupe avance. C'est assez dire que la communauté devra aller de l'avant, faire des choix parfois douloureux, risquer. Par exemple, résoudre dans les régions où ils se posent de la façon la plus aiguë, les questions de coexistence et de collaboration pacifiques entre différentes ethnies, entre majorités et minorités, entre musulmans et chrétiens, entre les deux rives de la Méditerranée. Il faudra aussi au Proche-Orient œuvrer pour que ne soit pas consommée la rupture tragique et meurtrière entre les trois religions révélées et que la paix revienne. Alors, on peut espérer qu'un jour, le moins éloigné possible, Israël et la Palestine entreront en même temps en Francophonie à laquelle tant de liens les lient. C'est assez dire que cette dernière doit, par d'utiles actions de diplomatie, de coopération, de solidarité, contribuer à une paix durable entre les peuples.

« *Les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain.* » Toute la construction francophone, illustre ce mot d'Einstein. Elle l'illustrera aussi demain, si l'on se persuade que du laboratoire d'idées neuves et positives qu'est la Francophonie en gésine sortira une forme nouvelle de civilisation pour le siècle qui commence. De même, la communauté devra prendre les décisions politiques. Il le faut pour donner une consistance à ce qu'elle nomme encore pompeusement « l'espace économique francophone » et « l'espace de solidarité privilégiée pour le développement » :

- Définition aussi précise que possible - et application - d'une réelle « préférence communautaire » au sein de l'espace économique francophone. Chacun, au Sud comme au Nord, de part et d'autre de l'Atlantique, doit trouver son intérêt en Francophonie. Les concurrents les plus offensifs sur les marchés francophones ne sont pas les autres membres de la communauté, mais les non-francophones : Japonais, Américains, Taïwanais, Allemands. Cette préférence francophone devrait concerner d'abord les biens et services culturels, et faire l'objet d'une négociation ailleurs que dans l'Organisation mondiale du commerce;

- Harmonisation communautaire des lois et règlements relatifs aux échanges économiques, financiers, commerciaux (fiscalité, douanes, codes des investissements, protection de la propriété intellectuelle et industrielle et des brevets, statuts des artistes, etc.) Un travail considérable reste à accomplir en ce domaine;

- Etablissement parallèle d'une sorte de « préférence communautaire » d'un « plus de

citoyenneté », dans la circulation des personnes avec les précautions nécessaires.

L'unité profonde de la Francophonie dépend aussi, pour une large part, des solutions - de haute politique - qu'elle devra apporter à ses « questions de langues ». Or, cette communauté, fondée - au moins dans tous les discours - à la fois sur le partage de la langue française et sur le maintien de la diversité linguistique et culturelle, n'a pas encore, aussi étonnant que cela puisse paraître, vraiment traité ses sujets fondamentaux, « brûlants ».

Sa fragilité explique que l'on ait préféré limiter les débats, les clore plutôt que les conclure, et se comporter comme si les problèmes non soulevés étaient résolus, voire n'existaient pas. La France a toujours craint d'être accusée d'impérialisme linguistique si elle faisait mine de vouloir augmenter la place de sa langue dans les pays francophones et surtout francisants. Les États partiellement francophones du Nord, Canada, Belgique, Suisse, ne pouvaient incommoder outre mesure leurs populations à majorité anglophone, néerlandophone, germanophone. Les pays francisants ayant une langue nationale dominante (arabe, malgache, kirundi, créole…) craignaient de compromettre l'équilibre délicat entre elle et le français. D'autres, dans la même situation, mais dont l'entrée dans la communauté, récente, constituait plus un ensemble de signaux diplomatiques qu'une adhésion profonde, se sont tenus cois pour ne pas effaroucher chez eux les nombreux partisans du « tout-anglais ». Enfin, les pays francisants à fort pluralisme linguistique, qui, eux, privilégient nettement le français dans la vie publique, l'enseignement et les médias, se sont contentés de discours généreux, parfois véhéments, en faveur des langues africaines, ainsi que des programmes pertinents, peu suivis et dotés, de l'AIF. Ils redoutent toujours de favoriser chez eux certaines de leurs langues au détriment d'autres, et de risquer ainsi de graves conflits.

Dans les organes de la Francophonie, les idées lancées et les propositions concrètes formulées sur la place du français émanent plutôt des communautés non étatiques : communautés françaises de Belgique et du Québec, et des pays où les langues nationales dominent.

Dès lors, on ne s'étonnera pas que les débats ainsi bridés n'aient donné lieu qu'à des mesures minimales de consensus politique : pour la langue française, sa défense en commun dans les organisations internationales, du reste assez tard, surtout après le Sommet de Chaillot. De manière timide aussi, avec une dotation budgétaire annuelle faible (de 3 à 5OO OOO euros), sans avoir obtenu d'engagements fermes de tous les États membres d'y utiliser le français, alors que certains de leurs représentants y emploient encore exclusivement l'anglais ! Lorsque les « instances » ont fixé des critères d'adhésion à l'égard des pays candidats, afin d'éviter des abus déjà constatés, elles ont, certes, pris en compte l'usage du

français dans les populations, l'enseignement, les médias. Mais sans rigueur excessive : les conditions posées permettraient peut-être d'admettre la Grande-Bretagne, voire l'Allemagne … ou les États- Unis.

Pour le reste, la Francophonie pour promouvoir le français comme les langues africaines, repose sur les coopérations bilatérales, de la France surtout, et sur quelques programmes multilatéraux modestes et peu contraignants gérés par l'AIF.

Dans un domaine aussi vital pour elle que celui des langues, elle peut, certes, continuer d'atermoyer face aux ambiguïtés et aux tabous du genre en favorisant les décisions médianes et médiatrices suivantes :

- Tout pays membre emploie le français dans sa diplomatie, en toutes circonstances où l'emploi d'une autre langue n'est ni obligatoire ni indispensable. Lorsqu'un pays membre a une autre langue officielle reconnue dans les organisations internationales (allemand, anglais, arabe…) il en partage l'emploi avec le français. L'assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne en juillet 2OO2, a rappelé aux États membres qu' « *ils se doivent de promouvoir l'emploi obligatoire du français dans leur activité diplomatique* », de « *prendre toutes dispositions pour la maintenir sur pied d'égalité avec l'anglais »* et de *« donner instruction à tous leurs représentants de s'y exprimer en français.* »

Tout pays membre de la Francophonie accorde à la langue française, dans sa vie publique, son enseignement, ses médias, une place réelle « de langue non nationale la plus favorisée », au moins aussi importante qu'à la langue qui, tout en étant étrangère et non maternelle dans le pays, y est la plus présente; Jacques Parizeau, alors Premier ministre du Québec, y appelait la communauté, dans son discours du 24 janvier 1995, à Paris, devant le CPF.

- La communauté francophone favorise et finance la coopération entre ceux de ses membres qui développent, pour la langue française, des programmes de néologie, de terminologie, d'édition de dictionnaires, de banques de données langagières, de traitement et traduction automatiques, d'ingénierie linguistique. Elle participe aux projets de ses membres qui en font de même pour leurs propres langues (arabes, espagnol, portugais…);

- Elle négocie et conclut des alliances avec les communautés linguistiques dont les langues sont celles de certains de ses membres (arabe, espagnol, portugais…) et s'il y a lieu avec d'autres, afin de promouvoir avec elles, sur une base de réciprocité, le rôle de leurs langues dans les relations et organisations internationales, les systèmes d'enseignement, les médias, les réseaux de communication, et les recherches nécessaires à leur traitement informatique;

- Elle aide aux plans technique et financier la recherche linguistique, la codification, la transcription, l'enrichissement, l'édition, l'enseignement, la diffusion, les langues nationales, régionales, locales, notamment africaines, que les Etats membres lui demandent officiellement d'aider, au titre de leur politique linguistique et sur la base de programmes à la définition et au financement desquels eux-mêmes participent majoritairement.

Ces recommandations n'ont rien de déraisonnable. Elles situent les responsabilités là où elles doivent être prises, dans la stricte logique de la construction communautaire. Elles doivent au moins s'imposer aux nouveaux candidats à l'adhésion et, si possible, aux adhérents récents. Une dose de hardiesse et de fermeté, en somme, pour l'indispensable et urgente réappropriation linguistique, clef principale, avec la solidarité privilégiée pour le progrès - qui est aussi celui des langues -, d'une Francophonie crédible et unie.

La Francophonie doit devenir un groupe de pression efficace sur la scène mondiale, un acteur puissant, écouté, respecté. Les «56 » disposent, pour ce faire, de l'effet de masse et de grands atouts, en représentations dans de nombreuses organisations mondiales et régionales. Presque tous les pays francophones ou présumés tels appartiennent à l'ONU et à ses institutions spécialisées. L'AIF et l'AUF, opérateurs, ont un statut reconnu par certaines, telle l'UNESCO. Plusieurs sont représentés au FMI et à la Banque mondiale. La France et le Canada font partie du G8. Trois pays francophones sur vingt-cinq appartiennent déjà à l'Union Européenne, qui a nombre de francisants parmi ses partenaires ACP des accords de Lomé. Le Canada, dont le Québec, est l'un des trois membres de l'ALENA (accord de libre-échange nord-américain). La commission de l'Océan indien est composée de pays francophones et francisants, qui sont aussi en proportions non négligeables dans l'OUA, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence Islamique, l'OCDE, l'Organisation des États Américains (OEA), l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), la Commission du Pacifique Sud, en comptent quelques-uns. Les opérateurs de la Francophonie, AIF et AUF, entretiennent des bureaux régionaux dans la plupart des grandes régions du monde et des représentations auprès des organisations internationales sises à Bruxelles, Genève, New York. Bien sûr, comme au jeu, il faut placer, au bon moment, ces atouts précieux. Mais pourquoi faire?

Pour peser d'abord sur l'OMC. Dans la ligne des travaux franco-québécois en cours, des résolutions FSM précitées et de la Déclaration de Beyrouth, elle doit obtenir que soient exclus des marchandages, et de l'AGCS (accord général sur le commerce des services signé à Marrakech en 1994), les biens culturels comme tout ce qui relève du patrimoine commun de l'humanité. Tel est le sens de la décision, prise à Beyrouth de demander à l'UNESCO de

préparer une convention internationale à cet effet, et de charger un groupe de travail de la Francophonie de suivre les travaux de l'UNESCO en ce domaine. Dans cet esprit, on se réjouit que le Québec veuille soutenir les cultures francophones sans crainte d'être accusé en Amérique du Nord, de contrevenir aux accords de commerce et au libéralisme effréné. On se réjouit qu'il veuille un régime juridique qui puisse plier l'OMC aux nécessités de la diversité prise dans sa plénitude : protection des cultures locales; ouverture aux autres patrimoines et non-discrimination. À l'instar de ce que font d'ailleurs les Américains eux-mêmes, il y a lieu que la communauté francophone octroie une fiscalité avantageuse aux films, aux livres, à la chanson, aux tournées d'artistes, et que l'aide à la création d'œuvres de l'esprit ne souffre d'aucune entrave voulue par quelques groupes de puissance mondiale.

Pour faire entendre aussi sa voix dans les négociations sur le statut des langues européennes qui sont aussi mondiales et sur le maintien des liens spéciaux des principaux États européens avec la Méditerranée et l'Afrique comme avec les grands ensembles géoculturels que sont le Commonwealth, la Lusophonie, l'Hispanophonie, la Francophonie… pour cela, ses membres européens, doivent établir d'urgence une position commune et communautaire.

Pour donner un sens et du poids à « l'espace économique francophone ». La communauté n'en a pas défini tout le contenu, ni, à fortiori, décidé des objets à négocier, malgré la tenue, pour la première fois en 1999 à Monaco, d'une conférence de ses ministres des finances. Lorsqu'elle l'aura fait, elle négociera les divers objets et modalités de la « préférence communautaire ».

Pour l'aide au développement et ses programmes multilatéraux de coopération, elle dispose déjà en revanche d'une abondante matière. Nombre de ses programmes et projets sont d'excellente qualité. Ils peuvent être couplés avec ceux des principales agences internationales d'aide, Banque mondiale, PNUD, Fonds européen de développement (FED), banques africaines et asiatiques de développement… Leurs effets dans les pays concernés seraient par cette démultiplication, bien mieux adaptés aux besoins, et efficaces, et amèneraient de ce fait, les principaux bailleurs de fonds francophones à y consacrer des moyens plus importants.

Cela suppose, cela mérite, que les organes de la Francophonie s'en préoccupent beaucoup plus qu'ils ne le font, et disposent des hommes et des instruments nécessaires.

7.4.2. L'action et l'espace économiques francophones.

Par consensus, les organes et opérateurs de la Francophonie ont placé « l'espace économique francophone » (EEF) parmi les grands programmes mobilisateurs soumis au sixième sommet, à Cotonou en 1995. Le thème retenu pour cette conférence s'intitulait : « La Francophonie, espace d'échange et de solidarité pour un développement humain et durable. » Le contenu à donner à cet « espace », l'EEF était incertain. Malgré la réunion de Monaco en 1999 - non renouvelée et restée sans suites concrètes - l'incertitude n'est pas à ce jour levé. Cela s'explique par l'histoire de la construction francophone et par les différences de conceptions entre les principales parties concernées.

Les pays du Sud attendent depuis le début de la coopération multilatérale francophone qu'elle soit une aide, complémentaire des aides bilatérales, moins contraignante, moins contrôlante que celles-là, orientée et affectée selon leurs besoins. Le Vietnam, lui, a eu dès 1993, une conception plus dynamique et plus commerciale, orientée en partie vers l'accès aux marchés africains. Les gouvernements français des années 7O et 8O, de leur côté, ont plutôt considéré que la vocation de la coopération multilatérale francophone consistait à promouvoir les échanges humains, éducatifs et culturels. S'occuper du « développement économique » était une affaire bilatérale, notamment franco-africaine. Il faut que les pays du Nord, la France en premier lieu, infléchissent leur position.

Pays riches de la Francophonie, le Canada, la Belgique, et la France appartiennent à des ensembles continentaux où les échanges économiques se plient à des systèmes préférentiels très contraignants qui ne facilitent pas la négociation de préférences. Ils se rejoignent dans leur prudence voire méfiance, à l'égard de ses dernières, trop voisines de celles de l'UE et de l'ALENA, et peut-être peu compatibles avec leurs engagements nationaux. En fait, là encore, Francophonie et Europe fédérale s'avèrent incompatibles.

Malgré cela, chacun se rend bien compte que la Francophonie doit-être un tout: politique, culturel, scientifique et économique. Elle ne peut se passer d'aucun de ces éléments. L'EEF comprend l'aide internationale, la coopération pour le développement - aspects « culturels » inclus - mais doit avoir un contenu plus ambitieux.

L'opposition entre le culturel et l'économique a épuisé sa fécondité. Plus que jamais, l'art et l'industrie se complètent. L'espace économique francophone « surgit de l'exception culturelle » observe Jean-Louis Roy. L'effort accompli jusqu'ici, (en dehors des petits projets initiaux multilatéraux saupoudrés) porte sur des actions à caractère « culturel ». Le réseau (puis programme) « agriculture » s'est assez tôt concentré sur les centres régionaux

d'enseignement supérieur en agriculture (CRESA), qui mettent la formation en réseau. Quant au système francophone d'information en agriculture (SYFIA), c'est de l'information accompagnée par la formation de journalistes et auteurs d'articles en agriculture et agronomie en Afrique. Le réseau - puis Institut - de l'énergie des pays francophones n'installe plus d'éoliennes ni de piles, mais centre ses activités sur les publications et les séminaires d'information, la mise en réseau, la formation, l'appui aux plans nationaux. Le programme « environnement » s'est résumé à la participation à la Conférence de Rio et aux concertations francophones qui l'ont précédées et suivies, ainsi qu'à des publications et à l'appui aux plans nationaux de protection de l'environnement. Du « culturel », là encore.

Ce phénomène touche aussi les programmes en apparence plus économiques. Ainsi, les actions principales du FFA consistent à réunir les responsables, mettre des entreprises en relations et en réseau, à gérer une banque de données sur les affaires et les besoins de partenariat, à aider des formations. Tout cela est en fait culturel. Il ne faut pas s'en plaindre. La coopération multilatérale francophone a ainsi trouvé les modes d'intervention qu'elle est le plus capable d'assurer avec une efficacité souvent supérieure à celle des coopérations bilatérales plus limitées dans leurs mouvements. Ces « créneaux » d'intervention, qui la rendent complémentaire des bilatérales, sont au nombre de quatre : la production, l'accessibilité et la diffusion de l'information scientifique, technique et professionnelle, la formation, la mise en réseaux Nord-Sud, et l'appui concerté aux plans nationaux et à l'ingénierie de grands programmes régionaux et nationaux. Du culturel, donc, mais au sens large. Le mouvement accompli n'a pas consisté à « tourner en rond » : il a emprunté une spirale abondante. La culture n'apparaît plus comme la condition de base, mais considérée trop souvent comme lointaine, du développement et des échanges économiques. Le multilatéral a fait siennes aussi les actions culturelles, liées à l'économique au point de le conditionner.

Le combat pour la culture trouve ici, dans l'apparence seule d'un paradoxe, un terrain d'élection. La Francophonie a vocation à mettre au premier rang le culturel, parce qu'il sert à l'économique mais peut le guider vers son but principal : l'humain. La communauté doit donc, d'abord, tirer de ses actions culturelles ainsi étendues tout ce qu'elles peuvent donner en fait d'échanges et de développement économique. Ce n'est pas mince.

C'est une chance à saisir pour remettre le processus du développement sur ses pieds, à partir des cultures propres à chacun. Une chance de rompre avec les modèles du Nord, soviétique et libéral, qui furent concurremment présentés comme les seuls possibles. Ce qui a déjà été fait et engagé en « économie de la culture » paraît encourageant. Dans les

programmes multilatéraux, des pistes très fécondes ont été ouvertes, qu'il reste à prolonger, élargir, multiplier. Ainsi, dans tout ce qui touche à l'information, sur papier, pellicule, bande magnétique, et maintenant les nouveaux supports, dans sa production, son accessibilité, sa diffusion, partout en Francophonie, par les voies traditionnelles, par les ondes, par la numérisation et la fibre optique, les réalisations en cours sont importantes. Il reste à faire produire davantage au Sud, par le Sud. La production doit aller des livres aux données enregistrées. Il reste à rapprocher, mettre en synergie et en gestion commune entre les opérateurs - concertés avec les coopérations bilatérales - les outils multilatéraux, mettre dans ces inforoutes le maximum de contenus pertinents en provenance de toute la communauté.

La Francophonie sera au XXIe siècle, omniprésente sur les inforoutes, par ses contenus et ses outils propres et conviviaux de navigation. Le but de l'économie du développement, passe par l'échange, la communication de données à traiter, la formation et le transfert de savoir-faire techniques. Cela ne sera pas inonder les partenaires les plus démunis, mais en faire, à leur tour, des producteurs et informateurs. Bref, élargir les pistes ouvertes pour mener au cœur du développement.

La formation, sur place et chez les partenaires du Nord, les bourses de formation partagée, les filières d'excellence au Sud et leur mise en réseau avec le Nord, par l'AUF, le Fonds Francophone de la Recherche, sont du développement et du transfert de technologies.

La « culture de réseau » permet de pousser des groupes industriels à créer ou développer des industries culturelles francophones, propres par exemple, à ne pas laisser échapper les marchés des œuvres non cinématographiques sur casette vidéo, DVD. Certains peuvent prétendre qu'il n'existe pas de Francophonie économique. Mais il existe des marchés francophones du livre, du disque, des cassettes, du logiciel, des industries de la langue et de la culture au sens large. À cet égard, le Marché des arts du spectacle africain (MASA) d'Abidjan, biennal depuis 1993, rapproche en un lieu de rencontre des troupes de plusieurs pays africains, avec des spectateurs, mais aussi avec des acheteurs du Nord venus là pour juger l'offre, et contracter des tournées au Nord comme au Sud. Créer un tel marché, c'est faire de l'économie du développement à partir d'une offre culturelle du Sud, et du dialogue des cultures. Autre action féconde, l'aide aux festivals, tel celui de Ouagadougou pour le cinéma du continent africain, ou celui de Carthage, aide bilatérale des ministères français d'abord, puis multilatérale de l'AIF, a des retombées économiques directes. Les appuis bilatéraux et multilatéraux aux productions cinématographiques et télévisuelles des membres les plus pauvres la complètent. Une telle aide peut autant agir sur l'économie locale qu'un projet d'irrigation financé par le Nord, auquel on s'est trop accoutumé à réserver la

qualification d'aide au développement.

Quant à l'appui multilatéral à l'ingénierie des « grands ensembles » (plans nationaux, grands programmes ou projets, systèmes juridiques, appareils judiciaires, législations et réglementation), la Francophonie multilatérale peut apporter beaucoup. Par ses experts, mais plus encore par sa capacité, non à reproduire les modèles du Nord, mais à harmoniser et concilier les besoins propres des partenaires, l'identité de chacun et la parenté francophone. Elle le fait dans sa coopération juridique et judiciaire, dans celle qui se développe entre Parlements, afin que s'instaure et fonctionne l'Etat de droit, condition de développement.

Afin que les cadres et les conditions du progrès soient harmonisés, entre pays francisants, et non pas uniformisés, la tâche est immense. Deux exemples en témoignent. Les organes de la communauté font travailler des experts sur des projets de réglementation des investissements étrangers, avec les dispositions nécessaires en matière fiscale, douanière, etc. De même, la communauté doit harmoniser les législations relatives aux droits d'auteur et à l'édition, aux œuvres de l'esprit, et aux moyens d'informations traditionnels ou nouveaux. Elle peut aussi comme le propose Jean- Louis Roy, soutenir le développement des sociétés nationales de gestion et perception des droits d'auteur et la signature entre elles d'accords de réciprocité.

Tout cela peut valoir dans un soutien communautaire aux coopérations et intégrations régionales, qui conditionnent l'élargissement des marchés nationaux trop étroits pour beaucoup d'investisseurs extérieurs. La communauté a jusqu'ici laissé aux coopérations bilatérales - en fait, presque uniquement à la France - le soin d'appuyer ces efforts d'intégration régionale. C'est encore le cas avec l'Organisation du droit des affaires dans l'Afrique francophone (O.H.A.D.A.), depuis 1993. La communauté devrait de même, réaliser ce que la zone euro en Afrique, ex zone franc, affaire encore bilatérale peut offrir comme modèle d'espace économique. Sans doute le modèle n'est-il guère transposable. Mais il exerce un attrait certain : la Guinée-Bissau ex portugaise y a adhéré en 1997.

L'espace économique francophone est important, bien que son poids macro-économique reste inférieur à celui de l'Union Européenne et de l'ALENA, lesquelles représente chacune plus de 3O% du PNB mondial (2OOO), et 6% de la population mondiale (2OOO - Europe des 15). La communauté francophone pèse tout de même plus de 9% de la population du monde. Avec il est vrai, près de la moitié de ses Etats membres ayant un PNB annuel par habitat inférieur à 65O dollars des États- Unis.

Quant aux échanges internationaux, la part des pays francophones et francisants s'élève à 13% des exportations mondiales.

A l'intérieur de la communauté, sur les 43 Etats du Sud, 22 assurent plus de 1O% de leurs échanges avec d'autres membres; un tiers du commerce extérieur des pays francisants du Sud se fait avec les pays francophones du Nord. Quant aux capitaux investis en 1992-1993 (faute de chiffres plus récents) dans la communauté, la part francophone s'élevait à 5,6% au Canada, 35,5% au Maroc, 79,8% en Tunisie, 22% au Vietnam et 2O% en Roumanie. La France a elle seule réalisait 15,2% des investissements au Cameroun, 8O% au Gabon, 1O,7 au Laos, et seulement 2,3% en Égypte. Beaucoup de grandes entreprises du Nord ont d'importantes parts de marché (travaux, bâtiments, etc.) dans les pays francisants.

C'est cependant l'aide publique au développement (APD) qui illustre le mieux les relations - notamment économiques - et la solidarité en Francophonie. En 1998, allaient à des francisants : 57% de l'aide belge, 17% de la canadienne, 47% de la française, 24% de la luxembourgeoise et 19% de la Suisse. À l'inverse, dans l'APD reçue par 35 pays, la part d'origine francophone va de moins de 1O% dans six cas dont l'Égypte, à 88% (Gabon). Elle est de 1O à 3O% dans dix pays, de 62 à 67% dans trois États. Les ONG du Nord, françaises en particulier, oeuvrent surtout dans les pays francisants. Enfin, nombre de collectivités décentralisées, des groupes industriels puissants, de compagnies consulaires, d'instituts de formation économique et de développement, sont en relation de partenariat, de « compagnonnage industriel » avec les pays partiellement francophones et francisants, notamment en Afrique. C'est la meilleure façon de juguler « l'afropessimisme ».

Ces données sont trop rarement mises en valeur. Comme le déclare Émile Zinsou, la Francophonie n'est pas assez « visible, crédible et spécifique ». Peu importe que les statistiques ne rendent que très partiellement compte, pour l'exportation de livre en français, par exemple, des facteurs linguistiques et culturels.

Bernard Attali invitait la communauté francophone à aller plus loin dans la construction de l' « EEF » lors du colloque AUF de 1994 à HO-chi-Minh Ville : « *Partage ne veut pas dire assistance. Il s'agit d'aider les acteurs économiques et financiers à s'assumer (…) C'est là notre contribution à l'indispensable dialogue Nord-Sud dont notre planète a un besoin vital (…) Promouvoir la Francophonie économique, fantastique aventure, c'est faire vivre et avancer un espace fondé non plus sur les contraintes de la géographie mais sur les réalités de l'histoire. Et quelle plus belle ambition pour la Francophonie : démontrer que la volonté des hommes peut assurer la revanche de l'histoire sur la géographie.* » À ce colloque, fut adoptée une charte de l'entreprise francophone, sorte de code et de bonne conduite dans l'usage, l'illustration du français et des langues locales, dans l'emploi et la promotion des jeunes francisants qu'elle recrute. Cela mérite attention et appui.

Pour tout dire, une « préférence communautaire francophone » s'impose. Un comité d'experts doit, dès à présent, en examiner les voies et moyens, en visant d'abord les biens et services culturels. Ainsi les suggestions de la conférence des ministres de la culture en 199O à Liège, puis en juin 2OO1 à Cotonou, et par le Haut Conseil de la Francophonie, ne resteraient pas lettre morte. Cela aurait un retentissement certain, un effet dynamisant et une utilité réelle. Au vu des conclusions, la communauté en tant que telle, exigerait que la préférence communautaire francophone soit incorporée dans les traités internationaux. Par leur détermination collective, les « 56 » peuvent modifier les règles du jeu, dans l'intérêt bien compris de la Francophonie et de chacun de ses membres.

Avec moins d'incantation, plus de pragmatisme actif, de prométhéisme la Francophonie peut être médiatrice, orienter la concertation mondiale en pesant sur ses mécanismes, et conférer une grande force à son « EEF ». Elle devra- la France au premier chef - mettre tout son poids afin que cette nécessité devienne une donnée des négociations intra-européennes.

7.4.3. Les actions de coopération.

C'est dans la solidarité concrète pour le développement de chacun, que l'avenir de la Francophonie se démontrera en ce XXIe siècle. Ici, la volonté des bailleurs de fond se prouve et se mesure à la fois par les moyens affectés, et par les contenus de la coopération. Les moyens sont institutionnels, humains et financiers.

Les moyens institutionnels signifient ici les ouvriers. Les nombreuses ONG, associations nationales et internationales qui sont à l'origine de la Francophonie ne doivent pas être mises sous le boisseau. Que se déploient librement les talents, les enthousiasmes, les dévouements et les énergies. Les ouvriers se sont vu confirmer par les Sommets leurs rôles respectifs : TV5 pour la télévision internationale francophone, l'AUF, forte de son fondement d'autonomie universitaire, pour l'enseignement supérieur et la recherche, et pour aider à relever le redoutable défi de la science en français, l'AIMF pour le développement urbain, et l'AIF, généraliste pour le reste de la coopération, dont elle est le seul oeuvrier intergouvernemental.

C'est bien ainsi. Que la communauté ne succombe pas à la tentation de l'oeuvrier unique. Il en résulterait lourdeur bureaucratique et faible efficacité, aggravées par les quotas nationaux qu'il faudra instituer pour pourvoir les emplois, le tout sans amélioration du contrôle.

Quant aux moyens humains, le « multi » francophone et les coopérations bilatérales doivent faire moins de place au hasard et à la faveur pour désigner les « chefs » : directeurs « au centre » et responsables locaux « sur le terrain ». Les Etats membres doivent aussi être plus nombreux à désigner dans les organes de la Francophonie à un niveau plus élevé dans la hiérarchie et les compétences, et leur donner des pouvoirs de négociation et de décision plus étendus. Sans doute faut-il aussi plus de coopérants, de bon niveau. La cogestion de certains d'entre eux, affectés dans les ONG « de terrain », par ses ONG et les Etats pourvoyeurs, pourrait être étendue. La France le fait déjà avec les Comités catholiques et protestants, les Volontaires du progrès. La communauté francophone devrait créer et gérer un corps de Volontaires, surtout enseignants et soignants, des jeunes d'une part, des retraités récents de l'autre, venant du Nord comme du Sud lui-même. La coopération, le dialogue des cultures, le transfert de savoir-faire et d'expérience, sont avant tout une « affaire d'hommes. »

Pierre de touche et clef de voûte du système, les moyens financiers ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Certes ils ont crû depuis 197O. Mais, avec moins de 21O millions d'euros par an, toutes sources confondues, le seuil d'efficacité, qui se situerait plutôt à O,8 ou 1 milliard d'euros, n'est pas atteint. Un milliard ne représenterait, du reste, que 2O% du total des apports aux organisations internationales provenant du Nord francophone. La communauté, pour « son » multilatéral, et ses membres du Nord pour ce multilatéral le plus à « leur portée » qui compléterait sans peine leurs coopérations bilatérales, devront d'urgence élever les financements à la hauteur des enjeux. Ils peuvent y parvenir par plusieurs voies :

- En augmentant leurs financements budgétaires directs : quand on veut on peut. Ainsi, en 2OO3, le chef de l'Etat français a annoncé que la France doublera sa dotation au Fonds de coopération du Pacifique, au bénéfice d'une quinzaine d'îles du Pacifique. De même, sa participation financière à la lutte contre le SIDA va doubler dès 2OO4. Jamais deux sans trois!

- En déployant au profit du multilatéral francophone une part de leurs contributions (volontaires) à celles des organisations internationales, tant mondiales que régionales, qui se montrent rétives à l'emploi du français et avares de leur aide aux pays francophones; surtout lorsque la Banque mondiale, comme le dénonce le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, suggère, que, pour réduire leur déficit budgétaire, les pays pauvres rendent payant l'accès à l'éducation!

- En agissant auprès des grandes organisations internationales (BM, UE, PNUD) et banques régionales de développement, pour plus de synergie et un meilleur « retour sur investissement ».

- En cofinançant des opérations concertées avec des grandes entreprises. Les ouvriers du multilatéral francophone devraient le faire sans plus attendre. L'économie de la culture se prête bien à l'économie mixte. Des campagnes de levées de fonds, organisées à l'instar des universités d'Amérique du Nord, seraient opportunes.

- En opérant dans les budgets des bailleurs francophones un bon transfert de leurs crédits de coopération bilatérale vers leurs contributions au multilatéral francophone. Il y a quelques décennies, Alain Plantey avait déjà émis l'idée, écartée alors, d'une multimédiatisation par la France du Fonds d'aide et de coopération (FAC), devenu l'actuel Fonds de solidarité privilégiée (FSP). La coopération multilatérale francophone, passe par une multilatérisation partielle du FSP et des crédits que l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) consacre aux pays francisants. Le Fonds multilatéral unique (FMU) de la Francophonie crée en 1991 sert déjà de réceptacle aux contributions nationales volontaires aux programmes décidés lors des Sommets. Ce serait une petite révolution. Elle préfigurerait une Banque francophone de développement, laquelle nécessitera :

- 1) une décision politique;
- 2) une concertation préalable entre les principaux bailleurs;
-3) l'adoption d'un statut approprié pour le FMU, qui n'a pas d'existence juridique ;
- 4) la pondération des voix au sein du conseil d'administration proportionnée aux apports des membres;
- 5) le contrôle des activités.

Tout cela donnera à la Francophonie multilatérale le bel élan, le souffle, la vigueur, qu'avaient dans les années 6O, la coopération franco-africaine, les ONG francophones, et la société québécoise.

La coopération multilatérale possède un potentiel considérable de médiation francophone mondiale. Elle doit « synergiser » bien davantage ses programmes qui s' y prêtent le mieux avec les autres actions internationales ou bilatérales, celles de l'Union européenne en particulier. Cela concerne les affaires linguistiques et les grands réseaux de l'information (REFER, RIO, etc.). Cela vise aussi l'appui à la recherche au Sud et aux enseignements universitaires, qui rejoignent les politiques des « archipels » consistant à isoler, d'un contexte devenu médiocre, des centres ou pôles d'excellence au Sud en les mettant en autonomie financière et réseaux de production avec des universités et établissements de recherche du Nord. Ces politiques sont aussi celles de la France, de l'UE, de la Banque mondiale…

Ainsi, pour enseigner le français, et protéger le français, et protéger les langues nationales et régionales, on voit mal pourquoi le « multi » francophone ignore encore, la pratique quotidienne, le vaste réseau d'établissements éducatifs et culturels que la France entretient un peu partout. Cela vaut, très modeste exemple, pour les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), dont l'ouverture pourrait, sans risque de « compromission », tenir plus souvent compte des coopérations bilatérales existantes en lecture publique et échanges culturels.

La crise frappe les systèmes éducatifs dans bien des pays francisants, qui ne sont pas tous africains. Cette situation dramatique nuit à leur développement et à l'avenir du français, faute des moyens que les Etats avaient dans les années 6O à 8O. Par suite, le « multi » francophone ne peut avoir d'action efficace qu'en conjuguant ses moyens propres avec ceux des bailleurs francophones, des pays francisants amenés à travailler ensemble dans la CONFEMEN, et ceux de la Banque mondiale et de l'UE. Il devra développer l'excellente politique des « classes bilingues » dans les pays de « francophonie d'appel ». Il devra aussi pallier la sempiternelle et regrettable carence des francophones à l'évidence peu doués pour éditer et diffuser en masse et bon marché, des livres de classes ou de journaux d'enfants, voire de rendre attrayants et plus efficaces les programmes d'apprentissage du français par la radio et la télévision. Comme les Allemands, les Anglais, les Américains dans leurs langues, faisons davantage appel à des savoir-faire existant dans la commune : au Québec, au Liban, en Afrique.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, les moyens alloués au Fonds précité, aux bourses, aux réseaux francophones dans l'Internet, doivent augmenter et les programmes tendant à dynamiser la « science en français » être soutenus.

La circulation de l'information scientifique, technique, professionnelle, par tous les canaux traditionnels et modernes, et celle, générale de tous écrits, sons et images, figure parmi les programmes mobilisateurs les plus importants et les mieux dotés. Certes, selon Régis Debray, « *l'erreur du jour consiste à croire qu'on peut faire une communauté avec des communications.* »Tout dépend des valeurs, du contenu, du particularisme communautaire véhiculé. On dit que l'information partagée cimente l'Entente francophone. Assurément, l'idée de partage, de réciprocité, doit se concrétiser. La communauté le fait avec TV5 qui ouvre ses programmes audiovisuels aux pays du Sud, dont elle aide la production. Là, le rôle médiateur de la Francophonie s'affirme bien davantage. Au-delà de son extension au monde entier - en bonne voie -, TV5 doit améliorer ses taux d'écoute partout, par des programmes plus attrayants, surtout pour les jeunes, qui la regardent peu. Elle doit, moyennant règlement

des questions de droits d'auteurs et d'ayants droit, offrir plus de films, de fictions, d'émissions sportives, de musique, de jeux et variétés divertissantes, de vidéogrammes. Elle devra développer - avec la future chaîne française de diffusion extérieure - une télévision éducative internationale, indispensable en Francophonie.

Support de communication le plus répandu dans le monde, la radio a été trop négligée par la coopération multilatérale francophone. Beaucoup plus interactive que la télévision et moins coûteuse, elle peut être un instrument de médiation et de progrès, notamment dans les zones rurales et isolées, dont on devrait se résoudre à exploiter toute la richesse.

La presse, moyen démocratique par excellence a été, elle aussi beaucoup trop négligée par la Francophonie, alors même que l'Union de la presse francophone a été l'une des premières ONG francophones. Il est temps de créer un ou plusieurs grands journaux de la Francophonie, d'audience internationale dotée d'une banque éditoriale, ou module central fabriqué par une équipe francophone. Ce tronc commun serait enrichi par les apports éditoriaux, locaux, spécifiques aux diverses régions de la Francophonie. Il pourrait exister un tel journal pour l'économie (basé à Genève ou à Bruxelles ?), un autre pour le monde rural (extension de SYFIA). Cela suppose l'association de capitaux privés et publics, une action hardie « d'économie mixte de a culture menée par la communauté.

La presse qui fleurit en Afrique subsaharienne où elle accompagne la démocratisation doit être soutenue. Cette aide se matérialisera par une formation accrue des journalistes, et la fourniture de documents et d'équipements à des coopératives régionales d'entreprises de presse. Enfin, dans la bataille mondiale de l'image et du son, alors que les réseaux hertziens, le satellite et la Toile décuplent les possibilités, il est temps que cesse l'éparpillement des outils d'information au sein de notre aire linguistique. Il est temps de coordonner les moyens trop dispersés entre l'Agence France Presse, RFI, TV5, et CFI. Il est grand temps qu'à l'exemple de BBC-World, naisse la grande chaîne internationale de radio et de télévision d'expression française annoncée par le Président de la République française.

Autre carence : la Francophonie ne « touche » guère les jeunes, aspirés et inspirés surtout au Nord par d'autres modèles. En réalité, elle ne les atteint pas parce qu'elle ne sait pas leur parler, les intéresser, les captiver. Elle doit donc accaparer ou réinvestir certains domaines : loisirs culturels et sportifs, jeux de l'esprit, de l'imaginaire au sens large. Le rêve surtout. À côté du rêve américain, donnons corps au rêve francophone : diversité, dialogue, partage. Celui du sel de la terre, non de la fade uniformité. Celui du « polygone étoilé » dont parle Kateb Yacine. Celui des « potes » que les différences rapprochent au lieu de diviser. Celui de la fraternité.

Mais avant le rêve viennent la formation et l'emploi. Connaître le français et appartenir à la Francophonie, c'est ouvrir aux jeunes, des perspectives de travail. Former, c'est ce que la Francophonie a su le mieux faire jusqu'à présent. Mais il faut passer au palier supérieur. Multiplier, pour les jeunes, les bourses, les voyages d'études, les échanges scolaires, universitaires, sportifs, ainsi que l'offre de formation sur place dans les pays francisants, notamment dans les filières secondaires et supérieures de qualité, et pôles d'excellence dans la recherche, en réseau avec les établissements des pays francophones.

Quant au sport, la Francophonie pâtit de deux insuffisances :

- Le faible appui des pays autre que la France aux Etats africains pour les infrastructures et les équipements, la formation des dirigeants sportifs, l'entraînement des athlètes, le financement de leur participation aux compétitions internationales;

- L'organisation difficile, et financée en quasi-totalité par la France, le Canada et le pays hôte, des *Jeux de la Francophonie.* Comme plusieurs entreprises francophones à leurs débuts, elle souffre encore d'incertitudes et du manque d'argent. Ces jeux ne rivalisent pas encore avec les « *Commonwealth Games »* par la reconnaissance et le prestige auprès des jeunes. Mais ils présentent deux mérites : ils deviennent « crédibles » et les compétitions sont sportives, mais aussi culturelles. Autre avantage : y travaillent ensemble les ministères et organismes chargés de la jeunesse et des sports de presque tous les pays membres. Avec le Comité international des jeux (CIJF) et ses comités nationaux qui impliquent les fédérations sportives concernées ; la CONFEJES et l'office franco-québécois pour la jeunesse, la Francophonie dispose de structures qui pourraient servir beaucoup mieux. Servir à concevoir et proposer de développer le sport, mais aussi toute action en faveur de la jeunesse.

Restent les loisirs culturels au sens très large. La Francophonie doit réunir ses talents du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Orient. Le champ d'action est grand : bandes dessinées, dessins animés attrayants, pédagogie ludique pour l'apprentissage précoce des langues, émissions instructives comme *Thalassa* ou *Des racines et des ailes,* jeux vidéo ou télévisés, tels la *dictée* de Bernard Pivot, *Questions pour un champion* sur France 3 ou *Qui veut gagner des millions?*

La communauté doit savoir, à l'image de la *Superfrancofête,* du Festival d'été de Québec, des Francofolies de la Rochelle, du Printemps de Bourges, ou des Francophonies de Limoges, du MASA d'Afrique, organiser des routes, pèlerinages et transhumances divers, à grand renfort de médias, pour donner aux jeunes la conscience d'appartenir à une même communauté, sans pour autant, au contraire, s'y enfermer et se couper du mouvement général du monde moderne.

7.5. COOPÉRER AUTREMENT.

Les autres pays de l'espace francophone, surtout ceux du Nord, ont le devoir d'apporter leur contribution au développement durable de la République Gabonaise. L'indispensable essor du Sud est une garantie pour l'avenir de la Francophonie.

Dans le cas précis du Gabon, seule une coopération multilatérale repensée dans le respect absolu de la souveraineté des Etats permettra de relever les grands défis qui menacent la Francophonie dans ses assises.

De nouveaux regards, de nouvelles approches et de nouvelles solutions s'imposent en matière de coopération et de développement. Le Sud a le douloureux sentiment qu'il est abandonné par ceux qui auraient dû précisément le soutenir et l'aider à faire face à la dureté des temps présents. Toute action de coopération qui se réduira à prolonger les modes anciens de coopération nous semble vouée à l'échec. Aussi appelons-nous de tous nos vœux une coopération nouvelle susceptible de faire de la Francophonie un laboratoire pour un nouveau projet de société.

L'aide à octroyer au Gabon par la Francophonie, la France ou l'Europe doit être perçue et comprise comme un investissement à long terme. Elle facilitera la démocratie, vulgarisant l'éducation, la formation, support du développement économique. Développement économique qui réduira l'immigration massive, source de tant de conflits dans le monde contemporain.

Combien de temps mettra-t-on pour comprendre que la démocratie est incompatible avec la famine ou la précarité ? Combien de temps mettra-t-on pour comprendre ce que le Sud veut, ce n'est pas un poisson quotidien mais plutôt la technique d'apprendre à pêcher pour aller lui-même à la mer généreuse ?

La Francophonie ne doit pas se comporter comme les deux blocs antagonistes au temps de la guerre froide qui considéraient comme un crime ou une trahison toute ouverture en direction de la puissance rivale. Par son histoire et sa géographie, comme pour les besoins de son développement, le Gabon doit multiplier ses partenariats. Tout en restant fidèle à la langue française qui est partie intégrante de son patrimoine, ce pays a besoin de l'anglais. Tout en accordant la priorité au français et aux langues ethniques, la Francophonie gabonaise doit tendre vers le multilinguisme et rechercher un humanisme pluriel.

Coopérer autrement, signifie aussi que la Francophonie ne peut se contenter de traiter avec les seuls Etats. Il faut aider les petites et moyennes entreprises à s'installer, il faut voler

au secours des collectivités territoriales, il faut compter avec les ONG. Bref, il faut l'avènement et le triomphe définitif de la Francophonie populaire.

Tout francophone porteur d'un projet bénéfique pour sa communauté, sa ville natale devrait pouvoir trouver les moyens de le finaliser et de le faire passer, sans obligatoirement obtenir l'aval des gouvernements. Le développement du Sud exige des conditions d'un environnement économique mieux construit et le triomphe de la Francophonie sera assuré par la structuration d'un espace économique efficient.

La guerre économique et la course au productivisme transgressent les lois de la nature et menacent l'environnement. Nous plaidons pour un environnement sûr et stable. Par environnement, nous entendons aussi bien la protection de la nature que la protection des personnes, dans leur droit à la vie, à la santé, au respect de leur intégrité physique.

Il faut protéger la terre léguée par les ancêtres, la faire fructifier pour nourrir nos fils. Nous tenons à la pureté de nos sources et de nos rivières et nous déplorons quand l'on vient déposer des déchets toxiques chez nous. Nous voulons arrêter l'érosion de nos terres pour dire non à tous ceux qui voudraient nous tenir par le ventre.

Les difficultés et les dangers qui menacent la Francophonie au Gabon ne sont pas insurmontables. Ces écueils peuvent-être évités si le gouvernement gabonais et les instances de la Francophonie assument pleinement leurs responsabilités.

Les politiques d'immigration de la France apportent de l'eau au moulin des détracteurs de la Francophonie. Les Gabonais sentent leur amour propre blessé quand ils sont victimes de traitements discriminatoires de la part des autorités françaises installés au pays. Les longues files d'attente avant d'accéder au bureau du Consul ne sont pas de nature à raviver la flamme francophone. Ils ne comprennent pas les restrictions au niveau des visas ou tout simplement le fait qu'en arrivant dans des conditions régulières, dans les aéroports français, ils ne sont pas gratifiés d'un accueil privilégié. La communauté francophone ne procure pas les mêmes avantages que l'Union Européenne. On est alors amené à se demander si cette francophilie vivace au Gabon à sa raison d'être ? Pour des raisons d'ordre culturel, les Gabonais ont toujours été attachés à la France. Mais, le peuple gabonais a dû apprendre, à son corps défendant, que les grandes puissances ont des intérêts avant d'avoir des amis.

7.5.1. Une coopération au développement.

La mondialisation n'est pas une nouveauté - son origine remonte au moins à la révolution industrielle. Mais la mondialisation, telle que nous la connaissons aujourd'hui, se

caractérise par l'ampleur de ses répercussions, son rythme accéléré et l'impact qu'elle a sur la vie des gens – qu'ils soient ici, à Wall Street, ou dans le village le plus reculé d'Afrique. Nous croyons que le monde de la coopération a été surpris de constater combien la mondialisation a bouleversé la vie des gens qui vivent en marge de l'économie mondiale. C'est pourquoi les mots « mondialisation » et « interdépendance » sont indissociables.

En ce début du XXIe siècle, la première grande manifestation concrète de la mondialisation aura sans doute été la croissance fulgurante des échanges internationaux. En près de trente ans, selon les chiffres figurant dans le rapport lui-même, les exportations mondiales de biens et de services ont presque triplé en termes réels. Chaque pays, qu'il soit riche ou pauvre, doit pouvoir bénéficier, des débouchés commerciaux découlant de la mondialisation.

Toutefois, le concept de mondialisation ne renvoie pas uniquement à des considérations commerciales et économiques. Il a des conséquences importantes pour la santé, pour l'environnement, pour la paix et la sécurité, et pour la prospérité en général. D'ailleurs, si l'argent peut faire le tour du monde, il en va de même de la pauvreté, des gaz à effet de serre, des maladies et des conflits. Ces dimensions de la mondialisation sont les traits qui nous poussent à lancer un appel en faveur d'une « mondialisation à visage humain », par opposition à une « mondialisation sans visage », faite de transactions anonymes.

Ces dimensions correspondent également aux grandes priorités de la coopération internationale. C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'examiner avec vous le rôle que la coopération au développement peut jouer afin de changer le visage de notre univers en pleine mondialisation.

D'un point de vue général, la coopération au développement correspond à un éventail d'interventions possibles. Premièrement, elle peut aider les pays à créer des conditions favorables pour que les citoyens participent pleinement à la vie de leur société, et pour que chaque pays soit intégré au système économique et politique mondial. Elle peut faire en sorte que la mondialisation n'écrase ni ne laisse pour compte des populations ou des pays entiers – mais leur permette au contraire de bénéficier de la croissance, de la prospérité et des possibilités qu'elle entraîne.

Deuxièmement, elle peut contribuer à répondre aux besoins fondamentaux des laissés-pour-compte – les personnes vulnérables, marginalisées. Dans le secteur de la santé, par exemple, des initiatives multilatérales comme les Journées nationales de vaccination sont essentielles parce qu'elles permettent de répondre aux besoins humains fondamentaux de groupes vulnérables. En 1998, elles ont permis de vacciner contre la polio plus des deux tiers

des enfants âgés de moins de cinq ans. Pour bon nombre de ces enfants, il n'y a pas de clinique ou d'hôpital dans le village. La coopération au développement contribue alors à satisfaire des besoins fondamentaux que l'on ne pourrait combler autrement.

Dans le domaine de l'éducation, nous savons que l'éducation des filles est liée de manière cruciale à la santé, aux questions de la croissance démographique, à la mortalité infantile et maternelle, à la productivité agricole, au revenu familial, de même qu'au statut et à l'égalité des femmes. Voilà pourquoi il est important que les donateurs appuient des programmes tels que l'initiative pour l'éducation des filles africaines de l'UNICEF, qui vise à réduire l'écart sur le plan de l'accès à l'éducation. La coopération au développement permet de combler des besoins fondamentaux qui ne seraient pas comblés autrement.

Quand des pays ou des peuples sont tout à coup secoués par des catastrophes naturelles ou des crises humanitaires, les partenaires en développement peuvent également intervenir pour les aider à répondre à leurs besoins fondamentaux. Il suffit par exemple de penser aux efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer le filet de sécurité sociale pour les nouveaux pauvres d'Asie. Dans le cadre de ce type d'interventions, liées aux besoins fondamentaux, le rôle de la coopération au développement à l'ère de la mondialisation semble relativement clair. Ces interventions correspondent à une conception plus traditionnelle du développement.

Toutefois, dans le cadre d'interventions visant à mettre en place les conditions nécessaires à un développement durable, les défis posés par la mondialisation sont plus complexes. Mais c'est ce genre d'interventions qui nous permet de faire en sorte que la mondialisation ait un visage humain. Il faut avoir recours à tous les outils dont nous disposons pour remplir cette tâche. Il faut se rappeler, que chaque disciple a quelque chose à offrir pour que nous soyons en mesure d'atteindre notre premier objectif – soit la réduction de la pauvreté – et ce, même si cette contribution ne semble pas toujours évidente.

Dans le domaine de la gouvernance, par exemple, les pays en développement, les pays donateurs et les organisations multilatérales travaillent ensemble à mettre en place le cadre nécessaire au progrès. Les partenaires du développement coopèrent dans de nombreux pays afin de constituer une fonction publique efficace, ce qui comprend des ministères des Finances et du Revenu aptes à rassembler et à redistribuer la richesse d'un pays. Ils collaborent à la définition de règles claires applicables aux transactions internationales, y compris des règles qui reconnaissent l'intérêt et la responsabilité de chacun dans la lutte contre la corruption. Des institutions de divers pays se penchent ensemble sur les processus décisionnels d'une société pour les élargir au moyen de consultations avec la population et

les groupes d'intérêts, au profit de la démocratie et de la stabilité. Le progrès se fonde sur la créativité, qui n'est possible que si les gens ont le pouvoir d'agir. Et, justement, la clé de la créativité et de la prise en charge réside dans la participation populaire et la démocratie.

Voilà pourquoi la coopération internationale doit favoriser dans tous les pays le développement d'une société civile bien enracinée. Les sociétés qui s'adaptent le mieux, qui sont les plus prospères et pacifiques sont celles qui comptent des organisations volontaires dynamiques, des regroupements de citoyens, des médias libres, un secteur privé engagé et un effectif de professeurs et de formateurs dévoués. Leur volonté et leur liberté d'exprimer des opinions, de réclamer des changements et de défendre les plus faibles constituent la conscience et la force de leur société.

La gouvernance est l'une de nos principales préoccupations, et ce à l'échelle mondiale : aussi bien pour les pays industrialisés que pour les pays en transition ou en développement. Par exemple, lorsque les pays industrialisés vacillent à cause de leurs dettes publiques et privées, l'effort planétaire dans le sens du développement humain est risqué en cas de ralentissement économique dans ces pays. La gouvernance nous concerne donc tous. Voilà pourquoi nous devons tous unir nos efforts pour établir de nouvelles structures de gouvernance mondiale, définir des politiques judicieuses et mettre en place les infrastructures sociales et physiques essentielles qui attireront des investissements stables et un capital humain vital pour tous les continents.

Pour créer les conditions nécessaires à l'inclusion, il faut parfois reconnaître que personne ne sortira gagnant de telle ou telle situation, et la modifier en conséquence. L'endettement des pays les plus pauvres du monde, cité dans le rapport de cette année, nous en donne un bon exemple. Les enjeux sont de taille : la santé, l'environnement, la productivité et la stabilité de ces pays, autant de facteurs qui ont des répercussions indéniables sur le reste du monde. Les pays pauvres très endettés ne peuvent pas investir dans les programmes sociaux et réduire la pauvreté quand ils croulent sous le fardeau de leur dette.

Le rôle joué par les agences de développement dans l'élaboration de cette initiative mérite d'être souligné. L'impact de leur travail se fait aussi sentir chez eux, pas seulement dans les pays en développement. Il faut veiller tout particulièrement à ce que les pauvres bénéficient de l'allègement de la dette. L'initiative de Cologne est formelle : les mesures supplémentaires doivent reposer sur un meilleur cadre de réduction de la pauvreté, cadre que doivent définir ensemble les institutions financières internationales, d'autres intervenants et la société civile. En bref, la véritable tâche consistera à s'assurer que ces ressources soient investies de manière productive en faveur de la réduction de la pauvreté. Les agences de

développement n'ont généralement pas beaucoup d'influence sur ce dont le G8 va parler, mais l'influence des agences de développement a été très importante pour diriger les discussions vers la question centrale des dépenses productives.

Au sujet du rôle de la coopération au développement à l'heure de la mondialisation, nous aimerions soulever une dernière question : celle du savoir. Le savoir est une autre condition nécessaire à l'inclusion dans une nouvelle économie. Parmi les conditions nécessaires à l'inclusion, il faut reconnaître le rôle du savoir. Or, en ce moment, l'énorme fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres, au sein des pays entre eux, se creuse dans le domaine du savoir. Il faut inverser cette tendance. C'est là l'un des défis à long terme de la coopération au développement.

7.5.2. Valorisation des langues ethniques.

Au lieu de s'arrêter à des débats polémiques, voire démagogiques d'opposition langues ethniques/ français, il faut valoriser la langue maternelle. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux langues. Le jeune gabonais a besoin de ces deux vecteurs de communication. D'ailleurs, on considère avec raison que le français, langue d'usage minoritaire au Gabon, ne peut assurer à lui seul le développement économique, scientifique et culturel de la Nation.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment concevoir et mettre en œuvre une nouvelle philosophie du développement qui part de l'homme et qui se met au service de l'homme. Dans cette optique, il est nécessaire de faire de la langue maternelle et de la culture, en général, la finalité même du développement.

La valorisation de la langue maternelle se fera de pair avec la protection et la promotion du patrimoine culturel. Comme on a cessé de le répéter, « *ce n'est pas donc le français en soi qui caractérise et détermine la Francophonie que sa coexistence avec d'autres langues*[1]. »

La Francophonie se doit d'être « globale », « plurielle ». Elle est riche de sa diversité. Chacune des communautés de l'espace francophone s'identifie à sa langue et à sa culture considérées comme l'excellence de sa vie et de sa pensée. Et la langue française commune à tous unit l'ensemble. Elle est un pont. Elle active la solidarité des peuples à l'intérieur d'une aire de modernité et d'échanges mutuels… L'association du français, des langues et des

[1] Actes de la Troisième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Paris, La Documentation Française, p.2OO.

cultures nationales devient donc dans ce contexte un impératif majeur. « *C'est par la défense du singulier que l'on sert l'universel, car la diversité fonde la liberté.* »

Conscients que l'héritage légué par le passé est nécessaire à la compréhension du présent et à l'édification du futur, il faudra encourager une politique de restauration des monuments anciens, de recueil, de diffusion et d'utilisation de la tradition orale à des fins d'éducation des générations montantes. De la même façon, il faudra aussi encourager la créativité culturelle, en donnant aux hommes et aux femmes l'habitude de créer dans des domaines aussi divers que la musique, le théâtre, l'artisanat.

La Francophonie doit donner à chacun la fierté de sa culture et faire prendre conscience que celle-ci est le fondement même du développement.

Le renforcement des institutions de recherche en sciences humaines doit être envisagé ; il serait souhaitable de créer de nouvelles institutions. Le développement des langues passe par leur instrumentalisation c'est-à-dire, leur transcription et leur codification. Des chercheurs nationaux aidés de confrères étrangers mettront en œuvre un programme de recherche terminologique et néologique afin que les langues nationales soient en mesure de représenter les concepts de la vie moderne.

Les résultats encourageant du RINT devraient permettre l'essai de programmes similaires pour les langues nationales, indispensables pour la vulgarisation des connaissances scientifiques et technologiques. Etant plus accessible aux masses rurales encore analphabètes et illettrées, les langues ethniques pourront contribuer plus efficacement à transmettre ces connaissances indispensables au développement.

L'école moderne a surtout consisté, depuis la colonisation, à inculquer aux gabonais les savoirs et les connaissances en relations avec les valeurs françaises. Ce faisant, elle a été le principal instrument de l'acculturation et de la dépersonnalisation des premières élites africaines. Déchirée entre le crépuscule des temps anciens d'un ensemble de pays vaincus et l'aube d'une nation en construction, l'élite, pour assumer le rôle que l'on lui réservait, devait être occidentalisée et partager les valeurs et la civilisation du colonisateur. L'anathème qui frappe tous les aspects des cultures gabonaises aura pour effet de faire croire que seule la civilisation occidentale porte les germes de l'espérance, de la réussite, du succès et du bonheur. La clef permettant d'accéder à un tel univers est la maîtrise de la langue coloniale, en l'occurrence, le français. La preuve sera donnée par le statut envié de l'interprète colonial qui bénéficiait des faveurs et des largesses des représentants du pouvoir colonial. L'école par un savant amalgame de la langue et l'écriture, laissa percevoir aux populations que le français est nécessairement la langue du savoir, de l'avoir, du pouvoir et de la résurrection. Ainsi se

construisit le mythe de la langue française capable de sauver le corps et l'âme des colonisés. Ce mythe a survécu aux indépendances et continue encore de nos jours, sous des formes nouvelles, de produire ses effets. Parler français est perçu, par les gabonais, comme une marque d'évolution, d'érudition et de grande intelligence. *A contrario,* ceux qui ne s'expriment pas en français sont considérés comme des ignares, des villageois. L'usage du français consacre dès lors, au Gabon, la fracture sociale entre la ville et le village. La ville apparaît dès lors comme un espace artificiel où seul peut valablement s'exprimer une langue aseptisée comme le français. Les autres lieux (villages, brousses, campagnes) se présentent comme des espaces sauvages et incultes, par conséquent réfractaires à la langue française. De nombreux romanciers africains ont suffisamment dépeint la dichotomie ville/ campagne pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister davantage.

A la différence des langues locales, appelées abusivement langues nationales, qui s'expriment sur toute l'étendue du territoire, le français est une langue des cercles. A ce titre, il vit encerclé par les langues nationales qu'il s'est évertué à maintenir à la périphérie pendant de nombreuses années : les grandes écoles et les universités constituent les fabriques des différents cercles d'expression du français (Pouvoir, Avoir, Savoir) à travers les diplômes délivrés. Ainsi, au mythe de la langue, se substitue le mythe du diplôme qu'il faut acquérir à tout prix.

Langue de la minorité scolarisée, le français se trouve littéralement assiégé par les langues ethniques. Pourtant le français est la langue officielle du Gabon. Tantôt nous mentionnons le caractère abusif de la terminologie « langues nationales » pour désigner les langues indigènes. En effet, celles-ci devraient être désignées de « langues officieuses » par opposition à la langue dite « officielle ». Ainsi le paradoxe de la situation linguistique du pays serait plus perceptible ! La langue de la minorité est la langue officielle et les langues de la majorité sont à la marge, à la recherche d'un hypothétique statut. Il se pose du coup, la question de la démocratie linguistique. Comment une langue aussi minoritaire peut-elle en imposer à toutes les langues indigènes ? En pareil cas, n'assiste-t-on pas à une hégémonie et à une dictature de la langue française, préludes à l'émergence de toutes les autres formes de dictature et de mal-gouvernance ?

Le malaise de s'exprimer et d'agir officiellement dans une langue minoritaire, et de surcroît exogène, n'a pas été seulement ressenti par les écrivains de la négritude. Les différentes tentatives faites pour tropicaliser le français aussi bien dans les productions littéraires que dans les échanges interpersonnels traduisent une volonté d'appropriation d'un outil problématique. En effet, la langue de la violence coloniale, la langue française semble

frappée du signe indien dans son évolution dans les pays francophones comme le Gabon. Si en France, elle est perçue comme la langue de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme, elle est perçue, par contre, dans les pays du Sud, comme la langue de la traite négrière et de la colonisation. Or, les indépendances qui ont consacré la libération du joug colonial ne se sont pas traduites par une libération du joug linguistique. Pourquoi ? La raison, à notre sens, tient aux conditions objectives de l'acquisition ou de l'octroi des indépendances en Afrique subsaharienne. Contrairement aux pays du Maghreb et de l'Asie, dont les indépendances s'inscrivent dans un processus de rupture violente avec le système colonial, les indépendances en Afrique du Sud du Sahara se présente comme une passation de témoin entre les colons français et les néo-colons africains. C'est d'une telle situation dont parle Frantz Fanon[1], en des termes caustiques, dans *Peau noire, masques blancs.* La langue française se présente comme la langue d'une minorité qui contrôle majoritairement, l'école, la politique, l'administration et les finances. Les langues de la majorité s'expriment avec facilité dans les espaces populaires, tels les campagnes, les marchés, les secteurs informels, les lieux de cultes, etc.

Le secteur artistique échappe en principe au diktat de la langue française, car il est, en grande partie, dévolu à tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas pu se frayer la voie de la réussite par l'école et les diplômes. A l'exception de la littérature moderne écrite, qui s'exprime majoritairement en français, la littérature orale est rendue à travers les contes, mythes, légendes, devises, devinettes proverbes, épopées et chansons dans les langues ethniques gabonaises. Parmi les genres oraux les plus pratiqués se trouve la chanson, qui conserve une grande vitalité qui lui permet de se renouveler constamment et d'intégrer les préoccupations et les aspirations sociales.

Le Gabon, à l'instar des pays africains francophones, a érigé le français en langue officielle et accordé le statut de langues nationales à la soixantaine de langues pratiquées par les différentes ethnies en présence sur le territoire avant la colonisation. En tant que langue officielle, le français est la langue de l'administration, de l'école, de la politique, de la diplomatie, de l'économie, de la santé, etc. mais reste toutefois pratiqué par une minorité. Une telle situation a du mal à s'inscrire dans la durabilité, comme l'écrivait Calvet : « *Il sera par exemple difficile d'imposer à un peuple une langue nationale dont il ne veut pas, ou dont il pense qu'elle n'est pas une langue mais un dialecte. Il serait également peu cohérent de chercher à imposer pour cette fonction une langue minoritaire s'il existe une langue*

[1] Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs,* Paris, Seuil, 1975.

majoritaire dont elle ne veut pas[1]. »

Les raisons objectives et subjectives qui ont prévalu au choix du français comme la langue officielle ne peuvent en aucun cas engager une population dont l'avis ne fut jamais requis. Aussi, la langue française apparaît-elle comme la survivance d'une décolonisation inachevée ou la continuation d'une colonisation sous une forme nouvelle (néocolonialisme).

La question des langues nationales au Gabon n'est pas simple, car elle se trouve liée à la question de la Nation et de l'Etat. La langue nationale doit être la langue de la Nation. Elle doit pouvoir assurer la communication entre tous les Gabonais du nord au sud, de l'est à l'ouest. Aucune langue du Gabon n'a une telle envergure. La coexistence d'une soixantaine de langues ethniques qui avaient certes, avant le découpage colonial, le statut de langues nationales à l'intérieur des différentes entités territoriales, ne fait pas d'elles automatiquement des langues nationales au Gabon ! A cet égard, on peut faire remarquer que, sans être à proprement parler des langues nationales, certaines langues du Gabon (fang, punu, téké) ont un statut de langues internationales[2].

La seule qui assure la communication sur l'ensemble du territoire national et qui se trouve de surcroît être la langue de l'Etat est la langue française. Par conséquent, une telle langue ne peut être qualifiée de langue étrangère. Tout au plus est-on fondé à dire qu'elle est d'origine étrangère (ou qu'elle s'est prévalue d'une autre nationalité), mais la réalité est qu'elle constitue la langue d'expression de la nation nouvelle. La langue française est aujourd'hui consubstantielle de la nationalité au Gabon. Elle ne se contente pas seulement de faire partie des langues nationales du Gabon, elle est la langue nationale en dépit de ses origines douteuses ! C'est la situation linguistique de la majorité des Etats subsahariens, comme le souligne la remarquable étude de l'équipe de recherche de MENDO ZE en démontrant que « *le français au Cameroun est à la fois langue étrangère, langue nationale, langue officielle, langue véhiculaire et langue maternelle*[3] »

La soixantaine de langues présentes au Gabon, qui ont jadis été langues nationales, ont subi une dévaluation, depuis la colonisation, qui les a réduites au statut de langues ethniques dans un nouvel ensemble recomposé. Prises individuellement, elles ne sont pas équipées pour exprimer la nation gabonaise en construction. Et peu de choses sont faites en ce sens. Désormais on a, face à la langue officielle qu'est le français, des langues indigènes ou endogènes qui se caractérisent par leur antériorité et leur sécularité (d'aucuns parleraient

---

[1] Louis -Jean Calvet, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, 1996, p.51.
[2] Elles sont parlées dans au moins deux pays et constituent par endroit des langues véhiculaires.
[3] *Le français langue africaine. Enjeux et atouts pour la francophonie,* sous la direction de Gervais Mendo Ze, Paris, Publisud, 1999.

d'autochtonie) sur des portions du territoire national. La langue française est apparue dans des cercles qui se sont élargis, par le fait d'une planification linguistique, tandis que les langues ethniques ont une tendance à l'enferment et à l'atrophie. Elles se « bantoustanisent », en dépit de la création de centre d'éducation non formelle et d'un ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation. Les moyens mis en faveur de la promotion des langues ethniques sont dérisoires face à l'armada déployée pour faire du français une langue planétaire. Dans ces conditions, la francophonie apparaît comme un parapluie à l'ombre duquel les langues ethniques sont entretenues sous bonnes serres ! C'est contre une telle tutelle que nous nous insurgeons pour la sauvegarde de la diversité langagière et de la diversité culturelle.

Le choix opéré pour les langues ethniques demeure problématique dans la mesure ou les langues ethniques, qui sont ou non des langues maternelles, ne sont pas véritablement des langues nationales. Or la spécificité des groupes ethniques est d'avoir une même langue en partage qui permet aux individus de se reconnaître et de se sentir différents des autres. Les Fang, les Punu, et les Téké, qui n'appartiennent pas au même groupe ethnique ne partagent pas, par conséquent, une langue ethnique.

Sur le plan sentimental, les langues ethniques, en tant que legs des ancêtres, constituent un capital à transmettre aux générations futures. Nous recourons au mythe, à la légende et à l'histoire pour susciter un respect religieux pour le patrimoine linguistique. C'est à cette fin que sont invoqués les illustres ancêtres fondateurs (dont les paroles sont considérées comme sacrées) des divers groupes ethniques composant la mosaïque gabonaise.

Sur le plan économique, les langues ethniques sont des langues de proximité. Nul n'est besoin d'emprunter un bateau ou un avion pour se rendre en France (dans le cas du français) ou en Angleterre (dans le cas de l'anglais) pour avoir accès au fang, au punu, ou au téké. Autant dire que les gabonais sont proches de leurs langues ethniques pour peu qu'ils veuillent s'y intéresser.

Le combat pour la valorisation des langues ethniques doit être mené, non seulement pour garantir la diversité culturelle, mais également pour donner au Gabon et à l'ensemble des pays francophones, une chance de construire un développement durable qui prenne en compte l'aspiration de la majorité.

La question du multilinguisme qui est présentée, assez souvent, comme un handicap, doit être repensée en profondeur. Si la langue est un bien culturel, il est absurde de considérer le multilinguisme comme une malédiction dont il faille se défaire. Le statut de la langue française en pleine évolution ; il y a lieu d'en tenir compte. Car, combien de temps et combien de locuteurs faut-il à la langue étrangère pour devenir une langue nationale ? Autrement dit, le

caractère étranger d'une langue (ou de toute autre réalité) est-il un état passager ou définitif ? En tant qu'outil de communication entre les hommes, les langues du monde doivent coopérer et n'ont pas servir de prétexte à des hégémonies culturelles, politiques ou économiques.

7.5.3. Diversité culturelle et linguistique.

« *Si nous n'y prenons garde et si nous n'agissons pas de concert pour qu'il en soit autrement, nos élites d'abord et peut-être ensuite nos peuples ne parleront plus le français. Voici le péril extérieur qui nous guette à l'horizon*[1]. » Ainsi s'exprimait S.E.M. Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire au Sommet de Hanoï, en novembre 1997.

Le cri d'alarme se justifiait par la crise du système éducatif. La menace est réelle. Elle est d'autant plus inquiétante que les tentatives pour enrayer le danger se sont avérées à ce jour inefficaces.

Toutes les prévisions, même les moins pessimistes, annoncent une aggravation des causes profondes de cette crise et laissent craindre des conséquences qui risquent de devenir catastrophiques en ce qui concerne la société, la culture et l'économie, aux plans social, culturel et économique en réduisant de façon continue les chances offertes à la jeunesse de demain.

Ces sombres perspectives loin de conduire au découragement, devraient offrir l'occasion d'engager une détermination un ensemble d'actions en vue de freiner, dans un premier temps, la progression de la crise et dans un second temps, de la surmonter.

Dans cette perspective, le gouvernement gabonais doit auparavant procéder à une évaluation courageuse et lucide de son système éducatif et adopter des choix réalistes pour mobiliser de manière concertée les ressources de la solidarité francophone, en vue d'atteindre les objectifs primaires.

Compte tenu de l'interaction permanente entre l'amélioration de l'apprentissage des langues et l'amélioration des systèmes éducatifs, le choix pourrait porter sur le bilinguisme.

- L'amélioration de l'enseignement du français passe d'abord par la formation des personnels d'éducation : enseignants, cadres responsables de la pédagogie, de l'administration et de l'élaboration des manuels scolaires.

La formation des enseignants du français se situera dans une perspective dynamique et continue. Il serait souhaitable qu'ils parachèvent leur formation initiale en bénéficiant d'une

[1] Actes de la Troisième conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Paris, La Documentation Française, p.2O5.

préparation professionnelle dans un pays francophone. Le bain linguistique et l'environnement culturel leur seront du plus grand profit. Les échanges linguistiques et culturels seront aussi d'une grande utilité.

Pour les inspecteurs et les conseillers pédagogiques, les techniques d'évaluation devraient constituer l'objet principal de la formation sans laisser de côté l'actualisation continuelle de la connaissance dans le domaine des différentes spécialités.

La formation des administrateurs et planificateurs de l'éducation et de la formation porterait sur les techniques de planification et de gestion de l'éducation de manière à la fois théorique et pratique.

La conception et l'élaboration des manuels scolaires seront une garantie certaine de l'adaptation des programmes et des contenus ou contexte socioculturel du pays. Enfin, le soutien à l'édition scolaire et à la fabrication de matériels didactiques s'attachera à promouvoir la réalisation de manuels scolaires adaptés et de grande diffusion.

L'aide à apporter à l'enseignement devrait aussi servir à la valorisation de notre culture nationale qui constituera un des facteurs de rapprochement et d'intéressement de nos populations à la Francophonie. Une coopération concrète axée sur l'Homme, agent de progrès et de développement sera le meilleur gage de popularité et de rayonnement de la Francophonie. On ne dira jamais assez l'importance de la culture comme moyen de vivre ensemble et comme conditionnement de la capacité d'une société à produire des concepts lui permettant de s'inscrire dans le temps et de produire ses propres richesses.

Notons le caractère non négligeable de la diversité culturelle et linguistique et la nécessité de la sauvegarder en tant qu'elle est une dimension essentielle d'un véritable développement durable. L'espace francophone comme lieu d'expression d'un multilinguisme où le français, langue officielle, cohabite de façon conviviale avec les langues nationales identitaires, devrait se donner les moyens de promouvoir toutes les initiatives ou politiques qui feraient de la prise en compte systématique de la diversité linguistique et culturelle, de la biodiversité et de l'interculturalité, un pilier, un fondement réel du développement durable.

Pour ce faire, l'espace francophone, nourri de plusieurs identités culturelles, devrait mettre tout en œuvre pour faire du droit à la langue et à la culture un droit fondamental de l'homme. Aucun peuple au monde ne s'est développé en dehors de sa langue et de sa culture, et on ne peut penser et assurer le développement durable sans une connaissance approfondie des paradigmes majeurs de la nature, de l'homme, de l'environnement propres à chaque société. L'appropriation et la valorisation des savoirs dans leur riche diversité, la généralisation de l'éducation à tous les niveaux, la prise en compte de la production

intellectuelle notamment celles des femmes, sont autant d'éléments qui doivent fonder le projet de solidarité de l'espace francophone. Son originalité et sa dynamique passent par-là.

La mondialisation ne se réduit pas à la globalisation financière et économique. Elle met en présence diverses représentations du monde portées par les fonds culturels distincts. Ces représentations ne peuvent pas être simplement réifiées à travers leur valeur marchande. Si la mondialisation est incontournable, il faut alors renouveler autant l'action que la réflexion en vue de construire un ordre cosmopolite dans lequel le projet national n'est pas dépassé mais redéfini et mis en relation avec les autres enjeux planétaires.

A moins d'accepter les risques d'un darwinisme culturel ou l'hégémonie des cultures qui disposent des moyens les plus puissants, on ne peut admettre la disparition de la diversité des langues et des cultures. Ce défi de la diversité consiste à se donner les moyens de vivre ensemble nos différences tout en assurant une interaction équilibrée entre les sociétés et les cultures. Il consiste à prendre conscience du rôle fondamental de la langue dans le développement durable et pour la mise en œuvre d'une démocratie authentique, ainsi que du fait que le respect des droits de l'homme implique celui du droit à la langue. La politique de la diversité linguistique et culturelle de la francophonie s'inscrit dans une telle perspective.

Dans cette perspective, nous vous proposons un certain nombre de propositions et de recommandations.

- Premièrement.

Le renforcement des rencontres entre les aires macro-culturelles comme celle qui a lieu à Mexico au mois d'avril 2OO3 et qui a permis aux aires linguistiques et culturelles francophone, hispanophone et lusophone d'entreprendre un dialogue fructueux sur les questions de la coopération, de la diversité et de la paix. Ces rencontres devront prendre désormais en compte l'aire africanophone.

-Deuxièmement.

La mise en place dans le respect de la souveraineté de chaque Etat, d'un « multilinguisme fonctionnel hiérarchisé » qui implique un aménagement linguistique axé sur deux, voire trois langues : (a) la langue du milieu, (b)une langue de communication internationale, (c) une langue transfrontalière, portée par un système éducatif formel, non formel, informel refondé et soucieux d'une bonne articulation et d'une parfaite convivialité entre langue en présence.

En cette matière, l'élaboration par les responsables de l'Organisation Internationale de la Francophonie d'un document-cadre d'orientation des politiques linguistiques, au niveau de l'espace francophone concrétiserait la volonté politique exprimée de promotion de la diversité

linguistique et culturelle. Encore faudrait-il que ce document fasse l'objet d'une volonté d'être suivie d'effets. Différents documents et recommandations reposant sur des travaux fort bien argumentés sont demeurés lettre morte (par exemple, le « projet francophone, enjeux et défis » suivi du « plan décennal 199O-2OOO d'aménagement linguistique de l'Afrique »), créant ainsi un malaise certain auprès des scientifiques.

- Troisièmement.

La mise en place d'un projet de Conseil Mondial des Cultures. En vue de résorber le déficit démocratique qui affecte les décisions extra nationales, il serait indiquer d'envisager une instance politique de concertation, de proposition et de supervision ouverte aux pouvoirs publics, à la société civile, aux organismes internationaux oeuvrant dans le domaine culturel et aux experts. Cette instance va tenter de concilier les divers intérêts en vue d'établir un cadre d'exercice de leur jouissance dans le respect du rôle de chacun des acteurs. Cette démarche permettrait de légitimer les décisions à prendre et de superviser le fonctionnement du régime de l'interaction entre les cultures. De manière pragmatique, avant les conférences générales de l'UNESCO par exemple, cette instance pourrait organiser les délibérations publiques suivant un processus et un calendrier convenus, en utilisant les moyens modernes de communication, notamment l'Internet, pour discuter des enjeux, concilier les intérêts en présence, faire émerger les propositions et un processus de décision acceptable pour ensuite superviser la mise en œuvre des décisions. Ce processus de concertation diffère de la simple consultation puisqu'il pourrait conduire à des formules de co-régulation.

- Quatrièmement.

La mise en place d'un forum de concertation sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial. C'est à travers les débats au sein de ce forum que sera possible la mise en place des instruments d'une mondialisation maîtrisée. Justement l'approbation, par la Conférence ministérielle sur la culture organisée par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à Cotonou (Bénin) en 2OO1 suivie de l'expérimentation d'un processus de concertation sur les enjeux culturels s'inscrit dans une telle dynamique. Sa mise en œuvre à travers le site www.planetagora.org permet d'amorcer les débats régionaux et sectoriels susceptibles de déboucher sur des propositions réalistes qui pourraient être présentées à travers des instances décisionnelles ou donner lieu à des initiatives originales.

Ces deux initiatives favoriseront l'élaboration en cours de la Convention mondiale sur la diversité culturelle, instrument normatif et contraignant, souhaité unanimement par l'Assemblée Générale de l'UNESCO (fin 2OO1), souhait que les pays de l'espace francophone se doivent de satisfaire.

- Cinquièmement.

La promotion des productions et des industries culturelles dans les pays africains de l'espace francophone en encourageant l'utilisation des langes africaines, en particulier au niveau des écrivains. Dans la majorité des Etats africains de l'espace francophone, il existe un potentiel culturel latent mal exploité ou qui s'insère difficilement dans les filières mondiales de circulation et de distribution des produits culturels. Outre qu'il témoigne de l'extrême richesse de créativité des populations, ce potentiel qui aurait pu apporter en termes financier et de reconnaissance reste embryonnaire. Il en va de même des industries culturelles qui sont pratiquement inexistantes. Si l'on peut expliquer cette situation par le fait que l'on n'a pas encore suffisamment conscience de ce que la culture peut rapporter, il reste que l'enclavement des produits culturels, l'absence des structures de gestion aptes à faire une véritable industrie n'existent pas.

Dans ce domaine, au-delà des politiques que chaque Etat peut mettre en place, il faut des dispositions au plan du droit international afin que les africains ne soient pas encore une fois de plus victimes des oligopoles culturelles comme c'est le cas en ce moment avec les subventions accordées par les pays industrialisés à leurs agriculteurs et qui rendent peu compétitifs les productions agricoles africaines sur le marché mondial. Ces dispositions doivent permettre aux pays africains de la francophonie avec l'appui de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, notamment le Fonds d'Investissement pour les Industries Culturelles de rendre visible la culture et les productions culturelles africaines.

Sixièmement.

La mise en œuvre dans l'espace francophone par les Etats de véritables politiques culturelles propres à sauvegarder l'expression de la diversité et de la richesse culturelle. L'élaboration de stratégies éducatives et pédagogiques pour la préservation des patrimoines culturels nationaux devrait prendre en compte les besoins et les opinions des communautés linguistiques.

CONCLUSION

Notre étude nous a permis de retracer l'évolution de la Francophonie et d'apprécier les différentes formes de la contribution gabonaise à l'essor de l'Institution. Comme dans de nombreux pays, répartis sur les cinq continents, la Francophonie est une réalité vivante au Gabon. Malgré les contraintes de toutes sortes, les Gabonais veulent rester fidèles à la Francophonie. A l'écoute des voix de ses populations, nous avons tenté d'exprimer les revendications essentielles et de faire quelques suggestions pour maintenir intacte cette flamme francophone dans un Gabon qui ne dispose que du français pour faire entendre sa voix dans le concert des Nations. Un pays dont les écrivains se sont toujours enorgueillis de leur filiation française. Un pays qui a compté et veut compter sur la solidarité francophone pour écrire de nouvelles pages de son histoire.

Convaincus que la Francophonie est un outil essentiel de formation, d'information et de développement et qu'elle dispose incontestablement des atouts suffisants pour promouvoir la coopération économique, culturelle fondée sur la spécificité et la complémentarité francophones, nous plaçons en elle, de grands espoirs pour l'avènement d'un monde meilleur de justice et de paix.

On peut partager l'optimisme du professeur Edmond Jouve :

« La Francophonie vivra si sont réussies ses noces avec la langue française. Celle-ci sera d'autant mieux à même de jouer son rôle qu'elle respectera les autres langues. Le français, en effet, ne doit pas être une tour ou une cathédrale, mais une passerelle destinée à faire mieux communiquer entre elles les civilisations qui se partagent le monde. En dépit des difficultés et des bouleversements de tous ordres, la paix vaille que vaille, a su reprendre le dessus et, du moins le globe ne s'est-il pas embrasé. Les liens de coopération tissés entre les Etats ont, sans doute, contribué à cet apaisement. Un autre facteur y a aidé : la lutte en faveur des droits de l'individu. Aussi longtemps que, sur cette terre, une majorité d'hommes et de femmes lutteront en leur faveur, l'irrémédiable ne devrait pas se produire [1]»

Au demeurant, peut-on espérer que la Francophonie réussira là où de nombreuses organisations internationales engagées dans la défense de la paix ou du

[1] Edmond Jouve, *Relations internationales*, Paris, PUF, 1992.

bien-être de l'humanité, avaient échoué pour n'avoir pas choisi l'unité dans la diversité ?

On a cru naguère que pour développer le continent africain, il fallait lui imposer des modes de pensées, de vie et d'expression aux antipodes de l'âme et des aspirations proprement africaines ; il fallait effacer les traces de tout ce qui fait son existence même, c'est-à-dire les us et les coutumes, la mémoire collective dont les langues sont les principaux outils de transmission et de préservation. L'expérience a démenti ce funeste raisonnement. Elle a prouvé au contraire que l'intégration a sens unique, qui veut que les Africains accèdent à la considération et à la civilisation aux prix de l'abandon de leurs valeurs culturelles, est hautement pernicieuse tant pour le développement humain qu'économique. Les liens séculaires de coexistence entre les langues africaines et les autres langues et principalement européennes sont à la fois des liens d'ouverture et de blocage dans la mesure où ils ont permis aux africains d'une part d'accéder aux savoirs modernes véhiculés aux moyens des langues étrangères, et de siéger dans les tribunes internationales ; et d'autre part, de comprendre l'état d'acculturation et de domination dans lequel ils se sont enfermés, et qui a été rendu possible par la destruction de leurs structures sociales et culturelles de base.

C'est cet état qui bloque l'ingéniosité et la créativité des Africains. Celles-ci tirent leurs racines dans les perceptions culturelles dont les langues restent fondamentalement et sociologiquement le creuset et le moyen de projection vers l'inconnu, du fait que ce qui est dit vient de ce qui est pensé et intériorisé, et dans ce qui est pensé repose l'intuition de la création, et donc du développement. Mais comment projeter une pensée endogène à travers une langue qui, au contraire repousse son exacte implication ?

Il est une réalité indéniable : la langue reste l'outil principal de diffusion d'une culture et la culture est la base de tout développement endogène. La langue identifie techniquement et culturellement, plus que tout autre facteur, la nature et l'origine des inventions et des pensées. C'est pourquoi les langues doivent procéder par la trouvaille des concepts africains dérivants des recherches fondamentales.

Aujourd'hui, le Gabon se trouve enfermé dans un dilemme : comment préserver, développer et promouvoir la culture et les langues du pays alors même qu'on est en proie à l'influence des valeurs extérieures qui se sont immiscées par le biais des langues étrangères dans presque tout l'univers social et culturel gabonais. Alors que l'on

reconnaît l'impérieuse nécessité de préserver les langues ethniques, les interrogations ne manquent pas, notamment au sujet de l'usage des langues gabonaises dans l'enseignement. Trop insister sur les langues locales peut –être handicapant aux plans économiques et scientifiques, mais ne pas les mettre en valeur, c'est les condamner à régresser.

Toutes ces observations ne manquent pas de pertinence et apparaissent même du point de vue de l'équation qu'elles présentent comme des sujets d'interpellation à l'adresse des hommes et des institutions qui doivent œuvrer pour le rétablissement d'un nouvel ordre linguistique naturel et équilibré, appelé à protéger les patrimoines linguistiques gabonais menacés de disparition. Par delà les observations et les réflexions, il est opportun de rappeler que ce que les traditions culturelles ont consacré, aucun subtil raisonnement, fût-il d'un esprit intelligent, ne pourrait le supprimer d'un trait. Entendons par-là l'esprit de ceux qui font la tentative de modifier le cours de l'histoire africaine en y injectant par opportunisme (sans considérations des valeurs sociales) des éléments culturels aussi bien porteurs de bienfaits que déséquilibrants.

Enfin, ces réflexions ne sauraient constituer des arguments pour mettre systématiquement en cause l'usage des langues étrangères. Ce serait faire preuve d'un anachronisme exacerbé, d'autant que ces langues méritent leur part de considération chez les gabonais qui se sont abreuvés et s'abreuvent encore de ce qu'elles ont d'universel, c'est-à-dire, la technicité et la scientificité. Aussi, toute démarche relative aux problèmes posés par la coexistence des langues ethniques gabonaises avec les langues étrangères, ainsi qu'aux solutions envisagées, doit- être, surtout du côté des gabonais mesurés et relativisés. Comme on le voit, ce dilemme et ce paradoxe nous installent dans le cœur du problème, celui de l'absolue nécessité de réhabiliter, développer et promouvoir les langues ethniques gabonaises dans l'optique de leur internationalisation, en même temps que s'imposent le respect et l'usage modéré des langues étrangères en temps que langue-partenaires et non plus paternalistes, tant qu'elles puissent encore contribuer à ouvrir aux gabonais des horizons internationaux dans différents domaines.

On a l'habitude de désigner péjorativement comme « sauvages » les peuples voire les races et les langues qui ne sont pas « contaminés » par d'autres valeurs linguistiques imposées par l'histoire. Et pourtant, on observe paradoxalement que chez les peuples qui ont conservé leurs traditions, par la pureté de leurs langues, existe une certaine science qui ne demande qu'à être rationalisée et modernisée : Les pygmées du

Gabon connaissent l'anesthésie, soignent des maladies redoutables, inventent des substances anti-venins, etc. Cet exemple est édifiant et montre qu'à l'intérieur d'une culture donnée se fixent des savoirs que les mots extirpent de la pensée, la pensée qui est la volonté de solutionner les problèmes vitaux qui se poseraient dans la communauté. Les pygmées ont leurs mots pour exprimer dans leur langue tout ce qu'ils intériorisent dans l'esprit et qu'ils traduisent en actes. De même, dans les pays dits développés, l'évolution scientifique s'accompagne de l'explication dans les langues de découverte et d'invention au moyen desquelles on extériorise pour matérialiser les contenus impalpables de l'esprit et de la pensée. Ainsi, il apparaît que tous les termes et toutes les expressions technico-scientifiques, anciens et nouveaux de toutes les disciplines qui enrichissent les langues occidentales sont le reflet d'une civilisation ou d'une culture qui s'appuie sur la préservation des langues nationales. D'année en année, les encyclopédies s'étoffent de quantités de mots nouveaux. Les langues et la culture occidentales se valorisent davantage et génèrent par-dessus -tout, le développement.

Toutes les langues furent avant que le développement ne fût. C'est une logique, mécanique dirions-nous, qui tend à montrer que toutes les langues sont potentiellement bonnes à cultiver.

Paraphrasant Jean-Jacques ROUSSEAU qui dit que « *l'homme est né bon, c'est la société qui le corrompt* » nous dirons que l'homme gabonais et les langues ethniques gabonaises sont bons, c'est-à-dire capables de susciter des recherches et des inventions nouvelles, mais c'est encore la « société ouverte et moderne » qui les subjugue, consciemment ou inconsciemment, d'un côté ou de l'autre. Tel un animal agissant, rendu inoffensif et inactif par la muselière, tels paraissent les gabonais à qui on enlève l'usage de leurs langues d'origine. Se les réapproprier, correspondrait, pour les gabonais, à la fouille des vestiges hautement plus riches que ceux jusqu'ici découverts sur le sol gabonais par les chercheurs du « déjà là », de « l'existant », de la « matière finie » visible et palpable dont justement seules les langues sont à même de relever les mystères et les fonctions par le développement de la société.

On pourra simplement résumer cette réflexion par le souci légitime de rechercher une politique linguistique gabonaise équilibrée qui ait pour principe d'évolution la justice et la raison. Justice puisqu'il est urgent de rendre « opératives » les langues ethniques gabonaises en les préservant des altérations profondes, en les vulgarisant et en les enrichissant avec efficience par des découvertes auxquelles elles renvoient, de sorte qu'à partir de là, les gabonais redeviennent inspirés et créatifs et

pour que leurs langues soient à jamais reconsidérées comme des richesses et des valeurs incontournables par les partenaires du monde entier. Raison, car le réalisme voudrait que les gabonais adoptent comme patrimoines linguistiques d'appoint les langues étrangères qui les ont fait sortir historiquement de l'anonymat sur le plan international. C'est toute une politique dont le vaste chantier relève de la volonté politique, car il s'agira à la fois de défendre des valeurs fondamentales gabonaises et de trouver des voies de partage international qui allient originalité et complémentarité et qui garantissent la survie et la pérennité des unes et des autres langues. C'est au prix de cet effort que naîtra la vraie et la bonne compréhension entre les peuples producteurs par la reconnaissance réciproque de leurs différences qui sont autant de valeurs.

Ces vingt dernières années ont été la période de croissance d'une politique de la Francophonie qui invite à réfléchir.

De simple agent de liaison entre membres des institutions locutrices du français (universitaires, parlementaires, écrivains, opérateurs culturels) la Francophonie s'est muée en instrument de reconquête des vastes territoires perdus par la colonisation.

Nous en résumons ici la théorie officielle ; il s'agissait au départ de conjuguer les intérêts culturels et scientifiques de tous ceux « qui ont le français en partage » *A priori* c'était très positif. C'était un lien intercontinental qui contribue à désenclaver notamment les pays du Sahel ou de l'Afrique centrale. Un appel d'air. Ainsi qu'une infinité d'occurrences à saisir pour les usagers multinationaux de cette langue : stages, congrès, échanges, publications, concerts, projets, prix, fêtes et festivals.

Michel Guillou, alors Recteur de l'AUPELF-UREF, accueilli avec enthousiasme l'élection de Tahar Ben Jelloun, Amin Maalouf et Patrick Chamoiseau au prix Goncourt, de glorifier « *l'avenir de la francophonie qui est dans cette présence de l'universel, dans la conscience du multiple* » et d'encourager « *le lecteur qui choisit de ne pas s'enfermer dans la seule fréquentation de la littérature hexagonale*[1] »

Et plus loin, il citait encore des auteurs comme Ibrahima Ly, Hampaté Ba, Edouard Maunick, Abdourahmane Wabéri, Kateb Yacine.

Cette affirmation du plus grand angle de la francophonie et de sa vocation à embrasser les cultures et des langues différentes, sous la houlette débonnaire d'un français plus soucieux d'humanisme, indiquait peut-être un tournant dans la doctrine.

Le numéro de juillet- août du Monde de l'Education 1996 allait dans le même sens et nous aurait incité volontiers à l'optimisme si, en marge des articles souvent

[1] Michel Guillou, *La mangue et la pomme*, voyage en francophonie, John Libbey, Eurotext Paris, 1995.

pertinents, ne s'étalaient une publicité exclusivement appuyée sur les divers et nombreux organismes (institutions, cours de vacances, éditions, collections d'ouvrages, dictionnaires, etc.) enseignant et diffusant le français dans l'hexagone. Si donc, -pour qui sait lire à la manière de Barthes- le message commercial « francophoniste » perturbait les déclarations pluralistes ouvertes aux cultures d'autrui. Ce qui faisait pressentir un niveau du discours assez éloigné du niveau de la pratique sur le terrain.

Petit rappel : Initiée par Senghor, Diori et Bourguiba, la Francophonie avait dès 1962, commencé avec la création de la CONFEMEN, de l'AUPELF et de l'AIPLF. Elle se proposait alors d'établir des liens sectoriels assez souples entre les pays totalement ou partiellement de langue française ; c'était assez naturel en somme, pour les anciennes colonies notamment, et son orientation culturelle ne faisait que légitimer les programmes d'aide à l'enseignement tant secondaire qu'universitaire que la France assumait quasi seule en ces années d'après l'Indépendance.

Cependant quand De Gaulle proclama le « Québec libre » en 1967 on comprit que la francophonie pouvait soudain acquérir une dimension politique non négligeable. Dans ce cas particulier, elle soutenait les aspirations québécoises à l'autonomie face à l'hégémonie de leurs compatriotes plus américanisés ; « le Québec libre » se demande depuis lors si oui ou non il va divorcer d'avec son encombrant jumeau anglophone !

« *La Francophonie est une idée, un projet qui a aujourd'hui une histoire.*[1] » En trente huit ans, en effet, la Francophonie n'a cessé d'évoluer, ses structures de se multiplier, ses participants d'augmenter. Ainsi on a pu intégrer la Pologne et la Hongrie, le Cambodge et le Vietnam. Comment expliquer qu'une soixantaine de pays partagent au sein de l'Entente francophone la même langue, des valeurs communes, des objectifs identiques et prioritaires ?

L'enjeu de la Francophonie, ce n'est pas seulement de savoir comment la langue française conservera un destin mondial manifeste, mais de faire en sorte que les francophones partout à travers le monde apportent des réponses adéquates, inventives et attentives aux défis du présent et de l'avenir .

Et notre auteur précise : « *Nous ne célébrons pas de vagues appartenances linguistiques et culturelles, mais la nécessité impérieuse d'une solidarité pratique, agissante… entendez politique, économique.*[2] »

Cette évolution de la Francophonie entre la convention de Niamey en 1970 et cette déclaration d'un militantisme sans fards en 1995, s'éclaire avec la tenue du premier Sommet

[1] M. Guillou, op cit, p.33.
[2] Ibidem.

francophone à Paris en 1986. Ce premier Sommet marque la fondation de la Francophonie politique et institutionnelle, et ce tournant amorcé par Mitterrand, sera officialisé par la création d'un secrétariat d'Etat à la Francophonie. Chirac, accédant à son tour à la présidence, va renforcer ce mouvement, sans états d'âmes, et avec plus de convictions encore que son prédécesseur.

Tout comme la Négritude en son temps, la Francophonie s'est constituée en idéologie. Généreuse d'ailleurs, les droits de l'homme, la démocratie ; l'espace économique francophone (marché potentiel de 5OO millions de personnes) : les industries culturelles et les technologies de communication, dont les autoroutes de l'information sont le point d'aboutissement ; et la multiplication des sites francophones sur Internet devient l'enjeu ultime pour sauvegarder l'exception culturelle… française bien entendu, devant la marée envahissante de l'anglais.

Nous voici loin des objectifs premiers des Bourguiba, Senghor, Diori… Car dans cet élan activiste la France n'est plus dans une situation de partenaire ; mais elle a résolument pris le leadership, pardon le commandement. Elle est plus que jamais le centre, la métropole, qui irradie sa vision du monde sur les cultures de la périphérie. Et le français chargé tant de valeurs morales et de richesses techniques devient le vecteur linguistique adéquat pour accéder à la fois à l'humanisme et à la modernité.

Cependant nul ne peut nier le fait du recul momentané du français dans le monde. L'anglais a pris la place de la « langue seconde » dans une majorité des pays de la planète, y compris ceux de l'Asie. Enfin, toute l'Europe, y compris celle du Nord et de l'Est, l'anglais est déjà langue véhiculaire et langue des affaires, la France, l'Espagne, et l'Italie exceptés. Et de moins en moins.

Le français est donc en position défensive sur le plan international et s'efforce d'être au moins « présent » sur les technologies de pointe où l'anglais a déjà envahi tous les réseaux. Exemple : Internet justement.

C'est dans cet environnement géopolitique qu'il faut interpréter une certaine « arrogance » du français… c'est le coq gaulois qui défend sa francitude. On est toujours le colonisé de quelqu'un…

L'impérialisme coca-cola n'est hélas ! pas un mythe, et sa culture est bel et bien « glottophage » comme l'a si bien démontré Jean Louis Calvet[1] en son temps… La pugnacité du français est donc nécessaire s'il veut résister efficacement au phagocytage anglosaxon.

Il demeure qu'en Afrique plus qu'ailleurs, cette dimension politique de la

[1] J.L. Calvet, op. cit.

Francophonie est accueillie avec nombre de réserves. Elle souffre de connotations neo-coloniales ou ressenties comme telles sur les territoires des anciennes colonies. Et même au Québec. Ecoutons l'écrivain Hédi Bouraoui pourtant tout acquis au français, et qui est professeur à l'Université d'York, Ontario :

« *Nous avons dénoncé le centre monopolisant le pouvoir éditorial, financier et promotionnel qu'est Paris, qui contrôle tous les circuits culturels à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hexagone, et brouille les différences au nom de l'unicité de la langue française. Ainsi, les cultures d'expression françaises, celles des provinces de l'Hexagone, du Québec, des anciennes colonies ou des pays récemment inclus dans les sphères du français, sont rejetées dans une marginalité aliénante.* [1]»

Si Baraoui exagère en incluant les provinces françaises dans la « périphérie », il faut lui donner raison pour le reste…

En dehors même des circuits d'édition et du monopole culturel parisien sur les médias (journaux, revues éditions, TV5 et autres), il faut remarquer qu'une certaine façon de « vendre » le français d'en faire une promotion appuyée et un éloge continu « agace » les milieux intellectuels africains qui rendent cette politique francophone responsable de l'«étouffement » des langues africaines.

Ainsi Guy Ossito Midiohouan, professeur de français à l'Université du Bénin, a écrit un ouvrage à ce sujet où il explique les motifs de cette irritation devant l'ambiguïté du discours francophoniste :

« *Contrairement à ce qu'affirme l'idéologie dominante, le fondement de la francophonie n'est pas culturel. Elle répond à des intérêts politiques dont les liens culturels tissés par la langue française ne sont qu'alibi… Nous devons prendre conscience qu'en Afrique nous sommes d'abord et avant tout non pas des francophones mais des Africains.*[2] »

Et de s'étonner que de plus en plus une certaine presse mette en valeur dans un écrivain non son originalité, ou son talent, ou sa représentativité nationale, ou la pertinence de son message, mais sa qualité de francophone, qui, pour Midiohouan, est somme toute secondaire.

Car comme le rappelle le professeur congolais Takizala Masoso « *l'Africain qui s'exprime en français dans des situations quotidiennes ne le fait pas au nom de la francophonie* » et l'écrivain pas davantage. Et il rappelle que « *le moi profond de tous les Africains se traduit par les langues africaines.* » Ce qui signifie qu'écrire en français

[1] Quelle francophonie pour demain ? dans *Jeune Afrique* 28 septembre 1995
[2] Ossito Midiohouan : *Du bon usage de la Francophonie,* CNPMC, Porto Novo 1994.

n'équivaut en rien à une adhésion à l'idéologie de la Francophonie : c'est une nuance capitale qu'il conviendrait de saisir pour éviter tout malentendu[1].

Cette sensation d'être embrigadé dans un combat contre le monde anglo-saxon, gêne profondément les Africains dont la moitié des voisins continentaux parlent l'anglais.

Et c'est enfin le professeur français J.P. Lautenbacher[2] qui indique, la suite, combien ces sentiments de frustration sont totalement ignorés des organes de presse française qui ne s'intéressent guère aux opinions contestataires de la « périphérie ».

Cependant que les instances francophones demeurèrent longtemps insensibles à ces accusations et poursuivent une démarche triomphaliste et missionnaire, de Sommets en Sommets fortement médiatisés.

Sans vouloir trancher dans ce nœud d'incompréhensions mutuelles, nous tenterons seulement de rappeler que le français n'est compris qu'à hauteur de 20 à 30% dans les pays africains dits francophones. Que les langues africaines sont toujours et de plus en plus les véhicules réels de la communication quotidienne, vu la « descolarisation » qui augmente avec la forte démographie, et l'incapacité des gouvernements à augmenter les écoles en proportions suffisantes (quoiqu'en disent les statistiques officielles à visée politique).

Que donc les protagonistes du « tout-francophonie » auraient intérêt à prendre quelques précautions.

Ainsi serait-il abusif de suggérer à ceux qui proposent et disposent de l'importance logistique francophone en Afrique ex-française, d'en user avec plus de tact envers les idiomes de leurs anciens sujets ? De s'intéresser quelque peu à leurs efforts de productions écrites et orales dans ces langues sans pedigree, mais dont Delafosse, Cendars, Equilbecq, Gilbert Vieillard, Théodore Monod pour ne citer qu'eux, bien avant la guerre, avaient reconnu la richesse et les mérites ?

De ne pas afficher une indifférence, ou un complexe de supériorité tels, que même muets, ils sont inévitablement ressentis comme vexatoires ?

Mais au lieu d'envisager cet intérêt minimum aux langues africaines et d'envisager une reconnaissance qui leur rendrait justice, la politique de la Coopération comme celle de la Francophonie n'ont cessé jusqu'ici de les écarter de leur champ de vision. Et ce n'est que très récemment que leur attitude, ou du moins leur discours commence à changer.

Contrairement à l'attitude adoptée à l'égard des pays de l'Est ou du Vietnam, où l'on

---

[1] En témoignage « populaire » de ce malentendu, voir le courrier envoyé par un lecteur à *Jeune Afrique* du 30 octobre 1997.

[2] J.P. Lautenbacher : Du bon usage de la Francophonie… article dans *Bulletin francophone de Finlande* n°7 Jyväskylä 1995.

propose depuis plusieurs années des classes bilingues Hongrois-français, Vietnamien-français, en Afrique jamais la France ou ses porte-parole n'ont envisagé le bilinguisme scolaire : Fang-français (Gabon), Wolof-français (Sénégal), ou Ewondo-français (Camaroun), ou Bambara-français (Mali). On peut se demander pourquoi ?

D'autre part, toute une partie des instances de la Coopération et de la Francophonie semble avoir accepté que le français d'Afrique est condamné à une créolisation inévitable. Les linguistes français sont chargés d'élaborer des lexiques du français du Sénégal, du français de Côte d'Ivoire, du français du Rwanda.

Le petit « Dictionnaire universel » paru chez Hachette à l'intention des élèves Africains présente un grand nombre de termes et d'expressions locales ou encore d'usages inadéquats du lexique français, que n'ont pourtant jamais sanctionnés aucune académie ni université d'Afrique , de France ou d'ailleurs. On a donc pris la liberté de laisser dériver la langue dans les écoles sans contrôle scientifique !

Senghor avait essayé de contrôler ce mouvement en soumettant à l'Académie française certains termes africains. Mais, il a été pris de court par des linguistes amusés par l'exercice et favorisant ainsi l'avènement de plusieurs créoles africains, car, ces français d'Afrique se divisent en fonction des langues autochtones qui les informent : ainsi celui du Gabon est fortement investi par les différentes langues ethniques existantes, celui du Sénégal par le wolof, celui de Côte d'Ivoire par les dialectes akan, celui du Cameroun par l'ewondo et le pidjin de Douala, celui des deux Congo par le lingala, le lari et autres idiomes parlés à Brazzaville.

On pourrait imaginer ce que donnerait un Congrès interafricain où la langue officielle serait le français d'Afrique. Chaque congressiste se mettant à parler le sien avec de surcroît son accent déformant ; la communication serait si perturbée que l'on reviendrait bien vite au français standard.

Les instances de la Francophonie réunies à Libreville en 2OO3 semblent avoir enfin pris conscience du problème, ce qui ne veut pas dire qu'elles en aient perçu clairement les solutions.

Ce n'est pas simple en effet. Les africains ont fait tant de bâtards à la langue française qu'il devient souvent difficile, par ici, de reconnaître la langue de Voltaire !

Aussi n'est-il pas étonnant que d'ores et déjà la mort du français en Afrique est annoncée par les linguistes les plus avisés. Ils prédisent la « pidjinisation » inévitable. L'avenir du français d'Afrique serait le « français de Moussa » à Libreville, Abidjan ou Kinshasa. Ce français petit nègre s'écrit dans maints journaux, ou circule en bandes dessinées,

voire même en petits romans populaires.

A ce train-là on peut se demander quel serait l'avenir de la Francophonie en Afrique ? Et si nos écrivains francophones, vrais, ne seraient pas de plus en plus isolés.

En somme, pour avoir refusé le partage volontaire et consensuel avec les langues africaines, une politique francophone agressive et bornée pourrait obtenir le contraire de son objectif : c'est-à-dire un français local qui serait devenu impropre à un usage culturel de qualité, et non exportable en Afrique comme dans le reste du monde.

Cette créolisation des langues serait donc très dommageable ! Pourquoi ?

« Une langue qui ne serait ni africaine ni française serait deux fois inutile » écrit Pierre Dumont[1] qui fut pourtant à l'origine de ces lexiques locaux.

On y perdrait et le français et les langues africaines, chacune possédant tant de qualités intrinsèques. Le métissage par voie populaire ne peut aboutir qu'à un très grand appauvrissement, dans ce contexte de sous-culture urbaine dixit la linguiste Aram Diop auteur du dictionnaire wolof[2].

Le « parler de la rue » abâtardit donc aussi, et c'est grave, les langues locales ; et s'il arrive à remplacer le français standard au Gabon, il perdra toute efficacité comme langue de communication internationale. Le sabir en résultant enfermera davantage le Gabon sur lui-même. Et ce serait l'échec de toutes les politiques scolaires coloniales, post-coloniales, et nationales. C'est Pierre Dumont, encore lui, qui conclut :

> « *Français et langues africaines pour longtemps encore seront présents ensemble sur la scène scolaire. Il faut donc se remettre au travail pour que cette dualité soit un facteur de progrès et non de sous développement*[3] ».
>
> Il s'agit donc afin de conserver l'intégrité du français comme des langues ethniques gabonaises, de se décider enfin d'enseigner celles-ci dans nos écoles à tous les niveaux ; de former pour cela convenablement des enseignants qui permettront d'éviter les échecs subis dans cette expérience en Guinée ou à Madagascar. De maintenir par ailleurs ou de redresser s'il y a lieu l'enseignement d'un français correct sans essayer de l'infléchir vers les formes linguistiques africaines, même s'il s'ouvre aux réalités locales.
>
> Encore une fois l'Africain n'étudie pas le français par amour[4] mais par

---

[1] Pierre Dumont, *L'Afrique peut-elle encore parler français* ? L'Harmattan, Paris, 1986 – P. Dumont, J. Blondé, D. Gontier, *Lexique du français du Sénégal* – NEA- EDICEF 1979.
[2] A. Diop, J. Doneux, *Dictionnaire Wolof* éd. Karthala, 1999.
[3] P.Dumont, op.cit.
[4] Sauf exception.

nécessité. Il a donc besoin d'un français opérationnel pour communiquer à l'extérieur de ses frontières.

Quant à sa langue maternelle, il lui faudrait l'écrire et la développer, voire réapprendre à la parler sans la farcir inconsidérément de mots étrangers qui la corrompent et la dénaturent.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1-LES SOURCES

1.1. LES SOURCES ÉCRITES.

1.1.1. Les sources d'archives.

1.1.1.1. Les Sources d'archives publiques.

Les Archives nationales du Gabon (ANG)

Trois fonds nous ont intéressés :

- *Fonds de la présidence de la République*

Série Affaires Politiques

Série Correspondances

Série Administration générale

- *Fonds religion*

Série Eglise catholique

-Fonds ANSOM (archives microfilmées)

Série Affaires politiques

Série politique et Administration générale.

Série Correspondance générale.

- **Le Centre d'Archives d'Outre Mer (CAOM)**

  Dossier 18 : Calendrier historique du Gabon (1880-1950)

  Dossier 60 : Swiderski Stanislas, Bwiti, Société d'Initiation au Gabon, 1964, 46p.

1.1.1.2. Les Sources d'archives privées

Archives Archidiocèse de Libreville (A.A.L.)

Situées à l'Archevêché de Libreville à l'entrée de la vallée Sainte-Marie en face de l'Ancien port, au Fort d'Aumale derrière la Cathédrale Sainte-Marie, les archives de l'Archidiocèse ne sont pas classées et elles sont mal conservées puisqu'une partie se trouve au petit Séminaire Saint-Jean. Ces archives qui remontent à 1948, sont composées de registres, circulaires, rapport, déclarations et messages. Elles ne traitent pas directement de la Francophonie mais elles sont une mine de renseignement indispensable.

- **Archives de la Congrégation des pères du Saint-Esprit (CSSP)**

Situées à Chevilly-Larue dans le Val de Marne, les archives de la congrégation du Saint-Esprit recèlent une mine importante de renseignements sur le Gabon. Elles sont classées par boîtes, dossiers et chemises. Chaque dossier comporte environ 10à 15 chemises.

- Boîte 1001 ; Dossiers A, B : (Gabon, documents divers)
- Boîte 1018 : Mgr André Raponda Walker (ethnographie ; linguistique.)
- Boîte 1019 : Mgr André Raponda Walker, écrits et vie.

- **Archives de l'Institut Charles de Gaulle (ICG)**

Située à Paris dans le 7ème arrondissement à la rue Solferino, l'I.C.G. conserve un carton d'archives de plusieurs dossiers sur les événements politiques, les sélections du R.P.F., la conférence de Brazzaville au Gabon. (1947-1958)

- **Archives du centre de Recherches et de la Documentation sur l'Afrique (CRDA)**

Située également à Paris dans le 10ème arrondissement à la rue Lafayette, le

C.R.D.A. conserve pour la période allant de 1946 à 1960 des archives sur la vie politiques et les élections au Gabon.

- **Archives de la Semaine africaine.**

La semaine africaine, jadis semaine de l'A.E.F. est un journal qui était dirigé par des missionnaires et qui bénéficiait, dans les années cinquante, du réseau de distribution des Missions. Les archives de cet hebdomadaire recèlent la collection complète du journal reliée par année, les lettres des correspondants, notamment les correspondants du Gabon après le coup d'Etat de février 1964.

1.1.2. Les sources imprimées

1.1.2.1. Annuaires, revues et périodiques.

- **A la documentation gabonaise (DOGAB)**

- Annuaire statistique de l'Afrique équatoriale française, Haut commissariat de l'AEF, Brazzaville, 1950 et 1956.
- Annuaire de la Fédération des territoires de l'Afrique équatoriale française, Haut commissariat de l'AEF, Brazzaville, 2 volumes, 1951 et 1955.
- Annuaire national de la République gabonaise, 1966 et 1967, Douala, Editions Les Points Cardinaux, 1967 et 1968.
- Le journal Officiel de l'Afrique Equatoriale Française. JOAEF (1910-1959)
- Le Journal Officiel de la République Gabonaise JORG (1960-1995)
- Le quotidien national "l'Union" 1975-1995
- L'Année politique. Revue chronologique des principaux faits politiques, diplomatiques, économiques, sociaux de la France et de l'Union Européenne et bilan des organisations européennes (1944-1945 à1964) Paris, PUF, 1946-1965.

- **A Chevilly-Larue**

Série D : Revues et périodiques.

Boîte D XII :

-Echos du Gabon (1950-1954)

-Essor gabonais (1958-1961)

-Echos de l'action catholique (1961-1965)

Boîte D XIII :

-Bulletin du district du Gabon (1972-1973) ;

-Echo des missions, 1980.

1.1.2.2. Mémoires, témoignages

- Documentations gabonaises.

- Birinda (Prince), Manifeste: "Monstrueux complot des missionnaires et colonialistes en Afrique noire", Grand village, Port-gentil, octobre 1959.

- Bongo(Omar), *Par lui-même*, Libreville, 1986, 257 p.

- Casteran (Christian), *Omar Bongo, Confidences d'un africain*, Albin Michel, 1954, 181p.

- Ngwa Nguéma Noêl (Abbé), *choisir de dire la vérité*, Québec, Anne Sigier, 1991, 161p.

- A Chevilly-Larue

Série E: Documents du Gabon

Boîte EXXIII :

- Albert Schweitzer, *Ma vie et ma pensée*, 1960

-Guy Lasere, *Libreville. La ville et sa région*, S.d.

Boîte E XXIV :

- Omar Bongo, *Le dialogue des nations*, 1982
- Pounah Paul Vincent, *Notre passé*, 1968.
- Pounah Paul Vincent, *Le Gabon*, 1968.
- Pounah Paul Vincent, *Gabon vivant*, 1968
- Pouchet Gaston, *Vieux Gabon, vieilles missions*, S.d.
- Pouchet Gaston, *Histoire de l'Eglise*, S.d.
- Walker Raponda (Abbé) *Notes d'histoires du Gabon*, 1960.

-

Boîte E XXV : Ordonnances du vicariat, 1941. – Le Gabon, terre d'histoire, pays d'avenir, 1966.

1.1.2.3. Documents divers

- A la Documentation gabonaise

-Les audiences présidentielles.

-La Conférence Nationale.

-Les élections.

- A Chevilly-Larue

Série E: Document du Gabon

Boîte E XXIII :

-François Charbonnier**,** *Le Gabon*, 1957.

-François d'Herville, *Le Gabon*, 1976.

-Hans Otto Neuhof, *Gabon***,** S.d.

Boîte E XXIV :

- S.n. *Le Gabon accède à l'indépendance*, 1960.
- S.n. *Réalités gabonaises*, 1960.
- S.n. *Réalités gabonaises***,** 1960
- S.n. *Aperçu sur le Gabon*, 1963
- Assemblée Nationale du Gabon**,** *Allocutions du Président*, 1970.

Boîte E XXV :

-S.n. Le Gabon, terre d'histoire, pays d'avenir, 1966.

-S.n. Le Gabon du Roi Dénis à Omar Bongo, S.d.

-Fondation Raponda, Coffret commémoratif du 25ème anniversaire de la mort de Raponda Walker, 1993.

1.2. Les sources orales.

Michel GUILLOU, Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, Directeur de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation, Titulaire de la Chaire de la Francophonie. Entretien du 1O avril 2OO6 à Lyon.

Jacques-Yvan MORIN, ancien vice-premier Ministre Québec, Professeur émérite de droit public à l'Université de Montréal. Entretien du 3O avril 2OO2 à Lyon.

Kathia HADDAD, Professeur à l'Université Saint-Joseph. (LIBAN.) Entretien du 7 mai 2OO2 à Lyon.

Stélio FARANDJIS, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, Secrétaire Général du Haut Conseil de la Francophonie. Entretien du 5 mai 2OO2 à Lyon.

Jean-Marc LEGER, conseiller en relations internationales, Secrétaire Général honoraire de l'Agence Universitaire de la Francophonie (A.U.F.) Entretien du 17 mai 2OO2 à Lyon.

Moïse OLIVEIRA, Professeur à l'Université Omar Bongo (Gabon**),** ancien Recteur de l'Université Omar Bongo**.** Entretien du 7 juin 2OO2 à Lyon.

Christian VALANTIN, Directeur du Haut Conseil de la Francophonie. Entretien du 21 avril 2OO2 à Lyon.

Benoît MOUITY NZAMBA, Directeur de la Francophonie, au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de Francophonie. Entretien du 12 septembre 2OO4 à Libreville.

1.3. Les sources électroniques.

- Agence universitaire de la Francophonie : www.auf.org

- Ministère français des Affaires Etrangères : www.france.diplomatie.fr

- Organisation des nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : www.unesco.org

- Organisation internationale de la Francophonie : www.francophonie.org

2. LA BIBLIOGRAPHIE

2.1 Les ouvrages

ABOU (S. *L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation,* Paris, Anthropos, 1981.

ABOU (S) et HADDAD K. *La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement,* Montréal et Beyrouth, AUPELF-UREF, Université Saint-Joseph, 1997.

ADAMSON, (G) ; GOUANVIC, (J .M) *Francophonies plurielles Actes du congrès du CIEF, Casablanca, 10-17 juillet 1993*. Montréal, Hurtubise HMH, 1995.

AICARDI de SAINT-PAUL, *Le Gabon du Roi Denis à Omar Bongo*, Paris, Albatros, 1987.

ALBERT, (C). *Francophonie et identités culturelles*. Paris, Karthala, 1999.

ARNAUD (S), GUILLOU (M), SALON (A), *Les Défis de la Francophonie pour une mondialisation humaniste*, Alpharès, Paris, 2002, 259p.

AUBAME (J.H.), Renaissance gabonaise: programme de regroupement des villages, Brazzaville, Imprimerie Officielle, 1947, 43p.

AUF & Hachette-Edicef, *Dictionnaire Universel Francophone,* 2è édition, Paris, 1999.

AUPELF-HACHETTE, *Dictionnaire universel francophone,* 1999.

AUPELF-UREF, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUPELF et ACCT, Montréal, 1983, réédité en 1988 par l'Université des réseaux d'expression française.

BABA KAKE (I) *Des missionnaires aux explorateurs*, Paris, Presse de l'imprimerie Casternam S.A., vol 7, 1O9 p.

BARRAT (J) et MOSEI (C) *Géopolitique de la Francophonie. Un nouveau souffle ?*, La documentation française, collection « Les études de la documentation française », n°5195, Paris, 2004, 160p.

BAUDRILLARD (J) ; MORIN (E), *La violence du monde*, Paris, Le Félin, 2OO3.

BAUTIER (R) *De la rhétorique à la communication,* Grenoble, PUG, 1994.

BAYART (J.F.), sous la direction et le groupe d'analyse des modes populaires d'action Politique (Paris), Religion et modernité en Afrique Noire *: Dieu pour tous et chacun pour soi,* Paris, Karthala, 1993, 312p.

BAYART (J.F.*), L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989,439p.

BAYART (J.F.), MBEMBE (A.) et TOULABOR (C.), *Le politique par le bas en Afrique noire,* Paris, Kart hala, 1987, 539p.

BEAUCE (T). *Nouveau discours de la langue française,* Paris, Gallimard, 1998, 247p.

BEETHAM (D). *Politics and Human Rights, Blackwell*, Oxford, 1995.

BEN AMARA (R) *Les langues de l'autre ou ce revenant étranger qui ne finira jamais de partir*, Edition AV, Caglian, 2OO2.

BENIANIMO, Michel, L*a Francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BENOIST (J.R. de*), Eglise et pouvoir colonial au Soudan français. Administrateurs et missionnaires dans la boucle du Niger* (1885-1945), Paris, Karthala, 1987, 539p.

BERNABE (J) ; CHAMOISEAU (P) ; CONFORT (R) *Eloge de la créolité*, Paris, Gallimard et Presses Universitaires Créoles, 1989.

BERNAULT (F.*), Démocraties ambiguës en Afrique Centrale. Congo-Brazzaville, Gabon: 1940-1965*, Paris, Karthala, 1996, 423p.

BOUQUEREL (J), *Le Gabon*, Que sais-je ? Paris, PUF, 1970.

BOURDIEU (P), *Questions de sociologie*, Paris, Edition de minuit, 1984.

BOYER (H), *Langues en conflit*, Paris, L'Harmattan, 2OO4.

BRAUDEL (F) Les Ambitions de l'histoire, Paris, Edition Le Fallois, 1997.

CALVET (L.J) *Les politiques linguistiques.* Paris, Presses Universitaires de France. 1996.

CHARTIER (R) *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 199O.

CHAUDENSON, (R.) *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*. Paris, Didier ERUDITION, 1992.

CHAUDENSON (R) *Regards sur la Francophonie*, sous la direction de Marc Gontard et Maryse Bray, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996.

CHAUDENSON (R) *Langues et développement en Afrique sub-saharienne,* Langues et développement, février 1999.

CHAUDENSON (R) et CALVET (J.L) *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat.* Institut de la Francophonie : Didier Erudition. 2OO1.

CHARBONNIER (F.*), Gabon, terre d'avenir*, Paris, Encyclopédie d'outre-mer, 1957, 150p.

CHEVRIER, (J). *Littérature africaine. Histoires et grands thèmes.* Paris, Nathan, 1995.

CHEVRIER (J), *Littérature nègre*, Paris, Armand Colin, 1974.

CHRETIEN (J.P.) *L'invention religieuse en Afrique, Histoire et religion en Afrique Noire*, Actes du colloque international sur « Religion et Histoire au sud du Sahara » Paris, mai 1991, Karthala, ACCT, 1993, 487p.

CIDEF-AFI, *Année internationale de la Francophonie,* 2OO4, Bibliothèque nationale du Québec, Québec 2OO4.

CLAVAL (P).*Encyclopédie de la Sociologie. «Le développement des sociétés industrielles. Le présent en question. »* (Présentation de F. Balle), Paris, Larousse, 1975.

COHEN (D), *La mondialisation et ses ennemis,* Grasset, Paris, 2OO4, 263p.

COMBE, (D). *Poétiques francophones.* Coll. Contours littéraires, Paris, Hachette, 1995.

Commissariat général de la langue française, *Dictionnaire des citations sur la langue française et sur la Francophonie*, Ed. Mermon, 1989.

CONSTATIN (F.), COULON (C.), sous la direction, *Religion et transition démocratique en Afrique*, Actes du Séminaire de Pau en décembre 1954, Paris, Kart hala, ACCT, 1993, 487p.

CORNEVIN (R.) et LACHANCE (A.), *De la* colonisation *à l'indépendance. Brève histoire des pays francophones de l'Afrique occidentale et centrale*, Québec, Ed, CELEF Sherbrooke, 1972.

DADY BOUCHARD (J.C.), *La longue marche de la démocratie gabonaise*, Libreville, Gabesip, 1992, 159p.

DESCHAMPS Hubert, *Quinze ans de Gabon, les débuts de l'établissement français 1839-1853*, Paris, Société française d'Histoire d'outre-mer, 1965.

DENIAU, (X). *La Francophonie.* Paris, PUF, 1983. Collection « Que sais-je ? », 2003, n°2111, 126p.

DRUON (M) *Lettre au français*, Paris, Julliard, 1994.

DUMONT, (P). *Le français et les langues africaines au Sénégal*, préface de L.S.SENGHOR, Paris, Karthala et ACCT, 1983.

DUMONT, (P). *Le Français langue africaine,* Paris, L'HARMATHAN, 1990.

DUMONT, (P). *La francophonie par les textes*, Paris, Hachette, 1992.

DUMONT, (P). sous la direction de :*Sociologie du français en Afrique francophone,* Vanves, Edicef, Paris, AUPELF-UREF, 1995, 224p.

DUMONT (P) *Le français et les langues africaines.* Paris, l'Harmattan, 1986.

DUMONT (P) *L'Afrique noire peut-elle encore parler le français.* Paris, l'Harmattan, 199O.

DUMONT (P), BLONDE (J), GONTIER (D), *Lexique du français au Sénégal,* NEA-EDICEF 1979.

DURAND (C), *La langue française : atout ou obstacle* Presses universitaires du Mirail, Collection « Interlangues. Linguistique et didactique »Toulouse, 1999, 447p.

FANON (F), *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1975.

FARANDJIS (S) *Francophonie et humanisme*, Paris, Editions Toungui, 1989.

GAULME (F), *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, 1988.

GLELE AHANZO (M.), *Religion, culture et politique en Afrique Noire,* Paris, économica, Présence africaine, coll. Politique comparée, 1981, 206p.

GLISSANT (E) *Le discours antillais*, Paris, Le Seuil, 1981.

GLISSANT(E) *Poétique de la relation*, Paris, Gallimard, 1990.

GUILLOU (M) (sous la direction), *Les Entretiens de la Francophonie 2OO1-2OO3. Pistes pour aller de l'avant*, Alpharès, Paris, 2OO4, 221p.

GUILLOU (M). *La Francophonie nouvel enjeu mondial,* Paris, Hatier, 1993, 156p.

GUILLOU (M). La Mangue et la Pomme, Paris, John Libbey Eurotext, 1995.

HABERNAS (J) *Réflexions sur la philosophie du droit*, l'Harmattan, Les Presses de l'Université Laval, Québec / Paris, 2OO1.

HAGEGE C) *Le français et les siècles,* Paris, Odile Jacob, 1987.

HAGEGE (C). *Le français historique d'un combat,* Paris Michel Hagège, 5eme édition, 1996, 175p.

HAGEGE (C). *Halte à la mort des langues*, Paris, Editions Odile Jacob, collection « Poche » n° 98, 2OO2, 384p.

Haut Conseil de la Francophonie, *Etat de la Francophonie dans le monde, données 1997-1998*, La documentation française, Paris, 1999.

Haut Conseil de la Francophonie, *Etat de la Francophonie dans le monde, données 1999-2OOO,* La documentation française, Paris, 2OOO.

Haut Conseil de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde* 2OO4-2OO5, Ed. Larousse, Paris, 2OO5.

HAZARD (P), *La crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1961.

HUNTINGTON (S) *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 2OO7.

IDIATA (D. F.) *Francophonie et politiques linguistiques en Afrique noire. Essai sur le*

projet d'intégration des langues nationales dans le système scolaire au Gabon. Libreville, La Maison Gabonaise du Livre, 2005.

INSTITUT D 'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX et LE CENTRE D'ETUDES D'AFRIQUE NOIRE*, Aux urnes l'Afrique! Election et pouvoirs en Afrique noire*, Paris Pedones, 1978, 259p.

JASTRAB de SAINT-ROBERT (M.J), *La politique de la France à l'égard de la langue française*. Thèse de doctorat en sciences politiques (sous la direction de Marcel Merle) Paris, Institut d'études politiques, novembre 1994.

JOUBERT, (J.L). *Littératures francophones d'Afrique centrale.* Anthologie. Paris, Nathan, 1995.

JOUBERT, (J.L.) *Les littératures francophones depuis 1945,* Paris, Bordas, 1986, 382p.

JOUVE (E) *Relations internationales,* Paris, PUF, 1992, 479p.

KAI MANA, *l'Afrique va-t-elle mourir? Bousculer l'imaginaire africain*: *essai d'éthique politique*, Paris, Cerf, 1991, 223p

KASHAMURA (A). *Culture et aliénation en Afrique noire*, Paris, Edition du cercle, 1971.

KHATIBI (A). *Maghreb pluriel*, Denoël, Paris, 1983.

KWENZI MIKALA (J) *Contribution à l'inventaire des parlers bantu du Gabon,* Pholia 2, pp. 1O3-11O. 1987.

KWENZI MIKALA (J) *Parlers du Gabon :* classification du 11-12-97 in Raponda-Walker, Les langues du Gabon, Libreville, Editions Raponda- Walker (pp. 217-221) 1998.

LALANNE-BERDOUTICQ (P) *Pourquoi parler français*, Paris, Fleurus, 1993.

LAZAR (J). *Sociologie de la communication de masse,* Paris, Armand Colin, 1991.

LEGER, (J .M). *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*. Hurtubise, HMH, Ville de Lasalle-Québec 1987, 242 p.

LUTHI, (J.J) ; VIATTE, (A). *Dictionnaire général de la francophonie*. Paris, Ed. Letouzey et Ané, 1986.

MAKOUTA-MBOUKOU (J.P.). *Le français en Afrique noire*. Paris, Bordas, 1973.

MBEMBE (A.), *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, Harmattan, 1985, 247p.

MEMMI (A), *Portrait du colonisé*, Paris, Gallimard, 2OO2.

MENDO ZE (G) . *Le français langue africaine, enjeux et atouts pour la francophonie.* Paris, Publisud, 1999.

MESHONNIC (H), *De la langue française*, Paris, Hachettes – Littératures, 1997.

MEYO BIBANG (F.), *Aperçu historique du Gabon*, IPN, 1973, 141p.

MICHELAT (G.) et SIMON (M.*), C lasse, Religion et comportement politique*, Paris, Ed. Sociales, 1977, 498p.

MIDIOHOUAN (O), *Du bon usage de la Francophonie*, CNPMC, Porto Novo, 1994.

MILLET (R), *Le sentiment de la langue*, Paris, La Table ronde, 1993.

MVE ONDO (B), *Fractures dans la société de la connaissance*, Paris, CNRS, 2006, 237p.

MONFERIER (C), *La culture au secours de l'école,* Paris, Harmattan, 1999.

NSOLE BITEGHE (M.), *Echec aux militaires au Gabon en 1964,* Paris, Chaka, Afrique contemporaine vol.8, 1990, 159p.

NZE NGUEMA (F.P.) *La Francophonie entre Fable et Séduction. Pour une sociologie de l'interculturalité.* Libreville, CERGEP / Les Editions Udégiennes. 1997.

Organisation Internationale de la Francophonie - Haut Conseil, *La Francophonie dans le monde* 2OO4-2OO5, Editions Larousse, Paris, 2OO5, 32O p.

Organisation Internationale de la Francophonie, *Plan stratégique décennal* Xe Sommet de Ouagadougou, 2OO4.

Organisation Internationale de la Francophonie ; Conseil consultatif, *Diversité culturelle et Francophonie, dans l'espace francophone et à l'échelle mondiale,* première session de travail du Conseil consultatif de la Francophonie, les 19 et 2O janvier 2OO4.

Organisation Internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde,* 2006-2007, Nathan, Paris, 320 p.

ONDO (B.F.), *Les problèmes actuels de la jeunesse au Gabon*, Mémoire de l'ENFOM, Paris, 1959, 60p.

PION (H.), *Evolution politique du Gabon: 1946-1967,* Thèse d'Histoire contemporaine, université de Bordeaux 3, 1976, 303p.

POURTIER (R.), *Le Gabon, Etat de développement*, Tome II, Paris, Harmattan, 1994, 423p.

POURTIER (R), *Le Gabon : Espace – Histoire – Société*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 1989.

RAPONDA WALKER (Abbé), *Notes d'histoires du Gabon,* Brazzaville, MIEC n°9, 1960, 282p.

RAPONDA WALKER (Abbé) *L'alphabet des idiomes gabonais,* JS*Afr.*2(2) pp.139-146.

RAPOTCHOMBO (G.), *Il y a quarante ans. La célébration du centenaire de la présence française au Gabon*, Libreville, DGABD, 1990, 30p.

RATANGA ATOZ (A.), *Initiation à l'histoire générale du Gabon,* Libreville, 1978, 226p.

RATANGA ATOZ (A.) *Histoire du Gabon, des migrations historiques à la république, XV°-XX° siècles*, Paris Nouvelles Editions Africaines, 1985, 95p.

REBOULET (A) ; TETU, (M). *Guide culturel. Civilisations et littératures d'expression française.* Paris, Hachette, 1977. 38Op.

REGOURD (S) *L'exception culturelle*, Paris, PUF, 2OO2.

RICOEUR (P) *Soi même comme un autre*, Paris, Le Seuil, 199O.

ROBILLARD (D). sous la direction de : *Le français dans l'espace francophone*, Tome I, Paris, Bordas, 1995.

ROY (J.L.). *La Francophonie, le projet communautaire.* Montréal-Paris, 1993.

ROY (J.L.) *La Francophonie, l'émergence d'une alliance.*Montréal, Hurtubise, 1989.

SCHNAPPER (B.)*, La politique et le commerce français dans le golf de Guinée de 1838 à 1871*, Paris La Hayes, Mouton et Cie, 1961.

SENGHOR (L.S.) *Liberté 1- Négritude et humanisme*, Paris, Le Seuil, 1964.

SENGHOR (L.S.) *Liberté 3 – Négritude et civilisations de l'Universel*, Editions du Seuil, Paris, 1977, 67O p.

SENGHOR (L.S.) *Liberté 5- Le dialogue des cultures,* Paris, Editions du Seuil, 1993, 299p.

SHAYGAN (D) *Qu'est-ce qu'une révolution religieuse ?* Paris, les Presses d'aujourd'hui,

1982.

SOUSATE (R.P.), *L'AEF, berceau de l'union française*, Paris, La voix de l'AEF, 1952,143p.

SURET CANALE (J.), *Afrique Noire. De la colonisation aux indépendances* 1945-1960, Paris, Editions sociales, 1977, 498p.

SUERET CANALE (J.), *Les groupes d'études communistes (GEC) en Afrique noire*, Paris, Harmattan, 1994, 185p.

TETU, (M.). *La Francophonie, histoire, problématique, perspectives.* Paris, Hachette, 1988. Coédition Guérin littérature. 428p.

TETU, (M). *Qu'est-ce que la francophonie ?* Paris, Hachette-Edicef, 1997, 320 p.

TRAISNEL (C). *Francophonie, francophonisme groupe d'aspiration et forme d'engagement*, Editions Panthéon Assas, Paris, 1998, 22O p.

TRILLES (Révérend Père) *Le totétisme chez les Fang*, tome 1, Paris, Antropos, 1930

TSIRA NDONG NTOUTOUME (P). *Anthologie de la littérature gabonaise,* Beauchemin, Montréal 1978.

TODOROV (T) *Nous et les autres, Un humanisme bien tempéré*, Paris, Le Seuil, collections Points, 1989.

TOURRAINE (A) *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.

VALDMAN, (A). *Le français hors de France.* Paris, Champion, 1979.

VERHELST (T) *Diversité des cultures et mondialisation*, Paris, Harmattan, 2OOO.

VIALA (A) *Naissance de l'écrivain*, Paris, Les Editions de minuit, 1985.

VIATTE, (A). *La Francophonie.* Paris, Larousse, 1969.

VIATTE, (A). *Histoires comparées des littératures francophones.* Paris, Nathan, 1980.

WARNIER (J.P.) La *mondialisation de la culture, Paris*, Coll. Repères, 2OO2.

WILLAIME (J.P.), *Sociologie des religions,* Collection Que sais-je ? PUF, 1995.

WOLTON (D). *L'autre mondialisation*, Flammarion, 2OO3, 224p.

WOLTON (D) *Francophonie et mondialisation*, Paris Editions CNRS, 2OO4, 42Op.

WOLTON (D) *Penser la communication*, Paris, Flammarion, coll.Champs, 1997.

2.2. Revues, périodiques, articles, discours et interventions.

ALMARIC (J) « La francophonie sans voix ni visage au final d'Hanoï » Libération, 17 novembre 1997.

AUBAME (J. H.),"La vérité sur la crise politique du Gabon", in *Union française et parlement*, mars 1958, pp.24 -25

BALANDIER (G.), "remarques sur les groupements politiques africains", RFSP, 4,1960, pp.841-849.

BAYART (J.F.), "La fonction politique des Eglises au Cameroun", RFSP, 233,1973, pp.514-536.

BEAUDOIN (L) « Vue d'Afrique, à quoi sert la Francophonie ? », Le Devoir, 24 Novembre 2OO4.

« Bilinguisme et création littéraire » in présence africaine, n°111, 3e trimestre 1979.

BOUCHER (K), *Approche des représentations sociolinguistiques dans un groupe de*

jeunes Librevillois, Université Paris III-Sorbonne Nouvelle. 2OO1.

BOUCHER (K), LAFAGE (S) ; « Le lexique français du Gabon » le français en Afrique, n°14 (Entre tradition et modernité) 2OOO.

BOURGI (A). « La Francophonie à la recherche d'un nouveau souffle » *Jeune Afrique,* n° 1923, du 11 au 17 novembre 1997, p.6

BOURGI (A). « Francophonie, le temps de la suspicion », *Jeune Afrique,* n° 1925, du 25 novembre au 19 décembre 1997, p.5.

BRU (R.), "crise politique au Gabon? Non, querelle de famille", *Union française et parlement*, janvier 1958.

CHAZAN (N.), "Les chemins de la démocratie"N° spéciale de la *Revue Politique africaine*, 43, 1991, 185p.

Cinquièmes entretiens de la Francophonie. « Francophonie et nouvelle économie.» Lyon, le O2 Juin 2OO6.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), "Histoire et historiographie du politique en Afrique noire. La nécessité d'une relecture critique (A propos de la démocratie)" *Revue Politique africaine*, 46,1992, pp.213-230.

COULON (C.), « Gabon», *Année africaine*, 1965, Paris Pédone, 1967, pp.227-238.

Courrier international n° 427, 7 janvier 1999.

Critique n° 413, octobre 1981. Habermas, « La modernité un projet inachevé »

Critique, avril 1982. Lyotard, « Réponse à la question : qu'est-ce que le post-moderne ? »

Deuxièmes Entretiens de la Francophonie. Lyon, 2OO2.

« Développement et coopération » n°2 Mars-Avril, 1996.

DIOUF (A). « La Francophonie à l'heure de la Mondialisation », discours inaugural aux *Troisièmes Entretiens de la Francophonie*, Lyon le 28 mai 2OO4.

DIOUF (A) « Le pluralisme culturel, un projet politique », *Le Monde*, 23 mai 2OO3.

FARANDJIS (S), Philosophie de la Francophonie, l'Harmattan, Collection « Les Cahiers de la Francophonie » n°7, Paris, 1999, 216p.

FIGARO du 14 septembre 2OO1.

FIGARO du 17 septembre 2OO1.

FIGARO du 21 septembre 2OO1.

Gabon Education, Spécial Etats généraux du français, hors série, Libreville, mars 2OO3.

GAULME (F.), "Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique et social", *Revue politique africaine*, 43, 1991, pp.50-62.

HADDAD (K), « Identité Francophone et identité libanaise » intervention aux *Troisièmes entretiens de la Francophonie*, le 28 mai 2OO5.

HEGBA (P.M) *L'homme vit aussi de fierté : vers la perte de l'identité africaine* ? in Présence africaine n°99/1OO 3e et 4e trimestre, Paris, 1976.

« *Jeune Afrique* » du 28 septembre 1995.

JOSSELIN (C) « L'ambition francophone » *Le Monde* du 12 novembre 1997.

LAUTENBACHER (J.P.) « Du bon usage de la Francophonie » article dans Bulletin

francophone de Finlande n°7, Jyväskylä, 1995.

LOMBARD (A) « Politique culturelle internationale. Le modèle français face à la mondialisation. » Maison des cultures du Monde, 2OO3.

LE BOT (Y) « Le temps des guerres communautaires » dans *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat.* (sous la direction de Michel Wiervioka, Paris, La Découverte & Syros, 1996.

LE BRIS (E.), et QUANTIN (P.), "Les barricades sont-elles anticonstitutionnelles?" Revue politique africaine, n°48, 1992, pp 142-145.

Le Monde du 1er Janvier 1999.

Le Monde, du 13 septembre 2OO1.

Le Monde, du 29 septembre 2OO1.

Libération du 1er janvier 1999.

Libération du 13 Septembre 2OO1.

Libération du 15 au 16 septembre 2OO1.

LUCHAIRE (F.), "Les institutions politiques et administratives des territoires d'outre-mer après la loi cadre", *Revue juridique et politique de l'union française,* avril-juin 1958, pp.221-294.

MBEMBE (A.), "Tradition de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub- saharienne "*Africa development,* 17, 1, 1992, pp.37-67.

M'BOKOLO (E.), "Forces sociales et idéologies dans la décolonisation de l'AEF" JAH, 22; 1981, pp. 393-407.

Muntu, revue scientifique et culturelle du CICIBA, n°8, 1988.

NGALASSO (M). *Le livre et la parole : la problématique de la langue et de l'écriture en Afrique noire*. Présence Africaine, Revue culturelle du monde noir. Nouvelle série, n° 125, 1er trimestre, Paris, 1983.

PEROCEL-HUGOZ (J.P.) « *La francophonie entre Coca-Cola et Ayatollahs » Le Monde* du 1er septembre 1995.

PERONCEL- HUGOZ « Les vingt-cinq ans de la francophonie » *Le Monde* des 19 et 2O mars 1995.

ROUDY (Y), « La francophonie : de la culture à la politique » Paris, Journal officiel, 1997.

Quatrièmes Entretiens de la Francophonie. « Quelles dynamiques pour le renouveau francophone. » Lyon, le 27 mai 2OO5.

« Quelle francophonie pour demain ? » dans *Jeune Afrique* du 28 septembre 1995.

« Rapport de synthèse » des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, Libreville, mars 2OO3.

Recommandations des Etats généraux de l'Education et de la Formation, 1983.

Revue africaine d'études françaises, n°1, avril 1995.

Revue africaine d'études francophones, n°11, septembre 2OO1.

Revue politique africaine, 48, 1992, pp/142-145.

Troisièmes Entretiens de la Francophonie. « Identité francophone, identités nationales et identités régionales. » Lyon, le 28 mai 2OO4.

NDOUR (S) « Mondialisation et industries culturelles : le poids de l'Afrique » in Mondialisation et Rencontre des cultures : le dialogue est-il possible ? » Actes du colloque, juin 2OO2.

Nouvelle poésie negro-africaine, Paris, Edition Saint-Germain-des-Prés, 1976.

2.3 Mémoires et thèses.

DESCARDES (J.R.), *Francophonie en Haïti : Etat des lieux et perspectives,* Mémoire de DEA, Université René Descartes- Paris V, 1998-1999.1O5p.

ESSONGHE (J.B.), *Les partis politiques au Gabon*, Mémoire de l'ENFOM? Paris, 1959, 68p.

MOUGUIAMA-DAOUDA (P.) *Les dénominations ethnoichtyologiques chez les Bantous du Gabon : étude de linguistique historique.* Thèse de doctorat en Linguistique, Université Lumière Lyon 2, 1991, 2 vol. 407p.

NDOMBET (A.W.), *Du multipartisme au monopartisme gabonais 1960-1986*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paris I, 1990, 379p.

NTOUTOUME (J.), *La crise politique gabonaise de 1964*, Mémoire pour le DESS, IEP, Paris, 1966.

PHAN THI HOAI TRANG, *La francophonie au Vietnam, du fait colonial à la mondialisation : un enjeu identitaire*, thèse de doctorat de science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2005, 358 p.

PINHAS LUC, *Discours et réalité de la francophonie : le cas du livre*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Lumière, Lyon 2, 2OOO, 664 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DU GABON

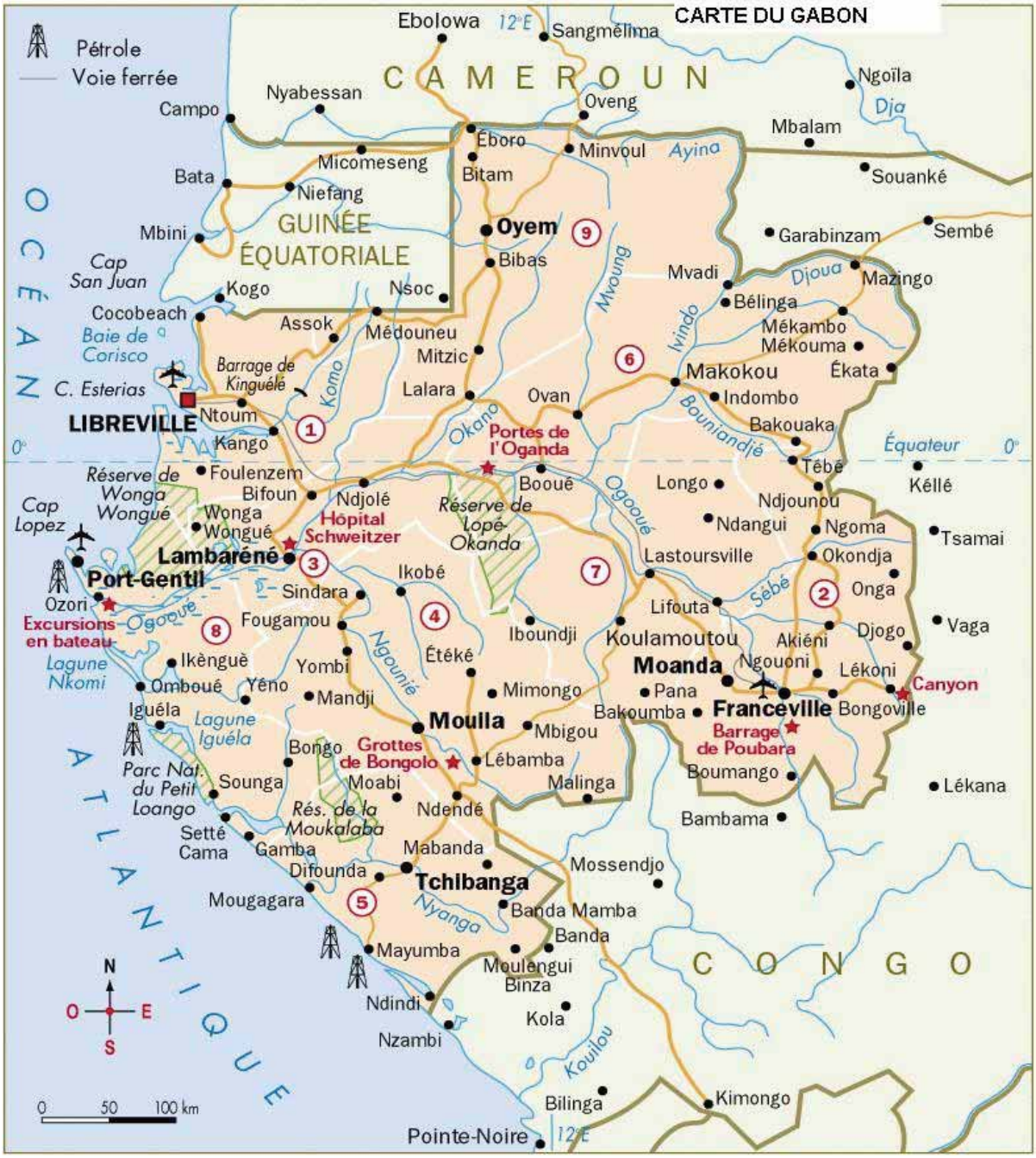

ANNEXE 2 : CARTE LINGUISTIQUE DU GABON

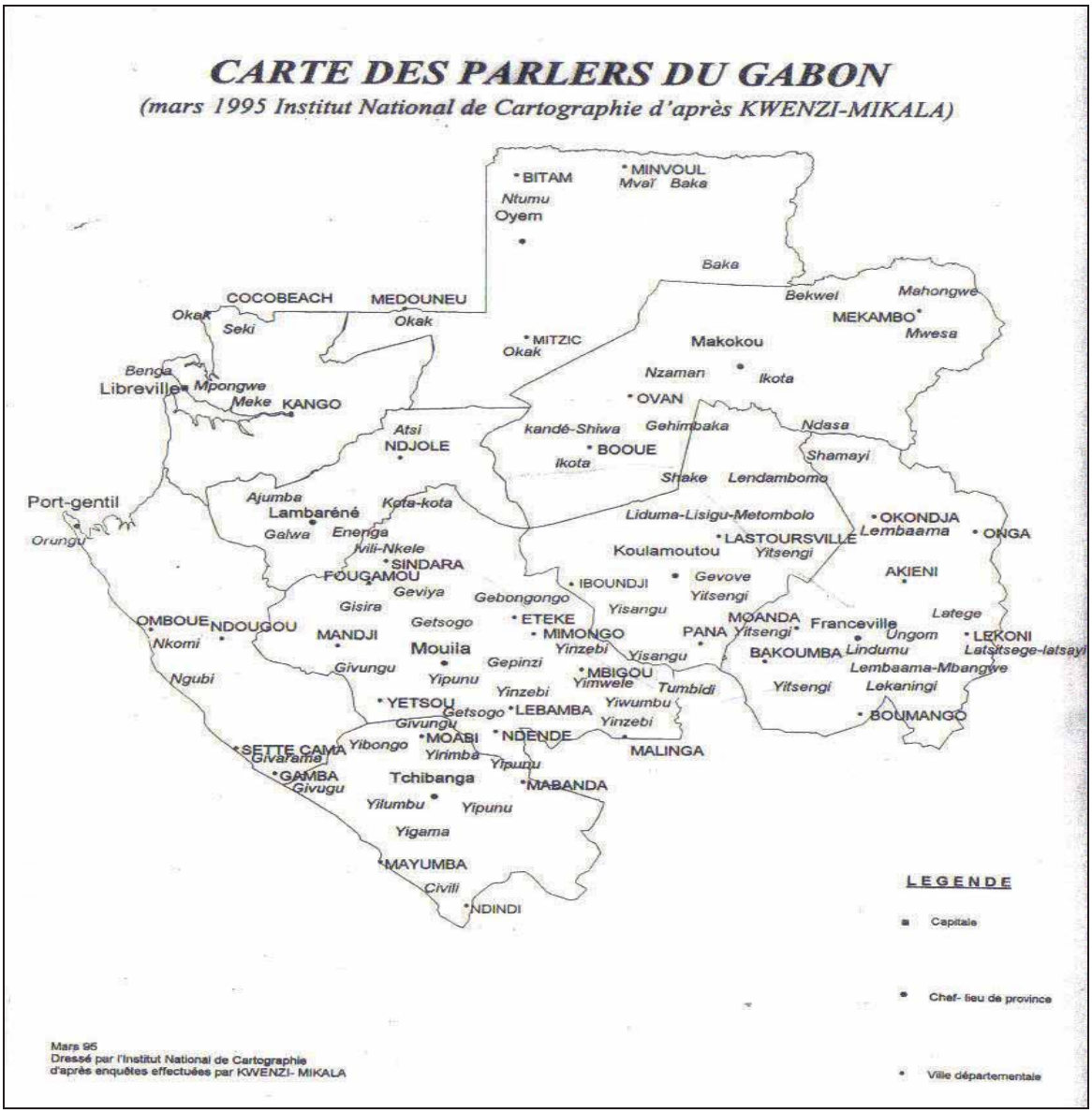

ANNEXE 3 : EXTRAIT DE LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

TITRE PREMIER DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA SOUVERAINETE

Article 2

Le Gabon est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Il affirme la séparation de l'Etat et des religions et reconnaît toutes les croyances, sous réserve du respect de l'ordre public.
La République gabonaise assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion.
L'emblème national est le drapeau tricolore, vert, jaune, bleu, à trois bandes horizontales, d'égale dimension.
L'hymne national est "La Concorde"
La devise de la République est: "Union - Travail - Justice ".

Le sceau de la République est une "Maternité allaitante"
Son principe est: "Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple"

La République gabonaise adopte le français comme langue officielle de travail. En outre, elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales.

La capitale de la République est LIBREVILLE. Elle ne peut être transférée qu'en vertu d'une loi référendaire.
La fête nationale est célébrée le 17 août.

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE LA FRANCOPHONIE

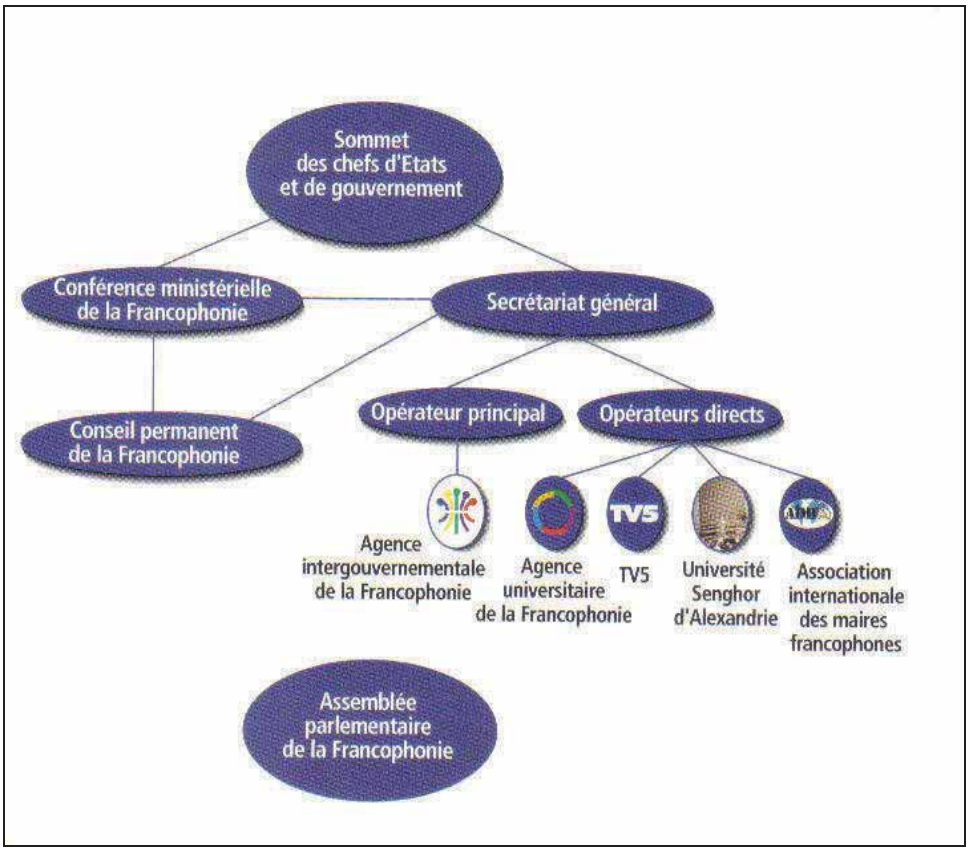

ANNEXE 4 : CHARTE DE LA FRANCOPHONIE

Charte de la Francophonie

Adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie
(Tananarive, le 23 novembre 2005)

Préambule

La Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXIe siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique, dans lequel la langue française et les valeurs universelles se développent et contribuent à une action multilatérale originale et à la formation d'une communauté internationale solidaire.

La langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences.

Cette histoire, grâce à laquelle le monde qui partage la langue française existe et se développe, est portée par la vision des chefs d'État et de gouvernement et par les nombreux militants de la cause francophone et les multiples organisations privées et publiques qui, depuis longtemps, oeuvrent pour le rayonnement de la langue française, le dialogue des cultures et la culture du dialogue.

Elle a aussi été portée par l'Agence de coopération culturelle et technique, seule organisation intergouvemementale de la Francophonie issue de la Convention de Niamey en 1970, devenue l'Agence de la Francophonie après la révision de sa charte à Hanoi, en 1997.

Afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, les chefs d'État et de gouvernement, comme ils en avaient décidé à Cotonou en 1995, ont élu un Secrétaire général, dé de voûte du système institutionnel francophone, de même que la Conférence ministérielle, en 1998 à Bucarest, a pris acte de la décision du Conseil permanent d'adopter l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie ».

À Ouagadougou, en 2004, réunis en Xe Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé les nouvelles missions stratégiques de la Francophonie et ont pris la décision de parachever la réforme institutionnelle afin de mieux fonder la personnalité juridique de l'Organisation internationale de la Francophonie et de préciser le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général.

Tel est l'objet de la présente Charte, qui donne à l'ACCT devenue Agence de la Francophonie, l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie.

Titre I : Des objectifs

Article 1 : Objectifs

La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le Sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie.

La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.

Les institutions de la présente Charte concourent, pour ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs et au respect de ces principes.

Titre II : De l'organisation institutionnelle

Article 2 : Institutions et opérateurs

Les institutions de la Francophonie sont :

1. Les instances de la Francophonie :

- La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ci-après appelée le « Sommet » ;
- La Conférence ministérielle de la Francophonie, ci-après appelée «Conférence ministérielle » ;
- Le Conseil permanent de la Francophonie, ci-après appelé « Conseil permanent ».

2. Le Secrétaire général de la Francophonie.

3. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

4. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui est l'Assemblée consultative de la Francophonie.

5. Les opérateurs directs et reconnus du Sommet, qui concourent, dans les domaines de leurs compétences, aux objectifs de la Francophonie tels que définis dans la présente Charte:

- l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- TV5, la télévision internationale francophone ;
- l'Université Senghor d'Alexandrie ;

l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

5. Les Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes).

Article 3 : Sommet

Le Sommet, instance suprême de la Francophonie, se compose des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il se réunit tous les deux ans.

Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant.

Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF.

Il définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde.

Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs.

Il élit le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente Charte.

Article 4 : Conférence ministérielle

La Conférence ministérielle se compose de tous les membres du Sommet. Chaque membre est représenté par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie, ou son délégué. Le Secrétaire général de la Francophonie siège de droit à la Conférence ministérielle, sans prendre part au vote.

La Conférence ministérielle est présidée par le ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie du pays hôte du Sommet, un an avant et un an après celui-ci.

La Conférence ministérielle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone (FMU).

La Conférence ministérielle prépare le Sommet. Elle veille à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet et prend toutes initiatives à cet effet. Elle adopte le budget et les rapports financiers de l'OIF ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique.

La Conférence ministérielle nomme le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU. Sur saisine d'un État membre ou d'un gouvernement participant, la Conférence ministérielle demande au Secrétaire général de fournir toute information concernant l'utilisation du Fonds.
La Conférence ministérielle définit les conditions dans lesquelles les commissaires aux comptes des opérateurs sont appelés à coopérer avec le Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU.
La Conférence ministérielle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés ou observateurs, ainsi que la nature de leurs droits et obligations.

La Conférence ministérielle fixe les barèmes des contributions statutaires à l'OIF. La Conférence

ministérielle peut décider de déplacer le siège de l'OIF. La Conférence ministérielle nomme les

liquidateurs.

La Conférence ministérielle crée tout organe subsidiaire nécessaire au bon fonctionnement de l'OIF.

Les modalités de fonctionnement de la Conférence ministérielle sont précisées dans son Règlement intérieur.

Article 5 : Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle.

Le Conseil permanent est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'États ou de gouvernements membres du Sommet.

Le Conseil permanent est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie. Il se prononce sur ses propositions et le soutient dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil permanent de la Francophonie a pour missions :

de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ;

- d'examiner les propositions de répartition du FMU ainsi que l'exécution des décisions d'affectation ;
- d'examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'OIF ;
- d'examiner et d'adopter l'ordre du jour provisoire des réunions de la Conférence ministérielle ;
- de faire rapport à la Conférence ministérielle sur l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation, et la commission administrative et financière. Ces commissions sont présidées par un représentant d'un État ou d'un gouvernement membre, qu'il désigne sur proposition de la commission concernée ;
- d'adopter le statut du personnel et le règlement financier ;
- d'examiner et d'approuver les projets de programmation ;
- de procéder aux évaluations des programmes des opérateurs ; de nommer le

  Contrôleur financier ;

- de remplir toute autre mission que lui confie la Conférence ministérielle. En tant que de besoin,

le Secrétaire général réunit le Conseil permanent.

Les modalités de fonctionnement du Conseil permanent sont fixées par son Règlement intérieur.

Article 6 : Secrétaire général

Le Secrétaire général de la Francophonie préside le Conseil de coopération. Il est représenté dans les instances des opérateurs. Il dirige l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Secrétaire général est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement. Son mandat peut être renouvelé. Il est placé sous l'autorité des instances.

Le statut du Secrétaire général a un caractère international. Le Secrétaire général ne demande ni ne reçoit d'instructions ou d'émoluments d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure.

Il est responsable du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie, aux sessions desquelles il assiste.

Il préside le Conseil permanent, dont il prépare l'ordre du jour. Il ne prend pas part au vote. Il veille à la mise en œuvre des mesures adoptées, dont il rend compte.

Le Secrétaire général est le représentant légal de l'OIF. À ce titre, il engage l'Organisation et signe les accords internationaux. Il peut déléguer ses pouvoirs.

Le Secrétaire général rend compte au Sommet de l'exécution de son mandat.

Le Secrétaire général nomme le personnel et ordonne les dépenses. Il est responsable de l'administration et du budget de l'OIF dont il peut déléguer ta gestion.

Le Secrétaire général est chargé de l'organisation et du suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par le Sommet.

Article 7 : Fonctions politiques

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international.

Il exerce ses prérogatives dans le respect de celles du président en exercice du Sommet et du président de la Conférence ministérielle.

Le Secrétaire général se tient informé en permanence de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

En cas d'urgence, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent et, compte tenu de la gravité des événements, le président de la Conférence ministérielle, des situations de crise ou de conflit dans lesquelles des membres peuvent être ou sont impliqués. Il propose les mesures spécifiques pour leur prévention, leur gestion et leur règlement, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Article 8 : Fonctions en matière de coopération

Le Secrétaire général propose aux instances, conformément aux orientations du Sommet, les axes prioritaires de l'action francophone multilatérale. Il le fait en concertation avec les opérateurs.

Il propose la répartition du FMU et il ordonne les décisions budgétaires et financières qui y sont relatives.

Le Secrétaire général est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU.

Dans l'accomplissement de ces fonctions, il nomme, après consultation du CPF, un Administrateur chargé d'exécuter, d'animer et de gérer la coopération intergouvernementale multilatérale, ainsi que d'assurer, sous son autorité, la gestion des affaires administratives et financières. L'Administrateur propose au Secrétaire général les programmes de coopération de l'OIF qui sont définis dans le cadre des décisions du Sommet. Il est chargé de leur mise en oeuvre. Il participe aux travaux des instances. Il contribue à la préparation de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales, ainsi qu'à l'organisation et au suivi des conférences ministérielles sectorielles décidées par le Sommet et confiées à l'OIF. L'Administrateur est nommé pour quatre ans et sa mission peut être renouvelée. Il exerce ses fonctions par délégation du Secrétaire général.

Le Secrétaire général évalue l'action de coopération intergouvemementale francophone, telle que décidée. Il veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs directs reconnus.

A cette fin, il préside un Conseil de coopération, qui réunit l'Administrateur de POIF, les responsables des opérateurs ainsi que de l'APF. Il exerce ces fonctions avec impartialité, objectivité et équité. Le Conseil de coopération assure, de manière permanente, la cohérence, la complémentarité et la synergie des programmes de coopération des opérateurs.

Article 9 : Organisation internationale de la Francophonie

L'Agence de coopération culturelle et technique créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 et devenue l'Agence de la Francophonie, prend l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie ».

L'Organisation internationale de la Francophonie est une personne morale de droit international public et possède la personnalité juridique.

L'OIF peut contracter, acquérir, aliéner tous biens mobiliers et immobiliers, ester en justice ainsi que recevoir des dons, legs et subventions des gouvernements, des institutions publiques ou privées, ou des particuliers.

Elle est le siège juridique et administratif des attributions du Secrétaire général.

L'OIF remplit toutes tâches d'étude, d'information, de coordination et d'action. Elle est habilitée à faire tout

acte nécessaire à la poursuite de ses objectifs.
L'OIF collabore avec les diverses organisations internationales et régionales sur la base des principes et des formes de coopération multilatérale reconnus.

L'ensemble du personnel de l'OIF est régi par son propre statut et règlement du personnel, dans le respect du règlement financier. Le statut du personnel a un caractère international.

Le siège de l'Organisation internationale de la Francophonie est fixé à Paris.

Article 10 : États et gouvernements membres, membres associés et observateurs

Les États parties à la Convention de Niamey sont membres de l'OIF. En outre, la présente Charte ne porte pas préjudice aux situations existantes en ce qui concerne la participation d'États et de gouvernements tant aux instances de l'Organisation internationale de la Francophonie qu'aux instances de l'Agence de la Francophonie.

Tout État qui n'est pas devenu partie à la Convention dans les conditions prévues aux articles 4 et 5 de celle-ci, devient membre de l'OIF s'il a été admis à participer au Sommet.

Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'OIF, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre.

La nature et l'étendue des droits et obligations des membres, des membres associés et des observateurs sont déterminées par le texte portant statut et modalités d'adhésion.

Tout membre peut se retirer de l'OIF en avisant le gouvernement du pays qui exerce la présidence du Sommet ou le gouvernement du pays où est fixé le siège de l'OIF, au moins six mois avant la plus proche réunion du Sommet. Le retrait prend effet à l'expiration du délai de six mois suivant cette notification.

Toutefois, le membre concerné demeure tenu d'acquitter le montant total des contributions dont il est redevable.

Article 11 : Représentations permanentes de l'OIF

Sur proposition du Secrétaire général, la Conférence ministérielle peut établir des représentations dans les diverses régions géographiques de l'espace francophone et auprès d'institutions internationales, et décider de manière équilibrée du lieu, de la composition, ainsi que des fonctions et du mode de financement de ces représentations.

Titre III : Des dispositions diverses

Article 12 : De la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile

Tous les deux ans, le Secrétaire général de la Francophonie convoque une conférence des organisations internationales non gouvernementales, conformément aux directives adoptées par la Conférence ministérielle.

Article 13 : Langue

La langue officielle et de travail des institutions et opérateurs de la Francophonie est le français.

Article 14 : Interprétation de la Charte

Toute décision relative à l'interprétation de la présente Charte est prise par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Article 15 : Révision de la Charte

La Conférence ministérielle a compétence pour amender la présente Charte.

Le gouvernement de l'État sur le territoire duquel est fixé le siège de l'OIF notifie à tous les membres ainsi qu'au Secrétaire général toute révision apportée à la présente Charte.

Article 16 : Dissolution

L'OIF est dissoute :

- soit si toutes les parties à la Convention, éventuellement sauf une, ont dénoncé celle-ci ;
- soit si la Conférence ministérielle de la Francophonie en décide la dissolution.

En cas de dissolution, l'OIF n'a d'existence qu'aux fins de sa liquidation et ses affaires sont liquidées par des liquidateurs, nommés conformément à l'article 4, qui procéderont à la réalisation de l'actif de l'OIF et à l'extinction de son passif. Le solde actif ou passif sera réparti au prorata des contributions respectives.

Article 17 : Entrée en vigueur

La présente Charte prend effet à partir de son adoption par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

ANNEXE 5 : RESOLUTION SUR LA DIVERSITE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DU FORUM CULTUREL MONDIAL

Résolution sur la diversité linguistique et culturelle du forum culturel mondial

(FORUM SOCIAL MONDIAL DE PORTO ALEGRE 2002, les 1er, 2, 3 février 2002)

Maison de la culture de Porto Alegre

1er, 2, 3 et 4 février 2002

RESOLUTIONS HALTE A LA FATALITE DU BUSINESS !

L'eau du puits est à qui a soif. Le vent
des branches, à qui cherche le frais.

De même, nos langages, nos légendes,
Nos images, nos rêves, nos arts,
Ne peuvent AVOIR UN PRIX
Puisqu'ils SONT LE PRIX DE LA VIE

Au Autre monde est possible A
condition que ces trésors
Echappent aux marchands.

Attention : biens indivis
inaliénables
non cotés en Bourse
Bas les pattes !

DIVERSITE LINGUISTIQUE INTERNATIONALE

Les langues, bien commun de l'humanité, méritent à ce titre d'être protégées, en premier par les Etats, contre tout ce qui vise à les détruire. Cela vaut pour toutes les langues, quelque soit le nombre de leurs locuteurs. De même qu'elle menace la biodiversité, la mondialisation libérale, vecteur d'une langue unique, met en péril la diversité linguistique.

Sont donc légitimes, en particulier, les dispositions constitutionnelles et législatives qui assurent la protection et la promotion des langues officielles d'un Etat déterminé.

Les Etats qui n'ont pas encore pris de telles dispositions sont invités à le faire, selon les principes suivants :

- interdiction d'interdire, en droit comme en fait, l'emploi de ces langues dans un secteur quelconque de l'activité nationale ;
- garantie, pour chaque citoyen du droit de s'exprimer, de travailler, de créer, d'inventer e de recevoir les services publics dans la langue officielle qu'il choisit.

La langue est, en effet, non seulement un véhicule de communication, mais le moyen d'exprimer sa créativité, y compris sur le plan scientifique et technique, et aussi le garant de l'exercice des droits personnels et collectifs. Si nul n'est censé ignorer la loi, nul ne doit être tenu d'en prendre connaissance dans une langue étrangère. Les documents officiels, normes, contrats, appels d'offres, etc. doivent être rédigés dans la ou les langues officielles de chaque pays, la ou lesdites versions étant seules à faire foi.

En particulier, les brevets d'invention, créateurs de droits de monopole opposables à tous, doivent être intégralement disponibles dans la ou les langues officielles. L'imposition forcée d'un teste en langue étrangère risquaient d'introduire, avec des termes impossibles à intégrer, des notions faisant référence à un système juridique - notamment jurisprudentiel - entraînant de coûteux recours devant les tribunaux. Dans une telle situation, l'égalité des citoyens devant la loi ne serait plus garantie.

La traduction dans la ou les langues officielles, garantissant à tout le droit à l'information, représente en réalité une économie considérable par rapport à la prolifération et à l'opacité d'un secteur contentieux ne servant que les intérêts des grandes multinationales et, d'une manière générale, des plus puissants.

La garantie ainsi assurée des droits linguistiques des citoyens s'intègre tout naturellement dans la notion de services publics au sens le plus concret.

Sur le plan international, le multilinguisme conditionne le maintien de la diversité des cultures et la possibilité du nécessaire dialogue qu'elles doivent entretenir. Or la tendance actuelle à un monolinguisme international, porté par l'unilatéralisme de la puissance dominante, arase et lamine cette diversité. Facteur de liberté et de paix, le multilinguisme international permet au contraire la découverte et le respect d'autrui, et la démocratie internationale. Il repose d'abord sur un véritable plurilinguisme des

personnes, qu'il convient de poser en valeur fondamentale de l'humanité. Les pays du Sud, qui en sont aujourd'hui les principaux porteurs, en démontrent la possibilité et la fécondité.

Tous les pays doivent y accéder par une politique volontariste des Etats, essentiellement par les médias et l'enseignement.

L'école secondaire doit offrir partout à ses élèves au moins deux langues étrangères, à égalité d'obligations et d'horaires.

En outre, les systèmes éducatifs doivent offrir la possibilité d'acquérir une connaissance passive des autres langues d'une même famille linguistique.

Le refus de l'uniformité, au bénéfice de la diversité, implique une forte volonté politique à tous les niveaux, conduisant à l'élaboration et l'emploi d'instruments spécifiques. En particulier, il est indispensable de refuser le face à face inégal entre la culture dominante et chacune des autres, que vise à instituer la mondialisation libérale. Les espaces géoculturels, *en* particulier linguistiques, existants doivent être utilisés au mieux pour rompre l'isolement et construire les dialogues dans la solidarité. Le droit doit leur être reconnu de se doter d'un système de préférences pour la production et la circulation en leur sein des biens et services culturels. Cela implique la remise en question des clauses dites du « traitement national » et de « la nation la plus favorisée » de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les gouvernements des Etats appartenant à ces espaces, ou se réclamant d'eux, doivent se concerter et conjuguer leurs forces au sein des organismes internationaux pour lutter contre la standardisation et l'uniformité, et imposer la diversité.

Dans le même temps, il est impératif que, dans les institutions internationales, les gouvernements exigent de leurs représentants qu'ils s'expriment dans leur langue lorsque cette dernière est l'une des langues officielles ou de travail. Cette démarche vaut également pour la fourniture de tous les documents officiels et de travail, qui doivent être traduits dans chacune des langues concernées, et dans les mêmes délais. A cet égard, l'Union européenne offre un très mauvais exemple au reste du monde et nous demandons aux Etat membres d'être particulièrement fermes auprès de la Commission pour qu'elle respecte strictement le règlement linguistique.

2 - DIVERSITE CULTURELLE INTERNATIONALE

Tout comme la diversité linguistique, qui en constituer l'une des composantes, la diversité culturelle, nourrie de toutes les cultures vivantes du monde, est un bien commun de l'humanité.

Les personnes, les groupes d'hommes et de femmes, les communautés humaines de toute dimension ont besoin de fabriquer leur image, de voir des corps, regards, des gestes qui leur ressemblent dans les histoires qui se déroulent dans |des lieux qu'ils reconnaissent. Aujourd'hui, l'image que nous projetons de nous mêmes nous constitue de

la même façon que la langue que nous parlons. Il s'agit de notre définition personnelle, de notre identité, du rapport que nous entretenons à notre histoire individuelle et collective. Bref, il s'agit de notre miroir. L'enjeu est d'autant plus important que l'image, sur tous les supports présents et à venir, est aussi déterminante dans notre formation que l'école et la famille. Cela vaut bien sûr pour le livre, l'audiovisuel, la chanson et la musique, le spectacle vivant et l'ensemble des biens culturels.

Par principe, nous considérons donc que les biens et services culturels ne peuvent être réduits au statut de simples marchandises, même s'ils font souvent l'objet de transactions commerciales. C'est pourquoi, pas plus que l'éducation et la santé, ils ne sauraient faire l'objet de négociations dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC. Dans une démarche solidaire, nous exigeons, par ailleurs, que l'eau, bien commun de l'humanité, et l'agriculture, où le principe de la souveraineté alimentaire doit prévaloir, soient exclus des disciplines de l'OMC.

Dans l'immédiat, nous apportons notre appui aux représentants politiques et professionnels qui, dans les instances internationales, refusent que le traitement spécifique de la culture, tel qu'il a été défini par l'accord GATT de 1995 et connu sous le nom d'exception culturelle, soit remis en cause. Cela est d'autant plus nécessaire que certains pays ont déjà déposé des offres de libéralisation auprès de l'OMC.

Cependant, il est indispensable de ne plus confiner la culture dans un statut d'exception à l'intérieur d'accords commerciaux. De la même façon que les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier ceux sur la biodiversité et les changements climatiques - ainsi que les conventions de TOIT - doivent exister de leur propre autorité et établir leurs propres normes, la diversité culturelle doit elle aussi s'affirmer durablement. D'où la nécessité d'un instrument international, créé par une convention permettant d'exclure la culture des principes de libéralisation et de marchandisation.

Cet instrument international :

- aura pour objectif d'assurer la préservation et la promotion de la diversité culturelle de la planète ;
- verra ses dispositions normatives qui ne font pas partie des réglementations nationales existantes y être, automatiquement incorporées. Les tribunaux de chaque pays signataire de la Convention auront compétence pour les faire appliquer ;
- reconnaîtra aux Etats et aux gouvernements le droit de prendre des mesures complémentaires de soutien à la création et de protection ;
- gérera un mécanisme de soutien économique à la diversité culturelle qui pourrait reposer sur un prélèvement sur les ventes des produits des industries culturelles. Le fonds ainsi alimenté, cogéré par des représentants des Etats et des professionnels de l'art et de la culture, pourrait attribuer des aides à la création et à la diffusion, en particulier en faveur d'initiatives qui ne peuvent aboutir en empruntant les circuits dominants ;

- harmonisera les règles concernant les droits d'auteur et les droits voisins qui définissent à la fois les droits économiques et les droits moraux des auteurs et des interprètes sur les œuvres.

Il convient d'identifier un lieu approprié porteur de cet instrument et de demander au plus grand nombre d'Etats et de gouvernements d'y devenir partie. Plus nombreux seront ceux qui le ratifieront, plus grande sera son influence et son poids politique. Il servira ainsi d'argument fort pour exclure définitivement la culture du champ d'intervention de l'OMC.

3 - PRATIQUE CULTURELLE

Afin de ne pas livrer des milieux populaires aux seuls produits de consommation culturelle de masse et d'inciter les artistes à se confronter aux terrains les plus arides du paysage social - quo sont aussi des espaces de renouvellement esthétique -, il est urgent de favoriser la créativité et les pratiques artistiques de tous par des actions artistiques et culturelles de proximité.

Encourager les populations les plus défavorisées à participer à la vie culturelle locale est aussi un gage de revitalisation de la démocratie.

Nous demandons donc aux Etats et aux organisations internationales d'orienter délibérément une partie croissante de leurs moyens de politique culturelle vers des actions en lien avec la population.

Dans un contexte de fragilisation des instances médiatrices traditionnelles (famille, religion, communauté locale...), l'individu, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, est exposé directement aux effets nocifs de l'offre culturelle à vocation commerciale.

Le renforcement du lien entre éducation et culture est alors indispensable pour sensibiliser aux pratiques artistiques, ainsi que pour recontextualiser les produits de l'industrie culturelle.

En particulier, l'histoire de l'art et des civilisations, ainsi que l'analyse du processus d'élaboration des images télévisuelles ou cinématographiques, doivent faire l'objet d'un apprentissage dès l'enfance.

Enfin, nous nous engageons à mettre en place un réseau de créateurs et de responsables culturels qui s'opposent, par leurs pratiques, à la mondialisation libérale et à l'uniformisation culturelle. Au-delà des échanges d'informations, de réflexions théoriques et d'expériences, ce réseau aura pour fonction de favoriser les collaborations dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation. Les partenariats entre membres du réseau seront aussi conçus comme des échanges de territoire à territoire pouvant comporter, autour des aspects artistiques et culturels, des débats, des démarches de mobilisation sociale, des projets éducatifs et associatifs et des initiatives de solidarité

économique. Ce réseau participera activement à la mobilisation de l'opinion publique pour obtenir au plus vite la création de l'instrument international pour la diversité culturelle.

Au delà de ces propositions relatives à la culture, nous appelons à la tenue d'une Conférence mondiale pour la définition des principes et des modalités de gestion de l'ensemble des biens communs de l'humanité, pour lesquels la notion de service public doit prévaloir sur les mécanismes du marché : éducation, santé, culture, environnement, eau.

ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE SUR L'APPROCHE DES REPRESENTATIONS SOCIOLINGUISTIQUES AU GABON

1. Nom et prénom : …….
2. Sexe :……
3. Age :…….
4. Niveau d'études :……..
5. Ethnie :……..

Question 1 : Que représente pour vous la langue française ?
……
……
……
…….

Question 2 : Que représentent pour vous les langues ethniques ?
……
……
……
……

Question 3 : Entre le français, l'anglais, et les langues ethniques, quel est selon vous ?

La plus belle ? ☐

La plus utile ? ☐

La plus cultivée ? ☐

La plus pratique ? ☐

La plus difficile ? ☐

Question 4 : A votre avis, les langues ethniques sont-elles menacées au Gabon ?
……
……
……
……

Question 5 : Quel avenir pour les langues ethniques au Gabon ?
……
……
……
……

Question 6 : Aimeriez-vous que vos enfants apprennent une ou plusieurs langues ethniques ?
……
……
……
……

Question 7 : Au Gabon, pensez-vous qu'une langue des langues ethniques puisse jouer un rôle au niveau provincial ? Au niveau national ?

……
……
……
……

Question 8 : A part les langues ethniques et le français, quelles langues aimeriez-vous que vos enfants apprennent ?

……
……
……
……

Question 9 : Imaginez-vous qu'il y aura une ou plusieurs langues d'union pour l'Afrique ?

……
……
……
……

Question 1O : Le français est-il menacé par l'anglais au Gabon ? En Afrique ? Et dans le monde ?

……
……
……
……

INDEX

A

Abou Selim, 209, 211, 212, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223
ACCT, 50, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 86, 92, 128, 152, 236, 237, 367, 368, 381
Afrique, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 25, 29, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 44, 47, 50, 51, 52, 55, 59, 60, 66, 70, 74, 75, 76, 80, 81, 88, 101, 102, 105, 106, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 128, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 142, 145, 149, 150, 151, 154, 157, 158, 164, 166, 169, 173, 174, 178, 210, 225, 226, 227, 228, 229, 232, 238, 240, 241, 243, 245, 247, 249, 252, 253, 255, 256, 262, 263, 266, 268, 269, 286, 287, 290, 295, 307, 317, 318, 321, 322, 326, 327, 328, 330, 336, 337, 342, 347, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 360, 361, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376
AIF, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 252, 255, 256, 257, 258, 261, 264, 267, 268, 271, 272, 273, 314, 315, 316, 320, 323
AIMF, 51, 61, 78, 87, 88, 263, 323, 382
AUPELF, 56, 58, 61, 62, 87, 88, 123, 128, 237, 350, 365, 366, 368

B

Bourguiba Habib, 50, 237, 350, 351
Boutros Boutros Ghali, 59, 291

C

Commonwealth, 55, 64, 76, 77, 79, 227, 229, 311, 317, 328
CONFEJES, 58, 96, 328
CONFEMEN, 58, 96, 237, 238, 239, 240, 326, 350

D

Debray Régis, 55, 213, 233, 326
Diori Hamani, 50
Diouf Abdou, 57, 67, 70
diversité culturelle, 16, 53, 64, 65, 66, 67, 155, 232, 233, 237, 241, 251, 272, 274, 275, 279, 280, 283, 284, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 300, 301, 302, 303, 306, 307, 339, 341, 343
diversité linguistique, 154, 221, 249, 250, 272, 298, 300, 304, 314, 341, 342, 365
Druon Maurice, 59, 149, 182, 183, 208, 209, 224

E

Elliott Pierre, 54, 55

F

Fang, 17, 36, 38, 41, 44, 45, 109, 110, 111, 142, 143, 144, 145, 162, 175, 176, 339, 354, 374
France, 9, 14, 15, 18, 22, 25, 32, 33, 34, 45, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 104, 120, 125, 128, 142, 149, 151, 175, 179, 182, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 203, 205, 211, 217, 223, 225, 227, 230, 231, 241, 242, 281, 283, 287, 288, 311, 312, 314, 315, 316, 318, 321, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 336, 339, 350, 351, 354, 358, 359, 361, 367, 370, 374, 396
Francophonie, 4, 9, 10, 11, 18, 19, 21, 23, 45, 48, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 119, 120, 121, 122, 127, 154, 155, 173, 179, 188, 189, 198, 199, 200, 204, 208, 209, 210, 211, 212, 215, 216, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 236, 237, 238, 241, 242, 244, 245, 246, 248, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 279, 283, 284, 288, 290, 291, 292, 295, 296, 307, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 334, 341, 342, 343, 344, 345, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 359, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376
francophonie plurielle, 7, 17

G

Gabon, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 70, 76, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 115, 117, 118, 119, 129, 134, 136, 137, 140, 142, 143, 144, 146, 150, 151, 156, 157, 158, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 226, 236, 242, 245, 247, 249, 252, 254, 255, 256, 258, 259, 263, 267, 271, 272, 273, 292, 293, 294, 295, 304, 321, 322, 328, 329, 330, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 345, 346, 354, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 376
Guillou Michel, 58, 61, 199, 209, 211, 212, 216, 217, 220, 221, 222, 349, 350, 364

H

Haut Conseil de la Francophonie, 94, 223

J

Jacquot André, 38, 40, 41, 158

K

Kota, 36, 41
Kwenzi-Mikala, 38, 40

L

Lalanne-Berdouticq, 183, 184, 195, 208, 217
Libreville, 15, 28, 29, 30, 34, 37, 38, 46, 47, 86, 111, 112, 113, 117, 119, 141, 143, 145, 158, 163, 169, 171, 173, 174, 177, 178, 245, 246, 247, 252, 256, 262, 263, 264, 265, 273, 354, 358, 359, 360, 361, 362, 368, 370, 371, 372, 373
littérature, 17, 22, 45, 72, 133, 151, 164, 196, 197, 201, 204, 213, 234, 241, 268, 337, 349, 374

N

Nyonda Vincent de Paul, 46
Nzébi, 36, 142, 143, 144, 162, 174, 175, 176, 177

O

O.I.F, 66, 67
Okoumba-Nkoghe, 46
ONU, 58, 59, 61, 63, 64, 70, 179, 241, 291, 316
opérateur, 52, 58, 61, 86, 87, 88, 245, 257
Owondo Laurent, 46

P

Pounou, 36, 142, 162, 174, 175, 176, 177

R

Raponda Walker, 40, 363
Roy Jean Louis, 63, 318, 321

S

Senghor Léopold Sédar, 50, 54, 57, 75, 77, 87, 88, 94, 122, 123, 125, 187, 201, 237, 239, 271, 290, 350, 351, 354, 382
Sommet, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 92, 98, 221, 238, 250, 257, 259, 260, 269, 270, 271, 284, 289, 290, 307, 312, 314, 340, 350, 372, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 396
Sommets, 49, 52

T

Téké, 9, 36, 38, 41, 142, 339
TV5, 56, 58, 62, 87, 88, 94, 323, 326, 327, 352, 382

U

UNESCO, 6, 158, 231, 232, 279, 289, 306, 307, 316, 343, 365
UREF, 56, 62, 87, 128, 365, 368

V

valorisation, 141, 167, 240, 258, 334, 339, 341

W

Wolton Dominique, 209, 212, 213, 214, 215, 219